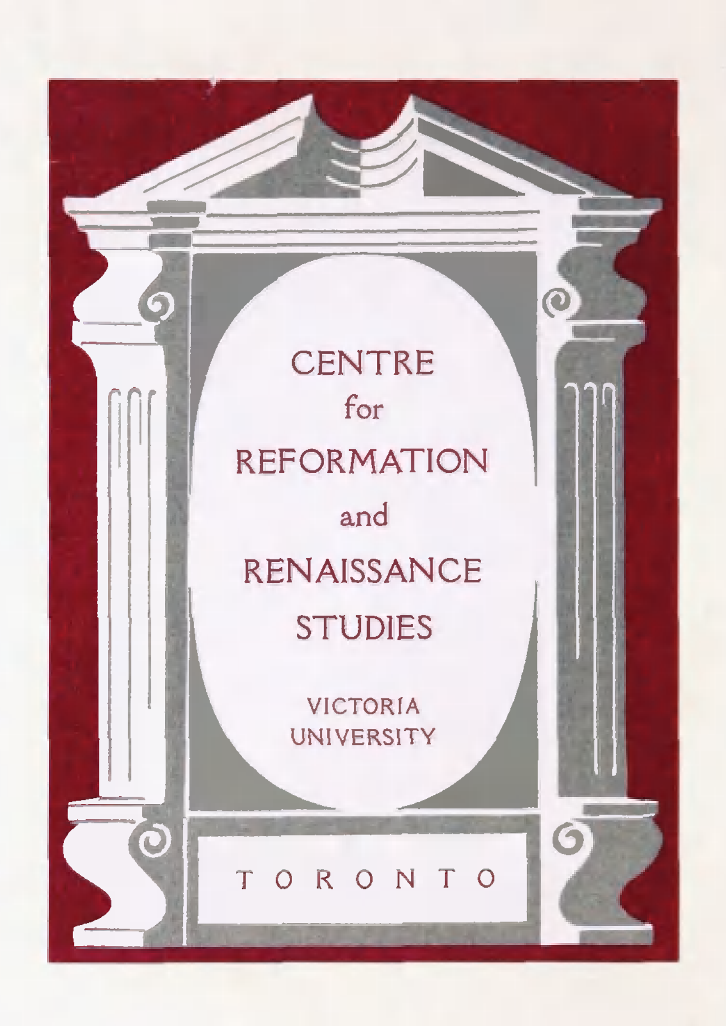



CENTRE
for
REFORMATION
and
RENAISSANCE
STUDIES
VICTORIA
UNIVERSITY
TORONTO

GALLIA TYPOGRAPHICA

OU

RÉPERTOIRE BIOGRAPHIQUE ET CHRONOLOGIQUE

DE TOUS LES IMPRIMEURS DE FRANCE

Depuis les origines de l'Imprimerie jusqu'à la Révolution

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

SUPPLÉMENTS PARUS ET A PARAITRE

SUPPLÉMENT I. — Gallia Typographica ou Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution, par Georges LEPREUX. — A. Série départementale : tome Ier. **Flandres, Artois, Picardie.** Beau volume in-8, **10** francs. Pour les abonnés à la *Revue des Bibliothèques*, **7** fr. **50.**

Ce premier volume, d'un ouvrage qui en aura vingt et un, est consacré aux imprimeurs de la région tout à fait septentrionale de la France et l'on n'y trouve pas moins de 205 notices principales — beaucoup se quintuplant ou se sextuplant — relatant la vie et l'œuvre des typographes des DÉPARTEMENTS DU NORD, DU PAS-DE-CALAIS, DE LA SOMME, DE L'AISNE ET DE L'OISE. Chacun de ces départements forme une partie séparée, mais toutes sont dressées sur le même plan qui sera le même pour tout l'ouvrage : 1° *Coup d'œil général sur l'histoire de l'imprimerie dans le département* ; 2° *Liste chronologique des imprimeurs par localités* ; 3° *Ordre alphabétique, biographie de chacun des imprimeurs*, avec des notes multiples contenant l'indication des sources, où l'auteur a puisé ses renseignements ; 4° *Galliæ Typographicæ documenta*, constituant un inventaire, unique en son genre, de sources originales de l'histoire de l'imprimerie et des imprimeurs de France ; 5° *Une table des noms cités et un index des enseignes.*

SUPPLÉMENT II-III — B. Série parisienne : tome I. **Livre d'or des imprimeurs du roi,** 1re partie *Gallia Typographica* (Chronologie et Biographie). Fort volume in-8 de 548 pages.

2e partie : (Documents et Tables) Fort volume in-8 de 240 pages. Les deux parties ensemble, **25** francs. — Pour les abonnés à la *Revue des Bibliothèques*, **20** francs.

SUPPLÉMENT IV. — **Table des 20 premières années de la Revue des Bibliothèques,** par E. DEVILLE, **10** francs. — Pour les abonnés à la *Revue des Bibliothèques* **7** fr. **50.**

SUPPLÉMENT V. — Gallia Typographica, Série départementale, t. II, **Champagne et Barrois** (Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne et Meuse), **25** francs. Pour les abonnés à la *Revue des Bibliothèques* **20** francs.

SUPPLÉMENT VI. — A. MAIRE, bibliothécaire à la Sorbonne. **Catalogue de toutes les tables générales de matières des Revues et publications savantes de France,** parues soit dans le corps d'un volume soit à la fin d'une série ou en volume séparé pour toute la collection.

SOUS PRESSE :

Gallia Typographica, *Série parisienne.*

TOMES II et III. Les Imprimeurs de Paris (Chronologie et Biographie).
TOME IV. Les Imprimeurs de Paris. (La Communauté, la Chambre syndicale).
TOME V. Les Imprimeurs de l'Ile-de-France, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise (Chronologie, Biographie, Documenta, Table générale de la série).

Série départementale.

TOME IV. Bretagne (Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan).
TOME V. Anjou, Maine, Orléanais, Touraine (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loiret, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe).
TOME VI. Bourgogne et Franche-Comté (Ain, Côte-d'Or, Doubs, Haute-Saône, Jura, Saône-et-Loire, Yonne).
TOME VII. Angoumois, Aunis, Saintonge, Poitou (Charente, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne).
TOME VIII. Auvergne, Berry, Bourbonnais, Limousin, Marche, Nivernais (Allier, Cantal, Cher, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Indre, Nièvre, Puy-de-Dôme).
TOMES IX et X. Lyonnais (Loire, Rhône).
TOME XI. Dauphiné, Comté de Nice, Provence, Savoie (Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Corse, Drôme, Hautes-Alpes, Isère, Savoie, Haute-Savoie, Var).
TOME XII. Guyenne et Gascogne (Aveyron, Dordogne, Gers, Gironde, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne).
TOME XIII. Béarn, Comté de Foix, Haut-Languedoc, Roussillon (Ariège, Aude, Basses-Pyrénées, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénée-Orientales).
TOME XIV. Bas-Languedoc. Comtat Venaissin (Ardèche, Gard, Haute-Loire, Hérault, Lozère, Tarn, Vaucluse).
TOME XV. Alsace et Lorraine (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Meurthe-et-Moselle, Vosges).

Série générale.

Introduction historique. Table générale des deux séries. Additions.

DIJON, IMP. DARANTIERE

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES. — SUPPLÉMENT VII

GALLIA TYPOGRAPHICA

OU

RÉPERTOIRE BIOGRAPHIQUE
ET CHRONOLOGIQUE
DE TOUS LES IMPRIMEURS DE FRANCE

DEPUIS LES ORIGINES DE L'IMPRIMERIE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

PAR

GEORGES LEPREUX

Série Départementale

TOME III

PROVINCE DE NORMANDIE

PREMIER VOLUME. — 1re, 2e ET 3e PARTIES

(Seine-Inférieure — Eure — Calvados)



PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5
Téléphone 828-20

—

1912

GALLIA TYPOGRAPHICA

OU

RÉPERTOIRE BIOGRAPHIQUE ET CHRONOLOGIQUE DE TOUS LES IMPRIMEURS DE FRANCE

Depuis les origines de l'Imprimerie jusqu'à la Révolution

LIVRE TROISIÈME

Province de Normandie

AVERTISSEMENT

L'abondance de mes matériaux m'a mis dans la nécessité de diviser en deux volumes ce troisième livre de la série départementale de la *Gallia typographica* : cela ne surprendra personne. L'importance typographique de la Normandie est en effet bien connue, plutôt par pressentiment, il est vrai, que par suite d'une étude approfondie de la question, mais quelle que soit l'idée que l'on ait eue de cette importance, je ne pense pas qu'elle ait jamais approché de la réalité. J'espère donc qu'à ce point de vue, les deux volumes que j'apporte aujourd'hui ouvriront bien des horizons nouveaux. Quant au fond, je ne prétends pas, cela va sans dire, offrir une œuvre définitive, je sens trop bien toutes les imperfections qu'on y découvrira ; j'ai du moins la satisfaction de venir combler tant bien que mal une large lacune dans l'histoire typographique de nos provinces.

On ne possédait en effet jusqu'à présent, en fait d'ouvrages généraux à consulter sur cette matière, que le *Manuel du bibliographe normand*, d'Edouard Frère [1], œuvre toujours précieuse, en

(1) Manuel du bibliographe normand ou Dictionnaire historique et bibliographique contenant : 1° L'indication des ouvrages relatifs à la Normandie, depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à nos jours. 2° Des notes biographiques, critiques et littéraires sur les hommes qui appartiennent à la Normandie par leur naissance, leurs actes et leurs écrits. 3° Des recherches sur l'histoire de l'impri-

dépit de son âge déjà respectable, pour la recherche et la connaissance des livres concernant la Normandie ou imprimés dans cette province ; on n'y rencontre cependant que des renseignements bien sommaires et souvent très défectueux sur les typographes qui ont exercé leur art dans le pays de Rollon. On n'avait guère plus de profit à retirer d'un opuscule du même auteur [1], plus spécialement consacré à l'histoire de l'imprimerie en Normandie, et si l'on voulait faire plus ample connaissance avec quelque typographe de cette région, c'était, sauf pour les premiers imprimeurs de Caen, tout une étude à mener au moyen d'instruments de travail des plus insuffisants et d'ailleurs fort sujets à caution. Il y avait sans doute encore une ressource : se rendre à Rouen et y consulter à la bibliothèque municipale les *Notes* de Frère, mais cela valait-il le voyage ? A moins que de se borner à des recherches bibliographiques, je ne le crois pas, et je vais dire pourquoi.

Ces *Notes* consistent en quelques milliers de fiches, réparties en 55 liasses et classées suivant l'ordre alphabétique des noms de libraires et imprimeurs ; elles se composent en grande partie de titres d'ouvrages découpés dans des catalogues de bouquinistes; elles n'ont par suite individuellement qu'une valeur intrinsèque très discutable, ce qui ne les empêche pas de constituer dans leur ensemble une réunion fort riche en renseignements pour l'étude complète des productions de tel ou de tel atelier. Au point de vue biographique et chronologique, j'ai compulsé toutes ces fiches avec le vif désir d'y rencontrer quelque indication nouvelle ; je dois avouer qu'elles ne m'ont rien fourni de notable, encore moins d'inédit ; elles m'ont seulement permis de contrôler mes propres notes et de m'assurer que je n'avais laissé de côté aucun des noms d'imprimeurs que Frère avait lui-même connus.

Ma récolte de documents pour l'élaboration de cette histoire des typographes de Normandie, se compose donc, pour la plus grande part, de pièces inédites ; les unes proviennent, comme précédemment, du fonds du Conseil d'Etat aux Archives nationales, et de la Collection Anisson, les autres émanent des Archives départemen-

merie en Normandie, par Edouard Frère. — Rouen, chez A. Le Brument, libraire [Imprimerie de Lecointe frères] 1858-1860. (In-8 à 2 col., 2 vol. : t. I, XIII-491 p. ; t. II, 632 p.).

(1) Recherches sur les premiers temps de l'imprimerie en Normandie, par Edouard Frère. — Rouen, Imprimerie de F. Baudry. 1829. (In-8. 17 p. Extr. du *Bull. de la Soc. libre d'émul. de Rouen*, a. 1828, et tiré à 100 ex.)

tales du Calvados et principalement de celles de la Seine-Inférieure, où ils ont été fort heureusement retrouvés parmi les papiers provenant de l'ancienne Chambre syndicale des imprimeurs-libraires de Rouen [1]. Ces dernières pièces présentent une assez grande quantité d'arrêts du parlement de Normandie, et cela m'a un peu consolé de l'impossibilité où l'on est encore, faute d'un classement méthodique et définitif, de faire des recherches raisonnées dans les registres de cette juridiction, à moins de disposer de longs loisirs. Les érudits locaux, à qui revient de plein droit ce soin, trouveront là une source abondante de renseignements complémentaires, si l'on peut en juger par les intéressants extraits qu'en a publiés jadis un chercheur [2], à la mémoire duquel je suis heureux de donner ici un souvenir de reconnaissance bien mérité.

Il m'a été relativement facile, au moyen de ces divers éléments, et la bibliographie aidant, de construire le modeste édifice que je voulais élever aux imprimeurs de Normandie, mais était-il possible, avec les seuls documents dont je viens d'indiquer l'origine, de présenter aux lecteurs, ainsi que j'avais le ferme désir de le faire dans cet avertissement, une monographie quelque peu satisfaisante de l'histoire corporative de ces imprimeurs ? La question était intéressante, parce que cette corporation semblait avoir une originalité propre, qui la distinguait considérablement de la Communauté parisienne, par exemple, et de beaucoup d'autres Communautés provinciales ; je l'ai donc débattue en mon for intérieur et j'avais presque résolu de m'abstenir, de crainte de n'offrir qu'un travail trop incomplet, lorsqu'un revirement s'est fait dans mon esprit. J'ai pensé qu'après tout il valait mieux encore dire peu de chose que rien du tout, et d'ailleurs je savais que je pouvais compter sur l'indulgence de lecteurs qui m'en ont déjà donné tant de témoignages.

Malheureusement, la plus grande partie des documents recueillis ne s'applique qu'aux imprimeurs-libraires de Rouen et il est impossible de savoir si les mêmes règles étaient suivies par tous les typographes normands, bien que cela paraisse fort probable ; il était donc téméraire de généraliser, c'est pourquoi j'ai rejeté dans

(1) Voy. infrà, p. 23. — (2) Simples notes sur les imprimeurs et les libraires rouennais (xv, xvie et xviie siècles). Dans : Glanes historiques normandes... Par E. Gosselin. — Rouen, E. Caigniard. (S. d. In-8. Extr. de la *Revue de Normandie*, a. 1869.) Quatrième glane, pp. 53-175.

l'avant-propos qui ouvre la série des imprimeurs de la Seine-Inférieure tout ce qui concerne cette histoire corporative. On n'y trouvera cependant, je me hâte de le dire, qu'une esquisse à longs traits, mais elle aura le mérite, à défaut d'autres, de ne reposer que sur des documents authentiques. Je me borne à noter ici qu'à l'inverse de ce qui se passait dans les diverses provinces que j'ai étudiées jusqu'à présent, où chaque imprimeur se trouvait isolé et ne se rattachait à ses confrères de la même ville ou des cités voisines que par des liens plutôt relâchés, les typographes normands semblent avoir formé de tout temps une puissante confédération corporative, ayant ses usages particuliers et jalousement fermée aux maîtres des autres provinces [1]. Cette union intime et cet excluvisisme rigoureux remontaient, à n'en pas douter, aux temps mêmes où l'imprimerie avait pris naissance sur le sol de la Normandie. Il est très remarquable, en effet, que dès le principe, la typographie normande avait été absolument autochtone, car, tandis que dans la plupart des autres régions de la France, l'art quasi-divin avait été apporté par des étrangers, en grande majorité d'origine allemande, ici il apparut tout d'un coup exercé par des enfants du pays même : les Durandas et les Quijoue, les Le Talleur et les Morin, les Le Bourgeois et les Regnault, tous noms d'allure bien française, comme on le voit, et jamais on n'y rencontre une appellation dénotant une origine teutonique, voire même étrangère. Les typographes normands s'interdirent en outre, sauf de rares exceptions, de former des apprentis qui n'appartinssent pas à leur province ; ils se réservèrent à eux seuls le droit de s'établir dans la région et ils s'attribuèrent toujours le privilège d'y pouvoir dresser leurs presses, là où il leur plaisait d'aller, jusqu'au moment où le Conseil d'État du roi vint les juguler sans rémission.

Je m'arrête, pour ne pas entrer dans des détails qui trouveront leur place ailleurs, et je rappelle que lors de la division du royaume en départements, la province de Normandie fut partagée entre cinq de ces circonscriptions nouvelles : la Seine-Inférieure, l'Eure, le Calvados, la Manche et l'Orne, que je vais présenter successivement dans cet ordre.

Je note enfin pour mémoire les principales abréviations employées dans le cours de ce travail :

(1) Voy. Documenta, n° 692.

A. N., Archives nationales.
A. D. C., Archives départementales du Calvados.
A. D. E., Archives départementales de l'Eure.
A. D. S., Archives départementales de la Seine-Inférieure.
A. R., Archives communales de Rouen.
B. A., Bibliothèque de l'Arsenal.
B. G., — Sainte-Geneviève.
B. M., — Mazarine.
B. N., — Nationale.
B. R., — communale de Rouen.
B. U., — de l'Université de Paris.
B. V. P., — historique de la ville de Paris.
F., Frère, Manuel du bibliographe normand.
M. B., Manuel du libraire, de Brunet (dernière édition).
N. F., Notes de Frère, à la Bibliothèque communale de Rouen.

GALLIA TYPOGRAPHICA

LIVRE III
Province de Normandie

PREMIÈRE PARTIE
Haute-Normandie : Pays de Caux, Pays de Bray
(DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE)

AVANT-PROPOS

Plusieurs villes se partagent l'honneur, dans ce département, d'avoir possédé des presses sous l'ancien régime, mais aucune d'elles ne saurait entrer en lutte pour la prépondérance avec la capitale de la province : c'est à celle-ci que je vais consacrer les premières pages de cet avant-propos et je reviendrai ensuite sur les autres.

Si l'on pouvait s'en rapporter à quelques documents connus, il n'y aurait rien de plus simple à exposer que les débuts de l'imprimerie à Rouen. Une noble famille de cette ville, composée de cinq frères, portant les noms de Pierre, Jean, Guillaume, Robert et Richard Lallemant, après avoir envoyé, en Allemagne sans doute, plusieurs jeunes gens de la localité se mettre au fait de l'art nouveau, les auraient à leur retour installés dans leur hôtel et dans des maisons voisines, et ainsi, bien que les premières productions de la typographie rouennaise portent des noms différents, tout l'honneur en reviendrait aux seuls Lallemant. Malheureusement, ces faits que l'on trouve exposés avec un grand luxe de détails, dans une notice écrite, en 1836, par l'un des anciens bibliothécaires de Rouen[1], puis reproduits par Édouard Frère[2], et par Deschamps[3], ces faits,

(1) Etablissement de l'imprimerie à Rouen. Publication d'un document important pour l'éclaircissement des origines de la typographie rouennaise, par André Pottier./ Rouen, N. Périaux, 1836. (Gr. in-8. 14 p. Extr. de la *Revue de Rouen*, a. 1836, pp. 342-355). — (2) De l'imprimerie et de la librairie à Rouen dans les XVe et XVIe siècles. — (3) Dictionnaire de géographie, Vo Rotomagus.

dis-je, ne sont qu'une fable inventée par quelque généalogiste en mal d'argent et assez peu scrupuleux pour l'avoir étayée sur deux délibérations municipales qu'il avait évidemment fabriquées lui-même [1].

Une intéressante étude de Charles de Beaurepaire [2] a fait bonne justice de cette histoire fantaisiste, mais elle n'a pas apporté la lumière sur les circonstances de l'introduction de l'imprimerie, dans la capitale de la Normandie et l'on s'est dès lors retrouvé en présence du seul témoignage, très insignifiant d'ailleurs, de l'un des annalistes de cette cité, Noël Taillepied. Du temps de l'archevêque Raoul Roussel (1444-1452), dit le vieil historien [3], « fut inventé par un Allemand l'art de l'imprimerie en la cité de Maïence et aportée en France [4] par un jeune homme surnommé Morin, lequel fit les premiers caractères pour imprimer, et de fait imprima plusieurs livres en cette ville de Rouen, où depuis ce temps l'imprimerie a tellement fleuri jusqu'à ce jour par la bonne diligence des imprimeurs et libraires qui y sont en bon nombre, que nulle autre imprimerie ne surpasse aujourdhui celle de Rouen en beauté de caractères, de sorte que mesme ceux de Paris y envoyent le plus souvent leurs livres pour les y faire imprimer, comme l'on fait de présent. » Brodant sur ce thème, l'éditeur d'une *Histoire de Rouen* [5] parue en 1731, et, après lui, les imprimeurs de cette même ville, en 1772, dans un *Mémoire* au roi [6], n'hésitaient pas à avancer que Morin ou Moron, jeune homme de Rouen, avait introduit l'imprimerie en France dès 1444, puis s'était installé dans sa cité natale, qui aurait eu ainsi, la première de tout le royaume, l'honneur de posséder cet art.

Il n'y a rien à retenir de tout cela, en dehors du fait que, pendant fort longtemps, Martin Morin a passé pour le prototypographe de Rouen et il s'agit d'examiner s'il a vraiment le droit d'occuper cette place éminente. Les données du problème sont restées les mêmes depuis plus de cinquante années, car la science de la biblio-

(1) Voy. Documenta, n°s 482 et 507. — (2) Recherches sur l'introduction de l'imprimerie à Rouen. (S. l. n. d. A la fin :) Rouen, impr. H. Boissez. (In-8. 35 p. Extr. de *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, a. 1878). — (3) Antiquitez et singularitez de la ville de Rouen... (Rouen, 1587, in-12), pp. 212-213. — (4) C. de Beaurepaire affirme à tort (*op. cit.*, p. 10) que Taillepied dit : « aportée à Rouen », au lieu de : « en France ». — (5) Histoire de la ville de Rouen Divisée en six parties... / A Rouen, Chez Louis du Souillet, Libraire sur le Quay de Luxembourg. MDCCXXXI. (In-4, 2 vol). t. II, pp. 184-186, Imprimerie et Ecoles de Rouen. — (6) A.D.S., C. 145.

graphie, bien que toujours en marche et en progrès, n'a pas apporté la moindre révélation nouvelle, en dépit de deux expositions successives[1], en vue desquelles il avait été fait un appel pressant auprès de tous les bibliophiles et des collectionneurs d'impressions normandes.



L'imprimerie était exercée à Paris depuis plus de 18 ans déjà, lorsque les premières presses firent leur apparition dans la ville de Rouen : les monuments typographiques sont d'accord avec les documents d'archives pour attester cette naissance tardive de l'art sublime dans la capitale de la Normandie et elle s'explique par ce fait que les libraires rouennais semblent avoir eu tout d'abord peu d'enthousiasme pour une invention qui venait troubler leurs habitudes[2]. Guillaume Le Talleur, d'une part, n'y achevait qu'au mois de mai 1487 le premier incunable local portant une date authentique (Chroniques de Normandie), et d'autre part, Gaillard Le Bourgeois n'était chargé que quelques mois plus tard d'imprimer les permissions quadragésimales, que le Chapitre de la cathédrale, malgré le grand nombre de copies nécessaires chaque année, avait fait

(1) 1°, Exposition de 1887, dans les salles du Trésor et de la Bibliotheque de la cathédrale de Rouen, à l'occasion du quatrième centenaire de l'introduction de l'imprimerie dans cette ville. Cf. : Souvenirs de l'exposition typographique de Rouen par l'abbé Sauvage Chanoine Honoraire sous-bibliothécaire du Chapitre de Rouen. / Rouen Cour des Libraires à la Cathédrale. 1887. [A la fin :] Rouen, Imp. Megard et Cie (In-8, 32 p.) — 2°, Exposition de 1911, dans les salles de la Bibliothèque municipale, à l'occasion du Millénaire de la Normandie. — (2) Frère (De l'imprimerie et de la librairie à Rouen aux xve et xvie s., p. 5) rappelle en effet que les registres capitulaires de la cathédrale « fournissent un renseignement des plus curieux sur l'état de la librairie à Rouen, vers la fin du xve s. » ; il y est dit sous la date des 5 et 8 juillet 1482 (A.D.S., G. 2142) qu'une supplique fut présentée par les libraires de la ville au Chapitre de la cathédrale pour obtenir l'expulsion de quelques vendeurs de *livres imprimés*, qui venaient les étaler et les exposer en vente concurremment avec eux, non seulement devant le grand portail de l'église, près des *ouvroirs* des demandeurs, mais même devant les autres portails. Les chanoines considérant que ces débitants de livres n'en vendaient que de bons et d'utiles, rejetèrent la demande des libraires sédentaires, et conclurent, par l'organe du maître doyen, à ce qu'ils pourraient vendre et étaler leurs livres partout où ils voudraient. Cinq ans plus tard, au mois de novembre 1488, le Chapitre modifia sa délibération précédente et défendit aux mêmes débitants de vendre leurs livres au grand portail, il leur enjoignit de ne s'installer qu'au portail Nord, qui prit dès lors le nom de portail des libraires (A.D.S., G. 2144). L'historien de l'imprimerie de Rouen conclut de ces faits « une indication certaine que l'imprimerie et la librairie étaient

jusque là confectionner par la main des scribes [1]. Guillaume Le Talleur et Gaillard Le Bourgeois seraient donc apparemment les premiers typographes de Rouen, mais en examinant de plus près les choses, ces apparences sont peu justifiées.

Il importe de remarquer en premier lieu qu'étant donné le temps relativement long, depuis lequel des imprimeurs travaillaient à Paris, il n'y a nul besoin de supposer que les premiers artistes rouennais, non plus que leurs successeurs ou leurs émules, aient été dans l'obligation d'aller en Allemagne s'initier à l'art nouveau ; il résulte au contraire de toutes les circonstances de fait, que c'est à Paris même que ceux-ci ont été apprendre les secrets de leur art, comme c'est là aussi qu'ils se sont primitivement outillés. Il faut souligner en second lieu que Guillaume Le Talleur et Gaillard Le Bourgeois étaient, en 1487, d'un âge déjà respectable ; le premier, en effet, était installé comme libraire à Rouen, depuis trente-cinq ans au moins [2], il avait donc plus de cinquante ans à l'époque qui nous occupe ; quant au second, le fait seul de la possession d'un *hôtel* dans la même ville, à l'instant précis où il se révèle à nous, dénote une situation sérieuse, fruit de longues années de labeur. Il n'est pas admissible que, durant les quelques années qui précèdent 1487, l'un ou l'autre se soient faits apprentis et rendus à Paris ou ailleurs pour s'initier à la typographie ; il est même certain que s'ils avaient voulu payer de leurs personnes, ils l'eussent fait beaucoup plus tôt et que, bien avant la date de 1487, ils auraient doté de l'imprimerie la ville où ils étaient établis. A la vérité, ils se sont substitué tous deux de plus jeunes hommes.

Pour Guillaume Le Talleur, la chose est claire : c'est Martin Morin, qui, revenu de Paris, où il était allé se mettre au fait de l'imprimerie, s'installa dans la maison du vieux libraire, y débuta sous son parrainage, puis, au bout de quelques années, devint le cessionnaire de son fonds. En ce qui concerne Gaillard Le Bourgeois, les faits paraissent encore plus simples : il fit apprendre à Jean Le Bourgeois, son fils ou son neveu, le métier de typographe, dans

florissantes à Rouen, et qu'il y avait déjà activité et même concurrence dans cette branche d'industrie tout à fait nouvelle » (*Op. cit.*, p. 7.). Cette déduction ne paraît pas très logique et il semble au contraire que les anciens libraires voulurent tout d'abord frapper d'ostracisme les livres imprimés et que ce n'est que quand ils imprimèrent eux-mêmes, qu'ils se décidèrent (1488) à changer de tactique.

(1) Cf. Beaurepaire, *op. cit.*, pp. 32-34. — (2) Ibid., p. 33, note 1.

l'établissement de Jean Du Pré à Paris, et, après une association de peu de durée, il le mit à la tête de sa maison.

Tels sont, à n'en pas douter, les débuts de l'imprimerie à Rouen : les deux noms en vedette y sont ceux de Martin Morin et de Jean Le Bourgeois, mais celui du premier n'a pas seulement l'antériorité chronologique, qui lui donne le pas sur le second, il a de plus le prestige d'un talent supérieur et la gloire d'une production dont l'importance dépasse de beaucoup celle de son rival.



Bien que tardivement importé à Rouen, l'art sublime y trouva presque aussitôt de nombreux adeptes et, depuis les dernières années du XVe siècle jusque vers le milieu du XVIIe, les presses y allèrent se multipliant sans cesse, si bien qu'à certaines époques on y comptait une telle abondance d'ateliers, que les maîtres se trouvaient hors d'état d'alimenter leurs presses au moyen de labeurs licites. Les contrefaçons et les impressions clandestines permirent seules à quelques-uns de se soutenir, non sans de grands périls et de fâcheux accidents ; l'exil fut la suprême ressource de beaucoup d'autres et on les vit aller occuper des places dans différentes villes du Centre, de l'Ouest et du Nord de la France. A Rouen même, le Conseil d'État travailla, pendant trois quarts de siècle, à réduire peu à peu le nombre des imprimeries : les dispositions prises en 1667 et années suivantes n'ayant donné que des résultats médiocres, l'arrêt de 1704 fixa en principe le nombre des imprimeries de cette ville à 18 [1], mais il y en subsistait 31 en 1706, d'après un rapport de l'Intendant, provoqué par un arrêt du Conseil du 21 juin de cette année [2] ; on en put supprimer quelques-unes, en 1708, sous des prétextes divers [3] ; en 1709, le Conseil constata encore l'existence de 27 ateliers, auxquels il donna l'investiture légale, tout en décidant qu'aucun des imprimeurs exerçant alors ne serait remplacé et qu'aucun nouveau titulaire ne serait nommé jusqu'à ce que leur nombre fut réduit au-dessous de celui de dix-huit [4]. En 1714, nouveau rapport de l'Intendant : cinq maîtres sont morts ou ont été

(1) Voy. Documenta, n° 721. — (2) Voy. Documenta, n° 724. — (3) Arrêt du Conseil du 3 décembre 1708 (Documenta, n° 730). — (4) Arrêt du Conseil du 18 mars 1709. (Documenta, n° 733.)

destitués, il existe donc encore 22 établissements d'imprimerie à Rouen[1] et, malgré les arrêts antérieurs, il est pourvu par le Conseil à diverses vacances dans le cours des années qui suivent[2] ; peu à peu cependant la limitation des places devient une réalité et, en 1739, le Conseil d'État peut à nouveau les réduire davantage et les fixer sans trop de difficultés à douze unités[3]. Enfin l'arrêt du 12 mai 1759 supprime encore deux établissements[4] et désormais, jusqu'à la fin de l'ancien régime, il n'y a plus que dix imprimeurs dans une ville qui, en 1666, pouvait se vanter d'avoir plus de cent maîtres[5].

En même temps qu'il s'était persévéramment attaché à diminuer de plus en plus le nombre des imprimeurs, le Conseil d'État avait porté toute son attention sur les statuts qui réglementaient leurs diverses communautés ; en ce qui concerne Rouen, il ordonna, le 18 mars 1709 [6], la stricte application dans cette ville des prescriptions générales qu'il avait édictées par ses arrêts des 6 octobre 1667, 11 avril 1674 et 6 décembre 1700, et, « attendu que les statuts desdits libraires et imprimeurs de Rouen ne contiennent point tout ce qui est nécessaire pour régler la police et l'ordre de la Communauté », il décida que les syndic et adjoints de cette ville s'assembleraient incessamment, en la présence de l'Intendant ou d'un commissaire nommé par lui, et travailleraient à dresser « un projet des statuts et règlemens nécessaires pour maintenir la police et le bon ordre dans ladite Communauté ». Les maîtres rouennais mirent peu d'empressement à obéir à cette injonction, car, en 1714, l'Intendant terminait ainsi son rapport : « Si le Conseil persiste à vouloir que les imprimeurs de Rouen présentent de nouveaux statuts, ce qu'ils ne paroissent pas suivre avec beaucoup d'ardeur, sous prétexte de frais de les obtenir, nous estimons qu'il faut leur accorder un nouveau dellay de trois mois pour le faire [7] ». Ces trois mois durèrent plusieurs années et ce ne fut que par étapes successives que le Conseil parvint à imposer aux typographes rouennais les règles sous lesquelles vivaient leurs confrères de Paris. J'y reviendrai bientôt et j'ouvre ici une parenthèse pour jeter un coup d'œil rapide sur les errements qu'avait suivis jusque là l'imprimerie rouennaise.

(1) Cf. Documenta, nº 752. — (2) Arrêt du Conseil des 18 février 1715 (Doc., nº 755), 14 août 1719 (Doc., nº 776), 23 novembre 1720. (Doc., nº 783). — (3) Voy. Documenta, nº 857. — (4) Voy. Documenta, nº 909. — (5) Cf. Documenta, nº 660. — (6) Voy. Documenta, nº 733. — (7) Documenta, nº 752.

***

Primitivement unis par les seuls liens d'une confrérie religieuse, mise ici comme partout ailleurs sous le patronage de Saint Jean l'Évangéliste, dit aussi, on sait pourquoi, Saint Jean Porte Latine, les maîtres imprimeurs de Rouen ne semblent pas avoir éprouvé le besoin, au point de vue civil, de se donner une loi écrite. Jusqu'au XVIIIe siècle, ils vécurent sous le régime de coutumes et d'usages, qui, pour n'avoir pas été codifiés, n'en étaient pas moins observés et ponctuellement appliqués par les tribunaux. Un érudit rouennais, M. E. Gosselin, affirme qu'un règlement particulier aux imprimeurs avait été élaboré par le Parlement de Normandie en 1579, et il ajoute que « malheureusement ces statuts n'ont pu être recouvrés et [qu'] on ne peut parvenir à en connaître la substance qu'en étudiant avec soin les diverses difficultés auxquelles ils donnèrent lieu [1] ». Ces regrets partent d'un bon naturel, mais je ne pense pas qu'ils soient fondés : ils semblent en effet résulter d'une double confusion de mots, car, qui dit *règlement* ne dit pas toujours *statuts*, et en fait, s'il est exact que le Parlement ait donné un *règlement* entre, — je dis *entre* et non pas *aux*, ce qui est tout différent, — les libraires et imprimeurs de Rouen, on ne rencontre nulle part la trace que des *statuts*, c'est à dire une loi écrite, aient été octroyés dans le même temps aux uns ou aux autres. A la vérité ces statuts ne se sont dégagés que petit à petit de la jurisprudence des tribunaux locaux, basée elle-même sur la coutume constamment évoquée par les personnalités dirigeantes de la Corporation et jamais, que je sache, ils ne furent consignés par écrit en corps de règlement, car on n'eut pas manqué de l'imprimer et, plus tard, de le soumettre au Conseil d'État, lorsque celui-ci réclama instamment, mais sans succès, on l'a vu, que les statuts de la Communauté rouennaise fussent rédigés et soumis à son examen.

Quant au prétendu règlement égaré, qui aurait été consigné dans un arrêt du Parlement de Normandie du 4 septembre 1579 [2], il n'était autre chose, je crois, qu'une homologation de l'Édit, donné à Gaillon par le roi Charles IX, au mois de mai 1571, sur

(1) *Op. cit.*, p. 116. — (2) Cf. Documenta, n° 525.

la réformation de l'imprimerie [1]. On sait que le principal objet de cet édit avait été de régler la situation des apprentis et des compagnons vis-à-vis de leurs maîtres et de faire cesser les différends qui surgissaient constamment entre eux. Le Parlement de Rouen n'avait enregistré cet édit qu'à la réquisition des maîtres imprimeurs, cela résulte clairement des termes de son arrêt du 17 octobre 1579 [2], aussi, lorsqu'ils se virent par le fait même privés de la facilité, qu'ils avaient eue jusqu'alors, soit d'imprimer en leurs propres maisons, soit de confier certains de leurs travaux à des imprimeurs en chambre ou compagnons n'ayant qu'un modeste outillage, les libraires s'adressèrent-ils au Parlement pour rentrer en possession de leurs anciens droits. Telle est la situation que *régla*, c'est-à-dire *trancha*, non seulement l'arrêt en question, en décidant que les libraires pourraient continuer l'exercice de l'imprimerie, ainsi qu'ils l'avaient fait par le passé, mais encore un autre arrêt du 19 novembre suivant [3], qui détermina de plus à quels compagnons exclusivement ils étaient autorisés à s'adresser et dans quelles conditions.

Voyons à présent les principes qui régissaient dans la capitale de la Normandie l'exercice de ces professions.

1° Entrée de la carrière. Dans les débuts, l'art est entièrement libre : est maître qui veut, François Ier l'avait proclamé [4] ; mais la corporation s'accroît rapidement ; de simples compagnons, souvent illettrés, parfois même insuffisamment préparés à la pratique du métier et presque toujours sans moyens pécuniaires, s'établissent en grand nombre et ne tardent pas à discréditer quelque peu l'art quasi-divin. L'orage gronde déjà en haut lieu et des éclairs dangereux ont sillonné le ciel typographique, il devient indispensable de réglementer l'accès de la profession. Un arrêt du Parlement de Rouen du 9 décembre 1579 [5] constate que pour devenir maître, il faut alors avoir fait trois ans d'apprentissage chez un autre maître et prêté serment en justice de le servir fidèlement [6] ; ces modestes garanties ne paraissent bientôt plus suffisantes et l'on exige que les apprentis sachent lire et écrire, qu'ils prolongent pendant six ans le temps de leur instruction professionnelle et que, pendant deux ans encore, ils travaillent chez les maîtres, afin de s'y perfectionner [7] ; un peu plus tard enfin, il faut qu'ils aient la connaissance de la langue

(1) Voy. Fontanon, Edits et ordonnances des rois de France, t. IV (Paris, 1611), p. 473. — (2) Voy. Documenta, n° 522. — (3) Voy. Documenta, n° 525. — (4) Déclaration du 19 novembre 1541. — (5) Documenta, n° 527. — (6) Sentence du 24 octobre 1597. (Doc., n° 544). — (7) Arrêt du 3 mars 1608. (Doc., n° 562).

latine[1], en attendant qu'on exige d'eux qu'ils soient en état de déchiffrer un texte grec. Ajoutons à cela que l'apprenti ne doit pas être marié[2] et qu'il est tenu de faire un chef-d'œuvre pour être admis à la maîtrise [3] et nous connaîtrons, semble-t-il, toutes les conditions prescrites pour parvenir à l'état d'imprimeur ;

2° EXERCICE DE L'ART. Je passe sous silence les contributions plus ou moins forcées que les maîtres de la Communauté réclamaient des récipiendaires et qui dégénérèrent parfois en véritables abus [4] et je ne signale que les principales dispositions réglementaires. Le nouveau maître devait commencer par ouvrir une boutique ou officine [5], dont plus tard on déterminera rigoureusement le matériel et l'outillage minimum; il lui faut avoir de bons caractères [6], n'employer pour ses impressions que du papier propre et convenable [7], s'entourer de bons et expérimentés correcteurs [8] et veiller, sous peine d'amende, à ne mettre au jour que des impressions irréprochables au point de vue de la correction [9] et conformes à certaines traditions au point de vue de l'agencement et de la présentation des textes [10]; il n'oubliera surtout pas d'apposer exactement son nom et le lieu de son domicile [11] et il s'abstiendra de rien imprimer sans une autorisation de police pour les simples opuscules[12] et sans une permission du roi ou du parlement pour les ouvrages d'importance[13].

Ce n'était pas assez que d'avoir déterminé les conditions d'accès et d'exercice de la profession, il fallait encore en assurer la stricte application, aussi les maîtres rouennais avaient-ils pris la précaution d'en confier la surveillance à quatre d'entre eux, soumis chaque année à l'élection et portant le titre officiel de *Gardes de la Communauté.* Avec l'aide d'un registre, qui contient les comptes rendus par

(1) Arrêt du 16 mai 1615, cité par E. Gosselin, *op. cit.*, p. 121, et visé par un autre arrêt du 23 juin 1615 (Doc., n° 589) — (2) Arrêt du 1er août 1631. (Doc., n° 630). — (3) Sentence du 10 décembre 1588 (Doc. n° 536). — (4) Sentence du 24 octobre 1597 (Doc., n° 544). — (5) Sentence du 11 décembre 1606 (Doc., n° 559). — (6) Sentence du 21 avril 1583 (Doc., n° 528). — (7) Sentence du 12 septembre 1625 (Doc., n° 620). — (8) Arrêt du 3 mars 1608 (Doc., n° 562). — (9) Sentences des 17 octobre 1579, 26 novembre 1579, 23 juin 1615, 27 juin 1615 (Doc., nos 521, 523, 526, 589 et 591). — (10) Sentences des 17 octobre 1579 et 10 septembre 1638 (Doc., nos 521 et 638). — (11) Sentences des 22 juin 1595, 3 novembre 1606, 26 février 1609, 18 juillet 1622, 15 octobre et 15 décembre 1625 (Doc., nos 541, 558, 563, 615, 621 et 622). — (12) Sentence du 17 juillet 1617 (Doc., n° 598). — (13) Sentences des 17 septembre 1615, 19 août 1616, 15 septembre, 5 et 20 novembre 1618, arrêt du 14 juillet 1633, etc. (Doc., nos 592, 593, 604, 605, 606, 635).

eux à l'expiration de leur mandat [1], j'ai pu dresser la liste chronologique à peu près complète de ces Gardes depuis l'année 1597, jusqu'à l'époque de leur remplacement par un syndic et je crois intéressant de la reproduire pour deux raisons : en premier lieu parce qu'elle est inédite et qu'elle forme pour ainsi dire le tableau d'honneur de la corporation, et deuxièmement, parce que j'aurai fréquemment à y renvoyer par la suite, pour la justification de la durée de tel ou tel atelier.

Tableau chronologique des Gardes de la Communauté de Rouen [2]

1597. — Richard Auber, Abraham Cousturier le jeune, Guillaume du Mouchel, Richard le Prévost.

1598. — Abraham Cousturier l'aîné, Romain de Beauvais, Richard le Prévost, Robert Féron.

1599. — (Manque).

1600. — (Manque).

1601. — Raphaël du Petit-Val, Nicollas Dugord, Ollivier Hardy, Nicollas Hamillon.

1602. — Pierre Vallentin, Pierre Courant, Nicollas Hamillon, Manassés de Préaulx.

1603. — Jehan Crevel l'aîné, Pierre Courant, Jehan Osmont, Cardin Hamillon.

1604. — Jehan Crevel le jeune, David Ferrand, Cardin Hamillon, Pierre Calles.

1605. — Henry le Mareschal, David Ferrant, Pierre Cauchoys, David Geoffroy.

1606. — Jehan Desnoyers, Nicolas Vaultier, Théodore Reinsart, David Geuffroy.

1607. — Jehan Desnoues, Adrien Maurront, Pierre Muller, Jacques Séjourné.

1608. — Richard Aubert, Robert Féron, Thomas Daré, Jacques Séjourné.

1609. — Gaspard Hérault, Robert Féron, Abraham Cousturier fils, Nicollas Michel.

1610. — (Manque).

(1) A. D. S., E. 483. — (2) J'ai respecté dans ce tableau l'orthographe originale des noms et prénoms.

1611. — Nicollas Loyselet, Jehan Hellot, David Cousturier, Salomon Jumelin.

1612. — Loys Coste, Salomon Jumelin, Marin Dusouillet.

1613. — Rommain de Beauvais, Nicollas Hamillon, Pierre Loyselet, Jullien Courant.

1614. — Abraham Cousturier, Cardin Hamillon, Julien Courant, Richard Lallemant.

1615. — Jean Osmont, Cardin Hamillon, Robert de Rouves, Jaspar Hérault.

1616. — David Ferrant, Manassès de Préaux, Robert de Rouves, Robert Vallentin.

1617. — David Ferrant, Adrien Morront, Martin le Mégissier, Jehan Machuel.

1618. — Jean Crevel, Robert Féron, Guillaume de la Haye, Jean Machuel.

1619. — Robert Féron, Philippe Aline, David du Petit Val, Pierre Le Locu.

1620. — Nicolas Loiselet, Daniel le Cousturier, Pierre Le Locu, Estienne Vereul.

1621. — Nicolas Loyselet, Claude le Vilain, Pierre la Mothe, Jacques de Beauvais.

1622. — Lois Cottey, Jullien Courant, Pierre Delamotte, Anthoine Orenge.

1623. — Jullien Courant, Marin Dusouillet, Girard Viret, Richard Ballicorne (mort en exercice).

1624. — Romain Beauvais, Sallomon Jumelin, Lois Dumesnil, David Ferrant.

1625. — Nicolas Hamillon, Jehan Osmont, Yves Maille, Loys Loudet.

1626. — Robert Féron, Richard Lallemant, Marin Michel, Jean le Doy.

1627. — Nicollas Loiselet, Manassez de Préaux, Jehan Machuel, Jean-Baptiste Behourt.

1628. — David Ferrant l'aîné, Martin le Mesguicher, Nicollas Adam, Thomas Tiercelin.

1629. — David du Petit Val, Pierre de la Motte, Adrien Ouin, Pierre Dupuictz.

1630. — Adrien Morront, Pierre le Locu, Jehan Ferrand, Guillaume Lallemant.

1631. — Guillaume de la Haye, Jehan Berthelin, Jacques Hollant, Salomon Jumelin.

1632. — Jehan Osmont, David Ferrant le jeune, Jacques Cailloué, Robert Séjourné.

1633. — Robert Valentin, Pierre Maille, Jehan le Cousturier, Jehan Courant.

1634. — Estienne Vereul, Marin Michel, Jean le Boullenger, Pierre le Brun.

1635. — Louys du Mesnil, Jehan Machuel, Charles Osmont, Jehan Loyselet.

1636. — Jean-Baptiste Behourt, Pierre du Puys, Jehan de Manneville, Jehan le Sage.

1637. — Nicolas Adam, Robert Séjourné, Osée Seigneuré, Jehan Viret.

1638. — David Ferrant, Adrien Ouyn, Jean de la Mare, Louys Séjourné.

1639. — Jehan Berthelin, Pierre le Brun, Clément Malassis, Laurens Maurry.

1640. — Jean le Dois, Jean Loiselet, François Vautier, Robert Ferrand.

1641. — Jehan Machuel, Jacques Cailloué, Anthoine de la Mare, Jacques Besongne.

1642. — Marin Michel, Jehan le Boulenger, Nicolas Loyselet, Thomas Daré.

1643. — Jean de Mandeville, Laurens Maurry, Richard Lallemand, Martin Michel.

1644. — Jean Viret, Louys Séjourné, Jacques Ruault, Louys Oursel.

1645. — Charles Osmont, Robert Ferrant, Daniel Loudet, Jean Machuel le jeune.

1646. — David du Petit Val, Antoine de La Mare, Jean Osmont, Jacques Auber.

1647. — Louis Dumesnil, Robert Séjourné, Clément Malassis, Nicolas Loiselet.

1648. — Adrien Ouyn, Pierre Maille, François Vaultier, Martin Michel.

1649. — Jehan le Boulenger, Laurens Maurry, Jacques Besongne, Jehan Machuel.

1650. — Jean de Manneville, Louys Séjourné, Richard Lallemand, Jacques Auber.

1651. — Jehan Viret, Jehan Machuel l'aisné, Jacques Ruault, Nicolas Loyselet.

1652. — David Ferrand, Clément Malassis, Jehan Machuel le jeune, Louis du Mesnil.
1653. — Robert Séjourné, Jehan du Mesnil, Isaac Petit, Jehan le Dois.
1654. — Estienne Vereul, Louys Séjourné, Anthoine Ferrand, Pierre Ferrand.
1655. — François Vautier, Marin Michel, Jullien Courant, Jean Berthelin.
1656. — Jacques Besongne, Nicolas Loiselet, Jacques Hérault, Rémi le Boullenger.
1657. — Pierre Maille, Richard Lallemant, Louis Behourt, Laurens Maurry le jeune.
1658. — Jaques Ruaut, Laurent Maurry l'aisné, Louis Costé, Robert Séjourné le jeune.
1659. — Charles Osmont, Jean Machuel, Eustache Viret, Claude Grivet.
1660. — Jean Osmont, Jullien Courant, Gabriel Bellier, Guillaume Machuel.
1661. — Louis du Mesnil, Ysaac Petit, Vincent Le Roux, Pierre Hubault.
1662. — Anthoine Ferrand, Bonaventure le Brun, Denys du Chesne, Pierre Dupuits.
1663. — Pierre Ferrand, Jacques Hérault, Jean Bourdet, Nicolas le Dois.
1664. — Robert Séjourné, Louis Behourt, Jacques le Sage, Guillebert de la Mare.
1665. — Jean Viret, Robert Séjourné le jeune, David Maury, Jean Jores.
1666. — Jean de Manneville, Laurens Maurry, Jean Besongne, Jean Oursel.
1667. — Jean Machuel, Louys Costé, François Vaultier, Jean le Brun.
1668. — Laurens Maurry le jeune, Eustache Viret, Jean Dupuis, Jean Gruel.
1669. — Pierre Ferrant, Vincent Le Roux, Jean Tiercelin, Gilles Bellier.
1670. — Robert Séjourné, Bonaventure Le Brun, Laurens Machuel, Pierre Amiot.
1671. — Eustache Viret, Jean Oursel, Louys du Mesnil, Louys Cabut.
1672. — François Vaultier, Antoine Maurry, Nicolas Ruault.

1673. — Richard Lallemant, David Maury, Jaques Le Boulanger, Henry-François Viret:

1674. — Jacques Hérault, Guillaume Machuel, Jean Dumesnil, Marin Lallemant.

1675. — Louys Costé, Laurens Machuel, Thomas Maury, Romain Malassis.

Des incidents fâcheux s'étant produits au cours de cette dernière année [1], le Parlement commit d'office Louis Costé et Robert Séjourné pour remplir les fonctions de gardes, jusqu'à nouvel ordre. Cet état de choses prit fin en 1681, époque où la Communauté recommença à élire ses gardes.

1681. — Julien Courant, Jean Gruel, Jean-Baptiste Machuel, Guillaume Boucher.

1682. — Bonaventure Le Brun, Jean Oursel, Laurens Besongne, Robert Machuel.

1683. — Louis Cabut, Jean Jores, Jean-Baptiste Besongne, Guillaume Vaultier.

1684. — Laurent Maurry, Gilles Bellier, Eustache Viret, Richard Lallemant.

1685. — Laurent Machuel, Pierre Amiot, Thomas Osmont, Anthoine Ferrand.

1686. — Jacques le Boullanger, Jean du Mesnil, Guillaume Machuel, Jacques le Cousturier.

1687. — Julien Courant, Guillaume Boucher, Nicolas Du Mesnil, Robert Desroques.

1688. — Jean Besongne, Jean Oursel, Jacques Dumesnil, Pierre Hérault.

1689. — Sébastien de Caux, Jean-Baptiste Besongne, Pierre Viret, Pierre Ferrand.

1690. — Jean-Baptiste Machuel, Louis Besongne, Adrien de la Mare, Nicolas le Boucher.

1691. — Jean Du Mesnil, Richard Lallemant, Jean Lallemant, Guillaume Viret.

1692. — Jacques Le Boullenger, Eustache Viret, Bonaventure Le Brun le jeune, Guillaume Behourt.

1693. — Henry-François Viret, Guillaume Boucher, Louis Cabut le jeune, Eustache Hérault.

(1) Voy. la notice de Vaultier (François I).

1694. — Gilles Bellier, Louis Cabut l'aîné, Jacques de Caux, Antoine Maurry.
1695. — Jean-Baptiste Machuel, Pierre Ferrand, Jacques Besongne, Pierre Le Boucher.
1696. — Laurent Besongne, Guillaume Machuel, Robert de Rost, Antoine Prévost.
1697. — Jean Dumesnil, Richard Lallemand, Claude Amiot, François Vaultier.
1698. — Guillaume Boucher, Jean-Baptiste Besongne, Jacques Bellier, Robert Viret.
1699. — Laurens Maurry, Nicolas Boucher, Jean Oursel, Jacques Ferrand.
1700. — Pierre Amiot, Henry-François Viret, Pierre Dumesnil, Richard Lallement le jeune.
1701. — Jacques Dumesnil, Pierre Hérault, Michel Lallemant, Jean-Baptiste Besongne le jeune.
1702. — Robert Desrocques, Pierre Le Boucher, Jaques Séjourné, P. Philippes Cabut.
1703. — Laurent Besongne, Eustache Viret, Jacques-Joseph Le Boullanger, François Oursel.
1704. — Robert Machuel, Antoine Prévost, Claude Jore, Pierre Allinne.
1705. — Claude Amiot, Jean-Robert Viret, Pierre Dupuis, Pierre Machuel.
1706. — Eustache Hérault, Jacques Besongne, Jacques Amiot, Jean-Baptiste Machuel.
1707. — Jean-Baptiste Besongne, Richard Lallemant, Antoine Maury, Jacques-Nicolas Ruault.
1708. — Jean Du Mesnil, François Vaultier, Pierre Cailloué, Robert Machuel.

A partir de cette année, on peut considérer comme morte la vieille institution des Gardes de la librairie de Rouen et nous allons à présent assister à son agonie. Le 3 décembre 1708, recherchant la cause des *désordres* qu'il travaillait à refréner dans l'imprimerie de cette ville, un premier arrêt du Conseil d'État[1] croyait les pouvoir attribuer à l'*affectation* des maîtres de ne plus choisir pour leurs Gardes que les sujets dont ils avaient le moins à craindre la vigilance et la régularité, et à l'inobservance des formalités accou-

(1) Voy. Documenta, n° 730.

tumées pour l'élection de ceux-ci ; en conséquence, il annulait les derniers choix faits par la Communauté et ordonnait qu'il serait procédé à de nouvelles élections en la présence de l'Intendant. Les sujets qui furent alors proposés étant aussi *suspects* que les précédents, un second arrêt du Conseil, du 17 décembre suivant [1], nomma d'office un *syndic* et trois adjoints : Richard Lallemand, Antoine Maury, Philippe Cabut, François Oursel, et leur enjoignit de remplir ces fonctions jusqu'au 24 juin 1710. La situation ne lui paraissant pas améliorée à cette époque, le Conseil renouvela le 16 juin 1710 [2] sa manœuvre de 1708 et nomma pour syndic le même Richard Lallemand, en lui donnant quatre adjoints : Laurent Besongne, Nicolas Le Boucher, Louis Behourt, Nicolas Lallemand, et en stipulant qu'ils resteraient tous en charge jusqu'au 24 juin 1711. Le 15 juin de cette dernière année, un nouvel arrêt du Conseil maintint pour un an encore Richard Lallemand en qualité de syndic, avec Jean-Baptiste Besongne, Nicolas Dumesnil, Jacques Besongne et Philippe Cabut pour adjoints [3].

De 1713 à 1718, la Communauté rouennaise recouvra le droit de nommer, non plus des gardes, mais des syndics et trois adjoints; toutefois elle avait choisi dans les dernières élections des sujets qui ne plaisaient pas au pouvoir et cela provoqua une nouvelle intervention du Conseil d'État. Celui-ci, par un arrêt du 5 octobre 1718 [4], prescrivit à la Communauté de reconnaître Nicolas Le Boucher pour syndic, Adrien Le Brun, Michel Lallemand et Jean-Baptiste Besongne le jeune pour adjoints. Ceci durait encore en 1721, lorsque, sur la plainte de la Communauté, qui craignait de voir prescrire ses droits, un arrêt du Conseil, du 26 juillet [5], déclara la maintenir et garder « dans le droit et possession de faire tous les ans l'élection de... Scyndics Gardes au jour et feste de Saint Jean-Baptiste, en la manière accoustumée, en présence du lieutenant général de police... » et, cependant il ordonna « pour cette année seulement » que les syndic et gardes actuellement en fonctions devraient présenter à l'intendant une liste de seize candidats, entre lesquels uniquement pourraient être élus les officiers de la corporation. En 1722 pourtant, le Conseil imposa encore un syndic de son choix [6] et cassa l'élection des adjoints, et, en 1723, il prescrivit d'une

(1) Voy. Documenta, n° 731. — (2) Voy. Documenta, n° 737. — (3) Voy. Documenta, n° 742. — (4) Voy. documenta, n° 768. — (5) Voy. documenta, n° 788. — (6) Arrêt du 22 juin, Documenta, n° 794.

façon définitive que les élections ne pourraient plus se faire dorénavant que sur la présentation à l'intendant d'une liste de seize candidats [1]. En 1724 [2] et en 1725 [3] le syndic fut encore imposé à la Communauté et continua ses fonctions jusqu'en 1728, époque où sur de nouvelles représentations de cette dernière, un arrêt du Conseil [4] lui restitua enfin tous les droits d'élire ses officiers. Désormais l'ordre régna parmi les libraires et imprimeurs de Rouen, on peut dire la parfaite soumission à l'autorité, puisque celle-ci n'eut plus à intervenir, mais, somme toute, la vieille institution des gardes était morte et bien morte.

J'éprouve de très vifs regrets de n'avoir pas le loisir d'étudier ici plus à fond la façon dont ces gardes ont administré pendant deux siècles la Communauté rouennaise, mais j'espère qu'un jour ou l'autre l'érudition locale, à qui il appartient, entreprendra l'examen détaillé de cet intéressant sujet, dont tous les éléments sont réunis aux Archives départementales de la Seine-Inférieure. On y rencontre en effet plusieurs registres de comptes des Gardes de la Communauté (E. 483, 484, 485) et la plupart des documents judiciaires les intéressant, répartis en deux liasses (E. 489, 490). Pour ma part, je terminerai ces quelques notes en faisant remarquer que les directions de cette Communauté ne furent pas toujours d'une cohérence irréprochable; ainsi, par exemple, pendant qu'elles inclinaient vers le formalisme des métiers mécaniques, en exigeant des récipiendaires l'exécution d'un chef-d'œuvre [5], elles n'en recherchaient pas moins à faire consacrer à leur profit les exemptions de charges publiques accordées par les rois à l'imprimerie « art et science libérale », et le plus curieux est qu'elles obtinrent la solennelle confirmation de ces franchises par des lettres patentes de Henri IV [6]. J'attire enfin l'attention sur les arrêts du Conseil d'État des 8 mars 1721, 20 janvier et 25 mai 1723, 22 novembre 1728, 28 mai 1742, et 6 décembre 1743 [7], réglementant le transport des livres de ou pour la Normandie : j'ai tenu à les reproduire pour la plupart, d'abord parce qu'ils sont la suite logique de la réforme de l'imprimerie et de la librairie, tentée dans cette province par le Conseil d'État, à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècles [8], et,

(1) Arrêt du 22 juin 1723, Documenta, n° 800. — (2) Arrêt du 12 juin, Documenta, n° 808. — (3) Ordonnance de l'intendant de Rouen du 22 juin, Documenta, n° 813. — (4) Arrêt du 9 janvier 1728. Documenta, n° 824. — (5) Voy. suprà, p. 15. — (6) Voy. Documenta, n° 551. — (7) Voy. Documenta, nos 785, 796, 799, 828, 871 et 887. — (8) Voyez notamment Documenta, 677, 724, 730, etc.

en second lieu, dans le but surtout de faciliter la tâche de ceux qui voudraient étudier de plus près le régime de l'imprimerie et de la librairie dans une région non moins remarquable par sa production littéraire, que par les entreprises de contrefaçons, faites sur une assez grande échelle par plusieurs de ses typographes. A ce dernier point de vue aussi, l'étude que j'apporte est loin d'être complète, malgré tout mon souci de ne négliger aucune source d'information ; telle quelle elle fournira pourtant la clef de nombreuses difficultés bibliographiques et ouvrira quelques horizons nouveaux à ceux qui veulent étendre le champ de leurs investigations dans notre histoire littéraire.

Je ne peux pas quitter Rouen sans mentionner ici divers travaux qui se rattachent plus ou moins à l'histoire typographique de cette ville et que je ne pouvais pas négliger de consulter; il en est même, comme l'étude de M. Frère sur les livres de liturgie des Eglises d'Angleterre [1], et la liste des imprimeurs protestants de M. Lesens [2], qui sont, la première surtout, de précieuses contributions et dont j'aurai parfois à invoquer le témoignage ; mais il en est une autre, trop légèrement écrite, qui ne sera citée que pour redresser les nombreuses erreurs dont l'auteur l'a émaillée, — il est vrai qu'il n'a fait que compiler, — et éviter ainsi qu'elles ne s'accréditent dangereusement [3].



Il ne me reste plus à présent qu'à jeter un rapide regard sur l'imprimerie à Dieppe et au Havre et sur les travaux se rapportant à son histoire, car il est inutile de disserter pour le moment sur les

(1) Des Livres de liturgie des Églises d'Angleterre imprimés à Rouen dans les xv et xviᵉ siècles. Étude suivie du catalogue de ces impressions, de m.cccc. xcii à m.d.lvii, avec des notes bibliographiques, par Édouard Frère,... — Se vend à Rouen chez Auguste Le Brument libraire rue de l'Impératrice près l'église St Vincent. Avril m. dccc. lxvii. [Impr. par Henry Boissel.] Tiré à 125 ex. sur gr. pap. rais. vergé. (Gr. in-8. 65 p. et 1 pl. reprod. la marq. de Nicolas Le Roux. Extr. en partie du *Précis des travaux de l'Acad. de Rouen*, a. 1865-1866. B. N., Inv. Rés. Q. 658). — (5) Liste des Imprimeurs et Libraires rouennais protestants. (Signé) : E. Lesens. Dans : *Bull. hist. et litt. de la soc. de l'hist. du protest. franç.*, a. 1887, pp. 331-336. — (6) Marques Héraldiques et Devises des imprimeurs et libraires normands du xvᵉ au xviiiᵉ siècle, par le Baron Lucien de Mazières-Mauléon [Loys de Montlévrier]. — Paris (XVI) Bibliothèque de la « Revue heraldique » 8, rue Daumier. 1905. (In-8. 19 p. Tiré à 120 ex. numér. et paraphés. Reproduction de 4 marques avec les clichés de Silvestre. B. N., 8° Q pièce 1990.)

quelques ateliers installés dans la ville d'Eu et autres localités. On trouvera tout ce qui peut être intéressant à cet égard dans les notices consacrées à chacun de leurs typographes, et il est aisé de les connaître en consultant la nomenclature chronologique dressée dans le premier chapitre qui suit cet avant-propos.

Deux érudits se sont occupés de la typographie dieppoise : le premier en date, l'abbé Cochet [1], en a étudié les vicissitudes depuis les origines présumées par lui, jusque vers le milieu du XIXe siècle, et la notice qu'il a publiée sur cet objet ne saurait compter ni parmi les meilleures du savant écrivain ni parmi celles qui pourraient faire autorité en la matière; elle offre peut-être de l'intérêt pour la période contemporaine, mais elle en est presque totalement dépourvue pour les temps antérieurs à la Révolution. Le second, l'abbé Sauvage [2], s'est principalement attaché à élucider la question des débuts de l'art sublime à Dieppe, et s'il n'a pas réussi à faire la lumière complète et à conclure formellement, du moins a-t-il traité son sujet avec une conscience qui lui avait fait toucher du doigt la vérité. Je ne dis rien de Deschamps, il n'a fait que répéter, dans son *Dictionnaire* (V° Deppa), les indications de l'abbé Cochet, en y ajoutant un renseignement que lui avait adressé M. Frère, dont la compétence en matière de bibliographie normande était alors universellement et à juste titre appréciée.

Le commerce des livres était depuis longtemps florissant dans la patrie de Duquesne, lorsque l'imprimerie vint s'y implanter, et ce sont précisément deux libraires de cette ville, Guillaume Nazot (1617) et Etienne Martin (1565) qu'on a successivement proposés pour en avoir été les introducteurs ; puis, après un examen plus attentif des livres sur lesquels on se basait pour leur faire cet honneur, on a reconnu que c'étaient des produits des presses rouennaises ou caennaises. La question restait donc entière et l'on se trouvait en face d'un double problème, fort gênant, faute d'avoir été résolu, pour qui cherchait à se faire une idée bien nette de l'époque des débuts de l'imprimerie à Dieppe. Ce problème résultait

(1) Histoire de l'imprimerie, à Dieppe, Par M. l'Abbé Cochet. — Dieppe. Imprimerie de Levasseur, rue Duquesne, 3. 1848. (In-8. 44 p. Tiré à 100 ex. et extr. de la *Vigie de Dieppe* des 22 août, 12 septembre, 24 novembre, 1er et 15 décembre 1848. B. N., Q. 4942). — (2) Introduction à l'histoire de l'imprimerie à Dieppe, Par M. l'abbé Sauvage. Dans : *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Rouen pendant l'année 1890-1891* (Rouen, 1892, in-8), pp. 423-447.

d'une mention manuscrite, rencontrée par l'abbé Sauvage dans un exemplaire de l'*Histoire de l'imprimerie à Dieppe*, annoté par l'auteur même ; on y lisait en effet cette addition autographe : « Méthode de naviguer. Dieppe, Corolles. In-4°, 1583. » De là à supposer que ce Corolles était le prototypographe dieppois, il n'y avait qu'un pas ; l'abbé Sauvage ne l'a pas franchi, mais il reste fort perplexe au sujet de ce personnage, parce que, dit-il, « malheureusement M. Cochet n'indique pas d'où lui est venue cette précieuse indication, qui pourrait, d'après le contexte, lui avoir été fournie par M. le comte d'Auffay, ou provenir des catalogues soit du duc de la Vallière, soit du marquis de Courtenvaux. Nous n'avons pu jusqu'à présent nous procurer le dernier et n'avons pas été assez heureux pour retrouver dans l'autre la trace de ce précieux volume, sur lequel on désirerait plus de détails et de précision ». Or, ce prétendu imprimeur ou libraire n'a jamais existé : Corolles n'est que le nom mal transcrit d'un prêtre dieppois, l'abbé Corruble, auteur du livre en question, dont le titre exact est *La véritable et unique méthode de naviger par le quartier d'or*[1]. La seconde difficulté du problème provenait de la date de *1583* figurant sur le titre de cet ouvrage[2], il n'est rien de plus aisé que de la résoudre, même pour une personne inapte à distinguer du premier coup d'œil une impression de la fin du XVIe siècle d'une autre de la fin du XVIIe, il suffit pour cela de se reporter au 5e feuillet du livre, où l'on peut lire : « Achevé d'imprimer pour la première fois le 15e jour de novembre 1683 », date corroborée par le privilège, accordé le 29 octobre de la même année. Donc pas de doute au point de vue de la date, pas de doute non plus au sujet de l'imprimeur qui a signé tout au long : Nicolas Dubuc.

Si, par conséquent, l'imprimerie ne fut pas exercée à Dieppe au XVIe siècle, quel est celui qui l'y apporta au siècle suivant et à quelle époque se place cet événement ? Ici je dois faire entrer en scène le savant et laborieux bibliographe de la Société de Jésus ; après avoir catalogué dans la colonne 1569 du tome III de la *Bibliothèque de la Compagnie*, un ouvrage de polémique du P. Gontery : *Les conséquences ausquelles a esté réduite la Religion prétendue Réformée... Dieppe, 1609, in-8*, le P. Sommervogel ajoute : « Cette édition est citée

(1) Voy. infrà la notice de l'imprimeur Dubuc (Nicolas). — (2) Le Catalogue général de la Bibliothèque nationale, V° Corruble, donne également pour cet ouvrage la date de 1583 ; il est fâcheux que le rédacteur de cet article n'ait pas mis un *sic* entre parenthèses et rétabli la véritable date de l'ouvrage.

dans le *Catalogue de la Bibl. de M. Cocheris*, n° 22, ce qui démentirait l'assertion de M. l'abbé Cochet que le premier imprimeur de Dieppe serait G. Nazot. » Or, en 1609, le P. Gontery était à Rouen et il n'est pas supposable qu'il ait pu se faire imprimer à Dieppe, alors que postérieurement les ministres protestants de cette ville étaient obligés de s'adresser à des presses rouennaises pour mettre au jour les produits de leur polémique avec lui [1]. La désignation de Dieppe au titre de l'opuscule en question, si elle s'y trouve réellement, ne paraît être qu'un subterfuge. D'ailleurs un imprimeur nouvellement installé dans une ville avait tout intérêt à donner son nom et son adresse et c'est ce que fit Nicolas Acher, lorsqu'il forma, vers 1623, le premier établissement typographique de Dieppe.

Le prototypographe dieppois ne resta pas longtemps sans concurrent : il en eut bientôt deux ou trois, et bien que l'arrêt de 1704 eut décidé qu'il ne devait y avoir qu'un imprimeur à Dieppe, le Conseil d'État eut toutes les peines du monde à les réduire à ce chiffre, qui fut maintenu jusqu'à la fin de l'ancien régime.

La date réelle de l'apparition de l'imprimerie au Havre ne saurait soulever autant de difficultés que celles que je viens d'essayer de résoudre : elle doit être fixée à l'année 1670, époque où Jacques Gruchet vint de Rouen s'y établir ; là aussi la concurrence se dressa sans tarder, mais elle y fut rapidement supprimée et le seul atelier qu'avait toléré au Havre l'arrêt de 1704, s'y perpétua dans la même famille durant tout le XVIIIe siècle. De même que ceux de Dieppe, les typographes havrais ont eu deux historiens : le second [2] a assez heureusement amplifié ce qu'avait dit le premier [3] ; cependant tous deux n'ont fourni pour la période ancienne que des données encore incomplètes.

(1) Cf. Documenta, n° 583. — (2) Société havraise d'études diverses. Extrait du Recueil de ses Publications. (Année 1903, 2ᵉ trimestre). L'Imprimerie au Havre de 1670 à 1870 Par Georges-D. Quoist Imprimeur. Ouvrage orné de 7 figures. / Le Havre Imprimerie H. Micaux. 1904. (In-8. VII-94 p. B. N., 8° Q. 3359). — (3) Troisième Glane. L'Imprimerie au Havre avant 1890. Dans : Glanes historiques sur le Havre et son arrondissement, par Alphonse Martin. — Le Havre, 1898. (In-16, pp. 29-58. B. N. Lk⁷ 25312.)

CHAPITRE PREMIER

NOMENCLATURE CHRONOLOGIQUE DES IMPRIMEURS

Dieppe

(Lat. : Deppa.)

1623-1649 Nicolas Acher.
1642-1660 Pierre Dubuc.
1650-1660 Etienne Acher.
1660-1700 Nicolas Dubuc.
1661-1686 Pierre Acher.
1672-1686 Jean Cailloué.
1693-1699 Guillaume Viret.
1694-1720 Pierre Pillon.
1700-1728 Jean-Baptiste Dubuc.
1705-1727 Jean Oursel.
1728-1735 Catherine de Guerreaux, veuve Jean-Baptiste Dubuc.
1729-1760 Jacques-Nicolas Dubuc.
1735-1738 Catherine de Guerreaux, veuve Jean-Baptiste Dubuc, et Charles-Joseph Dubuc.
1760-1775 Marie-Madeleine de Cayeux, veuve Jacques-Nicolas Dubuc.
1775-1790 Jean Baptiste-Joseph Dubuc.

Eu

1682-1700 Jean-Baptiste Dubuc.
1738-1759 Charles-Joseph Dubuc.

Guillerville

1519 Guillaume Auberée.

Le Havre

(Anc. : Havre-de-Grâce. — Lat : Gratia)

1669-1687 Jacques Gruchet.
1682-1742 *Simon Terrier.*
1683-1702 Jacques Hubault.
1687-1702 Louise Maurry, veuve Jacques Gruchet.
1702-1706 Veuve Jacques Hubault.
1702-1722 Guillaume Gruchet.
1722-1762 Marie Tirelet-Dumoulin, veuve Guillaume Gruchet.
1723-1751 Pierre Faure.
1751-1790 Pierre-Joseph-Denis-Guillaume Faure.

Quevilly

Lieu de vente et non d'impression. Tous les prétendus imprimeurs établis dans cette localité doivent être cherchés dans la nomenclature des typographes de Rouen.

Roncherolles

1775. X...?

Rouen

(*Anc.* : Roven, Rovan, Roüen. — *Lat.* : Rothomagus, Rotomagus. — *Esp.* : Roan. — *Ital.* : Roano).

1487-1490 Guillaume Le Talleur.
1487 *Noël de Harsy.*
1488-1499 Jean Le Bourgeois.
1489-1519 *Pierre Regnault.*
1490-1522 Martin Morin.
1494-1510 Jacques Le Forestier.
1495-1496 Jacques Ravynell.
1498 *Silvestre Ramburitre.*
1499-1508 Laurent Hostingue.
1499-1515 Jamet Loys.
1499-1508 Jean Mauditier.
1500-1520 Guillaume Gaullemier.
1500-1501 Jean de Lorraine.
1500-1530 Pierre Olivier.

1500-1506	Richard Auzoult.
1500-1516	Guillaume I Benard.
1502-1503	Antoine Houchard.
1503-1513	Pierre Violette.
1509-1520	Robert Paré.
1509-1521	Nicolas I Mullot.
1510-1542	Louis Bouvet.
1510-1513	Jean Prevel.
1510-1519	Richard Goupil.
1513	François Poullain.
1514-1515	*Jean Mauger.*
1515-1522	Martin Daubet.
1515-1520	Charles Mallet.
1515-1517	*Cardin Piot.*
1516-1529	Guillaume II Benard.
1517-1521	Guillaume Tuveel.
1517	*Guillaume Corne.*
1517	Eustache Hardy.
1517-1521	Jacques Benard.
1518-1520	Guillaume Auberée.
1518-1533	Michel Laligne.
1519	*Jean Le Tellier.*
1519	Jean Dumoulin.
1520-1522	Thomas Rayer.
1520	Nicolas I Hamillon.
1520-1541	Louis I Blondel.
1520	*Robert Hauville.*
1520	Pierre Le Nouvel.
1521	*Cardin Morel.*
1521	*Marin Grouart.*
1521	*Jean Fauvel.*
1521	*Richard Lebourg.*
1521-1527	Guillaume Hamel.
1521-1525	*Robert Le Carpentier.*
1521	Laurent Le Challeux.
1522-1556	Jacques Le Gentil.
1522	Louis Gascoing.
1522-1523	Jean Morin.
1523	*Jean Joron.*
1524	Jean Dujardin.

1524-1529 Richard Auger.
1525-1540 J[*ean*] G[*oupil*].
1526-1527 Guillaume Duhamel.
1527-1578 Robert Brenouzet.
1527 *Bertrand Barbier.*
1527-1537 Jacques Legrand.
1527 *Jean Campes.*
1529-1530 Étienne Dasne.
1530-1549 Nicolas Le Roux.
1530 Guillaume Le Courault.
1530-1543 Jean Lhomme.
1534 Guillaume Costil.
1534 Jacques Cyreulde.
1534-1553 *Jean Mallard.*
1535 *Yvon Barbey.*
1537-1566 Cardin I Hamillon.
1539 *Abel Bellanger.*
1539 Abraham Guenet.
1540-1550 Yves Gomont.
1540-1552 Jean I Petit.
1540-1559 Jean Primoult.
1541 Nicolas Tougard ou Turgard, dit de Hauville.
1541-1561 Romain et Jean Blondel.
1541-1574 Jean Marie.
1541-1565 Martin Marie.
1541-1559 Richard Hamillon.
1542-1559 Jean Le Prest.
1543 *Nicolas Lecout.*
1543-1544 Jean Le Prévost.
1544 *Marin Masselin.*
1546-1558 Jean Houdin.
1548-1563 Martin I Le Mégissier.
1548 *Jacques Behotte.*
1553-1554 Michel Wood.
1553 Pierre I Hubault.
1553 Pierre Cornier.
1554 Jacques Poullain.
1554 Pierre Freneau.
1554-1556 *Robert Masselin.*
1555-1579 Louis II Blondel.

1555 François Vergnault.
1555-1588 Jean II Petit.
1556 *Jean Garou*
1556-1597 *Thomas I Mallard.*
1557 Nicolas Aubin.
1557-1604 Georges Loyselet.
1558 *Roger Fleuriet, ou Fleuriot.*
1559-1579 Jean Aubin.
1560-1600 Jacques Aubin.
1563-1596 Martin II Le Mégissier.
1563-1592 Jean I Crevel.
1563-1582 Guillaume Mullot.
1565 *Jean Duvivier.*
1566-1615 Cardin II Hamillon.
1567-1620 Richard I Lallemant.
1568-1585 *Robert Mallard.*
1570-1605 Jean I Viret.
1571-1610 Pierre Courant.
1571-1583 Pierre I Ferrand.
1572 Abel Clément ou Clémence.
1572 Guillaume Saulce.
1572 *Robin Follie.*
1574-1579 Pierre Primoult.
1575-1580 Pierre II Hubault.
1576 *Pierre Drindron.*
1578 Jean Ysoret.
1578-1606 Jean Desnoyers.
1578-1584 Nicolas II Mullot.
1578-1584 Laurent Hubault.
1579-1583 Jean II Goupil [1].
1579 Jean Marin.
1580-1626 Pierre Valentin.
1580-1617 Guillaume Dumouchel.
1581 *Michel Gadoulleau.*
1582-1628 Abraham Cousturier l'aîné.
1582 Nicolas Du Bois.
1584 Barthélemy Fermier.

(1) Cet imprimeur n'a pas de notice à la place alphabétique qu'il aurait dû occuper. Voyez la note qui le concerne à la p. 256 (note 1.)

1587-1614 Raphael Du Petit Val.
1588 Michel Le Deutre.
1588 1598 Charles Gendron.
1588 Jean Dumouchel.
1588 *Gobille Brioche.*
1589-1607 Jean II Crevel.
1592-1618 Jean III Crevel.
1596-1632 Martin III Le Megissier.
1597-1645 Jean I Osmont.
1597 Guillaume Vidal.
1597-1629 Antoine Orange.
1597 *Jacques Gaquerel.*
1597-1638 Romain de Beauvais.
1597-1614 Théodore Reinsart.
1597-1618 Thomas I Daré.
1597-1630 Robert Feron.
1598-1641 Robert Valentin.
1598-1612 Jean III Petit.
1599-1643 Pierre Calles.
1599-1636 David I Ferrand.
1599-1606 Adrien de Launay.
1599-1636 Michel et Abraham Velquin.
1600-1613 *J. Férault.*
1600-1636 Philippe I Allinne.
1600-1623 Richard Ballicorne.
1600 Pierre Mullot.
1600 *Claude Morel.*
1600-1636 David Geuffroy.
1601 *André Charles.*
1601-1626 *Nicolas Ango.*
1601-1633 Jacques I Besongne.
1601 Jacques Du Moulin.
1601-1605 *Jean Ancelle.*
1601-1629 Nicolas II Hamillon.
1601-1642 *Guillaume Bellier.*
1601-1616 Robert de Burges.
1601-1642 Pierre Cauchoys.
1601-1607 Vincent Lefebvre.
1601-1620 Jacques Séjourné.

1601-1613 Jean Yeury.
1602-1610 Louis I Costé.
1602-1636 *Adam Malassis.*
1603-1608 Jacques Hubault.
1604-1605 *Richard Langlois.*
1604-1635 Nicolas I Loyselet.
1604-1630 Adrien Morront.
1605-1642 Jean I Berthelin.
1605-1650 Richard II Lallemant.
1605-1655 Étienne Vereul.
1606 *Abraham Constant.*
1606-1660 Adrien Ouyn.
1606-1634 Louis I Loudet.
1608-1642 Pierre Loyselet.
1608 *Gabriel Cartier.*
1608-1631 Salomon Jumelin.
1608-1629 Robert de Rouves.
1609-1617 Jean Briselet.
1609-1646 Pierre Le Locu.
1609-1617 *David Carrel.*
1609-1658 David Du Petit Val.
1609-1627 *Jacques de Beauvais.*
1611-1658 Nicolas Adam.
1611-1612 Jacques Lecourt.
1611-1633 Louis II Costé.
1611-1679 Pierre Delamotte.
1611-1672 Louis I Dumesnil.
1611 Jacques Delaplace.
1612-1620 Nicolas Le Prévost.
1612-1663 Jacques Cailloué.
1612-1613 Michel de Rost.
1612-1635 Julien I Courant.
1612-1645 Louis Oursel.
1613-1650 Jacques Auber.
1613-1639 *Thomas II Mallard.*
1614-1627 Mathieu Gorgeu.
1614-1629 Michel Tallebot.
1614-1656 Jean Bouley.
1614-1665 Julien Le Boullenger.
1615-1660 David II Ferrand.

1615-1680 Marin Michel.
1616-1655 Guillaume Jore.
1617-1623 Jean Durand.
1617-1650 Jean IV Petit.
1618-1643 Jean-Baptiste Behourt.
1618-1680 Jean Le Boullenger.
1618-1654 Nicolas Cabut.
1619-1626 Veuve Thomas I Daré.
1619-1620 Jean Le Monnier.
1619-1638 Pierre Daré.
1620-1648 Claude I Grivet.
1621-1627 *Nicolas Brocard.*
1621-1646 Robert Ferrand.
1622-1668 Pierre Maille.
1622-1627 Jean Roger.
1622-1640 Jean Ferrand.
1623-1663 Jean Loyselet.
1623-1649 Jacques Hollant.
1625-1631 Nicolas Courant.
1625-1668 Robert I Séjourné.
1626-1632 Martin I Delamotte.
1626-1675 Robert Mancel.
1626 *Martin de la Cavette.*
1628-1666 Charles Osmont.
1629-1665 Louis Séjourné.
1629-1651 Pierre Le Brun.
1630-1665 Ozée Seigneuré.
1631 *Claude Landry.*
1631-1645 Marie Fournières, veuve Nicolas Courant.
1631-1669 Laurent I Maurry.
1631-1678 Centurion Lucas.
1632-1637 Martin IV Le Mégissier.
1632-1675 Louis Covistre.
1632-1637 Alix Le Mégissier, veuve Martin I Delamotte.
1632-1639 *Michel Dusouillet.*
1632-1643 Ysabeau Loyselet, veuve Salomon Jumelin.
1632-1650 *Georges Allienne.*
1633-1681 Catherine Housset, veuve Louis II Costé.
1633-1640 Jeanne Du Petit Val, veuve Jacques I Besongne.
1634-1641 Jeanne Druel, veuve Louis Loudet.

1634-1662 *Pierre I Dupuis.*
1635-1654 Nicolas II Loyselet.
1635-1682 *Clément Malassis.*
1635-1670 Martin II Delamotte.
1635-1645 Louis II Loudet.
1635-1652 Daniel Loudet.
1636-1656 Marie Carrel, veuve Philippe I Allinne.
1636-1672 Jean II Viret.
1637-1666 Pierre Velquin.
1638-1643 Marguerite Mirey, veuve Romain de Beauvais.
1638-1647 Nicolas Hubault.
1638-1643 Thomas II Daré.
1638 Jacques Jumelin.
1639-1674 *Raphaël Malassis.*
1640-1699 Jacques II Besongne.
1640-1664 Jean II Osmont.
1641-1643 Jean Malassis.
1642-1672 Jean II Berthelin.
1642-1649 *Pierre Carpentier.*
1644-1658 Robert Daré.
1644 Isaac Bachelet.
1645-1658 Jean I Dumesnil.
1645-1660 Louis II Dumesnil.
1645-1672 Jean Machuel.
1645-1654 Louis Boulley.
1646-1679 Claude I Jore.
1647-1651 *Robert Bertault.*
1648-1665 David et Pierre Geuffroy.
1648-1669 Claude II Grivet.
1649-1658 François Amiot.
1649-1681 David Maurry.
1650-1690 Richard III Lallemant.
1650-1677 Louis Behourt.
1650 Julien Philippes.
1650-1664 Anne Courant, veuve Jacques Hollant.
1652-1691 Julien II Courant.
1652 Guillaume Othot.
1652-1665 Jeanne Dutil, veuve Daniel Loudet.
1653-1711 Laurent II Maurry.
1654-1696 Louis I Cabut.

1656-1683 Philippe II Allinne.
1657-1660 Rémy Le Boullenger.
1658-1691 Pierre Amiot.
1658-1679 Veuve Thomas II Daré.
1659-1682 Antoine I Maurry.
1659-1693 Robert II Séjourné.
1659-1682 Eustache I Viret.
1660-1699 *Guillaume Le Boucher.*
1660-1697 Pierre III Hubault.
1660-1699 André Cabut.
1660 Romain Mancel.
1660-1674 Madeleine de Saint-Igny, veuve David II Ferrand.
1661-1692 Jean I Oursel.
1661-1698 Jacques Le Boullenger.
1662-1664 Guillebert Delamarre.
1662-1670 Jacques Lesage.
1663-1684 Jean Jore.
1664-1682 Jacques Lucas.
1665-1679 Jacques Loudet.
1665-1675 Madeleine Dumesnil, veuve Louis Séjourné.
1665-1687 Jean Lucas.
1666-1692 François I Vaultier.
1667-1696 Nicolas Le Tourneur.
1667-1671 Jean III Viret.
1667-1680 Pierre Cailloué.
1668-1669 Anne Laurens, veuve Pierre Maille.
1668-1698 Jean II Dumesnil.
1670-1680 Thomas Maurry.
1670-1688 Laurent I Machuel.
1672-1712 Robert Desroques.
1672-1675 Louis III Dumesnil.
1672-1720 Robert I Machuel.
1673-1727 Jean-Baptiste I Machuel.
1674 *Pierre du Marteau.*
1674-1682 Catherine Beauvoisin, veuve Clément Malassis.
1676-1720 Jean-Baptiste I Besongne.
1677-1685 Bonaventure Le Brun.
1677-1723 Richard IV Lallemant.
1678-1711 Jacques Amiot.

1678-1718 Guillaume Machuel.
1679-1721 Jacques I Dumesnil.
1680-1724 Laurent I Besongne.
1680-1723 Eustache II Viret.
1681-1705 Louis II Cabut.
1681-1704 Jacques Delamotte.
1682-1733 Maurice Dumesnil.
1682 1697 Marguerite de Manneville, veuve Eustache I Viret.
1683-1699 Pierre II Ferrand.
1683-1701 Philippe III Allinne.
1683-1725 Jacques III Besongne.
1683-1685 Veuve Jacques Lucas.
1684-1709 Robert de Rost.
1684-1697 Geneviève Delamare, veuve Antoine I Maurry.
1689-1751 Antoine Le Prévost.
1689-1719 Pierre Viret.
1689-1729 Nicolas Le Boucher.
1690-1739 Guillaume Behourt.
1691-1694 Marguerite Maurry, veuve Julien II Courant.
1691-1694 Julien III Courant.
1691-1752 Robert II Machuel.
1691-1720 Adrien Delamarre.
1692-1701 *Pierre le Boucher.*
1692-1725 Catherine Machuel, veuve Jean I Oursel.
1693-1712 Antoine II Maurry.
1694-1709 *Pierre II Dupuis.*
1694-1705 Jean II Oursel.
1694-1719 François II Vaultier.
1696-1703 Jean Le Tourneur.
1697-1705 Pierre Le Huc.
1698-1740 Michel Lallemant.
1699-1736 Claude II Jore.
1699-1745 Philippe-Pierre Cabut.
1699-1702 Jean-Baptiste II Besongne (1er exercice).
1700-1734 Jean-Baptiste II Machuel.
1701-1709 François I Oursel.
1701-1729 Pierre Allinne.
1702-1731 Jacques-Joseph Le Boullenger.
1702-1736 Pierre Machuel.

1708 ?...... Druault.
1712-1720 Anne Dron, veuve Antoine II Maurry.
1713-1753 Jean-Baptiste II Besongne (2e exercice).
1719-1753 Abraham Viret.
1720-1756 Jacques-Philémon Le Menu de Boisjouvin.
1721-1725 Jacques Hérault.
1721-1753 Pierre Dumesnil.
1723-1769 François II Oursel.
1723-1754 Nicolas Lallemant.
1725-1734 *Claude-François Jore.*
1725-1741 *Jean III Oursel.*
1725-1728 Elisabeth Lepreux, veuve Jacques Herault.
1726-1745 André-Pierre Behourt.
1730-1752 Romain Yeury.
1731-1752 Catherine Charité, veuve Jacques-Joseph Le Boullenger.
1735-1752 Laurent Dumesnil.
1736-1748 Marie-Anne Rateau, veuve Claude II Jore.
1740-1759 Jean-François Behourt.
1741-1752 *Marie-Françoise Le François, veuve Jean III Oursel.*
1745-1752 Barbe Bence, veuve André-Pierre Behourt.
1752 Anne Papavoine, veuve Laurent Dumesnil.
1752-1784 Jacques-Maurice-Laurent Dumesnil.
1752-1766 Jacques-Joseph-Nicolas-Adrien Le Boullenger.
1752-1781 Étienne-Vincent Machuel.
1752-1776 Jacques I Ferrand.
1753-1788 Abraham-François Viret.
1753-1774 Jacques II Dumesnil.
1754-1790 Richard-Gontran Lallemant.
1757-1762 Jacques-Nicolas Besongne.
1762 *Pierre Le Vrai.*
1763-1776 Marie-Madeleine Gruchet, veuve Jacques-Nicolas Besongne.
1763-1787 Pierre Seyer.
1766-1793 Jacques-Joseph-Jean-Baptiste Le Boullenger.
1769-1795 Louis-Joseph Oursel.
1774 Pierre Dumesnil (2e exercice).
1774-1775 Pierre-Jean-Victor Dumesnil.

1775-1805 Marie-Anne-Elisabeth Leclerc, veuve Pierre-Jean-Victor Dumesnil.
1776-1786 Jacques-Jean-Louis-Guillaume Besongne.
1776-1790 Pierre-Robert Ferrand.
1781-1791 Marie-Françoise Oursel, veuve Étienne-Vincent Machuel.
1784-1800 Veuve Jacques-Maurice-Laurent Dumesnil.
1786-1792 Catherine Panet, dame J.-J.-L.-G. Besongne.
1787-1805 Pierre-Louis Behourt.
1788-1806 Jacques II Ferrand.

Saint-Denis-de-Lyons

1524-1526 Jean Dujardin.

Tôtes

1773 *Le Grand-père de Fiquet.*

CHAPITRE II

NOTICES SUR LES IMPRIMEURS

ACHER (Les), imprimeurs à Dieppe (1623-1686).

L'abbé Cochet s'est renfermé dans un mutisme à peu près complet au sujet des membres de cette famille d'imprimeurs dieppois, dont il n'a connu que celui prénommé Étienne; cette famille a pourtant successivement fourni au moins trois maîtres, que l'on croit généralement avoir appartenu à la religion protestante; cela peut être exact pour les deux derniers, mais il y a peu de vraisemblance qu'il en soit de même pour le premier dont j'ai à parler.

I. NICOLAS (1623-1649). Je n'ai pas pu débrouiller les origines de cet imprimeur, qui sont peut-être de plusieurs années antérieures à 1623; je ne le rencontre qu'à cette dernière date, avec certitude, installé à Dieppe, dans la Grande rue, devant la Fontaine du Marché; il éditait à cette époque le traité d'anatomie d'un célèbre chirurgien de la localité, Théodore Gelée[1] et l'année suivante, il imprimait l'ouvrage d'un abbé Guerson[2], dont j'aurai bientôt à reparler. Enfin, jusqu'en 1649, on le vit publier dans la même ville les traités d'hydrographie et les relations de voyages de Jean Le Tellier[3].

II. ÉTIENNE (1650-1660). Fils du précédent, il succéda à son père, à la même adresse, vers 1650, d'abord en compagnie d'un Pierre Acher, qui parait être son frère et avec lequel, en 1653, il fut

(1) Cf. la description minutieuse de cet ouvrage et de sa réédition en 1629, donnée par l'abbé Sauvage, dans *Introd. à l'hist. de l'imp. à Dieppe*, pp. 437-440. — (2) Epitalame sacré dv cœvr dv roy avec le cœur de Iesus-Christ. Ensemble, La Verité de la Confession Secrette, & de la Reelle presence du Corps de Iesus-Christ en l'Eucharistie. Par la parole de Dieu, & par les SS. Peres, qui vivoient aux cinq premiers siecles. Par le S[r] Gverson, D. en Theologie, Conseiller, & Predicateur Ordinaire du Roy. Dedié av Roy. [Fleuron] A Dieppe, De l'Imprimerie de Nicolas Acher. M.DC.XXIV. Auec Priuilège du Roy, & Approbation. (In 12. 10 f. lim. n. ch., 336 p. ch. et 1 f. n. ch. Priv. du 20 avril 1624. B. N., Rés. B. 5368.) — (3) N. F., Liasse 99.

l'objet de poursuites au sujet de l'impression d'un livre de polémique du ministre Jean Fouquemberge [1], — Jean de Fauquembergue, d'après la *France protestante* des frères Haag (t. V, p. 78). A partir de 1657, Pierre étant sans doute décédé, Étienne reste seul en nom et signe une *Grammaire anglaise*, citée par l'abbé Cochet [2]. En 1658, il imprime plusieurs recueils de quatrains [3], au titre desquels on voit apparaître avec étonnement l'ancienne marque de Simon de Colines et de Regnault Chaudière, avec leur devise : *Hanc aciem sola retundit virtus*. En 1660, Étienne Acher publie un livre, dont l'abbé Sauvage, — qui le déclare remarquable, — a vu un exemplaire dans l'une des bibliothèques particulières de Rouen [4], et, après cette dernière date, on ne rencontre plus aucun produit des presses de cet imprimeur. Il décéda sans doute à cette époque, car il devait être déjà d'un certain âge. On lit en effet au dernier feuillet de l'*Epitalame sacré*, de Guerson, cette mention qui le concerne assurément : « Noms des Hérétiques que le Sr Guerson a receu publiquement dans la ville de Diepe, et faisant la grande visite au diocèse de Rouen, par le commandement de Mgr l'Archevesque, lequel a veu leurs conversions:... Estienne Acher le fils de l'imprimeur. Ledit Sr Guerson en a converty depuis 7 ans Cent et dix, tant à Paris, Tours, Reims, Saumur qu'ailleurs. » D'après cela, Étienne Acher avait donc dû voir le jour soit dans les dernières années du XVIe, soit tout au commencement du XVIIe siècle; il avait abandonné la foi de ses pères, puis il y était revenu, mais il n'avait pas persévéré dans l'abjuration que Guerson avait obtenue de lui, et il fit élever dans la religion protestante les deux seuls fils que je lui connaisse : Pierre, qui suit, et Abraham. Tous deux émigrèrent en Hollande, lors de la révocation de l'Édit de Nantes, et y exercèrent le commerce de libraire.

III. Pierre (1661-1686). Probablement fils du précédent, car les dates ne permettent pas de croire qu'il soit la même personne que le Pierre Acher, associé d'Étienne de 1650 à 1657, il succéda à ce dernier dans l'établissement d'imprimerie de la Grande rue. L'on n'a jamais cité aucune impression de lui, mais j'en ai rencontré une de l'année 1668, qui porte au titre, comme la plupart des publi-

(1) Voy. Documenta, n° 649. — (2) *Op. cit.*, p. 9. — (3) Cf. l'abbé Sauvage, *op. cit.*, p. 443. — (4) Ibid. Ce livre est intitulé : Emanuel ou Parafrase Evangelique. Comprenant l'Histoire et la Doctrine des quatre Evangiles de Jesus Christ notre Seigneur. Poeme chretien, divisé en quinze livres. Par Filippes Lenoir. (Pet. in-8 de 263 p.)

cations d'Étienne, un mauvais bois reproduisant la marque du *Temps*, avec la devise : *Hanc aciem*, etc. ; ce n'est qu'un très modeste opuscule, dont voici la description :

Vsage de l'orloge ov qvadran azimvtal Ensemble de l'eqvinoctial, ou Qvadran Vniversel. Avec celuy de la lune.// Se vend à Dieppe par Charles Bloud à la Grande Rue. [Marque] A Dieppe. Chez Pierre Acher, à la Grand'Rue. 1668. (In-12, 8 p. ch. B. N., V. 7487.)

Il importe de retenir le nom du libraire Charles Bloud, qui figure au titre de cette plaquette et de le rapprocher de celui d'un autre libraire du même nom, dont il est parlé dans la notice de Jean Cailloué, imprimeur de Dieppe, répertorié plus loin.

Quant à Pierre Acher, son exercice prit fin, ainsi que je l'ai déjà dit, lors de son émigration en Hollande; toutefois il ne renonça pas pour cela à trafiquer dans son ancienne résidence et c'est évidemment de lui qu'il est question dans une lettre du chancelier à l'intendant de Rouen, dont on trouvera le contexte dans la partie documentaire de cet ouvrage [1].

ADAM (Nicolas), imprimeur à Rouen (1611-1658).

Ce maître figure à deux reprises différentes dans le registre de la Communauté parmi les récipiendaires ; une première fois en 1609 [2] et une seconde fois en 1611 [3]; je ne date donc son établissement que de cette dernière époque. En 1628 et en 1637, Nicolas Adam est au nombre des Gardes de la corporation [4] et en 1658, on le trouve parmi les membres décédés de la Confrérie Saint-Jean Porte Latine [5]. Voilà tous les renseignements que j'ai pu réunir sur ce typographe, qui sans doute travailla anonymement pour des libraires de Rouen ; je n'ai pas rencontré le moindre livre portant sa souscription, Frère en cite pourtant trois de l'année 1613 [6].

ALLIENNE (Georges), imprimeur à Rouen (1632-1650).

Il fut imprimeur juré à Rouen de 1621 à 1650, d'après Frère [7]; c'est une erreur manifeste, attendu que sa réception comme maître n'est que de 1632 [8] ; d'ailleurs il n'exerça jamais dans la ville de

(1) Voy. Documenta, n° 690. — (2) A. D. S., E. 483, f° 12. — (3) Ibid., f° 12 v°. — (4) Voy. suprà, pp. 17 et 18. — (5) N. F., Liasse 99. — (6) Ibid. — (7) Ibid. — (8) A. D. S., E. 483, f° 44 v°.

Rouen et il ne s'y fit admettre à la jurande, semble-t-il, que pour avoir le droit d'y débiter ses livres dans une boutique qu'il se contenta de faire gérer par un représentant. Dès 1620, en effet, il avait ouvert un atelier typographique à Morlaix et il le conserva jusque vers 1650, époque où on le trouve établi à Quimper; c'est donc dans la partie de cet ouvrage relative à la Bretagne qu'on trouvera les renseignements concernant cet imprimeur[1].

ALLINNE (Les), famille d'imprimeurs de Rouen (1600-1729).

Bien qu'elle ait exercé pendant plus d'un siècle l'art de l'imprimerie à Rouen, cette famille n'a laissé en bibliographie que fort peu de traces de ses travaux; cela ne faciliterait pas la tâche du biographe, mis en présence de personnages portant tous, ou à peu près, le même prénom, si l'on n'avait heureusement quelques documents d'archives.

PHILIPPE I (1600-1636) débuta, d'après Frère[2], en 1600, date que je ne garantis pas; il était installé dans la rue Ecuyère, à l'enseigne de l'*Ange d'or*, mais son atelier ne semble pas avoir été très actif. En 1615, cet imprimeur était poursuivi par les Gardes de sa Communauté et condamné non seulement pour des impressions fautives de *Chansons* et de *Petites heures* à l'usage de Lisieux, mais encore pour avoir envoyé son apprenti « aux champs[3]. » Philippe I Allinne eut pourtant assez de notoriété pour être élu garde[4]; il décéda le 7 janvier 1636[5], laissant une veuve, MARIE CARREL, qui lui succéda et continua de diriger l'établissement jusque vers 1656; elle figure en 1645 parmi les membres de la Confrérie S. Jean Porte Latine[6].

PHILIPPE II (1656-1683). Il était fils du précédent et, en dépit de 27 ans d'exercice, je manque de renseignements sur la nature et l'importance de ses travaux.

PHILIPPE III (1683-1701). Né à Rouen vers 1656[7], il était sans doute fils du précédent; reçu maître en 1682, il s'établit en 1683 et on le rencontre, en 1693, dans la rue Ecuyère, comme son aïeul, mais à l'enseigne de la *Plante de Roze*[8]. Deux ans après (1695), il

(1) Voy. Gallia Typogr., Ser. Dép., t. IV. — (2) N. F., liasse 99. — (3) Cf. Documenta, n° 591. — (4) Voy. suprà, p. 17. — (5) Arch. Comm. de Rouen, Paroisse S. Jean, *Reg. des Trespassez* (1631-1667) : 8 janvier 1636, « Philippe Aline, en son vivant ancien bourgeois et libraire, fut inhumé en ceste église ». — (6) Frère, loc. cit. — (7) D'après la supputation de son âge (44 ans) déclaré à l'enquête de 1700, B.N., Ms. fr. n. a. 400, f° 340. — (8) Relation du pays de Jansenie. Ou il est traité des singularitez qui s'y trouvent, des Coûtumes, Mœurs &

fut, avec son frère Pierre, poursuivi et enfermé à la Conciergerie, pour avoir vendu et peut-être imprimé le *Testament politique* de Colbert[1]. Il disparut en 1701 et fut remplacé à cette époque par l'un de ses frères, qui suit.

PIERRE (1701-1729). Frère du précédent et né à Rouen vers 1660[2], il avait été reçu maître le 14 juillet 1682[3], s'était établi le 15 décembre 1701, à la place de son aîné et avait été élu garde en 1704[4]. Lors de l'enquête faite par l'intendant de Rouen[5], il n'avait qu'une presse et n'occupait aucun compagnon ; il travaillait pour le compte de la veuve de Jean Oursel[6]; le même procès-verbal note que peu de temps après la visite de l'enquêteur, il se serait défait de son imprimerie ! Cependant il fut conservé par l'arrêt du 18 mars 1709[7]; un rapport de l'intendant, du 9 mai 1714[8], le cite parmi les imprimeurs exerçant à cette époque, et Frère indique qu'il tint un atelier jusqu'en 1716[9], année pendant laquelle il a rempli d'ailleurs les fonctions de garde[10]. En vérité, son exercice se prolongea bien davantage, puisque, en 1721, il avait encore été élu garde[11] et, qu'étant décédé en 1729, sa place d'imprimeur fut donnée à Romain Yeury, par un arrêt du Conseil du 25 juin 1730[12].

Cet imprimeur avait épousé une Marie Linel, qui passa de vie à trépas le 1er août 1689[13].

AMIOT (Les), imprimeurs à Rouen (1649-1711).

Cette famille d'imprimeurs rouennais est sinon plus intéressante, du moins un peu mieux connue que celle dont je viens de m'occuper, mais ses productions, au point de vue typographique laissent beaucoup à désirer.

Religion de ses Habitans. Par Louis Fontaines, Sieur de Saint Marcel. [Fleuron] A Rouen, chez Philippe Allinne, ruë Ecuyere, à la Plante de Roze. 1693. (In-12. 2 f. n. ch. et 42 p. ch. B. N., Ld⁴ 283 B.)

(1) Testament politique de messire Jean-Baptiste Colbert, Ministre & Secrétaire d'État. Où l'on voit tout ce qui s'est passé sous le Regne de Louis le Grand, jusqu'en l'année 1684. Avec des Remarques sur le Gouvernement du Royaume. [Vignette.] A la Haye, chez Henry van Bulderen, Marchand Libraire, dans le Pooten, à l'Enseigne de Mezeray. 1693. (In-12 de 501 p. Sll.)— (2) D'après la supputation de son âge (40 ans) à l'enquête locale de 1706, A. D. S., C. 145. — (3) Ibid.— (4) Voy. suprà, p. 21.— (5) Enquête de 1706, A. D. S., C. 145. — (6) Enquête de 1706. — (7) Voy. Documenta, n° 733. — (8) Cf. Documenta, n° 752. — (9) N. F., liasse 99. — (10) A. D. S., E. 483, f° 189 v°. — (11) Ibid., f° 195. — (12) Voy. Documenta, n° 839. — (13) Arch. Comm. de Rouen, Paroisse S. Jean, Reg. I : « Le 1er aoust 1689 mourut Marie Linel, femme de Pierre Aline, imprimeur, âgée d'environ 30 ans et le 2e fut inhumée en cette église, en présence de Pierre Alline son mari, et de Philippe Alline, aussi imprimeur. »

I. François (1649-1658). Reçu maître en 1649, après avoir versé une somme de cent livres à la Communauté [1], ce qui indique qu'il était un nouveau venu dans la profession, il ne semble pas avoir exercé au delà de l'année 1658, époque où Pierre Amiot, probablement son fils, le remplaça. On ne connaît jusqu'à présent, je crois, aucune impression de lui.

II. Pierre (1658-1691) débuta, en 1658, dans la rue des Jésuites [2], *proche le Collège*, lit-on sur une impression postérieure [3]; il avait pour marque un poirier chargé de fruits, avec cette inscription : *Au Poirier Damiot* [4], qui fut sans doute également son enseigne. Il fut élu garde en 1670 [5] et ne cessa d'imprimer qu'après 1691.

III. Jacques (1678-1711). Fils du précédent et de Catherine Malassis, il naquit à Rouen le 5 janvier 1655 [6] et fut reçu maître en 1670 [7], mais il n'ouvrit un atelier qu'en 1678 [8]. En 1681, il avait beaucoup augmenté son matériel et il était depuis ce moment à la tête « d'un établissement considérable de librairie et d'une imprimerie complète, garnie de toutes sortes de caractères [9] », quand, dans le courant de l'année 1696, deux malheurs imprévus s'abattirent sur lui : un incendie dévora d'abord en quelques heures « le fruit des travaux de toute sa vie passée [10] », puis la mort lui ravit sa femme et le laissa seul avec cinq enfants. Jacques Amiot ne perdit pas courage : après avoir vendu les débris de son imprimerie tant pour acquitter ses dettes que pour aider sa famille [11], il travailla chez ses anciens confrères et fut bientôt en état d'ouvrir une nou-

(1) A. D. S., E. 483, f° 67. — (2) Tovtes les œvvres charitables de Philebert Gvibert, escuyer, docteur, regent en la faculté de Médecine à Paris.../ A Rouen, chez Pierre Amiot, ruë des RR. PP. Jésuites. M.DC.LVIII. (In-8 672 p. slata. B. N., Te[17] 66P.) — (3) Les Secrets du seigneur Alexis Piemontois Revũ & augmenté d'une suite de rares Secrets. [Vignette.] A Rouen, chez Pierre Amiot, ruë des Jesuites, proche le College. M.DC.XCI. (In-8. 713 p. slata. B.N., Te[18] 16 E.) — (4) On peut voir cette marque notamment sur l'ouvrage suivant : — Les œuvres de M° Jean Belot Curé de Milmonts, professeur aux sciences divines et celestes. Contenant la Chiromence, Physionomie, l'Art de Memoire de Raymond Lulle; Traité des Divinations, Augures et Songes; les Sciences Steganographiques, Paulines, Armadelles & Lullistes; l'Art de doctement Prescher & Haranguer, &c. Dernière Edition, reveuë, corrigée & augmentée de divers Traitez. [Marq. indiquée] A Roven, Chez Pierre Amiot, ruë des Jesuites, près le College, M DC.LXXXVIII. (Pet. in-8, 463 p. ch. sll. B.N., R. 28148.) — (5) Voy. suprà, p. 19. — (6) A. R, Reg. des bapt. de S. Lô, de 1643 à 1658 : « Du 5 janvier 1655, Jacques, fils de Pierre Amiot et de Catherine Malassis. Le parrain, Jacques Besongne; la marraine, Catherine Le Verdier. » — (7) Enquête de 1700 — (8) Ibid. — (9) Arrêt du Conseil du 5 août 1709, Documenta, n° 734. — (10) Arrêt du Conseil du 5 août 1709, Documenta n° 734.— (11) Arrêt cité du 5 août 1709.

velle boutique de libraire, à laquelle il put adjoindre au bout de peu de temps un atelier d'imprimerie. Il sollicita, en 1709, la permission nécessaire pour cet établissement et un arrêt du Conseil, du 5 août, le renvoya devant l'intendant, à l'effet de justifier de ses titres et capacités[1]. Je ne sais pas ce qu'il advint par la suite de la demande d'Amiot, car je n'ai pas rencontré d'arrêt du Conseil qui l'ait définitivement autorisé à imprimer, toujours est-il qu'en 1710 il exerçait ouvertement son art à Rouen, sur le quai, près de la Petite Boucherie[2], mais, comme il imprimait, paraît-il, de *mauvais* livres, un ordre du roi prescrivit de le mettre en arrestation[3]. Transféré à Paris et enfermé à la Bastille[4], Jacques Amiot passa en jugement devant le Présidial, au Châtelet et il y fut condamné, le 19 mars 1711[5], à faire amende honorable et à subir cinq années de galères[6]. Que devint alors son imprimerie ? La plus grande partie du matériel semble avoir été enlevée par un de ses fils[7] ; quant au surplus, consistant « en quelques caractères », on lit dans le passage final d'un rapport de l'intendant de Rouen, du 9 mai 1714, que la vente en fut effectuée conformément aux règlements[8].

Ancelle (Jean), imprimeur-libraire à Rouen (1601-1605).

Je ne cite cet imprimeur que d'après Frère[9] et sans aucune garantie, car je n'ai pas rencontré dans les documents une seule mention le concernant, non plus que je n'ai vu la moindre impression portant son nom.

Ango (Nicolas), imprimeur-libraire à Rouen (1601-1626).

Frère classe également ce personnage, dont il orthographie le nom *Angot*, parmi les imprimeurs rouennais[10], mais je crois qu'il y a erreur de sa part, car Nicolas Ango n'a jamais imprimé, que je sache. Reçu à la maîtrise en 1601[11], il s'établit dans la rue du Bec :

(1) Ibid. — (2) Histoire de Jean de Bourbon, prince de Carency, par l'auteur des memoires et voyages d'Espagne. Tome premier. [Fleuron.] A Rouen, chez Jacques Amiot, sur le Quay près la petite Boucherie. Avec privilege du roy. (In-12. 2 vol. 367 et 348 p. B.N., Y² 6606. Au 1ᵉʳ f. du t. I, Privilege royal du 18 mai 1710 à Jacques Amiot, « imprimeur-libraire de la ville de Rouen ».) — (3) Voy. Documenta, nº 740. — (4) Voy. Documenta, nº 741. — (5) J'ai vainement cherché l'*arrêt* en question ; le mot d'ailleurs paraît impropre, car les magistrats du Châtelet ne rendaient que des *sentences*. — (6) Voy. Documenta, nº 741. — (7) Pierre Amiot. Voy. cet imprimeur au départ. de l'Eure. — (8) Voy. Documenta, nº 752. — (9) N.F., Liasse 99. — (10) N.F., Liasse 100. — (11) A.D. S.-E. 483, fº 3.

les deux seuls livres que j'aie pu voir avec sa souscription, ne décèlent qu'un libraire-éditeur. L'un de ces ouvrages, intitulé : *Le Printemps d'Yver*, par Jacques Yver, porte au recto du dernier feuillet la mention : *Achevé d'imprimer ce jourdhuy 23 avril 1618, de l'imprimerie de J. Durand;* l'autre n'a aucun nom de typographe et donne seulement l'adresse du vendeur [1].

AUBER (Jacques), imprimeur à Rouen (1613-1650).

Sans doute descendant de Richard Auber ou Aubert, libraire, dont le nom figure non seulement sur une plaquette détachée, semble-t-il, d'un livre d'Heures imprimé à Rouen [2], mais encore, en 1579, dans une sentence du bailliage de cette ville [3], et, en 1597 et 1608, parmi les Gardes de la Communauté [4], Jacques Auber fut reçu maître imprimeur à Rouen en 1613 [5] et y exerça son art jusque dans le milieu du XVIIe siècle au moins, puisqu'on le rencontre remplissant les fonctions de garde en 1646 et en 1650 [6]. On peut s'étonner dès lors qu'en un espace de temps aussi long, ce typographe n'ait produit que fort peu de chose; il aura sans doute travaillé surtout pour des libraires [7]. Je peux citer néanmoins, comme étant sorti de ses presses, un ouvrage assez important dont voici la description.

Les Margverites françoises, ou flevrs de bien dire. Contenant plusieurs belles & rares Sentences Morales. Recueillies des plus excellens & graues Autheurs, & mises en ordre Alphabetic. Par Fr. Des-ruës, Constançois. [Marque] : A Roven, Chez Jacqves Avber, sur le petit Ruisseau, pres les Poullies. M.DC.XXV. (In-12, 12 f. n. ch. 546 p. ch., 1 f. n. ch. B.N., Z. 17764.)

Cela nous donne l'adresse de cet imprimeur, qu'on peut compléter par celle qui figure sur une suite de l'œuvre de Des Rues, que

(1) Histoire excellente et Héroïqve dv roy Williavme le bastard, iadis roy d'Angleterre & Duc de Normandie. Par Fr. d'Evdemare, Prestre & Chanoine en l'Eglise Cathedrale nostre Dame de Roüen. / A Rouen, chez Nicolas Ango, Ruë du Bec. M.DC.XXVI. Auec approbations. (In-12. 5 f. n. ch. et 615 p. ch., plus 1 f. d'errata. B.N.. Lk² 1263.) — (2) Cf. Lacombe, *Catalogue de livres d'Heures*, n° 537. — (3) Voy. Documenta, n° 523. — (4) Voy. suprà, p. 16. — (5) A.D.S., E. 483, f° 14 v°. — (6) Voy. suprà. p. 18. — (7) Il imprima en effet pour son confrère Jean-Baptiste Behourt. notamment, une édition des *Fleurs des exemples, ou Catéchisme historial*, du P. Antoine d'Averoult, S. J., en 2 vol. in-8. On lit à la fin du t. II : « Acheué d'imprimer par Jacques Auber, 1627. » (Cf. Sommervogel, *Bibl. de la C. de Jésus*. t. I, col. 686.)

Jacques Auber dut mettre au jour peu de temps après [1], et cela me permet aussi de décrire sa marque. Assez finement gravée en taille-douce, elle représente un enfant au bord de la mer, tenant de la main gauche une pierre (? ou un livre ?) retenue par une sangle, et de la main droite touchant le ciel où l'on voit Dieu le père et le Saint-Esprit ; le tout est encadré d'un listel oblong, sur lequel on lit cette devise : *Paupertas summis ingeniis obesse ne provehantur.* Je me demande cependant si cette marque lui appartient bien en propre et si par hasard il ne l'aurait pas recueillie d'un de ses confrères par acquisition de matériel ou autrement ; j'ai remarqué en effet dans le bas du cadre, un monogramme d'ailleurs peu visible, qui ne saurait être le sien : il est composé du signe 4 à rebours, dont la branche horizontale est recroisillée à gauche ; la branche verticale repose sur deux V en sens inverse, accompagnés des lettres I. C. (Iehan Crevel ?).

Je ne tranche pas cette question délicate et je reviens pour terminer à la production de notre imprimeur, en rappelant qu'en 1625, l'un de ses ouvrages fut supprimé par suite de mauvaise correction [2], puis, qu'en 1629, il avait imprimé un livre d'*Heures* sans y mettre, en dépit de l'usage, les rubriques en rouge, et que pour ce fait, il fut condamné, le 17 septembre, à 60 sols d'amende ; tous les exemplaires de l'édition furent confisqués et « aulmosnez » à de pauvres écoliers [3]. Il avait aussi, ce semble, fait une édition défectueuse du célèbre roman d'Honoré d'Urfé, intitulé l'*Astrée*, au sujet de laquelle sa femme, Marie Fortin, se laissa circonvenir par des Gardes d'occasion et leur remboursa en exemplaires de ce livre des dépenses de cabaret [4].

AUBERÉE (Guillaume), imprimeur à Rouen (1518-1520) et à Guillerville (1520).

C'est encore évidemment un imprimeur en chambre, peut-être

(1) La Svitte des margverites Françoises, ov second Thresor de bien dire... Par Fr. Des-ruës, P. Constançois. [Vignette.] A Roven, chez Iacques Auber, sur le petit Ruisseau, deuant l'Ange d'or. (In-12. 7 f. n. ch. 248 p. ch. B. N., Z. 17764.) — (2) A. D. S., E. 485, p. 71 : « Du 9 avril 1625. Sentence donnée au bailliage de Rouen entre les Gardes, allencontre de Jacques Auber, maistre particulier aproché pour avoir imprimé ung rudiment de Codret, où il y avoit plusieurs faultes en l'impression pour n'avoir esté corrigé, par laquelle sentence fust dict à bonne cause led. aprochement et que led. rudiment seroict biffé et rompu, led. Auber condampné aux despens dud. aprochement et enjoinct d'avoir ung correcteur suivant les réglemens. — (3) Cf. Documenta, n° 638. — (4) Voy. Documenta, n° 625.

même un simple compagnon. D'après des actes notariés, analysés par E. Gosselin [1], Auberée travailla à Rouen de 1518 à 1520, puis il alla s'installer à Guillerville, près de Bolbec, où on le perd complètement de vue. Je ne connais aucune production signée de lui dans l'un ou l'autre endroit.

AUBIN (Les), imprimeurs à Rouen (1557-1600).

Cette famille de typographes est fort peu connue ; Frère et Gosselin n'en citent que deux membres, Jacques et Jean, bien qu'il y en ait un troisième, nommé Nicolas. Tous se contentèrent de travailler pour des libraires et peut-être bien ne furent-ils que des imprimeurs en chambre. Voici les quelques renseignements que j'ai pu réunir sur chacun d'eux.

I. NICOLAS (1557). Il imprimait pour Jean Petit, de Rouen, et je ne connais de lui que la plaquette suivante :

> Permission / dv roy nostre sire a / toutes personnes de mener & et cōduire marchandises par tout ou bon leur semblera, en / terre d'amys ou d'ennemys : Excepté bleds / & autres grains, artillerie & autres munitiōs / de guerre. [Ecu de France] A Rouen pour Iean petit. Fait iouxte la / forme et exemple imprimee à Paris / Avec privilege. [A la fin] : Imprimé à Rouen par Nicolas Aubin. (Petit in-8, 8 f. n. ch. Le dernier feuillet contient le certificat de publication imprimé en car. goth. paraissant provenir d'un des anciens ateliers de la ville. La permission dont s'agit est datée du 14 février 1557. B. N., F. 46816, pièce 3.)

II. JEAN (1559-1579). Il succéda peut-être au précédent et débuta, d'après Gosselin [2], en 1559 ; il figure, en 1579, au nombre des maîtres qui obtinrent à cette époque, du Parlement de Rouen, l'homologation de l'édit sur l'imprimerie donné à Gaillon en 1571 [3].

III. JACQUES (1560-1600). Frère du précédent et probablement son associé, il travailla, dit M. Frère [4], pour Jean du Gort et Gaspard de Remortier. On peut en effet citer une pièce rarissime :

(1) Voy. Documenta, n° 493. — (2) *Glanes*, p. 106. — (3) Voy. Documenta, n° 525. — (4) N. F., Liasse 100.

Le Discovrs demonstrant sans feincte
Comme maints Pions font leur plainte
Et les Tauernes desbauchez
Parquoy Tauerniers sont faschez.

Qui porte cette adresse : « A Roven / av portail des Libraires, par Iehan du gort / & Iaspar de remortier », et à la fin : « Imprime a Rouen par / Iacque Aubin ». Elle a été réimprimée, en 1867, par la Société des Bibliophiles Normands. (In 8. B. N., Rés., p. Z. 358 (13.) Un exemplaire de l'original avait appartenu à Charles Nodier. (Cf. Nouveaux mélanges tirés d'une petite bibliothèque, n° 589.)

AUGER (Richard), imprimeur à Rouen (1524-1529).

Le bilan bibliographique de ce prétendu maître imprimeur se réduit à néant et je pense qu'il n'a jamais été que compagnon. Je me contente donc de rappeler, pour le cas bien improbable où l'on rencontrerait quelque impression de lui, que M. Gosselin nous apprend [1] que, né à Menibus, vicomté de Saint-Sauveur-Landelin, Richard Auger vint s'établir à Rouen en 1524, avec Pérette Capelle, sa femme, après avoir habité l'Isle-Adam, et qu'il en disparut en 1529.

AUZOULT ou AUSOULT (Richard), imprimeur à Rouen (1500-1506).

Bien que fort peu connu jusqu'à présent, R. Auzoult n'est pas l'un des imprimeurs les moins remarquables de Rouen dans les débuts du XVIe siècle. On a tenté de pénétrer le secret de ses origines et de lui donner une famille [2], en le supposant apparenté peut-être à Thomas Auzoult, imprimeur parisien, et à Jean et Bonaventure Ausoult, imprimeurs lyonnais, mais il n'y a, semble-t-il, d'autre lien entre tous ces personnages qu'une homonymie prêtant à ces rapprochements, sans le moindre commencement de preuve documentaire. Il ne serait cependant pas téméraire de croire que Richard Auzoult fût parisien, si l'on veut comparer sa marque à celle de Pierre Levet, de Paris, et ses caractères gothiques à ceux de ce typographe, qui pourraient laisser croire qu'il est l'élève de ce dernier et qu'il s'est fourni chez lui de son matériel de composition.

(1) *Glanes*, p. 92. — (2) Cf. notamment : P. Renouard, *Impr. Paris*, p. 10 ; E. Picot, Théâtre mystique de Pierre du Val, p. 37.

Installé à Rouen dans la rue Estoupée, *in vico Obstructo*, Richard Auzoult exerça son art dans cette ville, de 1500 à 1506 au moins et se borna à imprimer pour des libraires, sans se faire lui-même éditeur. Son premier ouvrage, exécuté pour le compte du libraire rouennais Thomas Laisné, paraît être le *Débat des Herauts d'armes de France et d'Angleterre* [1]; il travailla surtout par la suite pour Robert ou Robinet Macé, libraire de Caen [2], et il termina peut-être sa carrière par l'impression d'une *Expositio hymnorum* [3].

R. Auzoult avait pour marque un cœur d'argent, surmonté d'une croix de même, sur fond criblé, et accompagné à gauche de la lettre R, grande majuscule, et à droite d'un carré contenant son nom, dont les quatre premières lettres, *Auzo*, sont écrites horizontalement en gothique et les trois dernières, *ult*, verticalement. Cette marque est reproduite dans le recueil de Silvestre, au n° 87.

Toutes les impressions de ce typographe sont exécutées en caractères gothiques, dont j'ai indiqué plus haut l'origine probable.

M. de Mazières-Mauléon [4] a consacré quelques lignes à cet imprimeur; il en fait un libraire, qui succéda comme imprimeur à Robinet Macé, dont il prit la marque ! Il renvoie pour cette marque au n° 45 de Silvestre (c'est celle de Nicolas Le Rouge) et répète plus loin (p. 14) que Richard Auzoult, imprimeur à Rouen, est « connu en 1610 comme successeur de Robert ou Robinet Macé ». Je ne m'attarde pas à la réfutation de pareilles erreurs.

Bachelet (Isaac), imprimeur à Rouen (1644).

Cet imprimeur, non cité par E. Frère, ne m'est connu que par le livret dont voici la description :

— Edict dv roy Portant creation en tiltre d'office formé & héreditaire, de trois Greffiers garde sacs Controlleurs de taxes de despens, estats de fraiz, mises d'execution, dommages & interests, anciens, alternatifs & triennaux en la Cour des Aydes de Roüen, & en chacun siege d'Eslection & Grenier a sel de la Province de Normandie. Verifié en la covr des

(1) In-4 de 22 f. n. ch. (B.G. Œ xv° s. 754²), dont le colophon est ainsi libellé : « Cy finist le debat des heraulx darmes de frace & dengle / terre autrement dit passe temps. nouuellement imprime a / Rouen par Richard auzoult pour thomas laisne libraire de / mourant aud. lieu. » — Cf. Pellechet, t. III, n° 4168 bis. — (2) Cf. L. Delisle, *Livres publiés à Caen*, t. II, n°° 111, 166, 224, 267, 356, 364, 377, 381, 383. — (3) L. Delisle, *op. et loc. cit.*, n° 111. — (4) *Marques héraldiq.* p. 8.

aydes de Roven le vingt deuxiesme Nouembre, mil six cens quarante quatre, [Ecu de Fr. et de Nav.]. A Roven, Par Isaac Bachelet, Imprimeur, demeurant à la Poterne, près le Palais. M. DC. XXXX. IIII. (In 4, 8 p. ch. B. N., F. 23611, pièce 661.)

Ballicorne (Richard), imprimeur à Rouen (1600-1623).

Personne n'a signalé et je n'ai moi-même rencontré aucune impression de ce typographe ; il n'est donc connu jusqu'à présent que documentairement : il avait été reçu maître en 1600 [1] et mourut en 1623, pendant qu'il remplissait les fonctions de Garde [2]. Il est à présumer qu'il n'a jamais travaillé qu'anonymement soit pour des libraires soit pour d'autres imprimeurs.

Barbey (Yvon), imprimeur à Rouen (1535).

Ce prétendu imprimeur est encore moins connu que le précédent; il demeurait, dit E. Gosselin [3], sur la paroisse saint Patrice, en 1535, et c'est tout. Il ne faut voir en lui, je crois, qu'un simple compagnon.

Barbier (Bertrand), imprimeur à Rouen (1527).

De même qu'Yvon Barbey, Bertrand Barbier n'a rien à son actif en fait d'impression ; il était, suivant un document analysé par E. Gosselin [4], originaire de Saint-Denis-le-Thiboust et demeurait, en 1527, sur la paroisse Sainte-Croix Saint-Ouen, de Rouen ; c'est encore assurément un compagnon et pas autre chose.

Beauvais (Romain de), imprimeur-libraire à Rouen (1597-1638).

Bien que Frère [5] ne fasse pas remonter au-delà de 1606 la date des débuts de cet imprimeur, il est certain qu'il commença à exercer dès 1597 au moins, attendu qu'en 1598 il figure parmi les Gardes de la Communauté [6]. Il possédait une imprimerie dans un endroit de la ville qu'il est impossible de déterminer faute de document, et il avait sa boutique de libraire près du Grand portail de Notre-Dame. Cette dernière adresse est la seule qu'il ait jamais indiquée sur les nombreux ouvrages qu'il a édités. Le premier volume publié par

(1) A.D S., E. 483, f° 2 v°, — (2) Ibid., f° 26. — (3) *Glanes*, p. 94. — (4) *Glanes*, p. 91. — (5) N. F., liasse 108. — (6) Voy. suprà, p. 16.

lui, le premier du moins que je connaisse, porte la date de 1606[1]; son titre n'est orné que d'une simple vignette; l'année suivante, R. de Beauvais inaugurait une marque qui, dans le cours de sa carrière, a subi quelques changements; sous sa forme primitive[2], elle offre la représentation d'une sphère armillaire, tenue par deux anges, aux ailes éployées, faisant une génuflexion; dans la partie supérieure, une main sort des nuages et semble vouloir saisir le globe terrestre, c'est évidemment la main de Dieu; un listel oblong, surmonté d'une tête d'ange et portant au bas le monogramme de l'imprimeur, composé des lettres R. D. B. entrelacées, entoure la marque et renferme la devise : *Omnia Deo patescunt.* La marque n° 2 n'apparaît qu'en 1632[3] : elle représente toujours une sphère armillaire, mais celle-ci est alors au centre d'un rayonnement lumineux (le soleil ?), enveloppé de nuages et de sept têtes d'anges; l'encadrement et la devise sont les mêmes, mais on remarque aux quatre coins des génies finement gravés. Frère attribue à ce typographe une autre marque, qui serait une gerbe de blé, dans un cadre ovale, avec la devise : *Sucessum labor excipiat;* j'avoue ne l'avoir pas rencontrée.

Romain de Beauvais était un imprimeur aussi habile que libraire fécond, et, sa presse ne suffisant pas à ses labeurs, il recourut parfois à celle de Cardin Hamillon. L'un des livres les plus importants qu'il ait imprimés est un ouvrage du P. Monet[4], de la Compagnie

(1) Les Aphorismes d'Hippocrates, avec le commentaire de Galien svr le premier Liure. Traduits du Grec en François, Par M. I. Breche... [Vignette] A Roven, Chez Romain de Beavvais, prés le grand portail de nostre Dame. 1606. (In-12. 254 f. ch. B. N., Td[6] 47 c.) — (2) Les secrets de natvre, ov La Pierre de Touche des Poëtes. En forme de Dialogue, contenant presque tous les preceptes de la Philosophie Naturelle, extraite des Fables anciennes par P. Morestel de Tournus en Masconnois, Docteur en Theologie, & Precepteur de Monseigneur le Duc d'Elbeuf, Pair de France. [Marq. décrite.] A Roven, Chez Romain de Beavvais, pres le grand portail nostre Dame. 1607. Avec Privilege dv Roy. (In-12. 10 f. lim. n. ch., 428 p. ch., 25 f. de ta. n. ch. B. N., J. 25112.) Au dernier f., priv. royal du 30 mars 1607 à R. de Beauvais, libraire et imprimeur à Rouen. — (3) La Grande chirvrgie de M. Gvy de Chavliac, Medecin tres famevx de l'Vniuersité de Montpelier, composée l'an de grace 1363. Restituée par M. Lavrens Iovbert Medecin ordinaire du Roy, et du Roy de Nauarre, premier docteur regent stipendié, Chancelier & Iuge de ladite Vniuersité... [Marq. n° 2,] A Roven, Chez Romain de Beavvais prés le grand Portail de nostre Dame. 1632. (In-8. 711 p. sll. et la ta. B. N., Td[73] 16. D.) — (4) Abrégé dv parallele des langves françoise, et latine, rapporté au plus pres de leurs proprietez : Assorty des termes des Arts de l'vne & de l'autre langue, & des moyens adressans le plus aisément à la notice, & vray vsage de la langue Latine : Par le P. Philippe Monet, de la Compagnie de Iésvs. Reueu, & augmenté en cette dernière Impression, & corrigé l'ortographe suiuant le vray vsage de la langue Françoise

de Jésus ; il travailla d'ailleurs fréquemment pour les Pères du collège de Rouen. Je n'entrerai pas plus avant sur le terrain bibliographique, cela pourrait me mener loin : je rappelle seulement divers privilèges que notre imprimeur avait obtenus du Parlement de Normandie et qui sont signalés dans les *Documenta*[1]. Romain de Beauvais semble être mort en 1638 ; il avait été garde de sa Communauté en 1613 et en 1624 [2], et il laissa une veuve MARGUERITE MIREY, inscrite, en 1643, parmi les membres de la Confrérie Saint-Jean-Porte-Latine[3], ce qui paraît indiquer qu'elle avait continué jusqu'à cette époque au moins l'entreprise de son défunt mari ; je n'ai cependant rencontré aucun volume qui porte sa souscription.

Un JACQUES DE BEAUVAIS, reçu à la maîtrise en 1609 et 1611[4] et décédé en 1628, aurait été, d'après Frère [5], imprimeur à Rouen de 1610 à 1627 ; aucune production connue ne corrobore cette allégation ; on ne peut donc voir en ce personnage autre chose qu'un compagnon et il est probable qu'il s'est contenté de travailler pour le compte de Romain, qui peut-être était son frère.

BEHOTTE (Jacques), imprimeur à Rouen (1548).

Signalé par Gosselin [6], comme imprimeur demeurant, en 1548, sur la paroisse Saint-Maclou, Jacques Behotte n'appartient certainement qu'à la catégorie des compagnons ; on ne connaît dans tous les cas aucune impression de lui.

BEHOURT (Les), imprimeurs-libraires à Rouen (1618-1805).

Deux Jean Behourt figurent dans les annales littéraires de Rouen, de la fin du XVIe au commencement du XVIIe siècle : l'un régent au Collège des Bons-Enfants de cette ville, est non seulement auteur d'un abrégé de la grammaire de Despautère, connu dans les écoles sous le nom de *Petit Behourt*, mais encore de trois tragédies qui furent représentées aux distributions de prix du même collège ; l'autre, avocat au Parlement de Normandie, a publié un

[Vignette] A Roven, Chez Romain de Beavvais, pres le grand portail de nostre Dame. M.DC.XXXVII. (In-4 à 2 col. de plus de 1000 f. n. ch., sign. A. — Iiiiiiii par 4. Titre r. et n. B. N., X. 1383).

(1) Voy. les n°s 553, 566, 576, 602 et 623. — (2) Voy. suprà, p. 17. — (3) Frère, *loc. cit.* — (4) A. D. S., E. 483, f°s 12 et 12 v°. — (5) *Loc. cit.* — (6) *Glanes*, p. 106.

Trésor d'éloquence, dont il sera fait mention plus loin [1]. Je ne sais pas si ces deux écrivains appartiennent à la famille des imprimeurs dont j'ai à m'occuper pour le moment, mais la chose n'est pas invraisemblable. Quoi qu'il en soit, cette famille a joui pendant deux siècles d'une assez grande notoriété dans la typographie rouennaise et elle n'y compte pas moins de six maîtres, que je vais présenter successivement au lecteur.

I. Jean-Baptiste (1618-1643). Il n'aurait débuté qu'en 1628, selon Frère [2], mais, comme il était déjà garde en 1627 [3], il est évident que la date initiale de son exercice est de plusieurs années antérieure : or, en cette même année 1627, il rééditait le *Despautère* de Jean Behourt [4] et l'on voit dans les feuillets liminaires de ce livre que le privilège lui en avait été cédé par l'auteur dès 1619, de telle sorte qu'il faut fixer à l'année 1618 au moins l'époque de ses débuts. J.-B. Behourt avait son officine dans la rue aux Juifs, près le Palais, et c'est presque tout ce que l'on pourrait encore dire de lui, à défaut de monuments typographiques connus [5], si on ne le rencontrait à Paris en 1629 [6] et s'il n'avait de nouveau rempli,

(1) Voy. la notice de Costé (Louis) — (2) N. F., liasse 101. — (3) Voy. suprà, p. 17. — (4) Despauterius minor... Per Ioannem Behourt Rothomagæum. [Monogr. de la C. de Jésus] Rothomagi, Apud Ioannem Baptistam Behourt, in vico Iudœorum, propè Palatium. M.DC XXVII. Cvm privilegio Regis. (In-12. B.N., X. 8349). — (5) J'ai pourtant rencontré le suivant : — Qvatre livres des secrets de medecine, et de la philosophie chimiqve. Faicts françois par M. Iean Liebaut Dijonnois, docteur Medecin à Paris .. [Machine à distiller]. A Roven, chez Iean-Baptiste Behovrt, ruë aux Iuifs, pres le Palais, 1628. (In-8. 297 f. ch. sll. et la ta. Fig'. Titre r. et n. B. N., Te 131 3 c). — (6) Les imprimeurs et libraires de Rouen ont dû fréquemment venir à Paris pour y débiter leurs livres, et même, quelques-uns d'entre eux y eurent sans doute au XVIe siècle un dépositaire ou un facteur. Mais le règlement donné en 1618 à la Communauté de Paris vint gêner considérablement ces opérations ; ce doit être d'ailleurs à l'instigation de cette dernière qu'on y inséra l'article 20 ainsi conçu : « Ne pourront lesdits libraires forains tenir boutique, magasin ou imprimerie, ni faire afficher leurs livres en ladite ville de Paris par le moyen de leurs facteurs, ou autres personnes qu'ils pourroient interposer. Comme aussi sera défendu à tous libraires, imprimeurs et relieurs de cette ville de Paris de faire aucune facture pour les libraires tant dehors que dedans le royaume, et ne séjourneront lesdits marchands forains plus de trois semaines pour tout délai à compter du jour de l'ouverture et visite de leursdits livres, pour la distribution d'iceux, à peine de confiscation des marchandises qui se trouveront ledit temps expiré et d'amende arbitraire aux contrevenants. » — De 1628 à 1636, les libraires des provinces, qui venaient momentanément s'installer à Paris pour y écouler leurs produits, furent obligés de signer sur l'un des registres de la Communauté, qu'ils avaient connaissance de l'article en question et qu'ils s'engageaient à l'observer en pliant bagage au bout de trois semaines. Le ms. fr. de la B. N. portant le numéro 21837 et provenant des archives de la Chambre syndicale de Paris, était destiné

en 1636, les fonctions de Garde[1]. En 1643, il était décédé[2] et l'on ne trouve aucune trace certaine qu'il ait laissé des descendants.

II. Louis (1650-1677). Probablement fils du précédent, puisqu'on lit dans un arrêt du Conseil d'État du 2 mai 1740[3], qu'il était fils de maître et qu'aucun autre Behourt que Jean-Baptiste n'a exercé avant lui, il avait vu le jour à Rouen vers 1633[4]. Il était donc bien jeune encore, lorsque, le 20 février 1647, il fut admis à la maîtrise[5] ; il ne s'établit pourtant qu'en 1650[6]. De même que le précédent, Louis Behourt avait son officine auprès du Palais, mais je n'ai aucune preuve que ce fut dans le local de la rue aux Juifs ; il semble au contraire que ce fût dans la rue Saint-Lô, où nous rencontrerons bientôt sa veuve. Après avoir rempli les fonctions de Garde en 1657 et 1664[7], cet imprimeur, dont je n'ai à citer aucune production intéressante, mourut le 7 juillet 1677 et fut enterré le même jour[8] ; il laissait pour lui succéder une veuve et plusieurs enfants.

Son fils aîné, qui suit, reprit en 1690 l'établissement typographique; quant à la veuve, née Catherine Gaillard (1677-1690), elle géra l'imprimerie jusqu'à cette époque, puis elle se contenta d'être libraire[9] et on la retrouve dans cette situation jusqu'en 1706[10].

à l'enregistrement des brevets d'apprentissage; en y trouve cependant, inscrites sur les derniers feuillets, les déclarations *ad hoc* de plusieurs imprimeurs et libraires de Rouen ; je les consigne ici pour n'avoir plus à y revenir : (F° 125), 6 juillet 1628, Adrien Ouyn et Jacques I Besongne. (F° 125 v°), 20 septembre 1628, Romain de Beauvais, David du Petit Val, Jean Delamare, Jean Berthelin. (F° 126), 5 mars 1629, Jean Baptiste Behourt. (F° 126 v°), 16 mai 1629, Louis Loudet, et 17 mai 1630, Jean Berthelin. (F° 127), 18 mai 1630, Louis Loudet, et 24 mai 1630, Jean Berthelin. (F° 128 v°), 23 août 1636, Guillaume Véreul, et 26 août 1636, Jean Berthelin.

(1) Voy. suprà, p. 18. — (2) N. F., *loc. cit.* — (3) Cf. Documenta, n° 865. — (4) D'après la supputation de l'âge indiqué à son décès. — (5) Documenta, n° 865, lettre B. (Voir aux corrections). — (6) Enquête de 1706 (Voy. ci-dessous, note 10.) — (7) Voy. suprà, p. 19. — (8) Arch. comm. de Rouen, Paroisse S. Lô, Reg. I : « Le 7 juillet 1677 a esté inhumé en l'église le corps de Louis Behourt, libraire, mort d'aujourd'huy, aagé de 44 ans... » (9) A. / La guerison du cancer au sein. [Fleuron.] A Rouen, chez la Veuve de Loüis Behourt, dans la Cour du Palais. & Guillaume Behourt fils, vis-à-vis la Fontaine S. Lo. M. DC. XCIII. Avec privilege du Roy. (Pet. in-8 256 p. ch. sll. et lata., B.N., Te ^{102} 1. — B / Juris canonici Theoria et Praxis... Authore Joanne Cabassutio... // Rotomagi, apud Viduam Ludovici Behourt, in Areâ Palatii. M.DCCIII. Cum privilegio Regis. (In-4. 702 p. ch. Sll. et la ta. B. N., E. 2539. Privilège, du 14 mai 1702, à Catherine Gaillard, veuve de Louis Behourt.) — (10) Enquête de 1706 (A. D. S., C. 145) : « Catherine Gaillard, âgée de 69 ans, veuve de Louis Behourt, lequel

III. Guillaume (1690-1739). Fils du précédent et de Catherine Gaillard, il naquit à Rouen vers 1665 [1] et fut reçu maître le 16 juin 1677 [2], c'est-à-dire peu de temps avant le décès de son père ; il reprit la suite de son établissement le 15 juin 1690 [3] et s'installa dans la rue Saint-Lô, vis-à-vis la fontaine du même nom, sous l'enseigne de la *Ville de Venise* [4]. Guillaume Behourt donna à ses affaires une assez grande extension et ne tarda pas à devenir l'imprimeur de l'Archevêque de Rouen. Il possédait, en 1701, deux presses, avec un important matériel de composition et occupait trois compagnons, tous reçus maîtres, savoir : Pierre Allinne, qui devait bientôt s'établir lui-même, Abraham Roger et Nicolas Bellier [5]. Maintenu comme imprimeur à Rouen par l'arrêt du Conseil du 18 mars 1709 [6], Guillaume Behourt, qui, déjà en 1692, avait rempli les fonctions de Garde [7], fut encore appelé à les exercer en 1711 et 1718 [8]; enfin, le 11 septembre 1739, il passait de vie à trépas [9], après avoir amassé suffisamment de biens pour acquérir une propriété qui lui permît de s'intituler Sieur du Chemin. De son mariage avec Marie-Anne Boilleau, fille d'André, bourgeois de Paris, il avait eu au moins quatre fils [10], dont deux exercèrent l'imprimerie à Rouen et font l'objet des paragraphes IV et V ci-après.

avoit esté reçeu maistre le 20 février 1647, comme fils de maistre et d'ancienne famille d'imprimeur, s'estoit étably en 1650. A une boutique dans la rue S^t Lô, conjointement avec son fils, Guilaume Behourt. »

(1) D'après la supputation de l'âge indiqué dans son acte de décès. (Voy. infrà, note 9). — (2) Enquête de 1706 (A. D. S., C. 145) : « Guillaume Behourt, imprimeur et libraire de M. l'Archevêque et du clergé de Rouen, 44 ans, reçu maître le 15 juin 1677, s'est établi le 15 juin 1690. A boutique ouverte dans la rue S^t Lô, fournie de toutes sortes de livres, concurremment avec sa mère, veuve de Louis Behourt. A une imprimerie avec 2 presses et point de compagnons présentement. » — (3) Ibid. — (4) Veterum scriptorum et monumentorum Moralium, Historicorum, Dogmaticorum, Ad res ecclesiasticas, monasticas, et politicas illustrandas, Collectio nova. Tomus primus... Opera et studio R. P. Domni Edmundi Martene, Presbyteri & Monachi Benedictini è Congregatione Sancti Mauri. [Vignette]. Rotomagi, Sumtibus (sic) Guillelmi Behourt, Illustrissimi Archiepiscopi Typographi, viâ S. Laudi, sub Urbe Venetiarum. M. DCC. Cum privilegio regis. (In-4. 328 et 344 p. ch. Sll. et lata. B. N., C. 2006). — (5) B. N., Ms. fr. n. a. 400, f° 346. — (6) Cf. Documenta, n° 733. — (7) Voy. suprà, p. 20. — (8) A. D. S., E. 483, f. 180 v° et 193. — (9) A. R., Paroisse S. Laurent, reg. 6 : « Du 11 septembre 1739, est mort muny des sacremens... Me Guillaume Behourt, sieur du Chemin, imprimeur-libraire à Rouen, et un des Cent quatre arquebusiers, âgé de 74 ans ou environ, lequel a été enterré le lendemain dans cette église, au bas de la chapelle de la Sainte Vierge, en présence de ses enfants Jean-François et Michel Behourt. » — (10) Voy. ci-contre, note 6, l'acte de décès d'André-Pierre Behourt.

La production de G. Behourt, que j'ai presque laissée dans l'ombre jusqu'à présent, est assez remarquable et comporterait une longue énumération bibliographique ; il fut notamment l'un des principaux éditeurs du célèbre dom Edmond Martène, de l'oratorien Jean-Baptiste Duhamel, de Jacques Eveillon, chanoine d'Angers et de beaucoup d'autres auteurs moins connus. Pas plus que ses prédécesseurs ou ses successeurs, G. Behourt n'eut de marque typographique, mais on rencontre sur l'une de ses impressions [1], j'ignore pourquoi, la marque des Desprez, de Paris, et leur devise : *Ardet amans spe nixa fides* [2].

IV. André-Pierre (1726-1745). Né à Rouen le 16 mars 1701 [3], et fils du précédent et de Marie-Anne Boilleau, il demanda, dans les derniers mois de 1725, à remplacer Jacques III Besongne, qui venait d'abandonner l'imprimerie [4] ; il fut assez heureux pour obtenir, le 11 janvier 1726, un arrêt du Conseil qui l'y autorisait [5]. Edouard Frère a omis de le compter parmi les typographes rouennais : cela n'empêche pas André-Pierre Behourt d'avoir fourni une carrière de 19 ans dans cette profession, toutefois il ne s'est guère signalé comme éditeur et il s'est principalement adonné à des travaux de ville, qui n'ont laissé aucune trace de son passage dans l'imprimerie. Il décéda le 8 février 1745, et fut inhumé le lendemain en l'église Saint-Lô [6].

Sa veuve, née Barbe Bence (1745-1752), lui succéda et conti-

(1) De Antiquis Ecclesiæ ritibus libri quatuor... Liber Primus... Pars Prima. In qua de Baptismo, Confirmatione & Eucharistia agitur. Studio & opera R. P. domni Edmundi Martene, presbyteri & Monachi Benedictini è Congregatione Sancti Mauri. [Marq. indiquée] Rotomagi, Sumtibus Guillelmi Behourt, Illustrissimi Archiepiscopi Typographi. M.DCC. Cum privilegio et approbatione. (In-4. 668 p. ch. sll. et la ta. B. N., B. 1511.) — (2) Voy. *Gallia Typographica*, sér. par., t. I, p. 207. — (3) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 4 : « 20 mars 1701. André-Pierre, né du 16e, fils de Me Guillaume Behourt, trésorier en charge de cette paroisse, et de delle Marie-Anne Boilleau, a été baptisé en notre église... et nommé par M. André Boilleau, bourgeois de Paris, et par delle Catherine Thierrée, femme de Mr Pierre Desuslamarre, marchand à Rouen. » — (4) Cf. Documenta, no 815. — (5) Voy. Documenta, no 820. — (6) A. R. Paroisse S. Lô, reg. 8 : « Du 9 février 1745. Le corps du sieur André-Pierre Behourt, marchand libraire imprimeur à Rouen, âgé de 45 ans ou environ, décédé du jour précédent,... a été inhumé en notre église,... en présence de Jean-François, Michel et Louis-Simon Behourt, ses frères. » Michel, qui portait aussi le prénom de Thomas, n'était que libraire (Voy. documenta, no 869.) Quant à Louis-Simon, je n'ai pas trouvé de renseignements sur son compte, mais je pense qu'il émigra à Paris et fut le père de Pierre-Louis dont il sera question plus loin.

nua son établissement jusqu'en 1752, époque où elle en céda tout le matériel à Etienne-Vincent Machuel, auquel elle avait remis en même temps sa démission pour lui permettre de la remplacer [1].

V. Jean-François (1740-1759). Second fils de Guillaume Behourt et de Marie-Anne Boilleau, il naquit à Rouen le 17 juin 1703 [2] et, après avoir terminé ses études, il travailla dans l'imprimerie de son père, l'aida pendant de longues années et lui donna un concours efficace lorsque l'âge vint ralentir son activité. Jean-François était donc tout désigné pour succéder à Guillaume, quand la mort eut définitivement arraché ce dernier à ses presses : aussi, bien qu'à cette époque le nombre des imprimeurs imparti à la ville de Rouen fût encore largement dépassé [3], il obtint, sans trop de difficultés, mais « par grâce et sans tirer à conséquence », un arrêt du Conseil qui l'autorisa, le 20 juillet 1740, à reprendre la suite des affaires paternelles [4]. Jean-François quitta presque immédiatement après le local de la rue Saint-Lô et alla s'installer dans la rue Ecuyère, où il prit une nouvelle enseigne : *A l'Imprimerie du Levant*, qu'il n'eut pas le talent de rendre aussi notable que celle de la Ville de Venise.

On connaît peu d'impressions de cet imprimeur, bien qu'il ait exercé pendant une vingtaine d'années ; peut-être même ses affaires devinrent-elles mauvaises. Toujours est-il que, le 13 juillet 1759, on ramassait son cadavre dans la cour de sa maison : le malheureux typographe était tombé ou s'était jeté du haut du troisième étage de son immeuble [5]. On l'inhuma le jour même

(1) Cf. Documenta, n° 888. — (2) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 4 : « 20 juillet 1703. Jean-François, né du 17e, fils du Sr Guillaume Behourt, trésorier en charge de cette paroisse, et de delle Marie-Anne Boilleau, a esté baptisé en notre église... et nommé par Messire Jean-François de Fourcy, conseiller du Roy, ancien contrôleur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, et par delle Madeleine Desuslamare, femme de M. Berthier, ancien trésorier de cette paroisse. » — (3) Voy. Documenta, no 865. — (4) Voy. Documenta, no 866. — (5) A. R., Paroisse Saint-Jean (Pièce annexée à l'acte d'inhumation ci-après) : « Des registres des délibérations du baillage criminel et siège présidial de Rouen a été extrait ce qui suit. Du vendredy traize de juillet 1759, du matin, en la chambre. Venu (sic) délibéré par nous Charles-François-Alexandre sieur de Beaunay, conseiller du Roy, lieutenant particulier et assesseur criminel au bailliage et siège présidial de Rouen, le procès-verbal dressé par le Commre Picquot, de l'état du cadavre du sieur Jean-François Behourt, marchand imprimeur à Rouen, y demeurant rué Ecuyère paroisse St-Jean, lequel se seroit précipité du troiziesme étage dans sa cour, de laquelle chutte il se seroit tué, suivant qu'il est plus au long mentionné audit procès-verbal dûment signé et souscrit de notre ordonnance de soit com-

dans l'église Saint-Jean[1]. Jean-François Behourt laissait une veuve enceinte de quelques mois et un fils âgé de cinq ans seulement [2].

ELISABETH LENOSTRE, sa veuve (1759-1763), continua l'entreprise, mais, le 22 décembre 1759, elle mettait au monde une fille, que nous retrouverons dans la notice du dernier des Behourt, et elle ne pouvait plus guère dans ces circonstances diriger son imprimerie. Elle appela donc auprès d'elle, en qualité de prote, un sieur Pierre Seyer, auquel elle confia les rênes de la maison; elle alla même plus loin et mit bientôt sa main dans la sienne; des projets d'union furent échangés entre eux et, pour les faciliter, elle démissionna en sa faveur le 15 septembre 1761 [3]: c'est seulement le 28 mars 1763 que Seyer fut habilité par un arrêt du Conseil à la remplacer officiellement [4] et, le 13 avril suivant, tous deux s'unissaient par le mariage en la paroisse de Saint-Jean [5]. L'imprimerie

muniqué au procureur du Roy, de ses conclusions et de notre autre ordonnance portant que le cadavre dud. sieur Behourt seroit visitté par les sieurs médecin et chirurgien du Roy, en la présence dud. commissaire, le tout ensuitte à nous remis. Requeste à nous présentée par Elizabeth Lenostre, épouse dud. feu sieur Behourt, tendante à ce que pour les causes y contenues, il nous plût sur les conclusions du procureur du Roy, lui permettre de faire inhumer ledit son mary, dûment signée, souscritte de notre ordonnance, de fait icelle communiquée au procureur du Roy et de ses conclusions, le tout en datte de ce jour, dont du tout lecture à été par nous faitte. Tout considéré. Nous avons ordonné que le cadavre dud. sieur Jean-François Behourt, imprimeur, sera inhumé en la manière accoutumée, à quoy faire les sieurs curé et vicaire de la paroisse de Saint-Jean dûment authorisés et mandé et a signé, Alexandre, avec paraphe. Collationé, Bucaille. »

(1) A. R., Paroisse S. Jean : « Le 13e juillet 1759, le corps de Mr Jean-François Behourt, âgé de 56 ans, marchand à Rouen, decedé d'aujourd'huy a été inhumé dans cette église par moy curé soussigné, vue l'ordonnance de M. le lieutenant particulier au bailliage de Rouen en datte de ce jour, en présence de M. André-François Behourt, neveu du défunt, M. Pierre-Jacques Behourt, neveu du défunt, M. Pierre Lemercier, frère en loy du défunt. » — (2) A. R., Paroisse S. Jean, Reg. 8: « Le 15 mai 1754 a été baptisé Jean-François, né hier de légitime mariage de Jean-François Behourt et de Elisabeth Lenostre, son épouse. » Il essaya plus tard, mais sans succès, d'obtenir la place d'imprimeur de Jacques Ferrand. (Cf. Documenta, n° 935.) — (3) Voy. Documenta, n° 915. — (4) Voy. Documenta, n° 915. — Voy. aussi Documenta, n° 912. — (5) A. R., Paroisse S. Jean : « Le 13e avril 1763, après la publication d'un ban du futur mariage d'entre M. Pierre Sehier (sic), fils de feu Mr Pierre Sehier et de feue Melle Julienne Bouvigny, ses père et mère, d'une part, et Me Elisabeth Le Nostre, veuve de Me Jean-François Behourt, fille de feu Mr Michel Lenostre et de Melle Marie-Anne Hucher, ses père et mère, d'autre part, tous deux de cette paroisse, Mgr l'Archevesque de Rouen les ayant dispensés des deux autres bans... Je soussigné curé de cette paroisse, ay reçu après les fiançailles célébrées immédiatement avant le mariage cejourd'huy en cette église leur mutuel consentement et leur ay donné la bénédiction nuptiale... »

des Behourt changeait par conséquent de titulaire et de nom à compter de ce jour : un sixième Behourt devait pourtant reparaître vers la fin de l'ancien régime ; les quelques lignes suivantes lui sont consacrées.

VI. Pierre-Louis (1787-1805). — Né à Paris et baptisé à Saint-Sulpice le 10 avril 1750 [1], il appartenait évidemment à la famille des précédents, dont quelque membre était allé se fixer dans la capitale, probablement Louis-Simon, ainsi que je l'ai dit plus haut [2]. Il avait fait son apprentissage à Paris aussi et s'était perfectionné dans son art chez André-Charles Cailleau [3], puis, revenu à Rouen, il y avait épousé sa cousine, Victoire-Elisabeth, fille posthume de Jean-François Behourt [4]. Pierre Seyer prenait alors de l'âge ; en 1787, il perdit sa femme et songea à s'adjoindre le gendre de celle-ci : une requête présentée au Conseil d'Etat à cet effet fut favorablement accueillie, et, par arrêt du 4 juin de la même année [5], Pierre-Louis était autorisé « par grâce et sans tirer à conséquence », à exercer conjointement avec le beau-père de son épouse. On trouvera sous le nom de ce dernier les détails relatifs à leur établissement commun.

Bellenger (Abel), imprimeur à Rouen (1539).

Gosselin [6] signale ce personnage comme étant imprimeur à Rouen, en 1539, et demeurant avec sa femme Jeanne Hébert, sur la paroisse S. Nicaise. Il s'agit encore d'un compagnon très probablement, car on n'a jamais rencontré la moindre impression de lui.

Bellier (Guillaume), imprimeur à Rouen (1601-1642).

Pour celui-ci la question est plus grave. Frère indique Guillaume Bellier ou Belyer comme ayant exercé l'imprimerie et la librairie de 1601 à 1642 [7] ; or ce nom n'apparaît ni dans les documents, ni du moins à ma connaissance dans la souscription d'aucun livre. On trouve bien parmi les Gardes, au XVIIe siècle, un Gabriel Bellier, libraire, en 1660 [8] ; un Gilles Bellier, en 1669, 1684, 1694 [1] ;

(1) Voy. Documenta, n° 942. — (2) Voy. suprà. p. 59, note 6. — (3) Documenta, n° 942. — (4) A. R., Paroisse S. Jean : « Le 22e décembre 1759, a été baptisée par moy curé soussigné, Victoire-Elisabeth, née d'aujourd'huy, du légitime mariage de feu Jean-François Behourt et de Me Elisabeth Lenostre, son épouse, de cette paroisse... » — (5) Cf. Documenta, 942. — (6) *Glanes*, p. 94. — (7) N. F., liasse 101. — (8) Voy. suprà, p. 19.

un Jacques Bellier, en 1698 [2]; quant à un Guillaume Bellier, il n'y en a nulle trace et même, le registre de la Communauté, qui indique les réceptions de maîtres [3], en 1601 notamment, reste muet sur son compte aussi bien cette année-là, que dans le cours des années précédentes et suivantes. Ce Guillaume Bellier reste donc un mythe et je ne l'ai fait figurer ici que pour le cas bien improbable, où son nom apparaîtrait tout d'un coup sur quelque pièce.

BENARD, *aliàs* BERNARD (Les), imprimeurs à Rouen (1500-1529).

Les Benard ou Bernard, que je dois étudier à présent, seraient plus intéressants pour l'histoire de la typographie rouennaise, s'ils avaient été vraiment imprimeurs, mais, quoiqu'en disent les Notes de Frère [4] et les documents analysés par Gosselin [5], je ne crois pas qu'ils appartiennent à cette catégorie d'artisans du livre et je les considère, pour ma part, comme des éditeurs tout simplement. Toutefois, je ne voudrais pas trancher dans le vif une situation encore insuffisamment connue, en les rayant d'office de la liste des typographes, et je vais fournir quelques notes sur chacun d'eux, le lecteur appréciera.

I. GUILLAUME I (1500-1516). Gendre du libraire Jean Huvin, il était, dès l'an 1500, établi *imprimeur*, disent les pièces vues par Gosselin, sur la paroisse Saint-Nicolas. Or, on ne connaît que deux livres souscrits par lui et il résulte de l'un et de l'autre qu'il n'était que libraire. Le premier de ces ouvrages, qui n'est pas daté, paraît être la glose de Foucauld Monnier sur le célèbre *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu [6]: Frère lui donne la date de 1500, qu'a également adoptée Panzer sans connaître les travaux du savant bibliographe rouennais; tous deux doivent se tromper, car la première édition datée de cette glose semble avoir été donnée à

(1) Voy. suprà, pp. 19, 20 et 21. — (2) Voy. suprà, p. 21. — (3) A. D. S., Registre E. 483. — (4) Liasse 101. — (5) *Glanes*, pp. 66-67. Voy. aussi Documenta, n° 492. — (6) Voici la description donnée par Frère (Manuel, t. I. p, 62) de l'exemplaire de la Bibliothèque communale de Rouen (seul connu) : Glosa Focaudi monieri sup doctrinale Alexãdri de Villadei cũ additionibꝰ magistri Johãnis bernier recent. aditis cũ quotationibꝰ ī margīe apposit ut etiã legẽtibꝰ primis ītuẽtibꝰ cõtẽta pateãt. Impssũ Rothomagi ī officina Richardi Goupil. Impensis honest viri Guillermi Benard in eadem urbe; ante atrium Librariorum commorantis. [Marq. de G. Benard]. Ilz sont a vendre chez Guillaume Benard demourant deuant le portail aux Libraires. (Pet. in-4 goth. de 102 ff.)

Troyes, en 1506 [1], et une seconde à Poitiers, en 1513 ou 1514, par Jean Bouyer et Guillaume Bouchet [2]. On voit que celle de Rouen a été imprimée par Richard Goupil : or, celui-ci date du 21 avril 1518, des exemplaires du même ouvrage, avec la souscription de Guillaume du Val, libraire à Pont-Audemer [3].

Le second des ouvrages visés ci-dessus contient les sermons, si réputés autrefois, du dominicain Gabriel Barletta [4] : il est daté de 1515 (1516 n. s.) et est orné, comme le précédent, de la marque de G. Benard, dont une reproduction a été donnée par Silvestre (n° 246). Cette marque se compose des deux lettres G. b., le trait vertical du b coupant dans le milieu la première lettre et sa boucle n'en formant qu'une avec celle inférieure du G ; le nom en entier, *Guille : benard*, est ainsi écrit dans le bas ; les quatre dernières lettres de ce nom figurent en outre à l'intérieur du G et l'*e*, deuxième lettre, devant et au dehors de la boucle inférieure ; enfin, au dessus du G, on remarque à gauche le monogramme IHS, surmonté d'une croix, et, à droite, la lettre *a*, accompagnée d'une étoile de chaque côté et soulignée de trois traits verticaux reliés ensemble par le milieu. Tout cela forme un ensemble d'une très médiocre élégance et une image aussi peu attrayante que la description que j'en donne.

De son mariage, Guillaume Benard avait eu, suivant Gosselin, un fils, également prénommé Guillaume, qui suit, et deux filles : l'une, Pérette, épousa Jean Lenu, libraire, et l'autre, Colette, devint la femme de Guillaume Davoust, bonnetier.

II. Guillaume II (1516-1529), fils du précédent, n'a rien à son actif, au point de vue bibliographique, et c'est seulement en se

(1) Doctrinale cum glosa Foucaudi Monieri. On lit au f° 94 r° : « Trecensi impressum/per Iohannem Lecoq. Finit feliciter. Anno dñi/Millesimo quingentesimo sexto » (In-4, Goth. 94 f. n. ch. Sign. a-r par 3. Bibl. de l'Univ. de Bâle.) Édition citée par le Dr Dietrich Reichling, *Alexandri de Villa Dei Doctrinalis codices manu scripti et libri typis impressi* (Berlin, 1894, in-8), n° 198. — (2) Cf. Ph. Renouard, *Josse Badius Ascensius*, t. II, p. 24. — (3) L'édition donnée par G. Benard est datée par Reichling (*op. cit.*) au n° 80 : « Circa 1490 » et dans la Table (p. 181), il dit : « Post 1492 ». Ces deux dates sont aussi inacceptables l'une que l'autre, attendu que Richard Goupil n'a commencé à imprimer qu'en 1510. — (4) Sermones Fratris/Gabrielis Barelete: ordinis fratruz/predicato 4 tam quadragesimales/ q̃ sctis recẽtissime impressi. [Marq. de G. Benard] Venũdant. Rothomagi ab honesto/viro Guillermo bernard ante atriũ/bibliopolarum maioris ecclesie. — [Au dernier feuillet :] ℭ Expliciunt sermones de sanctis Magistri Gabrielis de Bareleta ordinis predicatorum et sacre theologie professoris. Impressi nouissime Anno dñi Mcccccxv. die vero ultima mensis Januarii. (In-8 à 2 col. Car. goth. Titre r. et n. 4 f. lim., CIvi f. ch. plus Lxxxviij f. ch. pour *Sermones de Sanctis*, B. N., Rés. D. 15428.)

basant sur les actes notariés vus par Gosselin, qu'on peut fixer son exercice comme imprimeur (? c'est le titre qu'il se donne dans ces actes), de 1516 à 1529.

III. Jacques (1517-1521) n'a aucun rapport connu de parenté avec les précédents ; il semble être originaire de Gouy, où il avait un frère Jean, et demeurait à Rouen sur la paroisse Saint-Maclou, près la porte de la maison Sainte-Catherine. Les documents qui le concernent [1] sont purement familiaux et rien ne permet d'affirmer qu'il a été plutôt maître que compagnon.

Bertault (Robert), imprimeur à Rouen (1651).

C'est presque un inconnu, que Frère [2] fait débuter en 1647 et dont il cite une édition portant la même date. Or, je ne rencontre parmi les maîtres reçus dans la corporation qu'un Bertault, sans prénom [3] ; son admission est de l'année 1651, il paie un droit d'entrée de 100 livres, ce qui prouve qu'il n'était pas fils de maître ; puis je ne trouve plus rien sur son compte.

Il y eut parmi les libraires de Paris un Robert Bertault, qui pourrait bien être l'éditeur de l'opuscule indiqué dans les notes de Frère.

Berthelin (Les), imprimeurs-libraires-éditeurs à Rouen (1605-1672).

Alliés aux Du Petit Val, les Berthelin appartenaient, paraît-il, à une riche famille protestante de Rouen ; dans tous les cas, ils ont donné à cette ville l'un de ses imprimeurs-libraires les plus réputés dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Frère [4] cite un Pierre Berthelin, libraire, puis un Jean, imprimeur, et enfin deux libraires associés, Jean et David. Je n'ai à retenir ici que les deux membres de cette famille prénommés Jean. Sans avoir été à proprement parler des typographes, mais plutôt des éditeurs, ils ont cependant possédé des presses et imprimé eux-mêmes un certain nombre de leurs ouvrages.

I. Jean I (1605-1642). Je ne suis pas absolument fixé sur les origines de ce premier Jean Berthelin, mais il semble bien qu'il était le frère d'un Pierre Berthelin, reçu libraire en 1602 [5], qui avait

(1) Cf. Gosselin, *Glanes*, p. 67. — (2) N. F., liasse 101. — (3) A. D. S., E. 483, f° 70 v°. — (4) N. F., liasse 101. — (5) A. D. S., E. 483, f° 4.

épousé en cette même année Andrée Du Petit Val, fille de Raphaël. Jean s'établit-il avant ou après son frère? Je n'en sais rien, toujours est-il qu'on ne rencontre qu'en 1605 la première production connue de son officine[1], et qu'à partir du même moment on ne trouve plus aucune mention de Pierre Berthelin; Jean l'aura peut-être remplacé dès cette année-là. Installé dans la cour du Palais, ce libraire-imprimeur aurait exercé, d'après M. Frère, jusqu'en 1671, mais je ne crois pas qu'on puisse adopter une date aussi tardive. Ainsi que l'avance en effet M. Lesens[2], Jean I Berthelin était retiré des affaires en 1652; je pense même que, entre 1642 et 1644, il avait cédé son officine à son neveu qui suit. Ceci ne résulte pas à vrai dire de pièces documentaires irréfutables, mais d'un ensemble de circonstances à peu près décisif, à savoir : 1° l'âge de Jean I, qui ne permet pas de supposer qu'il ait pu exercer au delà du milieu du XVIIe siècle, puisqu'il avait alors atteint 70 ans ; 2° un changement absolu dans la nature des ouvrages sortis de cette officine; 3° des modifications saillantes dans la marque précédemment employée. En voilà plus qu'il n'en faut pour étayer de façon satisfaisante l'époque de la transmission d'un atelier qui, au point de vue du local, semble d'ailleurs avoir également subi quelque changement, puisque, après 1646, l'adresse donnée est toujours dans la rue aux Juifs auprès du Palais, et non plus dans la *Cour* de cet édifice.

Jean I Berthelin a surtout attaché son nom à ce qu'on peut appeler des ouvrages de petite librairie, — aucun d'entre eux n'excède le format in-8, — et à des livres de piété ou de polémique religieuse destinés à ses coreligionnaires, dont le débit se faisait à Quevilly, où les protestants de la région avaient leur temple. Il a parfois orné ces derniers volumes[3] de la marque spéciale représentant la

(1) Les Memoires de Messire Philippe de Commines, Chevalier, seigneur d'Argenton. Sur les principaux faits & gestes de Loys XI. & Charles VIII. son Fils, Rois de France. Et vn ample Indice des choses plus remarquables. Le tout reueu & corrigé sur l'édition de Denis Savvage. [Vignette] A Roven, Chez Iean Berthelin, dans la Court du Palais. 1605. (In-12, 881 p. ch. Sll. et lata. Portraits de Louis XI, Charles VIII et Philippe de Comines, B.N., La16 91). — (2) *Imprimeurs protestants rouennais.* — (3) Voy. notamment : — La pratiqve de piété Addressant le chrestien au chemin qu'il doit tenir pour plaire à Dieu. Escrite en Anglois par Lovys Bayle [sic, pour Bayly], Docteur en Théologie, Ministre du Saint Euangile, & Chappelain de la Maiesté du Roy de la grand'-Bretagne. Traduite en François par Iean Vernuilh, B. sur la dernière Edition. Septiesme Edition Françoise, reueuë & corrigée de nouveau. [Marq. indiquée] A Qvevilly, Et se vend à Roüen, chez Iean Berthelin, dans la Court du Palais. M.DC.XXXV. (In-12. 690 p. B. N., D2 4771).

Religion chrétienne, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler[1]; pour la plupart des autres, il s'est contenté, le cas échéant, d'une vignette ou d'un fleuron; enfin, pour quelques-uns seulement, il a fait usage d'une véritable marque[2], qui représente un forgeron travaillant sur une enclume, et est entourée d'un listel sur lequel on lit cette devise : *Cuncta in tempore*. De 1628 à 1636, il alla assez fréquemment à Paris écouler sa marchandise[3].

A l'époque de tolérance légale où il vivait, ce libraire n'eut pas de tracasseries à supporter au sujet de la religion qu'il professait, — on verra qu'il n'en fut pas de même pour le suivant, — et par deux fois, en 1631 et 1639, il fut élu par ses confrères aux fonctions de garde[4].

II. Jean II (1642-1672). Né à Rouen vers 1605, il était fils de Pierre Berthelin et d'Andrée Du Petit Val[5] et il avait épousé une Madeleine Lejeune, nièce de Charles Drelincourt, pasteur de Charenton[6]. Ses débuts probables doivent se placer entre 1642 et 1644 : j'adopte la première date, mais je prie le lecteur de lui conserver l'élasticité que je viens d'indiquer, car il est possible que, jusqu'en 1646, Jean I Berthelin soit resté dans la maison, aux côtés de son neveu; il est superflu d'en expliquer les motifs. Dans tous les cas, Jean II était le chef incontesté, dès 1645, car on lit dans un arrêt du Conseil d'État, du 26 mai de cette année, qu'il avait été condamné à une amende de six livres par le Parlement de Rouen, pour avoir imprimé un *Thesaurus latinitatis*, au préjudice du privilège de deux de ses collègues[7]. Ceci démontre que dès l'origine de son exercice, le nouvel éditeur avait orienté ses vues vers des ouvrages de plus grande envergure que ceux de son prédécesseur ; il ne devait plus s'arrêter dans cette voie, et pendant toute la durée de son entreprise, il mit constamment au jour des livres non seulement du plus haut intérêt, mais encore nombre d'éditions de tous points remarquables, sauf sous le rapport de la correction qui laisse souvent fort à désirer.

(1) Cf. *Gallia Typogr.*. Sér. Dép., t. II, p. 11, note 1. — (2) Les Memoires de Messire Philippe de Commines, Chevalier, seigneur d'Argenton. Sur les principaux faits & gestes de Loys XI & Charles VIII, son Fils, Rois de France. Et vn ample Indice des choses plus remarquables. Avec la vie de Messire Angelo Cattho, Archeuesque de Vienne. Plus, deux Epistres de Iean Sleidan, en la recommandation de l'autheur. [Marq. décrite.] A Roven, Chez Iean Berthelin, dans la Court du Palais. M.DC.XXXIV. (In 12, 853 p. ch. sll. et la ta. Mêmes portr. que dans l'édit. de 1605 décrite plus haut, mais les bois en sont très usés. B. N., La[16] 9 M.) — (3) Voy. suprà, p. 56, note 6. — (4) Voy. suprà, pp. 17 et 18. — (5) Lesens, *op. cit.*.. — (6) Ibid. — (7) Voy. Documenta, n° 643.

Quelques-unes de ses productions sont citées dans le bas de cette page, je me borne à rappeler ici la splendide édition d'Origène, grecque et latine, en deux volumes in-folio [1], donnée par l'illustre Huet, évêque d'Avranches, et les œuvres de Richard et Hugues de Saint-Victor, en quatre volumes in-folio. L'une de ses premières productions est l'Histoire de la guerre civile en France, de H. C. Davila, qu'il imprima dans sa langue originale, en beau format in-folio [2], et au titre de laquelle figure l'une des marques qu'il avait fait nouvellement graver.

Pour n'y plus revenir, j'indique immédiatement que Jean II conserva sans y rien changer la devise de son prédécesseur, et sa marque avec quelques modifications : je l'ai rencontrée en trois formats : petit, moyen et grand. Dans le petit format, il utilisa parfois [3] le cliché de Jean I qu'on connaît déjà (Marque n° I), et plus souvent, un nouveau dessin (M. n° II), dont il est inutile que je détaille ici les différences, la comparaison pouvant être facilement faite [4]. Le moyen format (M. n° III) reproduit en plus grand le second dessin [5], et enfin, le grand format (M. n° IV) est surtout remarquable par son encadrement [5], où figurent deux grands

(1) L'exemplaire de la B. N. (C. 85) provient de la bibliothèque d'Huet lui-même et porte son ex-libris. — (2) Historia delle gverre civili di Francia, di Henrico Caterino Davila : Nella quale si contengono le operationi di quattro Rè Francesco II. Carlo IX. Henrico III. & Henrico IV, cognominato il Grande Con l'Indice delle cose più notabili. [M. n° III.] In Roano, Appresso Giovanni Berthelin, in Corte del Palazzo. M.DC.XLVI (In-f°. 757 f. Sll. et la ta. Titre r. et n. B. N., La[22] 13 E). — (3) Nicolai Papinii Blæsensis M.D. De pvlvere sympathico dissertatio [M. n° I] Rothomagi, Sumptibus Ioannis Berthelin Bibliopolæ M.DC.L. (In-12, 37 p. ch. sll. B. N., Te[151] 1118 A). — (4) Martini Rvlandi Frisingensis Bavari, medici palatini et lavgingani, Curationum Empyricarum & Historicarum, in certis locis & notis personis optimè expertarum, & ritè probatarum, Centvriæ decem. Quibus adiuncta de nouo eiusdem Authoris Medicina Practica; Cum Indice rerum omnium vberrimo. [M. n° II] Rothomagi, Sumptibus Ioannis Berthelin Bibliopolæ M.DC.L. (In-12, 3 f. n. ch., 794 p. ch., 7 f. de ta. B. N., Te[18] 36 A). — (5) ΦΩΤΙΟΥ ΜΥΡΙΟΒΙΒΛΟΝ Η ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗ. Photii Myriobiblon, sive Bibliotheca librorvm qvos legit et censvit Photivs Patriarcha Constantinopolitanvs. Græcè edidit David Hoeschelivs Augustanus, & notis illustravit. Latinè verò reddidit & Scholiis auxit Andreas Schottvs Antverpianvs. Opus insigne, è quo Theologi, Medici, Philosophi, Historici, Oratores, & Philologi vberrimum fructum & iucundissimum capere possunt. Hac vltimâ editione recognitum, locisque aliquot sua integritati restitutum. [M. n° III] Rothomagi, Sumpt. Ioan. & Davidis Berthelin, Fratr. M.D.C.LIII. (In-f° à 2 col. Titre r. et n. B. N., Inv. Rés. Q. 3. — Au 3e f. n. ch., avis « Typographi ad lectorem », dans lequel les Berthelin vantent la correction de leur édition (à tort, Cf. M. B., t. IV, col. 624) et font remarquer qu'ils l'ont imprimée avec

Génies, représentant la Guerre et la Navigation, et le monogramme de notre typographe, composé du signe 4, dont l'angle gauche forme une boucle, et dont le trait vertical, recroisillé dans sa partie inférieure, repose sur un cœur divisé en trois compartiments, où se lisent les lettres I. D. B., qui rappellent son association momentanée avec son frère David[1].

Si les succès professionnels de Jean II Berthelin lui méritèrent l'estime de beaucoup de ses contemporains, de la plupart des membres du clergé catholique et même de ses confrères, qui l'élurent garde en 1655[2], la jalousie de la majorité de ces derniers ne tarda pas à se manifester fâcheusement, et on la vit bientôt, sous l'empire des idées régnantes en haut lieu, emprunter le masque de la religion pour essayer de le vaincre plus aisément. Condamné en 1650 et 1663[3], pour détention de livres soi-disant pernicieux, venus de Hollande, dont il n'avait que d'uniques exemplaires destinés non à la vente, mais à sa bibliothèque privée[4], puis entraîné dans des procédures sans fin au sujet de la réception d'un de ses apprentis, protestant comme lui[5], Berthelin fut, en 1668, victime d'une odieuse machination, toujours sous le prétexte de sa religion. On avait imprimé à Paris, où elles soutenaient devant le Parlement un procès contre les Cordeliers de Provins, un factum des religieuses de Sainte-Catherine de la même localité ; ce factum très curieux, paraît-il, courait Paris, et plusieurs habitants de Rouen, désireux d'en prendre connaissance, avaient chargé Berthelin d'en faire venir quelques exemplaires. On sait que fort souvent les factums ne portaient pas de nom d'imprimeur, ceux-ci n'étant pas obligés de les signer ; ces documents judiciaires restaient sous la responsabilité des avocats qui les avaient rédigés et qui y mettaient leurs noms. Sur la dénonciation des Gardes de la Communauté, feignant de considérer cela comme un libelle injurieux, clandestinement imprimé par Berthelin, le lieutenant général de police de Rouen en avait fait aussitôt saisir les exemplaires, puis il avait introduit

des caractères neufs, mais on lit au dernier f. : « Rothomagi, Ex Typographiâ Lavrentii Maurry »).

(1) Nevstria pia. Sev de omnibvs et singvlis abbatis. et prioratibvs totivs normaniæ... Auctore R. Patre Artvro Dv Monstier, Rothomagensi Ordinis Fratrum Minorvm Recollectorum Presbytero [M n° IV] Rothomagi, Apud Ioannem Berthelin Bibliopolam in vico Iudœorvm. M.DC.LXIII. Cum Priuilegio & Approbatione. (In-f°. 936 p. ch. B. N., 8° Lk² 1287). — (2) Voy. suprà, p. 19. — (3) Cf. Documenta, n° 661, productions C et D. — (4) Placet indiqué infrà, p. 70, note 2. — (5) Voy. Documenta, n°s 656, 657, 658, 660.

contre le libraire une instance criminelle, qui s'était terminée par la condamnation de ce dernier à des peines invraisemblables[1], sans compter l'incinération solennelle du factum. Berthelin fit appel de cette sentence et rédigea un mémoire[2], dans lequel il s'élevait contre le procès de tendance qui lui était fait, à raison seulement de sa qualité de Calviniste, alors que Calvin, disait-il très justement, n'avait rien à voir dans les différends débattus entre les religieuses de Sainte-Catherine et les Cordeliers de Provins, et que lui, Berthelin, était tout à fait étranger à l'impression d'un Factum, dont seul le Parlement de Paris avait à connaître, puisque le procès était pendant devant lui. J'espère pour la justice du Parlement de Normandie que la sentence en question fut « mise à néant », mais je n'oserais rien affirmer, n'ayant pas vu l'arrêt qu'il a dû rendre.

Je rappelle en terminant, que Jean Berthelin avait été, en 1665, de la part de Jean I de La Caille, imprimeur à Paris[3], l'objet de poursuites à raison de prétendues contrefaçons de divers ouvrages du Père Étienne Binet, jésuite[4]; les parties furent renvoyées devant le Parlement de Paris, mais je n'ai pas trouvé la décision suprême de ce tribunal et je crois devoir faire remarquer qu'on ne rencontre dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, du P. Sommervogel, aucune trace des éditions incriminées. La carrière de Jean Berthelin prit fin en 1672 : se retira-t-il tout simplement des affaires à cette époque, ou la mort vint-elle faucher son existence ? c'est ce que je ne saurais dire, faute d'indications précises ; toutefois M. Lesens affirme que notre typographe décéda dans le cours de cette année[5].

BESONGNE (Les), famille d'imprimeurs et libraires de Rouen (1601-1790).

Voici l'une des familles les plus considérables, sous le rapport numérique tout au moins, de la typographie rouennaise, à laquelle

(1) Voy. Documenta, n° 662. — (2) Povr Iean Berthelin Marchand, & l'un des Libraires de la ville de Roüen, appelant de Sentence donnée par le Lieutenant criminel au lieu. (In-4 S. l. n. t. n. d. 6 p. ch. B. N., 4° Fm 2747.) Le *Catalogue des Factums* de la B. N. donne à cette pièce la date de 1663 ; on voit par ce qui précède qu'il y a une erreur de cinq ans. — (3) Voy. *Gallia Typogr.*, Sér. Par., t. I, pp. 283-288. — (4) Voy. Documenta, n° 656. — (5) *Imprimeurs protestants de Rouen.*

elle a fourni successivement plus de douze maîtres, tant imprimeurs que libraires. Etant donné l'importance de cette dynastie et la difficulté de se reconnaître dans l'enchevêtrement de leurs filiations et parentés, embrouillées comme à plaisir par la répétition continuelle des mêmes prénoms et les appellations de père et fils, d'aîné et de jeune données à plusieurs d'entre eux, je fais précéder leurs biographies respectives d'un tableau d'ensemble, qui permettra au lecteur de faire en un instant la connaissance de toute la famille.

I. Jacques I (1601-1633). Fils d'un Nicolas Besongne [1], dont on ne sait s'il appartenait à l'industrie du livre, Jacques I aurait débuté en 1595, d'après les *Notes* de Frère, et il aurait exercé jusqu'en 1645. Ces deux dates sont également controuvées, attendu en premier lieu que cet imprimeur ne fut reçu maître qu'en 1601 [2] et que, deuxièmement, il mourut avant 1633, ainsi que cela résulte de la souscription d'un livre imprimé par sa veuve [3]. Ni grand libraire, ni typographe remarquable, il a cependant fourni à la bibliographie rouennaise un nombre considérable de plaquettes et de livres, qu'à certaines époques, il allait même écouler à Paris (Voy. suprà, p. 56, note 6.) La plus grande part de sa contribution consiste en nouvelles à la main et en plaquettes de circonstance sur les événements politiques de son temps et je n'ai rien à signaler de fort intéressant dans tout cela; seuls, quelques ouvrages plus importants, tels que la trilogie historique de Pierre Boitel, sieur de Gaubertin, paraissent mériter un rappel [4]; ils nous donnent au surplus l'adresse de cet

(1) N. F., liasse 102. — (2) A. D. S., E. 483, fo 3. — (3) La vie et les eminentes vertvs de Sainct Elzear de Sabran *du tiers Ordre S. François* Et de la bien-heureuse Comtesse Dauphine, Vierges & Mariez. Deux Phenix de la France. Par R. P. Estienne Binet, de la Compagnie de Iesvs. Septieme Edition. [Figures de Jésus et Marie, dominées par le Saint Esprit.] A Roven, chez la Vefue de Iacqves Besongne, dans la Court du Palais. M. DC.XXXIII. (In 12. 390 p. sll. B. N., Ln^{27} 18171 B. Les mots en italique dans le titre ci-dessus sont imprimés sur un papillon. Edition omise par le P. Sommervogel.) — (4) A. / Histoire memorable de ce qvi s'est passé tant en France, qve aux Païs Estrangers. Commençant en l'An mil six cens dix, et finissant en l'An mil six cens dix-neuf. Soubz le Regne de Louys le Ivste, Roy de France & de Nauarre. [Une panoplie, gr. en t. d. par I. Blanchin.] A Roven, chez Iacqves Besongne, ruë aux Iuifs, prés le Palais. M. DC. XIX. Auec Priuilege du Roy. (In-12. 496 p. sll et lata. A la fin, priv. à J. Besongne du 9 novembre 1618. B. N., Lb^{36} 10.) — B. / Histoire des choses les plvs memorables de ce qui s'est passé en France, depuis la mort du feu Roy Henry le Grand, en l'année 1610. Continvant Ivsques à l'assemblée des Notables, tenuë à Rouen, au mois de Decembre 1617. & 1618. Sous le regne de Lovïs XIII. Roy de France & de Nauarre. Par P. B. sieur de Gaubertin. [Fleuron.] A Roven, chez

imprimeur, dont les ateliers étaient dans la rue aux Juifs, et qui tenait en même temps une boutique dans la Cour du Palais. Enfin, comme tout typographe digne de ce nom à cette époque, il possédait une marque, dont on peut voir l'échantillon sur un petit livre assez curieux, mais d'une littérature peu recommandable [1]. Cette marque, déjà décrite par P. Delalain [2], offre l'image de l'une des victimes d'Hercule : c'est le géant Géryon, dont les trois mains droites tiennent une épée, un sceptre et une lance, tandis que les trois gauches s'appuient sur un bouclier orné du symbole de la mutualité; au bas, à gauche, figure le monogramme de Jacques Besongne, composé du signe 4, posé sur deux V en sens inverse ; le trait horizontal est recroisillé à droite et la partie inférieure du trait vertical est accosté des initiales I. B. ; le tout est entouré d'un listel aveccette devise : *Concordia insuperabilis.*

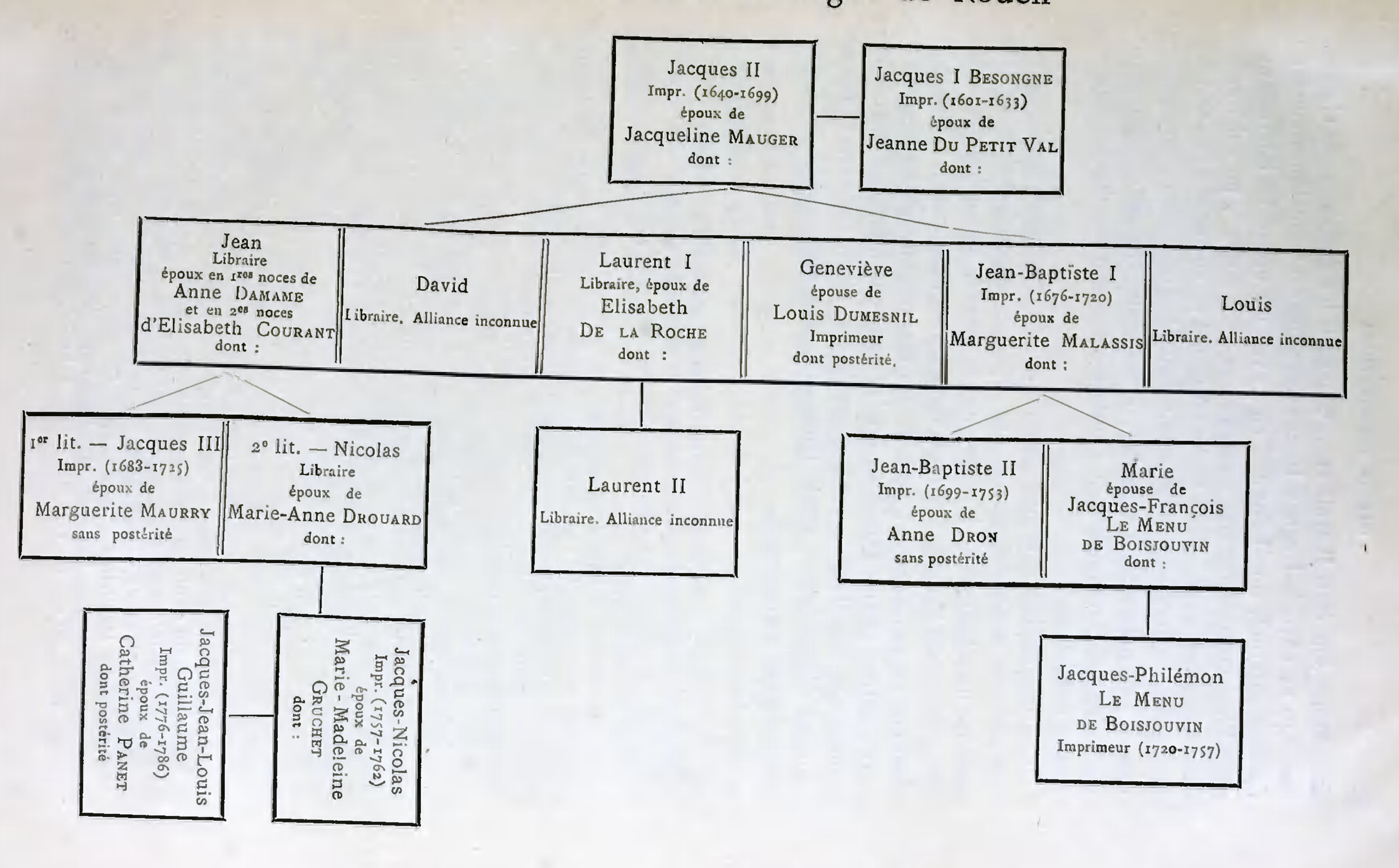
Ainsi que je l'ai dit, Jacques I mourut avant 1633 ; il laissait une veuve, Jeanne du Petit Val (1633-1640), fille de Raphaël, qu'il avait épousée le 21 novembre 1602 [3], et dont il eut au moins un fils, portant le même prénom que lui. Cette veuve semble avoir continué pendant quelques années l'entreprise de son mari et ne s'être retirée des affaires que vers 1640, époque où on la trouve remplacée par le suivant.

II. Jacques II (1640-1699). Né à Rouen vers 1614 [4], il était fils des precédents et succéda à sa mère dès 1640 au moins, attendu qu'en 1641 il figure parmi les Gardes de la Communauté [5]; c'est donc à tort que Frère le fait débuter en 1643 seulement ; cet auteur se trompe également en arrêtant son exercice à la date de 1681, puisqu'il n'est mort que le 3 mai 1699 [6], sans avoir jamais

Iacqves Besongne, ruë aux Iuifs, pres le Palais. M. DC. XVIII. (In-12. 529 p. sll. et la ta. B. N., Ld 36 9.) — C. / Histoire des gverres et choses memorables arrivees soubz le Regne tres-glorieux de Lovys le Ivste, Roy de France & de Nauarre. Depuis son Aduenement à la Couronne, iusques à present milsix cens vingtquatre. [Louis XIII à cheval, gr. en t. d. par I. Blanchin.] A Roven, chez Iacqves Besongne, dans la Court du Palais. M. DC. XXIII. Auec Privilege du Roy. (In-12. 724 p. sll. et la ta. 2 planches h. t. pour le siège de S. Jean d'Angély, gr. par I. Blanchin. B. N., Lb36 13).

(1) Plaidoyers et arrests d'amovrs. Donnez en la Cour & Parquet de Cupidon, à cause d'aucuns différens interuenus sur ce suiet. Ensemble quelques procez tragiques, non encores imprimez. [Marq. décrite.] A Roven, chez Iacques Besongne, en la Court du Palais. M.DC.XXVII. (In-12. 272 p. ch. B. N., Y2 12398). — (2) *Catalogue des marq. du Cercle de la libr.*, 2e éd., p. 133. — (3) N. F., liasse 102. — (4) D'après la supputation de son âge au moment de son décès. — (5) Voy. suprà, p. 18. — (6) A. R., Paroisse Saint-Lô, Reg. III : « Du

Généalogie de la Famille Besongne de Rouen



abandonné son état. Il avait encore rempli les fonctions de Garde en 1649 et 1656 [1]. Jacques II conserva pendant quelques années l'atelier paternel, où il donna, en 1656, un opuscule intéressant pour l'histoire des mœurs médicales au XVII[e] siècle [2], puis il transféra ses presses dans la rue Saint-Lô ; on l'y rencontre dès 1666 [3]. Sa production n'est guère plus remarquable que celle de son père, mais il a le prestige d'avoir été pourvu d'une charge d'imprimeur du roi et, en cette qualité, il a imprimé un bon nombre de documents officiels.

Ce typographe mourut, comme on l'a vu, dans un âge très avancé ; il avait épousé, à une époque contemporaine de ses débuts, une Jacqueline Mauger, qui le précéda de quelques années dans la tombe [4], après lui avoir donné une nombreuse postérité : Laurent et Jean-Baptiste, deux de ses fils, ont une notice ci-après ; trois autres, Jean, David et Louis [5], se contentèrent d'exercer le commerce des livres ; enfin, une de ses filles, Geneviève, fut la femme d'un libraire, Louis Dumesnil, et mourut après trois ans de mariage seulement [6].

4[e] may 1699. Le corps de feu Jacques Besongne, âgé de 85 ans, décédé du 3[e],... a esté porté et inhumé dans la chapelle de la Vierge du prieuré de St Lô,... en présence de Laurens et Jean-Baptiste Besongne, ses deux fils. »

(1) Voy. suprà, pp. 18 et 19. — (2) Advis av pvblic svr les differens svscitez aux medecins de la Ville de Roüen, par les Apothicaires. Ov il est représenté, Comme l'on peut, & l'on doit faire charitablement la Medecine. Par Maistre Jacqves Bovionnier, Docteur en Medecine, aggregé au College de Roüen, & Preposé pour la Charité & la Santé. [Petit panier de fleurs.] A Rouen, Chez Iacqves Besongne, dans la Cour du Palais. M.DC.LVI. (In-12. 45 p. ch. B.N., T[18] 48.] — (3) Edit du Roy, sur la creation et etablissement d'une Place commune & Jurisdiction des Prieur & Consuls des Marchands de la Ville de Roüen. [A la fin :] A Rouen, chez Jacques Besongne, Imprimeur ordinaire du Roy, ruë S. Lo, vis-à-vis la grande Porte du Palais. (In-4 S. d. (1666). 16 p. ch., B. N., F. 23610, pièce 227.) — (4) A. R., Par. S. Lô, Reg. II : « Le 22[e] décembre 1685, a esté inhumé en l'église le corps de Jacqueline Mauger, aagée de 63 ans, morte du 20... en présence de Jean, Laurens et Jean-Baptiste Besongne, ses enfans... » — (5) A. R., Par. S. Lô, Reg. des b., m. et d. de 1677-68 . « Le 21 de may 1668, ont esté mariez, après la publication de trois bans en ceste église, Louis du Mesnil, aagé de 22 ans, fils de deffunct Louis du Mesnil et de Geneviefve Fillastre, ses père et mère, et Genevìefve Besongne, fille de Jacques Besongne et de Jacqueline Mauger, aagée de 19 ans, en présence d'Alphonse Fillastre, ayeul dudit du Mesnil, aagé de 72 ans, de Genevìefve Fillastre, mère dud. du Mesnil, aagée de 42 ans, de Jean du Mesnil, frère dud. du Mesnil, aagé de 20 ans, et de Jacques Besongne, père de lad. Genevìefve, aagé de 53 ans et demi, de Jacqueline Mauger, mère de lad. épouse, aagée de 54 ans, et de Jean Besongne, frère de lad. Genevìefve Besongne, aagé de 28 ans... » — (6) A. R.. Par. S. Lô, Reg. I : « Le 2[e] jour de septembre 1671 a

III. Jean-Baptiste I (1676-1720). Cinquième fils du précédent et de Jacqueline Mauger, il naquit à Rouen vers 1650 [1], fut reçu maître le 4 juin 1670 [2], continua de travailler pendant quelques années encore dans l'imprimerie de son père et enfin ouvrit lui-même un nouvel établissement, le 2 janvier 1676, dans la rue Ecuyère, à l'enseigne du *Soleil royal*. Il avait 3 presses et occupait 5 compagnons en 1701 [3] ; on constate qu'en 1706, sa maison avait prospéré, car il avait alors 5 presses et n'entretenait pas moins de 7 compagnons [4]. Il dépensa la plus grande partie de son activité à mettre au jour une quantité considérable d'ouvrages relatifs à la religion et édita notamment les œuvres de l'abbé Hermant, curé de Maltot (Sermons, Homélies, Histoire des Conciles), en 8 volumes in-12 ; celles de l'abbé de Flamare, de Jean Le Pelletier, du P. André Le Fée, de l'ordre des Frères prêcheurs, etc. ; plusieurs ouvrages aussi des PP. Busée, Maillard et Drexel, de la Compagnie de Jésus ; et enfin, deux autres petits livres, les seuls que je croie devoir mentionner plus spécialement, à titre de curiosité. L'un est un pastiche des anciennes *danses des morts* [5], mais sans autres illustrations qu'un mauvais bois figurant au commencement et vers la fin du volume ; le second est un opuscule médical [6], qui n'a guère d'autre intérêt que de nous montrer un des rares échantillons de la marque de cet imprimeur : elle représente un soleil

esté inhumée en l'église devant la nef, le corps de Genevièfve Besongne, femme de M. Louis Dumesnil, marchand libraire, laquelle estoit aagée de 22 ans. »

(1) D'après la supputation de son âge (50 ans) indiqué dans l'enquête de 1701. — (2) Cf. infrà, note 4. — (3) B. N., Ms. fr. n-a. 400, f° 355. — (4) Enquête de 1706 : « Jean-Baptiste Besongne, âgé de 60 ans, reçu maître le 4 juin 1670, s'est établi le 2 janvier 1676. A boutique ouverte dans la rue Escuière, fournie de toutes sortes de livres. Est ancien, ayant passé par les charges aus années 1683, 1689 et 1698. A une imprimerie de 5 presses, avec 7 compagnons, nommés Jean Dumesnil, Romain Yeury, Louis Yeury, Guillaume Dumesnil, Pierre Yeury, Louis Yeury fils et François Dumesnil... » (A. D. S., C. 145.) — (5) Le Faut-mourir et les excuses inutiles que l'on apporte à cette nécessité. Le tout en vers burlesques. Par Mᵉ Jacques Jacques, Chanoine créé de l'Eglise Metropolitaine d'Ambrun. // A Rouen, Chez Jean-Baptiste Besongne, ruë Ecuïere, au Soleil Roïal. 1710. Avec permission. (In-12. 384 p. ch. sll. et lata. B. N., Ye 8843.) — (6) Le petit tresor de santé. Contenant plusieurs remedes à beaucoup de sortes de Maladies, Avec un Regime & Remede singulier contre la Peste, & un excellent Remede pour la Goutte. Tirez des Livres & Mémoires de Monsieur de Pinteville, Docteur en Medecine de la ville de Chaalons en Champagne. Par Claude de Pinteville son fils. [Marq. décrite.] A Rouen, Chez Jean-B. Besongne, ruë Ecuyere, au Soleil Royal. Avec Approbation. 1700. (In-12. 44 p. ch. slata. B. N., Te [13] 108.)

brillant de tout son éclat, dont les gros rayons sont terminés par des fleurs de lis, c'est un rappel de son enseigne.

Maintenu dans l'exercice de son imprimerie par l'arrêt du Conseil du 18 mars 1709 [1], Jean-Baptiste Besongne fut nommé d'office, en 1711, adjoint au syndic de la Communauté [2], et, sans doute, peu de temps après, imprimeur de Sa Majesté, mais dès longtemps, il avait anticipé sur ces fonctions, puisqu'en 1701 déjà, il imprimait sans scrupule les édits et déclarations du roi, ainsi que les arrêts du Conseil d'État, et qu'il fut poursuivi de ce chef par ses confrères Jacques III Besongne (en même temps son neveu) et Antoine Maurry [3]. Il avait atteint l'âge de 65 ans environ, lorsqu'une attaque d'hémiplégie vint le forcer à se restreindre dans ses travaux : il démissionna d'abord de sa charge d'imprimeur du roi [4], puis au bout de quelques années, il prit le parti de se retirer tout à fait ou peu s'en faut : un arrêt du Conseil d'État du 23 novembre 1720 [5] nous apprend qu'il jeta les yeux sur son petit-fils, Jacques-Philémon Le Menu de Boisjouvin, qui lui fut accordé comme survivancier et le substitua entièrement, malgré la tempête que souleva cet événement dans le camp des aspirants à une place [6]. Je ne connais pas la date du décès de J.-B. I Besongne, n'en ayant pas rencontré mention dans les registres de l'État civil de Rouen, mais cela est sans grande importance, puisque, en fait, son imprimerie fut désormais sous la direction d'un autre titulaire.

Jean-Baptiste I Besongne avait épousé une Marguerite Malassis, probablement fille de l'un des imprimeurs ou libraires de ce nom, et il en eut plusieurs enfants, notamment Jean-Baptiste, dont on trouvera plus bas la notice [7], et Marie, qui épousa, en 1696, Jacques-François Le Menu de Boisjouvin [8].

IV. LAURENT I (1680-1724). Troisième fils de Jacques II Besongne et de Jacqueline Mauger, né à Rouen le 15 septembre 1646 [9],

(1) Voy. Documenta, n° 733. — (2) Voy. Documenta, n° 742. — (3) Cf. Documenta, n° 715. — (4) Cf. Documenta, n° 758.— (5) Documenta, n° 784. — (6) Voy. la notice de Le Menu de Bois Jouvin. — (7) Voy. paragraphe VI. — (8) A. R., Paroisse S. Jean, reg. II : « Du 25e février 1696, mariage de Jacques-François Le Menu de Boisjouvin, marchand à Rouen, âgé de 31 ans, fils de Berthélémy, et de Charlotte de la Noé le Sage, avec Marie Besongne, âgée de 18 ans, fille de Jean-Baptiste, marchand libraire et ancien trésorier de cette paroisse, et de Marguerite Malassis... » — (9) A. R., Paroisse S. Lô, reg. des bapt. de 1643 à 1658 : « Le 15e septembre 1646, a esté baptisé Laurens, fils de Jacques Besongne et Jacqueline Mauger. Le P., Laurens Maurry, la M., Genevielfve Revel. »

il est indiqué par Frère[1], comme ayant exercé l'imprimerie de 1685 à 1722, mais, s'il est exact que l'enquête de 1701 lui donne également la qualité d'imprimeur[2], elle ne nous fait pas connaître le nombre de ses presses et cela pour la bonne raison qu'il n'en eut jamais. Laurent I Besongne n'a été en effet que libraire : reçu maître en 1669, il s'était établi en 1680 seulement dans une boutique de la cour du Palais, où il se borna à débiter des livres jusqu'au moment de son décès, survenu le 7 mars 1724[3]. Quelques modestes ouvrages portent sa souscription, mais on voit à la fin qu'il ne les avait pas imprimés[4]. Il avait épousé, en 1699, la veuve d'un de ses confrères, [5] dont il eut notamment un fils portant le même prénom que lui et également simple libraire.

V. JACQUES III (1683-1725). Né à Rouen vers 1666[6], il était issu du premier mariage de Jean, fils aîné de Jacques II Besongne, avec Anne Damame. Il fut admis à la maîtrise le 30 juin 1683 et s'établit seulement le 27 novembre 1694[7], dans un immeuble de la rue Saint-Lô, où il pendit l'enseigne des *Armes de France*. On voit par l'enquête de 1701[8] qu'il n'avait que son jeune frère Nicolas pour compagnon, mais ses affaires devinrent rapidement prospères, puisqu'en 1706[9], il occupait jusqu'à quatre compagnons. Pendant que son oncle Jean-Baptiste imprimait surtout des livres de piété, Jacques

(1) N. F., liasse 102.— (2) B. N., Ms. fr. n. a. 400, f° 358.— (3) A. R., Paroisse S. Lô, reg. VI : « Du 8 mars 1724. Le corps du sieur Laurent Besongne, marchand, ancien trésorier de cette paroisse, décédé le jour précédent, âgé de 77 ans ou environ, a esté porté en l'église du prieuré royal de Saint-Lô et inhumé dans la sépulture de sa famille, en présence des sieurs Jacques et Jean-Baptiste Besongne, ses neveux. » — (4) Cf. notamment : Dialogue de bonne foy entre deux amis. L'un Catholique et l'autre Calviniste. Au sujet de l'état où se trouve apresent la Religion prétenduë Réformée en France. // A Rouen, Chez Laurent Besongne, Marchand Libraire, dans la Cour du Palais. 1685. Avec Approbation & Permission. [A la fin :] A Rouen, De l'Imprimerie de Guillaume Machuel, derrière le Palais, proche Saint-Lo (In-12. 125 p. ch. B.N. Ld[176] 507.) — (5) A. R., Paroisse S. Lô, reg. III : « Du 3e octobre 1699. Laurens Besongne, âgé de 48 ans, fils de feu Jacques Besongne et de feue Jacqueline Mauger, d'une part, et Elisabeth Delaroche, âgée de 45 ans, veuve d'Anthoine Ferrand, d'autre part, ont esté solennellement mariez en nostre église... » — (6) D'après la supputation de l'âge déclaré par lui aux enquêtes de 1701 et 1706. — (7) Enquêtes de 1701 et 1706.— (8) B. N., Ms. fr. n.a. 400, f° 354 : « Jacques Besongne, imprimeur-libraire du Roy, né à Rouen, 35 ans. A été reçu le 5 juin 1683. A pour compagnon son frère, agé de 15 ans. — (9) A. D. S., C. 145 : « Jaques Besongne, imprimeur du Roy, 40 ans, reçu maître le 5 juin 1683, établi le 27 septembre 1694. A boutique ouverte de librairie dans la rue Saint Lo et une imprimerie de 2 presses, avec 4 compagnons, nommés : Charles Ménissel, Joseph Mareschal, Lambert Alakesse, Laurens Dumesnil. »

s'adonna principalement à la librairie classique et les quelques échantillons que je cite ici de son savoir-faire[1], sont assez remarquables par leur typographie, pour qu'on s'en prenne à regretter qu'il se soit presque borné à un genre de travaux fatalement destinés à disparaître à brève échéance.

Successivement conservé comme imprimeur par les divers arrêts du Conseil, qui cherchèrent à émonder la corporation rouennaise, Jacques III fut également choisi par le roi pour être, en 1711, l'un des Gardes de la Communauté [2]; enfin, depuis 1694, c'est à dire dès le début de son exercice, il remplissait les fonctions d'imprimeur de Sa Majesté. Cette charge lui avait été conférée à la faveur du mariage, tout à fait de raison, on peut le dire, qu'il avait contracté avec la veuve de l'un des derniers représentants de la famille Courant [3], et l'on ne manquera pas de lire avec un vif intérêt les lettres qui lui furent octroyées à cette occasion [4]. La mort de son épouse, en 1722 [5] semble avoir incité notre typographe à se retirer : moins de trois ans après, il se démettait de sa charge et faisait vendre publiquement le matériel de son imprimerie [6]. Comme il n'avait

(1) A./ Nouvelle grammaire françoise, contenant les principes & les Règles que l'on peut donner à l'Usage & à l'Orthographe de la Langue Francoise. Par Laurent Mauger Maître és Arts de l'Université de Paris. [Bouquet] A Rouen, Chez Jacques Besongne, Imprimeur ordinaire du Roy, ruë S. Lo, vis à vis la Grande Porte du Palais, aux Armes de France. M.DCC.V. Avec privilège du roy. (In 12. 402 p. sll. B. N., X. 9826.) — B./ Grammaire angloise, expliquée par regles generales. Utile à ceux qui sont curieux d'aprendre l'Anglois. Par Claude Mauger Professeur des Langues. Revûë & corrigée. [Bouquet.] A Rouen, Chés Jacques Besongne, Imprimeur ordinaire du Roy, ruë S. Lo, derriere le Palais. & Pierre Le Boucher, Cour du Palais. M.DCC.XII. Avec privilège de sa Majesté. (In-8. 219 p. pour la partie francaise et 176 p. pour la partie anglaise. B. N., X. 15504.) — C./ Le Dictionnaire des commençans, françois et latin. Où l'on trouve en abrégé les principales Règles de la Syntaxe & de la Concordance, & les Préterits & Supins marquez tout au long, comme il est expliqué dans l'Avertissement qui suit. [Fleuron.] A Rouen, Chez Jacques Besongne Imprimeur du Roy, vis-à-vis la grande Porte du Palais. M.DCCXV. Avec approbation et privilege du roy. (In-8. 694 p. sll. B.N., X. 14090.) — (2) Cf. Documenta, n° 742. — (3) A. R., Paroisse S. Lô, reg. III : « Du 29e septembre 1694. Jacques Besongne, âgé de 28 ans, fils de Jean et de feue Anne Damane, et Marguerite Maurry, âgée de 44 ans, veufve de Jullien Courant, tous deux de cette paroisse, ont été mariez en notre église... » — (4) Voy. Documenta, n° 705. — (5) A. R., Paroisse S. Lô, reg. VI : « Du 15e décembre 1722. Le corps de feue Marguerite Maurry, femme du sieur Jacques Besongne, imprimeur ordinaire du Roy et ancien trésorier de cette paroisse, décédée le jour précédent..., âgée de 72 ans ou environ, a esté inhumé dans la chapelle Bourdiny de notre église, en présence dudit sieur Jacques Besongne, son mari et de Messire Nicolas Lanel, greffier en la juridiction consulaire. » — *(6) Arrêt du Conseil d'Etat du 15 octobre 1725* (A. N., V[6] 872.)

pas d'enfant, sa place fut donnée à André-Pierre Behourt [1].

VI. Jean-Baptiste II (1669-1702. // 1713-1753). Par suite de circonstances ignorées jusqu'à ce jour, cet imprimeur a toujours été dédoublé et Frère lui-même, dans ses *Notes* [2], en a tiré un Jean-Baptiste II ou le Fils, qu'il fait exercer de 1690 à 1730, et un Jean-Baptiste III en fonctions de 1719 à 1769. Toutes ces dates sont également erronées et l'on va voir de plus qu'il s'agit d'un même personnage, dont seul l'exercice se décompose en deux périodes distinctes. Fils de Jean-Baptiste I et de Marguerite Malassis, Jean-Baptiste II naquit à Rouen le 29 mars 1680 [3] et à l'âge de douze ans il fut admis à la maîtrise ! Qu'on ne croie pas à une précocité exceptionnelle de ce jeune homme, certains fils de typographes rouennais n'avaient pas encore quitté le maillot, que déjà ils étaient reçus maîtres [4], en vertu du principe général que tout fils de maître possédait son art en naissant ! Jean-Baptiste II Besongne continua cependant à se former dans l'atelier de son père et ce n'est que lorsque son aïeul, Jacques II, passa de vie à trépas, qu'il songea à s'établir, en s'installant dans l'imprimerie de ce dernier, qui, on se le rappelle, était située dans la rue Saint-Lô, vis-à-vis la grande porte du Palais. L'enquête de 1701 nous révèle qu'il avait deux presses et occupait deux compagnons [5] ; les registres de la Communauté nous apprennent qu'il fut élu aux fonctions de garde en 1701 [6] ; mais la bibliographie ne nous fait connaître aucun de ses travaux pendant cette première partie de sa carrière, qui prit fin en 1702. A cette époque, en effet, il quitta Rouen... et on ne l'y retrouve qu'en 1713. Voici ce qui s'était passé : ardent patriote et plein de dévouement pour son roi [7], Jean-Baptiste avait pris du service dans les Gardes du Corps, lorsque la guerre avait été déclarée à la France par l'Angleterre et la Hollande, et, après avoir été pourvu d'une lieutenance dans le régiment de dragons du chevalier de Rohan, il avait guerroyé jusqu'au jour où la paix lui avait paru définitivement assurée. De retour dans sa ville natale, en 1713, il comptait tout simplement rouvrir son imprimerie ; il s'aperçut

(1) Cf. suprà, p. 59. — (2) Liasse 102. — (3) A. R., Paroisse S. Jean, reg. I : « Du 29e mars 1680, fut né un garçon du mariage de Jean-Baptiste Besoigne, marchand libraire à Rouen, et de Marguerite Malassis, et le samedy 30e fut baptisé, et nommé Jean-Baptiste par Jacques Besoigne, grand-père de l'enfant, et Marie Malassis, femme de Mr Petit, procureur au Parlement. » — (4) Voy. notamment la notice de Claude II Jores. — (5) B.N., Ms. fr. n. a. 400, fo 356. — (6) Voy. suprà, p. 21. — (7) Voy. Documenta, no 748.

alors que bien des changements s'étaient produits pendant sa longue absence et que toutes les libertés de sa profession avaient été ruinées une à une. Il n'avait plus qu'une ressource : exposer sa conduite et supplier le roi de lui permettre de rétablir ses presses, c'est ce qu'il fit [1], et, le 28 août 1713, il obtenait du Conseil d'État un arrêt l'autorisant à reprendre sa place parmi les typographes de Rouen, à la condition « de rétablir son imprimerie complète [2] ».

Jean-Baptiste II avait conservé tout son matériel, rien ne lui fut donc plus facile que de satisfaire aux prescriptions du Conseil ; il se réinstalla dans la rue Saint-Lô, adopta l'enseigne de l'*Imprimerie du Louvre*, et, la même année, il épousa la veuve d'Antoine Maurry, l'un de ses anciens collègues [3]. Deux ans plus tard, il obtenait la charge d'imprimeur du roi, en remplacement de son père démissionnaire [4] et peu de temps après celle d'imprimeur de l'archevêque de Rouen [5]. Je ne rappelle que pour mémoire qu'il fut investi à diverses reprises par le roi lui-même des fonctions du syndic ou d'adjoint au syndic de la Communauté rouennaise [6] et, avant d'enterrer cet imprimeur, je note qu'au point de vue bibliographique, il ne saurait passer inaperçu, car il a laissé son nom sur d'importantes publications relatives à la province de Normandie [7]. Pour les bibliophiles, je signale enfin un rarissime petit livret, que lui avait fait imprimer,

(1) Voy. Documenta, n° 748. — (2) Ibid., n° 749. — (3) A. R., Paroisse S. Jean, reg. IV : « Du 1er novembre 1713, mariage de Jean-Baptiste Besongne, âgé de 34 ans, fils de Jean-Baptiste Besongne, marchand imprimeur du Roy, et de deffunte Marguerite Malassis, avec Anne Dron, veuve du feu sieur Antoine Maurry et fille de défunt Guillaume Dron, et de Marie Lefevre. En présence de Jean-Baptiste Besongne, père ; Laurens Besongne, oncle ; David Berthelin, cousin ; Guillaume Desnoyers, amy. » — (4) Documenta, n° 758. — (5) Catechisme ou abregé de la doctrine chrétienne. Dressé & publié par l'Autorité de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Armand Bazin de Besons, Archevêque de Roüen, Primat de Normandie. Pour l'usage de son diocèse. [Arm. de l'Archev.] A Rouen, Chez Jean-B. Besongne le Fils, Imprimeur ordinaire du Roy, & seul imprimeur de Mgr l'Archevêque, au coin vis-à-vis la Fontaine S. Lô, à l'Imprimerie du Louvre. M.DCC.XX. Avec privilege du Roy. (Pet. in-8, 111 p, ch. B. N., D. 14422.) — (6) Cf. Documenta, nos 768 et 789. — (7) Voy. notamment : A./ Etat geographique de la province de Normandie. Par le Sr de Masseville. Tome premier (et second) [Arm. de Normandie]. A Rouen, Chez Jean-B. Besongne le Fils, Imprimeur ordinaire du Roy, au coin vis-à-vis la Fontaine S. Lô, à l'Imprimerie du Louvre. M. DCC.XXII. Avec privilège du Roy. (In-12, 2 vol. B. N., Lk2 1182.) — B./ Histoire sommaire de Normandie Par le Sr de Masseville... [Arm. de Normandie.] A Rouen, Chez Jean-B. Besongne le Fils,... M.DCC.XXVII. (In-12. 6 vol. B. N., Lk2 1212 B. Le tome I manque et se trouve remplacé par une réimpr. datée de 1733.)

en passant à Rouen, un marchand d'orviétan assez réputé à l'époque [1].

Malgré son âge avancé, Jean-Baptiste II Besongne soutenait encore l'activité de son atelier, lorsqu'il décéda le 10 octobre 1753 [2]; il ne laissait ni veuve, — sa femme étant morte en 1734 [3], — ni enfant ; sa place resta vacante pendant quelque temps et ne fut accordée qu'en 1757 à son neveu Jacques-Nicolas, qui suit.

VII. Jacques-Nicolas (1757-1762). Successeur du précédent et fils d'un libraire, Nicolas Besongne, que Frère indique à tort [4] comme ayant exercé l'imprimerie de 1738 à 1749, Jacques-Nicolas naquit à Rouen le 31 mai 1714 [5]. En vertu d'un arrêt du Conseil d'État du 19 juin 1739 [6], il avait ouvert une boutique de librairie [7], en attendant que l'une des places d'imprimeur vînt à vaquer : la mort de son oncle Jean-Baptiste II lui permit de réaliser ses vœux. Après avoir été autorisé, par un arrêt du 24 janvier 1757 [8], à rapporter ses titres et capacités, il fut pourvu de la place vacante par une nouvelle décision du Conseil du 4 avril suivant [9], mais il conserva son installation dans la cour du Palais, d'où sont datées presque toutes ses productions. On le croit généralement le créateur de l'*Almanach de Normandie*, qu'il a imprimé, et après lui ses successeurs, pendant de longues années ; ce doit être une

(1) Traité de la connoissance des personnes poumoniques, et de l'usage du remede specifique Du Sieur C. d'Albiac, Pour leur parfaite guérison. Et se distribuë chez l'Auteur, logé en la Ville de [un blanc]. A Rouen, Chez Jean-Baptiste Besongne le Fils, Imprimeur ordinaire du Roy M.DCC.XIX. Avec permission. (In-12. 36 p. ch. B. N., Te [77] 37.) — (2) A. R., Paroisse S. Lô, reg. IX : « Du 11 octobre 1753, Le corps de M. Jean-Baptiste Besongne, imprimeur du Roy, âgé de 78 ans ou environ, décédé du jour précédent,... a été porté et inhumé en l'église du Prieuré royal de Saint-Lo, lieu de sa sépulture et de sa famille, en présence de Jacques-Philémon et de Jean-Baptiste Le Menu de Boisjouvin, négocians à Rouen, et de Charles Bottey, aussi marchand à Rouen, ses neveux. »— (3) A. R., Paroisse S. Lô, reg. VII : « Du 16e février 1734, Le corps de Mme Anne Dron, femme de M. Jean-Baptiste Besongne, imprimeur ordinaire du Roy à Rouen, décédée le jour d'hyer, âgée de 63 ans ou environ, a été inhumé dans la chapelle de la Vierge de notre église... » — (4) Liasse 102 de ses *Notes*.—(5) A. R., Paroisse Saint-Lô, reg. V : « Du 31 may 1714, Jacques-Nicolas, né de ce jour du légitime mariage de Nicolas Besongne, marchand-libraire, et de Marie-Madeleine Drouard, a été baptizé en cette église... » — (6) A. N., V6 922.—(7) Dissertation sur la fièvre miliaire maligne. Dans laquelle on en recherche les causes, & on indique la méthode de la traiter. Par M. Pinard, Docteur en médecine, aggregé au Collège des Médecins de Rouen... / A Rouen, Chez Nicolas Besongne Fils, Libraire dans la Cour du Palais M.DCC. XLVII. [A la fin] : De l'Imprimerie de la veuve Jore, ruë Saint-Lo, à côté de l'Hôtel de Mgr le Premier Président. (In-8. 141 p. ch. B. N., Td [56] 6.) — (8) Documenta, n° 905. — (9) Documenta, n° 906.

erreur, car je ne pense pas qu'il en soit devenu propriétaire avant 1752, date de son premier privilège personnel. C'est en effet Jean-François de Caux, libraire à Rouen, qui obtint, le 13 décembre 1737, une permission, avec privilège général, de faire imprimer et « donner au public » cet Almanach, dont, disait-il, « le manuscrit lui avait été mis en main [1] ». Jacques-Nicolas fut un typographe bien éphémère : au bout de cinq ans à peine d'exercice il décédait, n'ayant retenu de son mariage qu'un fils encore un peu jeune pour le remplacer immédiatement, aussi l'établissement resta-t-il pendant quelques années la propriété de sa veuve.

Marie-Madeleine-Joseph Gruchet (1763-1776) usa en effet du privilège réservé aux veuves et resta nominalement l'imprimeur en place, mais, en fait, l'exploitation de l'établissement était dirigée par son fils, qui eut à prendre avec elle [2], en 1764, le chemin de la Bastille, pour avoir imprimé quelques ouvrages estimés dangereux [3]. La veuve J.-N. Besongne signa d'abord seule les productions sorties de son officine [4], mais quand son fils eut été reçu libraire (1768), elle fit de lui une brève mention [5]. Enfin, elle se retira tout à fait en 1776, après avoir démissionné en faveur de ce dernier.

VIII. Jacques-Jean-Louis-Guillaume (1776-1786). Né à Rouen le 15 juillet 1742 et fils des précédents [6], il fut autorisé à reprendre la place de son père, par un arrêt du Conseil du 12 février 1776 [7]. Lors de la suppresssion des parlements, dit le biographe Lebreton [8],

(1) Cf. B. N., Ms. fr. 21956, p. 549. On lit encore ceci à la p. 550 : « Je déclare avoir fait part du présent privilège au Sr André-Pierre Behourt, pour en jouir conjointement avec moy suivant nos conventions. Fait à Rouen ce 24 décembre 1737. (Signé) : De Caux. André Pierre Behourt. » — (2) On trouve en effet aux A. D. S. (C. 16) une lettre de lui, demandant la révocation des ordres du roi pour conduire sa mère en prison. M. Bertin répond que les ordres du roi ne pourront être révoqués, que lorsque Mme Besongne aura donné une preuve de sa soumission en se rendant en prison. — (3) Voy. Documenta, n° 916. — (4) Cours abrégé d'ostéologie, de M. Le Cat. [Vignette.] A Rouen, Chez la Veuve Besongne, Imprimeur-libraire, Cour du Palais. M.DCC.LXVIII. (In-8. 200 p. ch. B. N., Ta18 36.) — (5) Voy. notamment : Procès-verbal De ce qui s'est passé à la députation de Messieurs du Parlement de Rouen. Arrêté le 18 novembre 1774. [A la fin :] A Rouen, chez la veuve Besongne & fils, Imprimeur-Libraires de Monseigneur le Garde des Sceaux, rue Ganterie. 1774. (In-4. 4 p. ch. B. N., Lb39 138.) — (6) A. R., Paroisse S. Lô, reg. VIII : « Du 16 juillet 1742, a été baptisé en notre église Jacques-Jean-Louis-Guillaume, né du jour précédent, du légitime mariage du Sr Jacques-Nicolas Besongne, marchand libraire, et de Marie-Madeleine-Joseph Gruchet, son épouse... Le parrain, Jean Besongne. La marraine, Louise Gruchet, veufve de Sr Machuel. » — (7) Documenta, n° 934. — (8) Biographie normande... Par Théodore Lebreton. (Rouen, 1857, in-8), T. I.

« il se fit une certaine célébrité par les pamphlets sortis de ses presses. Il rédigea et publia, pendant plusieurs années, l'*Almanach de Normandie*, et se voyait, par la prospérité de ses affaires, parvenu jusqu'à l'opulence, lorsque, s'étant jeté dans une spéculation qui n'eut point de succès, il fut, en peu de temps, complètement ruiné. Il a laissé deux *Lettres* insérées dans le journal publié à Rouen à cette époque. Dans la première, du 13 avril 1785, écrite à l'occasion de la naissance du dauphin, fils de Louis XVI, qui venait de recevoir le titre de duc de Normandie, il donne la chronologie des ducs de cette province. Dans la deuxième, du 7 mai de la même année, il donne de curieux détails sur le séjour de Voltaire à Rouen. Besongne mourut à Paris, où il avait été obligé, pour vivre, de se faire ouvrier imprimeur. » Je ne sais pas si cette dernière assertion est très exacte, dans tous les cas il est certain que le dernier Besongne quitta Rouen en 1786 ; il avait pris, avant son départ, la sage précaution de solliciter pour sa femme une faveur exceptionnelle et il eut le bonheur de se la voir accorder.

Catherine Panet (1786-1790), son épouse, est peut être, dans toute l'histoire de l'imprimerie sous l'ancien régime, l'unique exemple d'une femme qui ait été autorisée, du vivant de son mari, à occuper une place réservée ; je ne rappelle pas ici les conditions auxquelles cette grâce lui fut accordée, on peut les lire dans l'arrêt du Conseil privé du 22 mai 1786 [1], qui la lui octroya. La dame Besongne, — c'est ainsi qu'elle se désigne [2], — continua à porter le titre d'imprimeur de Mgr le Garde des sceaux, et elle ne ferma, je crois, définitivement ses ateliers qu'au cours de la tourmente révolutionnaire.

Blondel (Les), imprimeurs à Rouen (1520-1579).

Quatre imprimeurs de ce nom peuvent être signalés dans les annales typographiques rouennaises, mais on ne les connaît jusqu'à

(1) Voy. Documenta, n° 940. — (2) Voy. notamment : A./Almanach de Normandie, Pour l'Année 1787. Présenté A Mgr de Miromesnil, Garde des Sceaux de France. [Arm. de Miromesnil.] A Rouen, Chez la Dame Besongne, Imprimeur-Libraire de Monseign. le Garde des Sceaux, rue de la Grosse Horloge, près Saint-Herbland. Avec Approbation et Privilege du Roi. (In-32, B. N., Lc[29] 66). — B./Copie de l'expédition de l'acte de déclaration De Partie de la Noblesse du Bailliage principal de Rouen. [A la fin :] A Rouen, de l'Imprimerie de la Dame Besongne, Imprimeur de Mgr le Garde des Sceaux, rue des Champs-Maillets, n° 23. 1789. (In-8, 22 p. ch. B. N., Le[23] 166.)

ce jour que documentairement, aucun livre portant leur nom n'ayant encore été signalé. Pour les trois premiers, j'emprunte tout ce qu'on en sait aux notes de Gosselin, quant au quatrième, il est inédit.

I. Louis I (1520-1541). En 1520, dit le savant archéologue dont je viens de citer le nom, « Loys Blondel était établi imprimeur sur la paroisse Saint-Vivien. Sa carrière fut longue, puisque, à trente-deux ans de là, en 1552, il était encore imprimeur; seulement il avait changé de domicile; on le trouve alors sur la paroisse Saint-Ouen. Loys Blondel, n'ayant point d'enfants, voulut laisser sa suite à ceux de son frère, Robert Blondel, qui était cultivateur à Ouville, près Bellencombre. Il leur apprit son état et les établit dans son propre domicile, sur la paroisse Saint-Vivien et s'en alla continuer, en se reposant, l'exercice de son art sur la paroisse de Sainte-Croix-Saint-Ouen [1]. » Il y a évidemment dans cette note une grande part de vérité, mais il y a aussi quelques suppositions, car je ne pense pas qu'après avoir cédé son établissement à ses neveux, Louis Blondel soit allé ouvrir à quelques pas un nouvel atelier, cela est contradictoire. J'estime qu'il a dû mourir peu de temps après cette cession, et que c'est son fils, qui, trop jeune en 1541 pour lui succéder, se retrouve en 1552 sur la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen.

II-III. Romain et Jean (1541-1561). Voici ce que nous apprend M. Gosselin [2] sur le compte de ces deux imprimeurs, qu'il est presque impossible de séparer. Après avoir été établis par leur oncle, ainsi que cela a été dit plus haut, « ces deux jeunes gens travaillèrent ensemble durant 8 années, mais, en 1550, Romain ayant épousé Marion Vatras, se sépara de son frère et transporta son atelier sur la paroisse Saint-Maclou. Il perdit sa femme quelques années après et, le 1er octobre 1561, il épousa en deuxièmes noces Marguerite Legay, qui lui apporta en dot 15 acres d'une terre sise sur les paroisses de Saint-Jacques sur Darnétal et Quévreville, vulgairement nommée le Clos des Essards. Romain Blondel était riche, si l'on tient compte des actes qu'il accomplit durant sa vie, car on ne le vit jamais emprunter ni vendre. Toutes les fois qu'on le voit comparaître devant un tabellion, c'est pour acquérir, pour donner ou prêter. En 1560, il donne à un parent de sa première femme, Richard Vatras, une maison sise à Rouen, rue des Crottes : quelques années auparavant, il avait prêté à François Vergnault, imprimeur,

(1) *Glanes*, p. 78. — (2) Ibid.

demeurant en la paroisse Saint-Vivien, 10 écus d'or soleil. Enfin, son dernier acte, en 1561, est encore un prêt. »

IV. Louis II (1555-1579). Il est difficile d'admettre que le personnage du même nom, déjà établi imprimeur en 1520, ait encore été en état de travailler en 1579 : or, les documents font mention d'un typographe de ce nom exerçant activement son art à cette dernière époque[1]; j'en ai conclu, peut-être me trompé-je, que celui-ci était un fils du Louis Blondel, signalé par Gosselin, qui, on se le rappelle, avait abandonné ses presses en 1541, circonstance en faveur de la thèse que je soutiens. Le premier document que je reproduis[2], nous montre ce typographe poursuivi par ses pairs, pour avoir livré à un libraire que nous connaissons déjà[3], une impression défectueuse, indiquée sous le nom de *Suffrages*. Il s'agit ici, cela n'est pas douteux, d'un recueil de prières tel qu'on en incorporait souvent dans les livres d'heures, sous forme d'appendice[4]. La déduction à tirer de ceci, c'est que Louis Blondel travaillait anonymement pour le libraire Richard Aubert et qu'il est l'imprimeur probable de la *Vie de Sainte-Marguerite*, cataloguée par M. Lacombe, sous le n° 537, dans sa remarquable bibliographie des livres d'heures conservés dans les bibliothèques publiques de Paris.

On ne trouve plus mention de Louis Blondel dans aucun document postérieur à 1579, et cela m'amène à penser qu'il aura terminé sa carrière peu de temps après.

Bomont (Yves), imprimeur à Rouen (1540-1550).

La liasse 103 des *Notes* de Frère contient une fiche consacrée à ce prétendu imprimeur : il aurait, d'après le savant bibliographe rouennais, exercé dans la rue de la Chièvre, de 1540 à 1550, et imprimé de nombreuses facéties. Ces quelques renseignements suffisent à démontrer que Frère a pris sans contrôle, pour le véritable nom de cet imprimeur, une transcription erronée provenant d'une mauvaise lecture : Bomont au lieu de *Gomont*. C'est donc à ce dernier nom que l'on trouvera les renseignements sur ce typographe.

(1) Cf. Documenta, n°s 523 et 525. — (2) Documenta, n° 523. — (3) Richard Aubert. Voy. suprà, p. 48. — (4) Cf. Lacombe, Livres d'heures imprimés au XVe et au XVIe siècles, p. 327, n° 536.

BOULEY (Les) *Aliàs* BOULLAY ou BOULLEY, imprimeurs à Rouen (1614-1656).

Deux typographes de ce nom exercèrent leur art à Rouen, mais si l'un peut prétendre à quelque notoriété, le second reste un personnage à peu près ignoré.

I. JEAN (1614-1656) n'est signalé par Frère, comme imprimeur, qu'à partir de l'année 1618 [1]; il faut cependant reporter ses débuts à quatre années plus tôt, car il fut admis à la maîtrise en 1614 [2]. Il était fils sans doute d'un autre Jean *Boullay*, dont le nom apparaît dans un arrêt des requêtes de l'hôtel, du 17 février 1607, au sujet d'une prétendue contrefaçon de l'*Astrée* [3]. L'œuvre d'Honoré d'Urfé joue un certain rôle dans l'existence de cette famille de libraires et d'imprimeurs, puisque c'est encore à l'occasion d'une édition de ce roman, faite par Jacques Auber, que notre Jean Bouley usurpant avec quelques collègues la qualité de garde de la Communauté, commit, en 1627, un acte délictueux dont j'ai déjà parlé [4], et qui lui valut une condamnation à 10 livres d'amende [5]. Bien qu'il ne puisse être classé parmi les grands typographes rouennais, J. Bouley a fourni une production assez importante; il avait son officine dans la rue aux Juifs, près le Palais [6], ou entre les deux portes du Palais [7]. On dit [8] qu'il avait pour marque « la Fortune voguant sur les flots avec cette devise: *Par sit fortuna labori. Audentes juvo*; je doute qu'elle lui ait été personnelle, car elle appartenait aux successeurs de Pierre Vidoue, imprimeur à Paris qui l'avait inaugurée, et, par ailleurs, J. Bouley empruntait un peu partout les vignettes qui ornent le titre de ses livres. C'est ainsi que sur le traité d'anatomie de Th. Gelée, on voit la marque des Berthelin, première manière,

(1) N. F., liasse 103. — (2) A. D. S., E. 483, f° 15 v°. — (3) B. N, Ms. fr. 21817, f° 217. Voy. aussi infrà la notice d'Adrien Ouyn. — (4) Voy. suprà, p. 49. — (5) Cf. Documenta, n° 625. — (6) Les Elemens de chymie, de maistre Iean Begvin. Reueus, expliquez, & augmentez, par Iean Lucas de Roy, Medecin Boleducois. Quatriesme Edition. [Machine à distiller.] A Rouen, chez Iean Bovllay, rüe aux Iuifs près le Palais. M.DC.XXVI (In-8. 432 p. ch. Sll. et la ta. B. N., R. 28043.) — (7) L'anatomie françoise, en forme d'abregé. Recveillie des meillevrs Autheurs qui ont escrit de ceste science. Par Maistre Theophile Gelee Medecin ordinaire de la ville de Dieppe. Reueuë, corrigée, & de beaucoup augmentée en ceste derniere Edition par l'autheur. [Marq. décrite.] A Roven, Chez Iean Bovley, rüe aux Iuifs, entre les deux portes du Palais. M. DC. XXXV. (Pet. in-8. 479 p. ch. Sll. et la ta. B. N., Ta⁹ 96.) — (8) Frère, *loc. cit.* — Delalain, *Cat. des marques* p. 138. — L. de Mazières-Mauléon, *op. cit.*, p. 9.

avec la devise: *Cuncta in tempore*, et sur la chimie de Béguin, une machine à distiller qui rappelle un cliché employé à la même époque par Jean-Baptiste Behourt.

En 1644 et 1645, J. Bouley eut à soutenir un long procès contre plusieurs de ses collègues, au sujet d'un privilège qu'il avait obtenu pour l'impression d'un Trésor de la latinité [1], et enfin, après 1656 [2], on ne trouve plus aucune mention de lui ; sans doute il était mort à peu de temps de là.

II. Louis (1645-1654). Reçu maître en 1645, après avoir versé à la Communauté une somme de 75 livres [3], Louis Bouley n'est pas autrement connu, aucun produit de ses presses n'ayant encore été signalé. Frère se borne à noter [4] qu'il exerça de 1646 à 1654; je reproduis cette dernière date pour ce qu'elle vaut, faute de mieux.

Bouvet (Louis), libraire et imprimeur à Rouen (1510-1542).

La question qui se pose avant tout au sujet de ce personnage, est celle de savoir s'il était simple libraire ou s'il exerçait en même temps l'art de l'imprimerie, et s'il doit par suite figurer dans cet ouvrage. Frère, dans ses *Notes* [5], l'indique comme imprimeur-libraire et fixe la durée de sa carrière de 1502 à 1541. Il n'y aurait qu'à s'incliner devant l'autorité de ce bibliographe, si l'on pouvait se contenter d'à peu près, mais on sait qu'il n'a pas dû chercher à faire ces distinctions et que par ailleurs il a commis maintes erreurs de qualification. Le problème reste donc entier et il s'agit de le résoudre. Or, il convient de remarquer que tous les ouvrages de quelque importance, portant le nom de Bouvet, sont sortis d'imprimeries parisiennes [6] ou d'ateliers rouennais autres que le sien [7], tandis que les plaquettes à son nom semblent avoir été exécutées dans un atelier qui lui était personnel. Les comptes de l'archevêché de Rouen sont fort instructifs à cet égard, puisque quelques-uns lui donnent formellement le titre d'imprimeur et que les autres, le qualifiant libraire, lui octroient payement d'impressions [8]. Je pense

(1) Voy. Documenta, n° 643. — (2) Histoire des avantures heureuses et malheureuses de Fortunatus... (Cat. de la Bibl. de Rouen, Belles-Lettres, n° 2246). — (3) A. D. S., E. 483. f° 61 v°. — (4) Liasse 103. — (5) Liasse 103. — (6) Voy. Lacombe *Livres d'heures*, n° 209. — (7) Voy. L. Delisle, *Livres impr. ou publ. à Caen*, t. II, pp. 206-207. — (8) A. D. S., G. 220 (1516-1517) : A Louis Bouvet, pour impression de lettres du Roi. — G. 221 (1517-1518) : A Louis Bouvet, libraire, pour impression d'un bref apostolique et de lettres du Roi. — G. 222 (1518-1519) : A Louis Bouvet, pour impression de 1.600 exemplaires de « certaines lettres » ;

donc que Louis Bouvet a été réellement imprimeur, mais qu'il n'a possédé qu'un matériel insuffisant pour la fabrication d'un livre. Il débuta d'après Frère, en 1502 ; j'avoue ne pas savoir sur quel fondement repose cette allégation ; je n'ai rien trouvé pour ma part qui me permette de reporter son exercice à une époque antérieure à 1510. Cette année-là, non seulement son nom figure, en qualité de vendeur, au colophon d'un livre d'*Heures à l'usage de Rouen*, imprimé à Paris par Gilles Hardouyn[1], mais encore il imprime personnellement une pièce de vers, composée à l'occasion du trépas de Georges I d'Amboise, archevêque de Rouen, décédé à Lyon le 25 mai[2].

Louis Bouvet tenait boutique au portail des libraires, toutefois son officine principale et sa demeure étaient en la rue des Prêteresses devant le Coq, où pendait pour enseigne l'*Jmage Nostre-Dame*[3]. On n'a retrouvé que peu d'impressions de cet éditeur : l'une des plus curieuses, bien qu'elle ne compte que 6 feuillets, est certainement la relation de l'entrée de François Ier à Rouen, le 2 août 1517, qui a d'ailleurs été réimprimée[4] et dont le colophon est ainsi conçu: « Imprime à Rouen selon la / verite par Loys bouuet / lequel a

— G. 234 (1531-1532) : A Louis Bouvet pour impression de lettres du Roi. — G. 118 (1530-1531) : « A Loys Bouuet pour avoir imprimé les lettres envoyez par le Roy nostre sire à Monseigneur et à ses vicaires pour appréhender les Luthériens, 22 sous 6 d. » — G. 119 (1533) : A Louis Bouvet, imprimeur, pour l'impression des copies des bulles du Pape, lettres du Roi, et mandements de MM. les vicaires contre les Luthériens, 20 l. — G. 120 (1534-1535) : A Louis Bouvet, imprimeur, pour avoir imprimé 1800 copies de la bulle du Pape pour « les indulgences octroiez *in subsidium terre sancte* et 500 aultres traduites en langue vulgaire, 10 l ». — G. 123 (1537-1538) : « A Louis Bouvet, libraire, pour l'impression de « 1.000 coppies de lettres du Roy, 4 l. 10 s. » — G. 125 (1539-1540). A Louis Bouvet, imprimeur, pour l'impression de 2.000 copies d'une « Missiue du Roy pour faire procession et prières et soy communier le jour de la Natiuité Nostre Dame, 4 l. » — G. 130 (1541-1542) : « A Louys Bouuet, libraire, pour l'impression de 2.000 coppies d'un Monitoire général obtenu par M. le procureur général du Roy contre les Luthériens. »

(1) Cf. Lacombe, *Catal. des livres d'Heures*, p. 121, no 209. — (2) De dolendo semperque deplorando reuerendissimi Patris ac Dñi Georgii Ambasiani cardinalis, Galliarum legati, Archiepiscopique Rotomagensis obitu lamentabilis elegia. Epitaphium ejusdem. / Impressum Rothomagi, pro Ludouico Bouuet, cum priuilegio ne quis alius imprimere audeat sine judicis auctoritate. Pet. in-4°, de 6 ff (F., I, p. 18). — (3) La vie & legēde de mõ/sieur saint mellõ secōd/ archeuesque de Rouē / nouuellement translatee de latin en francoys. [A la fin :] Imprime a Rouen pour Louys Bouuet de — / mourant a saint Amand en la rue des presteres — / ses a limage nostre dame deuant le coq. (S. d. In-8. Impr. goth. 4 ff. n. ch. B. N., Rés. Ln ²⁷13951). — (4) Rouen. Boissel, 1867. In-8 (B.N., Rés. p. Z, 358 (16).

este / autorise a ce faire par iustice et deffēdu / a tous aultres icelle imprimer sãs laucto- / rite de iustice sur peine d'amēde arbitraire / iusques au XII iour de septēbre. » Il paraîtrait qu'en 1534, Bouvet imprima pour le libraire Guillaume Bavent un *Missel* à l'usage de Rouen [1], mais postérieurement à cette date, on ne le rencontre plus qu'en qualité d'éditeur, en 1539, d'*Ordonnances Royaux* (Voy. la notice d'Abraham Guénet), en 1540, d'un ouvrage sur la Transubstantiation, de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, imprimé par Jean Petit [2], et en 1541, d'un discours de Guillaume Le Rat, qui se rapporte au sujet traité par Lanfranc [3]. Il est probable qu'après 1542, Louis Bouvet se retira des affaires ou qu'il rendit son âme à Dieu.

Brenouzet (Robert), imprimeur à Rouen (1527-1578).

Ce typographe ne possède à son actif qu'une modeste pièce, dont voici la description.

— ℂ. La conclusion faicte entre / le treschrestien roy de france, et / le roy dangleterre par eulx prinse de / sõmer lempereur de rendre les en-/fans de france, & au refus de ce, les-/dessusdictz roy de france & angletre (sic) / le deffient a feu, et a sang. [Ecu de France surmonté d'une couronne] *A la fin :* Imprime à Rouen le mercre-/di septiesme iour daoust m.vc.xxvii / par robert brenouzet, imprimeur, & / libraire demourant audict lieu, en / la rue escuyere. (In-32. 4 f. n. ch. Impr. goth. B. N., Rés. $Lb^{30}45$.)

On ne rencontre le nom de Robert Brenouzet dans aucun document et il ne m'a pas été possible de déterminer quelle a été la durée de son exercice ; je rappelle qu'un Jacques Brenouzet a été établi à Caen [4] et un Jean Brenouzet, à La Rochelle [5]. Tous trois semblent avoir appartenu à la religion réformée.

Il importe toutefois de remarquer qu'en 1578, un Robert Brenouzet, établi imprimeur sur la paroisse Saint-Maclou, dit M. Gosselin [6], « trouvant sans doute plus avantageux de se placer chez un

(1) Cf. l'Abbé Sauvage, *Souv. Exp. typ. de Rouen.* — (2) Voy. infrà la notice de cet imprimeur. — (3) Gvlielmi / Rati theologi, de / Christi Iesv sangvine sa- / crosancto, ad singularis sapien-/tiæ, & Christianæ pietatis / virum, D. Guarinũ san- / guineũ Abrincēsem, / Canonicum, & / Decanum. / Oratio //... // Rothomagi / Apud Ludouicum Bouuet. / 1541. (Pet. in-4. 48 p. ch. B. N., X. 18229). — (4) Voy. infrà, au département du Calvados. — (5) Voy. *Gallia Typographica*, série départ., t. 7. — (6) *Glanes*, p. 115.

maître que de travailler pour son propre compte, contracta envers Pierre Desnoyers, son gendre, aussi imprimeur, en la paroisse Saint-Vivien, « l'engagement de bien et deuement travailler pour et en la maison de Desnoyers de son estat d'imprimeur, pour le temps et espace de 6 ans, et même de fournir aud. Desnoyers, durant led. temps, une presse, fonte, deux formes et demie et autres ustensiles qui peuvent servir pour lad. presse, le tout au moyen que icelluy Desnoyers sera tenu et a promis de quérir boire, manger et chauffage aud. Brenouzet durant lesd. 6 ans, de lui fournir besogne dud. état d'imprimeur et de lui payer par chaque semaine de l'an, au jour de samedi, 20 solz tournois, et en outre de nourrir aussi Louis Brenouzet, âgé de 3 ans, fils dud. Robert ». (Tabell., 3 février 1578) ». S'agit-il ici du même Robert Brenouzet ? Dans ce cas, il faudrait lui supposer une robustesse de tempérament peu commune.

Brioche (Gobille), imprimeur à Rouen (1588).

Il s'agit évidemment ici d'un nom supposé ; voici la description de l'unique plaquette sur laquelle on le rencontre :

— Responce a/vne lettre en-/voyee par vn gen-/til-homme de basse Bretaigne, a vn / sien amy estant à la suite de la Cour / sur la misere de ce temps, trouuee a / Rouen à la porte de Martinuille // A Roven, / Par Gobille Brioche pres la / porte Cochoyse. (Pet. in-8. 11 f. n. ch. Sign. Aii, B par 4, C et Cii. B. N., Lb^{34}488.)

Briselet (Jean), imprimeur à Rouen (1609-1617).

Je n'inscris ici qu'avec peu de conviction le nom de cet imprimeur, qui fut plutôt un compagnon qu'un maître, je crois. Frère, dans ses *Notes*, ne cite de lui qu'un opuscule, dont le titre est extrait d'un catalogue n'inspirant pas confiance entière. Je me contente donc des dates données et je ne les retiens que pour mémoire.

Brocard (Nicolas), imprimeur, libraire et colporteur à Rouen (1621-1627).

Ce personnage est cité par Frère [1], comme ayant exercé l'im-

(1) N. F., liasse 104.

primerie de 1621 à 1627, dans une officine située devant la Chapelle Saint-Marc, près la rue du Figuier. Il faut néanmoins et avec certitude rayer son nom de la liste des imprimeurs. Nicolas Brocard n'était qu'une sorte de libraire ambulant, colporteur et même chanteur à l'occasion, ainsi que cela résulte d'une sentence du bailliage de Rouen que je reproduis ci-dessous [1]. Nicolas était sans doute le frère de Martin Brocard, autre libraire-colporteur, dont il est fait mention dans plusieurs documents, en 1622 et 1623 [2].

BURGES (Robert de), imprimeur à Rouen (1601-1616).

Sans doute descendant des libraires qui, sous les noms de

(1) A.D.S., E. 489: « L'an de grace mil six cent vingt et ung, le samedy douziesme jour de juing, en jugement devant nous Henry Ferey, escuier, conseiller du Roy, lieutenant particulier au bailliage de Rouen. Entre les Gardes année présente de l'estat de libraire imprimeur en ceste ville de Rouen, demandeurs présens et par Thorel, leur procureur, d'une part. Et Nicollas Brocard, maistre particullier dudit estat, approché pour avoir estallé, vendu et distribué de la marchandise de libraire au jour de feste de Sainct Barnabé dernier passé, et aussy pour estre coustumier d'estaller sa marchandise en plusieurs et divers endroictz par les rues et sur les quais de cestedite ville, au lieu par led. Brocard d'avoir une bouctique en sa maison pour y mettre sa marchandise et icelle audit lieu vendre et distribuer ainsy que font les aultres maistres dudit estat, y procédant led. Brocard avec cautelle, afin que lesd. Gardes ne sçachent le lieu où il estalle, vend et distribue sadite marchandise, ilz ne la puissent veoir ny visiter, en quoy faisant ils pourroient commettre de grandes faultes préjudiciables au Roy et au public, et d'ailleurs led. Brocard en la pluspart de son exercice porte en son col quelques marchandises qu'il vend et distribue par la ville, ce qui ne luy est permis, puisqu'il est maistre dud. estat et doibt obter de prendre et faire l'exercice de maistre ou de colporteur, et d'aillieurs ne doibt led. Brocard s'employer à chanter par les fauxbourgs et aultres lieux de cestedite ville des chansons et aultres libelles pendant qu'il prendra la quallité de maistre dud. estat, le tout suivant les ordonnances et reiglementz par eulx portez, deffendeur dud. approchement présent et par Fouquier, son procureur, d'aultre part. Parties oyes sur l'action et poursuitte desd. Gardes aulx fins de laquelle ilz ont conclud avec despens. Et que led. Brocard a dict qu'il n'avoict aucun moien de tenir bouticque et avoit seullement ung estallage, où lesd. Gardes le pouvoient visiter, ce qui luy suffisoit; au moien de quoy et attendu qu'il mescongnoist et desnye avoir riens vendu contraire aux reiglemens dud. mestier ny aucunement contrevenu à iceux, soutenoit qu'il debvoit estre envoyé hors de procez, accordant la visitation desd. Gardes au lieu où il fera son estallage. / Il est dict que dans ce jour led. Brocard conviendra du lieu où il tiendra sa bouticque, pour souffrir la visitation desd. Gardes, et condampné aulx despens de l'aprochement envers iceux Gardes, lesquelz ont esté par nous modérez et taxez à la somme de six livres, les présentes comprinses. Et mandé... » (Expédition en 2 rôles sur parch.) —

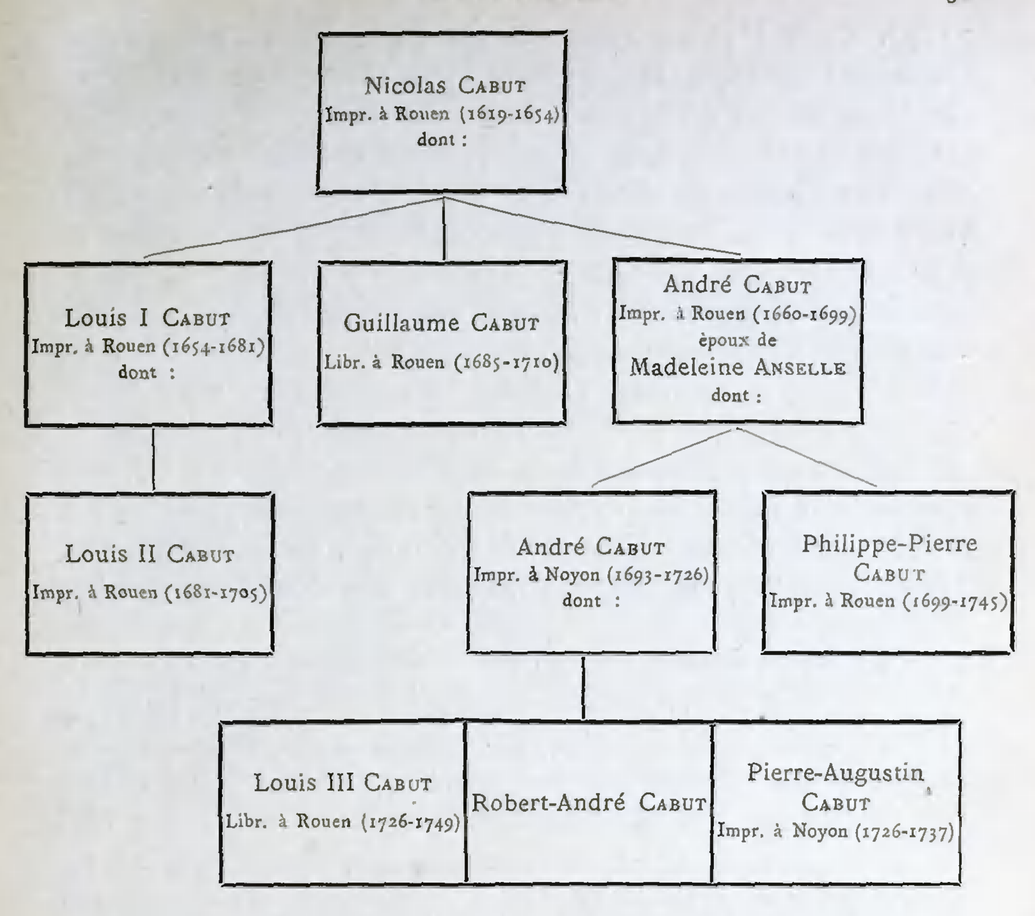
(2) Voy. Documenta, nos 615 et 617.

Burges, Bruges ou Bourges, fleurirent à Rouen dès les premières années du XVIe siècle, Robert de Burges exerça la profession de typographe dans la même ville, de 1601 à 1616, suivant Frère[1], et peut-être encore quelques années plus tard. Ses impressions ne sont guère connues, car il semble s'être adonné surtout à la fabrication des livres d'Heures; l'usage quotidien en aura fait disparaître presque tous, sinon tous les exemplaires, et beaucoup d'autres auront été supprimés dès leur apparition, ainsi que nous l'apprennent deux documents analysés dans l'un des registres de la Communauté[2].

CABUT (Les), imprimeurs-libraires à Rouen (1618-1745).

Bien qu'ils ne jouissent pas d'une aussi grande notoriété que les Besongne, les Courant, les Lallemant ou les Oursel, pour ne citer que des familles qui leur sont contemporaines, les Cabut ont cependant tenu une assez grande place dans l'imprimerie rouennaise, depuis la fin du second décennaire du XVIIe siècle jusque vers le milieu du siècle suivant. En vérité ils n'ont pas mis au jour d'éditions bien remarquables, leur spécialité ayant été surtout les livres à l'usage des écoliers et les publications populaires à bon marché, — mais on rencontre une suite de cinq typographes de leur nom. Avant de passer à leurs notices respectives, et pour plus de clarté, je les réunis tous, avec les libraires de la même famille et ceux qui ont exercé leur art en dehors de la Normandie, dans un crayon généalogique.

(1) N. F., liasse 104. — (2) A.D.S., E. 485 : (1°) p. 32, « 13 août 1616, sentence du Bailli de Rouen allencontre de Robert de Burges, maistre particullier aproché pour avoir esté trouvé en sa possession plusieurs Heures, de son impression, qui estoient vitieuses et où il y avoit plusieurs faultes, et condamné en six livres d'amende, et que lesdites Heures seroient lasséréez et rompues, et pour règlement à l'advenir, ordonné que lesdits maistres auroient de bons correcteurs, expérimentez à corriger ce qu'ilz imprimeroient et que chacun desdits maistres bailleront les espreuves qu'ilz corrigeront, qui seront paraphez desdits correcteurs, à peine de 50 livres d'amende et que lad. sentence et règlement seront imprimez et notiffiez à tous les maistres particulliers dud. estat, affin qu'elle feust notoire à tous lesdits maistres. » — (2°) p. 34, Du 19 août 1616. « Sentence du bailli de Rouen allencontre de Robert de Burges et de Jacques Séjourné, aprochez pour avoir achapté et vendu l'un à l'aultre plusieurs Heures latin-françois, qui estoient vitieuses en l'impression et sans avoir été veues et visitées par gardes, et condamnez en chacun trente solz d'amende avec despens. »



I. Nicolas (1618-1654). Probablement originaire de Rouen, il fut reçu maître en 1618 [1] et s'installa tout aussitôt dans la rue Écuyère, à l'enseigne de la *Bible d'or*, où, d'après Frère [2], il aurait exercé son art jusqu'en 1689. Ceci paraît exagéré et ne repose d'ailleurs sur aucun fondement sérieux ; j'arrête pour ma part sa carrière à l'année 1654, époque où, semble-t-il, il fut remplacé par son fils aîné, qui suit.

II. Louis I (1654-1696). Né à Rouen vers 1630, d'après la supputation de son âge au moment de son décès [3], il débuta en 1654 [4], mais il abandonna au bout de quelques années l'établissement de la rue Écuyère ; on le trouve, en 1671, dans la Cour du Fer à Cheval, rue Ganterie [5], où il termina son existence le 21 janvier

(1) A.D.S., E. 483, f° 19 v°. — (2) N. F., liasse 105. — (3) Voir p. 94, note 6. — (4) N. F., *loc. cit.* — (5) A./ Les Aphorismes d'Hippocrates, avec le commentaire de Galien sur le premier Livre. Traduit de Grec en François, par M. J. Breche. Avec Annotation sur ledit premier livre : Ensemble les Aphorismes de J. Damascene,

1697 [1]. Louis I Cabut avait été élu garde de la Communauté rouennaise en 1671, 1683 et 1694 [2]; en 1681, il avait été condamné en 60 sols d'amende, à la requête d'Eustache Viret, typographe de Sa Majesté, pour avoir imprimé et crié dans les rues de la ville, au préjudice des droits de ce dernier, un arrêt du Conseil ou du Parlement [3]. C'était d'ailleurs un contrefacteur sans vergogne et déjà, en 1676, une sentence du Prévôt de Paris avait prononcé la confiscation de plusieurs livres qu'il avait contrefaits et dont malheureusement on ne donne pas les titres [4].

III. André (1660-1699). Troisième fils de Nicolas, né à Rouen vers 1640, il semble s'être établi en 1660 ou 1661, mais je n'ai retrouvé aucune trace ni de sa réception, ni de ses travaux, et Frère n'en parle pas non plus. Il mourut après 1697, époque où il assistait à l'inhumation de son frère Louis [5], et fut remplacé en 1699 par son fils cadet. De son mariage avec Madeleine Anselle,

Medecin Arabe, & un Epitome sur les trois livres des Temperamens de Galien. Derniere Edition, revue & corrigée. [Fleur de lis] A Roven, De l'Imprimerie de Louis Cabut, ruë Ganterie, dans la Cour du Fer à Cheval. M.DC. LXXI (In-12 571 p. sll. B. N., Td[6] 47 h). — B. / Les Fleurs du Grand Guidon. C'est a dire, Les Sentences principales de certains chapitres dudit Guidon. Par Maistre Jean Raoul, Chirurgien, [Fleuron.] *Ibid.*, *id.* M.DC.LXXI. (In-12. 142 p. B. N., Td[6] 47 h.)

(1) A. R., Paroisse S. Lô, Reg. 3 : « Du 22e janvier 1697, le corps de feu Louis Cabut, âgé de 67 ans, décédé du 21e..., a été inhumé en nostre église, en présence de André Cabut, son frère, et de Philippe-Pierre Cabut, son nepveu. » — (2) Voyez suprà, pp. 19, 20 et 21. — (3) Cf. Documenta, n° 693, pièces produites, lettre P. —(4) B. N., Ms. fr. 21817, p. 1058: « A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Achilles de Harlay, Chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils, son Procureur Général en sa Cour de Parlement et Garde de la Prévôté et Vicomté de Paris, le siège vaccant, salut. Sçavoir faisons que sur la requeste faite en jugement devant nous en le Chambre de police du Châtelet de Paris, par maistre Louis de Paris, procureur des Syndic et Adjoints de la Communauté des Marchands libraires de cette ville de Paris, demandeurs aux fins de l'ordonnance du commissaire de la Mare du 16 des présens (sic) mois de juin, aux fins de l'exploit fait à leur requête par D'Ivry, sergent à verge, le 17e dudit présent mois de juin, controllé à Paris le 18 dudit mois par Bourguignon, commis au controlle, allencontre de Me Jean Rohard, procureur de Louis Cabut, marchand libraire à Rouen, deffendeur. Parties ouyes. / Nous avons les livres saisis sur le deffendeur confisqué au proffit de la Communauté, comme étant partie d'iceux contrefaits et contraires aux règlemens et privilèges accordez par Sa Majesté. Faisons deffenses au deffendeur de plus récidiver sur plus grande peine, et pour cette fois le condamnons aux dépens, et la présente sentence exécutée nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles, et sans préjudice d'icelles, ne sera différé. En témoin de ce, nous avons fait sceller ces présentes, qui furent faites et données par Mre Gabriel-Nicolas de la Reynie, Conseiller du Roy en ses Conseils, lieutenant général de police, tenant le siège, le mardy vingt-trois juin 1676. » — (5) Voy. suprà, note 1.

décédée elle-même en 1708 [1], il eut au moins deux fils : l'un, André, alla s'établir à Noyon [2], l'autre, Philippe-Pierre, lui succéda à Rouen.

IV. LOUIS II (1681-1705). Fils de Louis I, né à Rouen vers 1651 [3], reçu maître en 1681 [4], il ouvrit son officine, pendant le cours de cette dernière année, sur le quai [5], et fut garde de sa Communauté en 1693 [6]. Bien qu'il soit qualifié imprimeur, je ne pense pas qu'il ait réellement exercé cette profession, car, d'après l'enquête de 1701, il ne possédait ni presses ni caractères ; il se sera contenté de vendre des livres.

V. PHILIPPE-PIERRE (1699-1745). Né à Rouen vers 1664 [7], il était fils d'André Cabut et de Madeleine Anselle : admis à la maîtrise le 15 juin 1677 [8], il n'ouvrit son établissement que le 8 octobre 1699 [9], dans la rue aux Juifs, avec deux presses et deux compagnons [10], et le transporta un peu plus tard « dans la rue du Bec, proche la Messagerie de Paris [11] ». Sans être un imprimeur bien remarquable, P.-P. Cabut exerça sa profession honorablement et, après avoir été élu garde par ses pairs en 1702 [12], il fut appelé par le roi à remplir les mêmes fonctions en 1708 [13] et en 1711 [14]. Vers la fin de sa carrière pourtant, notre typographe, entraîné par l'exemple, ne laissa pas de prendre part à certaines contrefaçons,

(1) A.R., Paroisse Saint Lô, reg. 4 : « Du 27 mars 1708, le corps de feue Madeleine Anselle, veuve d'André Cabut, imprimeur-libraire, décédée le 25, aagée de 68 ans environ, a été inhumé dans notre cimetière, en présence de Philippe-Pierre Cabut, son fils, et de Guillaume Cabut, son beau-frère. » — (2) Voy. *Gallia Typographica*, sér. départ., t. I, pp. 176-177. — (3) B.N., Ms. fr. n. a. 400, f° 363. — (4) Ibid. — (5) N.F., liasse 105. — (6) Voy. suprà, p. 20. — (7) D'après la supputation de son âge au moment de son décès (Voy. infrà, p. 96, note 4). — (8) B. N., Ms. fr. n. a. 400, f° 364. — (9) A. D, S., C. 145 (Enquête de 1706). — (10) B. N., Ms. fr. n. a. 400, f° 364. Lors de l'enquête de 1706, ces deux compagnons étaient Thomas Bellier et Joseph-François Malassis. — (11) Voy. notamment les ouvrages suivants, que je choisis parmi les meilleurs édités par ce typographe : A. / La véritable chirurgie, établie sur l'expérience et la raison... Par le sieur Louis-Léger de Gouey. M° Chirurgien Juré, reçû à Paris & résident à Roüen. [Vignette.] A Rouen, chez Ph. Pierre Cabut, Imprimeur-libraire, ruë du Bec, proche la Messagerie de Paris. M.DCC.XVI. (In-8. 434 p. sll. et la ta. B. N., Td[73] 100). — B. / Abregé des antiquitez de la ville de Pontoise et Personnes illustres de ladite ville. Divisé en deux parties. [Vignette.] Ibid., id. M.DCC.XX. (In-12. 126 p. B.N., Lk[7] 8022). — C. / Prix des monoyes de France et des matières d'or et d'argent, Depuis la Déclaration du 31 mars 1640. Nouvelle édition. Par M[r***]. [Ecu de France.] A Rouen, Chez Ph. P. Cabut, Imprimeur-Libraire, ruë du Bec, proche le Bureau des Messageries. M.DCC.XXXVI. (In-4. 124 p. ch. Figures de monnaies fort bien gravées. B. N., Lf[77] 11). — (12) Voy. suprà, p. 21. — (13) Voy. Documenta, n° 731. — (14) Voy. Documenta, n° 742.

celle de la traduction de la Bible de Lemaistre de Sacy, par exemple [1], et de contrevenir aux règlements en imprimant sous de faux noms. C'est notamment lui qui, sous le pseudonyme de *Jean-François Roujot* et la rubrique *Douai* [2], exécuta la *Femme-Docteur ou la Théologie tombée en quenouille*, du P. Bougeant ; il fut condamné de ce chef à une amende de 300 livres, par ordonnance du Premier Président du Parlement de Normandie [3]. Dans un autre ordre d'idées, il faut lui savoir gré d'avoir créé et mis au jour pendant de nombreuses années (1712 à 1745), un excellent almanach rouennais, dont les exemplaires sont devenus bien rares, et qu'il publiait sous le titre de *Flambeau astronomique, ou Calendrier royal pour la connoissance des tems.*

Après quarante-six ans d'exercice, P.-P. Cabut décéda à Rouen le 28 mars 1745 [4]. Il était célibataire, et son établissement se trouva supprimé, en vertu des réductions opérées sur le nombre des imprimeurs par l'arrêt du Conseil du 31 mars 1739.

CAILLOUÉ (Les), libraires, éditeurs et imprimeurs à Rouen, Quevilly et Dieppe (1612-1754).

A. — *Rouen.* — On a classé jusqu'à présent [5] divers membres de cette famille parmi les imprimeurs rouennais, notamment, Jacques et Pierre (II) Cailloué ; je pense que l'on s'est trompé, et cependant, sans suivre toutefois les errements de mes prédécesseurs, j'ai cru devoir les mentionner ici. La famille Cailloué (aliàs Caillou, Cailloue, Cailloe) professait la religion réformée ; elle a subi de ce fait bien des vicissitudes, mais il importe de remarquer que plusieurs de ses membres sont revenus à la foi catholique ; on a toujours omis de le dire, pourtant ceci explique comment ils ont pu se maintenir à Rouen, en dépit de la révocation de l'édit de Nantes.

I. JACQUES (1612-1663), le premier des Cailloué qui se soit signalé dans l'industrie du livre, est qualifié imprimeur-libraire par Edouard Frère [6] et par Lesens [7], c'est juste le contraire de la

(1) Voy. Documenta, n° 841. — (2) Cf. *Gallia Typographica*, sér. dép., I, p. 70. — (3) Voy. Documenta, n° 840. — (4) A. R., Paroisse Saint-Lô, reg. 8 : « Du 29 mars 1745, le corps du Sr Philippe-Pierre Cabut, imprimeur-libraire et thrésorier de cette paroisse, âgé de 81 ans ou environ, décédé du jour précédent, muni des sacremens, a été inhumé en notre église, en présence de Louis et de Robert-André Cabut, ses neveux. » — (5) Cf. Frère, Lesens, Haag, etc. — (6) F., p. 170. — (7) Liste des impr. et libr. rouenn. prot.

réalité, puisque Jacques s'intitulait lui-même *libraire-imprimeur*, ce qui veut dire *éditeur*, et, de fait, il est impossible de rencontrer un livre quelconque qu'il ait personnellement imprimé. Les ouvrages les plus célèbres qui portent son nom, trahissent par quelque point leur provenance typographique étrangère à Cailloué. Si l'on examine, par exemple, le curieux volume de la *Sage-Folie*, de Garon [1], on voit tout de suite, grâce à la marque apposée sur le titre, que l'impression est de Jacques Auber; si l'on feuillette d'autre part l'édition du grand ouvrage historique de Jean de Serres [2], donnée par Cailloué, on lira au verso du dernier feuillet préliminaire non chiffré, que le privilège en avait été octroyé, le 19 mars 1655, à Jean Viret; que celui-ci l'avait rétrocédé pour partie « à Jacques Cailloué, libraire-imprimeur audit Rouen », et, avec un peu d'habitude des impressions rouennaises, on reconnaîtra aussitôt que ces in-folios sont sortis des presses de Viret. Rien n'est plus probant d'ailleurs au même point de vue qu'une sentence du bailli de Rouen, du 21 janvier 1620, par laquelle notre *libraire-imprimeur* est condamné à dix livres d'amende pour avoir fait imprimer par David Ferrand le jeune, un *libelle* sur lequel ne figurait ni son nom, ni son adresse, non plus que celle de l'imprimeur [3]. Ainsi donc Jacques Cailloué n'était qu'un éditeur; il avait sa boutique dans la rue aux Juifs, près le Palais, à l'enseigne du *Noyer* et il s'adonna au commerce des livres de 1612 à 1663.

Ainsi que Frère le dit fort exactement, « il avait adopté pour marque un noyer chargé de fruits, que des enfants cherchent à abattre avec des pierres, et pour devise (faisant allusion à son nom

(1) La Sage-Folie, Fontaine d'allegresse, mere des plaisirs, Reyne des belles humeurs : Povr la deffense des personnes iouiales, à la confusion des Archisages & Protomaistres : Oeuure morale, tres-curieuse, & vtile à toutes sortes de personnes. Traduitte en François de l'Italien, d'Anthoine-Marie Spelte, Historiographe du Roy d'Espagne, Par L. Garon. [Marque de l'enfant, de J. Auber, avec la devise : *Paupertas summis ingeniis obesse ne provehantur*.] A Roven, chez Jacqves Caillové, dans la Cour du Palais. M.DC. XXXV. (In-12. 587 p. B. N., Rés. Y_2 1390.) — (2) Le Veritable inventaire de l'Histoire de France. Depuis Pharamond jusques à Loüis XIV. à present regnant. Illustré par la Conference de l'Église & de l'Empire. Par Iean de Serres. Augmenté en cette derniere edition de ce qui s'est passé durant ces dernieres années, tant en France qu'aux Païs Estrangers, iusques à la Conclusion de la Paix d'entre la France & l'Espagne, & du Mariage du Roy. Tome Premier, [Grav. représ. la Renommée, la Gloire, le Temps et la Justice.] A Roven, chez Iacques Caillové, dans la Cour du Palais. M.DC.LX. (In-f°. 2 vol. Titre r. et n. B. N., L^{35} 69 M.) — (3) Voy. Documenta, no 612.

et peut-être aussi aux vexations auxquelles était alors exposé le protestantisme) : *Ie svis tovsiovrs caillové* ». Une grande partie des livres édités par Jacques Cailloué, comme de ceux de son fils, étaient annoncés en vente : *A Quevilly*. Tous deux possédaient un dépôt de leurs ouvrages dans ce lieu réservé au culte réformé et même, suivant la prétention de Cailloué, exposée dans une sentence du 18 juillet 1622 [1], il lui était permis de conserver pour ce dépôt des livres non soumis à la visite des gardes. La chambre de l'Édit du Parlement de Rouen ne paraît pas avoir admis complètement pareille licence [2], mais en fait il semble bien qu'elle existât.

De son mariage avec Marie Villequier, Jacques Cailloué eut au moins deux fils et une fille : 1°, Jean, qui fut établi à Dieppe [3] ; 2°, Pierre, qui suit ; 3°, Jeanne, qui épousa Olivier de Varennes, libraire à Paris. D'après la *France protestante* [4], il serait mort à Saumur et y aurait été inhumé le 1er août 1664.

II. Pierre (1667-1680). Libraire-imprimeur, comme son père, il avait sa boutique dans la Cour du Palais, au *Noyer* [5] et, de même que lui, il orna le titre de la plupart de ses éditions de la marque du Noyer, qu'on y rencontre en différentes grandeurs [6]. Pierre Cailloué décéda en 1680 [7] ; il laissait une veuve, Anne Lefebvre, dont il avait eu plusieurs enfants et qui lui succéda ou plutôt continua le même commerce [8]. En 1694, à la suite de la publication, faite en société avec Jean Dumesnil, d'un livre qui, d'après Brunet [9], était le libelle intitulé : *Scarron apparu à Mme de Maintenon, et les reproches*

(1) Voy. Documenta, no 615. — (2) Voy. Documenta, n° 617. — (3) Voy. *infrà*, p. suiv. — (4) 1re Ed., t. III, p. 447. — (5) Conformite de la discipline ecclesiastique des Protestans de France avec celle des Anciens Chrétiens... [*Marq. du Noyer, en grand format*]. — Se vend à Quevilly, chez Pierre Cailloué, demeurant à Rouen dans la Cour du Palais. M.DC.LXXVIII. (In-4. 307 p. ch. sll. et lata. B. N., D² 999.) — (6) Cette marque figure en très petit format sur l'ouvrage suivant : La Mallette de David. Où sont encloses toutes les Prieres de la Semaine, & pour les plus celebres Fêtes de l'Année, & autres Prieres necessaires au Chrétien. Traduit d'Anglois en François. Par Guillaume Herbert. [M.] Se vend à Quevilly Par Pierre Cailloué, & à Rouen dans la Cour du Palais. 1678. (In 32,272 p. ch sll. et lata. B. N., D² 4796). — (7) Date du procès-verbal de vente de son mobilier et de partie de son fonds de livres. (A. D. S., D. 529). — (8) Voy. notamment : — Devotions particulieres qui peuvent servir en diverses occasions, Comme Au Matin. Au Soir. Lorsque l'on Communie. Lorsque l'on est malade. En temps de Persecution & de Calamité publique. Augmenté en cette dernière Edition de plusieurs Prières qui n'ont point été dans les précédentes. — Se vend à Quevilly, Par la veuve de Pierre Cailloué, tenant sa boutique à Rouen, dans la Cour du Palais. M.DC.LXXXI. (In-12. 143 p. ch. B. N., D² 4146.) — (9) M. B., t. IV, p. 217.

qu'il lui fait sur ses amours, la veuve Cailloué fut arrêtée et conduite à la Bastille[1]; elle y mourut peu de temps après (21 novembre 1694[2]), malgré le tendre dévouement de sa fille Marie-Anne, volontairement entrée dans la prison d'État pour donner à sa mère tous les soins que comportait sa maladie. Marie-Anne fut, après ce triste événement, envoyée par le roi au couvent des Nouvelles-Catholiques[3], en qualité de protestante ; on ignorait sans doute que la jeune Cailloué s'était convertie au catholicisme depuis plus de dix ans déjà, en même temps que Thomas, l'un de ses frères[4]. Tous les enfants de Pierre Cailloué semblent d'ailleurs être revenus à la foi catholique, Pierre II et Jacques-Antoine notamment, qui continuèrent, pendant de nombreuses années encore, de faire le commerce des livres à Rouen. Édouard Frère affirme, il est vrai, qu'ils étaient restés protestants, mais il est en désaccord avec les actes de décès de ces deux libraires, que j'ai copiés dans les registres de l'État-civil de Rouen [5].

B. Dieppe.

III. Jean (1672-1686). Fils de Jacques Cailloué et de Marie Villequier, né par conséquent à Rouen, Jean serait venu s'établir *libraire* à Dieppe, en 1672, s'il faut en croire M. Lesens [6], puis se serait réfugié à Londres en 1686 et y auroit continué son commerce de livres jusqu'en 1701. La date originaire de 1672 est combattue par l'abbé Sauvage, auquel j'emprunte un passage, qui va nous mettre au courant des principales données d'un problème qu'il n'a pas solutionné. « C'est encore à M. Claudin, écrit-il [7], que nous devons la communication d'une plaquette rarissime, malheureusement non datée, mais qu'on ne peut guère attribuer qu'au commencement du XVIIe siècle. Elle figurait à l'exposition de Rouen en

(1) Cf. Documenta, n°s 699, 700, 701, 702. — (2) Cf. Documenta, n° 704. — (3) Voy. Documenta, n° 707. — (4) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 2 ; « Le 6 novembre 1685, Marie-Anne Cailloué, aagée de 17 ans ou environ et Thomas Cailloué, aagé de 10 ans, son frère, ont fait abjuration d'hérésie et ont embrassé la religion catholique, apostolique et romaine, en présence de Jean du Chesne et de Jean Fouët, entre les mains de messire Louis Mython de Froideville... » — (5) I°. A. R., Paroisse S. Lô, reg. 7 : «Du 10 décembre 1733, le corps du sieur Pierre Cailloué, marchand libraire, décédé le jour d'hier, âgé de 72 ans ou environ, a été inhumé en notre cimetière, en présence de Jacques-Antoine Cailloué, son frère, et de Claude Jore, ami .. » — II°. A. R., Paroisse S. Lô, reg. 9 : « Du 30 avril 1754, le corps de Jacques-Antoine Cailloué, marchand libraire, âgé de 82 ans ou environ, décédé du jour précédent, muni des sacremens, a été inhumé en notre cimetière... en présence de Jacques Foucques, son neveu, et d'Étienne-Vincent Machuel, ami...» — (6) Impr. et libr. rouennais et dieppois protestants. — (7) Introd. à l'hist. de l'Impr. à Dieppe, pp. 435-436.

1887. En voici le titre complet : *Vsage de l'Horloge et Qvadran azimutal, ensemble de l'Equinoxial, ou qvadran Vniversel, avec celuy de la lvne. — A Dieppe, par Gabriel Blou, dans la Grand rue.* Comme fleuron, sur le titre, une corbeille de fleurs. A la fin de la plaquette, en forme de colophon et sur trois lignes : *A Dieppe, chez Jean Cailloué, imprimeur et libraire, dans la Grand ruë, devant la Fontaine du Marché.* Cet opuscule n'a que 8 pages, plutôt in-12 qu'in-8°. Le caractère en est antique et le papier jaune et grossier ; ces caractères archaïques sont, en somme, la seule raison qui nous engage à reporter à une époque si reculée l'opuscule de J. Cailloué ; mais il faut bien avouer que l'usure du caractère, devenu presque tête de clou, atteste un si long usage, que nous pourrions nous tromper d'un demi-siècle sur le temps où il fut utilisé, sinon où il fut fondu. Il nous paraît pourtant bien difficile de redescendre jusqu'en 1672, époque où M. Lesens indique un Cailloué jeune, libraire à Dieppe (était-il imprimeur ?) J. Cailloué dans tous les cas ne semble pas y avoir fait de bien brillantes affaires, à en juger par l'état où était son matériel. Mais qu'était Gabriel Blou ? La place que son nom occupe ne permet guère de le considérer comme l'auteur de la brochure. Le *par* doit-il être lu *pour* ? et Gabriel serait-il un libraire associé à l'immeur Jean Cailloué ? Nous n'osons ici rien conclure. »

Il n'est évidemment pas facile de répondre à cette avalanche de questions, mais fort heureusement j'ai un point de repère qui va me permettre de donner une solution possible à la plupart d'entre elles : c'est l'autre édition de l'*Vsage de l'Horloge*, publiée en 1668 [1], dont les caractères sont presque identiques à ceux de l'édition exposée par Claudin en 1887, — tous deux étaient sans doute des épaves d'ateliers de Rouen, — et dont le papier n'est ni moins jaune ni moins grossier. Rien ne s'oppose par conséquent à ce que celle-ci soit d'une époque presque contemporaine de la première, — très certainement postérieure, l'orthographe étant plus moderne, — soit entre 1672 et 1680. Le libraire Gabriel Blou était peut-être le fils, ou dans tous les cas le successeur de Charles, et, comme son prédécesseur, il était simplement vendeur de la brochure, car il faut traduire la souscription du titre de cette manière : « Vendue à Dieppe par Gabriel Blou... » Quant au colophon, il est suffisamment explicite, pour qu'on voie en Jean Cailloué l'imprimeur de la plaquette. C'est par malheur tout ce qu'on connaît de lui jusqu'à présent et

(1) Voy. *suprà*, p. 43.

il n'y a qu'à accepter pour le surplus, mais sous bénéfice d'inventaire, les dates proposées par M. Lesens.

Calles (Pierre), imprimeur et libraire à Rouen (1599-1643).

Cet imprimeur est connu par un assez grand nombre de productions, consistant pour la plupart en livres de droit et de médecine, et dans le détail desquelles je n'ai pas à entrer, mais je tiens à faire remarquer que si j'ai adopté, pour la durée de son exercice, les dates données par Frère [1], je ne suis pas certain qu'elles soient absolument exactes, car je n'ai rencontré aucune impression de Pierre Calles antérieure à 1601, ni postérieure à 1617, et il ne fut élu garde de la Communauté qu'une seule fois, en 1604 [2]. Il avait son officine dans la rue aux Juifs, près la grande porte du Palais, et possédait une marque, dans laquelle l'auteur du *Manuel du bibliographe normand* a vu l'image du *Silence*, mais soit dit en passant et sans aucune arrière-pensée malicieuse, il me paraît téméraire d'affirmer qu'une telle image ait été représentée par une personne du sexe faible. La marque de Pierre Calles [3] offre en effet la figure d'une femme debout, posant l'index droit sur sa bouche et tenant de la main gauche un écusson sur lequel on voit deux mains amicalement unies; cette femme est accompagnée d'un chien et entourée d'un listel contenant cette devise : *Fide et tacitvrnitate.* Je pense, pour ma part, qu'il faut voir dans cette représentation l'image de la Fidélité. La marque enfin est ornée dans le bas du monogramme de l'imprimeur, consistant en une sorte de drapeau planté sur la lettre A et accompagné des lettres P. C.

Campes (Jean), prétendu imprimeur de Rouen (1527).

N'est connu que documentairement et n'a jamais été sans doute que compagnon. Gosselin lui consacre [4] les lignes suivantes :

(1) N. F., liasse 105. — (2) Voy. *suprà*, p. 16. — (3) On peut en voir un bel exemplaire sur le titre de l'ouvrage suivant : — La premiere et seconde partie des errevrs popvlaires, touchant la Medecine & le regime de santé. Par M. Lavr. Iovbert, Conseiller & Medecin ordinaire du Roy de France & de Nauarre, premier Docteur Regent, Chancelier & Iuge de l'Vniuersité en Medecine de Montpellier. Auec plusieurs autres petits traitez, lesquels sont specifiez en la page suyuante. [Marq. décrite.] A Rouen, chez Pierre Calles, près la grand'porte du Palais. 1601. (In-12. 246 et 227 p. ch. sll. et les ta. B. N., T[21] 43 B.) — (4) *Glanes*, p. 91.

« Jehan Campes, imprimeur, paroisse Saint Maclou, fils de Nicolas Campes, cordonnier. A la fin de décembre 1527, on trouve son domicile indiqué sur la paroisse Saint-Vivien. »

CARPENTIER (Pierre), prétendu imprimeur de Rouen (1642-1649).

Il est indiqué par Édouard Frère comme ayant exercé sous les dates ci-dessus [1] ; je n'ai quant à moi absolument rien trouvé à son sujet et je ne l'ai retenu ici que pour mémoire.

CARREL (David), prétendu imprimeur de Rouen (1609-1617).

Frère dit tout simplement [2] que David Carrel exerça l'imprimerie de 1609 à 1617 ; je ferai remarquer qu'il ne fut reçu à la maîtrise qu'en 1617 [3] et il est bien stipulé que ce n'est qu'en qualité de libraire. C'est donc un personnage à rayer de la liste des imprimeurs.

CARTIER (Gabriel), prétendu imprimeur de Rouen (1608).

Une famille Cartier s'adonna pendant presque tout le XVIIe siècle au commerce de la librairie à Rouen ; on y rencontre notamment : Gabriel Cartier, en 1608 ; Jean I Cartier, de 1638 à 1668 ; Jacques Cartier, de 1638 aussi à 1646 ; Jean II Cartier, de 1682 à 1685. Dans ses *Notes* [4], Frère attribue la qualité d'imprimeur au premier d'entre eux et enregistre deux ouvrages qui seraient sortis de ses presses. Rien ne permet de suivre ces errements et on ne peut voir qu'un simple libraire dans ce Gabriel Cartier.

CAUCHOYS ou LE CAUCHOIX (Pierre), imprimeur à Rouen (1601-1642).

Il aurait exercé l'imprimerie, d'après Frère [5], depuis le 15 mars 1601, date de sa réception, jusqu'en 1642 ; mais je n'ai rencontré de lui aucune impression et je n'ai pas trouvé non plus, en 1601, la mention de son admission à la maîtrise, bien que le registre E. 483 des Archives Départementales de la Seine-Inférieure contienne les réceptions faites durant le cours de cette année. Je ne saurais

(1) N. F., liasse 105. — (2) Ibid. — (3) A. D. S., E. 483, f° 18. — (4) N. F., liasse 105. — (5) Ibid.

donc affirmer que Pierre Cauchoys a été réellement imprimeur ; je ne puis pas non plus lui dénier cette qualité ; je me contente de l'indiquer pour mémoire et je rappelle qu'il figure, en 1605, parmi les gardes de la Communauté [1], sans que sa profession y soit notée.

CHARLES (André), prétendu imprimeur de Rouen (1601).

Une fiche est consacrée par Frère [2] à ce prétendu maître ; il aurait été admis dans la Communauté, en 1601, d'après le savant bibliographe normand. Cela est évidemment le résultat d'une confusion, car je rencontre parmi les maîtres reçus en 1601, un libraire nommé André Charlemesnil : il saute aux yeux que par erreur ou pour abréger, quelque rédacteur de catalogue aura coupé le nom en deux et fait des deux premières syllabes un personnage qui n'a jamais existé.

CLÉMENT ou CLÉMENCE (Abel), prétendu imprimeur de Rouen (1572).

Frère [3] et Gosselin [4] rangent un Abel Clément parmi les imprimeurs de Rouen, sous la date de 1572. Deschamps, dans le *Supplément au Manuel du libraire* [5], indique un ouvrage portant le même nom à la souscription [6] et l'attribue aux presses lyonnaises, mais M. Baudrier, qui donne aussi la description de ce livre dans sa savante bibliographie [7], se demande si Abel Clémence est bien un Lyonnais ? Je pense, pour ma part, que Clément ou Clémence n'a jamais été imprimeur ni à Lyon ni à Rouen ; ce devait être un simple libraire de cette dernière ville ; il a toutefois fait souche d'un typographe que nous rencontrerons ultérieurement à Lisieux [8].

CONSTANT (Abraham), imprimeur supposé à Rouen (1606).

Un petit livre intitulé : *Complaincte des mal mariez, avec l'enfer des amoureux,* imprimé à Rouen en 1606 porterait, paraît-il, la souscription d'*Abraham Constant, demeurant près le palais*. J'ai reproduit

(1) Voy. *suprà*, p. 16. — (2) N. F., liasse 106. — (3) Ibid.— (4) Glanes, p. 106. — (5) T. I, p. 170. — (6) La racine, source et fondement des Anabaptistes ou rebaptisez de nostre temps, Avec réfutations des argumens principaux, par lesquels ils ont accoustumé de troubler l'Eglise de Nôtre S. J. C. et séduire les simples par Guy de Brès. *S. l.* (*à Lyon*) *chez Abel Clemence, 1565.* In-8. — (7) T. I, p. 97. — (8) Voy. la 3e partie de ce volume, *Calvados.*

plus loin [1] une sentence du Bailliage de Rouen, de laquelle il résulte qu'il s'agit là d'un nom supposé et qu'aucun imprimeur de cette ville ne s'est appelé Abraham Constant.

CORNE (Guillaume), prétendu imprimeur de Rouen (1517).

Voici encore un soi-disant maître imprimeur, qui n'a jamais dû être que compagnon ; il a été découvert par Gosselin, qui lui consacre les lignes suivantes : « Nous ne possédons presque rien sur un imprimeur nommé Guillaume Corne, sinon qu'il demeurait en la paroisse S. Maclou, qu'il était originaire de Glos et que, dans son besoin d'argent, il engagea, le 16 mars 1517, une pièce de terre, sise en la paroisse de Glos, lui provenant de la succession de son père, pour la modique somme de 13 livres 8 sols [2]. »

CORNIER (Pierre), imprimeur (?) à Rouen (1553).

Est-ce un véritable imprimeur ou seulement un libraire ? Question encore insoluble, car E. Frère [3] ne cite Pierre Cornier que d'après une mention du *Catalogue* de La Vallière, que je n'ai pu retrouver ni dans la première partie publiée en 1783, ni dans la seconde partie parue en 1788. Voyez aussi infrà la notice de Guillaume Costil.

COSTÉ (Les), imprimeurs à Rouen (1602-1681).

I. LOUIS I (1602-1610). Nous voilà enfin en présence d'imprimeurs authentiques, descendants sans doute du libraire Philippe Costé, dont le nom figure sur un livre d'*Heures* à l'usage de Rouen, imprimé à Paris vers 1510 [4] et qui, dès 1503, faisait de nombreuses fournitures à la bibliothèque du Château de Gaillon [5]. J'ai à signaler deux Louis Costé, bien que Frère n'en ait enregistré qu'un [6], auquel il attribue toute la production parvenue jusqu'à nous sous ce nom ; l'auteur du *Manuel du bibliographe normand* ne semble pas s'être aperçu que, en 1611, un Louis Costé fut admis à la maîtrise [7] et qu'il ne peut pas être par conséquent le même que celui qu'on voit figurer dans deux arrêts, en 1604 [8]. Louis I Costé exerçait

(1) Voy. Documenta, n° 558. — (2) Glanes, p. 73. — (3) N. F., liasse 107. — (4) Cf. Lacombe, *Livres d'heures*, n° 209. — (5) Cf. A. Deville. *Comptes de dépenses de la construction du Château de Gaillon* (Paris, impr. nat., 1850, In-4. Coll. de Doc. inéd. sur l'hist. de Fr., 3e Sie), p. 439. — (6) F. N., liasse 107. — (7) A. D. S., E. 483. f° 12 v°. — (8) Voy. Documenta, nos 553 et 555.

d'ailleurs antérieurement à cette dernière date, car, dès 1602, il est connu par un assez grand nombre de pièces facétieuses, genre de publications qui paraît avoir eu toutes ses préférences. Brunet [1] et Frère [2] disent qu'il éditait ces pièces séparément et sans pagination, afin de pouvoir les vendre isolément, mais qu'il mettait des chiffres ou des signatures au bas du titre de chacune d'elles, pour indiquer la place qu'elles devaient occuper dans le recueil qu'on en pouvait faire. Cette observation paraît fort exacte, malheureusement ces deux bibliographes n'ont cité que très sommairement quelques-unes de ces pièces et ni l'un ni l'autre ne semble avoir connu le recueil qu'en possède la Bibliothèque Nationale et qui contient douze opuscules, dont plusieurs sont effectivement marqués de lettres au titre. Ces plaquettes étant pour la plupart ignorées, je me fais un devoir d'en donner ici la description bibliographique, en les classant par ordre de lettres, concordant avec celles mises par l'imprimeur ou y suppléant lorsqu'elles font défaut, et en suivant dans tous les cas l'ordre du recueil.

A. — Les / songes de / Daniel trans-/latez de la-/tin en Fran-/çois. [Vignette.] A Roven. / Chez Loys Costé, Libraire ruë / Escuyere aux trois ††† / Couronnees. A. (S. d. In-12. 4 ff. n. ch. Titre encadré.)

B. — La vraie / medecine / qvi gvarit de tovs / mavx et plvsievrs av-/tres, ensemble de n'auoir ia-/mais faute d'argent, vtile / & profitable à vn / chacun. / Auec plusieurs autres recepte [sic] gentilles pour re/siouyr tous esprits melancholiques, comme / pourrez voir à la page suyuante. [Vignette] A Roven, / Chez Loys Costé, Libraire ruë Escuyere / aux trois ††† Couronnees. / 1602. (In-12. 12 ff. n. ch.)

C. — Le / Caqvet / des bonnes cham/brieres declarant / aucunes finesses, dont elles vsent vers leurs mai-/stres & maistresses. / Imprimé par le commandement de / leur Secretaire maistre / Pierre Babillet. [Vignette.] A Roven. / Chez Loys Costé, Libraire ruë / Escuyere a l'enseigne des trois / ††† couronnées. C. (S. d. In-12. 8 ff. n. ch. Tit. enc.) Cité dans M. B., t. I, col. 1568.

D. — Le Ban-/qvet des cham-/brieres fait avx / estuues le ieudy gras. [Vignette.] A Roven. / Chez Loys Costé,

(1) M. B, t. I, col. 1569. — (2) F., t. I, p. 367.

Libraire ruë / Escuyere a l'enseigne des trois / ††† couronnées. D. (S. d. In-12. 7 ff. n. ch. et 1 f. blanc. Tit. enc.) Voy. Ch. Nodier, *Nouveaux Mélanges*, n° 568.

E. — Discours / ioyevx povr ad-/vertir la novvel-/le mariee, de ce qu'elle doit / faire la première nuict. [Vignette.] A Roven. / Chez Loys Costé, libraire ruë Es-/cuyere aux trois ††† / Couronnes. E. (S. d. In-12. 4 ff. n. ch. Tit. enc.)

F. — Les / Tenebres / de mariage. / Icy verras en bref langage, / Les Tenebres de Mariage, / Lesquelles furent sans mentir, / Composees par vn Martyr, / Qui fut par dix ans au seruage. [Vignette.] A Roven. / Chez Loys Costé, libraire ruë es-/cuyere aux trois ††† / Couronnees. (S. d. In-12. 8 ff. n. ch. Tit. enc.)

G. — Discovrs / ioyeux de la pa-/tience des fem-/mes obstinees contre / leurs maris / Fort ioyeux & recreatif / à toutes gens. [Vign.] A Roven. /... / Couronnees. (S. d. In-12. 4 ff. n. ch. Tit. enc.)

H. — Le / Discovrs / dv trespas de / vert ianet. / Le Testament de Vert Ianet, / Qui fut pendu au neuf marché, / On luy secoüa le collet, / Lequel en fut assez fasché. [Vign.] A Rouen. /... / Couronnees. G. (S. d. In-12. 8 ff. n. ch. Tit. enc.) Voy. M. B., t. I, col. 1568.

I. — Le / Blason des / barbes de mainte-/nant, chose tres-/ioyeuse & recreatiue. / Amy lecteur, ie ne veux attenter, / Que ce blason vienne offencer tes yeux, / Ie ne l'ay faict pour mal te contenter, / Mais seulement pour passe-temps ioyeux. [Vign.] A Roven /... / Couronnees. / 1602. (In-12. 4 ff. n. ch.) Voy. M. B., t. I, col. 970.

K. — Dialogve / plaisant et re-/creatif entre-/meslé de plusieurs Dis-/cours plaisans & / facetieux. / En forme de Coq à l'Asne. [Vign.] A Rouen. /... / Couronnées. (S. d. In 12. 4 ff. n. ch. Tit. enc.)

L. — Le / plaisant / qvaqvet et resiv [*sic*] / yssance des femmes, / pource que leurs maris n'y-/urongnent plus en la / Tauerne. [Vign.] A Rouen. / Chez Loys Costé, Libraire ruë Escuyere aux / trois ††† Couronnées. I. (S. d. In-12. 7 ff. n. ch. et 1. f. blanc offrant au r° une marq. d'impr. représentant un arbre, accompagné à dr. de S. Paul et à g. de S. Yves ; un écu suspendu au tronc contient les initiales

Y. Q. [1].) Rapprocher cette pièce de *La Resiovissance des Femmes, sur la Deffence des Tauernes & Cabarets*, Paris, 1613. (Voy. E. Picot, Cat. J. de Rothschild, t. II, n° 1792.)

M. — Le plaisant / bovtehors d'oy-/sivete. Dizain au Lecteur. / Vovs qui voulez recreation prendre, / Et chasser hors facheuse oysiueté, / Lisez icy & vous pourrez apprendre / Plusieurs bons tours lesquels faits ont esté / Et puis escrits tout par ioyeuseté, / Pour recreer l'esprit oysif de l'homme, / Pourtant s'aucun desir sçauoir comme, / C'est œurre est dit (pour la cause premise) / Certainement a bon droict on le nomme, / Le boutehors d'oysiuete remise. [Vign.] A Roven. / Chez Loys Costé, Libraire ruë Es-/cuyere aux trois ††† / Couronnées. (In-12. 24 ff. n. ch. Au v° du dernier, même marque que dessus. B.N., Inv. Rés. Ye 2724-2735.)

Je ne connais pas d'autres travaux de cet imprimeur, sauf l'ouvrage suivant, dont le privilège lui avait été cédé par l'auteur, en même temps qu'à Romain de Beauvais, Louis Loudet et Jean-Baptiste Behourt :

— Le thresor de leloqvence francoyse. Recueilly des Meilleurs autheurs Françoys, Auec une explicãon des mots les plus difficiles. Par I. Behovrt de RoveN [sic] Premiere Partie / A Roven. Chez Loys Costé ruë Escuyere, à l'enseigne des ✠✠✠ Couronnées. 1610. Avec privilege dv roy. (In-8. 8 ff. n. ch., dont un blanc, 524 p. ch. Front. gravé. Extr. du priv. au v° du 7e f. n. ch. B.N., Rés. X. 2553.)

Il est probable que Louis I Costé mourut peu de temps après cette impression et, en 1611, il se trouva remplacé par son fils, qui suit.

II. Louis II (1611-1633). Reçu maître en 1611, ainsi que je l'ai dit plus haut, il succéda au précédent et continua d'imprimer sous l'enseigne des *Trois Croix Couronnées*, dans la rue Ecuyère ; il semble avoir abandonné les *Facéties* et, à l'exception des Almanachs [2], s'être adonné à des travaux plus sérieux [3]. Il fut à deux

(1) Peut-être était-ce la marque d'Yves Gomont (Voy. infrà), auquel Louis Costé aurait succédé ; et dont il continua dans tous les cas le genre d'impressions. — (2) Cf. Documenta, n°s 582 et 584. — (3) Voy. notamment : M.T. Cic. De officiis libri tres. Cato maior, seu de Senectute. Lælius, seu de Amicitia. Paradoxa

reprises, en 1612 et 1622, garde de la Communauté [1], et, décédé en 1633, suivant Frère [2], il aurait été remplacé par sa veuve, née Catherine Housset (1633-1681), qui figure jusqu'en 1681 parmi les membres de la Confrérie S. Jean-Porte-Latine. Il convient d'ajouter à ces renseignements que divers ouvrages, d'un genre d'ailleurs peu relevé [3] portent sa souscription, et que le nom de Louis Costé continua d'être porté par un libraire, fils sans doute de notre imprimeur, qu'on rencontre parmi les gardes de la Communauté, en 1658, 1667 et 1675 [4].

Costil ou Costel (Guillaume), imprimeur (?) à Rouen (1534).

Gosselin a rencontré, au cours de ses recherches, un Guillaume *Costil,* qualifié imprimeur à Rouen et demeurant « en la paroisse Saint Hilaire », et son frère, « Thomas Costil, libraire à Paris [5] ». On ne connaît aucune production sortie des presses de ce typographe, qui devait être un simple compagnon ; dans tous les cas, son nom est peut-être inexactement transcrit. Il semble en effet qu'il doive être orthographié *Costel,* forme qui figure dans le testament fait à Paris, le 8 juin 1560, par Gilles Costel, imprimeur, demeurant à la Pomme de Pin, rue du Mont-Saint-Hilaire [6], et sans doute son

Stoicorum sex. Somnium Scipionis, ex libro 6. de Rep. Cum annotationibus Pauli Manutij in margine adscriptis, additisque hac postrema Editione sectionibus. Index rerum & verborum. [Monogr. de la C. de Jésus, avec la devise : *Laudabile nomen Domini.*] A Roven, chez Lovys Costé, ruë Escuyere aux trois Croix Couronnez [sic]. M.DC.XXX. (In-16. 401 p. ch. slata. B. N., * E. 1449.) —

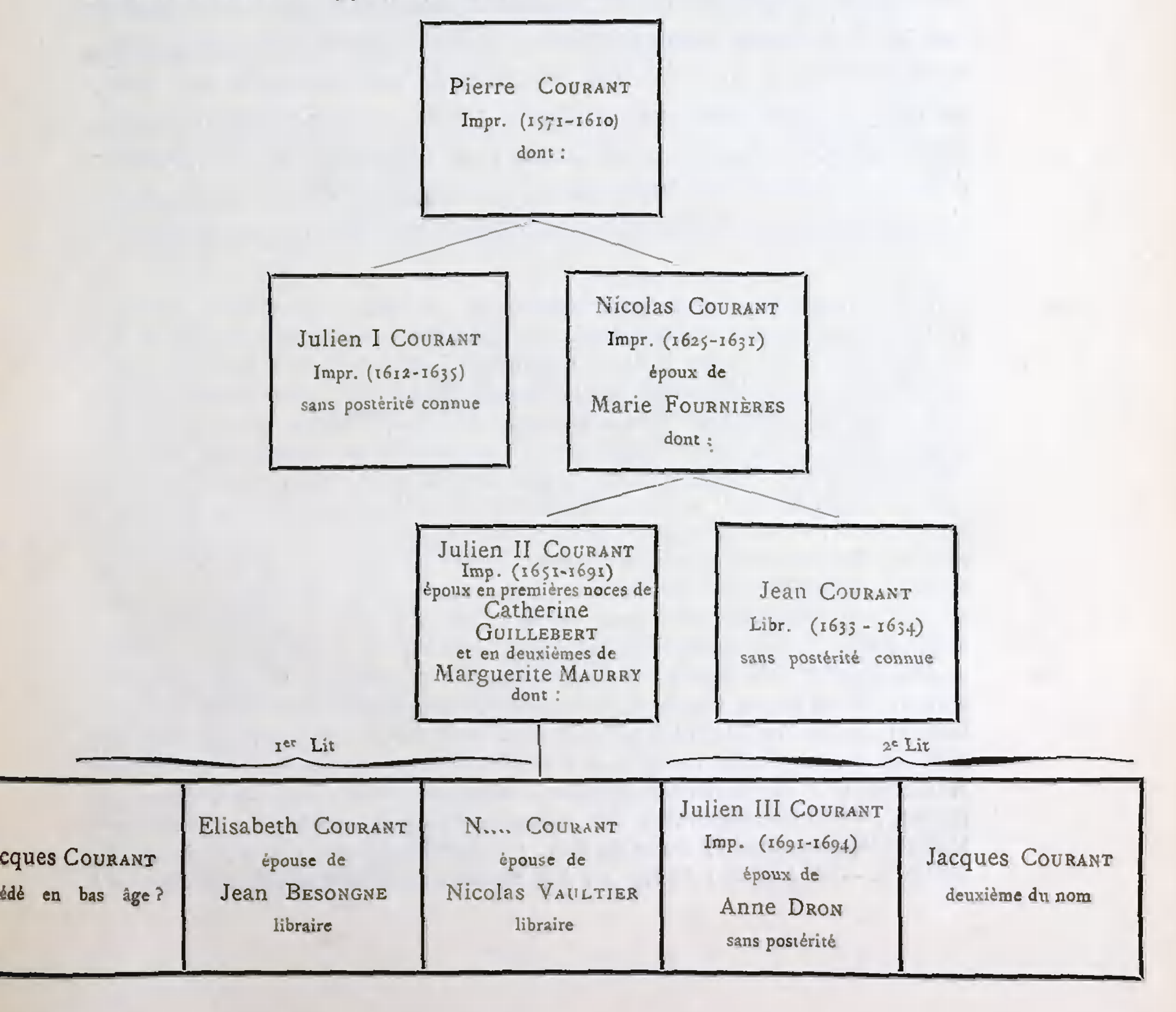
(1) Voy. suprà, p. 17. — (2) N. F., liasse 107. — (3) A./ Le Grand Calendrier et compost des Bergers composé par le Berger de la grand Montaigne, avec le compost manuel reformé selon le retranchement des dix jours, et Calendrier Gregorian. Plus y est adjousté la maniere comme il se doit gouverner le Berger pour empescher qu'aucuns sorciers ne facent mourir leurs trouppeaux. — Rouen, vefve de Louis Costé (S. d. Pet. in-4. Fig. s. bois. Cat. Lormier, n° 5039.) — B./ L'Istoire et faits du très-preux noble et vaillant Huon de Bordeaux, pair de France, et duc de Guyenne. Histoires comprinses en deux livres, contenant autant beaux et récréatifs discours, et gestes memorables que l'on aye veu jusques à présent. Le tout de nouveau reveu et corrigé. — Rouen, vefve de Louys Costé. (S. d. In-8. 2 vol. Fig. sur bois et lettres ornées. Cat. Lormier, n° 5472.) — C./ L'Histoire du noble et vaillant chevalier Guillaume de Palerme et de la belle Melior. Lequel Guillaume de Palerme fut fils du Roy de Cecille, et par fortune et merveilleuse adventure devint vacher. Et finalement fut Empereur de Rome, sous la conduite d'un Loupgarou fils du Roy d'Espaigne. — Rouen, vefve de Louys Costé. (S. d. In-4 56 ff. à 2 col. n. ch. Fig. sur bois. Cat. Lormier, n° 5474.) — (4) Voy. suprà, pp. 19 et 20. — (5) *Glanes,* p. 93. — (6) Cf Ph. Renouard, Documents sur les imprimeurs... ayant exercé à Paris..., p. 61.

parent, car, chose curieuse, on voit apparaître parmi les témoins de cet acte de dernière volonté, un Pierre Cornyer, qui n'est autre probablement que celui déjà signalé plus haut, comme ayant aussi exercé à Rouen.

COURANT (Les), famille d'imprimeurs et libraires de Rouen (1571-1694).

Les Courant occupent une place assez importante dans l'imprimerie rouennaise ; ils n'ont, à la vérité, produit ni de chefs-d'œuvre ni même d'ouvrages sortant quelque peu de l'ordinaire, mais deux d'entre eux ont été investis de la charge d'imprimeurs du roi dans la capitale de la Normandie, et cela suffit à les mettre en vedette.

Voici d'abord un tableau généalogique de la famille ; après viendront les notices particulières à chacun de ses membres qui se sont voués à l'art typographique.



I. Pierre (1571-1610). Je n'ai rien trouvé sur les origines de cet imprimeur, et j'en suis réduit à inscrire ici, comme date initiale de son entreprise, l'année 1571, que lui assigne Édouard Frère sans en fournir de preuve [1]. Ce n'est qu'en 1578 que je rencontre pour la première fois Pierre Courant : à cette époque, il est poursuivi devant le Présidial de Rouen et condamné à 200 livres d'amende, pour avoir imprimé « une infinité de chanssons sordites et scandalleuses contre l'honneur et bien public [2] ». J'aime à croire que ce n'étaient pas là les débuts de sa carrière, mais, dans tous les cas, Pierre traversait alors une fâcheuse période, puisque, peu de temps après, le 17 octobre 1579, il était de nouveau condamné par le Lieutenant général du bailliage de Rouen, à vingt sols d'amende, à propos de l'impression d'un livre d'*Heures*, dont il avait transposé un passage [3], et que, le surlendemain, il récoltait, devant la même juridiction, une nouvelle amende de vingt sols au sujet de plusieurs « chansons diffamatoires » qu'il avait publiées [4]. Il se décida bientôt à améliorer le produit de ses presses, car, moins de dix ans plus tard, en 1588, il figure parmi les Gardes de la Communauté [5], et j'ajoute immédiatement qu'il fut encore nanti de ces fonctions en 1602 et 1603 [6]. Dès cette même année 1588, on rencontre un assez grand nombre de ses productions : ce sont surtout des *Nouvelles à la main* [7], genre de publications que favorisaient les événements du temps et dont je note ici des échantillons de 1595 et de 1600 [8].

(1) N. F., liasse 107. — (2) Voy. Documenta, n° 518. — (3) Voy. Documenta, n° 521. — (4) Voy. Documenta, n° 524. — (5) Cf. Documenta, n°s 532, 533, 535. — (6) Voy. suprà, p. 16. — (7) Voy. notamment : A. / La prinse de / Blamont / en Allemaigne, par Monseigneur / le Duc de Guyse, ce moys de Ian-/uier dernier / Ensemble le discours de la seconde leuée des/ Reistres de la Germanie. [Portr. d'Henri de Lorraine, duc de Guise.] A Roven,/ Par Pierre Courant, Iouxte la cop-/pie imprimee à Paris, par Hubert Velu./ M.D.LXXXVIII. (Pet. in-8. 15 p. ch. Au v° du dern. f., encore le portr. du duc de Guise. B. N., Lb^{34} 396 A.) — B./ Brief discovrs/ svr la bonne et ioyevse/ reception faicte a la maieste dv/ Roy par ses tres fidelles & obeïssants su-/jects de la ville de Rouen : ensemble de/ tout ce qui s'est faict & passé depuis son/ arriuee, le 13. iour de Iuin 1588. Iusques à l'Edict de paix, & departemẽt de sa Ma-/jesté le 21. iour de Iuillet./ Recueilly par Jean de Seuille professeur des/ bonnes lettres & Sciences mathema-/ ques [sic] audit Rouen. [Vignette.] A Roven, / Chez Pierre Courant, imprimeur demeu-/ rant ruë Dinamderie, près le pot/ de Cuyure./ M.D.LXXXVIII. (Pet. in-8, 8 ff. n. ch. Sign. Aij, Aiiij, Bij, Aiiij. B. N., Lb^{34} 485.) — (8) A.-/ La Deffaite/ de l'armee espa-/ gnolle, par Monsieur le / Mareschal de Buillon, / deuant la Ferté / sur Cher. [Vign.] A Roven, / Par Pierre Courant, fait iouxte la / coppie imprimée à Paris, par / Mamert Patisson Impri-/ meur du Roy. / M.D.XCV. (Petit in 8. 7 p. ch. B. N., Lb^{35} 621). — B. / Edict / dv roy svr / la revnion de mon-/ seignevr le dvc de /

Pierre Courant se livra aussi à la fabrication des *Almanachs* [1], et enfin, après la mort de Henri IV, dont il s'empressa de profiter pour donner quelque activité à ses affaires [2], il semble être lui-même descendu au tombeau ; dans tous les cas, ses presses paraissent bien avoir cessé de rouler à partir de ce moment. Cet imprimeur avait eu d'abord son officine au haut de la rue Ecuyère, près le Grand Hôtel, suivant Frère, mais c'est l'adresse qu'on rencontre en 1610 (Voy. infrà, note 2, A.); en 1588, il opérait dans la rue de la Dinanderie, près du Pot de Cuivre, et en 1595, il donnait son adresse dans la même rue, mais près de l'Image Notre-Dame. Il n'eut jamais de marque personnelle, à ma connaissance; toutefois, il fit figurer sur quelques livrets sortis de ses presses, la rose au naturel de Jean Dallier [3], sans doute avec la permission de la veuve de ce dernier, à moins qu'il n'ait été l'entrepositaire ou le facteur de celle-ci à Rouen.

Au point de vue familial, j'ai peu de renseignements : j'ignore le nom de la femme de Pierre Courant, je ne sais pas si elle survécut à son mari et si elle continua son entreprise ; ce n'est que trois

Guyse, de Messeigneurs ses freres, de / la Ville de Rheims, & autres villes & / Chasteaux en l'obejssance de sa / Majesté. [Marque de Jean Dallier, de Paris, no 1.] A Roven. / Par Pierre Courant, Imprimeur & Li-/ braire, demeurant à la ruë Dinam-/ derie, pres l'Imaige nostre / Dame. / M.D.LXXXXV. / Avec permission. (Pet. in-8. 23 p. ch. B. N., F. 46895, pièce 18.) — C. / Harangve / dv cavalier / Philippe Cavriana. / Faicte à la tres Chrestienne Royne / Marie de Medicis, à son departe-/ ment de Toscane, pour passer / en France. / De la version de G. Chappvys, /Secretaire Interprete du Roy. / Dediée à la Royne. [Vign.] A Roven, / Par Pierre Courant, demeurãt à la rue Dinanderie. / Iouxte la coppie imprimée à Paris, chez Claude Morel. / M.DC. (Pet. in-8, 8 ff. n. ch. B. N., Lb[35] 753 B). — D. / Exhortation / et epithalame svr / le mariage dv roy. / Dedié à sa maiesté. / Par Philippe du Bec Archeuesque & duc / de Reims, premier Pair de France, Con-/ seiller en son Conseil d'Estat & Priué, / Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, / & M[re] de sa Chappelle de Musique. [Marq. de J. Dallier no 1.] A Roven, / Chez Pierre Courant, Imprimeur / & Libraire. Iouxte la copie im- / primee à Paris. / M.DC. (Pet. in 8. 21 p. ch. B. N., Lb[35] 764).

(1) Cf. Documenta, n[os] 539, 550 et 555. — (2) A. / Consolations / a la France, / svr le sacre et / covronnement / dv Roy. / Dediées à la Royne Margverite, / Duchesse de Valois, Comtesse / de Senlis, &c. / Par N. Dvpeschier Parisien. [Marq. de J. Dallier no 1.] A Roven. / Par Pierre Courant, au haut de la ruë Escuyere, / pres le grand Hostel. Iouxte la coppie Im-/ primée à Pari [sic], par Claude Hulpeau. / M.VI.C.X. / Auec permission. (Pet. in-8. 16 p. ch. B. N., Lb [36] 112 A.) — B. / Sermon funèbre fait aux obsèques de Henry IIII, le 22 de juin 1610, dans l'Eglise de S. Jacques de la Boucherie, par Fr. Jacques Suarès. / Rouen, Pierre Courant. 1610 (Pet. in-8. Cat. Lormier, no 5722.) — (3) Voy. *Gallia Typographica*, Sér. par., t. I, p. 188.

ans après que l'on retrouve installé Julien I Courant, son fils ainé (?) et, quinze ans plus tard, Nicolas Courant, son fils puiné (?). Une sentence du bailliage de Rouen nous apprend toutefois[1] qu'une des sœurs de Pierre Courant avait épousé un nommé Jean Cloud, originaire des Flandres, que le Garde Thomas Maillart avait admis à la maîtrise, bien « qu'il ne feust ouvrier ni seust aulcune chose de libraire et imprimeur ».

II. Julien I (1612-1635). Sans doute fils aîné du précédent, il est indiqué par Frère[2], — qui d'ailleurs n'a cité que deux Julien Courant, tandis qu'il y en a eu trois, — comme ayant débuté en 1618 ; il faut reporter cet événement à six années plus tôt au moins, puisque, dès 1613, Julien était Garde de la Communauté[3] et que cela suppose qu'il était maître et installé depuis quelque temps déjà. Je fixe donc à l'année 1612 l'époque de son établissement, mais je ne serais pas surpris qu'il ait immédiatement succédé à Pierre Courant. Bien que je ne puisse citer *de visu* aucun livre imprimé par lui, il est certain que Julien I Courant a joui de son temps d'une certaine notoriété, car, après 1613, il fut encore appelé, à trois reprises différentes, en 1614, 1622 et 1623[4], à remplir les fonctions de garde. Au point de vue bibliographique, je me borne à signaler qu'il fut poursuivi, en 1618, pour avoir imprimé, « sans aucun pouvoir ny permission de justice », un opuscule du P. Véron, S. J., relatif aux affaires de la religion[5]. Ce Courant, d'après Frère, avait, en 1619, son officine dans la rue Sainte Croix des Pelletiers ; c'est probablement là qu'il est mort en 1635[6].

III. Nicolas (1625-1631). Second fils de Pierre Courant, il ouvrit un nouvel établissement en 1625[7], dans la rue de la Poterne, où il exerça[8] jusqu'au moment de son décès survenu en 1631[9]. Il eut maille à partir, l'année même de son installation, avec les Gardes de la Communauté, au sujet d'un livre qu'il avait imprimé,

(1) Cf. Documenta, no 535. — (2) N. F., liasse 107. — (3) Voy. suprà, p. 17. — (4) Ibid. — (5) Cf. Documenta, no 606. — (6) Date donnée par Frère. — (7) N. F., liasse 107. — (8) Voy. notamment : — Repliqve povr les cvrez dv dioceze de Roven. A la responce de Maistre Adrian Behotte Chanoine & Archidiacre en l'Église de Rouen. Tovchant le pretendv droict de visite des Archidiacres. Par André Chrestian Advocat auParlement de Roüen. Fait imprimer par les Cvrez de l'Archevesché. [Vignette.] A Roven, de l'Imprimerie : De Nicolas Covrant, demeurant ruë de la Poterne près le Palais. M.DC.XXVIII. (Pet. in-8. 2 ff. n. ch. 50 p. ch. B. N., Lk³ 544.) — (9) A. R., Registre de Mortuaires de S. Lô (1631-1643) : « Ce 17 de novembre 1631 a esté inhumé en cette paroisse le corps de Nicolas Courant imprimeur. »

sur du papier insuffisant, pour le compte d'un sieur Harlé, marchand anglais [1], et, en 1630, il figure en sa qualité d'imprimeur de cet ouvrage, dans la procédure intentée devant le Parlement de Rouen [2], par le Procureur Général, contre Jean-Jacques Tanquerel, soi disant auteur, — mais en réalité simple correcteur et prête-nom des Jésuites, — d'une *Table Chronologique* [3], dans laquelle, au grand scandale des magistrats du parquet de Rouen, l'ancien et célèbre avocat du roi Philippe VI de Valois, Pierre de Cugnières, était rangé parmi les hérétiques [4].

Marie Fournières (1631-1645), veuve de Nicolas Courant, succéda à son mari et continua d'imprimer dans la rue de la Poterne [5], jusqu'en 1645 au moins, car elle figure pendant tout ce laps de temps parmi les membres de la Confrérie S. Jean Porte Latine [6] ; il est même probable qu'elle n'abandonna la presse qu'au retour de son fils Julien, en 1652.

IV. Julien II (1652-1691) est le plus célèbre de tous les Courant, et celui qui a le plus fait pour répandre leur nom aux quatre coins de la France. Fils de Nicolas, et de Marie Fournières, il avait vu le jour à Rouen vers 1625 [7] et il avait sans doute appris son art dans la maison paternelle. Dès qu'il fut en âge d'exercer, au lieu de rester à Rouen dans l'expectative de la succession de ses parents, il prit le parti de voyager et se mit en 1652 au service de la Cour, à Compiègne, et du Parlement, à Pontoise ; il a imprimé dans ces deux villes nombre de documents ayant un caractère officiel, et aussi quelques mazarinades. C'est à tort, — et je me fais un devoir de réparer publiquement l'erreur commise par moi, — que j'ai avancé précédemment [8] que Julien Courant n'avait pas séjourné réellement dans ces deux villes ; j'avais été trompé par des apparences résultant des *Notes* de Frère, qui faisait débuter ce typographe en

(1) Voy. Documenta, n° 620. — (2) Cf. Documenta, n°s 627 et 628. — (3) Tous les exemplaires de cet ouvrage durent être scrupuleusement détruits, car on n'en connaît aucun qui ait survécu à l'autodafé ordonné par le Parlement. — (4) Cf. aussi sur cette affaire : A. Floquet, Histoire du Parlement de Normandie (Rouen, 1840-1842, in-8), t. IV, pp. 423 et suiv. — (5) Voy. par exemple : — Pantaleonis vaticinia. Satyra. Ad nobilissimvm virum Dominum Robertum Kerum Ancrumium Equitem Auratum, Serenissimoq. (sic) magnæ Britanniæ Regia Camera. Authore Iacobo Hvmio Theagrio Scoto. [Fleuron.] Rothomagi, Apud Viduam Courant, in platea Poterne dicta prope Palatium. M.DC.XXXIII. (In-16. 92 p. ch. et 13 f. n. ch. B. N., Z. 17135). — (6) Frère, *loc. cit.* — (7) D'après la supputation de son âge au moment de son décès. V. infrà, p. 115, note 2. — (8) Voy. *Gallia Typographica*, Sér. dép., I, p. 181.

1636 ! Ceci m'avait induit en erreur et amené à croire que cet imprimeur n'avait pas quitté Rouen. J'ai pu depuis, grâce à de nouvelles recherches, rétablir la vérité. Le séjour de Julien II Courant à Compiègne et à Pontoise résulte d'ailleurs, quoique implicitement, de la teneur des lettres patentes accordées à Jacques III Besongne le 18 octobre 1694 [1] et je regrette bien de ne les avoir pas connues plus tôt. On voit même par ce document que c'est en récompense des bons services rendus par lui à la suite de la Cour, que Julien fut, presque aussitôt après son retour à Rouen, nommé imprimeur de Sa Majesté dans cette ville, par des lettres patentes du 7 septembre 1652. Ces lettres lui conféraient le droit de vendre et débiter les édits, déclarations et généralement toutes autres choses tant des conseils que des Cours de parlement, des Aides et des Monnoies privativement à tous autres [2] », mais les deux autres imprimeurs du roi dans la capitale de la Normandie, David Du Petit Val et Jean Viret, s'émurent de la concurrence qui surgissait ainsi auprès d'eux et ils firent opposition devant le Parlement à l'enregistrement de ces lettres. Plus tard même, Eustache Viret, fils de Jean, et jouissant comme lui de la charge d'imprimeur du roi, fit mieux encore : il assigna Julien Courant devant le Conseil d'État dans le but de faire rapporter ses lettres de 1652 ; il n'y parvint pas cependant, et un arrêt du 30 décembre 1673 maintint le défendeur dans ses prérogatives en le substituant à David Du Petit Val [3]. Tandis que Viret avait seul le droit d'imprimer les actes royaux et les arrêts des Conseils, Courant ne pouvait publier que les arrêts émanant des juridictions diverses séant à Rouen et les actes concernant l'administration et la police de cette ville [4].

Non seulement Julien III Courant fut imprimeur du roi, mais encore il fut appelé par ses pairs à remplir les fonctions de Garde en 1655, 1660, 1681 et 1687 [5]. De même que ses prédécesseurs, il n'eut ni marque ni enseigne et l'on ne sait pas au juste dans quelle rue de la ville il avait son officine, la plupart de ses productions n'étant souscrites que de son nom et de sa qualité [6], ou de la

(1) Voy. Documenta, nº 705. — (2) Voy. Documenta, nº 676, Pièces produites, lettre I. — (3) Cf. Documenta, nº 676. — (4) Voy. Documenta, nº 691. — (5) Voy. suprà, pp. 19 et 20. — (6) V. par exemple : — Gvillelmi de Henavt doctoris medici Origine, & ordine Rothomagensis, Clypevs. Qvo tela in pecqveti cor, a clarissimo viro Carolo le Noble, collega suo, coniecta, infriguntur, & eluduntur. Ad Nobilissimum Virum Iacobum Mentelivm, Doctorem Parisiensem. / Rothomagi, Apud Iullianum Covrant, Typographum Regium. M.DC.LV. (In-16. 7 p. ch. B. N., Ta[30] 4.)

simple indication d'une échoppe qu'il devait avoir dans la cour du Palais de Justice [1]. Il mourut à Rouen le 22 octobre 1691 [2], après avoir été marié deux fois. De sa première union avec Catherine Guillebert, il avait eu au moins trois enfants : 1° Jacques, né en 1653 [3], qui semble être mort en bas âge ; 2° Elisabeth, née vers 1657, qui épousa, en 1677, Jean Besongne [4], libraire à Rouen [5] ; 3° une autre fille, qui devint la femme de Nicolas Vaultier [6], aussi libraire (?). De son second mariage, contracté avec Marguerite Maurry, il avait eu deux fils : 1° Julien, qui suit ; 2° un deuxième Jacques [7], sur le sort duquel je ne suis pas fixé.

MARGUERITE MAURRY (1691-1694), restée sa veuve, lui succéda et continua l'entreprise pour l'avantage et « l'avancement » de son fils aîné, mais, quand celui-ci eut passé de vie à trépas, elle suivit l'exemple de sa belle-fille et convola avec Jacques III Besongne [8], dans la famille duquel elle transporta le brevet d'imprimeurs du roi des Courant.

V. JULIEN III (1691-1694). Fils des précédents, il n'était âgé que de 14 ou 15 ans au moment de la mort de son père [9] ; il se contenta donc de rester auprès de sa mère et de l'aider à diriger l'établissement paternel ; il obtint néanmoins, le 19 novembre 1691 [10], des lettres de provision d'imprimeur du roi, en remplacement de son père, malheureusement il n'en jouit pas longtemps, étant dé-

(1) Voy. : — Les Visions de Dom Francisco de Quevedo Villegas, Chevalier de l'ordre de S. Jacques. Augmentées de l'Enfer Reformé. Traduites d'Espagnol, par le sieur de la Geneste. [Fleuron.] A Rouen, chez Julien Courant, au bas des degrez du Palais. M.DC.LXXXIII. (In 16 590 p. ch. (avec erreurs de pagin.) B. N., Y² 11121.) — (2) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 3 : « Le 24° jour d'octobre 1691, a esté inhumé le corps de feu Julien Courant, aagé de 66 ans, mort du 22° dudit mois, en présence de Nicolas Vaultier et Jean Besoigne, ses gendres. » — (3) A. R., Reg. des Bapt. de S. Lô (1643-1658) : « Du 5 octobre 1653, Jacques, fils de Julien Courant et de Catherine Guillebert. Le parrain, M° Jacques Guedon, procureur au Parlement. La marraine, Catherine Le Marchand. » — (4) Voy. le tableau généalogique de cette famille. — (5) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 1 : « Le 15° mars 1677, mariage de Jean Besongne, aagé de 36 ans, fils de Jacques Besongne et de Jacqueline Mauger, ses père et mère, avec Elisabeth Courant, aagée de 20 ans ou environ, fille de Julien Courant et de feuë Catherine Guillebert, ses père et mère, tous deux de cette paroisse. Le mariage a esté célébré en présence de Laurens et Jean Baptiste Besongne, ses frères, et Julian Courant, père de ladite Elisabeth. » — (6) Voy. suprà l'acte de décès de Julien Courant (note 2). — (7) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 1 : « Le 9 octobre 1677, a été baptisé Jacques, né du 6 dudit mois et an, fils de Julien Courant et de Marguerite Maurry. Le parrain, Jacques Grucher ; la marraine, Catherine Courant. » — (8) Voy. suprà, p. 78. — (9) D'après la supputation de son âge au moment de son décès. Voy. infrà, p. 116, note 1. — (10) Voy. Documenta, n° 705.

cédé le 13 septembre 1694[1]. Bien que déjà marié avec Anne Dron, plus âgée que lui de plusieurs années, il ne laissa pas d'enfant, et sa veuve épousa en secondes noces Antoine Maurry, lequel devint aussi plus tard imprimeur de Sa Majesté [2]. Il est facile de comprendre que, dans les circonstances qui viennent d'être exposées, on ne connaisse pour ainsi dire pas d'impressions au nom de Julien III et qu'on n'en ait même jamais cité ; je n'en ai rencontré que deux pour ma part [3] et peut-être sont-elles sorties des presses de Pierre Ferrand.

Cousturier (Abraham), dit l'aîné, imprimeur-libraire à Rouen (1582-1628).

Un certain nombre de personnages portant le nom de Cousturier ou Le Cousturier appartinrent à l'industrie du livre, à Rouen, durant le cours des XVIe et XVIIe siècles ; plusieurs d'entre eux, prénommés Abraham, exercèrent, suivant M. Frère [4], la profession de libraires, notamment: Abraham Cousturier l'aîné, demeurant près la grande porte du Palais de Justice, à l'enseigne du *Sacrifice d'Abraham*, et Abraham Cousturier le jeune, et son fils, au bas de la rue Ecuyère et « rue de la grosse orloge, devant les deux cigoignes ». L'auteur du *Manuel du bibliographe normand* aurait dû ajouter que le premier des Cousturier fut en même temps imprimeur, ainsi que l'établissent expressément les souscriptions des opuscules indiqués plus bas sous les lettres A et C.

Abraham Cousturier l'aîné doit donc figurer ici au même titre que ses collègues. Etabli dès 1582 au moins, puisqu'il a rempli les

(1) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 3 : « Du Lundy 13e septembre 1694, le corps de feu Jullien Courant, imprimeur du Roy, âgé de 18 ans, décédé du 12e, après avoir été muni de tous les Sacremens, a été inhumé en notre église, en présence de Guillaume et Nicolas Dron. » — (2) Voy. infrà sa notice. — (3) A. / Edit du Roy. Portant Creation d'Ofices de Colonels, Majors, Capitaines & Lieutenans des Bourgeoisies dans les Villes & Bourgs fermez du Roiaume. Du mois de Mars 1694. [Arm. de France.] A Rouen, chez Pierre Ferrand & Julien Courant, Imprimeurs ordinaires du Roi, ruë S. Lô, derriere le Palais. Avec Privilege de Sa Majesté. (In-4. 6 p. ch. B. N., F. 23615, pièce 494). — B. / Edit du Roy : Portant rétablissement des Offices de Greffiers des Elections et Greniers à Sel du Royaume, avec augmentation de Gages & droits y attribuez. Donné à Versailles au mois d'Avril 1694. [Arm. de France.] Rouen, Par Pierre Ferrand et Julien Courant, Imprimeurs ordinaires du Roy. M.DC.XCIV. Avec Privilege de Sa Majesté. (In-4. 4 p. dont 2 ch. B. N., F. 23615. pièce 520). — (4) M., t. I, p. 297.

fonctions de Garde en 1583 [1], ce typographe est surtout connu par la publication qu'il fit de nombreuses facéties, dans le genre de celles éditées par Louis Costé. Il fut de nouveau élu garde en 1598 [2], et termina sa carrière trente ans plus tard, en 1628, s'il faut en croire Edouard Frère [3]. Vu l'absence de documents, il n'est pas facile de déterminer ce qu'il y a d'exact dans cette dernière assertion ; on ne saurait cependant l'accepter que sous bénéfice d'inventaire, en faisant remarquer qu'on ne rencontre pas d'impression datée, de Cousturier l'aîné, postérieure à 1605 [4]. Une bonne partie des pièces éditées par cet imprimeur-libraire a été réunie dans un recueil que possède la Bibliothèque nationale [5], et je ne veux pas manquer d'en donner la description détaillée, ainsi que je l'ai fait pour Louis Costé. Voici les neuf opuscules en question :

A. / — Varlet a lover / A tovt faire. / Ie suis varlet qui sçait tout faire, / Qui ne cherche qu'à trauailler, / Si quelqu'vn a de moy affaire, / Me voilà prest pour besongner. [Fig. de valet.] A Rouen, chez Abraham Cousturier, / pres le Palais, au Sacrifice d'Abraham (S. d. In-12. 8 ff. n. ch. A la fin : « Imprimé à Rouen, Chez Abraham Cousturier, tenant sa boutique... »)

B. / — Chambrie- / re a lover, a tovt faire, / Ie suis Chambriere à tout faire, / Qui cognois tous arts et mestiers, / Si quelqu'vn a de moy affaire, / Ie me louëray tres voluntiers. [Fig. de chambriere.] A Roven. / Chez Abraham Cousturier, tenant sa boutique pres / la grand'porte du Palais, au Sacrifice d'Abraham. (S. d. In 12. 10 f. n. ch. A la fin : « Par Christofle de Bordeaux, parisien. »)

C. / — Histoire / plaisante de la ia- / lousie de Iennain, sur la grossesse / soudaine de Pringne sa femme, / contenant vn braue discours / de l'accouchement d'icelle. / Le tout mis en rime et langue Picarde, / & enuoyé par vn Courtisan à / un autre sien amy. [Vignette.] A Roven. / Chez Abraham Cousturier, Li- / braire : pres la grand'porte du / Palais, au Sa-

(1) Cf. Documenta, n° 528. — (2) Voy, suprà, p. 16. — (3) N. F., liasse 107, et M., *loc. cit.* — (4) Discovrs / merveilla- / ble, d'vn demon amov- / revx, leqvel a povssé vne / Ievne Damoyselle A brus- / ler vne riche Abbaye, & couper la / gorge à sa propre Mere. [Fleuron.] A Roven. / Chez Abraham Cousturier, Libraire : / tenant sa Boutique, pres la grand'porte / du Palais, au Sacrifice d'Abraham. / M.VI.C. V. (In-12. 16 p. ch. B. N., Ln[27] 20042). — (5) Inv. Rés. Ye 2025-2034.

crifice/d'Abraham. (S. d. In 12. Titre encadré. 4 ff. n. ch., au r° du dernier : « De l'Imprimerie d'Abraham Cousturier. »)

D. / — Discovrs / facetievx / des hommes qvi font / saller levrs femmes, / à cause qu'elles sont trop / douces. / Lequel se iouë à cinq personnages comme / on peut veoir à la page suiuante. [Fig. identique au sujet] A Roven. / Chez Abraham Cousturier, Libraire : tenant / sa boutique pres la grand'porte du / Palais, au Sacrifice d'Abraham. (S. d. In-12. 8 ff. n. ch. [1].)

E. / -Les Tenebres / de mariage. / Icy verras en brief langage / Les Tenebres de Mariage, / Lesquelles furent sans mentir / / Composees par un martyr, / Qui fut par dix ans au seruage. [Deux figurines.] A Roven. / Chez Abraham Cousturier, Libraire : tenant / sa boutique, pres le Palais, au / Sacrifice d'Abraham. (S. d. In-12. 8 ff. n. ch.)

Voy. la même pièce imprimée par Louis Costé.

F. / — Les presom- / ptions des / femmes. [Un petit bonhomme.] A Roven. / Chez Abraham Cousturier pres le / palais : au sacrifice d'Abraham. (S. d. In-12. 8 ff. n. ch.)

G. / — Les / complaintes / des monniers avx / Apprentifz des Tauerniers. / ¶ Les Apprentifz des Tauerniers / Qui font leurs complaintes aux Monniers / Et les Monniers (dont c'est pitié) / Se plaignent plus qu'eux la moytié. [Fig. du bonhomme précédent.] A Roven / Chez Abraham Cousturier, Libraire : tenant / sa boutique, pres la grand'porte du / Palais, au Sacrifice d'Abraham. (S. d. In-12. 7 ff. n. ch. et un blanc.)

H. / — Le / Debat des / lavendieres de / Paris avec / leur caquet. [Fleuron.] A Roven, / Chez Abraham Cousturier, pres la / grand'porte du Palais, au Sa- / crifice d'Abraham (S. d. In-12. 4 ff. n. ch., Titre encadré.)

I. / — La morocosmie, / ov / De la folie / vanite, et in- / constance dv / monde : [Fleuron.] A Roven. / Chez Abraham

(1) Une réimpression de cette pièce faite à 15 exemplaires (Cf. Nodier, Nouv. Mél., p. 358), lui donne évidemment par erreur la date de 1558.

Cousturier, pres le / Palais, au sacrifice d'Abraham. / 1601. (In-12. 44 ff. ch. et 1 non ch.)

COVISTRE (Louis) ou Covître, imprimeur à Rouen (1632-1675).

Reçu maître en 1632 [1], il aurait exercé la typographie jusqu'en 1675, d'après les *Notes* de Frère [2]; cependant, et en dépit d'une aussi longue carrière, on n'a retrouvé jusqu'à présent aucune production de ses presses.

CREVEL (Les), libraires-imprimeurs à Rouen (1563-1618).

On doit, au point de vue professionnel, ranger les Crevel dans la même catégorie que les Berthelin et les Cailloué ; comme ceux-ci, ils ont été surtout libraires, ce qui ne les a pas empêché d'imprimer, soit par eux-mêmes, soit en s'adressant à des imprimeurs en chambre. On trouve la confirmation évidente de cette situation dans l'arrêt du Parlement de Rouen du 19 novembre 1579 [3], car Jean I Crevel y figure parmi les libraires qui revendiquaient l'exercice de leurs droits antérieurs, c'est à dire la faculté d'imprimer ou de faire imprimer par des compagnons capables, lorsque leur intérêt le commandait.

Il résulte des documents que trois Crevel, portant également le prénom de Jean, ont successivement tenu boutique et débité leurs livres au portail des libraires ; le plus ancien est surnommé *le père*, les autres ont été désignés sous les qualificatifs de *l'aîné* et *le jeune*; il est donc probable que les deux derniers étaient les fils du premier, ou l'un son fils et l'autre son neveu. Jean Crevel père aurait exercé, suivant Frère [4], de 1563 à 1592, Jean Crevel l'aîné, de 1589 à 1607, et Jean Crevel le jeune, de 1592 à 1618. Malheureusement cette chronologie est tout arbitraire et on ne peut guère l'adopter d'une façon ferme en l'absence d'une preuve quelconque, voir même d'une simple présomption. Le tableau des Gardes lui-même ne vient pas éclairer la question, car si l'on rencontre l'aîné remplissant ces fonctions en 1603 [5] et le jeune en 1604 [6], on reste perplexe, en 1618, pour déterminer lequel de ces deux personnages

(1) A. D. S., E. 483, f° 44 v°. — (2) Liasse 108. — (2) Voy. Documenta, n° 525. — (4) N. F., liasse 108. — (5) Voy. suprà, p. 16. — (6) Ibid.

était redevenu garde [1]. Je me garde donc de fixer des limites de leurs exercices respectifs et je me borne aux quelques notes que je puis justifier. Pour le plus ancien des Crevel, je renverrai d'abord le lecteur à un arrêt du Parlement de Rouen, du mois de septembre 1578 [2], où on le voit aux prises, en même temps que Robert Mallard, avec les libraires de Paris, Gilles Beys et Denis Du Val, au sujet d'un psautier, qu'il était accusé d'avoir indûment imprimé. Lui et son collègue firent valoir devant les juges que les libraires de Paris tendaient à accaparer toutes les impressions et à réduire à la mendicité « les pauvres imprimeurs » de province ; que naguère déjà, Jacques Kerver, de Paris, avait succombé à Rouen dans une affaire bien autrement importante; bref, ils gagnèrent leur procès et obtinrent la permission de « vendre, débiter et distribuer » les psautiers qu'ils avaient imprimés. Certes, je suis respectueux des décisions de la justice, mais je me demande si celles-là étaient équitables ; je ne connais pas le psautier en question, mais j'ai vu certaines *Heures à l'usage de Rouen*, précisément imprimées pour le compte de ce Jean Crevel [3], dont presque toutes les gravures étaient de hardies contrefaçons, on peut dire des copies trait pour trait, de celles de Kerver. Il apparaît donc que si les imprimeurs de Paris cherchaient à ruiner leurs collègues de la province, ceux-ci ne se gênaient pas pour détourner à leur profit le Pactole qui coulait vers la capitale. Notre Jean Crevel, en particulier, était un pillard émérite et s'il prenait le texte de l'un et les gravures de l'autre, il n'hésitait pas non plus à copier la marque d'un troisième : c'est en effet celle de Jean Foucher, imprimeur à Paris, qu'il s'était appropriée [4], sans en excepter la devise : *Ne que qui plantat, neque qui rigat est*

(1) Voy. suprà, p. 17. — (2) Documenta, no 519. — (3) V. plus loin la notice de Jean Desnoyers. — (4) On la trouve en particulier sur l'ouvrage suivant : — Manvel ge- / neral et instrvction / des cvrez et vicaires, con- / tenant sommairement le deuoir de leur / charge, soit à faire Prosnes, administrer les / saints Sacremens, & enseigner leurs parois- / siens, par exhortations propres, adaptees à / iceux. Le tout tiré des Escritures Saintes, & / anciens Docteurs de l'Église. / Auec plusieurs Sermons pour la declaration des / ceremonies de l'Eglise de Dieu. / Par F. Denis Peronnet, Docteur en théologie, en / l'Vniuersite de Paris, Carme de Meleun. / A Reuerend Pere en Dieu, Messire François de Salai- / gnac, Euesque de Sarlat / Le tout augmenté par le mesme Autheur. [Marque représentant un arbre auprès duquel sont deux hommes, l'un plantant, l'autre arrosant, en haut dans une gloire le nom de Jehovah en hébreu, à l'entour un listel contenant la devise rapportée ci-dessus.] A Roven, / Chez Iean Creuel, libraire : au portail. / des Libraires. / M.D.LXXXI. (In-8. 248 f. ch. sll. B. N., D. 21115.)

aliquid, sed qui incrementum dat Deus ; il avait pourtant omis une chose, c'était de rendre dans un hébreu correct le nom de Jéhovah, qui figure dans la gloire supérieure et dont il fit un mot vide de sens.

Jean II Crevel, ou l'aîné, ne paraît pas avoir suivi d'aussi fâcheux errements ; je n'ai pas rencontré de livres contrefaits par lui, je ne lui connais pas de marque, mais il est l'éditeur d'un opuscule bien curieux [1]. Quant à Jean III Crevel, ou le jeune, il se recommande par quelques ouvrages intéressants, notamment celui [2] pour lequel il avait obtenu permis d'imprimer par arrêt du Parlement du 3 août 1618 [3] et qui semble avoir été son chant du cygne.

CYREULDE (Jacques), imprimeur à Rouen (1534).

C'est un nom rencontré dans les documents et peut-être mal orthographié, ainsi que le fait remarquer M. Gosselin [4], dans les quelques lignes qu'il consacre à cet imprimeur. Je les reproduis ici intégralement, n'ayant rien trouvé à y ajouter : « Jacques Cyreulde, imprimeur, demeurait en la paroisse Sainte Croix des Pelletiers. Ce nom de Cyreulde, écrit par un C par le tabellion, est néanmoins remarquable à cause de sa similitude avec celui du poète Jacques Sireulde, que l'on trouve écrit tantôt Syreulde et aussi Cyreulde. Le poète n'était-il pas le fils de l'imprimeur ? »

DARÉ (Les), imprimeurs à Rouen (1597-1679).

Cette famille est connue par un assez grand nombre de productions, malheureusement, au point de vue familial, je n'ai pas eu la bonne fortune de rencontrer de documents concernant l'un ou l'autre de ses membres, de telle sorte que je me vois dans la néces-

(1) Le Fovet / des ivreurs / & Blasphemateurs / du Nom de Dieu. / Par vn des / Peres de la Congre-/ gation des Penitens / Reguliers du troisiè- / me ordre de Saint-/ François. // A Roven, / Chez Iean Cre-/ vel, au portail / des Libraires. / Auec Priuilege. (S. d. (Epître signée Vincent Mussart et datée 1608) In-16. 185 p. ch. sll. B. N., D. 13703.) — (2) Chronologie historiale des Archevesqves de Roven. Par feu Maistre Iean Dadré, viuant Docteur en Theologie, Chanoine, Theologal, & Penitencier de l'Eglise de Roüen. A tres-Reuerend Pere en Dieu Messire François du (sic) Harlay, Archeuesque de Roüen, & Primat de Normandie. Livre posthvme. [Grav. ou Marq. signée I. C. (Iean Crevel) représentant, semble-t-il, la Muse de l'histoire.] A Roven, Chez Iean Crevel, au portail des Libraires. 1618. (In-12. 353 p. ch. sll. et la ta. B. N., Lk³ 542.) — (3) Cf. Documenta, no 603. — (4) *Glanes*, p. 93.

sité de m'en rapporter la plupart du temps aux dates données par Frère, sauf quelques corrections résultant de témoignages bibliographiques.

I. Thomas I (1597-1618), chef de la famille, semble avoir eu plusieurs domiciles successifs ; on le trouve tantôt au bas des degrés ou au premier degré du Palais [1], et tantôt, dans la rue aux Juifs, devant l'Espérance [2], mais il avait dû débuter dans un local situé sur la paroisse Saint-Herbland, car j'ai relevé dans les registres de cette église l'acte de baptême de l'un de ses enfants [3]. Thomas I fut garde de la Communauté en 1608 [4], et décéda dix ans plus tard; il aurait été, d'après Frère [5], remplacé par sa veuve, qui aurait dirigé l'entreprise jusqu'en 1626. Je crois que cette veuve n'a continué que la librairie et que l'imprimerie échut à un fils qui suit.

II. Pierre (1619-1638). Probablement fils et successeur du précédent, il imprima, dès 1619, car il rééditait cette année même l'un des ouvrages publiés par Thomas Daré quelques années plus tôt [6] ;

(1) A. / Les Œvvres poetiqves de Remy Belleav. Redigees en deux Tomes. Reueuës & corrigees en cette derniere impression. Tome premier. [et second]. — [Vignette] A Roven, Chez Thomas Daré, au bas des degrez du Palais. 1604. (In 12. 2 tomes chiffrés de 2 à 286 pour le 1er et de 288 à 434 pour le 2e, plus 4 ff. de ta. n. ch. B. N., Ye 7394-7395). — B. / Le politiqve françois. Povr reprimer la fureur au Pseudo-pacifique, où (sic) Censeur François. Dedié à tres-haut et puissant Seignevr, Messire Maximilian de Bethune, Marquis de Rosny, Capitaine de cent hommes d'armes, Grand Maistre de l'Artillerie ; & Surintendant des Finances de France, Gouuerneur & Lieutenant pour sa Maiesté en Poictou. [Vign.] A Roven, Chez Thomas Daré, tenant sa boutique au premier degré du Palais. M.DCIIII. (In-12. 119 p. ch. sll. B. N., Lb35 801). — (2) A. / Tableavx sacrez, des figvres mystiqves, dv tres-Auguste sacrifice & Sacrement de l'Eucharistie. Dediez a la tres-Chrestienne Royne de France, & de Nauarre, Marie de Medicis. Par Lovys Richeome, Prouençal de la Compagnie de Iesvs. Derniere edition, reueüe & corrigee. [Monogr. de la C. de Jésus.] A Roven, Chez Thomas Daré, ruë aux Iuifs, deuant l'Esperance. 1613. (In-12. 349 p. ch. sll. et la ta. B. N., D. 17415.) — B. / Polyonyma Ciceroniana. Auctore Christophoro Vladeracco. Ad commodiorem iuuentutis vsum in Alphabets (sic) ordinem distributa, cum indice Latino & Gallico, Accessit Lexicon omnium vocum Ciceronianarum. Haec editio prœter cœteras diligenter recognita & emendata. [Vign.] Rothomagi, Apud Thomam Daré, in vico Iudœorum, é regione Spei. 1615. (In-12. 414 p. ch. sll. et la ta B. N., X. 17710) — (3) A. R., Paroisse S. Herbland, Bapt. de 1546 à 1621: « 18 janvier 1597, [baptême de] Marie, fille de Thomas Daray, libraire. Parrain et marraines, Georges Louezellet, Louyse Boucher, Margueritte de Lescu.» — (4) Voy. suprà, p. 16. — (5) N. F., liasse 108. — (6) Les Sentences illvstres de M. T. Ciceron, Et les Apophthegmes, auec quelques sentences de piété, recueillies des œuures du mesme Ciceron : Aussi Les plus remarquables Sentences tant de Terence que de plusieurs autres autheurs. Et Les Sentences de Demosthene n'agueres tirees du Grec, & mises en Latin. Le tovt Traduit nouuellement de Latin en François, respondant l'un à l'autre selon l'ordre des autheurs susmis.

c'est d'ailleurs le seul livre connu qui porte sa souscription. Je suppose néanmoins que Pierre a dû rester à la tête de la maison jusqu'à l'arrivée de Thomas II aux affaires, mais ce n'est là bien entendu qu'une simple présomption, qui pourrait fort bien n'être pas exacte.

III. Thomas II (1638-1643) succéda sans doute à Pierre, — dont il était peut-être le fils, — et n'exerça que peu de temps, l'espace de cinq années, semble-t-il. En 1638, il publiait un ouvrage que je décris en note [1]; en 1642, il était Garde de la Communauté [2]; en 1643, il était remplacé par le suivant.

IV. Robert (1644-1658). Apparemment frère du précédent, il le remplaça en 1643 et publia à compter de cette date divers ouvrages, sur l'un desquels on voit figurer une marque représentant un pélican [3]. Avant 1659, il était mort et remplacé par sa veuve [4], dont l'exercice, suivant Frère, se prolongea jusqu'en 1679.

Dasne (Etienne), imprimeur à Rouen (1529-1530).

Frère ne connaissait ce typographe que par une édition du *Trésor des povres*, datée de 1529, qu'il semble même n'avoir jamais vue; plus heureux que lui, nous savons qu'Etienne Dasne imprima non seulement en 1529, mais encore en 1530, et il est bien probable que ses presses travaillèrent en deçà et au delà de ce temps. Il est inutile de donner ici la description des trois volumes : *Trésor des*

Par François de Belle-forest, Comingeois, Reueu & corrigé. [Vign.] A Roven, Chez Pierre Daré, tenant sa boutique dans la Cour du Palais. M.DC. XIX. (In-12. 459 ff. ch. sll. et la ta. B. N., X. 17701.)

(1) L'examen de la Theologie morale : qvi contient sommairement la Mouëlle de tous les poincts de conscience. Extraict de la Sacree theologie, & de l'vn & de l'autre Droict, de la doctrine des plus graues accomplis Autheurs & Sommistes, tant Anciens que Modernes : confirmé de Tesmoignages & Exemples. Composé par Antoine Fernandes de Mours, Theologien, & Predicateur du Diocese & Euesché de Bracha en Portugal. [Fig. de Jésus et de la Vierge, en t. d., signées : « Dacquet fecit »] A Roven, Chez Thomas Daré, près le Palais. M.DC.XXXVIII. Auec Approbation des Docteurs. (Pet. in-4, 738 p. ch. sll. et la ta. B. N., D. 4884). — (2) Voy. suprà, p. 18. — (3) Grammmaire Flamende et françoise [par Jean Louis d'Arsy] pour facilement et promptement apprendre la langue Flamende et Françoise. [Marq. représ. un pélican.] A Rouen, De l'Imprimerie de Robert Daré tenant sa boutique dans la Court du Palais. M.DC. XXXXVII. (In-8. 177 p. B. N., X. 15254). — (4) Les Evenemens singvliers de Mr de Belley. Diuisez en quatre Liures. [Fleuron.] A Roven, Chez la Vevfve de Robert Daré, dans la Court du Palais. M.DC.LIX. (Pet. in-8, en 2 parties, 443 et 516 p. ch. B. N., Y2 20722.)

povres (deux éditions, l'une de 1529, l'autre sans date) et l'*Ordinaire des Chrestiens* (1530), qui portent le nom de cet imprimeur ; elle a été magistralement faite par le très savant et à jamais regretté Léopold Delisle, sous les numéros 312, 373 et 374 de son *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVIe siècle* [1]. Je me contente de noter ici que le feuillet de titre du *Tresor des poures*, édition de 1529, a été reproduit en fac simile dans la première partie du *Catalogue* de vente de la bibliothèque de feu Charles Lormier [2], et que le verso du dernier feuillet de ce même ouvrage est occupé par une petite vignette, représentant la Vierge, l'Enfant Jésus et deux anges, entourée d'ornements typographiques et de diverses figures, qui pourrait bien être la marque d'Étienne Dasne.

DAUBET (Martin), imprimeur à Rouen (1515-1522).

Il exerça de 1515 à 1517, dit M. Frère dans ses *Notes* [3], mais, en fait, le bibliographe rouennais avoue, dans son excellente étude sur les livres de liturgie des Eglises d'Angleterre [4], qu'on ne rencontre le nom de Daubet qu'une seule fois, en 1518, sur un Missel de Salisbury, cité par Lowndes et par M. Dickinson, d'après une note de M. Horner, en ces termes : « 1517, Missale Sarum, Rouen, Daubet, imp. pour Guerin, lib. In 8. » A ces renseignements un peu sommaires, on peut ajouter toutefois, d'après une trouvaille faite par E. Gosselin dans les registres du tabellionage de Rouen [5], que, le 21 janvier 1522, Martin Daubet, imprimeur, demeurant sur la paroisse de Sainte-Marie la Petite, épousa Isabeau Michel, qui lui apporta en dot une robe fourrée de noir et 22 livres à payer en deux fois.

DELAMARE (Les), imprimeurs à Rouen (1662-1720).

Les Delamare se sont succédé nombreux dans l'industrie du livre à Rouen ; ils se seraient tous confinés dans la librairie, d'après E. Frère [6], qui, tout en en oubliant encore quelques-uns [7], les

(1) Tome I, pp. 289 et 337. — (2) Paris, 1902, In-8, p. 86. — (3) Liasse 108. — (4) Page 27. — (5) *Glanes*, p. 81. — (6) N, F., liasse 109. — (7) Il a omis notamment un premier Guillaume, libraire, inhumé sur S. Jean le 30 octobre 1638 (A. R., Par S. Jean, Reg. des Trespassez, 1631-1667) ; un Henry, également libraire, inhumé sur la même paroisse, le 18 janvier 1650, à l'âge de 60 ans (ibid.), et Guillebert, qui fait l'objet d'une des notices suivantes.

classe dans l'ordre suivant : Guillaume, de 1615 à 1665 ; Robert, de 1639 à 1644 ; Jean [1], de 1620 à 1646 ; Pierre, de 1654 à 1667 ; Antoine, de 1641 à 1647 ; David, de 1647 à 1648 ; Geneviève, de 1684 à 1686 ; Adrien, de 1660 à 1709. Ce dernier est précisément l'un de ceux qui doivent retenir notre attention, mais, ce que Frère n'a pas remarqué, il se dédouble en un Adrien I, libraire de 1660 à 1700, et Adrien II, imprimeur de 1691 à 1720 Il fut d'ailleurs précédé d'un autre imprimeur du même nom, auquel je m'arrête tout d'abord.

I. Guillebert (1662-1664). J'ai peu de renseignements sur son compte, il est cependant incontestable qu'il fût établi imprimeur dès 1662 au moins, attendu qu'en 1664, il remplissait les fonctions de garde [2]. La même année il a imprimé la pièce suivante, où sa qualité est très nettement exprimée :

— Arrest de la covr de parlement de Roven. Entre les maire, eschevins & Bourgeois de la Ville de Nonancourt, & le Vicomte dudit Lieu. Par leqvel lesdits maire, eschevins, & Bourgeois ont esté maintenus en leurs Droits et Privileges de Mairie. [Arm. de France et de Nav.]. A Roven, Chés Gvillebert De La Mare, Imprimeur-Libraire, dans la Cour du Palais. M. DC. LXIV. (In-4. 7 p. ch. . B. N., F. 23689, pièce 36.)

Frère n'a pas connu ce typographe, ce qui me console de n'en pouvoir dire plus long sur son compte.

II. Adrien (1691-1720). Peu intéressant, puisqu'il est probable, comme on va le voir, qu'il n'a jamais imprimé le moindre livre, il était néanmoins indispensable de consigner ce Delamare dans un répertoire consacré aux typographes. Né à Rouen [3], vers la fin de l'année 1677, du mariage [4] d'Adrien Delamare (fils lui-même de Guillaume, et de Marie Dubuc) et Madeleine Bellier (fille de Claude, et de Marie Mauger), on voit qu'Adrien était copieusement apparenté dans le monde typographique. Ceci détermina sans doute sa vocation, et, après avoir été reçu à la maîtrise le 22 mars 1691 [5], il s'établit, en 1700, le 3 octobre, dans la rue Ecuyère [6]. Le nouvel imprimeur

(1) C'est lui qui figure dans une sentence du bailliage de Rouen du 21 janvier 1627 et s'y vit condamner à dix livres d'amende, pour accusation calomnieuse contre les Gardes de la Communauté (Cf. Documenta, nº 624). — (2) Cf. Suprà, p. 19. — (3) B. N., Ms. fr. n. a. 400, fº 390. (Enquête de 1701). —(4) A. R., Paroisse S. Jean, reg. I, mariage du 28 février 1677. — (5) A. D. S., C. 145 (Enquête de 1706). — (6) Ibid.

délaissa complètement le commerce des livres, pour s'adonner tout entier à l'art de la typographie. Il n'avait qu'une presse et travaillait sans compagnon : en 1701, il déclarait à l'enquête qu'il n'imprimait que « des images, des enveloppes et des cartes » ; en 1706, il répétait qu'il ne faisait que des « images de confrairies et des enveloppes de cartes ». Adrien Delamare fut conservé au nombre des imprimeurs de Rouen par l'arrêt du 18 mars 1709 [1], et il a dû exercer jusqu'en 1720, mais je n'ai pas pu mettre la main sur son acte de décès.

DELAMOTTE (Les), imprimeurs à Rouen (1611-1720).

Cette famille ne s'est pas contentée d'exercer son art à Rouen, elle s'est répandue dans les alentours, à Alençon notamment, où elle a douloureusement expiré.

I. PIERRE (1611-1679), le premier de cette famille qui ait été imprimeur, paraît être originaire de Rouen, étant sans doute l'un des descendants de Guillaume Delamotte, libraire de 1537 à 1543 au moins. Suivant Frère [2], il aurait débuté en 1606 et exercé son état jusqu'en 1679, c'est à dire pendant 63 ans consécutifs ! La chose n'est évidemment pas impossible, mais il est bien probable qu'il y aura eu deux Pierre Delamotte, confondus ensemble aujourd'hui dans un seul et même personnnage et que l'état de nos recherches ne permet pas encore de distinguer. En ce qui touche la date initiale de l'établissement, fixée par Frère à 1606, je dois faire remarquer que le nom de Pierre Delamotte ne figure pas parmi les récipiendaires de cette année, inscrits sur le registre de comptes des Gardes ; il n'apparaît pour la première fois qu'en 1611, époque où notre imprimeur reçoit comme apprenti un jeune homme nommé Nicolas Delanney [3] ; en 1622, il était garde de la Communauté [4], et, en 1625, il était l'objet de poursuites et se trouvait frappé de condamnations pour des infractions aux règlements [5]. Il ne semble pas que Pierre Delamotte ait été éditeur ni libraire ; il travaillait seulement pour le compte des autres et ainsi s'explique qu'on ne rencontre pas de livres à son nom ; il a cependant imprimé de nombreux volumes, notamment pour le libraire Jean Delamare [6],

(1) Cf. Documenta, n° 733. — (2) N. F., liasse 109. — (3) A. D. S., E. 485, p. 57. — (4) Cf. suprà, p. 17. — (5) Voy. Documenta, nos 620 et 621. — (6) Voy. notamment : Homelies svr la passion de nostre seignevr. Propres pour tous les temps de l'Année, & grandement nécessaires à tous ceux qui ont charges

pour son collègue Jean Loyselet[1] et aussi pour Clément Malassis, qui lui confia, entre autres choses, diverses contrefaçons d'ouvrages de Mathieu Beuvelet, au sujet desquels il fut l'objet des poursuites de Georges Josse, libraire à Paris, et condamné solidairement avec Malassis à 6000 livres d'amende. Pierre Delamotte vécut ensuite quelques années paisibles au milieu de ses presses, mais ayant eu l'imprudence, en 1679, d'imprimer un livre intitulé : *L'Abbé commendataire et l'Evesque de cour*, il fut déféré au Parlement de Rouen, avec le libraire qui lui avait donné ce beau travail. Condamné à la peine d'amende honorable, considérée alors comme infamante et banni pour neuf ans du ressort du Parlement[2], le vieil imprimeur ne survécut pas longtemps à son déshonneur ; dès 1681, son établissement de la rue des Hermites, à l'*image de Saint-Martin*, était géré par sa veuve et, peu de temps après, il était repris par son petit-fils, Jacques Delamotte.

II. Martin I (1626-1632). Probablement fils du précédent, il s'était établi, en 1626[3], dans la rue aux Juifs, près le Palais, et, l'année suivante, il fut quelque peu compromis dans l'affaire de la femme de Jacques Auber, pour avoir usurpé avec plusieurs autres collègues les fonctions de garde[4]. Frère prolonge son exercice jusqu'en 1656; or, de 1632 à 1637, Alix Le Mégissier, veuve de Martin Delamotte, figure comme membre de la Confrérie de S. Jean-Porte-Latine, et de plus, on rencontre ultérieurement deux Delamotte (Martin et Jacques), nés respectivement en 1651 et 1656 et tous deux fils d'un Martin Delamotte, imprimeur à Rouen. Il y a

d'ames. Par messire Iean Pierre Camvs, Euesque & seigneur de Belley. [Vign. représ. la S. Çène] A Rouen, Chez Iean de la Mare, tenant sa boutique aux degrez du Palais. M. DC. XXVI. [A la fin :] De l'imprimerie de P. de la Motte, ce 28 de May 1626. (Pet. in-8, 525 p. ch. sll. B. N., D. 27677.)

(1) Voy. : Le glorievx evenement a la covronne imperiale de Louis XIV. De Diev donné a present regnant, predit par plusieurs Saincts Peres, Sybilles, Michel Nostradamus & autres. Auec vne parties des aduantages que le Ciel luy prepare contre plusieurs Princes Estrangers, particulierement contre les ennemis de la Foy, pour l'augmentation de l'Eglise Rom. & la gloire de cette Monarchie Françoise .. [Vign.] A Roven, Imprimé au despens de l'Autheur, Par Iean l'Oyselet & P. de la Motte, ruë Ganterie, au fer à Cheval. M.DC.XLVIII. Auec Permission. (Pet. in-8 56 p. ch. sll. La dédicace est signée : *Mengav*. B. N., Lb[37] 332.) — (2) Cf. Documenta, n° 681. — (3) Les Œvvres de Brvscambille. Contenant ses fantasies, Imaginations & Paradoxes, & autres discours Comique (sic). Le tout nouuellement tiré de l'Escarcelle de ses Imaginations. Reueu et augmenté par l'autheur. [Vign.] A Roven, Chez Martin de la Motte, ruë aux Iuifs, près le Palais. M.DC.XXVI. (In-12, 488 p. ch. 2 ff. de ta. n. ch. B. N., Inv. Rés. Y[2] 3057.) — (4) Voy. suprà, p. 49.

donc eu un second Martin, fils du premier et père des deux autres que je viens d'indiquer. Martin I exerçait d'ailleurs son art dans la rue aux Juifs et l'on va voir que le second avait un autre domicile.

III. Martin II (1635-1670). Il a dû s'établir peu de temps après la mort de son père, dans la rue Ecuyère, aux *Deux Lions d'or* [1]; dès 1635, on rencontre son premier ouvrage connu, qui n'est qu'une réédition des *Œuvres de Bruscambille* [2], imprimées déjà par Martin I en 1626, et jusqu'en 1670 au moins il n'a pas cessé d'imprimer, puisque ses deux fils déjà nommés, Martin et Jacques, nés comme je l'ai dit en 1651 et 1656, avaient fait chez lui leur apprentissage [3]. L'aîné, Martin, alla s'établir, en 1668, à Alençon, où nous le retrouverons; quant à Jacques, il fait l'objet de la notice suivante.

IV. Jacques (1681-1704) Né à Rouen et fils du précédent, il fit son apprentissage dans l'atelier paternel et fut reçu maître le 1er février 1663 [4], mais ce n'est que le 20 mars 1681 qu'il ouvrit un établissement, composé d'une boutique de libraire dans la rue de l'Archevêché et d'une imprimerie ayant deux presses en activité [5]. Jacques Delamotte étant décédé vers 1704, sa veuve, née Marie-Anne Letourneur (1705-1720), lui succéda et fut maintenue en exercice par l'arrêt du 18 mars 1709 [6]; elle travaillait encore en 1714 [7] et ne disparut définitivement que vers 1720.

Delaplace (Jacques), imprimeur à Rouen (1611).

Il n'est connu que par une réimpression extralocale, signalée par M. Pluquet [8], en ces termes:

— Histoire joyeuse et plaisante de M. de Basseville et d'une jeune demoiselle, fille du ministre de Saint-Lo, laquelle fut prise et emportée subtilement de la maison de son père, par un verrier, dans la rafle; ensemble le bien quy s'en est

(1) N. F., liasse 109. — (2) Cf. Catalogue Lormier, n° 3313. — (3) B. N., Ms. fr. 22124, f° 32, et n. a. 400, f° 392. — (4) B. N., Ms. fr. n. a. 400, f° 392. — (5) A. D. S., C. 145, Enquête de 1706: « Marie Anne Le Tourneur, veuve de Jacques Delamotte, lequel avoit été reçu le 1er février 1663 et s'étoit établi le 20 mars 1681. Elle a boutique ouverte rue de l'Archevêché. Elle a une imprimerie composée de 2 presses avec un compagnon, nommé Malassis, et Jacques-Simon Delamotte, son fils. Elle a imprimé, en 1706, la *Bible françoise de Louvain*, in-4°, et des ouvrages de ville. » — (6) Cf. Documenta, n° 733. — (7) Voy. Documenta, n° 752. — (8) *Bibliographie du départ. de la Manche*, pp. 360-361.

suivy, au grand contentement d'un chacun. / Prins sur la copie imprimée à Rouen, par Jacques de la Place. 1611. (In-8. Nombre de pages non indiqué.)

DESNOYERS (Jean), imprimeur à Rouen (1578-1606).

JEAN Desnoyers est un imprimeur bien authentique : on suit sa trace dans les documents de 1578 à 1606, mais au point de vue bibliographique, on est peu renseigné sur l'importance de ses travaux ; il semble avoir eu, en 1579, un associé en la personne de Georges Desnoyers[1], son frère ou son fils, et c'est tout ce que l'on sait de ce dernier. Quant à Jean, il fait son apparition en 1578 dans deux actes notariés, où il comparaît pour recevoir un apprenti, Vincent Larchevêque, qui lui est présenté par François Larchevêque, imprimeur (évidemment compagnon) et qu'il s'engage à instruire dans son art, pendant 4 ans, sans aucune rétribution[2]. En 1579, Jean-Desnoyers est garde de la Communauté[3] et ce doit être à une époque à peu près contemporaine qu'il exécute pour Jean Crevel des *Heures à l'usage de Rouen*[4], unique témoignage jusqu'à ce jour de son savoir faire. En 1606, il figure encore parmi les gardes de la Communauté[5], puis on le perd complètement de vue.

DES ROQUES (Robert), imprimeur à Rouen (1672-1712).

Edouard Frère est encore en défaut au sujet de cet imprimeur et de sa famille[6] ; il cite un Pierre Des Roques, qui aurait exercé l'imprimerie de 1692 à 1708, mais dont il n'indique, et pour cause, aucune production ; puis Robert Des Roques, en activité

(1) Voy. Documenta, no.525. — (2) Gosselin, *Glanes*, p. 114. — (3) Voy. Documenta, no 527. — (4) On n'en connaît qu'un exemplaire complet (Vente Soleil, 1871. — Cat. Lormier, n° 67); il porte à la fin cette souscription : « Cy finent ces presentes Heures à l'usaige de Rouen, hystoriees & toutes au long sans rien requerir. Nouuellement imprimees à Rouen par Jehan des Noyers. ℭ On les vend à Rouen Chez Jehan Crevel libraire : tenant sa bouticque au portail des libraires. » In-8, goth., s. d. 34 ff. n. ch., dont le 1er cahier sans sign. comprend 6 ff. et débute sans autre titre par le calendrier ; les autres cahiers renfermant : *Oraisons dévotes, Passion et Généalogie de N. S. Jésus-Christ*, sont signés Bb-Dd par 8 et Ee par 4. Viennent ensuite 72 ff. ch., dont le dernier porte au v° la souscription ci-dessus, et enfin 53 ff. ch. pour les *Grands suffrages des Sainctz*, diverses oraisons en latin et en français, et 19 ff. n. ch. pour les *Vespres* et les *Hymnes*. Ces Heures sont ornées de 55 grandes figures copiées sur celles de Thielman Kerver et de 73 vignettes sur bois dans le texte. — (5) Voy. suprà, p. 16. — (6) N. F., liasse 110.

seulement de 1698 à 1704, suivant lui. Il y a bien eu un Pierre Des Roques, et même deux : toutefois le premier avait été reçu maître en 1632 [1] et se borna, je pense, au commerce des livres; quant au second Pierre, fils de Robert, dont il va être question, loin d'avoir exercé de 1692 à 1708, il ne fut jamais qu'une sorte de compagnon chez son père.

Né à Rouen vers 1634 [2], Robert Des Roques avait fait son apprentissage à Paris, chez Gilles Blaizot [3] et avait été reçu maître le 21 décembre 1671 seulement ; il avait ouvert son établissement le 2 janvier suivant et s'adonna surtout aux travaux de ville. Possesseur d'une unique presse en 1701, il avait auprès de lui deux de ses fils, Jean-Baptiste et Pierre, alors âgés chacun de 32 ans et propriétaires l'un et l'autre d'une presse, déposée dans l'atelier paternel et sur laquelle ils travaillaient à leur profit particulier [4]. Cet état de choses ne dura guère, puisque, en 1706, il n'est plus fait mention de ces deux personnages et que Robert se trouvait seul dans sa maison, à la tête de deux presses et employant deux compagnons, dont les noms nous ont été conservés [5]. En 1708, Des Roques fut surpris en train d'imprimer des « ouvrages contraires au bon ordre » et fut condamné, par arrêt du Conseil d'État du 3 décembre, à 50 livres d'amende et à tenir sa boutique fermée pendant un mois [6]; néanmoins, l'arrêt du Conseil du 18 mars suivant le conserva au nombre des imprimeurs privilégiés [7]. Robert ne jouit pas longtemps de cette faveur, car il décéda le 29 janvier 1712 [8]. De son mariage avec Jeanne Machuel, d'une famille d'imprimeurs rouennais dont il sera question plus loin, morte elle-même le 13 juin 1699 [9], Robert avait eu plusieurs enfants: j'en ai nommé déjà deux, un troisième, appelé Robert, comme son père, épousa,

(1) A. D. S., E. 483, f° 44 v°. — (2) D'après la supputation de son âge au moment de son décès. — (3) B. N., Ms. fr. 21837, 3e série, f° 74 v°. — (4) Enquête de 1701. B. N., Ms. fr. n. a. 400, fos 369 à 371. — (5) Enquête de 1706 : « Robert Desroques, âgé de 60 ans, reçu maître le 21 décembre 1671, établi le 2 janvier 1672. A une imprimerie avec 2 presses, et 2 compagnons, Jean Dumesnil et Jacques Amiot. A imprimé, en 1706, le *Despautère* de Behourt, in-8, et des ouvrages de ville. » (A. D. S., C. 145). — (6) Voy. Documenta, no 730. — (7) Voy. Documenta, no 733. — (8) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 5: « Du 30e janvier 1712. Le corps de feu Robert des Rocques imprimeur libraire, âgé de 78 ans, décédé le jour d'hier... a esté inhumé dans la chapelle de Bourdeny de nostre église, en présence de Pierre et Robert des Rocques, ses deux fils. » — (9) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 3: « Du 15e juin 1699. Le corps de feuë Jeanne Machuel, âgée de 42 ans, femme de Robert Desrocques, décédée du 13e, a esté inhumé en nostre église, en présence dudit Robert Desrocques et de Pierre Desrocques, son fils. »

le 15 février 1711, une Marie-Barbe Duval[1], et ne parvint jamais à la maîtrise; en le rencontre, en 1713, compagnon chez Jores, ou plutôt chez Jean-Robert Viret[2]. Enfin, d'après une note de police[3], Jean-Baptiste Desroques, dont il a été parlé ci-dessus, devint papetier à Paris; il s'était marié à Rouen et y avait eu un fils, né en 1716, prénommé Nicolas, qui fut imprimeur à Senlis de 1751 à 1790[4].

DRINDRON (Pierre), imprimeur à Rouen (1576).

C'est probablement un nom imaginaire; dans tous les cas Pierre Drindron n'est connu que par l'opuscule suivant :

— Remonstrances / treshvmbles de / la ville de Paris, & des Bour / geoys & Citoyens / d'icelle, / Au Roy leur souuerain Seigneur. [Vignette.] A Roven, / Par Pierre Drindron. / 1576. (Pet. in-8, 16 p. ch. B. N., Lb 34 129).

DRUAULT (.........), imprimeur à Rouen (1708).

Cet imprimeur est indiqué dans un arrêt du Conseil d'État du 3 décembre 1708[5] : il y est signalé comme travaillant « actuellement à l'impression de deux ouvrages égallement pernicieux pour les bonnes mœurs et pour l'État », et enfin, dans son dispositif, l'arrêt le déclare incapable d'exercer à l'avenir l'imprimerie et la librairie, ordonne que sa boutique sera fermée, ses presses et caractères vendus, et le condamne à 100 livres d'amende. Je n'ai rencontré le nom de ce typographe nulle part ailleurs, Frère n'en souffle pas un mot, et comme le rapport de l'intendant de Rouen, en 1706, n'en fait aucune mention, je suppose que ce nom a été mal écrit et je me demande s'il ne s'agirait pas du libraire Ruault connu par quelques ouvrages[6].

(1) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 5 : « Du 15e février 1711. Robert Des Rocques, imprimeur, âgé de 21 ans environ, fils de Robert Des Rocques et de feue Jeanne Machuel, de cette paroisse, d'une part et, Marie-Barbe Duval, âgée de 16 ans et demi environ, fille de Germain Duval, facteur d'instruments, et de Marie Luart, aussi de cette paroisse, d'autre part, ont esté mariés solennellement... en présence de Robert Des Rocques père et Pierre Lucas, ami, et de Germain Duval-père, et Jacques Séjourné, ami. » — (2) Voy. Documenta, no 747. — (3) B. N. Ms. fr. 22107, fo 201. — (4) Voy. *Gallia Typographica*, Série dép., t. I, pp. 186-187. — (5) Cf. Documenta, no 730. — (6) Voy. notamment : — Oraison Funebre de Haut et Puissant Seigneur Messire François de Harcour, Marquis de Beuvron, Chevalier des ordres du roy, Lieutenant general de ses armées, et au Gouvernement de Normandie. Prononcée en l'Eglise cathedrale de Roüen en presence des Compagnies Superieures, de la Noblesse, & du Corps de Ville. Le pre-

Du Bois (Nicolas), imprimeur à Rouen (1582).

Cet imprimeur est signalé, sans prénom, par Frère[1] et indiqué par lui, d'après une mention du catalogue de la Bibliothèque nationale[2], comme ayant exercé en 1564. Or, il se prénommait Nicolas, et s'il a réellement existé, ce dont je doute, il n'a pas imprimé en 1564 l'opuscule qui porte son nom, mais seulement en 1582, date exacte. Les rédacteurs du catalogue en question auraient dû mentionner que cette date de 1564, qui est à la vérité celle du testament, ne résultait que d'une surcharge à l'encre, intéressant les deux derniers chiffres (6 sur 8 et 4 sur 2), faite par l'un des anciens possesseurs du livret.

Dubuc (Les), imprimeurs-libraires à Dieppe et à Eu (1642-1790).

La famille des Dubuc est la plus importante de l'imprimerie dieppoise ; nous allons voir en effet des typographes de ce nom se succéder au nombre de six, tant dans la patrie de Duquesne que dans la plus modeste ville d'Eu.

I. Pierre (1642-1660). S'il est exact, ainsi que l'avançait Jean-Baptiste Dubuc, dans une requête présentée par lui, en 1716, au Conseil d'État, à l'effet d'être maintenu dans sa place d'imprimeur à Dieppe, que c'est un Pierre Dubuc, son aïeul, qui fut le plus ancien membre connu de sa famille dans cette ville, il faut cependant remonter d'une génération encore pour connaître le fondateur de la dynastie. Celui-ci était un nommé Jean Du Buc : il fut reçu maître à Rouen en 1603, après avoir appris son art dans la maison de Pierre Loyselet[3], et s'adonna au commerce des livres. Pierre Dubuc, son fils, lui succéda, transféra son établissement à Dieppe, entre 1640 et 1642, croit-on[4], et s'y munit d'une presse et de quelques caractères, pour pouvoir lutter à armes égales contre Nicolas Acher. Le second typographe dieppois a peut-être exécuté un certain nombre de travaux de ville, qui sont naturellement per-

mier Août 1705. Par Monsieur Fossard. [Arm. de France] A Rouen. Chez Ruault, Libraire, ruë S. Lo, derrière le Palais, à l'Occasion. M. DCCV. Avec permission. (In-4. 24 p. ch. B. N., Ln 27 9536).

(1) N. F., liasse 110. — (2) Histoire de France, t. IX, p. 435. Voici la description de ce petit ouvrage : — Le / Testament / d'excellente & ver / tueuse Dame Leo / nor de Roye, Prin / cesse de Condé [La rose no 1 de Jean Dallier, imprimeur à Paris.] La troisième impression à Rouen / Par Nicolas du Bois, / 1582. (In-12. 40 p. ch. B. N., Ln 27 4666). — (3) A.D.S., E. 483, f° 4 v°. — (4) Cf. l'abbé Cochet, *Hist. de l'impr. à Dieppe*, p. 6.

dus pour nous, mais on ne cite qu'un livre sorti de ses presses : il a pour titre *Prières pour dire pendant la Messe* et pour auteur, un jésuite normand, le P. George Fournier. Quant à la date du livre en question, que personne n'a jamais vu, je crois, elle est sujette à contestation ; l'abbé Cochet dit 1642 [1], Deschamps le copie et répète ce millésime [2], mais il y ajoute un renseignement qui est précisément tout le contraire de ce qu'avait écrit l'auteur de l'*Histoire de l'imprimerie à Dieppe* ; enfin le P. Sommervogel donne la date de 1649 [3]. Qui croire au milieu de ces divergences ? Il y a pourtant mieux encore. Pierre Dubuc, suivant l'abbé Cochet, n'aurait pas exercé son art au delà de l'année 1648, car ce savant ecclésiastique attribue à Nicolas, qui suit, l'impression d'une pièce citée par le P. Lelong [4], comme portant cette date ; or, rien n'autorise une pareille attribution et tout porte à croire au contraire que la plaquette dont il s'agit fut imprimée par Pierre et que la carrière de celui-ci fut bien plus longue qu'on ne le suppose. Je pense pour ma part que ce typographe n'a pas cessé d'imprimer avant 1660, et l'on verra bientôt pourquoi j'arrête à cette date, provisoirement du moins, la fin de ses travaux.

II. Nicolas (1660-1700). Né probablement à Rouen et fils du précédent, il est certain que Nicolas Dubuc quitta d'assez bonne heure la maison paternelle et s'en alla, soit à Rouen, soit plutôt à Paris, non seulement se perfectionner dans la typographie, mais encore apprendre l'art de la gravure, dans lequel il s'est assez distingué pour obtenir un brevet de graveur du roi [5]. L'abbé Cochet, ai-je dit, le fait débuter comme imprimeur à Dieppe en 1648. Cela n'est pas admissible pour plusieurs raisons : la première est que son fils aîné ayant vu le jour vers 1660, Nicolas avait dû se marier vers 1659, et que pareil événement coïncidant en général avec celui d'un établissement, il n'y a pas lieu de penser que notre imprimeur ait attendu plus de dix ans avant de se créer un intérieur. En second lieu, étant donné les connaissances qu'il avait acquises dans l'art de la gravure, il avait atteint pour le moins l'âge de 25 ou 30 ans, au moment où il succéda à son père ; or si l'on adoptait la date de 1648, c'est qu'il serait né entre 1618 et 1623, il aurait donc engendré

(1) *Op.* et *loc. cit.* — (2) *Dict. de géogr.*, V° Deppa. — (3) *Bibl. de la C. de Jésus*, t. III, col. 910. — (4) *Bibl. hist. de la France*, t. III, n° 35243 : « Instauratae Musarum Deppensium sedes fundatumque verissimo Jovi delubrum. — Deppæ Dubuc. 1648. In 4. » — (5) Cf. Cochet, *op. et loc. cit.*

son premier fils à l'âge de 42 ou 47 ans et il aurait atteint au moment de son décès, celui de 82 ou 87 ans. Tout cela n'est guère croyable et au surplus, on ne rencontre pas avant 1666 de livres portant vraiment son nom, ni le cachet artistique qu'il sût donner à tout ce qui est sorti de ses mains. On ne peut pas par conséquent supposer, puisqu'on en est réduit aux conjectures, que Nicolas Dubuc ait pu s'établir avant 1660. Son premier livre, je l'ai dit, est de 1666 et a pour auteur un prêtre qui s'était rendu assez célèbre dans l'étude de l'hydrographie, pour que le grand Colbert créât à Dieppe même une école consacrée à cette science et lui en confiât la direction. Je décris en note[1] les divers ouvrages de ce savant professeur imprimés à Dieppe chez Nicolas Dubuc, parce que tout ce qu'en ont dit jusqu'à présent les bibliographes est

(1) A. / L'art de naviger perfectionné par la cognoissance de la variation de l'aimant. Ov Traicté de la variation de l'aigville aimantée. Ov sont dedvits cinq moyens de trovver de combien et de qvel costé le Compas manqve en certains lieux à monstrer les véritables parties du Monde. Et Nommement celuy de trouver cette Variation à toute heure du Iour & de la Nuict par l'Azimuth. Composé Par Me G. Denys Prêtre Pilotte Hydrographe de Sa Majesté, Examinateur des Pilottes partout le Royaume de France, & Professeur Royal d'Hydrographie à Dieppe. [Fleuron] A Dieppe, Chez Nicolas Dv Bvc Graveur, Libraire & Imprimeur devant l'Hôtel de Ville. 1666. Avec Privilege du Roy. [du 6 octobre 1665. A la fin, la marq. décrite.] (In 4. 220 p. sll. et la ta. B. N., V. 9587.) — B. / L'art de naviger par les nombres Dans leqvel tovtes les regles de la Nauigation sont resolvës par un Triangle rectiligne rectangle, comme dans les Cartes hydrographiques Avec la Table... Par M. G. Denys... / A Dieppe, Chez Nicolas Dvbvc Imprimeur-Libraire & Graueur deuant l'Hostel-de-Ville. M.DC.LXVIII. (In 8. 235 p. ch., plus les Tables des Sinus et Logarithmes. B.N., V. 23093.) — C. / Le Discovrs et les tables de la declinaison dv soleil et des principales et plvs reconnoissables estoilles dv firmament. Ensemble Vn Discours sur l'Estoille du Nord, avec deux Tables pour trouuer l'Esleuation du Pole à toute heure de la Nuict. Novvellement svppvtées et corrigées. Par M. G. Denys Prestre Hydrographe ordinaire du Roy, & Enseignant pour Sa Maiesté la Nauigation en la Ville de Dieppe. [Marq. décrite.] A Dieppe, Chez Nicolas Dvbvc Imprimeur-Libraire & Graueur deuant l'Hostel de Ville. M. DC. LXIX. Avec privilege dv roy. (In 4. 150 p. ch. B. N., V. 7487.) — D. / L'art de naviger dans sa plvs havte perfection ov Traité des latitvdes ov sont desdvits les qvatre moyens dont se servent le plus ordinairement les Pilottes pour trouver la Latitude du lieu auquel ils se rencontrent, et dans lequel ils trovveront par advance des Instructions assez amples sur les deux parties qui composent cette Latitude, qui sont les Hauteurs, & la Declinaison : Comme aussi la Theorie & l'Vsage des Instruments dont ils se servent le plus communément sur Mer, et nommément de la Verge. Ensemble les tables de la declinaison, et le moyen de les reformer de temps en temps. Par M. G. Denys Prestre, Enseignant pour le Roy la Navigation dans la Ville de Dieppe. [Marq. décrite.] A Dieppe, Chez Nicolas Dvbvc, Imprimeur Libraire & Graveur devant l'Hôtel de Ville, 1673. Avec privilège dv Roy. (In 4. 495 p. ch. B. N., V. 9589.)

inexact, faute d'avoir vu les livres eux-mêmes. On remarque sur le titre de plusieurs d'entre eux la marque de l'imprimeur, gravée par lui et signée : « N. Dubuc f. » ; elle représente un trois-mâts de l'époque, naviguant toutes voiles dehors, attribut bien en rapport avec les travaux d'un typographe installé dans un port de mer. En 1675, notre imprimeur mettait au jour l'oraison funèbre de l'un des gouverneurs de la localité [1], puis, en 1683, l'ouvrage d'un autre prêtre dieppois sur l'art de naviguer [2], et ensuite ses presses restaient silencieuses jusqu'à ce qu'un autre Dubuc vienne le remplacer. Ayant échappé par hasard à la peste qui ravagea Dieppe de 1668 à 1670, Nicolas Dubuc fut sans doute l'une des victimes, dans sa fortune mobilière tout au moins, du terrible bombardement que l'amiral anglais Barklay vint infliger à l'improviste, en 1694, à la malheureuse ville et qui n'y laissa presque que des ruines.

III. Jean-Baptiste (*La ville d'Eu*, 1682-1699. — *Dieppe*, 1700-1728). Fils du précédent, il avait vu le jour à Dieppe vers 1660 [3] et, de même que son père, aussitôt ses études terminées, il était allé faire son apprentissage à Paris, « chez Rémy et La Caille [4] », puis il avait travaillé chez divers maîtres, et enfin, en 1682, il avait été « agréé par Mlle de Montpensier [5] pour être son imprimeur-libraire en la ville d'Eu, où il fut receu et admis à exercer ladite profession [6] ». Je n'ai rencontré aucun échantillon des presses de J.-B. Dubuc dans cette dernière localité, bien qu'il y ait exercé pendant près de 18 ans ; il n'y aura fait que des impressions administratives et de

(1) Harangve fvnebre de messire Philippe de Montigny, Chevalier Seignevr dv liev, vicomte de drevx, baron de la Covdraye, et d'Escrignielles, Seignevr Chastelain de Longpré, & autres lieux, Conseiller & Maître d'hôtel ordinaire du Roy, Govvernevr povr sa Maiesté des Ville, Chasteav, Citadelle de Dieppe, & Forts en dépendans. Prononcée dans l'eglise de l'Oratoire par le Rhetoricien du College le 22 novembre 1675. / A Dieppe, Chez Nicolas Dvbvc Imprimeur-Libraire devant l'Hôtel de Ville. (In 4. 24 p. ch. B.N., Ln 27 14660). — (2) La veritable et vnique methode de naviger par le qvartier d'or laqvelle est provvée d'vne maniere si facile et demontrée par des figures si claires et si intelligibles d'elles mêmes que l'on pourra sans peine et en peu de temps se rendre parfait Pilote & faire une heureuse Navigation. Composée par Mr N. Corruble Prêtre de Dieppe. [Fleuron]. A Dieppe. Chez Nicolas Dubuc Imprimeur, Libraire & Graveur, devant l'Hôtel de Ville. M. D. (*sic*) LXXX III. Avec privilege du roy. (In 4. 5 ff. prél., 215 p. ch. Au 5e f. vo, Privilège du 29 octobre 1683, et en bas : « Achevé d'Imprimer pour la première fois le 15 jour de novembre 1683. » B. N. 4o V. 2717). — (3) D'après la supputation de son âge (42 ans) déclaré à l'enquête de 1701. — (4) B. N., Ms. fr. n. a 400, fo 330 (Enquête de 1701). — (5) Anne-Marie-Louise d'Orléans. — (6) A. N., V6 837. Arrêt du Conseil du 2 mars 1716. Voy. Documenta, no 761.

petits travaux pour les particuliers, tout juste sans doute de quoi subvenir à son existence, aussi dès que son père fut décédé, s'empressa-t-il de retourner à Dieppe, où il s'installa en 1700, avec une presse et un compagnon, Étienne Maury, de Calais[1]. Ses débuts dans cette ville furent marqués, paraît-il, par une condamnation à 10 livres d'amende, prononcée par un arrêt du Conseil d'État du 28 janvier 1700 (?), pour avoir imprimé sans autorisation préalable, un *Tarif des droits de quayage*, perçus par la coutume urbaine et archiépiscopale, et la suppression de tous les exemplaires fut prononcée[2]. L'abbé Cochet, à qui j'ai emprunté ce renseignement, exagère quelque peu lorsqu'il appelle cela une condamnation infamante et il se trompe complètement en s'imaginant avec naïveté que les divers arrêts du *Conseil*, dont il parle dans le cours de son *Histoire de l'imprimerie à Dieppe*, émanent du *Conseil de la ville*. Il s'agit toujours, bien entendu, du Conseil d'État, mais ce n'est pas lui qui le 8 mars 1710, condamna, ainsi que le dit le savant ecclésiastique, notre imprimeur à 30 livres d'amende et ordonna la fermeture de sa boutique et de son imprimerie pendant trois mois pour avoir récidivé en imprimant, sans original authentique, une pancarte intitulée *Le Tarif des droits du Roy* (droits de travers, laignage et maltôte); cette sentence émanait de l'Intendance de Rouen[3] et sa sévérité n'étonnera pas le lecteur, qui a vu précédemment avec quelle persévérance le Conseil d'État s'était attaché à ce que les intendants de Normandie réprimâssent vigoureusement les infractions commises par les imprimeurs de leur province. Aussi à partir de ce moment J.-B. Dubuc commença-t-il à se rendre compte du peu de sécurité de sa situation ; il prit une connaissance plus attentive des règlements qui régissaient sa profession et, en 1716, il se décida à se pourvoir auprès du Conseil pour se faire reconnaître le seul imprimeur de Dieppe prévu par l'arrêt du 21 juillet 1704. Il y réussit d'abord assez facilement et un arrêt du 2 mars 1716 ordonna qu'il serait « maintenu et gardé dans la place...[4] », mais tout fut remis en question quand, armé de ce titre, il voulut contraindre son collègue Jean Oursel à fermer son établissement. Celui-ci fit opposition à l'arrêt, obtenu par Dubuc, il appela à son secours les Syndics et Gardes de la Communauté de Rouen, mena contre son confrère une campagne acharnée, sortit de ses tiroirs tous les documents qui pouvaient

(1) Enquête de 1701. — (2) Cochet, *Hist. de l'impr. à Dieppe*, p. 13. — (3) Cf. Documenta, n° 762, Pièces produites, lettre D. — (4) Voy. Documenta, no 761.

accabler ce dernier, par exemple, une sentence du bailliage de Caux, du 22 avril 1706, portant séparation de biens d'entre lui et sa femme [1] et le jugement de l'intendance de Rouen dont il a été question plus haut ; finalement les choses furent conservées en l'état et chacun des deux imprimeurs furent autorisés par arrêt du 22 mars 1717, à continuer d'exercer à Dieppe, sous la condition que le prémourant ne serait pas remplacé [2]. Cependant une troisième imprimerie fonctionnait dans la ville : elle était tenue par Pierre Pillon et il était urgent de la faire supprimer. Nos deux adversaires de la veille, subitement réconciliés, s'unirent pour tenter cette aventure ; ils inaugurèrent leur stratégie, le 17 juin 1717, par une saisie des presses, ustensiles et marchandises de leur ennemi commun [3], puis ils présentèrent une requête au Conseil afin de l'y faire assigner. Pierre Pillon riposta à ces attaques en puisant des armes, oppositions, clameur de haro, etc. dans l'arsenal si riche de la procédure normande ; il se débattit avec vigueur et, en fin de compte, il fut maintenu dans la place qu'il occupait, aux mêmes conditions que les deux premiers [4]. Jean-Baptiste Dubuc survécut à ses collègues et mourut seulement en 1728, il laissait une veuve qui continua d'exercer, — plus ou moins paisiblement, on le verra bientôt, — en vertu des privilèges que lui conféraient les règlements, et deux fils, Jacques-Nicolas et Charles-Joseph, dont les notices sont ci-après.

Catherine de Guerreaux (1728-1738), veuve de Jean-Baptiste Dubuc, garda donc l'établissement de son mari, mais, lorsque son fils aîné eut été admis à occuper la place de son père, il est probable qu'elle lui remit sa part de matériel et qu'elle conserva le surplus tant pour elle que pour son second fils, qui l'aida dans ses affaires. En 1732, désireux de se trouver seul à imprimer à Dieppe, Jacques-Nicolas parvint à décider sa mère à se retirer et s'engagea, par un contrat sous seings privés du 19 janvier [5], à lui servir sa vie durant une pension annuelle de 150 livres. Trois années s'étant écoulées sans qu'elle eut reçu le moindre arrérage de sa rente, la veuve Dubuc, dont les réclamations restaient infructueuses, songeait à s'adresser à la justice, lorsque tout à coup elle fut elle-même assignée par son fils en rescision de la convention intervenue entre eux. Jacques-Nicolas prétendait que cet acte était nul parce

(1) Voy. Documenta, no 762. Pièces produites, lettre C. — (2) Documenta, no 762. — (3) Cf. Documenta, no 763. — (4) Ibid. — (5) Voy. Documenta, no 852.

que sa mère lui avait cédé un privilège inexistant, lui seul ayant droit, aux termes des règlements, de tenir une imprimerie à Dieppe ! Devant un pareil procédé, la pauvre mère crut qu'il était de meilleure guerre, pour éviter tout scandale, de paraître céder, et elle se laissa dépouiller, sans aucune protestation, par une sentence du bailliage de Dieppe du 17 octobre 1735 [1]. Recouvrant ainsi sa liberté d'action et voulant user de ses droits légitimes, elle fit aussitôt acheter par son fils cadet tous les ustensiles et caractères qui lui étaient nécessaires pour imprimer, installa le tout dans l'ancien atelier de son mari et reprit l'exercice de son privilège. Mais, à peu de temps de là, profitant d'une absence de sa mère et de son frère, Jacques-Nicolas fit saisir tout ce matériel, dont une partie fut brisée et le surplus porté au greffe du bailliage. La veuve Dubuc put mesurer à son retour l'audace et l'ingratitude de son fils, elle ne se laissa pourtant pas abattre et faisant courageusement front elle déposa une plainte judiciaire contre Jacques-Nicolas, puis, renvoyée à se pourvoir devant le Conseil d'État, elle n'hésita pas à l'y assigner. Pour toute défense, Jacques-Nicolas prétendit que sa mère avait depuis longtemps renoncé à son état et qu'il cherchait uniquement à atteindre son frère, qui, sous le couvert de celle-ci, tentait de le concurrencer en établissant à Dieppe une seconde imprimerie et en contrevenant aux règlements [2]. Le Conseil ne prêta pas l'oreille à ces mauvaises chicanes et par un arrêt du 7 septembre 1737, il déclara nulle la saisie, en ordonnant la main levée et la restitution des objets saisis et condamna Jacques-Nicolas aux dépens et à 200 livres de dommages-intérêts envers sa mère [3]. Il est probable que cette équitable décision assagit le condamné et qu'il trouva les moyens de tout arranger à la satisfaction commune, car, l'année suivante, la veuve Dubuc se retirait des affaires et son fils Charles-Joseph transportait tout son matériel dans la ville d'Eu, où nous le retrouverons bientôt.

IV. Jacques-Nicolas (1729-1760). Fils aîné des précédents ; il naquit à Dieppe en 1701, apprit les premiers éléments de son art dans l'atelier paternel, puis il fit son tour de France, travailla un peu partout, notamment à Paris dans l'imprimerie royale et, au bout d'une dizaine d'années, revint enfin à Dieppe, où il aidait son père depuis quelque temps [4], lorsque la mort de celui-ci lui ouvrit

(1) Voy. Documenta, no 852. — (2) Voy Documenta, no 853. — (3) Voy. Documenta, no 856. — (4) A.N., V[6] 883. Requête préliminaire à l'arrêt du 31 mai 1738.

la possibilité de s'installer lui-même dans sa ville natale. Dès le 31 mai 1728, Jacques-Nicolas obtenait un arrêt du Conseil, qui l'autorisait à représenter ses titres et capacités devant les officiers de police de Dieppe [1] et, près d'un an plus tard seulement, il était habilité par un autre arrêt du 14 mars 1729, à occuper la place de son père [2]. Ses débuts ne furent pas très heureux, car, au mois de juin suivant, surpris en train de travailler à des impressions jansénistes, il fut arrêté et conduit à la Bastille, d'où il ne sortit que dans les premiers mois de l'année suivante [3].

Installé dans la Grande-Rue, sur la paroisse Saint-Remy, Jacques Nicolas ne tarda pas à se montrer jaloux d'accaparer à lui seul toute la clientèle dieppoise. Il procéda d'abord contre les merciers de la ville, qui se mêlaient de vendre des livres de toutes sortes et fit restreindre leurs droits au débit des ABC, Almanachs et petits Livres d'heures et de prières imprimés hors de la localité [4] ; puis tournant ses regards sur sa propre famille, il résolut d'évincer sa mère et se livra vis-à-vis d'elle à toute une série de manœuvres et de vexations que j'ai racontées plus haut. Resté seul enfin à partir de 1738, il devint l'*imprimeur de la Ville et du Collège*, mais ses presses n'en acquirent guère plus de renommée et elles demeurèrent affectées aux plus modestes impressions locales. On peut citer pourtant, avec l'abbé Cochet [5], « un rôle long d'un mètre 66 cms », conservé dans les archives municipales, qu'il exécuta en 1755. Cette pancarte, dit l'archéologue normand, « calquée sur les rotules du moyen âge, est intitulée : *Règlement de l'hôtel de ville de Dieppe pour l'extinction du feu, en cas de bombardement, du 30 août 1755*... On comprend, — ajoute-t-il, — l'utilité d'une pareille mesure, dans une cité détruite par le funeste incendie de 1694. Les navires anglais commençaient à poindre à l'horizon. La France n'avait plus de marine ; nos côtes étaient sans défense, et malgré tout cela, nous allions commencer avec l'Europe entière la désastreuse guerre de sept ans. Dubuc mourut avant la paix. » Il décéda, en effet, non pas le 20 mai 1760, ainsi que l'avance M. Cochet, mais le 9 octobre suivant, laissant une veuve, qui prit en main la direction de l'établissement. L'auteur de l'*Histoire de l'imprimerie à Dieppe* affirme que cette décision s'imposait parce que les enfants

(1) Documenta, n° 826. — (2) Documenta, n° 829. — (3) Cf. Documenta, n° 830. — (4) Arrêt du conseil du 15 février 1732. Documenta, n° 842. — (5) *Op. cit.* p. 14.

du défunt étaient trop jeunes pour lui succéder ; cela n'est pas tout à fait exact. De son mariage avec Marie-Madeleine de Cayeux, J. N. Dubuc avait eu trois enfants ; d'abord deux fils, Jacques-Nicolas Gilles, baptisé le 13 mai 1734 [1], et Jean-Baptiste-Joseph, puis une fille ; l'aîné avait donc atteint sa majorité au moment du décès de son père ; seuls, les deux autres enfants avaient moins de seize ans. On verra par la suite ce qui s'était passé.

Marie-Madeleine de Cayeux (1760-1775) eut à déployer un certain courage en succédant à son mari, car il fallait mener de front la conduite d'une entreprise fortement obérée au moment de la mort de ce dernier [2] et il fallait faire face à l'éducation et à l'entretien des deux enfants restés au logis. Elle aussi avait été payée d'ingratitude par son fils aîné et de même que dans la génération précédente, elle ne pouvait compter pour l'avenir que sur son second fils ; Jacques-Nicolas-Gilles avait tout aussitôt secoué le joug maternel, il avait ouvert une librairie personnelle et se désintéressant des dettes laissées par son père, il en répudia la succession par acte passé au bailliage de Dieppe le 14 mars 1768 [3]. La veuve Dubuc, dont l'officine avait été transférée dans un immeuble appelé le *Puits salé*, obtint bientôt le titre d'imprimeur du roi ; grâce à son intelligence et à son activité, elle parvint à liquider le passif de son mari et à faire honneur à ses affaires. Elle a apposé son nom sur quelques ouvrages qu'a enregistrés l'abbé Cochet et dont il est inutile de rappeler ici les titres ; en 1774 enfin, elle démissionna, par acte du 11 septembre [4], pour permettre à son fils cadet de la remplacer.

V. Charles-Joseph (*Eu*, 1738-1759). On a lu déjà à la suite de quels incidents, le second fils de Jean-Baptiste Dubuc et de Catherine de Guerreaux prit le parti de se rendre dans la ville d'Eu et d'y exercer son état d'imprimeur ; malheureusement si je n'ai pas eu la bonne fortune de rencontrer le moindre produit de ses presses dans cette localité, il n'eut pas la chance pour sa part de les y faire rouler bien longtemps. Le 12 mai 1759, en effet, un arrêt du Conseil d'État [5] renouvelait les prohibitions restées purement platoniques

(1) Voy. Documenta, n° 932. Pièces produites, lettre A. — (2) A. N., V[6] 1066, Arrêt du Conseil d'État du 29 mai 1775, requête préliminaire. — (3) Documenta, n° 932. Pièces produites, lettre D. — (4) A. N., V[6] 1066, Arrêt du 29 mai 1775, requête préliminaire. — (5) Cf. Documenta, n° 909.

de celui du 31 mars 1739[1], ordonnait que l'imprimerie établie dans la ville d'Eu serait supprimée incontinent et défendait « au nommé Dubuc et à tous autres d'y exercer ledit art ». Il est à croire que Charles-Joseph put continuer à vendre des livres dans cette ville, mais je n'oserais rien affirmer à cet égard.

VI. JEAN-BAPTISTE-JOSEPH (1775-1790). Né et baptisé à Dieppe (Saint-Rémi) le 2 février 1745[2], il était fils, ainsi que je l'ai déjà dit, de Jacques-Nicolas Dubuc et de Marie-Madeleine de Cayeux. Agé seulement de 15 ans à la mort de son père, il n'eut pas, comme son frère aîné, la tentation d'abandonner sa mère, il demeura au contraire auprès d'elle, lui apporta bientôt tous les secours de sa jeunesse, de son activité et de son intelligence, et, grâce à ses soins, on peut le dire, la maison acquit en peu de temps une importance qu'elle n'avait jamais connue. Jean-Baptiste-Joseph avait atteint sa vingt-neuvième année, quand sa mère prit le parti de se retirer et lui remit sa démission; muni de cette pièce, il présenta requête à la Chancellerie à l'effet d'obtenir son investiture, mais cela n'alla pas tout seul. Jacques-Nicolas-Gilles, le frère aîné, avait eu connaissance du changement qui se préparait et il s'était empressé de solliciter la préférence du Conseil; il fallut l'intervention de leur vieille mère pour faire connaître aux conseillers du roi la situation des deux rivaux : l'un, exposa-t-elle, lui avait fourni par son travail et son assiduité dans l'imprimerie, la possibilité de subsister, d'acquitter les dettes de son défunt mari et d'établir leur sœur commune; l'autre s'était désintéressé de tout cela et n'avait ouvert une librairie qu'à son profit personnel[3]. Ainsi éclairée la justice du Conseil ne pouvait pas s'égarer : par un arrêt du 29 mai 1775, il fut ordonné, « sans avoir égard aux demandes et prétentions de Jacques-Nicolas-Gilles Dubuc, fils aîné », dont il était débouté, que Jean-Joseph Dubuc, puîné, serait reçu imprimeur-libraire à Dieppe[4].

L'exercice de ce typographe dieppois a été marqué par la publication d'importants et nombreux ouvrages; les uns, quoique le lieu principal de leur vente soit indiqué à Paris ou à Rouen, portent bien son nom et il ne saurait être contesté qu'ils sont sortis de ses presses[5]; d'autres, par exemple la monumentale histoire de la

(1) Voy. Documenta, no 857. — (2) Arrêt du 29 mai 1775 (Documenta, no 932), pièces produites, lettre B. — (3) A. N., V[6] 1066, arrêt du 29 mai 1775, requêtes préliminaires. — (4) Documenta, no 932. — (5) Voy. notamment : A. / Traités sur

Grèce, de Cousin-Despréaux [1], paraissent seulement avoir été édités à Rouen et à Paris, mais, dit l'abbé Cochet, « nous savons par des traditions typographiques et par des mémoires manuscrits conservés dans la famille de l'auteur, que ce grand ouvrage fut imprimé à Dieppe, quoique le frontispice des volumes n'en parle nullement. Ce soin de dissimuler l'origine provinciale d'une œuvre importante semblerait dire que l'on craignait de déprécier le produit par la provenance [2] ». Il suffit d'ailleurs de comparer les caractères employés à l'impression de l'ouvrage de David Houard, avec ceux qui servirent au tirage des volumes de Cousin-Despréaux, pour se convaincre de leur commune origine. J.-B.-J. Dubuc arracha aussi aux presses rouennaises la fructueuse clientèle de l'abbaye de Fécamp, et il était arrivé à l'apogée de ses affaires, lorsque se produisirent les terribles perturbations qui devaient jeter à bas tout l'ancien état de choses. Notre imprimeur trouva dans les préliminaires de la Révolution une abondante moisson [3],

les coutumes anglo-normandes, qui ont été publiées en Angleterre, Depuis le onzième, jusqu'au quatorzième siècle ; Avec des Remarques sur les principaux points de l'Histoire & et de la Jurisprudence Françoises, antérieures aux Etablissements de Saint-Louis. Par M. Houard, Avocat en Parlement, Correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Tome premier [Vignette.] A Paris. chez Saillant, Nyon & Valade, Libraires, rue S. Jacques ; & à Dieppe, chez Jean-B-Jos. Dubuc, Imprimeur du Roi. M.CC. LXXVI. Avec approbation et privilège du roi. (In-4. 4 vol. B. N., F. 13662). — B. / Mémoires chronologiques, pour servir à l'histoire de Dieppe, et à celle de la navigation françoise ; Avec un Recueil abrégé des Privilèges de cette Ville. Tome premier. // A Paris, chez Desauges, Libraire, rue St-Louis du Palais. A Rouen, chez Racine, Libraire, rue Ganterie. A Dieppe, chez Dubuc, Imprimeur du Roi. M.DCC.LXXXV. Avec Approbation & Privilège du Roi. (In-12. 2 vol. Par Desmarquets. Privilège à J. Dubuc, du 2 juillet 1783. B. N., L k^7 2362.)

(1) Histoire generale et particulière de la Grèce, Contenant l'origine, le progrès & la décadence des Loix, des Sciences, des Arts, des Lettres, de la Philosophie, &c. Précédée d'une Description géographique, de Dissertations sur la Chronologie, les Mesures, la Mythologie, &c.& terminée par le parallèle des Grecs anciens avec les Grecs modernes. Par M. Cousin-Despréaux, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen, de celle de Villefranche & des Arcades de Rome. Tome premier. // A Rouen, chez Le Boucher le jeune. Libraire. A Paris, chez Durand Neveu, Libraire, rue Galande. M.DCC.LXXX. Avec Approbation & Privilege du Roy. (In-16. 16 vol. B. N., J. 10559.) — (2) Cochet, *Hist. de l'impr. à Dieppe*, p. 16. — (3) Voy. notamment : A. / Lettres écrites au roi, par les maire et échevins de la ville de Dieppe, Les 4 Novembre & 1er décembre 1788. [Arm. de Dieppe.] A Dieppe : De l'Imprimerie de Jean-Baptiste-Joseph Dubuc, Imprimeur du Roi. M. DCC.LXXXVIII. (In-8, 32 p. ch. et 2 ff. n. ch. B. N., Lb^{39} 805 A). — B. / Adresse de remercîment, présenté au roi, par les officiers municipaux, en exercice, les anciens et les notables de la ville de Dieppe, en assemblée générale. Janvier 1789. [Arm. de

mais cela dura peu de temps et bientôt il n'eut plus qu'à se croiser désespérément les bras devant ses presses silencieuses. Réduit désormais à végéter à Dieppe, Dubuc se décida à fermer son imprimerie et se rendit à Paris, où, comme le dit l'abbé Cochet [1], « la liberté de la presse promettait une ère nouvelle à la typographie ». Je pourrais m'arrêter ici, mais pour terminer la notice de cet imprimeur, j'emprunte à l'abbé Cochet, en l'abrégeant par endroits, le récit de ses dernières années. « Gorsas, dit-il [2], avait fondé en 1789 le *Courrier de Paris*, pour faire suite au *Courrier de Versailles*. En 1791, il l'intitula : *Le Courrier des LXXXIII départements*, consacrant ainsi la nouvelle division territoriale de la France. Enfin, en 1792, lorsque la République eut été proclamée, Gorsas appela sa feuille le *Courrier des Départements*. Le fougueux conventionnel en était à la fois le rédacteur et l'imprimeur. Cette double besogne l'écrasait. Pour la corvée matérielle, il s'associa J.-B.-Joseph Dubuc ; aussi lisons-nous à la fin des numéros de décembre 1793, cette rubrique : *Des imprimeries réunies de J.-B.-J. Dubuc et A.-J. Gorsas, rue Tiquetonne, n° 7* [3]. Dubuc imprimait aussi les ouvrages révolutionnaires à l'ordre du jour, entre autres le *Catéchisme républicain*, qu'il ne faut pas confondre avec celui de Carnot. Sur les registres municipaux (de Dieppe), on trouve à la date du 19 germinal an II (8 avril 1774), que le citoyen Dubuc, imprimeur, fait don à la commune de 100 exemplaires du *Catéchisme républicain*. C'était tout à la fois une réclame de librairie et un don patriotique. Après cette offrande à la patrie, nous n'entendons plus parler de son existence parisienne devenue précaire et chancelante. Avant de partir pour Paris, Dubuc avait vendu son imprimerie à un jeune compositeur, qui depuis longtemps travaillait sous ses ordres et qui l'avait aidé dans des jours difficiles... Après la mort de Gorsas, le 8 octobre 1793, Dubuc revint à Dieppe et, en dépit de son traité avec Godeby, il y ouvrit une nouvelle imprimerie, qui végéta plusieurs années et qui, après la mort de Dubuc, survenue le 1er juin 1810, fut réunie à celle de Corsange, gendre et successeur de Godeby. »

Dieppe.] A Dieppe, De l'Imprimerie de J-B-J. Dubuc, Imprimeur du Roi, vis-à-vis la Place. M.DCC.LXXXIX. (In-8 16 p. B. N., Lb[39] 965).

(1) *Op. cit.*, p. 24. — (2) Ibid., p. 25 et suiv. — (3) Cette imprimerie a échappé aux recherches de M. Paul Delalain, qui a omis de l'enregistrer dans son ouvrage intitulé : *L'Imprimerie et la Librairie à Paris de 1789 à 1813*. (Paris, 1899. Gr. in-8).

DUHAMEL (Guillaume), imprimeur à Rouen (1526-1527).

Cet imprimeur n'est connu que par une mention relevée par M. Deville, dans les comptes manuscrits du trésorier du cardinal d'Amboise II, sous les dates de 1526-1527, et communiquée à M. Frère[1] dans les termes suivants : « A Guillaume Duhamel, imprimeur, pour avoir imprimé deux mil feuillets de papier où estoient contenuz les suffrages et oraisons envoyez par le Roy nostre Seigneur, pour estre distribuez ès esglises parrochialles du diocèse de Rouen, a esté payé aud. Duhamel, VI livres ».

DUJARDIN (Jean), imprimeur à Rouen (1524) et à Saint-Denys-de-Lyons (1524-1526).

Cet imprimeur, — sans doute en chambre et travaillant pour des libraires, — n'est aussi connu que documentairement. Voici les lignes que lui consacre M. Gosselin[2] : « Maistre Jehan Dujardin, imprimeur, demeurait en la paroisse Saint Vivien, en l'année 1524, mais, en cette dernière année, il quitta Rouen et transféra son domicile à Saint-Denys de Lyons, où nous le trouvons jusqu'au 24 juin 1526, se disant toujours imprimeur. Il vendit successivement tout le bien qu'il possédait. *Tabellionage*, 24 février, 24 juin 1524 ; 14 juin 1526. »

DU MARTEAU (Pierre), pseudo-imprimeur de Rouen (1674).

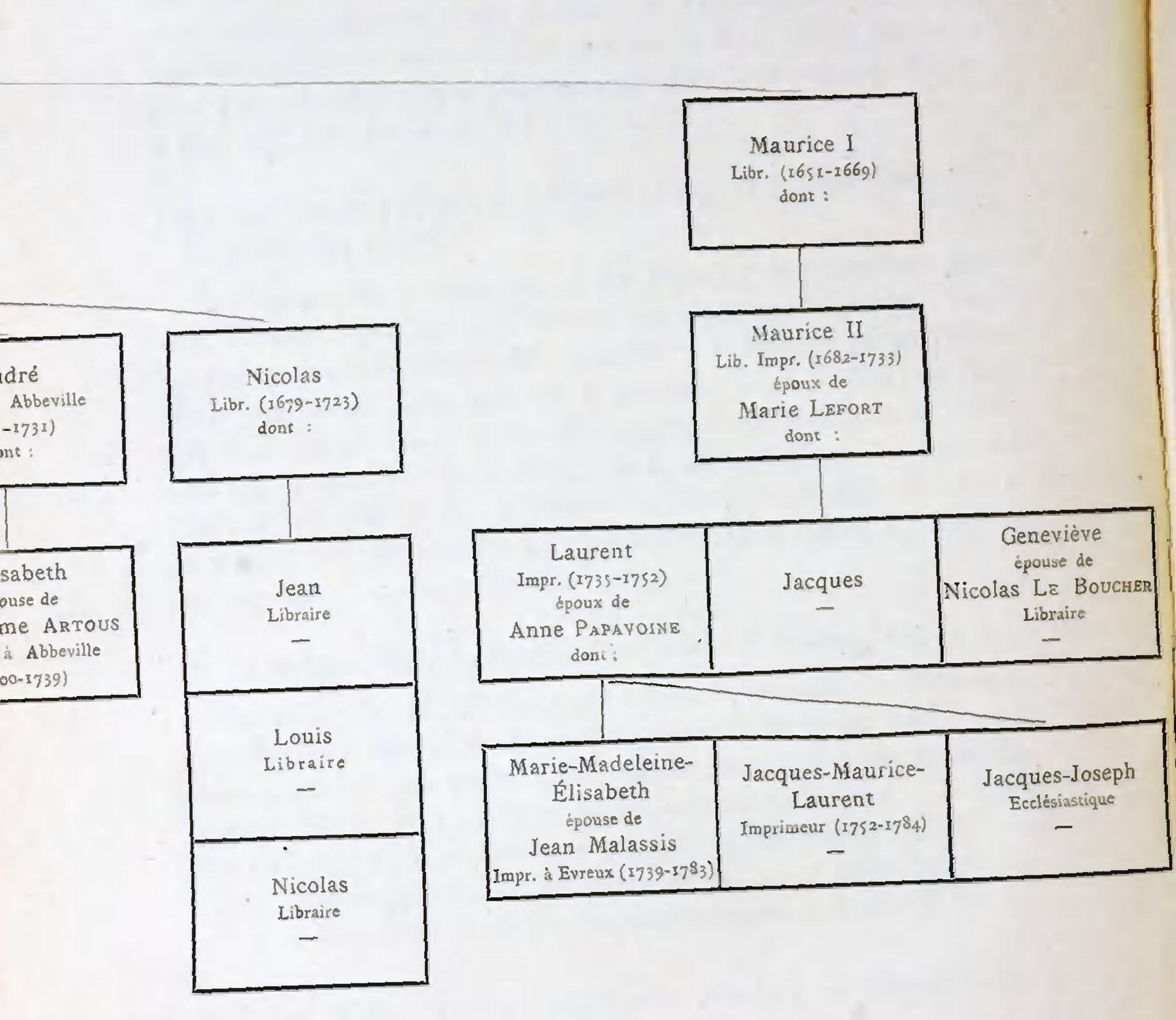
Un livre de la Bibliothèque Leber[3], intitulé : « Mémoires du temps [du marquis de Fresne] », portait cette souscription : « A Rouen, chez Pierre du Marteau, rue S. Jean, à l'enseigne des Cigognes. 1674. » (5 parties en un volume petit in-12.) Il s'agit d'une édition faite en Hollande ; quant à l'imprimeur, il est bien entendu apocryphe : c'est un passe-partout qui a servi à des centaines de pamphlets et de libelles sous le règne de Louis XIV[4].

DUMESNIL (Les), famille d'imprimeurs libraires de Rouen (1611-1800).

L'industrie du livre a compté à Rouen peu de familles aussi

(1) N. F., liasse 111. — (2) *Glanes*, p. 89. — (3) P. 436, n° 2243 du tome I de son Catalogue (Paris, 1839. In 8). — (4) C Brunet, *Imprimeurs imaginaires et libraires supposés* (Paris, 1866. In-8), pp. 112 et suiv.

Dumesnil, de Rouen



nombreuses que celle-ci ; elle détient à ce point de vue le record avec les Lallemant, les Machuel et les Viret, et elle ne le cède à ces derniers que sous le rapport de la durée. Un tableau d'ensemble s'impose en l'espèce, pour aider le lecteur à se retrouver dans une semblable lignée ; malheureusement je suis dans la nécessité de ne le lui présenter qu'incomplet, parce que je n'ai pas pu saisir le point d'origine et de contact de l'une des branches de la famille, les Jean-Baptiste Dumesnil, des libraires d'ailleurs et non des imprimeurs, qui sont cités dans les *Notes* de M. Frère. En revanche, ce bibliographe en a ignoré plusieurs autres, notamment presque tous les derniers. Quant aux dates qu'il a fournies, il n'y a rien à en retenir, car la plupart, pour ne pas dire toutes, sont erronées.

I. LOUIS I (1611-1672), le chef de la famille, est indiqué par Frère [1] comme ayant exercé de 1623 à 1681 ; ces dates sont inexactes, car Louis I Dumesnil fut admis à la maîtrise en 1611 [2] et, autre preuve de l'activité de son établissement à cette époque, il avait, pendant cette même année, un apprenti, nommé Louis Cauchois, qui renonça à son état [3]. Quant au moment où sa carrière se termina, il est certainement antérieur à 1680, attendu qu'au mois de mai de cette année, sa femme, veuve alors, s'éteignait à l'âge de 80 ans [4]. Il est évident que l'auteur du *Manuel du bibliographe normand* a confondu Louis I et Louis II Dumesnil, aussi bien que leurs veuves. Le premier des Louis Dumesnil a dû mourir en 1672 ou 1673 ; il avait d'ailleurs à ce moment même accompli une belle carrière, ayant été appelé six fois peut-être aux fonctions de garde : en 1624, 1635, 1647, 1652, 1661 et 1671 [5] ; je dis *peut-être* seulement, parce qu'il est très possible que sans avoir été qualifié *le jeune*, son fils Louis les ait remplies en 1661 et 1671. Louis I Dumesnil possédait un établissement important dans la rue Saint-Jean, à l'enseigne de la *Croix d'Or* ; il ne se contenta pas d'imprimer chez lui, il confia aussi de la besogne à certains de ses confrères, par exemple Robert Féron [6] et Pierre Le Brun [7] ; son personnel semble avoir été

(1) N. F., liasse 111. — (2) A. D. S., E. 483, f° 12 v°. — (3) A. D. S., E. 485, p. 62. — (4) A. R., Paroisse S. Jean, reg. 1 : « Du 3e May 1680, Elizabeth Chrestien, aagée de 80 ans, veufve de Louis Dumesnil, libraire, fust inhumée en cette église le 4e du mesme mois. » — (5) Voy. suprà, pp. 17 et 18. — (6) Premieres homelies Mariales de Messire Iean Pierre Camvs, Evesque et seignevr de Belley. [Une rose contenant le monogramme du Christ, une croix au dessus, trois clous en dessous ; le cœur de la rose formé d'une couronne d'épines.] A Roven, chez Lovys dv Mesnil, deuant le Portail S. Iean, à la † d'or. Auec Approbation des Docteurs. M.DC.XXVIII. [A la fin :] De l'Imprimerie de Robert Feron. (In-12. 256 p. ch. B. N., D. 15523.) — (7) Crayon de l'éternité. Par Iean Pierre Camvs

parfois insuffisant, puisqu'il employait sa servante à des travaux de brochure sans doute, ainsi que nous l'apprend une sentence du bailliage de Rouen rendue sur la poursuite des Gardes [1]. La production totale de cet imprimeur a été des plus considérable ; je citerai plus particulièrement un ouvrage, dont il tira plusieurs moutures [2], orné de nombreuses gravures anonymes, qui sont probablement son œuvre, car on remarque en tête d'une autre de ses éditions [3], un portrait équestre de Louis XIII, signé des initiales L. D., qui sont évidemment les siennes. Il semble avoir eu pour marque le monogramme du Christ, accompagné d'une croix au-dessus, d'un cœur percé de trois clous au-dessous, et entouré d'une couronne d'épines flamboyante [4], mais il employa aussi le monogramme de la

Evesque de Belley. (Effigies de Jésus et de la Vierge, surmontées du Saint Esprit.) A Rouen, Chez Lovys dv Mesnil, deuant S. Iean, à la ✠ d'or M.DC.XXXII Avec permission. [A la fin :] A Roven, de l'Imprimerie De Pierre Le Brun. (In-12. 359 p. ch. B. N., D. 17651).

(1) A. D. S., E. 485, f° 39 : 1617, 8 mars. Sentence du bailliage de Rouen « allencontre de Loys Du Mesnil, m° particullier, aproché pour ce qu'il emploioict journellement à travailler des personnes qui n'estoient de la jurande dud. estact, entre aultres une servante qui demeuroict en sa maison; ayant esté led. Dumesnil pour ce regard condampné par lad. sentence en 20 solz d'amende et deffenses à luy faictes d'y revenir et commettre telle faulte à l'avenir sur les peines portez par les ordonnances et règlemens ». — (2) A./ Abregé de l'histoire francoise, avec les effigies et devises des roys, depvis Pharamond ivsqves av roy Loys XIII. A present regnant. Tirees des plus rares & excellens Cabinets de France. Reueu, corrigé & augmenté de nouueau, de ce qui s'est passé, iusques au mois de Feburier 1625. (Arm. de France et de Navarre.) A Roven. Chez Lovys Dvmesnil, petite ruë S. Iean à la Croix d'Or. M.DC.XXV. Auec permission du Roy. (In-f° 43 ff. n. ch. Titre r. et n. Encadrements à tous les feuillets. Portr. des rois en t. d. non signés. B. N., L³⁵ 76 B). — B./ Inventaire general de l'histoire de France. Depuis Pharamond iusques à Louys XIV. à présent regnant. Illustré par la conference de l'Eglise et de l'Empire. Par Iean de Serres. Avgmenté en cette derniere edition de ce qui s'est passé durant ces dernieres années iusques à present. Et nouuellement enrichy des Figures en Taille douce de tous les Roys. (Arm. de France et de Nav.) A Roven, Chez Lovys Dv Mesnil, deuant le grand portail sainct Iean, à la Croix d'Or. M.DC.XLVII. (In f° 1354 p. à 2 col. Titre r. et n. Une pl. donnant le portr. de Louis XIII à cheval, au dessus d'une vue de Dunkerque. Planches et effigies des rois comme dessus. B. N., L³⁵ 69 J.) — (3) Les Discovrs et qvestions militaires. Dediez au Tres-Chrestien Roy de France et de Nauarre, Lovys XIII. Par le sieur Dv Praissac. De nouueau reueu & corrigé exactement suyuant le Manuscrit de l'Autheur, auec les figures. [Port. de Louis XIII à cheval.] A Roven, chez Lovys Dumesnil, deuant le Portail S. Iean, à la ✠ d'Or. M.DC.XXXVI. (In-12. Titre r. et n. 228 et 124 p. Figs B. N., *E 2378.) — (4) Les iovrs hevrevx, ov le secret povr vivre content dans la veuë de la volonté de Dieu. Par le R. P. Iean Marie, Religieux Penitent. [Marq. décrite.] A Roven, Chez Lovys

Compagnie de Jésus avec la devise *Laudabile nomen Domini*, tel qu'on le rencontre sur les livres édités pour le compte de la célèbre société [1]. Enfin il s'est également servi d'une sorte d'écusson qui renferme un ange tenant en mains divers attributs et entouré d'un encadrement dont les quatre coins présentent les armes de France, de Navarre, de Normandie et de Rouen ; on remarque dans le bas de l'encadrement, un monogramme composé de l'inévitable chiffre 4 en sens inverse, dont la branche horizontale est recroisillée à gauche et dont la branche verticale, après avoir supporté quelques signes indéchiffrables, vient s'insérer sur une grande N, qui reste pour moi une énigme [2]. On rencontre aussi, en tête de quelques-unes de ses productions, des épîtres ou des dédicaces assez bien tournées de Louis Dumesnil [3] ; elles nous révèlent un homme instruit et de pensées délicates. Je m'arrête, il en est temps, et je prie le lecteur de ne pas oublier de se reporter aux documents [4].

De son mariage avec Élisabeth Chrétien, Louis I Dumesnil eut au moins trois fils : Jean (I) et Louis (II), qui suivent, et Maurice (I), qui fut simple libraire de 1651 à 1669, suivant Frère, mais fit souche de plusieurs imprimeurs dont on fera plus loin la connaissance [5].

Dv Mesnil, dans la court du Palais, à la ✝ d'or. M.DC.LXIV. Avec Privilege du Roy, & Approbations. (In-12. 2 vol. B. N., D. 13245).

(1) La Normandie Chrestienne ov l'histoire des Archevesqves de Roven qvi sont av catalogve des saints. Contenant vne agreable diuersité des Antiquitez de Roven non encor veuës, & plusieurs autres recherches curieuses. Auec vn ample discours du Priuilege de Sainct Romain, & de plusieurs choses remarquables qui se sont passées dans la Pratiqve de ses Cérémonies. [Marq. indiquée.] A Roven, Chez Loys dv Mesnil, dans la Cour du Palais, à la Croix d'Or. M.DC.LIX. Avec Privilege & Approbations. (In-4. 724 p. ch. sll. Bandeaux signés P. D. M. Taille-douce représ. Saint Romain, gr. par David. B. N., Lk³ 557.) — (2) Les Bigarrvres et tovches dv seignevr des accords. Avec les apophtegmes dv sievr Gavlard et les escraignes dijonnoises. Dernière edition. Reueuë & de nouveau augmentée de plusieurs Epitaphes, Dialogues, & ingenieuses equiuoques. [Fleuron.] A Roven, Chez Loys dv Mesnil, deuant le grand Portail Saint Iean, à la ✠ d'Or. M.DC.XL. (In-12. 396 p. ch. B. N., Z. 19567.) Viennent ensuite avec titres, où figure la marque indiquée, et pagination séparée : Le quatrième Livre des Bigarrures (92 p.), les Contes facecievx du Sieur Gavlard (74 p.) et les Escraignes Dijonnoises (100 p.) — (3) Le Livre dv grand et divin Hyppocrate. Des playes de teste. Thresor de chirurgie. Tradvict dv grec, corrigé et commenté, Par Mᵉ François Dissavdeav, Docteur en la Faculté de Medecine de Paris, & Medecin du Roi. [Arm. de France et de Navarre.] A Roven, Chez Lovys dv Mesnil, dans la Cour du Palais, à la Croix d'Or. M.DC.LVIII. (In 12. 416 p. ch. sll. et lata. B. N., Td³⁷ 7 A.) — (4) Voy. Documenta, nᵒˢ 607, 626, 632 et 646. Voy. aussi pour une édition qu'il donna, en 1654, du *Recueil des Œuvres de Tabarin*, M. B., t. V. col. 621. — (5) Voz. infrà, VII.

II. Jean I (1645-1658). Fils aîné du précédent, il aurait, d'après Frère, exercé l'imprimerie de 1645 à 1658 ; je dois avouer que je n'ai rencontré aucune impression de lui, et je ne le cite par conséquent, en qualité d'imprimeur, que sous toutes réserves. Il fut Garde de sa Communauté en 1653 [1], mais là non plus sa véritable profession n'est indiquée. Quant à sa situation de famille, elle est corroborée par divers actes de l'état civil, notamment par l'acte de mariage de Louis III Dumesnil [2]. Décédé en 1658, Jean I laissait une veuve née Catherine Jovenet [3], et un fils, appelé Jean comme lui [4].

III. Louis II (1645-1660). Frère cadet du précédent, il exerça son art dans la rue aux Juifs, à l'*Image-Saint Louis*, et mourut prématurément, non pas en 1654, ainsi qu'on pourrait le croire, d'après les *Notes* de Frère, mais vers 1660 seulement. Il était époux de Geneviève Fillastre et il en eut au moins cinq fils, savoir : Louis [III], qui suit ; un Jean, qui fut libraire et dont la veuve, Marthe Amiot, décéda en 1718 [5] ; Jacques, imprimeur, repris ci-dessous [6] ; André qui fut imprimeur à Abbeville [7] ; et Nicolas libraire à Rouen [8], né en 1656 [9], mort en 1723 [10], et père de trois enfants, Jean, Louis et Nicolas, tous ultérieurement libraires à Rouen.

IV. Louis III (1672-1675). Fils du précédent et de Geneviève Fillastre, né à Rouen vers 1647 [11], il s'établit dans la rue Neuve Saint-Lô et prit l'enseigne de son aïeul, la *Croix d'Or*. Il n'y exerça que peu de temps, étant décédé en 1675 [12]. Allié aux Be-

(1) Voy. suprà, p. 19. — (2) Voy. p. 149, note 1. — (3) N. F., liasse 111. — (4) Voy. sa notice au paragraphe V. — (5) A. R., Paroisse S. Jean, reg. 4 : « Ce 28 septembre 1718, est décédée Marthe Amiot, âgée de 50 ans, veuve de M. Jean Dumesnil, marchand libraire à Rouen, et le lendemain a été inhumée proche les fonts. » — (6) Voy. plus loin, paragraphe VI. — (7) Voy. *Gallia typographica*, sér. dép., t. I., pp. 147-148. J'y ai dit qu'il était né à Rouen *vers 1652*, cette date doit être rectifiée en 1654, car voici son acte de baptême : « Du 30e novembre 1654, André, fils de Louys Dumesnil et de Geneviefve Fillastre. Le parrain, François Vaultier ; la marraine, Marie. » (A.R., Paroisse S. Lô, reg. des bapt. de 1643 à 1658). — (8) *L'enquête de 1701* (B. N., Ms. fr. n. a. 400, f° 376) le signale comme imprimeur, mais il y déclare qu'il n'a pas de presse. — (9) A. R., Paroisse S. Lô, reg. des bapt. de 1643 à 1658 : « Du 9e juin 1656, Nicolas, fils de Louis Dumesnil et de Geneviefve Fillastre. Le parrain, Jean Brico, escuier, Sr de Mesanglemare ; la marraine, delle Anne Theroulde, femme de M. Hébert, auditeur des comptes. » — (10) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 6 : « Du 21e janvier 1723, le corps du Sr. Nicolas Dumesnil, marchand libraire et imprimeur, décédé le 19e... âgé de 70 ans ou environ, a esté aporté de la paroisse S. Nicolas et inhumé dans la chapelle de Bourdeny de notre église, en présence de Jean Dumesnil, son fils, et de Noël Ferment, son gendre. » — (11) D'après la supputation de son âge au moment de son décès. — (12) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 1 : Le 11e décembre 1675,

songne par sa première femme [1], qu'il perdit en 1671 [2], il épousa en secondes noces Marie Berthe, qui lui survécut et continua son entreprise pendant plusieurs années [3]. Il laissa deux enfants de son second mariage : Pierre, né en 1672 [4], qui, à l'enquête de 1701, se disait imprimeur sans l'être, puisqu'il n'avait pas de presse [5], et Philippe, né en 1675 [6], dont j'ignore les destinées ultérieures.

V. JEAN II (1668-1710). Fils de Jean I, et de Catherine Jovenet, il naquit à Rouen vers 1651 [7], fut reçu maître en 1667 et remplit les fonctions de garde de la Communauté en 1674, 1686, 1691, 1697 et 1708 [8]. Bien que, d'après son dire, il ne se soit établi qu'en 1700 [9], c'est évidemment lui qui, en 1694, fut avec la veuve Cailloué l'objet de poursuites et de détention à la Bastille, au sujet de la vente et de l'impression de livres défendus [10]. Il est qualifié imprimeur dans divers documents, mais je crois que de fait il n'a jamais été que libraire et compagnon typographe, — en 1706, il semble

a esté inhumé en l'église le corps de Louis Dumesnil, libraire, mort du jour d'hier, aagé de 28 ans, en présence de Jean Dumesnil et de Nicolas Dumesnil. »

(1) A. R., Paroisse S. Lô, reg. de b., m. et d. de 1667-1668 : « Le 21 de may 1668 ont esté mariez, après la publication de trois bans de mariage en ceste église, Louis du Mesnil, aagé de 22 ans, fils de deffunct Louis du Mesnil et de Genevievfve Fillastre, ses père et mère, et Genevievfve Besongne, fille de Jacques Besongne et de Jacqueline Mauger, aagée de 19 ans, en présence d'Alphonse Fillastre, ayeul dud. du Mesnil, aagé de 72 ans, de Genevievfve Fillastre, mère dud. du Mesnil, aagée de 42 ans, de Jean du Mesnil, frère dud. du Mesnil, aagé de 20 ans, et de Jacques Besongne, père de lad. Genevievfve aagé de 53 ans et demy, de Jacqueline Mauger, mère de lad. espouse, aagée de 54 ans et de Jean Besongne, frère de lad. Genevievfve Besongne, aagé de 28 ans. » — (2) A.R., Paroisse S. Lô, reg. 1 : « Le 2e jour de septembre 1671, a esté inhumée en l'église devant la nef, le corps de Genevievfve Besongne, femme de M. Louis Dumesnil, marchand libraire, laquelle estoit aagée de 22 ans. » — (3) Voy. notamment : — Oraison funebre... (pour Henry de Maugrois du Tour, évêque d'Evreux), par Monsieur de S. Michel... / A Rouen, chez la Veuve de Loüis du Mesnil, ruë Neuve S. Lo, à la Croix d'Or. M.DC.LXXXI. (In 4. 39 p. ch. B. N., Ln^{27} 13814). — (4) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 1 : « Le 22e aoust 1672, a esté baptisé Pierre-Louis, fils de Louis du Mesnil et de Marie Berthe, ses père et mère, né du 20 dud. mois et an. Le parrain, Me Pierre Berthe ; la marraine, Genevievfve Fillastre. » — (5) B. N., Ms. fr. n. a. 400, f° 377 : « Pierre Dumesnil, imprimeur, né à Rouen, 30 ans. Reçu maître en 1688, s'est établi en 1697 ». — (6) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 1 : « Le 28e may 1675, a esté baptisé Philippe, filz de Louis Dumesnil et de Marie Berthe, ses père et mère, né du jour d'hier. Le Parrain, Me Philippe Longer, prebtre, curé de Cannerville ; la marraine, Madelaine Varanne ». — (7) D'après la supputation de son âge déclaré à l'enquête de 1701. — (8) Voy. suprà, pp. 20 et 21. — (9) B.N., Ms. fr. n. a. 400, f° 375 : « Jean Dumesnil, imprimeur, né à Rouen, 50 ans. Reçu maître en 1667, s'est établi en 1700. » — (10) Cf. Documenta, nos 699, 700, 701, 702 et 703.

que ce soit lui qui travaillait chez Jean-Baptiste I Besongne[1] ; — on voit d'ailleurs au procès-verbal de l'enquête de 1701, que ce prétendu imprimeur n'avait pas de presse.

VI. JACQUES I (1679-1721). Né à Rouen le 5 mars 1650[2], et devenu orphelin de bonne heure, il fit cinq ans d'apprentissage chez la veuve de Jacques Hollant et alla ensuite se perfectionner dans diverses villes de France[3]. Revenu dans sa ville natale, où il avait été reçu maître à l'âge de onze ans[4], il y ouvrit, le 4 mars 1679[5], une boutique dans la Cour du Palais et un atelier typographique dans la rue Neuve Saint-Lô, à *l'Image Saint Jacques*[5]. A la tête de deux presses, n'en possédant même plus qu'une en 1714[6] et n'employant que rarement un compagnon, il a peu imprimé, quoique son exercice n'ait pas duré moins de 42 ans. Son établissement avait été en effet conservé en activité par l'arrêt du 18 mars 1709[7] et il y travailla jusqu'au moment de son décès arrivé le 11 juillet 1721[8]. Jacques Dumesnil avait épousé en premières noces Catherine Lefebvre, puis, devenu veuf, il avait convolé, peu de temps avant sa mort, avec Anne-Catherine Le Bret[9] ; il avait eu plusieurs enfants de son premier mariage, notamment un fils, prénommé Pierre, qui lui succéda[10].

VII. MAURICE (1682-1733). Fils d'un autre Maurice, dont j'ai

(1) Voy. suprà, p. 75, note 4. — (2) A. R., Paroisse S. Lô, reg. des bapt. de 1643 à 1658 : « Du 5e mars 1650, Jacques, fils de Louys du Mesnil et de Genevìefve Fillastre. Le parrain, Jacques Besongne ; la marraine, Marguerite Le Riche, femme de Mathieu Sahur. » — (3) B. N., Ms. fr. n. a. 400, f° 373. — (4) A. D. S., C. 145 (Enquête de 1706) : Jacques Dumesnil, 56 ans, reçu maître le 7 décembre 1661, établi le 4 mars 1679 ; a une boutique ouverte dans la cour du Palais et une imprimerie avec 2 presses et pas de compagnon. A imprimé en 1706 *Méditations de Busée.* » — (5) Voy. par exemple : — Le Catechisme de Sainte Therese. Contenant toute la Doctrine necessaire pour la vie spirituelle. Revû & Augmenté de belles instructions pour la pratique des Vertus. Par le R. P. Pierre Thomas de Sainte Marie, Carme Déchaussé. Derniere edition. / A Rouen, Chez Jacques Dumesnil, ruë Neuve S. Lo, Image S. Jacques. M. DC. LXXXIII. Avec Aprobations & Privilège du Roy. (In-12. 456 p. ch. sll. et la ta. B. N., D. 18049). — (6) Cf. Documenta, n° 752. — (7) Voy. Documenta, n° 733. — (8) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 6 : « Du 12 juillet 1721. Le corps du sieur Jacques Dumesnil, marchand libraire et imprimeur, décédé le jour précédent,... âgé de 70 ans ou environ, a esté inhumé en notre église,... en présence de Pierre Dumesnil, son fils, et Guillaume Monnoie, son gendre. » — (9) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 5 : « Du 14 septembre 1720, Jacques Dumesnil, imprimeur-libraire, veuf de Catarine Le Febvre, d'une part, et Anne-Caterine Le Bret fille de Pierre Le Bret et de Marie-Caterine Gancel, d'autre part, se sont mariés en présence... » — (10) Voy. le paragraphe VIII.

déjà parlé[1], et né à Rouen vers 1659[2], il fut reçu maître imprimeur le 31 mars 1682[3], mais je ne pense pas qu'il ait jamais été autre chose que libraire; l'enquête de 1701 ne relève aucune presse chez lui et celle de 1706 le passe complètement sous silence, de même que l'arrêt du 18 mars 1709. De son mariage avec Marie Lefort, il eut deux fils : Laurent[4] et Jacques, et une fille : Geneviève, qui épousa le libraire Nicolas Le Boucher.

VIII. Pierre (1721-1753.//1774.) Fils unique de Jacques (I) Dumesnil et de Catherine Lefebvre[5], il fut baptisé à Rouen le 1er mai 1687[6] et, dès l'âge le plus tendre, il apprit la profession d'imprimeur sous les yeux de son père, qu'il seconda ensuite jusqu'à son décès. A cette époque, il sollicita du Conseil l'autorisation de le remplacer et il y fut admis par un arrêt du 20 décembre 1721 [7]. Pierre Dumesnil transporta ses ateliers dans la rue de la Poterne[8], où il a exercé jusqu'en 1753, sans avoir jamais produit rien de bien intéressant. A cette dernière date, il prit le parti de se retirer, et démissionna en faveur de son fils aîné, Jacques (II) Dumesnil, lequel fut autorisé à remplacer son père par un arrêt du Conseil du 3 septembre 1753[9], sous la condition que dans le cas où il décéderait avant ce dernier, Pierre Dumesnil pourrait reprendre sans autre formalité possession de sa place. Le cas prévu se produisit vers le milieu de l'anné 1774, Pierre survivait à son fils et se trouvait par le fait même replacé à la tête de son imprimerie, mais ce ne fut pas pour longtemps : bientôt il abdiqua de nouveau en faveur de son second fils, Pierre-Jean-Victor, qu'un arrêt du 12 décembre 1774 habilita à exercer son art aux lieu et place de son père. Pierre Dumesnil vécut encore quelques mois et enfin, le 6 avril 1775[10], il passait de vie à trépas; il était alors veuf de

(1) Voy. suprà, à la fin du paragraphe I. — (2) D'après la supputation de l'âge (42 ans) déclaré par lui à l'enquête de 1701. — (3) A. N., V6 852, Arrêt du Conseil du 27 juillet 1720. — (4) Voy. infrà, paragraphe IX. — (5) A. N., V6 856, Arrêt du Conseil du 3 septembre 1721, requête préliminaire. — (6) Cf. Documenta, n° 790, pièces produites, lettre B. — (7) Voy. Documenta, n° 792. — (8) Voy. notamment : — Poeme sur l'heureux avenement de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Louis de la Vergne de Tressan, Archevêque de Rouen, Primat de Normandie. [Vase de fleurs.] A Rouen, Chez Pierre Dumesnil, ruë de la Poterne. Avec Permission. (In-4. 8 p. ch., signées : « Michel de la Cour, avocat au Parlement de Paris. 1724. » B. N., Ye. 1539). — (9) Documenta, n° 898. — (10) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 11 : « Du 7 avril 1775, Le corps de M. Pierre Dumesnil, ancien imprimeur-libraire, âgé de 85 ans, décédé du jour précédent, muni..., a été inhumé dans la chapelle de Bourdeny de notre église, par M. Dumesnil, curé de Saint-Laurent, en présence... ».

Geneviève-Aimée Herman ou Herment, dont il avait eu trois fils au moins: 1° Jacques, repris ci-dessous au paragraphe XI; 2° Pierre-Jean-Victor, qui figure aussi infrà, au paragraphe XII, et 3° Claude-Onuphre[1], décédé sans doute en bas âge.

IX. Laurent (1735-1752) naquit à Rouen le 17 janvier 1691, du mariage de Maurice (II) Dumesnil avec Marie Lefort[2]. La réduction du nombre des imprimeurs dans sa ville natale, le mit dans la nécessité de se contenter tout d'abord d'exercer la librairie; il y fut autorisé par un arrêt du Conseil du 7 décembre 1720[3], mais, en 1729, une place d'imprimeur étant devenue vacante par le décès de Pierre Allinne, qui ne laissait ni veuve ni enfant, Laurent la sollicita[4] et fut autorisé à justifier sa prétention en faisant valoir ses titres et capacités. De nombreux concurrents[5] se présentèrent en même temps que lui et finalement le Conseil fit choix de Romain Yeury pour remplir cette place si disputée[6]. Il fut plus heureux, lorsque en 1734, Jean-Baptiste Machuel abandonna la typographie pour une fonction communale: renvoyé par un arrêt du 6 décembre de la même année[7] devant le Lieutenant général de police de Rouen, pour les formalités d'usage, il fut jugé digne d'être reçu et un arrêt du 31 janvier 1735 l'habilita à remplacer Machuel[8]. Laurent ouvrit aussitôt son officine dans la rue aux Juifs, où il adopta l'enseigne quelque peu prétentieuse de la *Justice triomphante*[9] et y imprima

(1) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 6: « Du 6 juillet 1721, Claude-Onuphre, né le 4e, de légitime mariage de Pierre Dumesnil, imprimeur-libraire, et de Geneviève Herman, a été baptisé... Le parrain, Claude Herman; la marraine, Geneviève Dumesnil, femme de Guillaume Monnoye. » — (2) A. R., Paroisse S. Jean, reg. 2: « Le 17e janvier 1691, fut né un garçon du mariage de Maurice Dumesnil, maître imprimeur-libraire à Rouen, et de Marie Lefort et le même jour fut baptisé et nommé Laurent, par Laurent Besongne, aussi marchand imprimeur, et Marguerite Maury, femme du sieur Courant. » — (3) A.N., V6 853. — (4) Cf. Documenta, no 832. — (5) Voy. Documenta, nos 833, 834, 837 et 838. — (6) Cf. Documenta, no 839. — (7) Voy. Documenta, no 849. — (8) Documenta, no 850. — (9) Voy. notamment: — Pieces concernant l'operation de la taille. Premier recueil qui traite principalement de cette Opération pratiquée sur les Femmes. Des avantages de la Dilatation ménagée, du danger éminent des grandes Incisions au corps de la vessie; de l'abus des Cannules & autres points importans discutés par des Pieces polémiques contradictoires. Par Claude-Nicolas Le Cat. [Fleuron.] A Rouen, De l'Imprimerie de Laurent Dumesnil, rue aux Juifs. M. DCC. XLIX. (In-8. XII-176 p. ch. slata. 5 pl. hors texte.) — Pièces... taille Second recueil Qui contient la description de plusieurs lithotomes composés; celle d'une Tenette à briser la Pierre, celle des diverses situations du Pierreux dans l'Opération de la Taille, leurs avantages et leurs inconvéniens discutés par des critiques réciproques, où se trouve... (sic) La Reponse Aux derniers Ecrits de l'anonime Auteur du Recueil in 12. des Pieces importantes.

avec une certaine activité jusqu'au jour de son décès arrivé le 28 janvier 1752 [1].

Sa veuve, née ANNE PAPAVOINE (1752) continua l'entreprise [2], en attendant que son fils aîné eut été autorisé par le Conseil à s'établir; dès le mois de septembre de la même année 1752, elle lui cédait définitivement la place. De son mariage avec elle, Laurent avait eu au moins trois enfants : une fille, Marie-Madeleine-Élisabeth, qui épousa Jean Malassis, imprimeur à Evreux [3], et deux fils : 1° Jacques-Maurice-Laurent, qui suit, et 2° Jacques-Joseph, qui embrassa l'état ecclésiatique [4].

X. JACQUES-MAURICE-LAURENT, dit Laurent (1752-1784). Fils des précédents, il avait vu le jour à Rouen le 28 mai 1723 [5], et, après avoir achevé ses études et fait son apprentissage dans l'atelier paternel, il était allé se perfectionner à Paris, où, « pendant cinq ou six ans, il avait travaillé dans les meilleures imprimeries [6] ». De retour à Rouen, il aida son père, puis, lors de la mort de ce dernier, désireuse de se retirer au plus tôt, sa mère lui remit, le 18 février 1752, une abdication de ses privilèges de veuve [7]. Laurent fut

sur l'Operation de la Taille, faite avec le Lithotome caché. Par Claude-Nicolas Le Cat [Fleuron.] A Rouen, De l'Imprimerie de Laurent Dumesnil, rue aux Juifs. M. DCC. LII. (In-8. xxvii-450 p. 8 pl. h. t.) — Pieces... taille. Troisieme recueil. Contenant cinq Lettres en réponse au Tome second du Recueil de Frère Côme, avec une sixième Lettre sous le titre de... (sic) Remarques sur quelques endroits des Journaux concernant l'Opération de la Taille. Par Claude-Nicolas Le Cat. [Fleuron.] A Rouen, De l'Imprimerie de Laurent Dumesnil, rue aux Juifs, M. DCC. LIII. (In-8. 80 et 24 p. ch. slata. Sur un deuxième titre particulier : « De l'Imprimerie de Laurent Dumesnil, rue aux Juifs, à la Justice triomphante. » B. N., Te[97] 68.)

(1) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 9 : « Du 29 janvier 1752, Le corps de M. Laurent Dumesnil, marchand libraire, imprimeur en cette ville, âgé de 61 ans ou environ, décédé du jour précédent, muni... a été inhumé dans notre cimetière, en présence de Jacques-Maurice-Laurent Dumesnil et Jacques-Joseph Dumesnil, clerc habitué en notre église, ses fils. » — (2) Voy : — Recueil de pièces concernant l'operation de la taille, Qui contient la description de plusieurs Lithotomes composés. Celle d'une Tenette à briser la Pierre. Celle des diverses situations du Pierreux dans l'Opération de la Taille. Leurs avantages & leurs inconvéniens, discutés par les Critiques réciproques, où se trouve La Reponse Aux derniers Ecrits de l'Anonyme, Auteur du Recuëil in-12 des Pièces importantes sur l'Operation de la Taille, faite par le Lithotome caché. Par Claude-Nicolas Le Cat. [Fleuron] A Rouen, De l'Imprimerie de la veuve Dumesnil, ruë aux Juifs, à la Justice Triomphante. M.DCC.LII. Avec Approbation et Permission. (In-8. xxviii-450 p., 7 pl. h. t. B. N., Te[97] 69.) — (3) Voy. sa notice au département de l'Eure. — (4) Voy. l'acte de décès de son père, note 1 ci-dessus. — (5) Voy. Documenta, n° 887, pièces produites, lettre A.— (6) A. N., V[6] 971, arrêt du 20 mars 1752, réquête préliminaire. — (7) Documenta, n° 887, pieces produites, lettre B.

admis à la remplacer par arrêt du Conseil du 4 septembre suivant[1] et transféra son établissement dans la rue de l'Ecureuil[2], où il a imprimé jusqu'à l'époque de son décès, en 1784. Sa veuve lui succéda alors, transporta les ateliers dans la rue Neuve Saint Lô[3] et ne cessa de travailler que dans les dernières années du XVIIIe siècle. L'enquête de 1764, généralement désignée sous l'appellation de Rapport fait à M. de Sartine, nous apprend que l'atelier de J.-M.-L. Dumesnil comprenait à cette époque quatre presses, desservies par huit compagnons[4].

XI. JACQUES II (1753-1774) naquit à Rouen vers 1720[5]; il était fils de Pierre, et de Geneviève-Aimée Herman. J'ai dit déjà dans quelles conditions il exerça à partir de 1753[6]; j'ajoute seulement ici qu'il était, en 1764, à la tête de trois presses et de six compagnons[7], et qu'il décéda, le 30 juin 1774[8], dans la maison de son père, où il n'avait jamais cessé de travailler.

XII. PIERRE-JEAN-VICTOR (1774-1775). Né à Rouen le 21 juillet 1733[9], il était frère du précédent et lui succéda, ou plutôt remplaça leur père commun, en vertu d'un arrêt du Conseil du 12 décembre 1774[10]. Depuis 25 ans déjà, il travaillait dans l'atelier de la rue de la Poterne, soit comme apprenti, soit comme compagnon de son père, puis de son frère, qu'il vit disparaître tous deux à

(1) Documenta, n° 890. — (2) Voy. notamment : — La Vie de Monsieur de la Salle, Prêtre, docteur en Théologie, ancien Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Rheims, & Instituteur des Frères des Ecoles Chrétiennes. Par le P. J. Cl. Garreau, Prêtre de la Compagnie de Jésus. / A Rouen. chez Laurent Dumesnil, Imprimeur-Libraire, rue de l'Ecureuil, M.DCC.LX. Avec permission & Approbation (In-12. Lx et 606 p. B. N., Ln 27 11599). — (3) Voy. entre autres: A. / Adresse A Nosseigneurs de l'Assemblée Nationale, Par les Habitants en général de la ville de Pont-de-l'Arche, province de Normandie. [A la fin :] A Rouen, de l'Imp. de veuve L. Dumesnil, rue Neuve Saint Lo, vis-à-vis le Prieuré, 1790. (In-4. 7 p. ch. B. N., Lk7 7995). — B. / Reclamation De M. L'Honoré, Docteur agrégé au College des Médecins de Rouen, appellant d'une interprétation erronée de la Loi des Patentes. A Messieurs composant l'Assemblée Nationale. [A la fin] : A Rouen, de l'Imprimerie de Vve L. Dumesnil, rue Neuve S. Lo, n° 6. 1791. (In-4. 10 p. ch. B. N., T17 3).— (4) B. N., Ms. fr. 22185, f° 104.— (5) D'après la supputation de son âge lors de son décès. — (6) Voy. suprà, paragraphe VIII. — (7) B. N., Ms. fr. 22185, f° 104. — (8) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 11 : « Le 2 juillet 1774, le corps de M. Jacques Dumesnil, âgé de 54 ans, décédé du 30 du mois dernier, chez M. Pierre Dumesnil, son père, ancien imprimeur-libraire, muni..., a été inhumé dans la chapelle de Bourdeny de notre église... » — (9) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 7 : « Du 23 juillet 1733, Pierre-Jean-Victor, né le 21e du légitime mariage de Pierre Dumesnil, imprimeur-libraire, et de Geneviève-Aimée Herment, a été baptisé en notre église... Le parrain, Jean-Baptiste Herment ; la marraine, Geneviève Monnoie. » — (10) A. N., V6 1063.

bref intervalle ; il ne leur survécut pas longtemps, car il passa lui-même de vie à trépas le 13 octobre 1775 [1]. Il était bien jeune encore. La date de son inhumation coïncida précisément avec le jour anniversaire du mariage qu'il avait contracté, l'année précédente, avec Marie-Anne-Élisabeth Leclerc [2]. Le 11 juillet 1776, celle-ci mettait au monde un enfant posthume, auquel on donna le prénom de Pierre [3] et qui, plus tard, tint aussi habilement d'une main la presse et de l'autre la lyre d'Apollon [4].

Marie-Anne-Élisabeth Leclerc (1775-1805), restée veuve à 23 ans et bientôt chargée d'un enfant, continua l'entreprise de son défunt mari [5] et put la remettre, dans les premières années du XIX[e] siècle, au fils pour lequel elle l'avait courageusement conservée.

Dumouchel (Les), imprimeurs à Rouen (1580-1617).

Deux Dumouchel figurent dans les *Notes* de Frère [6] : l'un, Guillaume, aurait été imprimeur et libraire de 1580 à 1617 ; l'autre, Jean, aurait exercé les mêmes professions en 1588 ; mais le bibliographe rouennais ne cite aucune impression de ces prétendus typographes. Voyons s'ils ont droit à cette qualification et si la durée de leur carrière peut être délimitée comme il vient d'être dit.

I. Guillaume (1580-1617). On rencontre son nom pour la première fois en 1578, dans les pièces de la procédure qui mit aux

(1) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 11 : « Du 24 octobre 1775, Le corps de M. Pierre-Jean-Victor Dumesnil, imprimeur et libraire, trésorier en charge de notre paroisse, âgé de 35 ans, décédé du jour précédent, a été inhumé dans la nef de notre église, par M. Dumesnil, curé de la paroisse S. Laurent. » — (2) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 11 : « Du 24 octobre 1774, Le S[r] Pierre-Jean-Victor Dumesnil, marchand à Rouen, âgé de 34 ans, fils majeur de M. Pierre Dumesnil, imprimeur-libraire, et de feue D[me] Geneviève-Aimée Herment, ses père et mère, d'une part, et Marie-Anne-Elisabeth Leclerc, âgée de 22 ans ou environ, fille mineure du feu sieur François Leclerc, marchand à Rouen. et de d[me] Anne Blanbuisson, ses père et mère,... ont été solennellement mariés... » — (3) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 11 : « Du 11 juillet 1776, Pierre, enfant posthume, né dudit jour du légitime mariage du feu sieur Pierre-Jean-Victor Dumesnil, en son vivant imprimeur-libraire, et de Marie-Anne-Elisabeth Leclerc, son épouse, a été baptisé en notre église... » — (4) Imprimeur-libraire, mort à Rouen en 1834, il est l'auteur de deux poèmes épiques : *Oreste*, et *Jeanne d'Arc*. Cf. à ce sujet, Frère, *Manuel du bibl. norm.*, t. I, et les *Biographies* normandes publiées par Lebreton et par M[me] Oursel. — (5) Voy. en particulier : — Traité de l'Amitié, Par M[r] de Sacy. [Fleuron.] A Rouen, Chez la veuve Pierre Dumesnil, rue de la Poterne. M.DCC.LXXIX. Avec Approbation & Permission. (In-12. XII-332 p. ch. Sla. ta. B. N., R. 19594). — (6) Liasse 111.

prises la plus grande partie, sinon la totalité des artisans du livre rouennais : il s'y trouve parmi les compagnons [1]. La seconde mention qui soit faite de lui, nous le montre garde de la Communauté en 1597 [2] ; il était par conséquent devenu maître dans l'intervalle de temps qui sépare ces deux dates, mais je ne sais vraiment pas sur quel document a pu s'appuyer Édouard Frère, pour fixer celle de 1580, comme étant la première année des travaux de ce maître. On ne peut donc l'accepter que sous réserves. Quant au terme de la carrière de Guillaume Dumouchel, il est possible que la date de 1617soit exacte, car, à partir de 1616, il n'est plus question de lui nulle part. Dans le cours de cette dernière année, il avait été l'objet d'une poursuite et d'une condamnation, pour avoir été trouvé détenteur d'impressions défectueuses [3] ; on ne dit pas si elles sortaient de ses presses, ou s'il s'était borné à les mettre en vente.

II. Jean (1588) n'est pas du tout dans les mêmes conditions que le précédent et les quelques renseignements que j'ai recueillis sur son compte, me permettent de le rayer de la liste des maîtres imprimeurs. Ancien apprenti de Nicolas Sevestre, il était compagnon en 1578 [4], il l'était encore en 1588, lorsqu'il sentit poindre en lui l'ambition de devenir maître ; il se présenta donc aux Gardes et requit d'eux sa réception ; mais sans doute était-il peu désirable ou avait-il la réputation d'être inhabile dans son art, on exigea de lui un chef-d'œuvre, chose inusitée jusque-là [5]. Jean Dumouchel refusa de satisfaire à cette prétention nouvelle, il plaida, perdit son procès, persista dans son intransigeance, et finalement il acheva son existence comme simple compagnon.

Du Moulin (Les), imprimeurs à Rouen (1519-1601).

I. Jean (1519) exerça son art à Rouen vers cette époque ; il n'est connu que par la souscription d'un livre d'*Heures*, dont une bonne description a été donnée par M. Lacombe [6]. On voit au dernier feuillet de cet ouvrage la marque de notre imprimeur [7], qui repré-

(1) Cf. E. Gosselin, *Glanes*, p. 116. — (2) Voy. suprà, p. 16. — (3) A.D.S., E. 485, p. 37 : « 14 avril 1616, Sentence du bailliage de Rouen allencontre de Guillaume du Mouchel, Me particullier dud. estact, pour avoir esté trouvé saisy de plusieurs *Heures*, qui estoient vitieuses en l'impression, lequel pour ce subject feust condampné en dix livres d'amende et que lesd. Heures seroient lachéreez et rompues, aux despens de l'aprochement. » — (4) Cf. E. Gosselin, *Glanes*, p. 116. — (5) Cf. Documenta, n° 636. — (6) *Cat. de Livres d'Heures*, p. 321, no 530. — (7) Elle est reproduite dans le recueil de Silvestre, au n° 258.

sente un moulin, en dessous duquel est un écu contenant les initiales I. M. entrelacées, le tout accosté de deux licornes, dont les appendices frontaux vont rejoindre au ciel deux étoiles ; le nom du typographe est ainsi écrit dans la partie inférieure : « : I (: Moulin) ». Il est impossible de savoir, quant à présent, jusqu'à quelle époque Jean Du Moulin resta en activité, mais il y eut à Rouen, dans les premières années du XVIIe siècle, un autre imprimeur portant le même nom et qui peut-être était son descendant.

II. JACQUES (1601) n'a pas encore été signalé jusqu'à ce jour : il imprimait à Rouen en 1601, sous l'enseigne du *Phœnix*, et les deux seuls ouvrages revêtus de sa souscription, que j'aie rencontrés, étant en latin, son nom s'y trouve transcrit sous la forme : *Molæus*. Voici d'ailleurs la description de ces deux livres :

A. / Declaratio motvvm ac tvrbationvm qvæ ex controversiis inter Iesuitas ijsq ; in omnibus fauentem D. Georg. Blackwellum Archipresbyterum, & Sacerdotes Seminariorum in Anglia, ab obitu ill :mi Card : lis Alani piæ memoriæ, ad annum vsque 1601. Ad S. D. N. Clementem octauum exhibita ab ipsis sacerdotibus qui schimatis, aliorumq. criminum sunt insimulati. *Videbunt recti, & lætabuntur : & omnis iniquitas oppilabit os suum. Psal. 106.* [Vignette.] Rothomagi, Apud Iacobum Molæum, sub signo Phenicis. 1601. (Pet. in 4. 142 p. ch. et 1 f. pour les errata. B. N., D. 6033).

B. / Relatio compendiosa tvrbarvm quas Iesuitæ Angli, vna cum D. Georgio Blackwello Archipresbytero, Sacerdotibus Seminariorum populoq. Catholico cõciuẽre ob schismatis & aliorum criminum inuidiam illis iniuriosè impactam sacrosanctæ inquisitionis officio exhibita, vt rerũm veritate cognitâ ab integerrimis eiusdem iudicibus lites & causæ discutiantur & terminentur. *Iudica me deus & discerna* (sic) *causam meam. Psal. 42* [Vign.] Rothomagi, per Iacobum Molæum sub signo Phaenicis. (Pet. in 4. 99 p. ch. B. N., D. 6033.)

L'impression de ces deux livres est de toute beauté et dénote un véritable artiste.

DU PETIT VAL (Les) [En lat. : Parvi-Vallius], imprimeurs-libraires à Rouen (1587-1658).

Les Du Petit Val jouissent d'une grande réputation ; ils ne la

doivent pas à une longue succession de typographes de leur nom, puisqu'ils ne furent jamais que deux, le père et le fils, ils l'ont seulement méritée par le nombre, la valeur et la beauté de leurs éditions et aussi par le titre d'imprimeur du roi que l'un et l'autre ont brillamment porté.

I. RAPHAEL (1587-1614). Ainsi que le dit exactement Édouard Frère[1], on trouve Raphaël du Petit Val établi, dès 1587, dans la rue aux Juifs, à l'enseigne de l'*Ange Raphael*, devant la grande porte du Palais ; malheureusement il m'a été impossible de découvrir où et quand il avait vu le jour, ni sous quel maître il avait appris son art. Il est bien probable pourtant, vu ses relations amicales avec tous les poètes du crû, qu'il était originaire de Rouen même. Les premières années de son exercice furent quelconques, bien qu'en 1593 il ait été associé par Philippe Des Portes à l'imprimeur Mamert Patisson, de Paris, pour éditer ses œuvres poétiques[2] et que plus tôt encore, en 1588, il ait été élu parmi les gardes de sa Communauté[3] ; mais, à partir de 1596, quand il eut été honoré d'une charge d'imprimeur du roi, il occupa l'un des premiers rangs parmi les maîtres rouennais. Frère souligne d'une façon particulière, pour marquer le mérite de cet imprimeur, que dans des lettres de privilège de 1597, « il est appelé *notre cher et bien amé Raphael du Petit Val...* » ; le savant bibliographe avait sans doute perdu de vue que ce n'est là qu'une formule de style, sans aucune importance. Les lettres de provision d'imprimeur du roi, qui lui furent octroyées soit à la fin de l'année 1595, soit dans les premiers mois de 1596, eussent été peut-être beaucoup plus intéressantes que ces épithètes prodiguées à tous, aussi regretté-je infiniment de ne les avoir pas rencontrées, et je garde quelque rancune à notre imprimeur de ne pas les avoir insérées dans l'une ou l'autre de ses nombreuses édi-

(1) F., t. II, p. 374. — (2) A. / — Les premieres / œvvres de / Philippes / des Portes. / Av roy de France / et de Pologne. / Reueuës corrigees, & augmentees outre / les precedentes impressions. [Marq. n° 1] A Roven, / Chez Raphaël du Petit Val, deuant / la grand'porte du Palais. / M.D.XCIIII. / Avec privilege dv Roy. (In 12. 661 p. ch. sll. et la ta. Au 6e f. lim., Permission donnée, à Rouen le 27 juillet 1591, par Des Portes, à R. du Petit Val et à Mamert Patisson. B. N., Rés. Ye 2064). — B. / Pseavmes / de David / mis en vers / François. / Par Ph. des Portes Abbé de Thiron. / Auec quelques œuures Chrestiennes, & / Prieres du mesme Autheur. [Marq. no 1] A Roven, / Chez Raphaël du Petit Val, deuant / la grand'porte du Palais. / M.DC.XCIIII. / Avec Privilege dv Roy. (In 12. 176 p. ch. sll. et la ta. B. N., Rés. Ye. 2055). — (3) Voy. Documenta, n° 554.

tions. L'entrée de Henri IV à Rouen aura probablement été la cause occasionnelle de la nomination de Du Petit Val à cette charge et il eut à cœur d'associer ses presses au souvenir de cette solennité. Mais trois autres imprimeurs de la ville l'avaient devancé, en obtenant des lettres de privilège pour l'impression d'un monument typographique commémoratif de cet événement[1] : Raphaël eut l'habileté de se faire associer après coup à ce privilège, puis d'imprimer et d'éditer la relation illustrée de la solennelle entrée du bon roi Henri[2]. Notre typographe fut moins heureux lorsqu'il voulut poursuivre l'enregistrement de ses lettres de provision, car il se heurta à une opposition de Martin III Le Mégissier, déjà titulaire des mêmes

(1) « Henry, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, à nos amez et feaux conseillers les gens tenans nostre Court de Parlement à Rouen, et Chambre par nous ordonnée au temps des vacations, Bailly dudict lieu, ou son lieutenant, et à tous autres nos Justiciers et Officiers et à chacun d'eux si comme il appartiendra, salut. Nos bien amez Martin le Mesgissier, nostre imprimeur ordinaire de nostre ville de Rouen, George l'Oyselet, et Jehan Crevel, libraires et imprimeurs d'icelle ville, Nous ont très-humblement faict remonstrer qu'ils auroient employé, avancé et frayé plusieurs deniers pour nostre joyeuse et nouvelle entrée n'aguères faicte en la dicte ville, suivant le marché faict avec les maistres et experts, tant pour la commodité de la portraicture des théatres et édifices, que autres inventions faictes pour nostre dicte entrée. Et pour ce qu'ils désiroient mettre en lumière l'ordre et magnificence d'icelle entrée, ils Nous ont supplié très humblement en octroyer à eux seuls la permission pour tel temps qu'il nous plaira, afin qu'ils ne soient privez du fruict de leurs travaux et avances, et sur ce leur en octroyer nos lettres nécessaires. Pour ce est-il que Nous, desirans leur donner moyen de se récompenser de leurs dicts fraiz, leur avons permis et octroyé, permettons et octroyons par ces présentes, d'imprimer et faire imprimer, vendre et distribuer par tout nostre Royaume, ledict ordre et magnificences de nostre dicte entrée, et ce qui en dépend, jusques à six ans prochains, sans qu'autres qu'eux les puissent imprimer ny mettre en vente jusques après ledict temps expiré, à peine de confiscation desdicts livres, et d'amende arbitraire. Si voulons... Car tel est nostre plaisir. Donné à Rouen le vingt-deuxiesme jour d'octobre, l'an de grace mil cinq cens quatre vingts seize, et de nostre règne le huictiesme. *Signé*, Par le Roy en son Conseil, Poussepin, et scellé sur simple queue du grand sceau en cire jaune. — Et ont les dessus nommez accueilly avec eux Raphaël du Petit Val, Libraire et Imprimeur du Roy en ceste ville de Rouen. » (Ces lettres et convention sont imprimées au 3e f. lim. de l'ouvrage décrit dans la note suivante). — (2) Discovrs / de / la ioyeuse et / triomphante entree de / tres-havt, tres-pvissant et tres-ma- / gnanime Prince Henri IIII de ce nom, tres-Chrestien / Roy de France & de Nauarre, faicte en sa ville de / Roüen, capitale de la prouince & duché de / Normandie, le Mercredy saizième iour / d'Octobre cIↃ. Ic. xcvi. / Auec l'ordre & somptueuses magnificences d'icelle, & les / portraicts & figures de tous les spectacles & autres / choses y representez. [Arm. de Rouen soutenues par deux anges tenant des palmes.] A Roven. / Chez Raphael dv Petit Val, Libraire & Im- / primeur du Roy, deuant la grand'porte du Palais. / cIc. IↃ. ic. / Avec privilege du Roy. (In 4. 88 p. ch., nombr. grav. dans le texte et 10 planches h. t. B. N., Lb[35] 684).

fonctions. On plaida, et le Parlement de Rouen, imitant la sagesse de Salomon et la mettant à complète exécution, partagea en deux la charge disputée et décida, par un arrêt du 13 décembre 1596, que le nouvel imprimeur de Sa Majesté « jouiroit du contenu en ses lettres de don, fors et excepté pour les arrêts et ordonnances concernant la police de ladite ville de Rouen, qui seroient imprimés par Le Mégissier [1] ». A quelque temps de là, Henri IV créait un troisième imprimeur royal dans la capitale de la Normandie, en la personne de Pierre Vallentin, et cette circonstance procura aux deux rivaux de la veille l'occasion de se rapprocher et d'obtenir du roi, le 21 avril 1597, de nouvelles lettres patentes, qui les confirmèrent dans leurs charges respectives [2].

La production de Raphaël du Petit Val a été très importante : les livres sortis de ses presses se recommandent à la fois par leur exécution typographique soignée et la bonne correction des textes. Cet imprimeur avait un faible pour le format in-12, il n'a donné que peu d'in-8os et d'in-4os, et pas du tout d'in-f^{os}. Il a orné la plupart de ses titres d'une marque correspondant à son enseigne ; on la rencontre sous quatre aspects différents, que je vais détailler chronologiquement. I° un petit cadre ellipsoïdal dans lequel on voit le jeune Tobie, sous la direction de l'ange Raphaël, arrachant au poisson sorti du Tigre, le fiel qui devait servir à rendre la vue à son vieux père [3] ; II° un ovale contenant à peu près le même dessin et entouré d'un listel avec cette devise ou invocation : *Deo Dvce* [4] ; cette marque est la seule qui ait été reproduite par Silvestre (n° 445) ; III° un ovale plus grand, présentant au premier plan l'image de l'ange Raphaël et entouré d'un listel contenant les mots : *Angelo Raphaele Dvce et Comite* ; le tout est renfermé dans un cadre dont les coins offrent les figures allégoriques de la Charité, la Force, la Religion et la Justice, et dont la partie inférieure est ornée du monogramme de l'imprimeur, lequel est formé du signe **4** ayant sa branche horizontale recroisillé à droite et sa branche verticale

(1) Voy. Documenta, n° 676, pièces produites, lettre E. — (2) Ibid., lettre F. — (3) Cette marque figure notamment sur les livres décrits ci-dessus, p. 158, note. 2. — (4) Voy. par exemple : Lettres dv / roy, contenant la / victoire obtenve par / Monsieur le Mareschal de / Byron, à l'encontre de l'ar- / mee du Connestable de / Castille, à Apremont, / au bord de la riuière / de Saonne, le dou- / ziesme de ce pre- / sent mois. [Marq. n° 2] A Roven, / Chez Raphaël du petit Val, deuant / la grand'porte du Palais.. / M.D.XCV. / Auec Priuilège. (In-12. 7 p. ch. B. N., Lb^{35} 634.)

terminée sur un A accompagné de deux I, formant deux T au moyen d'une ligne transversale et surchargé d'un V, après avoir reçu dans sa partie médiane un D, un R et un P enchevêtrés; la réunion de toutes ces lettres faisant dans son entier le nom de Raphaël du Petit Val[1]; IV° le même dessin qu'au n° 3, dans le centre d'un beau frontispice gravé par L. Gauthier[2].

Poète lui-même, R. du Petit Val a édité un grand nombre de poésies, — de ses amis, disait-il; certains auteurs eurent le privilège d'occuper à eux seuls un volume[3], mais la plupart des autres furent publiés dans des recueils, dont notre imprimeur confectionna des éditions variées, qu'un savant bibliographe à déjà décrites et détaillées[4]. Il a également mis au jour des pièces de théâtre, soit en livrets séparés[5], soit, comme pour les poésies, en recueils collec-

(1) Voy. notamment: A. / Poemata / Ioannis Rvxelii / Britovillani Cadomensis / ivris consvlti oratoris / & poetae elegantissimi. / Additae sunt lamentationes Ieremiae ab eodem ele / giaco versu redditae. [Marq. n° 3] Rothomagi, / Apud Raphaelem Parvivallivm / Typographum Regium. / 1600. / Cvm privilegio. (In-12. 7 ff. n. ch., 112 et 107 p. ch., plus 2 ff. de ta. B. N. Yc 9198.) — B. / La / Deffence / de l'escolle de / medecine, et de Galien / contre M. I. Guibelet d'Eureux / Docteur en medecine. / Et aduis sur ses trois discours Philosophiques. / Par Pierre Burée Druyde, aussi / Docteur en medecine. [Marq. n° 3] A Roven / Chez Raphael dv Petit Val, / Libraire & Imprimeur du Roy, deuant / la grand'porte du Palais. / 1605. (In-12. 86 p. ch. et 1 f. pour l'extrait du privilège. B.N., T[19] 17.) —(2) Les Oevvres de Philippes Des-Portes Abbé de Thiron Reueues et corrigées. / A Roven. De L'imprimerie de Raphael du petit Val Libraire et Imprimeur ordinaire du Roy. M.D.C.XI. (In-12. Front. gr. par L. Gaultier: on y remarque en haut le portrait de l'auteur que couronnent deux muses, et au centre, la marque de l'imprimeur. 675 p. ch. (nombr. erreurs de pagination), sll. et la ta., plus le *Tombeau* de Ph. Des Portes (6 ff. n. ch.) en vers franç. et latins; parmi les derniers, une pièce de R. du Petit Val. B. N., Ye 7485.) — (3) Voy. par exemple : Les / premieres / œvvres dv sievr / de la Roqve / de Clermont en / Beauuoisis. [Marq. n° 2] A Roven, / chez Raphaël du Petit Val, deuant / la grand'porte du Palais. / M.D.XCVI. / Avec privilege. (In-12. 107 p. pour *Les Amovrs de Phylis*, 117 p. pour *Les Amovrs de Carislée* et des élégies, 71 p. pour *Continvation de l'angelique d'Arioste*, et 95 p. pour *Les hevrevses amovrs de Cloridan*, les Stances et Œuvres chrestiennes. B. N., Rés. Ye 1952-1955.) — (4) Cf. Fr. Lachèvre, *Bibliographie des recueils collectifs de poésies*, t. I, pp. IX et 5-15. — (5) Voy. notamment : A. / Les / Tragedies / de Robert Garnier / conseiller dv Roy. / Lieutenant general Crimi- / nel au siege Presidial & / Seneschaussee du / Mayne. / Av Roy de France / & de Polongne. [Marq. n° 2.] A Roven, / Chez Raphaël du Petit Val, deuant / la grand'porte du Palais. / M.D.XCVI. (In-12. 646 p. ch. Aux p. 17 et 18, des Sonnets de Robert Estienne à l'auteur. B.N., Rés. Yf. 2960.) — B. / Tragédie / de / Ieanne d'arqves, / dite la pvcelle / d'Orléans, / Natiue du village d'Emprenne, près / Voucouleurs en Lorraine. [Marq. n° 2] A Roven, / De l'Imprimerie, / De Raphaël du Petit Val, Libraire & Im- / primeur du Roy, deuant la grand porte / du Palais. à l'Ange Raphaël. / 1600. / Auec Priuilege de sa

tifs[1]. A côté de ces productions purement littéraires, on pourrait encore citer quantité d'ouvrages de médecine, de jurisprudence, de polémique religieuse et d'histoire, il faut pourtant que je m'arrête, sous peine de ne jamais finir. J'enterre donc immédiatement le premier des du Petit Val, qui mourut à Rouen le 4 ou 5 janvier 1614 [2] et je termine cette notice en transcrivant ici quelques vers latins tracés en l'honneur de notre typographe par D. Duthot[3], l'un de ses contemporains :

« Solers calcographae magister artis,
Templi pieridum sacri sacerdos,
Aulercis sacra qui facis camœnis
Multo purius elegantiusque,
His qui calcographo tument honore. »

Malgré la date du décès de Raphaël du Petit Val, dit M. Frère[4], « on trouve encore jusqu'en 1621 et même 1624 des livres portant son adresse, ce qu'on ne peut expliquer qu'en supposant que son

Maiesté. (In-12. 48 p. ch. B.N., Inv. Rés. Yf. 3954. Pièce non signalée par M. J. Lanery d'Arc.)

(1) Voici les deux principaux : A. / Diverses / Tragedies / de plvsievrs / avthevrs / de ce temps. / Recueillies par Raphaël / du Petit Val. [Marq. nº 1.] A Roven, / De l'imprimerie / Dudit Dv Petit Val, Libraire & / Imprimeur ordinaire du Roy. / 1599. / Auec Priuilege de Sa Majesté. (In-8. 2 tomes. B. N., Yf. 4726-4741.) Ces deux tomes contiennent les pièces suivantes : « *La Victoire des Macabées,* par Jean du Virey, Sr du Grauier. — *Cyrus Triomphant.* — *Sainte Agnès,* par le S^r d'Aves. — *La Rhodienne.* — *Les Amours d'Alcméon et de Flore,* par Estienne Bellone Tourangeau. — *Pasithée,* par le S^r d'Aves. — *Gilette,* comédie. — *Iris,* pastorale, par le Sr de Coignée de Bourron. — *Les Amantes ou la Grande pastorelle,* par Nicolas Chrestien, sieur des Croix. — *S. Clouaud, Pyrrhe,* tragédies, par Jean Heudon Parisien. — *La Médée,* tragédie et autres diverses poésies, par Jean de la Péruse. — *La Machabée,* tragœdie du martyre des sept frères et de Solomone, leur mère, par Jean de Virey, sieur du Grauier. — *Adonis,* tragœdie françoyse de Gabriel le Breton Niueronis (sic), seigneur de la Fon. — *La Polyxene,* tragicomœdie, nouuellement représentée au Collège des Bons Enfans, le Dimanche 7 de septembre 1597. — *Esav ou le chasseur,* en forme de tragœdie, nouuellement représentée au Collège des Bons Enfans de Rouen le 2 d'Aoust 1598. » (Ces deux dernières pièces sont de Jean Behourt.) — B. / Diverses / Tragedies / Sainctes, de / plusievrs av/theurs de ce temps. / Recueillies par Raphael du / Petit Val. [Marq. nº 1] A Roven, / De l'imprimerie. / de Raphaël du Petit Val, Libraire / & Imprimeur ordinaire du Roy. / 1606. (In-12 B. N. Inv. Rés. Yf. 2902-2906). Les pièces de recueil sont : *La Tragédie de Sichem ravissevr.* — *Esau ou le chasseur* (de Jean Behourt). — *La Machabée,* de Jean de Virey. — *Thobie,* par Jacques Ovyn Louerien. — *Joseph le chaste,* par le sieur du Mont-Sacré, gentilhomme du Maine. — (2) Cf. Documenta, nº 693, pièces produites, lettre A. — (3) Epitre en vers latins intercalée en tête des *Poemata Joannis Ruxelii...* (Voy. suprà, p. 161, note 1). — (4) F., t. II, p. 374.

fils David, appelé à lui succéder, n'était pas encore reçu imprimeur. » Cette supposition n'est pas exacte, d'abord parce que David, comme on va le voir, avait été reçu imprimeur dès 1609 ; en second lieu, parce que le privilège de l'ouvrage [1], auquel fait évidemment allusion l'auteur du *Manuel du bibliographe normand*, avait été cédé par Théophile Gelée, dès 1605, à Raphaël, qui en avait commencé l'impression avant 1613, puisque la préface est de cette époque et qu'on n'aura pas jugé urgent de faire au fils une nouvelle cession de privilège, car tout cela coûtait très cher ; enfin, on aura voulu rendre par cette mention un ultime témoignage au typographe qui en avait tiré les premières feuilles et dont ce devait être la plus importante production. Il n'y avait d'ailleurs aucun interêt à donner une adresse exacte à Rouen, puisque l'ouvrage se débitait à Paris.

II. DAVID (1609-1658). Fils du précédent et comme lui natif sans doute de Rouen, il fut admis à la maîtrise en 1609 [2], obtint la même année (25 juin) des lettres de provision de la charge d'imprimeur du roi, en survivance de son père [3], qui furent enregistrées au Parlement de Normandie le 12 janvier suivant, mais ne commença véritablement à exercer qu'en 1614, après le décès de Raphaël. Installé dans les mêmes boutique et officine que ce dernier, ayant fidèlement aussi conservé ses marques et devises, David du Petit Val suivit pendant de nombreuses années les errements paternels et se borna à l'impression d'ouvrages peu volumineux et d'une vente assurée, tels que des recueils de poésies [4], des traités de médecine [5], des classiques [6], des romans pieux [7], etc. Vers la fin de

(1) Tovtes Les Œvvres de M° André Dv Lavrens Sieurs de Ferrieres, con^or & premier Medecin du Tres-chrestien Roy de France et de Nauarre, Henry le Grand, & son Chancelier en L'vniuersité de Montpellier: Reueues Et traduittes en françois, Par Mr Theophile Gelée medecin ordinaire de la Ville de Dieppe, Auec Priuilege du Roy. A Paris. M.DC.XXI. Pour Raphael dv Petit Val Libraire et Imprimeur ordinaire du Roy à Rouen. (In-f°. 385 p. ch. sll. et la ta. Front. gr. par C. D. Matteri. Lettres ornées et nombr. planches. B. N., Td.[25] 40.) — (2) A.D.S., E. 483, f° 12. — (3) Voy. Documenta, n° 574. — (4) Cf. Lachèvre, *Bibl. des rec. coll. de poésies*, t. I, pp. 15-18. — (5) Voy. notamment: Traité de la peste, de ses cavses & de sa cure. Avec les moyens de s'en préseruer & les controuerses sur ce sujet. Diuisé en deux Parties. Par Iean de Lamperiere Medecin. [Marq. n° 1] A Roven, De l'Imprimerie De David dv petit Val Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy. M.DC.XX. Auec Priuilege. (In-12. 418 p. ch. sll. B. N., Td[33] 75). — (6) Voy. par exemple: Orationvm M. Tvllii Ciceronis. Volumen Primum. Ex emendatione Dionysij Lambini. Additis hac postrema editione Sectionibus. [Vignette] Rothomagi, Apud Davidem dv Petit Val, Typographum, & Bibliopolam Regium. 1625. (In-12. 645 p. B. N., X. 22686.) — (7) Voy. Qvatre histoires considerables. Clearqve, Timolas. Et

sa carrière pourtant, il édita des ouvrages un peu plus importants[1], mais il semble qu'il avait alors cédé la plus grande partie de son matériel typographique à David Maurry, chez lequel on retrouve plusieurs de ses bandeaux et lettres ornées.

A la différence de son père, dont la production, comme imprimeur du roi, fut à peu près nulle, David Du Petit Val a imprimé un assez grand nombre de pièces officielles[2]; la plupart portent le nom de Jean Viret à côté du sien[3] et c'est à n'en pas douter ce qui a déterminé Frère à supposer entre eux une association, tandis qu'il ne faut y voir qu'une entente commune pour imprimer les actes royaux et éviter ainsi les difficultés du partage que le Parlement avait précédemment imposé à Raphaël du Petit Val et à Martin Le Mégissier. David était bien près de célébrer son cinquantenaire d'imprimeur, lorsqu'il décéda le 8 ou 9 septembre 1658[4], sans laisser de son mariage avec Geneviève Le Sonneur, aucun descendant qui ait embrassé sa profession.

Poète, en même temps qu'imprimeur, David ne se borna pas, disent les notes de J.-A. Guiot[5], « à exécuter sous ses presses des Recueils du Palinod de Rouen, il les décora souvent de ses propres poésies. Le sonnet paraît être le genre auquel il s'attacha et dans lequel il réussit souvent au Puy de la Conception en 1625 et années suivantes. Il avait cependant débuté par y remporter la Palme en 1624, sous François de Harlay. Mais il s'y fit plus d'honneur par

Honorat Avrelio. Par M. l'Euesque de Belley. [Vignette]. A Roven, De l'Imprimerie De David dv petit Val, Imprimeur ordinaire du Roy. M.DC.XXX. (In-12. 319 et 268 p. ch. sll. B. N., Y² 9772-9773.)

(1) Les conqvestes et les trophées des Norman-François, Aux Royaumes de Naples & de Sicile, aux Duchez de Calabre, d'Antioche, de Galilée, & autres *Principautez d'Italie & d'Orient. Par Messire Gabriel dv Movlin, Bernayen,* Curé de Maneual. [Arm. de Normandie tenues par deux femmes ailées portant des branchages.] A Roven, chez David dv Petit Val Imprimeur ord. du Roy, Et Iean & David Berthelin, ruë aux Iuifs & dans la cour du Palais, M.DC.LVIII. Avec privilege dv roy. [A la fin:] Acheve d'imprimer pour la 1ere fois par David Mavrry, le 20. iour de Iuin mil six cens cinquante huit. (In f°. 492 p. ch. pour le texte et 10 p. ch. pour la ta. B. N., Lk² 1253.) — (2) Voy. notamment: B. N., F. 46930, pièce 7; F. 46943, pièce 23; F, 46953, pièce 5. — (3) Voy. entre autres: B. N., F. 23610, pièce 228; F. 23611, pièce 469; F. 46803, pièce 10; F. 46998, pièce 11; F. 47047, pièce 25; F. 47056, pièce 3. — (4) Cf. Documenta, n° 693, pièces produites, lettre B. — (5) Cf. Les trois siècles palinodiques ou histoire générale des Palinods de Rouen, Dieppe, etc. par Jos. André Guiot, de Rouen. *Publiés pour la première fois, d'après le manuscrit* de Rouen, Par l'Abbé A. Tougard. (Rouen et Paris, 1898, 2 vol. in-8), t. II, p. 160. On trouvera, p. 161, la traduction en vers français par Midy, du Sonnet Italien de Du Petit Val, en l'honneur de la Sainte Vierge.

un sonnet italien qui flatta beaucoup le Prince. Ce sonnet a été traduit en vers latins et français, par deux de ses compatriotes, Louis Midy et Jos. André Guiot. »

DU PUIS (Les), prétendus imprimeurs à Rouen (1634-1709).

M. Frère [1] indique un Pierre Du Puis comme ayant exercé l'imprimerie à Rouen de 1634 à 1662; l'enquête de 1701 [2] en enregistre un second, reçu en 1694 et établi depuis la même époque. L'un et l'autre n'ont jamais été que libraires et il n'y a pas lieu de s'attarder à de longues explications sur leur compte, car le seul livre relevé par Frère au nom de Pierre I, porte en lui-même la preuve qu'il n'a pas été imprimé par ce Du Puis, qui fut garde de la Communauté en 1629, 1636 et 1662 [3] et mourut dans ces fonctions au cours de la dernière année [4]; en ce qui concerne Pierre II, il est constaté par l'enquête elle-même qu'il n'avait ni presse ni caractères, et, en 1709, quoique garde de la Communauté [5], il n'est pas mentionné parmi les imprimeurs.

DURAND (Jean), imprimeur à Rouen (1617-1623).

Reçu maître imprimeur en 1617 [6], il n'exerça que fort peu de temps, puisqu'il décéda en 1623 [7] : plusieurs ouvrages portent sa souscription, ensuite celle de sa veuve, mais toujours sans adresse [8], attendu que tous deux n'ont travaillé que pour les libraires.

DU SOUILLET (Michel), prétendu imprimeur à Rouen (1632-1639).

Quatre personnages de ce nom ont tenu boutique de libraire à Rouen pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, savoir : Marin, de 1612 à 1668; Michel, de 1632 à 1639; Paul, de 1661 à 1721; Louis, de 1712 à 1738. Le second d'entre eux, c'est-à-dire Michel, aurait en même temps exercé l'imprimerie, suivant les *Notes* de Frère [9], ainsi qu'en justifierait notamment le livre dont voici la description :

— Homelies dominicales de messire Iean Pierre Camvs Euesque & Seigneur de Belley. De plus est augmenté de plusieurs

(1) N. F., liasse 113. — (2) B. N., Ms. fr. n. a. 400, f° 379. — (3) Voy. suprà, pp. 17, 18 et 19. — (4) A.D.S, E. 483, f° 90 v°. — (5) Cf. Documenta, n° 733. — (6) A.D.S., E. 483, f° 18. — (7) N. F., liasse 113. — (8) Voy. notamment suprà, p. 48. — (9) Liasse 113.

excellents Sermons traictant des Dignitez & Ceremonies de l'Eglise. Novvelle Edition. [Marq. de Louis I Dumesnil.] A Roven, Chez Michel dv Sovillet: deuant le Portail des Libraires. M.DC.XXXVI. (Pet in-8. 496 et 119 p. ch. sll et lata. B. N., D. 15524).

Or, bien loin d'apporter la preuve que Michel Du Souillet aurait imprimé, ce livre fournit la démonstration contraire, attendu qu'il est sorti des presses de Louis I Dumesnil, dont il porte même la marque sur le titre [1].

DUVIVIER (Jean), prétendu imprimeur à Rouen (1565).

C'est encore Frère, qui, dans ses *Notes* [2], indique Jean Duvivier comme imprimeur. Ce nom avait été relevé par Gosselin [3], dans les registres du Tabellionage, mais il ne s'agissait que d'un simple compagnon, qu'on retrouve en la même qualité en 1580 [4].

FAURE (Les), imprimeurs au Havre (1723-1790).

I. PIERRE (1723-1751). « Né en 1696 à Brest, dit A. Martin [5], et répète après lui G. D. Quoist [6], Pierre Faure était venu au Havre dès l'âge de 16 ans ; il se lia d'amitié avec Guillaume Gruchet et fit son apprentissage chez lui ; il sut si bien profiter des bonnes grâces de sa famille, qu'il épousa, le 6 novembre 1724, Marie-Louise-Joseph Gruchet, née le 7 novembre 1707, de laquelle il eut plusieurs enfants et notamment Pierre-Joseph-Denis-Guillaume, qui suit. Après la mort de son mari, la veuve de G. Gruchet continua la profession d'imprimeur-libraire, avec l'aide de Pierre Faure, son gendre ; ils s'associèrent pour l'édition de plusieurs livres, mais ils eurent deux établissements distincts... » Il y a peu à prendre et beaucoup à laisser dans ces quelques lignes. S'il est vrai tout d'abord que Pierre Faure avait vu le jour à Brest, ce n'était point en 1696, mais le 22 mars 1695, et il était fils de Jean et de « Magdelaine Le Lièvre, son épouse [7] ». Il n'est pas exact en second lieu qu'il ait appris son art au Havre, dans la maison de Guillaume Gruchet, car

(1) Voy. suprà, p. 146. — (2) Liasse 113. — (3) *Glanes*, p. 106. — (4) Ibid., p. 116. — (5) *Op. cit.*, p. 43. — (6) *Op. cit.*, p. 20. — (7) Etat civil de Brest, paroisse des Sept Saints.

il résulte de sa propre déclaration[1], qu'il avait fait ses trois ans d'apprentissage, dans sa ville natale, chez Romain Malassis, puis qu'il s'était rendu au Havre, où il avait servi comme compagnon chez Gruchet ; qu'il avait quitté celui-ci au bout de 7 ou 8 ans et qu'il travaillait à Rouen, chez Abraham Viret, lorsque se produisit, en 1722, le décès de son ancien patron. Profitant aussitôt de la vacance de cette place, il présenta requête à la Chancellerie pour en être pourvu, obtint, le 13 juillet 1723, un arrêt du Conseil ordonnant qu'il se retirerait devant le Lieutenant général de police du Havre, pour lui présenter ses titres et capacités[2], et enfin, le 7 septembre 1723, un nouvel arrêt qui prescrivait qu'il serait reçu imprimeur-libraire en la place du défunt[3]. Il n'y a donc pas place non plus dans tout ceci pour l'idylle de jeunesse imaginée par les historiens de l'imprimerie du Havre et si Pierre Faure épousa en réalité la fille de G. Gruchet en 1724, il ne le fit qu'après mûre réflexion et après avoir acquis la possession assurée d'une place de tout repos.

L'exercice de cet imprimeur occupe un espace de 29 ans environ, pendant lesquels il n'a exécuté, somme toute, que peu de livres, toute son activité ayant été absorbée par les travaux de ville ; à part quelques petits ouvrages de dévotion, il n'a guère édité, — cela était tout indiqué, — que des traités se rapportant à la navigation dont les auteurs sont Blondel-Saint-Aubin, Bougard, Lecordier, etc. ; ils se font remarquer par une exécution typographique qui témoigne d'un grand souci de bien faire. Pierre Faure mourut au Havre le 12[4], ou le 14[5] février 1751 ; il laissait de son mariage avec Marie-Louise Gruchet, plusieurs enfants, parmi lesquels un fils, qui suit, lui succéda.

II. Pierre-Joseph-Denis-Guillaume (1751-1790). Fils du précédent, il avait vu le jour au Havre et y avait été baptisé (Notre-Dame) le 17 août 1726[6]; dès son jeune âge, il s'était mis au fait de l'imprimerie dans l'atelier de son père, tout en acquérant dans les humanités une instruction assez complète pour pouvoir prétendre plus tard à des diplômes d'études supérieures[7]; il voyagea ensuite

(1) A. N., V⁶ 865, Arrêt du Conseil du 7 septembre 1723, requête préliminaire. — (2) Voy. Documenta, nº 802. — (3) Voy. Documenta, nº 804. — (4) A. N., V⁶ 968, Arrêt du Conseil du 21 juin 1751, requête préliminaire — (5) Martin, *Op. cit.*, p. 48. — Quoist, *Op. cit.*, p. 20. — (6) A. N., V⁶ 969, Arrêt du Conseil du 6 septembre 1751. — (7) « En 1756, Faure s'était mis à étudier le droit, et il se fit recevoir avocat au Parlement » (Quoist, *Op. cit.*, p. 29).

pendant quelques années pour se perfectionner dans son art, travailla dans plusieurs villes, notamment à Toulon dans l'imprimerie de Jean-Louis Mallard[1], et s'engagea plus tard, dit-on, dans la marine. « En 1749, âgé de 19 ans (sic), affirme M. Quoist[2], il fait partie, comme officier, de la flotte de Nicolas de la Rochefoucauld, duc d'Anville, envoyée par Louis XV pour reprendre Louisbourg et le Cap-Breton (Nouvelle Écosse). Il donna sa démission en 1750, pour s'établir avec sa grand'mère dans le fonds de librairie ». Je ne sais pas ce qu'il y a d'exact dans ces derniers renseignements, toujours est-il qu'aussitôt après la mort de son père, le jeune Faure demanda à le remplacer; il fut autorisé par un arrêt du Conseil d'Etat du 21 juin 1751[3], à justifier de ses titres et capacités, et y ayant pleinement satisfait, il fut habilité, par un autre arrêt du 6 septembre suivant[4], à occuper la place d'imprimeur au Havre. Imbu des excellentes traditions de son père, le nouvel imprimeur s'attacha à exercer son art avec la même maîtrise, aussi les livres qu'il a produits sont-ils de tous points remarquables, aussi bien sous le rapport typographique que par la beauté du papier qu'il employait[5]. P. J. D. G. Faure mérite d'autant plus ces louanges que le métier d'imprimeur-libraire, à son époque, n'était guère lucratif, s'il faut ajouter entièrement foi au passage d'une lettre qu'il écrivait, en 1763, à l'un des personnages chargés alors de la direction de la librairie en France[6]. « Ma famille, dit-il, jouit depuis cent ans de l'état d'imprimeur-libraire ici, sans concurrent. Sans l'imprimerie, elle n'aurait pu y vivre et n'a amassé depuis ce long intervalle qu'une petite bicoque que je possède. » D'après le rapport fait à M. de Sartine, en 1764, il possédait en outre deux

(1) A. N., V[6] 969, Arrêt cité plus haut, requête préliminaire. — (2) *Op. cit.*, p 21. — (3) Voy. Documenta, n° 880. — (4) Voy. Documenta, n° 883. — (5) Voy. par exemple : A/ Construction et usage d'un nouveau compas azimutal à réflexion,... Inventé par le S[r] Degaulle, Ingénieur-Hydrographe de la Marine, breveté du Roi, de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen, & professeur d'Hydrographie au Havre ; le seul chez qui l'on puisse se procurer cet instrument. / Au Havre, de l'imprimerie P. J. D. G. Faure M.DCC.LXXIX. Avec Permission. (In-8 VII-52 p et 1 pl. h. t. B.N., V. 20.955). — B./ Observations sur quelques singularités de l'histoire naturelle des environs du Havre. Par M*** (Du Bocage de Bleville). [Marq. n° 1] Au Havre de Grace, Chez P.J.D.G. Faure, Imprimeur de la Marine & de la Ville. M.DCC.LIII. Avec Approbation & Privilege du Roy. (In-12. 136 p. sll. et 1 pl. h. t. gr. par Billé. B. N., 8° S. 9374). — (6) Cette lettre est reproduite in-extenso par M. Quoist, *op. cit.*, pp. 24-25. L'original en avait été rencontré par lui aux archives municipales du Havre.

presses et occupait deux compagnons [1]. Sa production en livres de piété et de marine a été assez importante [2]; il ornait souvent ces derniers d'une vignette ou marque qu'on rencontre en deux états différents [3] : l'une, dans un encadrement genre rocaille, représente des navires voguant sur les flots de la mer; l'autre, sans encadrement, figure un navire, à l'entrée d'une rade signalée par deux phares et éclairée par un soleil radieux entouré de nuages.

La Révolution trouva notre imprimeur en pleine activité : il ne tarda pas cependant à se lancer dans la politique, et il délaissa son imprimerie, dont, en 1790, il confia la direction à l'un de ses fils, Guillaume-Stanislas, né le 12 mars 1765, de son mariage avec Charlotte Plainpel [4]. P. J. D.G. Faure avait été, en 1784, maire-échevin du Havre, il fut élu, en 1792, député à la Convention et s'y fit remarquer par sa modération et sa courageuse attitude lors du complot contre Louis XVI, dont il refusa non seulement de voter la mort, mais même la mise en jugement. Il fut naturellement proscrit sous la Terreur, partageant d'ailleurs le sort de huit autres députés de la Seine-Inférieure ; il sut toutefois éviter la prison par d'habiles manœuvres et échappa sans doute ainsi à la guillotine. Louis XVIII lui octroya, en 1814, des lettres de noblesse avec le titre d'écuyer [5], puis, la mort vint le prendre, le 7 octobre 1818, à l'âge de 92 ans [6]. Il a laissé un certain nombre d'écrits, sur lesquels on trouvera tous les détails utiles dans les ouvrages de MM. Quoist et Martin ; je ne m'y arrête pas ici, faute de place, mais je rappelle, cela rentrant plus spécialement dans le cadre de celui-ci, qu'il fut le fondateur du premier almanach [7] et du premier journal havrais [8].

FAUVEL (Jean), imprimeur à Rouen (1521).

Le nom de cet imprimeur, qui travaillait probablement en chambre et qui n'était que compagnon, a été rencontré dans les registres du Tabellionage de Rouen, année 1521, par E. Gosselin, qui lui consacre les lignes suivantes : « Les Étuves de Rouvray,

(1) B. N., Ms. fr. 22184, f° 189. — (2) La liste en a été fournie par M. Quoist, pp. 29-31 de son ouvrage. — (3) Elles ont été reproduites par M. Quoist. *op. cit.*, p. 26. — (4) Martin, *op. cit.*, p. 50. — (5) *Moniteur universel* du 6 janvier 1815. — (6) Martin et Quoist, *op. cit.*, — (7) Almanach de la Marine pour le Havre-de-Grâce, années 1753 et suiv. Très petit in-32. — (8) Sous le titre suivant : *Havre-de-Grâce. Commerce maritime.* In-8. Hebdomadaire. Du 3 janvier 1776 à 1824.

situées dans les rues des Ravisés et du Chaudron, appartenaient à Jehan Fauvel, ainsi qu'une maison où pendait l'enseigne de la Lamproie, paroisse Saint Maclou. C'est dans cette maison que Fauvel, imprimeur, demeurait. Il était fils de Jehan Fauvel et de Jehanne Bestre [1]. »

FÉRAULT (J...), prétendu imprimeur de Rouen (1600-1613).

N'est cité que par Frère, sous les dates ci-dessus indiquées [2] : je pense que le savant bibliographe rouennais a été trompé par quelque mention fautive de catalogue et que ce Férault n'est en somme que Jaspard Hérault, libraire de la même époque.

FERMIER (Barthélémy), imprimeur (?) à Rouen (1584).

Il est uniquement connu par une édition, petit in-12, des *Bigarrures* du sieur des Accords (Tabourot), annoncée dans le *Bulletin du Bouquiniste*, de l'année 1858 (p. 239); elle y est indiquée comme faite « à Rouen, par Barth. Fermier, 1584. » Ce personnage était-il imprimeur ou simplement libraire ? Il faudrait pour répondre à cette question beaucoup d'autres éléments qu'une aussi brève indication.

FÉRON (Robert), imprimeur à Rouen (1597-1630).

Il aurait, suivant Frère [3], débuté en 1598 ; il faut dire pour le moins 1597, car l'année suivante, il remplissait déjà les fonctions de Garde [4], auxquelles il fut d'ailleurs de nouveau appelé en 1608, 1609, 1618, 1619 et 1626 [5]. Imprimeur habile, Robert Féron avait son officine dans la rue Pigeon, près le Pont de Robec, ainsi qu'on le peut lire à la souscription des nombreux ouvrages qu'il a exécutés [6]. Il

(1) *Glanes*, p. 80 — (2) N.F., liasse 113. — (3) Ibid. — (4) Voy. suprà, p. 16. — (5) Voy. suprà, pp. 16 et 17. — (6) Voy. notamment : A./ Oraison fvnebre dv tres-chrestien et tres-victorievx Henry IV. Roy de France & de Nauarre. Prononcée le 17. Iuin par Me I.L. P. d. M. son Aumosnier & Predicateur ordinaire. [Vign.] A Roven, Chez Robert Feron, ruë Pigeon, près le pont de Robec. M.DC.X. Auec Priuilege de la Cour. (In-12. 31 p. ch. B. N., Lb[35] 991). — B./ Histoire excellente & Heroïqve dv Roy Williavme le bastard, iadis Roy d'Angleterre & Duc de Normandie. Par Fr. d'Evdemare, Prestre et Chanoine en l'Eglise Cathedrale nostre Dame de Roüen. // Roven, De l'Imprimerie de Robert Feron, ruë Pigeon, près le Pont de Robec. M.DC.XXIX. Auec Approbations. (In-12, 615 p. ch. sll. B. N., Lb[2] 1263 A).

travailla surtout pour les libraires, mais il édita lui-même quelques livres [1].

FERRAND (Les) *aliàs* Ferrant, imprimeurs et libraires à Rouen. (1540-1800).

Cette famille jouit d'une certaine célébrité non seulement dans la librairie rouennaise, mais encore dans l'histoire littéraire et poétique. S'il fallait en croire Edouard Frère, elle aurait également donné à la typographie rouennaise un nombre considérable de maîtres imprimeurs ; il cite notamment : Jean I, qui aurait à son actif un livre paru en 1540 ; Pierre I, qui aurait exercé de 1571 à 1580, mais dont il n'indique aucune impression ; David I, imprimeur en 1599 et 1600 ; David II, imprimeur-libraire de 1615 à 1660 ; Robert, imprimeur-libraire de 1621 à 1646 ; Antoine, imprimeur-libraire de 1644 à 1683 ; Jean II, imprimeur de 1630 à 1640 ; David III, de 1658 à 1699 ; Pierre II, imprimeur-libraire de 1667 à 1699 ; Jacques I, imprimeur-libraire de 1686 à 1717 ; Charles, de 1705 à 1737 ; Pierre III, imprimeur-libraire de 1747 à 1776 ; Jacques II, imprimeur-libraire de 1753 à 1773 ; Ferrand, l'aîné, (sic), imprimeur-libraire de 1790 à 1806. De cette nombreuse lignée de prétendus imprimeurs-libraires, il n'y en a pourtant que neuf à retenir comme ayant réellement exercé l'art de la typographie, tous les autres s'étant bornés au simple commerce des livres.

Je n'essayerai pas de présenter au lecteur un tableau généalogique de cette famille, car je n'ai pas rencontré dans les registres de l'état civil de Rouen que j'ai compulsés, de filiations bien établies et je suis contraint de rester dans le vague pour les dates de naissance et de décès de la plupart d'entre eux. Voici au surplus les quelques précisions que je puis donner sur leurs personnes respectives.

I. PIERRE I (1571-1583) aurait débuté, d'après les *Notes* de Frère [2], en 1571 et terminé sa carrière en 1580 ; la première date paraît

(1) Voy. entre autres : Documenta n° 588 ; l'abbé Tougard, *Les trois siècles palinodiques*, p. 47 ; et aussi : — Constitvtiones generales Fratrum Tertij Ordinis Sancti Francisci de Pœnitentia nuncupati Congregationis Gallicanae strictae Obseruantiae. In Capitulo Generali Parisiis Anno Domini 1625 celebrato confectae et receptae. A Sanctissimo Domino N. Vrbano PP.VIII. approbatae et confirmatae. [Le Calvaire devant un panorama de Jérusalem.] Rothomagi, Apud Robertvm Feron, Typographum. M.DC.XXVII. Superiorum concessu. (Pet. in-4, 144 p. ch. sll. et lata. B. N. Ld[21] 157). — (2) Liasse 114.

arbitraire, mais il faut la conserver faute de mieux ; quant à la dernière, on va voir bientôt qu'elle est inacceptable. Je n'ai pu mettre la main sur aucune production de ce typographe, il est cependant incontestable qu'il a imprimé, attendu que : 1° le 24 novembre 1579, il fut poursuivi par les Gardes, « pour avoir imprimé plusieurs feuilles et suffrages où il y avoit plusieurs faultes, pour lesquelles par ladite sentence (du bailli de Rouen) ledit Ferrant fust condampné en vingt solz d'amende avec intherests et despens et que lesd. feuilles seroient rompues et rayéez[1] » ; 2° que le 21 avril 1583, il fut condamné, par sentence du bailli de Rouen, à un écu d'amende envers le roi, pour des travaux exécutés « avec des caractères vicieulx et sy mal taillés et fondus que les lettres et l'impression en estoient vicieulx et défectueulx[2] ». Il soutint pour sa défense qu'il n'était pas fondeur et que ces caractères lui avaient été vendus par la veuve de Guillaume Mullot, et le juge se borna de ce chef à lui réserver son recours contre cette dame, s'il jugeait à propos à l'exercer. En ajoutant à ces maigres renseignements, que Pierre Ferrand fut garde de sa Communauté en 1579[3], j'aurai épuisé mon modeste savoir à son sujet.

II. David I (1599-1636). Peut-être fils du précédent, il exerça, suivant Frère, en 1599 et 1600 seulement : c'est pourtant lui qui remplit les fonctions de garde de la Communauté en 1604, 1605, 1616, 1617 et 1628[4] et c'est encore lui qui figure sur le registre de la Confrérie de Saint-Jean-Porte-Latine, comme ayant payé ses cotisations des années 1631 à 1636 ; il ne peut y avoir de confusion entre lui et le suivant, attendu qu'on a pris soin de les distinguer par les qualificatifs de *l'aîné* et *le jeune* durant la concomitance de leurs ateliers. Cet imprimeur avait son établissement dans la rue Saint-Vivien, au bas de la rue de l'Espée ; il n'est guère connu que par des plaquettes de circonstance ou nouvelles à la main[5].

(1) A.D.S., E. 485, p. 23. — (2) Voy. Documenta, n° 528. — (3) Voy. Documenta, n° 525. — (4) Voy. suprà, pp. 16 et 17. — (5) Voy. notamment : A. / Harangve dv fidelle françois svr les hevrevses conquestes du Tres Chrestien Lovys XIII. Roy de France & de Nauarre [Vign.] A Roven. Chez Dauid Ferrand ruë Sainct Viuien au bas de la ruë de l'espée. M.DC.XXI. Auec Permission. (Pet. in 8. 14 p. ch., B. N., Lb[36] 1814). — B. / La sanglante derovte de cinq cens rebelles du pays de Viuarets lesquels pensant surprendre la Ville d'Ysingeaux en Vellay, ont esté taillez en pièces par Monsieur de la Chatte, & autre Noblesse du pays, assistez de plusieurs Villageois. Ensemble l'heureuse Conuersion de plusieurs habitans dudit pays, par vn P. Iesuiste. / A Rouen. Chez Dauid Ferrand : Iouxte la coppie Imprimee à Paris par François Huby,

III. David II (1615-1660). Cousin ou neveu de David I, il naquit vers 1591 [1] et fut poète en même temps qu'imprimeur. Comme typographe, on le trouve installé d'abord dans la Cour des Loges, rue aux Juifs, près le Palais [2] et en dernier lieu, au coin de la rue du Bec, à l'Enseigne de l'imprimerie [3], ou à l'*Imprimerie* tout court. David II fut élu garde de sa Communauté en 1624 [4], 1632, 1638 et 1652 [5], mais il avait eu, dans les premières années de son exercice, à subir quelques poursuites pour s'être trouvé en contravention avec les règlements ; le 18 février 1616, par exemple, il était condamné à 25 livres d'amende pour avoir composé et imprimé « un Dictum ou libelle diffamatoire, intitulé *Les Lucrèces à contrepoil*, rempli de paroles scandaleuses, lascives et déshonnestes [6] » ; le 15 mars 1617, il recueillait encore 6 livres d'amende seulement, « vu sa longue détention », pour avoir composé et imprimé un autre « Dictum ou libelle diffamatoire, intitulé *Les Chardonnerettes plaintives*, contre Lejongleur, sergent royal [7] ; et enfin, le 21 jan-

Auec Permission. 1621. (Pet. in 8, 14 p. ch. B. N., Lb^{36} 1721). — C. / Lentreprise faite à la Rochelle par Messieurs de la Religion pretendue & reformee, contre le seruice du Roy. Auec les commissions, fortifications leuees, & contrainte qu'ils font aux Habitans ez lieux circonuoisins, Extraict d'vne lettre escrite à vn commissaire des guerres, par vn Gentil-homme de qualité, voisin de la Rochelle. [Vign.] A Roven, Chez Dauid Ferrant, Iouxte la coppie Imprimee à Paris, par la vefue Hubert Velut, & Paul Mansan, rue de la Tannerie. Auec Permission. (Pet. in 8. 7 p. ch. et 1 n. ch. B. N., Lb^{36} 1557 b).

(1) D'après la supputation de son âge au moment de son décès (Voy. infrà, p. 174, note 4). — (2) Voy. notamment : A. / Le triomphe de la croix. Par le sievr Avvray. [Grav. représ. le Christ sur la croix.] Roven. Chez Dauid Ferrant, rue aux Iuifs pres le pallais dans la cour des loges. M.VI.C.XXII. (In 12, 12 f. n. ch. B. N., Ye 14564). — B. / La prise par force de la ville de Bonail en Languedoc. Emportée d'assaut sur les Rebelles, par Monsieur le Mareschal de Thomines le 23. Iuin. /... / A Roven, Chez Dauid Ferrant, ruë aux Iuifs dans la Court des Loges. Auec Permission. M.DC.XXV. (Pet. in 8, 16 p. ch. B. N. Lb^{36} 2340 a). — C. / La povrmenade de l'ame devote, Accompagnant son Sauueur depuis les ruës de Ierusalem, iusquesau Tombeau. Par le sievr Avvray. [Grav. représ. Jésus tombant sous sa croix.] A Roven, Chez Dauid Ferrand, ruë aux Iuifs, près le Palais. (S. d. (1633) In 12. 103 p. ch. B. N., Ye. 11497). — (3) Voy. par exemple : — Inventaire general de la Mvse Normande, Diuisée en XXVIII Parties. Ov sont descrites plusieurs Batailles, Assauts, Prises de villes, Guerres estrangeres, Victoires de la France, Histoires comiques, Esmotions populaires, Grabuges, & choses remarquables arriuées à Roüen depuis quarante Années. Par David Ferrand. Le sommaire se voit au fueillet suyuant page 7. // Et se vendent a Roven Chez l'Avtheur, ruë du Bec, à l'Enseigne de l'Imprimerie. M.DC.LV. (Pet. in 8. 484 p. ch. B. N., Inv. Rés. Ye. 3271). — (4) Voy. Documenta, n° 618. — (5) Voy. suprà, pp. 18 et 19. — (6) E. Gosselin, *Glanes*, p. 161. — (7) Ibid.

vier 1620, il était frappé de 10 livres d'amende pour avoir imprimé divers libelles sans permission [1].

Assagi sans doute par ces démêlés judiciaires, David II continua ensuite plus paisiblement l'exercice de sa profession, mais, sur la fin de sa carrière, un hôte plus désagréable, la maladie vint l'assiéger durant plusieurs années. Il était affecté depuis longtemps déjà d'un tremblement de tout le corps :

« Ie bransle, oüy de corps, non des biens, ny d'esprit »

dit-il, dans ses *Adieux à la Muse normande* (p. 28), lorsqu'en 1655, tout comme Molière, il fut pris de vomissements de sang :

« Ie te iure en camarade
Pendant qu'on travailloit dessus [2]
I'ay presqu'esté tousiours malade.
. . . .
Une nuict, deux heures sonnant,
Ie vomis bien trois pots de sang,
Et la bille qui me commande
En sortant fit mesmes efforts.
Pardy, mes gens estimest morts
L'Autheur et la Muse Normande. »

Plus heureux cependant que notre illustre auteur comique, David II se remit tant bien que mal de cet accident ; il était encore toutefois en assez triste état en 1659 :

« Depis six mais que i'estois en litière
Empoitronné d'onguent par le z'ortieux,
Ie ne marchois à nen pu qu'un goutteux.
Mais, grâce à Dieu et me n'apotiquaire
Depuis six iours ie me porte un p'tiot mieux [3] »

Et enfin, le 29 ou le 30 juin 1660 il passait de vie à trépas [4].

Voilà tous les renseignements que j'ai pu recueillir sur l'imprimeur ; quant au poète, il est surtout connu comme auteur de la *Muse Normande* [5], « ouvrage moins souvent sérieux que plaisant et bouffon,

(1) Cf. Documenta, no 612. — (2) *Inventaire général*, décrit ci-dessus (note 3), p. 173. — (3) Estrenes de la Muse normande dediées au Super-Eloquentissime Mouqueux de Candelle des Palinots. — (4) A. R. Par. St Lô, Reg. des Mortuaires de 1660 : « Le trentiesme [juin] a esté inhumé le corps mort de David Ferrand, aagé de soixante et dix ans ou viron, vivant marchand libraire et imprimeur. » — (5) Voy. : La Muse normande de David Ferrand Publiée d'après les Livrets originaux, 1625 — 1653 et l'Inventaire général de 1655. Avec introduction, notes et glossaire Par A. Héron. — Rouen, Imprimerie Espérance Cagniard (Pet. in-4, 4 vol. 1891-1893. B. N., Rés. p. Z. 359). Edition de la

où se trouvent plusieurs poésies de la Conception, non couronnées toutefois au Palinod, pour lequel elles avaient été composées. Il était plus heureux dans le grotesque. Aussi tous les ans était-il le Scarron et le Vadé du Palinod au banquet des Princes, qui se faisait après la cérémonie du couronnement. C'est là qu'il réussissait; témoin ce sonnet qui fut fait à table le soir sur la ligne que donna le Prince, qui est celle de la conclusion du sonnet, dont l'auteur en emporta le prix, qui était une boîte d'anis[1] ». Une excellente étude sur l'œuvre de David Ferrand a été fournie par M. Eugène de Robillard de Beaurepaire[2], qui apprécie en terminant le talent du poète de la façon suivante (p. 335) : « En arrivant au terme de ces recherches, nous ne voudrions pas que l'on pût se méprendre sur notre appréciation du mérite de Ferrand. Son langage, nous l'avons dit, est vulgaire et quelquefois cynique ; ses pensées dépourvues de délicatesse et d'élévation, passent perpétuellement de la platitude à la prétention et rappellent le plus souvent le genre d'esprit des questions *Tabariniques*. A tout prendre, l'imprimeur rouennais est un piètre écrivain et ce n'est pas par sa valeur littéraire qu'il peut se recommander à notre attention. Mais sa chronique indiscrète et bouffonne est le journal populaire de la ville de Rouen pour la première moitié du XVIIe siècle ; c'est en outre un document précieux qui, tout en nous révélant un côté peu connu des concours palinodiques, nous fait toucher du doigt les imaginations grotesques qui formaient invariablement le fond des réjouissances publiques à la même époque. Ces *Cants Ryaulx* si applaudis se rattachent, en définitive, aux farces nombreuses que le XVIe siècle vit éclore et envahir peu à peu les mystères dramatiques et jusqu'aux cérémonies religieuses; ils forment le pendant des fêtes burlesques si communes au moyen âge, des liturgies extravagantes, et des soties si vives et quelquefois si audacieuses. La physionomie de Ferrand à cet égard n'a peut-être pas été assez

Société des Bibliophiles Normands. On trouve dans l'excellente introduction de M. Héron de nombreux renseignements bibliographiques sur les éditions de la *Muse Normande* et les divers livrets poétiques publiés par Ferrand.

(1) T. I., p. 291, de: Les trois siècles palinodiques ou Histoire générale des Palinods de Rouen, Dieppe etc. Par Jos. André Guiot, de Rouen. Publiés pour la première fois, d'après le Manuscrit de Rouen, Par l'Abbé A. Tougard. (Rouen et Paris, 1898. 2 vol. in-8.) — (2) Du rôle du grotesque dans des concours palinodiques. Le Festin des princes, David Ferrand et la Muse normande. Dans : Bull. de la soc. des Antiq. de Normandie, t. IV. (Paris, 1886. In-8), pp. 316-336.

remarquée ; elle nous semble présenter quelque intérêt et nous fera peut-être pardonner la longueur des développements dans lesquels nous sommes entré. »

David II Ferrand avait épousé Madeleine de Saint-Igny, dont il ne semble pas avoir eu d'enfant ; elle continua l'entreprise de son défunt mari [1], à laquelle elle associa, paraît-il, son propre neveu, Jean Oursel [2], qui lui succéda en 1674. Elle décéda elle-même un an plus tard, le 22 mars 1675 [3].

IV. Robert (1621-1646) n'est connu que par de petits livrets [4], sur lesquels il n'a même pas pris soin de nous conserver son adresse. Il fut garde de sa Communauté en 1640 et 1645 [5].

V. Jean (1622-1640) aurait imprimé, d'après Frère, de 1630 à 1640, mais il débuta beaucoup plus tôt que ne le dit ce savant bibliographe, attendu que, le 18 juillet 1622, une sentence du bailliage de Rouen [6], confirmée par arrêt du Parlement du 8 janvier suivant [7], l'avait condamné à 25 livres tournois d'amende, pour avoir imprimé sans permission un ouvrage, bien connu par d'autres éditions, intitulé : *Les Caquets de l'accouchée*, et s'être abstenu d'y mettre son nom et son adresse. Lui aussi fut garde de la Communauté rouennaise, en 1630 [8].

VI. Pierre II (1683-1699) est signalé par Frère, comme ayant exercé de 1667 à 1699 ; la première de ces dates ne saurait être exacte, car il n'avait vu le jour qu'en 1666 [9] ; il était fils d'Antoine Ferrand, libraire (1644-1667), et de Geneviève Delamare, qui, après la mort de son mari, convola avec Antoine Maury. En réalité, il ne faut pas confondre, comme l'a fait Frère, Pierre II avec

(1) Voy. notamment : Les derniers soupirs de la Muse normande. / A Rouen, Chez la vefue de Dauid Ferrand, rue du Bec, pres le Palais, à l'imprimerie. M.DC.LXIIII. (Cet ouvrage est cité par M. Héron, dans son introduction à la *Muse normande*, p. XXIII). — (2) Premiere Partie du Restablissement de la Mvse normande Remise en son lustre Où sont comprins plusieurs ouvrages facetieux, tant en langage Purinique, ou gros Normand que quelques pièces sérieuses, mais traittées burlesquement. / A Rouen, chez la vefue de D. Ferrand et Jean Oursel, ruë du Bec, à l'imprimerie, M.DC.LXIX. (Héron, *loc. cit.*, p. XXIV). — (3) A. R., Paroisse S. Lô, reg. I : « Le 22e mars 1675, a esté inhumé en l'église le corps de Magdelaine de St Igny, veuve de feu David Ferrant, aagée de 78 ans, en présence de Jean Oursel et de Laurens Lenfans. » — (4) Voy. par exemple : Dernier advertissement dv roy. Envoye aux habitans de la Rochelle Par Monsieur le Duc d'Espernon, apres la prise des aduenues & blocquement d'icelle. [Vign.] A Roven, Par Robert Ferrant, Iouxte la copie imprimee à Paris, par Ioseph Guerreau. M. DXXI (sic) Auec Permission. (Pet. in-8. 13 p. ch. B. N., Lb[36] 1704). — (5) Voy. suprà, p. 18. — (6) Voy. Documenta, n° 615. — (7) Documenta, n° 617. — (8) Voy. suprà, p. 17. — (9) A. R., Paroisse S. Lô,

un libraire portant le même prénom, qui fut garde de la communauté en 1663 et 1669 [1] ; celui dont je veux parler s'établit au plus tôt en 1683, et en 1689 et 1695, il remplissait lui-même les fonctions de garde [2]. Je ne sais pas quel était le mérite de ce typographe pour avoir été aussi jeune appelé à remplir ces honorables fonctions, mais il ne devait pas être ordinaire, attendu que Pierre Ferrand obtenait, le 19 janvier 1688, des lettres de provision d'imprimeur du roi « en la ville, bailliage et généralité de Rouen [3]. Il eut quelque peine toutefois à faire enregistrer ces lettres, Eustache Viret et Julien Courant y ayant formé opposition [4], et ce n'est qu'un an plus tard que le Conseil d'État ordonna, par un arrêt du 5 janvier 1689 [5], qu'il jouirait de sa charge, mais seulement au premier décès de l'un des opposants. Je n'ai pas rencontré d'impressions faites par ce typographe royal avant l'année 1693 [6], il n'a donc pas rempli très longtemps les fonctions de sa charge, puisqu'il mourut dans les premiers jours de 1699 [7]. Il avait son établissement dans la rue Neuve Saint-Lô et l'avait placé sous l'enseigne de l'*Imprimerie du Louvre*; c'est là qu'Antoine Maury, son frère utérin et son associé

Reg. des Bapt. de 1658 à 1667 : « Le 21 dudit (Février 1666) a été baptisé Pierre, fils d'Antoine Ferrand et Geneviève de La Mare, ses père et mère. Le parrain, Pierre de La Mare. La marraine, Catherine Gaillard ».

(1) Voy. suprà, p. 19. — (2) Voy. suprà, pp. 20 et 21. — (3) Cf. Documenta, n° 693, pieces produites, lettre F. — (4) Ibid., lettre G. — (5) Voy. Documenta, n° 693. — (6) Voy. notamment : A. / Edit du Roy Portant Suppression des Anciens Offices de Vendeurs de Poisson frais & d'eau douce : Et Création par augmentation de 6 Ofices hereditaires de Visiteurs-Vendeurs de Poisson de Mer, frais, sec, salé & d'eau douce pour la Ville de Roüen. Du mois de septembre 1693. [Arm. de France.] A Rouen, Chez Pierre Ferrand Imprimeur ordinaire du Roy, ruë S. Lô, derrière le Palais, à l'Imprimerie du Louvre. Avec privilège de Sa Majesté. (In-4. 6 p. ch B. N., F. 23615, pièce 353). — B. / Edit du Roy. Portant Création d'Ofices de Colonels, Majors, Capitaines & Lieutenans des Bourgeoisies dans les Villes & Bourgs fermez du Roiaume. Du mois de Mars 1694. [Arm. de France.] A Rouen, Chez Pierre Ferrand & Julien Courant, Imprimeurs ordinaires du Roi, ruë S. Lo, derriere le Palais. Avec Privilege de Sa Majesté. (In-4. 6 p. ch. B. N., F. 23615, pièce 494.) — C. / Ordonnances, Edits et Declarations Sur le fait des Tailles. Augmentez de plusieurs Arrêts et Réglemens, tant du Conseil que de la Cour des Aides de Normandie, rendus jusqu'en 1699. [Arm. de France.] A Rouen, chez Pierre Ferrand Imprimeur ordinaire du Roi, ruë S. Lo, derrière le Palais, à l'Imprimerie du Louvre. M.DC.XCIX. Avec Privilège de Sa Majesté. (In-12, 533 p. ch. B. N., F. 26161.) — (7) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 3 : « Du 3ᵉ febvrier 1699. Le corps de feu Pierre Ferrand, imprimeur ordinaire du Roy, âgé de 33 ans, décedé le 31ᵉ janvier, après avoir été muni de tous les sacrements, a esté inhumé dans la chapelle de la Vierge de nostre église, présence de Anthoine Mauri, son frère et de Laurens Mauri, son cousin. »

depuis plusieurs années [1], lui succéda et le remplaça même comme imprimeur de Sa Majesté [2].

VII. Jacques I (1752-1776). L'imprimerie rouennaise n'avait plus compté depuis de longues années d'artisans du nom de Ferrand, lorsque l'un des fils de Charles Ferrand, libraire, se mit sur les rangs pour obtenir la place devenue vacante par le décès de la veuve de Romain Yeury, et un arrêt du Conseil, du 18 septembre 1752 [3], ordonna qn'il y serait reçu. Né à Rouen le 25 décembre 1716 [4], il avait appris dans sa ville natale les premières notions de son art, il était allé ensuite se perfectionner chez Gabriel Valleyre, imprimeur à Paris [5], puis il était revenu s'établir libraire à Rouen. Jacques I Ferrand ouvrit son imprimerie dans la rue Ganterie, mais, bien qu'il eut trois presses et sept compagnons [6], il n'a pas produit de livre quelque peu recommandable, s'étant presque entièrement adonné aux travaux de ville. Il décéda le 2 novembre 1775 [7], et fut remplacé peu de temps après par l'un de ses frères, qui suit.

VIII. Pierre-Robert (1776-1790). Frère du précédent, il avait vu le jour à Rouen le 30 juin 1721 [8], et s'y était établi libraire en 1746 [9], dans l'attente d'une place d'imprimeur. La mort de son aîné lui procura l'occasion de se présenter et il fut habilité à le

(1) La Piété envers Jesus-Christ, ov Meditations sur les misteres, & sur les Paroles de J. C. N. S. Premiere Partie, Contenant les Misteres selon l'ordre que l'Eglise les célèbre durant l'Année. [Le voile de Véronique tenu par un ange.] A Roven, Chés Pierre Ferrand & Antoine Maurry, ruë Saint Lo, derriere le Palais, à l'Imprimerie du Louvre. M.DC.XCVII. Avec Aprobations & Privilege du Roi. (In-12. 209 p. ch. sll., et 304 p. sla ta., pour la Seconde Partie, Contenant les principales Paroles de J. C. avec des Reflexions Morales. B. N., D. 20002.) — (2) Voy. Documenta, n° 711. — (3) Voy. Documenta, n° 891. — (4) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 5 : « Du Vendredi 25e décembre 1716, Jacques, né de ce jour du légitime mariage de Charles Ferrand, marchand libraire, et de Marie Madelène Labulle, a esté baptizé en nostre église par nous sousigné curé. Le parain, le sieur Jacques Besongne, imprimeur du Roy ; la mareine, Caterine Legendre, femme du sieur Eustache Hérault, marchand libraire. » — (5) Voy. Documenta, no 891. — (6) B.N., Ms. fr. 22185, f° 104. — (7) A. R. Paroisse S. Laurent : « Le samedi 4e jour du mois de novembre [1775], le corps de M. Jacques Ferrand, imprimeur-libraire natif de St Lô de cette ville, décédé le 2 du présent mois, âgé d'environ 54 ans, a été inhumé dans l'église près la chapelle S. Pierre, par M. Pierre-Benjamin Ferrand, son neveu, prêtre habitué à Ste Marie la petite, en présence... » — (8) A.R., Paroisse S. Lô, reg. 6 ; « Du 1er juillet 1721, Pierre Robert, né le jour précédent du légitime mariage de Charles Ferrand, marchand libraire, et de Marie-Madelène Labulle, a esté baptisé en nostre église... Le parain, Robert Machuel, imprimeur-libraire ; la maraine, Catherine Agnez Hérault, fille de feu le sieur Eustache Hérault, marchand-libraire. » — (9) A. N., V6 951, Arrêt du Conseil du 19 décembre 1746.

remplacer par un arrêt du Conseil du 12 août 1776[1]. Installé dans la rue Neuve Saint-Lô, il exerça jusque dans les premières années de la Révolution. En 1789, il s'intitulait l'imprimeur du Comité des Volontaires-Patriotes de la Commune de Rouen[2]!

IX. JACQUES II (1788-1806). Successeur d'Abraham-François Viret, en vertu d'un arrêt du Conseil d'État du 25 février 1788[3], il reprit l'établissement de ce dernier dans la rue Senécaux[4], et il y exerça jusque dans les premières années du XIXe siècle. Je ne connais pas les liens de parenté qui l'unissaient aux précédents, parce que malheureusement la date de son baptistaire a été laissée en blanc dans son arrêt de nomination, mais je m'en console facilement puisque la plus grande partie de sa carrière appartient à une époque que je n'ai pas étudiée et qui reste en dehors du cycle de cet ouvrage.

FLEURIET (Roger), imprimeur à Rouen (1558).

Ce nom, auquel était accolé le qualificatif d'*imprimeur*, a été rencontré par E. Gosselin[5], dans les registres du tabellionnage de Rouen. Il ne s'agit évidemment que d'un simple compagnon ; son nom d'ailleurs semble avoir été mal lu, ce doit être Fleuriot, un ascendant d'Enéas Fleuriot, qui figure parmi les compagnons imprimeurs en 1579.

FOLLIE (Robin), imprimeur à Rouen (1572).

Comme le précédent, ce nom a été rencontré par Gosselin[6] au hasard des recherches et doit être également celui d'un compagnon.

FRENEAU (Pierre) imprimeur à Rouen (1554).

On ne connaît rien de cet imprimeur, si ce n'est la mention suivante qui en est faite par Duverdier[7] : « Traité des Hérétiques, assavoir si on les doit persécuter ; et comment on doit se conduire

(1) Documenta, no 935.— (2) Lettre Du Député de la ville de Paris [N. de Bonneville] à MM. les Volontaires-Patriotes de la Commune de Rouen. [A la fin :] A Rouen, De l'Imprimerie de Pierre Ferrand, Imprimeur du Comité des Volontaires-Patriotes de la Commune de Rouen, rue Neuve-Saint-Lô. 1789. (In-4. 4 p. ch. B. N., Lb[35] 2092.) — (3) Documenta, no 943. — (4) Adresse A Messieurs de la municipalité de la Ville de Rouen [A la fin :] A Rouen. De l'Imprimerie de Jacques Ferrand, rue Senécaux, numéro 1. 1790. (In-8. 15 p. ch. B. N., Lk[7] 8445.) — (5) *Glanes*, p. 106. — (6) Ibid. — (7) *Bibliothèque françoise*, t. II, p. 254.

avec eux, selon l'advis, opinion, & sentence de plusieurs Auteurs, tant anciens que modernes. Imprimé à Rouen, in-8°, par Pierre Freneau, 1554. *Censuré.* »

GADOULEAU (Michel), prétendu imprimeur de Rouen (1581).

Frère cite dans ses *Notes* [1], un « Michel Gadoulleau (sic), libraire ou imprimeur à Rouen en 1581 », d'après le catalogue de la bibliothèque de M. Chedeau, de Saumur [2], lui attribuant une édition des *Œuvres de G. de Saluste seigneur du Bartas* [3]. Bien que ce catalogue ait été rédigé par le savant libraire Potier, il est évident que l'insertion du mot *Rouen* avant le nom de Michel Gadouleau ne peut être que le résultat d'un lapsus ; l'édition des œuvres de Du Bartas dont il s'agit a été en effet donnée non à Rouen, mais à Paris [4], où Gadouleau tint boutique de libraire, dans le Clos Bruneau, à l'enseigne de la Corne de Cerf, de 1571 à 1614, année de sa mort [5]. C'est donc un prétendu libraire ou imprimeur rouennais à élaguer sans aucun remords.

GAQUEREL (Jacques), prétendu imprimeur à Rouen (1597).

Je n'ai rencontré ni vu citer aucun ouvrage portant la souscription de ce personnage ; cependant Frère, dans ses *Notes* [2], en fait un imprimeur ayant exercé à Rouen en 1597 ? Je ne le mentionne ici que pour mémoire, persuadé qu'il s'agit encore cette fois de quelque erreur plus grosse encore que la précédente, car elle semble porter en même temps sur le nom et sur la date. Il s'agirait, si je ne me trompe, de Jacques Tanquerel, dont on trouvera plus loin la notice.

GAROU (Jean), prétendu imprimeur à Rouen (1556).

Ce prétendu imprimeur rouennais est connu par une édition des *Evvres de Loyse Labé lionnoise,* signalée par Brunet [6]. Je ne crois pas qu'il ait jamais réellement existé, et le livre en question me paraît être une simple contrefaçon de l'édition des œuvres de la célèbre lyonnaise, donnée en 1555 par Jean de Tournes [7]. L'im-

(1) Liasse 115. — (2) Paris, 1865. In-8. B. N. Δ.19197. — (3) P. 99, n° 486. — (4) Cette édition est à la B.N., sous la cote Ye. 1972. — (5) Cf. Ph. Renouard, Impr. parisiens, p. 141. — (6) Liasse 115. — (6) M.B., t. III, col. 709. — (7) Voy. sur cette édition : E. Picot, Cat. de la bibl. J. de Rothschild, t. I, n° 638.

primeur ou le libraire de Rouen n'aura pas osé y mettre son véritable nom et aura employé celui de Jean Garou pour dépister les recherches ; ce ne serait alors qu'un pseudonyme.

GASCOING (Louis), imprimeur et fondeur de lettres à Rouen (1522).

On n'a d'autres renseignements sur ce typographe que ceux rencontrés par Gosselin dans les registres du tabellionage de Rouen ; il suffit donc de reproduire ici la note que lui consacre [1] l'érudit dont je viens de citer le nom : « Loys Gascoing, demeurant sur la paroisse Saint-Etienne des Tonneliers, exerçait les deux professions de fondeur de lettres et d'imprimeur. Il avait épousé une jeune fille de Saint-Saëns, nommée Guillemette. Elle lui avait apporté quelque bien, mais on serait tenté de croire que, malgré les deux cordes de son arc, Gascoing ne put suffire aux besoins de son ménage, car on le voit d'abord échanger les biens de sa femme contre d'autres qui lui appartiennent et y touchent, puis immédiatement vendre le tout pour 160 livres (Tabell., 5 juillet 1522). »

GAULLEMIER (Guillaume), imprimeur à Rouen (1500-1520).

Voici cette fois un véritable imprimeur et non des moins habiles qu'ait possédé la ville de Rouen dans les premières années du XVIe siècle. « Il exerça vers 1500, dit simplement Ed. Frère [2], et il imprima plusieurs ouvrages de droit pour Robinet Macé, alors libraire à Caen. » En fait, aucune des impressions de Gaullemier ne porte la mention de l'époque à laquelle il les a exécutées ; il apparaît cependant que si l'on peut, avec quelque vraisemblance, fixer aux environs de 1500 ou 1501 la date de ses débuts, on peut également donner celle de 1520 comme limite extrême de ses travaux. Guillaume Gaullemier imprima en effet pour quatre libraires de Caen [3], assez bien connus grâce au magistral catalogue des premiers livres imprimés ou publiés dans cette ville, dressé par L. Delisle [4] ; or aucun d'eux n'a exercé au delà de l'année 1520. Il travailla également pour des libraires de Rouen, notamment pour Jacques Le Forestier [5].

(1) *Glanes*, p. 86. — (2) *De l'impr. et de la libr. à Rouen dans les XVe et XVIe s.*, p. 30. — (3) Ces libraires étaient : Pierre Regnaut (Cf. Delisle, Cat. cité, t. I, n°s 7, 108, 175) ; Robert ou Robinet Macé (Ibid., n°s 162 et 357), Michel Anger, et Jean Macé, à Rennes (Ibid., n° 347). — (4) *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVIe siècle.* — (5) Voy. notamment :

Guillaume Gaullemier était établi à Rouen dans la rue de Grand Pont : ses casses ne semblent avoir contenu que des caractères exclusivement gothiques.

GENDRON (Charles), imprimeur à Rouen (1588-1598).

Frère [1] ne donne que la date de 1598 pour l'exercice de cet imprimeur ; il résulte pourtant des documents qu'il s'était établi dix ans plus tôt. On le rencontre, en effet, en 1588, partie défenderesse dans une procédure intentée contre lui par plusieurs libraires et imprimeurs de la ville de Rouen [2], qui s'opposaient à son installation, parce qu'il n'avait « fait aulcun apprentissaige en ceste ville et [qu'il était] du tout ingnorant de l'art ». Lui soutenait au contraire qu'il avait été régulièrement reçu maître par une sentence devenue définitive, et que, d'ailleurs, après avoir travaillé pendant quelques mois, en 1576, dans les ateliers de son beau-frère, Richard Lallemant, il était allé faire son apprentissage à Paris, chez Nicolas Chesneau, où il était resté jusqu'à la mort de ce maître [3]. Je ne connais malheureusement pas la solution de cette affaire, mais il semble qu'elle ait été favorable à Gendron, puisqu'il exerçait encore en 1598 et réimprimait à cette époque trois opuscules cités par Brunet [4], savoir : (1°) Exhortation aux dames vertueuses, en laquelle est démonstré le vrai point d'honneur ; avec l'Hécatonphile de Léon-Bapt. Alberti, contenant l'art d'aimer, en italien et en françois. Pet. in-12 de 47 p., y compris le titre. — (2°) Response à un curieux demandant pourquoi les hommes s'assubietissent aux femmes. Pet. in-12 de 23 p. — (3°) Discours contre un petit traité intitulé : Exhortation aux dames vertueuses. Pet. in-12 de 84 p., titre compris.

GEUFFROY (Les), *aliàs* GEOFFROY, imprimeurs-libraires à Rouen (1600-1665).

Je ne connais pas le lien qui rattachait entre eux ce groupe d'im-

— Fabule esopi / Cum commento. [Marque de J. Le Forestier.] Au dernier feuillet : ℭ Fabularum liber cum glosa finit feliciter Impressus Rothomagi per Guiller/mum gaullemier pro Jacobo le Forestier. (Pet. in-4. 30 f. n. ch. y compris le titre, plus un f. blanc au r°, contenant au v° la marque de Le Forestier. Sign. Aii, B-E par ii. Impr. goth. (Pellechet, 200) B. N., Inv. Rés. Yb 402.)

(1) N.F., liasse 115. — (2) Cf. Documenta, n° 534. — (3) Voy. Documenta, n° 535. — (4) M. B., t. II, col. 1134.

primeurs, mais voici les renseignements que j'ai recueillis sur eux.

I. DAVID (1600-1636). Après avoir fait son apprentissage chez Robert Féron, il fut admis à la maîtrise en 1600 [1] et non en 1598, comme l'avance Frère [2] ; en 1605 et 1606, il remplit les fonctions de garde de la Communauté [3], et à partir de 1611, installé dans la rue des Cordeliers, *joignant Saint-Pierre*, il fournit d'assez nombreuses productions et apparaît dans quelques procédures. Le 28 juillet de cette dernière année, un arrêt du parlement de Rouen [4] l'autorisa à imprimer une *Méthode nouvelle de guarir les catarrhes*, du médecin Jacques Duval ; il mit aussitôt cet ouvrage sous la presse et le donna au public peu de temps après [5]. Le titre de ce volume est orné d'une marque, qui paraît avoir été copiée sur celle de Jacques I Kerver, de Paris [6], c'est à dire qu'elle représente une licorne assise et tenant un écusson, mais au lieu du monogramme de Kerver, on y voit un autre monogramme qui ne saurait appartenir à David Geuffroy, car, sauf trois, on n'y trouve pas les lettres de son nom ; celles-ci se superposent bizarrement, dans l'ordre suivant, en commençant par le haut : V, A, I, S, T, E, F, R, N, L. Voilà un rébus que je ne me charge pas de déchiffrer. La véritable marque de cet imprimeur figure sur une édition qu'il donna en 1627 des *Œuvres* de Guillaume Du Vair [7] : elle représente un ange dans un ovale, tenant de la main droite un filet (?) et de la gauche un niveau ; on remarque aux quatre angles les armes de France, de Navarre, de Normandie et de Rouen, et au bas le chiffre de notre typographe.

En 1612, Geuffroy imprima un nouvel ouvrage du médecin Duval [8] ; en 1617, au moment où il achevait l'impression d'un

(1) A. D. S., E. 483, f° 2 v°. — (2) N. F., liasse 115. — (3) Voy. suprà, p. 16. — (4) Voy. Documenta, n° 580. — (5) Methode novvelle de gvarir les catarrhes et tovtes maladies qui en despendent, voyre mesme celles qui cy deuant ont esté reputez incurables. En la deduction de laquelle se trouuent 71. paradoxes qui tous sont monstrez estre ortodoxes, sans l'intelligence desquels la guarison desdites maladies ne peut methodiquement proceder. Par noble homme M. Iacques Duval, sieur d'Ectomare & du Houel, Docteur & Professeur en Medecine, natif d'Eureux, demeurant à Rouen. [Marq. indiquée.] A Roven. Chez David Geuffroy demeurant à la ruë des Cordeliers, joignant S. Pierre. M.DC.XI. Auec priuilege du Roy. (Pet. in-8. 382 p. ch. sll. et la ta. B. N., Te[18] 497.)— (6) Voy. Silvestre, *Marq. typ.*, n° 1006. — (7) Bibl. de Rouen.— (8) Des hermaphrodits, accovchemens des femmes, et traitement qui est requis pour les releuer en santé, & bien eleuer leurs enfans. Où sont expliquez la figure des laboureur, & verger du genre humain, signes de pucelage, defloration, conception, & la belle industrie dont vse nature en la promotion du concept & plante

petit opuscule relatif à la mort du maréchal d'Ancre [1], Geuffroy fut condamné lui-même à 30 livres d'amende, sur les poursuites de Martin Le Mégissier [2], imprimeur de Sa Majesté, au préjudice duquel il avait imprimé les lettres du roi relatives à cet événement. Il fut, en 1618, frappé d'une nouvelle condamnation, à cent livres d'amende cette fois, pour avoir été surpris en train de travailler à l'impression d'un ouvrage, avant d'en avoir obtenu permission [3] : Geuffroy interjeta appel de cette décision [4] et fut déchargé de la moitié de l'amende par un arrêt du Parlement du 8 avril 1620 [5]. Enfin, en 1624, il était en procès avec Jean Osmont et Jacques Cailloué, à l'occasion d'une *planche en cuivre* contenant une gravure destinée à une Bible qu'ils avaient mise sous presse ; cette planche avait été détournée par un inconnu [6]. Il n'y a plus rien ensuite de saillant à relever dans l'existence de David Geuffroy, qui, d'après Frère, se termina en 1636.

II. David et Pierre (1648-1665). Ils étaient sans doute de la même famille que le précédent, mais ils modifièrent l'orthographe de leur nom, en y remplaçant par un o la troisième lettre, u [7]. Ils ne sont connus que par quelques livres imprimés de 1648 à 1665 ; Frère cite, sous la première date, une *Bible*, in f°, imprimée pour le compte de David Du Petit Val, et sous la dernière, une réédition de la *Maison rustique*, de Charles Estienne [8].

prolifique. Par Maistre Iacques Duval, Escuyer, Seigneur d'Ectomare & du Houuel, Docteur et Professeur en Medecine, natif d'Eureux, demeurant à Rouen. (Vign.) A Roven, De l'imprimerie de Dauid Gevffroy, demeurant à la ruë des Cordeliers, joignant sainct Pierre. M.DC.XII. Auec Priuilege du Roy. (Pet. in-8. 447 p. ch. sll. et la ta. Au dern. f. n. ch. : Priv. du Roi donné, à Paris le dernier fevrier 1612, à Jacq. Duval, doct. en méd. à Rouen. B. N., Tb [73] 8.)

(1) La reiovissance et remerciement des fidelles François à la Maiesté du Roy touchant la mort du Mareschal d'Ancre. Ensemble les graces de la France sur le mesme subiect. [Arm. de France et de Nav.] A Rouen, Chez David Gevffroy, ruë des Cordeliers, joignant sainct Pierre. M.DC.XVII. (In-12. 16 p. ch. B. N., Lb[36] 995). — (2) Voy. Documenta, n° 693, pièces produites, lettre O. — (3) Voy. Documenta, n° 605. — (4) Voy. Documenta, n° 608. — (5) Voy. Documenta, n° 613. — (6) Sentence du 27 novembre 1624 (Cf. Gosselin, *Glanes*, p. 163) — (7) A. / L'agricvltvre et maison rvstiqve de M. Charles Estienne, et Iean Liebavlt, docteurs en medecine... (Fleuron). A Roven, Chez David et Pierre Geoffroy, ruë du petit Mont-Lévrier. M DC.LVIII. (In-4, 674 p. ch. sll. et la ta. B. N., S. 4441). — B. / La chasse au lovp necessaire a la maison rvstiqve. En laquelle est contenv la natvre des Loups... Par Iean Clarmorgan (sic), seigneur de Saane, premier Capitaine de la Marine du Ponant. Av Roy Charles IX. (Fleuron.) A Roven, de l'Imprimerie de David & Pierre Geoffroy. M. DC. LVIII. (In-4. B. N., S. 4443.) — (8) N. F., liasse 115.

Gomont (Yves), imprimeur (?) à Rouen (1540-1550).

Répertorié par Frère sous le nom inexact de *Bomont*, Yves Gomont, dont la demeure, comme celle de Jean Lhomme, était rue de la Chièvre, aurait, suivant le même auteur[1], exercé de 1540 à 1550. Je ne sais pas sur quels fondements reposent ces dates, car les impressions de ce typographe (?) n'en offrent aucune. Son nom figure sur trois opuscules, dont, quelle que soit ma honte de reproduire de pareils titres, je donne ici la description, parce que celle du *Manuel* de Brunet[2] est assez mauvaise :

A. / ℭ La grande et / veritable Pronostication des / Cons sauuaiges, Avec la maniere de les aprivoi-/ser. Nouuellement / Imprime par / lauctorite de / Labbe des / Conars. // [A la fin :]

Ce liure cy fut compose
A Naples, au pays de suerie
Duquel lieu a este porte
A ung maistre dimprimerie
Lequel soubdain ie vous affie
Pour l'imprimer cessa toute œuure
On les vend à la bourgeoysie
De Rouen rue de la Chieure.
Finis.

(In-4. 4 p. n. ch. ; impr. goth., B. N., Rés. Y² 1974.)

B. / Sermon ioyeux / dung depucelleur de Nourrisses. (In 4. 4 p. n. ch., imp. goth. B. N., Rés. Y² 1975.)

C. / La source du / Gros Fessier des Nourrisses, et la raison / pourquoy elles sont si fendues entre les / iambes. Auec la complaincte de mon / sieur le cul contre les inuen / tions des Portugalles. [Un cavalier] Imprime pour Yves Gomont, demou - / rant a Rouen en la rue de la Chieure. (In 4. 8 ff. n. ch., impr. goth. B. N., Rés. Y² 1976.)

Ces facéties sont dans le même genre que celles éditées par Jean Lhomme et je pense bien que c'est lui qui les a imprimées pour Yves Gomont, dans lequel je ne vois pour ma part qu'un modeste libraire.

(1) N. F., liasse 103. — (2) T. II, col. 1701.

GORGEU (Mathieu), imprimeur (?) à Rouen (1614-1627).

Il fut libraire ou imprimeur en 1627, suivant Édouard Frère[1]. Je suis dans la même perplexité que le bibliographe rouennais au sujet de la véritable profession de Mathieu Gorgeu, mais en ce qui concerne la durée de son exercice, je me montrerai beaucoup plus libéral. Gorgeu fut en effet admis à la maîtrise en 1614[2] et probablement s'établit-il aussitôt dans la rue aux Juifs, où je le rencontre en 1620[3]; quant à la date donnée par Frère et après laquelle Gorgeu semble avoir disparu, elle figure sur un livret que possède la Bibliothèque de Rouen[4].

GOUPIL (Richard), imprimeur à Rouen (1510-1519).

« Richard Goupil, imprimeur, exerce en 1510, dans la rue Malpalu, près le Couvent des Augustins, à l'enseigne de la *Tuile d'or*. Jacques Le Forestier paraît avoir habité cette maison en même temps que Richard Goupil, ou plutôt quelques années auparavant.. » Voilà les quelques mots que Frère se borne à consacrer à cet habile typographe[5] : c'est fort bien sans doute de nous indiquer son adresse, et l'une des années de son exercice, — il est tant d'imprimeurs rouennais sur lesquels on avait moins de renseignements encore, — mais c'est fort insuffisant, quand il s'agit surtout d'un artiste dont les travaux paraissent avoir été assez recherchés au temps où il exerçait. Or pendant dix ans au moins, vingt ans peut-être, n'en déplaise à M. Gosselin, qui semble croire que Goupil n'aurait pas été établi avant l'année 1515[6], le typographe de la rue Malpalu a fait rouler ses presses avec une certaine activité. Il travailla non seulement pour des libraires de Rouen et de Caen, mais encore pour des éditeurs de plusieurs autres villes.

D'après le *Répertoire des ouvrages pédagogiques au XVIe siècle*[7], Goupil aurait imprimé dès 1490. Cette date paraît bien lointaine; elle est d'ailleurs hypothétique, et, à la vérité, toutes les impressions

(1) N. F., liasse 116. — (2) A. D. S., E. 483, f° 15 v°. — (3) Les travavx d'Aristee et d'Amarile dans Salamine. Histoire de ce temps, Premierement composee en Grec par Theophraste, & nouuellement traduits en François par Mélidor. [Vign. représentant Aristée et Amarile.] A Roven, Chez Mathieu Gorgeu, rue aux Iuifs, près le Palais. M.DC.XX. (In-12. 174 p. ch. sll. B. N., Y2 6468.) — (4) Catalogue, Histoire, n° 3116 (a). — (5) *De l'Imprimerie et de la Librairie a Rouen dans les XVe et XVIe s.*, p. 37. — (6) *Glanes*, p. 71. — (7) P. 222.

de ce typographe, portant un millésime, ne s'échelonnent qu'entre les années 1511 à 1518. Toutefois, Brunet[1] cite un opuscule : « L'Enfant sage à troys ans, interrogué par Adrian, empereur, lequel luy prend responce de chacune chose que luy demande[2] », qu'il croit avoir été exécuté vers 1510. A la fin de l'année 1511, Goupil imprima, pour trois libraires, — Richard Macé, à Rouen, Michel Angier, à Caen, et Jean Macé, à Rennes, — une version française de la légende dorée de Jacques de Voragine[3]; en 1512, 1515, 1518, il exécuta, toujours pour le compte de libraires, divers ouvrages, dont la description a été donnée par M. Léopold Delisle avec sa maîtrise accoutumée[4] ; aucune autre de ses productions connues ne revèle en quoi que ce soit l'époque où il les a mises au jour. Tous les travaux de Richard Goupil ont été exécutés en caractères gothiques d'une bonne lisibilité et, en général, avec une correction satisfaisante. Une coquille assez curieuse figure pourtant au colophon de l'une de ses impressions, mais elle n'affecte que l'enseigne de cet imprimeur[5].

Grand-père de Fiquet (Le), imprimeur supposé à Tôtes (1773).

Le choix de la petite commune de Tôtes, à mi-route entre Rouen et Dieppe, eut été bien singulier pour l'établissement d'une imprimerie, mais il ne s'agit ici que d'un lieu supposé et d'un typographe imaginaire, à l'abri desquels on a mis l'opuscule dont voici le titre :

— Le coup d'œil purin, ou abrégé de l'histoire mémorable à la postérité, de la conduite, des caractères et des faits iniques de ceux qui composent le Conseil supérieur de Rouen, à commencer du jour que ces intrus se sont installés au Palais, le 17 décembre 1771... — A Tote, chez le

(1) M. B., T. II, col. 980. — (2) Le catalogue mensuel de la librairie Claudin (année 1856, n° 2. août) annonçait sous le n° 891, une copie manuscrite de cette édition, dont la souscription était ainsi libellée : Imprime à Rouen par Richard Goupil pour Raulin Gaultier. — (3) B. N., Rés. H. 1117. Le titre de cet exemplaire fait malheureusement défaut. — (4) *Cat. des livres imp. ou publiés à Caen*, t. I, n°s 15, 66, 302. — (5) Sermones quadragesimales necnon dominicales reverendissimi domini Jacobi de Voragine, sacre theologie professoris, ordinis que Sancti Dominici, finiunt feliciter. Impressi Rothomagi per Richardum Goupil, juxta conventum Sancti Augustini, ad intersignium *Regule* (sic, pour Tegule) auree, commorantem, impensis honesti viri Petri Regnault, librarii universitatis Cadomensis. (Ouvrage décrit par L. Deslisle, *op. cit.*, sous le n° 398.)

Grand-père de Fiquet, dit vil Normand, et à Rouen, chez Perchel, en son hôtel d'Argentcourt... 1773. (In-8. Bibl. de Rouen, B. L, 1561.)

Les circonstances qui déterminèrent l'apparition de cette brochure sont suffisamment connues, pour qu'il soit inutile d'y insister.

GRIVET (Les), imprimeurs à Rouen (1620-1669).

Frère n'a connu qu'un seul Claude Grivet[1], qu'il fait exercer de 1620 à 1671, et auquel il attribue par suite une longévité qu'il fut bien loin d'atteindre. En réalité, il y eut deux Claude Grivet, ainsi qu'on va le voir.

I. CLAUDE I (1620-1648) était probablement originaire de Rouen; il fut admis à la maîtrise d'imprimeur en cette ville, le 22 décembre 1620[2]. On ne connaît pas une seule de ses productions et celles indiquées par Frère n'appartiennent qu'au second. Je dois donc me contenter d'avoir signalé ce premier Grivet à ceux qui rencontreraient quelque édition portant ce nom antérieurement à 1648.

II. CLAUDE II (1648-1669). Né à Rouen et fils du précédent, il fut envoyé à Paris pour y faire son apprentissage[3], mais son brevet ne paraît pas avoir été enregistré à la Chambre syndicale de la capitale, cette formalité d'ailleurs n'étant pas encore devenue obligatoire. Revenu dans sa ville natale en 1648, et son père étant, semble-t-il, décédé, Claude II fut admis à y exercer par une sentence du bailli du 7 décembre de la même année[4] et il s'installa dans la rue du Petit Ruisseau, à l'enseigne de la *Belle Science*, in vico Rivuli, sub signo Nobilis Scientiae[5]. Il remplit les fonctions de garde en 1659[6], et imprima, en 1661, en vertu d'un privilège qu'il avait obtenu du roi, le 14 juin 1660, un ouvrage[7] au sujet duquel il fut poursuivi

(1) N. F., liasse 116. — (2) A. N., V[6] 551, Arrêt du Conseil du 17 mai 1669, qui figurera dans les *Documenta* du tome V de cet ouvrage. — Voy. aussi : A. D. S., E. 483, f[o] 22 v[o]. — (3) A. N., V[6] 551. Arrêt cité. — (4) Ibid. — (5) Lusvvm poeticorvm sylva. Ad vsvm Collegiorvm Societatis Iesv. [Monogr. de la C. de Jésus.] Rothomagi, Ex typographiâ Clavdii Grivet, sub Signo Nobilis Scientiæ. M.DC.LXVII. (In-12, 125 p. ch. sll. et la ta. B.N., Yc 4687.) — (6) Voy. suprà, p. 19. — (7) Le Chrestien interievr, ov la conformité interievre qve doivent avoir les Chrétiens auec Iésus Christ. Diuisé en huit liures, qui contiennent des sentimens tous diuins, tirez des Escrits d'vn grand Seruiteur de Dieu, de nôtre siècle. Par vn solitaire. Quatrième Édition reueuë, corrigée augmentée. / A Roven, Chés Clavde Grivet, Imprimeur-Libraire, ruë du Petit Ruisseau, à la Belle Science. M.DC.LXI. Auec Priuilege du Roy, & Approbation. (In-12 531 p. sll. B. N., D. 17683.)

en contrefaçon par Claude Cramoisy, imprimeur à Paris[1]. Je n'entre pas ici dans les débats de cette affaire, sur laquelle on trouvera tous les détails satisfaisants dans l'arrêt du Conseil d'État qui la clôtura[2], en prononçant la confiscation de tous les exemplaires imprimés par le typographe de Rouen. En 1665, Grivet édita un ouvrage de Jean Heuzé, avocat au Parlement de Normandie[3], et quatre ans plus tard, au mois de février 1669, il abandonna momentanément Rouen pour Vendôme. Il avait en effet épousé la belle-sœur de Sébastien I Hyp, imprimeur de cette ville, nommée Jeanne Divray et que les registres paroissiaux de Rouen appellent par erreur Jeanne de Juray[4]; le beau-frère de sa femme étant récemment décédé, il avait cru pouvoir remplacer ce dernier à Vendôme; on verra dans le tome V de cet ouvrage à quelles difficultés il se heurta.

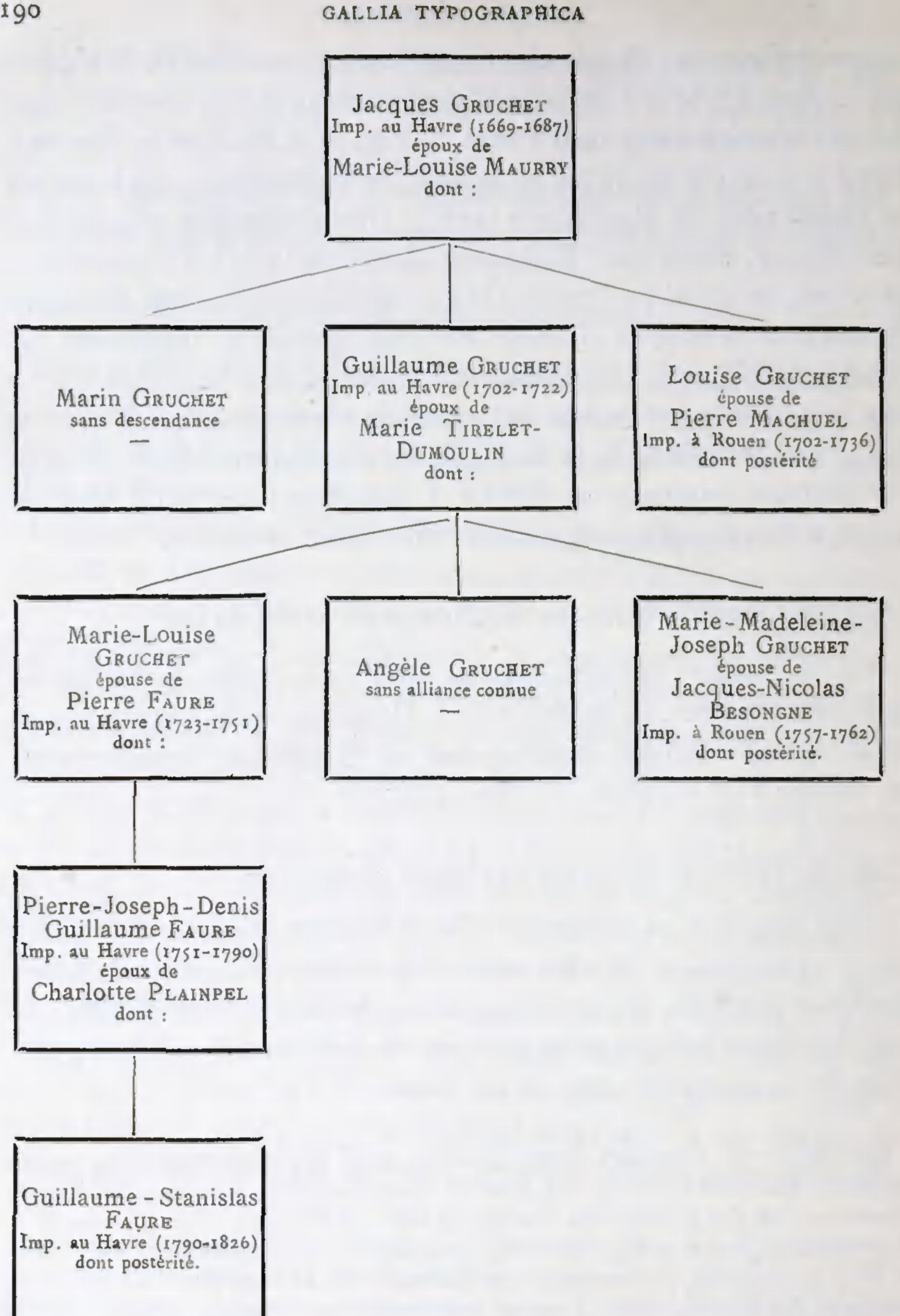
GROUART (Marin), prétendu imprimeur de Rouen (1521).

Cet imprimeur, probablement un simple compagnon, n'est connu que par cette note de Gosselin[5] : « Marin Grouart, imprimeur, et Guillemine, sa femme, demeuraient sur la paroisse Saint-Romain, en l'année 1521 (Tabell., 1er mai 1521). »

GRUCHET (Les), imprimeurs au Havre (1669-1722).

Cette famille a eu l'honneur d'importer l'imprimerie au Havre ; elle y a ensuite joui, pendant plus d'un siècle et demi, par sa descendance féminine, d'une considération de plus en plus grande. En voici le tableau généalogique pour servir d'introduction à la biographie des deux typographes de ce nom.

(1) L'édition de Cramoisy porte le même titre que celle de Grivet, moins les mots : *Quatrième édition*, etc. Elle est souscrite ainsi : A Paris, Chez Clavde Cramoisy, ruë des Carmes, au Sacrifice d'Abel. M.DC.LXI. Auec Privilege & Approbation. (In-12. 708 p. sll. B. N., D. 17681.) — (2) Voy. Documenta, n° 651. — (3) La conviction dv mensonge des heterodoxes, de l'antiqvité de l'eglise, de l'avtorité des hierarchiqves. *Omnem doctrinam de mendacio preiudicandam quæ sapiat contra veritatem Ecclesiarum, & Apostolorum, & Christi, & Dei.* Tertull. libr. de præscript. hæretic. Par Iean Hevzé Escuyer, sieur de Touffrainville, Avocat au Parlement de Normandie. Premiere Partie. // A Roven, Chez Clavde Grivet, Imprimeur-Libraire, ruë du Petit Ruisseau, à la Belle Science. M.DC.LXV. Avec permission. (In-4. 144 p. ch. sll. pour la première partie, et 138 p. ch. pour la seconde partie (titre séparé) B. N., Rés. D. 5999.) — (4) Par exemple : A. R., Reg. des Bapt. de S. Lô (1643-1658) : « Du 1e may 1654, Jacques, fils de Claude Grivet et de Jeanne de Juray. Le Parain, Richart Vernier. La maraine, Geneviefve de Saleur, femme d'Alphonce Fillastre. » — (5) *Glanes*, p. 79.



I. JACQUES (1669-1687). Prototypographe du Havre, ce n'est pas sans difficultés qu'il put arriver à exercer paisiblement dans cette ville, où il s'était installé en 1669, avec l'appui et à la demande de la municipalité havraise [1], après avoir acquis de Laurent Maurry

(1) Arch. comm. du Havre, Reg. de police de 1669 à 1671, f° 37 « Du 12 octobre 1669, Requeste par Jacques Gruchet, bourgeois de ce lieu, disant qu'il auroit, par l'ordre et l'assentiment des eschevins, traité de tous les

père, de Rouen, tout le matériel qui lui était nécessaire [1]. Dès qu'elle avait eu connaissance des intentions de Gruchet, la communauté Rouennaise avait en effet déployé les plus grands, mais les plus inutiles efforts, pour s'opposer à cet établissement, dont les conséquences devaient être d'enlever aux maîtres de Rouen toute leur clientèle du Havre. Aussi prétendirent-ils que Gruchet n'était que mercier, — les imprimeurs de cette époque donnaient toujours

ustensiles propres à l'imprimerie, avec le nommé Laurens Maury, de la ville de Rouen, par un prix considérable, à dessein d'establir en ceste ville ladite imprimerie, pour le service et interest public, et que s'étant mis en fait de les faire apporter de ladite ville de Rouen, en ceste ville, et les ayant fait embarquer et acquitter à la Romaine, il en auroit esté empêché par les gardes et imprimeurs de Rouen, lesquels auroient saisi et arresté son imprimerie, et ensuite de quoi, l'affaire est pendante devant nos seigneurs de la Chambre du Parlement, et ledit suppliant hors d'estat de soutenir les frais d'un grand procès, et dans la crainte de le perdre s'il n'estoit pas appuyé, estant constant qu'il ne s'est engagé à l'achat de ladite imprimerie, que pour le bien public, et par l'ordre des eschevins. Par le Procureur-Syndic, a esté dit que loin d'empescher les fins de la requeste, il requiert l'adjonction, pour défendre partout et contre toute personne le droit et la liberté d'establir en ceste ville une imprimerie nécessaire, estant de la dernière conséquence pour le service du Roy, et le bien public, qu'une ville de cette considération puisse se prévaloir de cet avantage. Par advis uniforme, la compagnie a donné adjonction audit Gruchet, et au nom d'icelle, pour défendre, partout ou il appartiendra, ladite imprimerie, laquelle nous lui avons permis et permettons d'establir en ceste ville pour le service du roy et le bien public d'icelle. *Signé* : Lepretre, Glier, Louvel, Morel, et E. Martin. » (Document déjà reproduit par A. Martin, dans : *Les anciennes Communautés d'Arts et Métiers du Havre* [Le Havre, 1883, in-8], p, 226; et par G. D. Quoist, *op. cit.*, p. 6.)

(1) Délibération de la Communauté des imprimeurs et libraires de Rouen : « Du quatrième jour d'octobre 1669. Assemblée a esté convoquée, par les gardes pour deux chefs, le premier sur l'avis qui a esté donné auxdits Gardes qu'un surnommé Gruchet, habitant dans la ville du Havre-de-Grâce, auroit acheté du sieur Laurens Maurry Père, maistre imprimeur libraire de cette ville, une imprimerie consistant en presses, caractères de lettres de fonte et autres ustensiles servant à l'art d'imprimerie, laquelle imprimerie ledit Gruchet a fait charger dans les heux du capitaine (en blanc), demeurant en ladite ville du Havre, et comme lesdits gardes ont cognoissance que ledit Gruchet n'a aucune qualité du libraire imprimeur et que souffrant l'enlèvement de ladite imprimerie ce seroit contrevenir à l'intention du Roy portée dans l'arrest du Conseil du sixiesme Octobre 1667, ils ont esté obligez d'en donner advis à ladite Communauté, afin d'en résoudre ce qu'elle advisera bon estre... La Communauté, au regard du premier chef, est d'advis que lesdits Gardes assistez des sieurs Jean de Manneville, Jean Viret, Jacques Besongne, Jean Machuel, Jullien Courant et Robert Séjourné, se retireront par devers Monsieur le Lieutenant général pour lui en donner advis et suivre ses ordres sur ce sujet soubz son authorité et mesme de faire arrester si besoing est lesdites presses et ustensiles servant à ladite imprimerie et librairie. » (Antérieurement reproduit par G. D. Quoist, *op. cit.*, pp. 2 et 3.)

cette profession à ceux sur lesquels ils tentaient de jeter le discrédit, comme en d'autres temps, on a lancé l'épithète d'épicier aux personnages qu'on voulait ridiculiser, — et ils l'accusaient en outre de ne pas connaître les premiers éléments de l'art de l'imprimerie, « n'estant apprentif ny maistre de cette province [1] ». Les historiens de l'imprimerie du Havre ont pris trop à la lettre ces dénigrements systématiques et passionnés, et même, l'un d'eux affirme [2] que Jacques Gruchet était illettré et tout à fait ignorant d'un art dans lequel il s'était improvisé [3].

Or, le prototypographe du Havre avait certainement fait ses humanités et était *congru* en langue latine, il était de plus imprimeur de profession. En effet, probablement originaire de Rouen, où il avait dû naître vers 1639 [4], il était allé à Paris, où l'on exigeait alors la connaissance du latin, faire son apprentissage chez Gilles Tompère, mais, comme il était déjà marié, son brevet fut annulé par sentence du Prévôt de Paris [5] et Gruchet déclaré incapable de

(1) Assemblée de la Communauté de Rouen du 13 février 1670 : « Assemblée générale a esté ce jour d'huy convoquée par les Gardes pour réitérer à la Communauté le sujet de l'Assemblée du jour d'hier consistant en quatre chefs ci-dessous énoncez, la Compagnie ayant trouvé à propos de ne rien délibérer, en conséquence, d'autant que l'assemblée n'estoit pour lors assez complète... Ladite Communauté ayant considéré la déclaration dudit Louys Maury et que ladite imprimerie n'est point pour servir audit Gruchet, son gendre, comme n'ayant ce pouvoir, n'estant apprentif ny maistre de cette province, ne peut consentir la délivrance de ladite presse et caractères arrestez, attendu que ce seroit contrevenir à l'arrest du Conseil d'Estat de Sa Majesté en l'année 1667, qui fait deffences d'establir aucunes imprimeries nouvelles en aucune des villes de son royaume sans permission de ladite Majesté, portant ledit arrest deffences aux syndics et adjoints des villes où il y a maîtrise de consentir à l'establissement des imprimeries nouvelles, à peine d'estre privez de leurs maistrises... » (Reproduit aussi par G. D. Quoist, *op. cit.*, p. 4). — (2) G. D. Quoist, *op. cit.*, p. 11. — (3) Le même auteur tire argument (p. 12) de quelques malfaçons relevées par lui dans des impressions de Gruchet, pour déclarer que *tous* les ouvrages, *sans exception*, sortis des presses de cet imprimeur, sont d'une grande médiocrité. M. G. D. Quoist n'a pas vu *tous* les ouvrages exécutés par Gruchet ; son affirmation n'a donc qu'une valeur très relative et il ne l'aurait pas produite, j'en suis certain, s'il avait examiné, par exemple, le *Véritable art de naviger*, de 1671, dont l'exécution est parfaite et que le meilleur imprimeur de Rouen à cette époque eut pu signer sans se compromettre. — (4) D'après la supputation de son âge (48 ans), à l'époque de son décès. — (5) « A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Pierre Seguier, chevalier, marquis de Saint-Brisson, seigneur de Ruau, Salut. Sçavoir faisons que sur la requeste faite en la Chambre civile par Lestor, procureur des syndic et adjoints de la Communauté des marchands libraires, imprimeurs et relieurs de cette ville de Paris, demandeurs aux fins des exploits faits à leur requeste le 2e octobre passé, contre Me Jean Le Guay, procureur de Gilles Tompère, Antoine Sommaville, Charles Coignard, Nicolas de Beaujeu,

parvenir jamais à la maîtrise. La carrière d'imprimeur lui étant dès lors fermée à Paris, craignant de plus que du même coup la maîtrise

tous marchands-libraires, imprimeurs et relieurs de lad. ville, et encore procureur de Jacques Gruchet, apprentif dud. Tompère, Charles Osmont, apprentif dud. Sommaville, Jean Thomas, apprentif dud. Coignard, et Paul Léger, apprentif dud. de Beaujeu. Et contre Hamonyn, procureur de Claude Debatz, aussi marchand libraire, et d'André Pralard, son apprentif. Parties ouyes, entre led. Lestor et Legay esdit nom, et que led. Lestor a représenté que de disposition des ordonnances et statuts sur le fait de la librairie, il est certain et constant qu'il n'est permis à aucun maistre d'avoir et tenir apprentifs qui soient mariez; que cela est interdit à tous libraires, imprimeurs et relieurs par l'article 24, et, entre autres réglemens, il a esté nommément ordonné par un arrest contradictoire de la Cour de Parlement du 26 may 1615 portant en ces termes que nul desd. maistres ne pourra tenir apprentifs qui soient mariez, ains prendront de jeunes enfants qui sçauront lire et escrire, et toutefois par une résistance et contravention ouverte, grand nombre de maistres de lad. Communaute ont receu apprentifs des hommes mariez, et quantité d'autres maistres retiennent avec eux et à leur service leurs apprentifs, après les avoir veu marier pendant le temps de leur apprentissage, qui est le plus grand désordre et le plus préjudiciable qui pust arriver à lad. Communauté, car comme il est certain que le nombre excessif de maistres dans cet art en ruine la fonction et le lustre par des raisons notoires et qui sont dans l'évidence; que, pour en réduire le nombre, ceux qui ont rédigé les statuts pour la librairie ont limité qu'il ne pourroit estre receu par chacun an qu'un seul libraire, un imprimeur et un relieur, sans y comprendre les fils des maistres, ny ceux qui épouseront des filles de maistres, lesquels pourroient estre receus en tout temps et en tel nombre qu'ils se présenteroient. L'intention de lad. ordonnance seroit bien frustrée s'il estoit permis d'avoir et tenir des apprentifs mariez, lesquels se trouveroient chargez d'enfans avant que d'estre sortis d'apprentissage et que d'estre en rang et ordre pour se présenter à la réception, lesquels par le moyen d'icelle donneroient en mesme temps à la Communauté un nombre infini d'enfans de l'un et de l'autre sexe, capables de faire autant de maistres en tout temps et hors le nombre de trois maistres par chacun an limité par les statuts à l'égard des externes qui ne sont point enfans ny gendres de maistres, mais d'ailleurs comment souffrir que des hommes portant barbe et engagez dans les liens du mariage entrent ny demeurent dans un apprentissage, qui ne se peut bien faire que par des jeunes enfants pour l'utilité publique, comme il est nommément porté par le susdit arrest de l'an 1615; aussi verra-t-on que ce n'est pas pour apprendre que lesd. deffendeurs prennent des apprentifs mariez, se sont mis et demeurent en apprentissage, puisque la plupart d'entre eux avoient déjà servi les maistres en qualité de compagnons auparavant leur apprentissage, et que led. Pralart avoue par écrit par ses défenses d'avoir servi Charles Louviers pendant 3 ans et le nommé Sacurieux (sic, lire Savreux) pendant 4 ans avant que d'avoir passé son brevet avec ledit De Bas, son maistre. Les autres sont venus de Lyon et des provinces, où ils avoient pareillement travaillé et appris ledit art, tellement qu'ils ne sont venus à Paris que pour gagner l'argent en travaillant comme compagnons et gagner la franchise sur ce faux titre d'apprentifs, qui n'est qu'un prétexte pour tromper les statuts et le public et occuper les places destinées à ceux qui font un véritable aprentissage. C'est pourquoy il auroit conclud à ce que les brevets d'apprentissage des dessus dits soient cassez et declarez nuls et comme tels rendus et mis entre les mains du syndic pour estre

lui fut refusée à Rouen, où sa qualité d'homme marié était également un obstacle à ce qu'il y recommençât son apprentissage, Gruchet dût songer à s'installer dans une ville où il n'y avait point de maîtrise, et voilà pourquoi il jeta son dévolu sur celle du Havre.

Allié du fait de son mariage avec Louise Maurry, à l'une des plus puissantes familles d'imprimeurs et libraires de Rouen, fort de l'appui de la municipalité du Havre, encouragé par les habitants de cette ville, Jacques Gruchet avait donc tout ce qu'il fallait pour réussir ; aussi, après avoir surmonté les difficultés de ses débuts, parvint-il rapidement à occuper une place enviée, au point de susciter la concurrence. Bien qu'il ait certainement imprimé dès 1670, son premier ouvrage connu n'est que de 1671 [1] et dénote un

lacérez et suprimez et estre rayez sur le livre de la Communauté en cas qu'ils s'y trouvent enregistrez, à rendre lesd. brevets les maistres contraints par corps, lesd. apprentifs mariez déclarez décheus de pouvoir parvenir à la maistrise, deffenses faites ausd. deffendeurs et à tous autres maistres de plus recevoir ny tenir dans leurs maisons aucuns apprentifs mariez à peine de l'amende, tous despens, dommages et intérêts, et par vertu du deffaut qu'avons donné contre ledit Hamonin aud. nom deument appelé, après que par led. Le Gay a esté remontré que le grand discours fait par led. Lestor est à présent inutile, la cause n'estant pas en estat de plaider, ayant ledit Le Guay des bonnes pièces pour faire voir le contraire de ce qui est allégué, lesquelles sont ès mains de Me Montelon le jeune, advocat, pour venir plaider au premier jour, nous requérant remettre la plaidoirie et jugement de lad. cause jusqu'audit jour, pour en communiquer aux gens du Roy, et que Mr Pierre Brigallier, advocat du Roy, a esté ouy et qu'il a conclud à la nullité et suppression desd. brevets d'apprentissage de personnes mariées, tant auparavant le temps desdits brevets que pendant le temps de leurd. apprentissage, et que deffenses soient faites à leurs maistres d'apprentissage de les retenir dans leurs maisons et à leur service, à peine d'amende arbitraire. / Nous avons déclaré et déclarons nuls tous les brevets d'apprentissage des deffendeurs et tous autres qui se trouveront faits par personnes mariez ou qui auroient contracté et celébré mariage pendant le temps de leur apprentissage ; les déclarons incapables d'aspirer ny de parvenir à la maistrise ; seront lesd. brevets remis ès mains de sindic pour estre supprimez et rayez sur le registre de la communauté, à ce faire lesd. maistres contraints et par toutes voyes deues et raisonnables ; faisons deffenses ausd. maistres de tenir en leurs maisons et à leur service aucuns apprentifs mariez, à peine de nullité et de telle amende qu'il appartiendra. En témoing de quoy, nous avons fait sceller ces présentes du scel ordinaire de la prévosté et vicomté de Paris. Ce fut fait et donné au Chastelet de Paris par Me Dreux Daubray, Conseiller d'Etat et lieutenant civil de ladite prévosté et vicomté, tenant le siège, le samedy dixe de novembre 1663 » (B. N., Ms. fr. 21817, page 835).

(1) Le veritable art de naviger par le qvartier de redvction. Avec lequel on peut reduire les Courses des Vaisseaux en Mer, & enrichy de plusieurs raretez qui n'ont point encor esté decouvertes. Par le sieur G. Blondel. // Av Havre de Grace, Chez Iacqves Grvchet, Imprimeur et Libraire de Monseigneur le duc de S. Aignan, & de la ville. 1671. Avec privilège dv roy. (Pet. in-4, 3 f. n. ch. 157 p. ch. et 1 f. n. ch. A la fin : Privilège donné, à S. Germain en Laye le

praticien de quelque habileté. Il en donna, en 1680, une nouvelle édition [1] qui renferme une planche gravée par F. Jollain pour la première, car on lit au bas cette mention : « Se vend avec le Liure Au Havre de Grace, chez Iacques Gruchet Imprimeur et Libraire. 1671. Auec priuilege du Roy. Le sieur G. Blondel scripsit. F. Jollain sculpsit ». Gruchet se relâcha plus tard des soins qu'il avait apportés à ses premiers travaux et ne produisit plus que des impressions assez médiocres, tout en les enrichissant de dédicaces et d'épitres de sa façon : l'abondance de la besogne l'avait mis évidemment dans la nécessité d'en faire exécuter la plus grande partie par des ouvriers moins capables que lui et dans tous les cas moins soucieux de bien faire. La production du prototypographe du Havre a été en effet considérable [2] : les ouvrages relatifs à la marine y dominent naturellement, mais on y rencontre aussi des œuvres poétiques et un volume sur les *Antiquitez d'Harfleur* par le sieur De la Motte, devenu d'une telle rareté, qu'une réimpression en a été faite, en 1888, par la Société rouennaise des bibliophiles. Gruchet mourut jeune encore et en pleine activité, le 17 février 1687 [3] ; il laissait une veuve et plusieurs enfants, mais ces derniers, les fils du moins, étaient encore trop jeunes pour que l'un d'eux pût succéder à son père.

Louise Maurry, sa veuve (1687-1702) continua donc jusqu'à nouvel ordre l'entreprise de son mari ; elle se borna toutefois, semble-t-il, aux besognes de ville et aux travaux administratifs les plus usuels, car on connaît bien peu de livres exécutés par elle.

II. Guillaume (1702-1722). Fils des précédents, il avait vu le jour au Havre, le 23 janvier 1681 [4] et, après avoir épousé, le 22 janvier 1702 [5], Marie Tirelet-Dumoulin, native d'Honfleur, il remplaça sa mère à la tête de l'établissement d'imprimerie fondé par Jacques Gruchet. Les livres que Guillaume a imprimés sont peu nombreux ; la plupart sont des rééditions d'ouvrages précédemment publiés par son père. Au surplus, il venait à peine d'atteindre sa 41e année, lorsqu'il décéda le 11 juin 1722 [6]. Comme il n'avait

18 mars 1671, « à notre amé Jacques Gruchet, libraire et imprimeur au Havre de Grace. » B. A., S. A. 9070).

(1) In-4 de 156 p. B. N., V. 9591. — (2) Voy. une liste de ses productions dans G. D. Quoist, *op. cit.*, pp. 13-14. — (3) Cf. Martin et Quoist, *op. cit.* — (4) Quoist, *op. cit.*, p. 13. — (5) Martin, *op. cit.*, p. 42. — (6) Arch. comm. du Havre, Paroisse Notre-Dame, Reg. des b. m. et i. pour l'année 1722, f° 44 r° : « Le 9 juin, Guillaume Gruchet, âgé de quarante-deux ans, muny de tous ses sacremens, décédé d'hier, a esté inhumé au cimetière de la Croix, en la présence de Philippe Lefrançois et de Pierre Faure. »

point d'enfant mâle, sa place d'imprimeur fut donnée à Pierre Faure, son gendre, mais ses ateliers n'en continuèrent pas moins à subsister.

Marie Tirelet-Dumoulin (1722-1762), sa veuve, profitant en effet des privilèges que lui reconnaissaient les règlements, conserva un établissement personnel, jusqu'au moment de son décès, survenu le 5 janvier 1762 [1]. Elle mit au jour un assez grand nombre d'ouvrages, qui portent uniquement son nom et d'autres la souscription collective : *Veuve Guillaume Gruchet et Pierre Faure*, ce qui indique seulement un partage de privilège et non une association en règle ; M. Martin a donc parfaitement élucidé la situation des deux imprimeurs, lorsqu'il dit que la veuve Gruchet et son gendre avaient chacun un établissement distinct [2] et il est impossible d'admettre la thèse contraire soutenue par M. Quoist [3]. Cette veuve a d'ailleurs publié un curieux catalogue des livres et cartes marines qu'elle avait imprimés ou dont on pouvait faire l'acquisition dans sa boutique ; un fac-simile de ce catalogue a été donné par M. Quoist[4].

Guénet (Abraham), imprimeur à Rouen (1539).

On ne connaît cet imprimeur que par deux plaquettes, en beaux caractères gothiques, exécutées pour le compte de Galliot Du Pré, libraire à Paris, et de Louis Bouvet à Rouen ; les deux seuls exemplaires connus appartiennent à la Bibliothèque nationale, sont imprimés sur vélin et ne diffèrent que par le titre qui a nécessité un double tirage. En voici la description :

A/— Ordonnãces Royaulx / Sur le faict de la justice et abbreuiation des pro-/ ces par tout le Royaulme de France, faictes par / le Roy nostre sire : Et publiees en la Court de Par-/ lemẽt a Paris, le sixiesme iour du moys de Septẽ-/ bre L'an Mil cinq cens xxxix. [Arm. de France tenues par deux salamandres.] ℭ On les vend a Paris en la grand Salle du / Palais par Galliot du pre, et a Rouen par / Loys bouuet demourant deuant le portail aux / libraires de la grãd eglise nostre dame, Et ont / este imprimees par Abraham guenet. (Pet. in-4. 7 ff. n. ch. pour Privilège et Table. 1 f. blanc. 25 ff. ch. et 1 n. ch. Au v° du titre et au r° du f. suiv., privi-

(1) Quoist, *op. cit.*, p. 21. — (2) *Op. cit.*, p. 42. — (3) *Op. cit.*, p. 20. — (4) Ibid., p. 19.

lège in ext° accordé à Galliot Du Pré, libraire juré à Paris, par François I[er], et donné à « Villyers Cotrais XXVIII[e] iour Daoust » 1539. B. N., Vélins 1857.)

B/ — Ordonnāces... [Même marq.] Auec le priuilege. Imprimees a Rouen pour Galliot du pre / libraire iure de Luniuersite de Paris de-/ mourant audict lieu. / M.D. XXXIX. (Même foliot. que dessus. Au dernier f. r° : « Imprime a Rouen par / Abraham Guenet. » B. N., Vélins 1856.)

HAMEL (Guillaume), imprimeur à Rouen (1521-1527).

D'après les documents, cet imprimeur aurait exercé de 1521 à 1527 au moins [1]; en bibliographie, on ne rencontre son nom que sur une impression non datée, signalée par Brunet [2] et par Frère [3] en ces termes : « Sensuyt le blason des faulses amours fait et composé par frere Guillaume Alexis, religieux de Lire et prieur de Busy, en parlant à ung gentilhomme de congnoissance avec lequel chevauchoit entre Rouen et Verneul en Perche, nouvellement imprimé à Rouen pour Jehan Burges, et commence le gentilhomme en disant... [A la fin] : Cy fine le blason des faulses amours, imprimé à Rouen par W. Hamel pour Jehan Burges. In-8. Goth. 16 ff. »

HAMILLON (Les), imprimeurs à Rouen (1520-1629).

Bien qu'elle ait exercé à Rouen pendant plus d'un siècle, cette famille n'y a pas laissé de traces suffisantes pour qu'on puisse avec certitude en établir la filiation et il faut se contenter d'en rapprocher les divers membres supposés, sans connaître les liens du sang qui les unissaient. Il est nécessaire toutefois de bien remarquer que leur véritable nom est Hamillon, et non Hamilton, comme on le trouve indiqué par Frère, dans son opuscule sur l'imprimerie à Rouen aux XV[e] et XVI[e] siècles et par plusieurs autres auteurs, Brunet notamment [4].

I. NICOLAS (1520). Je le cite sans garantie, d'après Frère [5] : il aurait imprimé en 1520, un ouvrage sur la *Vie et Miracles de Saint Victor*. Il est très possible et même probable qu'au lieu de 1520 il faut dire 1620, et alors les deux prétendus Nicolas Hamillon (Voy. infrà, paragraphe IV) n'en feraient plus qu'un.

(1) Cf. Documenta, n° 496. — (2) M. B., t. I, col. 171. — (3) F., t. I, p. 12. — (4) *Manuel*, t. IV, col. 1342. — (5) N. F., liasse 117.

II. CARDIN I et II (1537-1615). Comme il n'est pas possible que le même homme ait imprimé pendant un aussi long espace de temps, il faut nécessairement qu'il y ait eu deux Cardin Hamillon, l'un aura exercé jusque vers le milieu du XVIe siècle et le second lui aura succédé. Du premier on peut citer seulement deux impressions ; l'une est indiquée dans le *Manuel du bibliographe normand*, de la façon suivante[1] :

— La premiere lecon des matines ordinaires dv grand abbé des conardz de Rouen, souverain monarcque de lordre : cõte la respõse faicte par ung corneur à lapologie dvdict abbé. (In-4. Goth. 4 ff.) Pièce en vers, fort rare, dont le titre porte une vignette sur bois représentant un cornard. Elle est imprimée en gros caractères. Au v° du 4e f se lisent les vers suivants :

Au moys d'octobre ainsi q̃ chacũ sçait
Jour dix et neuf mil cinq cẽtz trẽte sept
Le chancelier par mort changea de place
Prions q̃ Dieu lui doint son sceau de grace.
C'est l'impression de
Cardin Hamillon.
Cũ privilegio abbatis[2].

La deuxième impression de Cardin I Hamillon est savamment décrite dans le *Catalogue* des livres d'heures, de M. Lacombe, sous le n° 399, et elle donne sans doute l'adresse de notre typographe : rue de la Saveterie, à l'enseigne de la *Levrière*.

Cardin II Hamillon débuta probablement vers 1566, par l'impression d'une Bible anglaise, de la traduction de Thomas Granmer, pour le compte d'un libraire nommé Richard Carmarden, habitant de l'autre côté du détroit[3]. En 1579, il figure parmi les imprimeurs qui se défendaient contre la prétention des libraires d'être admis à imprimer eux-mêmes ; puis en 1588, 1597, 1603, 1604, 1614 et 1615, on le rencontre remplissant les fonctions de garde de la Communauté[4]. Ses presses ont produit un remarquable *Missel* à l'usage du diocèse d'Evreux[5] et plusieurs autres ouvrages de moindre importance,

(1) T. I., p. 262. — (2) Cette plaquette a été réimprimée en car. elzev. par Panckoucke (Paris. Pet. in-12 de 12 p., tiré à 24 ex.) et par Bourdier (Paris. 1857. Pet. in-12 de 11 p. avec vign., tiré à 12 ex.) — (3) M. B., t. I, col. 909. — (4) Voy. Documenta, n°s 532, 533, 535, et suprà, pp. 16 et 17. — (5) Missale Ebroicense, iuxta decre-/ tum Tridentini concilij generalis & / Rothomagensis

tels que la table pour les *Conceptions théologiques* de Pierre de Besse, dont Nicolas Dufossé, libraire à Paris, avait obtenu le privilège en 1607 [1], une *Reigle de perfection*, dont il partagea le privilège avec Jean Osmont [2], et d'après Frère, beaucoup de livres anglais devenus très rares.

III. Richard (1541-1559) semble avoir travaillé surtout pour les libraires ; on a de lui un *Manuel* à l'usage du clergé du diocèse de Rouen, qui porte à la souscription : « Rothomagi impressum per Richardum Hamillon, impensis honestorum virorum Roberti Valentini et Florentii filii eius. Anno Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo nono [3], » et un *Bréviaire* à l'usage de Bayeux, imprimé pour le compte de Michel Angier et de Denys Bouvet [4].

IV. Nicolas II (1601-1629). Il devait avoir ouvert son établissement dans les dernières années du XVIe siècle, car, dès 1601, il avait été élu garde de la Communauté [5] ; il remplit encore ces fonctions en 1602, 1613 et 1625 [6], et, quatre ans plus tard, en 1629, à la demande de François de Péricard, évêque d'Evreux, il alla s'établir dans cette ville, où ses presses ont roulé avec beaucoup d'activité, comme on le verra plus loin. A Rouen, il était installé, à partir de 1626 tout au moins, dans la rue Saint-Jean, devant la Pomme de Pin [7]. Précédemment il avait imprimé divers ouvrages

Prouincialis: per / Reuerendum patrem Dominum / Claudium de sainctes Episcopum / Ebroicensem, quantum fieri potuit / emendatum. [Grav. s. bois, représentant la Vierge dans une gloire.] ¶. Venale habetur Rothomagi, in edibus Thome Mallard vico iudeorum ante Palatium, / et Cardini Hamillon diui Uiuiani. /Cum priuilegio Regis. [Au v° du titre, privilège à Thomas Mallard et Cardin Hamillon, imprimeurs et libraires à Rouen, donné par Henri III, à Paris, le 28 septembre 1583. — A la fin :] ¶ Ad laudem, gloriam, & honorem/ dei optimi maximi : totiusqz celestis exercitus. Absolutum est / hoc preclarum insignis ecclesie Ebroicensis Missale. / Ere et impensis honestissimorum virorum / bibliopolarum Thome Mallard, necnon / Cardini Hamillon, Rothomagi, / Anno domini millesimo quin-/ gentesimo octuage-/ simo tertio. (In-f°. Impr. goth., r. et n., plain-chant noté. 138 ff. ch. sll. et 58 et 40 ff. ch. pour le commun de la Vierge et des Saints. Plusieurs grav. sur bois signées I. M ou du nom tout entier de Jehan Mallard. B.N. Rés. Vélins 813.)

(1) Cf. Documenta, n° 561. — (2) Cf. Documenta, n° 555. — (3) Bibl. de Rouen, et F., t. II, p. 277. — (4) Cf. L. Delisle, Cat. des livres impr. ou publiés à Caen, t. I, p. 66, n° 72. — (5) Voy. suprà, p. 16. — (6) Voy. suprà, pp. 16 et 17. — (7) Voy. notamment : Consolation fvnebre svr le trespas de havt, pvissant et vertvevx Seignevr, Messire Charles de Clere, Cheualier de l'Ordre du Roy, Baron de Clere, & Seigneur de Pannilleuse, Mesieres, &c. Auec l'autre partie de sa Genealogie. Par Frere Ravl (sic) le Maistre, Docteur en Theologie, Religieux de l'Ordre des Freres Prescheurs dela ville de Roüen. [Fleuron.] A Roven, Chez Nicolas Hamillon, ruë S. Iean, deuant la Pomme de Pin. M.DC.XXVI. (In-4. 31p. ch. sll. B. N., Ln27 4413).

pour le compte de Romain de Beauvais. Avec lui disparut à Rouen le nom des Hamillon, mais il y laissait, semble-t-il : 1° une sœur, Marguerite, femme de l'imprimeur Robert de Rouves, dont l'église Saint-Godard conserva longtemps le souvenir [1], et 2° une fille, Catherine, épouse de l'imprimeur Robert Sejourné [2].

Hardy (Eustache), imprimeur à Rouen (1517).

Un seul ouvrage nous a transmis le nom de ce typographe, qui n'a pourtant pas dû se borner à cette unique impression. Voici la description du livre en question, telle qu'elle est donnée par le savant bibliographe anglais, Robert Davies : « Ortus Vocabulorum alphabetico ordine fere omniaque in catholicon : Breviloquio : Cornucopia : Gemma vocabulorum atque Medulla grammatici ponuntur, cum vernacule lingue Anglicane expositione continens. / Impressum Rothomagi per Eustachium Hardy. Impensis honestorum virorum Johannis Caillard Librarii Rothomagi moram trahentis, et Johannis Gachet Herefordensis commorantis. Anno incarnationis dominice millesimo quingentesimo decimo septimo incipit feliciter [3]. »

Harsy (Noël de), prétendu imprimeur de Rouen (1487).

Je ne sais pas pourquoi tous les bibliographes ou à peu près [4] ont fait de ce libraire un imprimeur, avec quelque tendance même chez d'aucuns à le présenter comme le prototypographe de Rouen ; il n'a jamais rien imprimé et son nom ne figure en réalité que sur l'édition d'un ouvrage de Marsile Ficin [5], bien postérieure à 1487, puisqu'elle est tout au plus de 1503 ou 1504. Le véritable imprimeur de ce volume est Pierre Violete, qui, seul, ainsi qu'on peut

(1) Voy. infrà la notice de cet imprimeur. — (2) Voy. aussi infrà la notice de cet imprimeur. — (3) A memoir of the York press, with notices of Authors, and Stationers, in the sixteenth, seventeeth and eighteenth centuries (Westminster. 1868. In-8), p. 21. — (4) Il faut en excepter notamment M. L.-H. Labande, qui, dans sa remarquable étude sur la propagation de l'imprimerie en France au xve siècle, n'a pas hésité à ne voir en de Harsy qu'un libraire. — (5) Marsilius Ficinus Floren / tinus, de triplici vita, una cum / textu Salerni. [Marq. de Pierre Regnault.] (In-4. 94 f. n. ch. Sign. a-p. Car. goth. B. M, Incun. 537.) On lit à la fin le colophon suivant : « Explicit Regimen sanitatis, impressum Rothomagi, per / Petrum Regnault, Magistrum Petrum Violete et Natalem / de Harsy. » — Cf. aussi : L. Delisle, *Livres imp. ou publiés à Caen*, t. I, n° 180. — Cat. Pellechet, n° 4797.

le remarquer dans le colophon reproduit ci-dessous, prend la qualité de maître, ses deux autres co-signataires n'étant que des marchands. On prétend, il est vrai, que Noël de Harsy a imprimé une édition des *Chroniques de Normandie* [1], datée du 14 mai 1487, contemporaine par conséquent de celle du même ouvrage donnée par Guillaume Le Talleur, et l'on tire cette déduction du fait de la présence des trois lettres N.D.H., imprimées au-dessous du colophon, qu'on prétend traduire ainsi : Noël ou Natalis De Harsy. Il faut avouer que s'il avait imprimé ce volume, Noël de Harsy aurait eu une singulière idée de ne pas le signer plus ouvertement et qu'il aurait agi d'une façon toute différente de celle de la plupart de ses contemporains : en fait, cette co-édition ou réedition des Chroniques de Normandie a été, comme la première, exécutée par Guillaume Le Talleur. Les caractères sont exactement les mêmes, plusieurs pages sont absolument identiques ; il y a eu seulement quelques remaniements de formes. Quant aux trois lettres ajoutées au colophon, elles m'ont tout l'air de l'avoir été bien plus tard ; ce ne sont d'ailleurs que de petites capitales sans aucune ressemblance avec celles employées dans le corps de l'ouvrage.

Au résumé, je le regrette fort pour Noël de Harsy, mais je ne puis le ranger à aucun titre parmi les typographes rouennais.

HAUVILLE (Robert), imprimeur à Rouen (1520).

Ce prétendu imprimeur n'est fort probablement qu'un compagnon ; son nom a été relevé par Gosselin [2], dans les registres du Tabellionage de Rouen ; il demeurait, en 1520, sur la paroisse Saint-Romain et c'est tout ce qu'on en sait.

HAUVILLE (Nicolas TURGARD ou TOUGARD, dit de)

Voy. *Turgard*.

(1) *SI* cõmence la table du liure / des croniques de normẽdie /... (In-f° 140 ff. n. ch., Sign. a-s. par 6 ou 8 f., car. goth., initiales rubriquées à la main. B. N. Rés. Lk² 1203.) Au dernier f. on trouve le colophon suivant : « Cy finissent les croniques de nor / mẽdie imprimeez & acõplies a rouen le / quatorzieme iour de may mil cccc. qua / tre vingtz & sept. Et cõmencẽt lesdictes». . / Amen. /// N.D.H. »— Cf. aussi : Thierry-Poux, *Premiers monuments*, pl. XXXIII ; Cat. Pellechet, n° 3578. — (2) *Glanes*, p. 77.

HERAULT (Jacques), imprimeur à Rouen (1721-1725).

Un assez grand nombre de livres ont été édités à Rouen par des membres de la famille Herault ; Frère, dans ses *Notes* [1], attribue la qualité d'imprimeurs à plusieurs personnages de ce nom, par exemple : à Gaspard ou Jaspard Herault, qui aurait exercé de 1601 à 1636 ; à Jacques Herault, de 1646 à 1690 ; à Eustache Herault, de 1689 à 1717 ; à Pierre Herault, de 1680 à 1733. Aucun de ces particuliers n'a pourtant jamais possédé une presse, et tous se sont contentés d'être libraires et éditeurs. Un seul membre de la famille, Jacques, deuxième du nom, a réellement exercé l'état de typographe et c'est précisément le seul aussi que Frère ait tout à fait passé sous silence.

Né à Rouen et baptisé le 24 mai 1695 [2], il était fils d'Eustache [3], et avait soi-disant appris son art dans les ateliers de son père [4], qui n'avait cependant pas d'imprimerie [5], mais, comme il était fils de maître, il *possédait son art en naissant*, en vertu de l'axiome du temps, et avait été reçu maître lui-même le 21 janvier 1701 [6], c'est à dire à l'âge de 6 ans ! Vingt ans plus tard, il sollicitait du Conseil l'autorisation de s'établir libraire et relieur [7], et, à son grand éton-

(1) Liasse 118. — (2) A .R., Paroisse S. Lô, reg. 3 : « Du 24e may 1695, Jacques, né dudit jour, fils de Eustache Hérault, et de Catherine Decqueville, a esté baptisé en notre église... et nommé par discrette personne Mre Jacques Hérault, prebtre habitué en la paroisse de Notre Dame de la Ronde, et par Marguerite Decqueville de la paroisse de St-Denis » — (3) Né à Rouen vers 1665, reçu maître en 1677, il ouvrit, en 1689, une boutique dans la Cour du Palais et édita quelques ouvrages assez remarquables, parmi lesquels j'en citerai deux seulement, l'un (A) imprimé par Antoine Maury, l'autre (B), par François Vaultier : A. / Commentarius litteralis et moralis in omnes epistolas sancti Pauli Apostoli, et in VII. Epistolas Catholicas, Auctore R.P.F. Natali Alexandro, in Sacra Facultate Parisiensi Doctore, in Collegio generali Parisiensi FF. Prædicatorum emerito Theologiae Professore, & Studii Regente, Dominicanae Provinciae Parisiensis Ex praefecto. [Fleuron.] Rothomagi, Apud Eustachium Herault, et Petrum Le Boucher, in Area Palatii, M.DCCX. Cum Approbatione, & Privilegio Regis Christianissimi. (In fo 2 tomes de 478 et 230 p., sll. et la ta, en un volume B. N.. A. 1295.) — B. / Lettres de Monsieur de Sainte-Marthe, sur divers sujets de piété, de Morale & de Conduite, pour la Vie Chrétienne. Divisées en deux Tomes. Tome premier (et second). [Fleuron.] A Rouen, Chez Eustache Herault, *Pierre Le Boucher, Cour du Palais, Et François Vaultier, ruë aux Juifs. M.DCCIX.* Avec aprobation & Privilege du Roy. (Pet. in-8. 2 vol. B. N., D. 14156). Eustache Herault mourut en 1717 ; il laissait au moins deux fils : Jacques, qui fait l'objet de la notice ci-dessus, et François-Eustache, qui fut établi libraire de 1734 à 1759. — (4) A. N., V6 856, arrêt du Conseil du 6 septembre 1721, req. prél. — (5) Enquête de 1701. B. N., Ms. fr. n. a. 400, fo 383. — (6) Cf. Documenta, no 793, pièces produites, lettre B. — (7) Voy. Documenta, no 791.

nement sans doute, un arrêt du 20 décembre 1721 lui octroya la permission d'ouvrir une imprimerie. Où s'établit-il et à quel genre de travaux s'adonna-t-il ? c'est ce que je ne saurais dire, car je n'ai rencontré aucune production de son officine ; il fut d'ailleurs fort peu de temps en exercice, puisque, le 2 novembre 1725 [1], il mourait à peine âgé de 30 ans.

Sa veuve, ELISABETH LEPREUX (1725-1728), dont il n'avait eu, je crois, qu'un enfant[2], continua son établissement, mais elle ne le conserva guère, étant décédée elle-même le 19 août 1728 [3]. La place de Jacques Herault demeura désormais supprimée, en vertu des dispositions de l'arrêt de 1704.

HOLLANT (Jacques), imprimeur à Rouen (1623-1649).

Reçu maître en 1622 [4], Jacques Hollant avait fait son apprentissage chez Marin Dumouchel [5] ; il s'établit en 1623 dans la rue de la Pie, près les Jacobins [6] et exerça sa profession avec quelque activité, mais non sans avoir subi diverses infortunes dans le cours de ses années de début. Il fut en effet condamné, le 13 décembre 1625, par sentence de bailliage de Rouen [7], à 20 livres d'amende, pour avoir imprimé un livre intitulé : *Le Traicté de la court ou Instruction des Courtisans*, en y remplaçant son nom et celui de Rouen par la mention : *Imprimé à Paris par Abraham Saugrin* ; il essaya de se disculper de cette contravention aux règlements, en alléguant qu'il avait agi ainsi « à la réquisition d'ung marchand allant au pays de Hollande », mais il ne parvint pas à convaincre ses juges. Deux ans plus tard, le 29 mai 1627 [8], il était de nouveau condamné à 10 livres d'amende, cette fois pour avoir usurpé les fonctions de garde, à l'effet de soutirer quelque argent de la femme de Jacques Auber, pour aller se rafraîchir au cabaret. Ces légers accrocs n'empêchèrent

(1) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 6 : « Du 4 novembre 1725. Le corps de Jacques Herault, marchand libraire, décédé le 2, muni des sacremens, âgé de 30 ans ou environ, a esté inhumé en nostre cimetière, en présence de Eustache-François Herault, son frère, et de Pierre Herault, son oncle, » — (2) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 6 : « Du 17 octobre 1723. Claude-Eustache, né le jour précédent, du légitime mariage de Jacques Herault, marchand libraire imprimeur et de Elizabeth Le Preux, a esté baptisé en nostre eglise... Le Parrain, Claude Le Preux, marchand ; la marraine, Catherine Legendre, veuve du sieur Eustache Herault, marchand libraire. » — (3) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 6. — (4) A. D. S., E. 483, f° 25. — (5) N. F., liasse 119. — (6) Ibid. — (7) Cf. Documenta, n° 622. — (8) Cf. Documenta, n° 625.

pas toutefois Jacques Hollant de parvenir à occuper réellement les fonctions enviées de garde de la Communauté, en 1631 [1]. A partir de cette époque, il exerça son état sans qu'aucune plainte se soit encore élevée contre lui. Les impressions de ce typographe ne sont ni communes ni nombreuses [2] et cependant il a fait rouler ses presses pendant plus d'un quart de siècle, étant décédé seulement vers 1649 [3].

Anne Courant (1650-1664), sa veuve, le remplaça et continua son entreprise, jusqu'en 1664 au moins, sans avoir rien produit qui mérite d'être plus particulièrement signalé.

Hostingue (Laurent), imprimeur à Rouen (1499-1508).

Bien que Laurent Hostingue ait exercé son art à Rouen pendant les quelques années que je viens d'indiquer, le lecteur trouvera sa notice dans la partie de ce volume consacrée au département du Calvados : c'est en effet à Caen que ce typographe a passé les plus nombreuses années de sa carrière, là aussi qu'il a exécuté ses impressions les plus notoires. A Rouen d'ailleurs, il ne semble pas avoir possédé d'atelier absolument personnel, puisque c'est toujours en association, soit avec Jean Mauditier, soit surtout avec Jamet Loys qu'il y a travaillé.

Houchard (Antoine), imprimeur à Rouen (1502-1503).

On ne connaît aucune impression de ce prétendu maître typographe, au sujet duquel M. Gosselin a rencontré quelques renseignements dans les registres du tabellionage de Rouen [4]. Marié avec Alizon Pantou, qui semble lui avoir apporté en dot une maison de la rue des Crottes, en la paroisse Saint-Maclou, qu'elle avait reçue de l'un de ses parents, Antoine Houchard se serait établi, en 1502, dans cet immeuble : il n'y prospéra pas et, l'année suivante, il se trouva dans l'obligation de vendre la propriété de sa femme.

(1) Voy. suprà, p. 17. — (2) On peut citer, d'après une réimpression extra locale : — Le Mercvre Anglois, ov Recveil svccinct des affaires d'Angleterre. Traduit par I. Ango, Interprete des Langues Angloise & Escossoise. Iouxte la copie imprimée à Londres par R. Leysbourne. [Fleuron]. A Paris, Iouxte la copie imprimée à Roüen, chez Jacques Hollant. M.DC. XLIX. Auec Permission. (Pet. in 4. 12. p. ch. B. N., Nc. 992.) — (3) N.F., liasse 119. — (4) *Glanes*, p. 64.

HOUDIN (Jean), imprimeur à Rouen (1546-1558).

Il était installé comme imprimeur, dès 1546[1], dans une maison de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, vulgairement appelée le Varvot, je ne connais pas pourtant d'autres produits de ses presses que les deux ouvrages suivants, exécutés en 1556, l'un pour le compte de Jean Du Gord, l'autre pour celui de Martin Le Mégissier, qui n'était peut-être encore que libraire à ce moment :

A. / Brefues narrations / des actes et faictz / Memorables aduenus depuis Pharamond, / premier Roy des François, tant en Frãce/ Espagne, Engleterre, que Normendie/ Selon l'ordre du temps & supputatiõ / des ans, distinctement continuées / iusques à lan mil cinq cens / cinquante & six. / Catalogue des Papes, depuys S. Pierre iusques à / Iules quatriesme de ce nom qui est à present. / Catalogue des Empereurs, depuis Octouien Cœsar, / Iusques à Charles d'Austriche, V du nom. [Ecu de France, accosté de deux femmes tenant une gerbe.] A Roven, / Par Iehan du Gord, Libraire. / 1556. [A la fin] : Imprimé à Rouen par Iean Houdin. (In-12. 241 ff. n. ch., Sign. A — FF. B. N., Lb[35] 49.)

C'est un ouvrage identique à celui de Jean du Tillet intitulé : *La Chronique des rois de France.*

B. / Ordonnances du Roy / sur l'ordre et reigle-/ment du Baon & Arrierebaon pour le Pays de Normandie, publiées en la Court de Parlement à / Rouen, Nonobstant la publication qui en auoit / esté faicte en la Court des Aydes audict Rouen, à /laquelle le Roy ha declairé la congnoissance n'ap-/partenir du contenu esdictes Ordonnãces, & cassé / la publication qui en auoit esté faicte en ladicte Court des Aydes, auec l'Arrest de ladicte Court / sur la publication d'icelles. /... / Le tout publié en la Court de Parlemẽt à Rouen, / le xxiiij. iour de Nouembre. 1556. / ¶ On les vend à Rouen, par Martin le Megissier, tenant sa / boutique au hault des degrez du Palais. / Auec priuilege de la Court. — [A la fin, en dessous des arm. de France :] Imprimé à Rouen par Iehan houdin / pour Martin le megissier libraire, / tenant sa boutique au hault /

(1) Gosselin, *Glanes*, p. 105.

des degrez du / Palais. (Pet.-in 8. 20 ff. n. ch., sign. B, C, D, E, B. N., F. 46813, pièce 3.)

HUBAULT (Les), imprimeurs à Rouen et au Havre (1553-1702).

Les Hubault on été assez nombreux à Rouen même, mais ils ne paraissent pas y avoir jamais tenu une très grande place dans l'industrie du livre; aussi les voit-on se répandre au dehors et faire souche d'imprimeurs dans diverses villes de France; c'est assurément le seul intérêt que présente leur famille. Je me bornerai donc à quelques lignes pour chacun d'eux, mais pour montrer d'un seul coup d'œil l'extension de la famille en diverses localités, je ferai suivre mes notes d'un crayon généalogique. A vrai dire, ce tableau ne sera peut-être pas d'une rigoureuse exactitude, parce que je n'ai pas rencontré tous les documents authentiques que j'aurais désiré; tel quel pourtant il pourra servir de guide en attendant mieux.

A. — Rouen.

I. PIERRE I (1553) est le premier typographe de ce nom qui ait été relevé par Frère [1]; on ne sait rien de plus sur son compte, mais il est probablement le père de Pierre II et de Laurent, qui suivent.

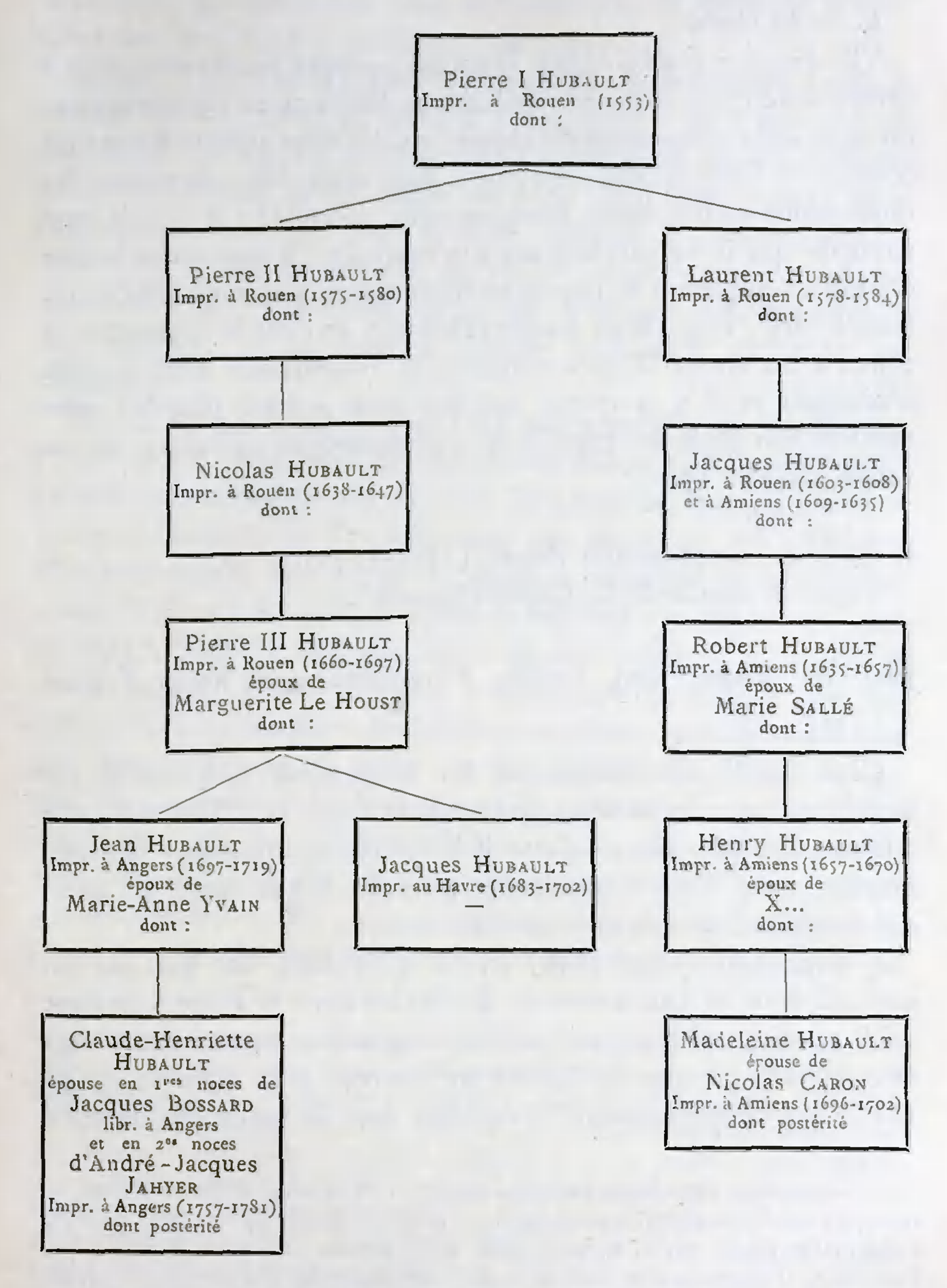
II. PIERRE II (1575-1580). Frère n'a rencontré cet imprimeur qu'en 1579; on peut toutefois fixer ses débuts à quelques années plus haut, 1575 au moins, attendu qu'en 1578 il remplissait déjà les fonctions de garde [2]. En 1579, il figure, avec son frère Laurent, au nombre des libraires qui revendiquaient contre les imprimeurs le droit d'avoir des presses, ou de faire travailler des compagnons appartenant à la profession de typographes [3]; puis il rentre dans une ombre que la bibliographie n'a pas dissipée jusqu'à présent.

III. LAURENT (1578-1584). Probablement frère du précédent, et peut-être son associé, il revendiqua en même temps que lui, en 1579, le droit d'imprimer [4], et on le retrouve, en 1583, exerçant les fonctions de garde de la Communauté [5].

IV. JACQUES (1603-1608). Fils de Laurent, il exerça d'abord l'imprimerie à Rouen, puis, en 1609, il fut appelé à Amiens par la municipalité de cette ville et, au moyen de quelques avantages il consentit à s'y rendre, s'y fixa définitivement et y fit souche [6].

(1) N. F., liasse 119. — (2) Voy. Documenta, n° 522. — (3) Voy. Documenta, n° 525. — (4) Ibid. — (5) Voy. Documenta, n° 528. — (6) Cf. *Gallia Typographica*, série départ., t. I, pp. 155 et suiv.

Tableau généalogique de la famille Hubault



V. NICOLAS (1638-1647), fils de Pierre II, exerça son art à Rouen pendant la période indiquée, s'il faut en croire les *Notes* de Frère, mais on ne connaît aucune production sortie de ses presses.

VI. Pierre III (1660-1697). Fils du précédent il épousa Marguerite Le Houst, dont il eut Jean qui alla s'établir imprimeur à Angers[1] et Jacques, qui suit.

B. — Le Havre.

VII. Jacques (1683-1702). D'après sa propre déclaration, faite à l'enquête de 1701, il ne se serait établi au Havre qu'en 1688, avec une presse et deux compagnons[2]; cependant, les deux auteurs qui se sont occupés de l'histoire de l'imprimerie dans cette ville, signalent des impressions qu'il y aurait faites en 1683 et 1684[3]; il y a là une anomalie que je ne parviens pas à m'expliquer, à moins que la date donnée à l'enquêteur de 1701 n'ait été inexactement transcrite et qu'il faille la lire: 1683. Bref, Jacques Hubault, et c'est là l'important à constater, a fourni d'assez nombreuses impressions dans sa ville d'adoption et il y a exercé son art avec activité jusqu'au moment de son décès en 1702. Il fut à cette époque remplacé par sa veuve jusqu'en 1706.

I. ou J. G., imprimeur à Rouen (1525-1540).
Voyez la notice de Le Gentil (Jacques).

Jore ou Jores (Les), famille d'imprimeurs de Rouen (1616-1753).

Cette famille est célèbre par les déboires de plusieurs de ses membres et par les démêlés de l'un d'entre eux avec Voltaire ; elle a fourni quelques artistes d'une habileté consommée dans la typographie, mais d'une imprudence, peut-être d'une apreté au gain, qui furent la cause de tous leurs malheurs.

I. Guillaume (1616-1655) ouvre la dynastie des Jore par un exercice dont les dates extrêmes, d'après les *Notes* de Frère[4], seraient 1608 et 1655 ; rien ne les justifie et la première tout au moins doit être rejetée, puisque Guillaume ne fut reçu à la maîtrise qu'en 1616[5] ; en ce qui concerne la dernière date, le savant bibliographe

(1) Voy. *Gallia Typographica*, série départ., t. V, Anjou. — (2) B. N., Ms. fr. n. a. 400, fo 338. — (3) Cf. Martin, *op. cit.*, p. 36, et Quoist, *op. cit.*, pp. 14 et 15. — (4) Liasse 119. — (5) A. D. S., E. 483, fo 17. Je dois cependant signaler que l'on rencontre dans le *Catalogue de la Bibliothèque de feu M. Lormier* (1re partie, n° 127), un ouvrage ainsi désigné : « L'Utile et plaisant passe-temps pour tous fidelles chrestiens, voulant cognoistre que c'est que de vérité en toutes choses A Rouen, chez Guillaume Jores S. d. (1615). In-16. Oblong. Texte encadré. Ouvrage curieux possédant cette particularité, qu'au moyen de la dispo-

rouennais cite bien un ouvrage portant le nom de ce typographe, mais d'après une source qui présente peu de sécurité ; je préfère m'abstenir de reproduire cette indication, et je conserve la dernière date avec cette rectification : *vers* 1655.

II. Jean (1663-1684). Probablement fils du précédent, il aurait, suivant Frère, exercé de 1663 à 1703, mais la date de 1703 est inacceptable, attendu que l'enquête de 1701 ne fait aucune mention de cet imprimeur, ce qui laisse supposer qu'il avait achevé antérieurement sa carrière. Jean avait été garde de la Communauté en 1665 [1] ; il le fut de nouveau en 1683 [2], et après cela il n'est plus question de lui ; c'est pourquoi j'arrête à l'année 1684 le temps de son exercice. Je ne connais aucune production sortie de ses ateliers.

III. Claude I (1646-1679) était un autre fils de Guillaume. Frère fixe à l'année 1646 l'époque de ses débuts et à l'année 1676, celle de la cessation de ses travaux, La première date est peut-être exacte, la seconde ne l'est sûrement pas, on va le voir. Claude I Jore était installé dans la rue Saint-Lô, à l'enseigne de la *Mort qui trompe* [3] ; il avait en effet, semble-t-il, imprimé son dernier ouvrage en 1676 [4], mais s'il avait abandonné l'exercice normal de sa profession, c'est qu'il s'était acoquiné à une bande de fripons pour des opérations lui promettant des bénéfices beaucoup plus considérables que ceux qu'il pouvait retirer de l'impression des livres. Le 26 mai 1679, un commissaire dressait en sa maison un procès-verbal constatant qu'il avait fabriqué de faux timbres de papier et parchemin, imprimé quantité de faux acquits, et même fait plusieurs fausses signatures des receveurs et contrôleurs à la Réception du Fresnoy. A la suite de l'information ouverte de ce chef contre lui

sition typographique des pages, tirées tête-bêche, on peut le lire dans deux sens différents. » Je ne sais pas sur la foi de quels renseignements, le libraire rédacteur de ce catalogue a précisément choisi la date de 1615, qui est erronée. —

(1) Voy. suprà, p. 19. — (2) Voy. suprà, p. 20. — (3) Les Maximes pernicieuses qui detruisent la perfection de l'état religieux Avec les remèdes pour r'établir la paix & l'Observance Reguliere dans les Couvents. Traduites de l'Espagnol du Reverend Pere Alphonse de Iesus Marie, Général des Carmes Déchaussés. Par le Reverend Pere Gabriel de la Croix Religieux du même Ordre. [Vign.] A Rouen, De l'Imprimerie de Claude Jores, ruë Saint-Lo, près le Palais, à la Mort qui trompe. M.DC.LXXII. Avec Privilege & Aprobation. (In-4. 451 p. ch. sll. B. N., D. 5688). — (4) Panegyrique de Monseigneur Pellot, Premier President au Parlement de Normandie. Par M. Lespevdry, Avocat au Parlement. / A Rouen, Chez Claude Jores, ruë S. Lo, derriere le Palais, à la Mort qui trompe. DC.M.LXXVI (sic). Avec permission. (In-12. 88 p. ch. sll. B. N., Ln[27] 16000).

et sa femme, Madeleine Le Houé, Claude I fut condamné, par sentence du bailli de Rouen, du 3 octobre 1679 [1], à être pendu, et sa femme bannie pour trois ans de la province de Normandie. Voltaire était donc à peu près bien informé, lorsque, plus tard il jetait cette condamnation à la tête de Claude-François Jore [2], mais ce dernier protestait sans doute avec quelque raison contre les allégations du célèbre philosophe de Ferney, car il semble bien que la sentence du bailli de Rouen ne fut jamais exécutée et que, rentrés à Rouen, les époux Jore-Le Houé parvinrent à se disculper et purent ainsi mourir paisiblement dans leur boutique de la *Mort qui trompe*. Je dois avouer pourtant que je n'ai pas rencontré leurs actes de décès dans les registres de la paroisse Saint-Lô, ce qui ne veut pas dire bien entendu, qu'ils n'y soient pas.

IV. Claude II (1699-1736). Né à Rouen vers 1668 [3], il était fils des précédents. Après avoir appris son art dans la maison paternelle, il se fit admettre à la maîtrise le 10 juin 1683 [4] et ne tarda pas à se rendre à Paris, où il travailla pendant une dizaine d'années [5] dans diverses imprimeries. Revenu dans sa ville natale, il y ouvrit son établissement dès les premiers jours de 1699 [6] : il était muni d'une presse et employait deux compagnons (Pierre Allinne, et

(1) Voy. Documenta, no 682. — (2) Dans *Voltaire Documents inédits* (Paris, 1880. In-4°), M. Campardon publie ce document : « *Plainte de Cl. F. Jores contre Voltaire.* L'an 1736, le vendredi 29e jour de juin, 2 heures de relevée, est comparu en notre hôtel et par devant nous Louis Cadot, etc., le sieur Claude-François Jore, bourgeois de la ville de Rouen, de présent à Paris, lequel nous a rendu plainte contre le sieur Arouet de Voltaire de ce que, non content d'avoir dans différens imprimés injurié lui comparant notamment en le traitant de scélérat, il répand dans le monde, tant verbalement que par écrit, par des notes et des apostilles sur l'un desdits imprimés que le père de lui comparant a été banni en 1697, que son grand-père et sa grand-mère ont été condamnés à être pendus à Rouen le 30 (*sic*) octobre 1679, et que lui plaignant a été lui-même condamné à l'aumône et à l'amende honorable, le 16 septembre 1729, pour avoir fait des essais de poison. Et comme tous lesdits faits sont absolument supposés ; que le père de lui plaignant n'a jamais été banni ; que sondit grand-père et grand-mère sont décédés à Rouen, dans leur maison, exerçant publiquement leur commerce de librairie et qu'ils ont été enterrés dans la paroisse Saint-Lô, leur paroisse ; que lui comparant n'a jamais été repris de justice, ni même soupçonné d'aucun crime et que lesdites suppositions n'ont d'autre sujet que la haine que l'accusé porte à lui plaignant et que le dessein qu'il a de le perdre entièrement dans le monde en l'attaquant si vivement en son honneur, il a été conseillé de nous rendre la présente plainte. *Signé :* Jore ; Cadot ». (A. N., Y. 15331). — (3) D'après la supputation de son âge au moment de son décès. — (4) B. N., Ms. fr. n. a. 400, f° 386 (Enquête de 1701), et A. D. S., C. 145 (Enquête de 1706). — (5) Enquête de 1701. — (6) Enquête de 1706. C'est donc à tort que Voltaire, d'après la plainte ci-dessus reproduite, avait répandu le bruit d'une

François Lavel, d'Avranches), au moment de l'enquête de 1701 [1]; il avait deux presses et trois compagnons (Jean Yeury, Jacques Le Masle et Charles Amiot), en 1706, ce qui démontre que ses affaires avaient rapidement prospéré, et, en 1704, il avait rempli la charge de garde de la Communauté [2]. Claude Jore était habile dans son art et il serait parvenu, dès cette première partie de son exercice, à occuper à Rouen une situation enviable, s'il n'avait été entraîné par son amour du lucre à commettre des imprudences qui lui coutèrent cher. En 1708, il avait été surpris imprimant des livres contraires au bon ordre et un arrêt du Conseil du 3 décembre [3] avait ordonné la fermeture de sa boutique pendant un mois, mais cela ne l'avait heureusement pas empêché d'être maintenu comme imprimeur par l'arrêt du 18 mars 1709 [4]. Loin de s'amender, Claude II ne fit que s'enhardir davantage et, en 1712, à la suite de la découverte faite en son officine de nombreux livres prohibés, dont quelques-uns avaient été imprimés par lui, il était arrêté et conduit à la Bastille [5]. A sa sortie de la célèbre prison d'État, notre imprimeur apprit par une lettre de cachet du 1er décembre 1712, qu'il était déchu de sa maîtrise [6] : contraint dès lors de cesser sa profession, il usa d'un subterfuge que nous fait connaître un rapport de l'intendant de Rouen et qui lui permettait de continuer à travaillller de son état [7]; aussi, lorsque, sur ses instances et l'avis favorable de l'intendant, il fut autorisé à rouvrir son officine, Claude Jore n'éprouva aucune difficulté à remonter ses ateliers, il lui suffit d'un simple chassé-croisé : il prit la place du maître qu'il s'était substitué et celui-ci le remplaça en qualité de compagnon.

A partir de cette époque, l'imprimerie de Claude II devient l'une des plus occupées et des plus recherchées de Rouen pour la perfection des travaux qui s'y exécutent : un libraire de Paris lui confie bientôt l'impression d'un grand ouvrage en 5 volumes in-folio [8], puis, le 26 juillet 1725, l'archevêque Louis de la Vergne de

condamnation à 9 ans de bannissement prononcée contre cet imprimeur. Desnoireterres (Voltaire au château de Cirey, p. 33) se trompe également en reproduisant ce mensonge de Voltaire.

(1) B. N., Ms. cité. — (2) Voy. suprà, p. 21. — (3) Cf. Documenta n° 730. — (4) Documenta, n° 733. — (5) Voy. Documenta, n° 746. — (6) Cf. Documenta n° 759. — (7) Voy. Documenta, no 747. — (8) Theologia patrum dogmatica scholastico-positiva... Auctore R.P. Antonio Boucat Biturico, Ordinis S. Francisci de Paula Religioso... / Parisiis apud Petrum-Franciscum Giffart, viâ Jacobæâ, sub signo Sanctae Theresiae. M.DCC.XVIII-[MDCCXXVI] (5 vol. in-fol. B. N., D. 277).

Tressan ne croit pas pouvoir faire choix d'un meilleur typographe que l'ancien interdit de 1712 et lui confie l'impression des *Usages* de Rouen, dont il s'acquitte d'ailleurs d'une façon parfaite [1] ; l'évêque d'Avranches le charge également de l'impression des *Usages* de son diocèse [2]. Entre temps, Claude II soutenait et gagnait contre Jean Barbou, imprimeur à Limoges, un procès en concurrence de privilège, au sujet d'une édition qu'il donnait au public des *Décades de Tite Live*, de la traduction de Du Rier [3] ; mais, en revanche, quelques années plus tard, avec quelques libraires qu'il s'était associés pour l'impression de la traduction de la *Bible* de Lemaistre de Sacy, il succombait vis-à-vis de Jean Des Essartz, libraire à Paris, dans un procès en contrefaçon que ce dernier leur avait intenté. Claude Jores, depuis plusieurs années déjà, avait senti diminuer ses forces et son activité ; en 1725, il s'était assuré l'aide de son fils Claude-François [4]; enfin, en 1736, le 30 mars, épuisé de travail et terrassé par les soucis que lui donnaient les malheurs de ce même fils, il expirait dans sa 68e année [5].

Marie-Anne Rateau (1736-1748), sa veuve, ne crut pas devoir abandonner l'entreprise de son mari; elle était d'ailleurs encouragée à la continuer, d'une part par les beaux résultats obtenus depuis plusieurs années, et d'autre part, par l'espérance de voir un jour son

(1) A. / Breviarium Ecclesiae Rotomagensis Autoritate Illustrissimi ac Reverendissimi in Christo Patris DD. Ludovici de la Vergne de Tressan Rotomagensis Archiepiscopi, Primatis Normaniae. De consensu Venerabilis Capituli reformatum et editum. Pars... [Arm. de l'Arch.] Rotomagi, Apud Jore Patrem & filium Illustrissimi ac Reverendissimi Archiepiscopi ejusque Cleri Biblio-Typographos, in vico Judœorum. M.DCC.XXVIII. (In-12. 4 vol. B. N., B. 4843). — B. / Horae diurnae Breviarii Rotomagensis Autoritate Illustrissimi ac Reverendissimi in Christo Patris DD. Ludovici de Lavergne de Tressan Rotomagensis Archiepiscopi, Primatis Normaniae. De consensu Venerabilis Capituli reformatae & editae Pars... [Arm. de l'Arch.] Rotomagi, apud Jore Patrem et Filium, Biblio-Typographos Reverendissimi Archiepiscopi ejusque Cleri, juxtà Palatium Illustrissimi Supremi Senatûs Principis. M.DCC XXX. Cum Privilegio Regis. (In-12. 4 vol. B.N., B. 4844). — (2) Breviarium Ecclesiae Abrincensis Autoritate Illustrissimi in Christo Patris DD. Cœsaris Le Blanc Abrincensis Episcopi, De consensu Venerabilis Capituli, reformatum & editum. Pars... [Arm. de l'Evêque.] Rotomagi, Ex Typographia Jore Patris & Filii, Biblio-Typographorum Reverendissimi Archiepiscopi ejusque Cleri, juxtà Ædes supremi Senatûs Principis. M.DCC.XXXIII. Cum Privilegio Regis. (In-12. 4 vol. B. N., B. 4857). — (3) Voy. Documenta, no 779. — (4) Cf. Documenta, n° 818. — (5) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 7 : « Du 31e mars 1736. Le corps du sieur Claude Jore, imprimeur libraire, décédé le jour d'hyer, âgé de 68 ans ou environ, a esté inhumé dans la chapelle de la Vierge de notre église..., en présence de Claude-François Jore, son fils et de Jean-Baptiste Yeury, son neveu. »

fils aîné lui succéder, après que le temps aurait assoupi en haut lieu le souvenir des événements qui avaient amené la destitution de celui-ci. En attendant ces jours heureux, qui ne devaient pas luire, elle se confina dans l'impression et la vente des livres de piété, mais au lieu d'y trouver la tranquillité pour sa vieillesse et les bénéfices certains qu'elle avait escomptés, elle eut à subir de longues et ruineuses procédures de la part de François Oursel, qui avait succédé à son mari comme imprimeur de l'archevêché, et décéda même avant d'en avoir vu la fin. Elle mourut en effet le 19 novembre 1748 [1], cinq ans avant l'entier achèvement de ce procès, dont il sera rendu plus ample compte dans la notice du principal intéressé.

V. Claude-François (1725-1734). J'aurais pu me dispenser à la rigueur de m'occuper ici de ce personnage, car, contrairement à tout ce qu'on a écrit jusqu'ici à son sujet, il n'a jamais été personnellement imprimeur à Rouen; cependant, en agissant ainsi, j'aurais eu l'air de commettre un larcin au détriment des lecteurs et d'avoir voulu me soustraire à la nécessité d'entrer dans les détails assez longs que comporte la fastidieuse histoire de l'impression des *Lettres philosophiques* de Voltaire et de la lamentable tenue du grand écrivain vis-à-vis de l'une de ses victimes, je me suis donc résigné à consacrer ou, pour mieux dire, à sacrifier quelques pages à Claude-François Jore.

Fils du précédent et de Marie-Anne Rateau, il avait vu le jour à Rouen le 5 novembre 1699 [2] et fut reçu maître dans la même ville le 21 janvier 1701, à l'âge de deux ans [3]. Après avoir fait ses études au collège des Jésuites de Rouen [4], il apprit l'art de la typographie dans les ateliers de son père et, ayant atteint sa quinzième année, il en savait assez à tous les points de vue pour que, lors de la destitution de ce dernier, on ait songé à l'établir : une requête fut en effet présentée à cette fin au Conseil d'État, dans les derniers jours de l'année 1713 ; un arrêt du 29 janvier suivant [5] renvoya le postulant

(1) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 8 : « Du 20 novembre 1748, le corps de dame Marie-Anne Rateau, veuve du feu sieur Claude Jore, imprimeur libraire, âgée de 77 ans ou environ, décédée du jour précédent, munie... a été inhumée en notre cimetière, en présence de Pierre Jore, son petit-fils et de Nicolas Dumouchel, son petit-gendre. » — (2) A. R., Paroisse S. Lo, reg. 3 : « Du Vendredi 6e novembre 1699. Claude François, né du 5e, fils de Claude Jores et de Marie Anne Ratault, a esté baptisé en nostre église... et nommé par François Vaultier, de cette paroisse, et par Margueritte Dupuis de la paroisse de Nostre-Dame de la Ronde. » — (3) Voy. Documenta, n° 752. — (4) A. N., V6 871, Arrêt du Conseil du 13 juillet 1725, requête préliminaire. — (5) Documenta, n° 751.

devant l'Intendant de la province. Conformément au rapport de celui-ci[1], le Conseil préféra surseoir à la demande du jeune homme et aucun arrêt ne l'admit à exercer. Claude-François continua donc à travailler comme compagnon soit à Rouen même, soit dans d'autres villes de la province, mais lorsqu'il fut parvenu à l'âge de 26 ans, il sollicita du Conseil l'autorisation de s'établir libraire[2] et il l'obtint en vertu d'un arrêt du 10 décembre 1725[3], qui ordonna en outre qu'il pourrait être reçu imprimeur, mais « à l'effet seulement d'exercer ledit art d'imprimerie conjointement avec Claude Jores, son père, lequel sera et demeurera imprimeur, et ne pourra ledit Jores fils lever imprimerie autrement qu'après le décès ou abdication de son père. » Claude-François travailla dès lors en la compagnie de ce dernier et souscrivit avec lui les nombreux ouvrages sortis de l'officine paternelle. Voilà pour la façade, mais que se passait-il par derrière ? C'est ce que je vais à présent examiner.

Vers 1724, Claude-François avait épousé Catherine-Agnès Hérault, fille du libraire Eustache Hérault, que nous connaissons déjà[4], et, le 22 juin suivant, un premier fils leur était né[5]. Pour satisfaire aux besoins de son ménage et de sa famille, que l'entreprise paternelle n'aurait pas suffi à alimenter, Claude-François se vit dans la nécessité de se créer une position indépendante et telle fut la cause déterminante de sa demande au Conseil en 1725. Une fois nanti de l'autorisation de faire par lui-même des affaires de librairie, il les voulut grandes et fructueuses, et comme il était audacieux et entreprenant, il choisit la plus dangereuse, mais la plus lucrative des spécialités, celle des livres prohibés ou tout au moins sujets à caution et par suite recherchés du public ; il prit contact avec un certain nombre d'imprimeurs marrons exerçant soit en Normandie, soit à Paris, entra en relations avec des libraires de Hollande, et fut bientôt connu comme l'un de ces hommes capables de tout faire en matière de librairie, pour peu qu'il y eut quelque argent à y gagner. Il voguait à pleines voiles sur cette mer toute hérissée de récifs, lorsque sa mauvaise étoile conduisit à son bord

(1) Voy. Documenta, n° 752. — (2) Cf. Documenta, n° 814. — (3) Documenta, n° 818. — (4) Voy. suprà, p. 202, note 3. — (5) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 6 : « Du 22 juin 1725. Claude-François, né le jour précédent, du légitime mariage de Claude-François Jore, marchand libraire, et de Catherine-Agnès Hérault. Le parrain, Claude Jore, imprimeur-libraire ; la marraine, Catherine Le Gendre, veuve du sieur Eustache Hérault, marchand libraire. »

un passager des plus redoutables, en la personne de l'astucieux Voltaire, toujours en gestation de quelque œuvre malsaine et sans cesse en quête de libraires et d'imprimeurs à compromettre pour lui. L'illustre écrivain fut présenté à Claude-François, en 1730, par Pierre-Robert Le Cornier de Cideville, conseiller au Parlement de Rouen ; aussitôt ébloui de l'honneur qui lui était fait et fasciné par le talent du grand homme, le malheureux libraire *se livra à lui sans réserve : il y perdit sa fortune, sa liberté et son état*[1]. Je n'insiste pas sur le peu de générosité avec laquelle Voltaire, logé pendant quelque temps chez lui, sous l'anonymat d'un milord anglais, reconnut l'hospitalité du libraire rouennais, je ne retiens que le funeste présent qu'il lui fit en le chargeant de la première édition française de ses *Lettres philosophiques*. On n'est pas d'accord sur la date de cette édition : presque tous les bibliographes affirment, en se basant sur les allégations de Jore lui-même, qu'elle fut exécutée en 1731, mais M. Bengesco combat cette opinion et cherche à établir qu'elle n'a pu l'être qu'en 1733-1734. La vérité paraît être que le manuscrit fut remis à Jore en 1731 et qu'il en fit aussitôt commencer la composition à Paris, dans la rue des Amandiers, où il stipendiait une imprimerie clandestine, en même temps qu'il tirait à Rouen, sur les presses de son père, le *Charles XII* du même auteur[2]. Dans les premiers temps de l'année 1733 en effet, Thieriot partait à Londres avec le manuscrit des *Lettres philosophiques*, pour les faire traduire et éditer en anglais, pendant que Jore de son côté était prêt à lancer l'édition française et que Voltaire multipliait les efforts de sa duplicité pour le retenir. L'auteur entendait bien se servir de cette édition, — l'anglaise, — qu'il faisait publier sous le nom de son ami, pour se mettre à couvert et dégager sa responsabilité en cas de malheur. A présent qu'il y avait réussi, il se souciait fort peu du pauvre Jore, lui laissait son édition pour compte, éludait le paiement des 1400 livres qu'il lui devait pour les frais de l'impression, et, qui mieux est, favorisait en sous-main et sans doute contre argent comptant, suivant ses habitudes, l'éclosion de deux autres éditions françaises[3].

(1) Premier mémoire de C. F. Jore cité plus bas. — (2) Cf. Bengesco, *Bibliographie Voltairienne*, t. I, p. 372, n° 1257. — (3) A. Lettres philosophiques par M. de V.... / A Amsterdam, chez E. Lucas, au Livre d'or, 1734. (In-12. 2 ff. n. ch. et 354 p. (sic, pour 324). B. N., Z. 1033.) Édition fabriquée par René Josse, libraire à Paris et imprimée, non pas à Bayeux, comme le dit Quérard et le repète M. Bengesco, mais à Paris même par Jean Augustin Duval, précédemment imprimeur à Bayeux. Voir la notice de ce dernier dans la partie de ce

Il est inutile d'entrer ici dans le détail de toutes les manœuvres inqualifiables auxquelles Voltaire se livra pendant ce laps de temps ; on en peut lire la partie documentaire dans un intéressant ouvrage de M. Léouzon Le Duc [1] et le récit circonstancié dans le *Voltaire* de l'abbé Maynard [2] ; je me borne donc à rappeler ce qui en advint pour le malheureux Jore. Le 4 mai 1734, il est enfermé à la Bastille, mais il en sort quatorze jours plus tard, car il avait prouvé par la différence des caractères que l'édition, qui courait sous son nom, ne pouvait pas être de lui [3], — c'était celle qui avait été confectionnée par Josse. Le 9 juin suivant, on perquisitionne une première fois dans l'une des resserres qu'il avait à Paris, rue de la Tournelle, chez une demoiselle Aubry, et l'on y saisit avec le mobilier de cette personne, un assez grand nombre de livres [4]. Le 10 intervient un

volume consacrée au département du Calvados. — B. / Lettres philosophiques par M. de V.... / A Rouen, Chez Jore libraire. 1734. (In-12. 2 ff. n. ch. et 190 p. Contrefaçon fabriquée en Hollande.)

(1) Voltaire et la police. Dossier recueilli à Saint-Pétersbourg, parmi les manuscrits français originaux enlevés à la Bastille en 1789. Avec une introduction sur le nombre et l'importance desdits manuscrits, et un essai sur la bibliothèque de Voltaire. Par L. Léouzon Le Duc. / Paris, Ambroise Bray, Libraire-éditeur, 20, rue Cassette. 1867. (In-12. 265 p. et 1 f. de ta.) — (2) Voltaire Sa vie et ses œuvres Par M. l'abbé Maynard Chanoine honoraire de Poitiers. / Paris, Ambroise Bray. 1868 (In-8. 2 vol.), t. I, pp. 183-210. — (3) Voy. Documenta, n° 846. — (4) I° « Du 9 juin 1734, deux heures de relevée, Nous, Louis-Pierre Regnard l'aîné, Conseiller du Roy, Commissaire au Châtelet de Paris, suivant les ordres du Roy, sommes avec le sieur Vanneroux, exempt de robe courte, [transportés] rue de la Tournelle, en une maison au coin de la rue de Bièvre, dont la boutique est occupée par le nommé Le Page, perruquier, auquel nous estant informé de la chambre de la demoiselle Aubry en ladite maison, il nous l'a indiquée au 2e étage, et après y avoir fait heurter et qu'ouverture de la porte d'icelle n'a pu nous être faite, nous ayant esté dit par ledit Le Page que la demoiselle Aubry en estoit sortie le matin, avons mandé la personne d'Augustin Laporte, Me Serrurier, demeurant rue des Grands degrés, il a fait en présence dudit Lepage ouverture de ladite porte et y étant entré en leur présence, y avons fait perquisition : s'y est trouvé derrière un retranchement 8 brochures des *Lettres philosophiques*, 15 autres exemplaires des mêmes Lettres en feuilles, 32 cahiers du *Catéchisme historique et domatique* (sic), 24 autres cahiers des *Anecdotes*, plusieurs feuilles intitulées *Abrégé chronologique des principaux événements de la Constitution*, 3 cahiers de l'*Histoire du Père de la Chaise*, plus une autre brochure in-12 intitulée *Les Quinze joyes du mariage*, plus une autre intitulée *La Religieuse malgré elle*, et pour seureté des effets étant dans lesdites chambres et d'un haut d'armoire trouvé fermé étant dans ladite chambre d'entré, avons fait fermer les verouils de la porte de ladite chambre en dedans et étant repassé dans une autre pièce suivante, en avons fermé la porte et sur l'ouverture d'icelle avons apposé nos scellés sur les bouts et extrémité d'une bande de papier posé sur l'ouverture de ladite porte, comme aussy avons apposé nos scellés sur les bouts de quatre bandes de papier posé sur les ouvertures de quatre tiroirs d'une

arrêt du Parlement de Paris qui, sur le vu de l'édition faite par Josse, ordonne la suppression des *Lettres philosophiques* et en fait in-

commode, lesdits tiroirs préalablement refermés et la clef restée à nos mains. Est resté en évidance ce qui suit: une couchette à bas pillier garny d'une paillasse et traversin, deux oreillées de coutil remplis de plumes, un matelas, deux draps, une couverture de laine blanche, une courte-pointe de damas cramoisy avec la housse dessus impérial de pareille damas, lad. chambre tendue de tapisserie pinte de la Porte S[t] Antoine, six fauteuils de canne, un autre de paille et deux chaises à la capucine, un feu à pomme de cuivre, pelle et pincette et tenaille, le tout de fer poly, un dessus de commode de marbre, une cheminée portant trois pieds de haut sur quinze poulces de large en deux pièces de glace et un souflet, et pour seureté desdits effets et de nosdits scellés, avons laissé dans ledit appartement pour la garde d'iceux et en garnison led. sieur Vanneroux et le nommé Leguyer le jeune, archer de robbe courte qui s'en sont chargé comme dépositaire, et à l'égard desdits livres cy-dessus décrit, sont resté pareillement à la garde dudit sieur Vanneroux, qui s'en est chargé pour les déposer où il apartiendra, dont et de tout ce que dessus avons dressé le présent procès-verbal et ont signé : Vanneroux, Lesguillier, Delaporte, Lepage. — (IIo) Et le 15[e] jour de juin au dit an 1734, 10 heures du matin, Nous, commissaire susdit pour l'exécution des susdits ordres du Roy, sommes transporté avec le S[r] Vaneroux susdit rue de la Tournelle et susdite maison, et étant monté en l'appartement de ladite demoiselle Aubry, y avons trouvé ledit Lesguillier, gardien de nosdits scellez, en présence desquels avons derechef fait perquisition dans la chambre ayant vue sur ladite rue de la Tournelle et ayant fait décloué en partie la tapisserie tendue en ladite pièce, s'est trouvé caché sous icelle en différens endroits plusieurs feuilles et demi-feuilles de papier par petits paquets écrits, et ayant le tout ramassé et examiné, avons remarqué être plusieurs mémoires et états concernant le commerce de livres que le nommé Jorre, imprimeur à Rouen, faisoit avec différents libraires en différents endroits, aucuns desquels se sont trouvez signez; une lettre missive à l'adresse dudit Jorre timbrée d'Hollande ; un billet signé Ouyuel de la somme de 96 livres fait au profit de la demoiselle Aubry, en datte du 12 may 1734, dont du tout avons fait une liasse composée de 27 pièces, dont nous en avons remarqué une, déchirée en partie, dattée au commencement du 19 avril 1734, signée en fin *F. Dubois*, lesquelles pièces avons paraphées par première et dernière et ensuite laissé en la garde et possession dudit S[r] Vanneroux qui s'en est chargé, pour les déposer où il appartiendra ; dont et de quoy avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison. — (III[e]) Et le 9[e] jour de septembre audit an, deux heures de relevée, Nous conseiller commissaire susdit, suivant les ordres du Roy, sommes transportez susdite rue de la Tournelle et susdite maison, où estant, est comparu par devant nous Demoiselle Catherine Agnez Hérault, épouse du sieur Claude-François Jorre fils, bourgeois de la ville de Rouen, et fondée de sa procuration sous seing privé, qu'elle nous a dit être entre les mains de mondit sieur le Lieutenant général de police, ainsy que celle de ladite Aubry, en datte du 9 du présent mois, passée devant notaires à Paris, laquelle nous a dit qu'au désir desdits ordres et ez nom et qualitez qu'elle procède, a cousenty la reconnoissance et levée de nos scellez pour être par nous mis en possession desdits effets étant en évidance et sous iceux aux offres qu'elle fait de s'en charger et en donner toutes décharges nécessaires auxdits Gardiens et dépositaires et a signé : *Hérault, femme de Jore.* » (A. N., Y. 10846. Cette pièce

cinérer un exemplaire [1]. Le 15 du même mois, le commissaire Regnard se présente de nouveau dans le logement du coin de la rue de Bièvre et y ayant fait déclouer la tapisserie d'une chambre, il y découvre la correspondance de Jore avec des libraires français et

a été publiée déjà par E. Campardon, dans : Voltaire, Documents inédits, pp. 14-18.)

(1) « Ce jour, les Gens du Roy sont entrez, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit : Que le livre qu'ils apportent à la Cour leur a paru exiger l'animadversion publique, qu'il ne se répand que trop, et qu'on sçait assez combien il est propre à inspirer le libertinage le plus dangereux pour la Religion et pour l'Ordre de la société civile : que c'est ce qui les porte à prendre les conclusions sur lesquelles ils attendent qu'il plaise à la Cour faire droit. Eux retirez : Vu le livre intitulé : *Lettres philosophiques par M. de V... à Amsterdam, chez E. Lucas, au Livre d'Or. MDCCXXXIV*, contenant vingt cinq lettres sur diéffrents sujets, ensemble les conclusions par écrit du Procureur général du Roy, la matière sur ce mise en délibération. / La Cour a arrêté et ordonné que ledit livre sera lacéré et brûlé dans la cour du Palais, au pied du grand escalier d'icelui par l'exécuteur de la haute justice, comme scandaleux, contraire à la Religion, aux bonnes mœurs et au respect dû aux puissances ; fait très expresses inhibitions et défenses à tous libraires, imprimeurs, colporteurs et à tous autres de l'imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer, en quelque manière que ce puisse être, sous peine de punition corporelle. Enjoint à tous ceux qui en auroient des exemplaires de les remettre incessamment au greffe civil de la Cour pour y être supprimez. Permet au Procureur Général du Roy de faire informer contre ceux qui ont composé, imprimé, vendu, débité ou distribué ledit livre par devant M[e] Louis de Vienne Conseiller, pour les témoins qui seroient dans cette ville, et par devant les lieutenans criminels des bailliages et sénéchaussées, et autres juges des cas royaux à la poursuite des substituts du Procureur général du Roy esdits sièges, pour les témoins qui se trouveroient èsdits lieux ; permet à cet effet au Procureur général du Roy d'obtenir et faire publier monitoire en forme de droit, pour les informations faites, rapportées et communiquées au Procureur général du Roy, être par lui pris telles conclusions et par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra. Ordonne que copies collationnées du présent arrest seront envoyées aux bailliages et sénéchaussées du ressort pour y être lu, publié et registré ; enjoint aux substituts du Procureur général du Roy d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans le mois. Fait en Parlement le dix juin 1734. » (A. N., X[1A] 8459, f° 44 v°. — B. N., Ms. fr. n. a. 8186, f[os] 55 v° à 57). Cet arrêt a été imprimé sous ce titre : — Arrest de la cour du parlement, Qui ordonne qu'un Livre, intitulé : *Lettres philosophiques par M. de V... à Amsterdam, chez E. Lucas au Livre d'Or. MDCCXXXIV.* contenant vingt cinq Lettres sur différents sujets, sera lacéré & brûlé par l'Executeur de la Haute-Justice. Du 10. Juin 1734. [Arm. de France.] A Paris, Chez Pierre Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule. MDCCXXXIV. (In-4. 4 p. dont 2 ch. 3 et 4. B. N., *Impr.*, F. 23672, pièce 823. — *Mss.* f. fr, 22091, pièce 60. On lit en marge de ce dernier imprimé une note autographe de Joseph d'Hemery, l'inspecteur de la librairie, disant que Saugrain donna à Isabeau, commis de la Grande Chambre, un volume des *Révolutions d'Espagne*, qui fut brûlé en place des *Lettres philosophiques* qu'Ysabeau garda pour lui).

étrangers [1]. Le 7 juillet, perquisition dans un autre magasin du libraire rouennais situé à Passy ; l'on y saisit aussi un grand nombre de livres et en particulier 31 ballots, contenant chacun une centaine d'exemplaires des *Lettres philosophiques*, soit en tout environ 3000 exemplaires de cet ouvrage [2], preuve incontestable que, fidèle

(1) Voy. suprà, p. 217, note (II°). — (2) I°. — « Je prie Mr le Commissaire Regnard l'aîné de se transporter de l'ordre du Roy au village de Passy, dans une maison qui luy sera indiquée à l'effet d'y faire perquisition et saisir tous les exemplaires des *Lettres philosophiques de V...* et autres ouvrages prohibés, — pourquoy ledit commissaire fera ouvrir les portes d'une écurie de ladite maison ou autres, en présence de deux voisins, si le cas y échet, — dont il dressera procès-verbal. Fait à Paris le 7 juillet 1734. (Signature illisible). — [II°] Du 7 juillet 1734, unze heures du matin. Nous, Louis-Pierre Regnard Laîné, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, suivant les ordres du Roy, sommes transporté avec le sieur Dubut, exempt de la prévôté des monnoyes, au village de Passy, où estant avons esté conduit par ledit sieur Dubut dans l'ancienne maison de la distribution des eaux minéralles de Passy, appartenant au sieur Amelet et à la dame Chevalier, sa sœur, et ayant parlé au consierge de ladite maison, qui a dit se nommer Louis De Latre, luy avons fait entendre le sujet de notre transport. Sommé de nous dire et déclarer à qui il a esté loué une écurie de ladite maison scize dans le passage, il nous a dit ne point connoître les personnes à qui il a loué ladite écurie, mais lorsqu'il l'a louée pour le premier jour de may dernier, moyennant 20 livres par an, ils étoient trois particuliers dont deux noireaux et l'autre blondin, croit que l'un d'eux porte ses cheveux ayant un chapeau bordé, âgé d'environ 40 ans, les deux autres noireaux de médiocre taille, assez gros, plus agé [s] que l'autre, lesquels luy ont donné 12 livres à compte, dont il n'a point donné de quittance, ne se sont point nommé ni donné de demeure ; n'a vu introduire dans ladite écurie aucun des effets qui pourroient s'y trouver, laquelle déclaration il nous affirme véritable et a signé : *De Lattre*. En conséquence de laquelle déclaration et étant au devant de ladite écurie, avons mandé la personne du nommé Hamon, maréchal, lequel en la présence dudit De Lattre et de Jean Boete, domestique de la dame Marquis Damerval, a fait ouverture de ladite écurie, en laquelle s'est trouvé 37 ballots que nous avons remarqué être entièrement cousus de toute part et contenir tous des imprimez, dont nous n'avons pu faire autre description et 17 paquets de différents imprimés sur différente matière, lesquels paquets et balots sont restez en la garde et possession dudit sieur Dubut pour être conduits en la ville de Paris et déposez où il apartiendra. Lequel s'en est chargé à cet effet et ont signé: *Philippe Hamon. Dubut. Jean Boitte. Delattre.*—Et ledit jour, sur les 5 heures de relevée, des ordres cy-dessus, Nous commissaire susdit, sommes transporté au château de la Bastille, où estant et ledit sieur Dubut nous ayant représenté lesd. balots et imprimez trouvez dans ladite écurie à Passy, nous avons procédé à la description d'iceux ainsy qu'il ensuit. Premièrement, 13 exemplaires intitulez *Recueils des miracles*, 4 exemplaires *Traité de l'autorité du Pape*, plusieurs volumes *Imitation de J. C.* et *Ordinaire de la Messe*, 10 exemplaires *Alcoran des Cordeliers*, plusieurs exemplaires *Traité de l'amour de Dieu,* un exemplaire des *Hommes illustres* de Pérault, 9 exemplaires *Eloges de la Folie*, plusieurs exemplaires *Contes de Bocace et de la Reine de Navarre*, 4 exemplaires *Méditations sur la recherche de la vérité,* plusieurs exemplaires de l'*Histoire de l'Arianisme*, 9 exemplaires de l'*Histoire du père de la Chaise*, 5 exemplaires *Histoire amoureuse*

à sa promesse, Jore n'avait pas, ainsi que le dit M. Bengesco [1], en s'appuyant sur les dires de Voltaire, si souvent entachés de mensonge, débité les exemplaires de l'édition qu'il avait exécutée d'accord avec l'auteur [2]. « Si cette édition avait été saisie et détruite, ajoute le même bibliographe, — qui ne connaissait pas le procès-verbal du commissaire Regnard, — il n'en resterait pas aujourd'hui un si grand nombre d'exemplaires». Il est facile de répondre à cette objection que tous les exemplaires saisis ayant été déposés à la Bastille, la majeure partie d'entre eux, sinon tous, furent recueillis par des mains avides, lors du pillage de la prison d'État, en 1789, et de là passèrent soit dans des bibliothèques particulières, soit dans des boutiques de libraires, et en grande quantité sans doute à l'étranger.

Quoi qu'il en soit, à la suite de la découverte faite par le commissaire Regnard dans l'écurie de Passy, de nouvelles poursuites furent exercées contre le pauvre Jore et, le 23 octobre 1734, un arrêt du Conseil d'Etat le privait définitivement de sa maîtrise de libraire et imprimeur [3] et le mettait dans l'impossibilité de gagner désormais sa vie en exerçant sa profession. Quant à l'auteur de tous ces maux, il avait pris ses précautions et s'en était allé prudemment se cacher en province, et de là en Suisse, puis en Lorraine et en Hollande, d'où il pouvait narguer la police et se moquer en même temps de son malheureux créancier. En mars 1735, Voltaire revint pourtant à Paris avec la permission de l'autorité. Jore le sollicita alors de lui procurer un emploi, « il reçut d'abord quelques promesses, dit l'abbé Maynard [4], puis la déclaration qu'il n'avait plus rien à espérer. Alors il réclame son dû pour l'impression des *Lettres*. Voltaire le

des Gaules, 5 exemplaires *Intrigues amoureuses de la Cour de France*, 2 paquets de l'*Histoire de Louis XIII*, un paquet de l'Evangile de Sacy, 4 paquets *Anecdotes*, 4 paquets *Catéchismes historiques*, 2 paquets *Lettres philosophiques* et plusieurs volumes du théâtre françois, le tout in-12 et dévelopez, 10 exemplaires *Nouvelles ecclésiastiques*, in 4, 31 balots contenant environ cent exemplaires des *Lettres philosophiques* chacun, lesdits balots cordez, et 5 autres balots contenant le *Naturalisme des convulsions* en feuilles, lesdits balots aussy cordez, lesquels ainsy décrits ont esté par nous déposez dans le greffe du dépôt dudit Château. Au moyen de quoy avons dressé le présent proces-verbal pour servir et valoir ce que de raison et a ledit sieur Dubut signé. (*Signé :*) Dubut. Regnard.» (A. N., Y. 10846. Egalement publié déjà par E. Campardon, *op. cit.*, pp. 19-22).

(1) T. II, p. 15. — (2) Cette édition, d'après le *Mémoire* de Jore, p. 4, n'avait été tiré qu'à 2500 exemplaires; la totalité du tirage s'était donc retrouvée à Passy; il y en avait même 500 exemplaires de plus. — (3) Voy. Documenta, n° 848. — (4) *Op. cit.*, t. I, p. 201.

mande et lui propose de couper la dette par moitié. Volontiers, répond Jore, spirituel ce jour-là: j'ai quatorze jours de Bastille, faites-vous y mettre pour sept; vos *Lettres* m'ont causé une perte de 22.000 francs, payez-m'en onze, et il restera encore à mon compte la perte de ma maîtrise. » Enfin, exaspéré, Jore introduit une demande en justice contre son débiteur de mauvaise foi et lance le fameux *Mémoire*[1], auquel l'auteur des *Lettres philosophiques* n'a jamais répondu que par des injures, suivi bientôt d'un échange de factums, dont les termes laissent bien à désirer[2], de la part de Voltaire surtout, qui, en sous-main agissait auprès du lieutenant général de police Hérault et lui suggérait l'idée de faire jeter son adversaire « dans un cul de basse fosse[3] ». On sait que l'affaire se termina par un jugement d'expédient qui, sans rien trancher au fond, déboutait Jore de sa demande et condamnait Voltaire à une amende de 500 livres. Plutôt que de tout perdre, l'ancien libraire de Rouen imita dès lors les roueries de son adversaire, tantôt désavouant le mémoire qu'il avait fait imprimer et recevant quelque gratification de l'illustre écrivain, c'était toujours autant de pris ou de récupéré sur l'ennemi, tantôt revenant à ses premières diatribes pour déterminer ce dernier à délier encore les cordons de sa bourse. Le malheureux Jore avait depuis longtemps quitté la France et donnait pour vivre des leçons à Milan, lorsqu'il mourut dans cette ville en 1780; pauvre, suivant les uns, laissant cent mille francs de rente, d'après les autres[4].

JORON (Jean), prétendu imprimeur de Rouen (1523).

Ce typographe, probablement un simple compagnon, est signalé

(1) Memoire Pour Claude-François Jore. Contre le sieur François-Marie Arouët de Voltaire. (S. n. de t., In 4, 34 p. ch. Il y en avait un exemplaire à la BVP. (6350 f°, port. 10); il a été récemment mutilé, semble-t-il, de ses 26 dernières pages. Ce mémoire a été réimprimé à la suite du *Voltariana*, puis, en 1867, par Léouzon le Duc, dans *Voltaire et la police*.) — (2) A. / Memoire Pour le Sieur de Voltaire Contre François Jore. [A la fin :] De l'Imprimerie de Gissey, rue de la vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jessé (In f° 4 p. ch. B.N., F° Fm. 17218.) — B. / Memoire Pour Claude-François Jore. Contre le Sieur François-Marie Arouët de Voltaire. [A la fin :] De l'Imprimerie de Jacques Guerin, Quay des Augustins. 1736. (In 4, 13 p. ch. B. N., 4° Fm. 16245.) — C. / Nouveau Memoire signifié Pour le Sieur de Voltaire, Défendeur. Contre François Jore, Demandeur. [A la fin:] De l'Imprimerie de Gissey, rue de la vieille Bouclerie. (In 4. 4 p. ch. B. N., 4° Fm. 32916). — (3) Lettre à Cideville du 21 juin 1736. — (4) Cf. Noury, Voltaire inédit (Imprimerie Nationale, 1895. In 8), p. 13.

par Gosselin [1], d'après les registres du tabellionage de Rouen, comme demeurant en 1523 sur la paroisse Saint-Pierre l'Honoré. On n'a jamais rien rencontré qu'il ait imprimé.

JUMELIN (Les), imprimeurs à Rouen (1608-1643).

Deux typographes de ce nom, Salomon et Jacques, ont exercé successivement dans la capitale de la Normandie ; le premier seul est signalé dans les *Notes* de Frère [2], comme ayant imprimé de 1610 à 1625, mais ce renseignement lui-même est incomplet, ainsi qu'on va le voir.

I. SALOMON (1608-1631). Bien que je donne ici la date de 1608, comme époque initiale de la carrière de cet imprimeur, il est fort probable qu'il s'était installé plusieurs années auparavant, attendu que, dès le 4 mai 1609, il avait pris pour apprenti Jean Boulay, dont il a été parlé plus haut [3], et qu'en 1611, on le rencontre parmi les gardes de la Communauté [4] ; toutefois, l'année 1610, marquée par Frère pour ses débuts, est celle de sa première impression connue, qui n'était d'ailleurs qu'une contre-façon du *Panthéon huguenot*, du P. Louis Richeome, S. J., édité la même année à Lyon, par Pierre Rigaud [5]. S. Jumelin ne semble pas avoir été libraire ; il travailla surtout pour Jean Berthelin [6] et pour Etienne Vereul [7] ; ses impressions sont en général soignées. Frère indique que sa marque représentait « un rocher au milieu de la mer, battu par les

(1) *Glanes*, p. 88. — (2) Liasse 119. — (3) Voy. suprà, p. 86, — (4) Voy. suprà p. 17. — (5) Cf. Sommervogel, Bibl. de la C. de Jésus, t. VI, col. 1825. — (6) Voy. notamment : — Le Govvernement de la cavallerie legere. Traicté Qui comprend mesme ce qui concerne la graue, pour l'intelligence des Capitaines, reduite en Art par plusieurs excellens Preceptes, & representé par figures. Par George Basta, Comte du S. Empire Romain en Hust & Marmaros, Libre Baron & Seigneur de Tropauie en Silese, & Sultz en Flandre, Gouuerneur General en Vngrie & Transiluanie pour feu l'Inuictissime Empereur Rodolphe II. de glorieuse memoire, & Lieutenant general des armees de sa Maiesté. / A Roven, chez Jean Berthelin, dans la Court du Palais. 1616. [A la fin] De l'Imprimerie, De Salomon Ivmelin, le 3. de Mars 1616. (In f° 316 p. ch. sll. et lata. Beau front. et pl. h. t. B. N., V. 2354.) Il y en a une autre édition de 1627, où le nom de l'imprimeur n'apparaît pas, mais qui sort des mêmes presses. — (7) Voy. notamment : — Les œvvres dv S[r] dv Vair garde des seaux de France. Comprises en cinq parties. I. Les actions Oratoires. 2. Arrests sur questions notables. 3. L'Eloquence Françoise. 4. Traitez Philosophiques. 5. Traitez de pieté, & sainctes Meditations. Le contenu en chacune partie se voit es pages suiuantes la Preface. Derniere Edition, reueuë & corrigée. [Marq. décrite.] A Roven, Chez Estienne Verevl, dans la Court du Palais, pres la grand'porte. M.DC.XIX. (In 8. 1241 p. ch. sll. Chaque partie a un titre spécial. B. N., Inv. Z. 19846).

vagues et les vents ; un aigle au sommet a l'air de gratter le roc avec son bec ; autour de l'ovale, on lit la devise : *Omnis fortuna.* » Mais d'abord la devise citée est tronquée et incompréhensible ; la voici dans son intégrité : *Superanda omnis fortuna ferendo* ; en second lieu, cette marque n'appartenait pas à Jumelin, mais à Etienne Vereul, je crois. Après son année de gardiennat en 1611, Salomon Jumelin, fut encore élu aux mêmes fonctions en 1612, 1624 et 1631-1632 [1] ; il mourut même en charge pendant le cours de cette dernière année [2]. Il laissait une veuve, YSABEAU LOISELET, qui, d'après Frère, lui succéda et continua son entreprise jusqu'en 1643 ; aucun monument typographique ne m'a permis de vérifier l'exactitude de cette dernière assertion.

II. JACQUES (1638) Probablement fils du précédent, il est à présumer qu'il lui succéda, mais le fait aurait besoin d'être prouvé ; la seule mention que j'aie rencontrée de cet imprimeur figure dans une sentence du bailliage de Rouen, qui le condamne à 60 sols d'amende pour avoir imprimé, conformément aux instructions de Richard Lallemant, « des Heures touttes en noir sans y avoir emploié les lettres cappitalles de chaque verset, respons et rubricque en rouge, suivant qu'il est accoustumé en tout temps [3]. »

LA CAVETTE (Martin de), pseudo-imprimeur de Rouen (1626).

Le nom de ce soi-disant imprimeur est à la souscription d'une édition des *Œuvres de Bruscambille* (Rouen, Martin de la Cavette, 1626. In-12), décrite dans le catalogue d'un libraire de Brighton, dont M. Frère avait précieusement découpé l'indication [4]. Il n'y a rien de plus à en dire, car il s'agit bien entendu d'un imprimeur apocryphe.

LALIGNE (Michel), imprimeur à Rouen (1518-1533).

Voici, dit M. Gosselin [5], « un imprimeur inconnu des bibliographes qui, cependant, a exercé son art à Rouen, sur la paroisse Saint-Maclou, pendant au moins 15 ans, puisque nous l'y trouvons depuis le 8 juin 1518 jusqu'au 27 janvier 1533. C'est Michel Lali-

(1) Voy. suprà p. 17. — (2) A. D. S., E. 483, f° 42. — A. R., Paroisse S. Maclou, Reg. des inhumations, 1632 : « Du 16 May 1632, inhumation de Jumelin, imprimeur en la rue de Rouveray ». — (3) Voy. Documenta, n° 638. — (4) N. F., liasse 109. — (5) Glanes, p. 74.

gne ; il est qualifié imprimeur de livres ; il était originaire de Saint-Aignan-les-Rouen, fils de Etienne Laligne, laboureur audit lieu, et de Jehanne Guerre. Son frère, Denis Laligne, demeurait à Rouen sur la paroisse Saint-Jean, où il exerçait l'état de cornetier, (Tabell., 8 juin 1518 ; 27 janvier 1533). » En dépit de ces précisions, je ne pense pas que Michel Laligne ait jamais été établi à son compte ; il fut évidemment, comme tant d'autres, simple compagnon imprimeur en chambre.

LALLEMANT (Les), *Aliàs* L'ALLEMANT [En lat. : Allemanus], famille d'imprimeurs de Rouen (1567-1790).

Loin d'avoir été pour quoi que ce soit, ainsi qu'on l'a cru longtemps, dans l'importation de l'imprimerie à Rouen, les Lallemant, du moins ceux de la famille qui s'est fait connaître dans l'industrie du livre, n'y apparaissent que dans la seconde moitié du XVIe siècle ; mais, à partir de cette époque, la corporation des libraires et imprimeurs a toujours compté jusqu'au moment de la Révolution, un ou deux Lallemant s'adonnant à l'art de la typographie. N'était le lustre attaché à leur nom, par suite de la fraude qui en a fait les plus anciens imprimeurs de Rouen, les Lallemant n'eussent guère joui de plus de célébrité que la plupart de leur collègues : ils n'ont rien produit de bien remarquable et ne méritent en aucune façon, professionnellement parlant, la place d'honneur à laquelle l'un d'eux les a voulu porter. Je fais grâce au lecteur des aieux illustres, mais supposés des Lallemant et je passe sans autre préambule au premier imprimeur de ce nom, dont l'origine était sans doute beaucoup moins relevée qu'on ne l'a dit.

I. RICHARD I (1567-1620) aurait, d'après les *Notes* de Frère [1], débuté en 1567, mais je ne le rencontre pour ma part qu'à partir de 1573, époque où le Parlement l'autorise à imprimer un « Almanach composé par Me Florent de Crox pour l'année 1574 [2] ». Il est qualifié imprimeur dans ce document, et aussi dans d'autres arrêts lui permettant de publier divers ouvrages [3] ; il ne semble pourtant pas qu'il ait véritablement exercé cette profession, du moins par lui-même, attendu qu'il figure dans l'arrêt du 10 novembre 1579 [4] parmi les libraires revendiquant la liberté de faire imprimer par

(1) Liasse 120. — (2) Cf. Documenta, n° 516. — (3) Voy. Documenta, nos 531 et 538. — (4) Voy. Documenta, n° 525.

des compagnons en chambre. Ses productions d'ailleurs donnent toujours son adresse au Portail des libraires [1]. Richard I employa diverses marques qui ne dénotent pas beaucoup d'imagination personnelle; car elles sont copiées sur d'autres ou empruntées à des étrangers : l'une (n° I) symbolise la moisson et montre deux hommes occupés à couper le blé, tandis qu'un troisième lie les gerbes ; une deuxième marque (n° II) est tout simplement celle de Jean Bogard, imprimeur à Douai, c'est à dire un cœur volant au dessus de divers édifices et entouré de la devise : *Cor rectum inquirit scientiam* [2]. Il convient enfin de noter qu'en dépit des brillantes origines qu'on lui attribua plus tard, cet imprimeur n'eut jamais de son vivant une bien grande notoriété, puisqu'il ne figure qu'une fois parmi les gardes de la Communauté, en 1588 [3].

II. RICHARD II (1605-1650). Probablement fils du précédent, il s'était établi vers 1605, auprès du Collège des Jésuites [4] et de ce

(1) Voy. notamment : A. / Discours sur l'- / espovvantable / & merueilleux desbordement du / Rhosne dans & à l'entour la / ville de Lyon, & sur les / miseres & calamitez / qui y sont aduenues. [Marq. n° 1] A Roven / ¶ Pour Richard L'Allemand Libraire, tenant / sa boutique au portail des Libraires, le plus / prochain de l'Eglise. / 1571. / Avec privilege (In 12. 8 ff. n. ch. B. N., Lk⁷ 4351 c.) — B. / Discovrs / veritable / de la mort, fvnerai- / les et enterrement de def- / funct Messire André de Brancas, en son viuant / Cheualier Seigneur de Villars, Conseiller au Con- / seil d'Estat & privé du Roy, Cappitaine de cent / hommes d'armes de ses ordonnances, Gouuer- / neur et Lieutenãt general pour sa Majesté, és vil- / les & Bailliages de Rouen, Caux, Haure de grace, / & Admiral de France... [Marq. n° II] A Roven, / Chez Richard l'Allemant, au portail des Libraires. / M.D.XCV. / Auec Priuilege. (In 12. 75 p. ch. et 2 ff. n. ch B. N., Ln²⁷ 2925.) — C. / Exhortation / de continvelle- / ment, fidelement et / deuotement prier pour nostre Roy tres / Chrestien, & pour la necessité & l'in- / uolution dangereuse des affaires / de la France. / A Messieurs du Clergé de Rouen. / Par M. René Benoist, Docteur, Regent en la faculté de Theo- / logie à Paris, désigné Euesque de Troye, Confesseur du / Roy, & Conseiller au Conseil d'Estat de sa Maiesté. [Marq. n° II] A Roven, / Chez Richard l'Allemant, au / portail des Libraires. / M.D.XCVIII. / Auec Priuilege du Roy. (In 12, 44 p. ch. B. N., Lb³⁵ 694). — (2) Voy. *Gallia Typographica*, ser. dép., t. I, p. 23. — (3) Cf. Documenta, n°ˢ 532, 533, 535, 536. — (4) Voy. par exemple : A. / Les Epistres familieres de M. T. Ciceron, pere d'éloqvence. Contenuës en saize liures traduits en François, partie par Estienne Dolet, & le reste par François de Belle-forest, le Latin et François correspondans fidelement l'vn à l'autre. Auec les argumens sur chacune Epistre, Table, & maniere d'entendre le dabte des Latins. Dernière edition. [Vign.] A Roven, Chez Richard. L'Allemand, près le College. M.DC.XXIIII. (In 12, 1172 p. B. N., Z. 13597.) — B. / Doctrine chrestienne, du R. P. Ledesme de la compagnie de Iesvs. Traduite en Langage Canadois, pour la Conuersion des habitans dudit pays. Par vn Pere de la mesme Compagnie. [Monogr. de la C. de Jésus.] A Roven, Chez Richard l'Allemant, pres le College. 1630. (In 12. 26 p. ch. B. N., D. 14786). — C. / Elegantiarvm poe-

voisinage résulta pour lui et ses descendants l'acquisition de la clientèle des Pères, ce qui leur valut le plus clair de leur renommée par le grand nombre d'ouvrages classiques qu'ils éditèrent pour le compte de la célèbre Compagnie et de plusieurs de ses membres les plus illustres dans l'humanisme. Appelé quatre fois à l'honneur du Gardiennat dans sa Communauté, en 1614, 1626, 1643 et 1650 [1], Richard II n'en avait pas moins été condamné, en 1638, avec Jacques Jumelin, pour avoir fait imprimer par ce dernier un livre d'*Heures*, sans tenir compte des usages locaux relatifs à la rubrication [2].

III. RICHARD III (1650-1690). Fils et successeur du précédent, il le remplaça dans l'officine de la rue des Jésuites, près du Collège [3] et fut garde de la Communauté en 1657 et 1673 [4]. Son œuvre capitale est un bel in-folio contenant l'histoire de la célèbre abbaye de Saint-Ouen [5]; ses principaux titres de gloire sont d'avoir été nommé imprimeur du roi en 1664 [6] et d'avoir été choisi, en 1679, par le Parlement de Rouen, pour remplir le premier les fonctions de syndic [7]. Richard III Lallemant mourut en 1690 [8]; il devait être infirme ou impotent depuis plusieurs années, car, dès 1677, il avait appelé auprès de lui l'un de ses neveux, qui suit, avec l'intention d'en faire son successeur.

IV. RICHARD IV (1677-1723), dit Lallemant l'aîné. Fils de Marin Lallemant, libraire, et de Catherine Lamy, il avait vu le jour à Rouen vers 1656 [9] et avait été reçu maître le 6 juin 1673 [10]; il avait appris son art dans la maison de son oncle, Richard III, auquel

ticarvm per locos commvnes digestarvm flores. Ex optimis quibusque authoribus collecti, operâ et studio Ioannis Blvmerel Lotharingi. [*Monogr. de la C. de Jésus, avec la devise Laudabile nomen Domini.*] Rothomagi, Apud Richardvm l'Allemant, propè Collegium Societatis Iesv. M.DC.XXXVII. (In 12, 815 p. ch. sll. et lata. B. N., Yc 9981.)

(1) Voy. suprà, pp. 17 et 18. — (2) Cf. Documenta, n° 638. — (3) Voy. notamment: — Elegantiæ poeticæ. In locos commvnes digestæ, & ex optimis Auctoribus collectæ. Opera Ioannis Blvmerel Lotharigensis. Sextâ hac Editione multis additionibus locupletatæ... Ad vsvm Collegiorvm Societatis Iesv. [Monogr. de la C. de Jésus] A Rouen (sic), Apud Richardvm Lallemant, propè Collegium Societatis Iesv. M.DC.LXVIII. (In 12. 622 p. ch. sll. B. N., Yc. 4686). — (4) Voy. suprà, pp. 19 et 20. — (5) Histoire de l'Abbaye royale de S. Oven de Roven... Par vn religievx benedictin de la Congregation de Saint Mavr. / A Roven, Chez Richard Lallemant, proche le College des RR. PP. Iesuites. Et Lovys dv Mesnil, dans la Cour du Palais. M.DC.LXII. (In f°. B. N., Lk⁷ 8394). — (6) N. F., liasse 120. — (7) Voy. Documenta, n° 677. — (8) Frère, loc. cit. — (9) D'après la supputation de son âge au moment de son décès. (Voy. infrà, p. 228, note 4.) — (10) B. N., Ms. fr. n. a. 400, f° 388.

il fut adjoint, en qualité de survivancier, comme imprimeur et libraire du Collège le 8 mai 1677[1] et comme imprimeur et libraire du diocèse le 23 décembre 1682[2]. C'est à lui seulement que paraît remonter la première illustration réelle de la famille ; outre son activité et son entente des affaires de sa profession, il parvint à remplir des situations en vue parmi ses concitoyens, ayant été prieur-juge-consul, procureur-syndic des marchands, premier syndic de la Chambre de commerce de la province de Normandie et administrateur de l'Hôtel-Dieu. Appelé au Gardiennat par ses pairs en 1684, 1691 et 1697[3], puis par le roi lui-même en 1708[4], il fut encore choisi dans les mêmes conditions pour syndic de sa Communauté en 1710 et 1711[5]. Bien que Richard IV n'ait jamais eu que 2 presses et 4 compagnons[6], il a cependant imprimé un nombre considérable d'ouvrages, dont la majeure partie était destinée aux écoliers du collège des Jésuites[7] ; il eut même, au sujet de ces entreprises, à soutenir quelques procès, s'étant trouvé en rivalité, par exemple avec la veuve de Simon Bénard, imprimeur à Paris, qui avait fait pratiquer sur lui, en 1691, la saisie de plusieurs exemplaires du *Gradus ad Parnassum*, du P. Vanière, le prétendant contrefait à son préjudice. On trouvera plus loin les détails de cette affaire, qui faillit tourner au tragique[8] ; je me contente de

(1) B. N., Ms. fr. n. a. 400, f° 388. — (2) Ibid. — (3) Voy. suprà, pp. 20 et 21. — (4) Cf. Documenta, n° 731. — (5) Voy. Documenta, n°s 737 et 742. — (6) A. D. S., C. 145 (Enquête de 1706). — (7) Voy. notamment les suivants qui ont échappé aux recherches du P. Sommervogel : A./ Quinti Horatii Flacci Carmina, ab omni obscœnitate expurgata, annotationibus illustrata. [Initiales R. L. entrelacées] Rotomagi, Typis Richardi Lallemant, Collegii Societatis Jesu, Typographi. M.DC.XCVI. (In 12. 420 p. ch. sll. et lata. B. N., Yc. 5846.) — B. / Le Petit Apparat royal, ou Nouveau Dictionnaire françois et latin, Enrichi des meilleures façons de parler en l'une et en l'autre Langue, recueilli... Nouvelle Edition. Avec un Dictionnaire Géographique... [Init. entrel.] A Rouen, Chez Richard Lallemant, proche le College des RR. PP. Jesuites. M.DCCV. Avec Privilege du Roy. (In 8, 767 et 55 p. B. N., X. 14084. Le privilège, daté de Versailles le 7 septembre 1704, est donné à « Richard Lallemant, libraire à Rouen, ancien Prieur Juge Consul audit Rouen, et Syndic de la Chambre de Commerce de la Province de Normandie. ») — C. / Gradus ad Parnassum, sive novus synonymorum, epithetorum, phrasium poeticarum, ac versuum Thesaurus... Ab uno è Societate Jesu (Le P. Vanière). Editio prioribus auctior & emendatior. [Init. entrel.] Rotomagi, Typis Richardi Lallemant, propè Collegium Societatis Jesu. M.DCC.XII. Cum Privilegio Regis. (In 8. 996 p. ch. Priv. à R. Lallemant du 17 mai 1711. B. N., Yc. 4656.) — D. / Regia Parnassi seu palatium musarum... Editio prioribus emendatior. / Rothomagi, Apud Richardum Lallemant, propè Collegium Societatis Jesu. M.DCC.VI. Cum permissione Regis. (In 8. 996 p. ch. sll. B. N., Yc. 4664.) — (8) Voy. Documenta, n°s 696, 697, 698.

noter ici que Lallemant semble avoir eu le bon droit de son côté et qu'en 1711, il obtint un nouveau privilège pour cet ouvrage, dont il donna une réédition[1]. Quelques années plus tard, notre typographe entrait en conflit avec un de ses collègues, Jacques-Joseph Le Boullenger, également imprimeur des Jésuites, qui l'accusait de n'avoir pas tenu ses engagements vis à vis de lui, en ce qui concernait l'échange des classiques édités par eux pour l'usage des écoliers[2]; malheureusement je n'ai pas rencontré dans le fonds du Conseil d'État l'arrêt qui dût trancher le différend ; je suppose que les deux adversaires firent la paix au moyen d'une honorable transaction.

Richard IV allait atteindre l'âge de 70 ans, lorsqu'il sentit le besoin de se reposer, il démissionna donc le 12 août 1723 [3], en faveur de son fils Nicolas, qui fut, peu de jours après, autorisé à le remplacer. Le vieil imprimeur vécut encore dans la retraite pendant une douzaine d'années et enfin, le 4 juillet 1736, il passait de vie à trépas [4]. Richard IV ne s'est pas contenté d'être typographe, il voulut être auteur et composa notamment un Dictionnaire géographique latin et français [5], qui eut de nombreuses éditions ; il annota aussi quelques classiques, Salluste et Cornelius Nepos entre autres, que les *Mémoires de Trévoux* citent avec éloges [6].

V. Michel (1698-1740). Né à Rouen vers 1672 [7], il était fils de Jean Lallemant, libraire, et de Marguerite Jore [8]. Bien que, suivant l'ancien usage rouennais, il eut été admis à la maîtrise le 15 juin 1677[9], c'est à dire vers l'âge de 5 ans, il fit deux années d'apprentissage chez Richard IV Lallemant, le servit ensuite pendant neuf autres années en qualité de compagnon[10] et s'établit enfin, le 27 novembre 1698, dans la rue Saint-Lô, avec deux presses, un compa-

(1) Voy. suprà, p. 227, note 7, lettre C. — (2) Voy. Documenta, n° 723. — (3) Voy. Documenta, n° 803. — (4) A. R., Paroisse S. Godard, reg. 9 : « Le 5 juillet 1736 a été inhumé dans l'église M. Richard Lallemant, ancien prieur juge consul des marchands à Rouen, âgé de 81 ans 6 mois, muni..., en présence de M. Nicolas L'Allemant, ancien conseiller échevin de la ville de Rouen, son fils ; de M. Richard-Philippe-Nicolas L'Allemant, son petit-fils et de M. Louis-Charles-Gontran, son autre petit-fils. » — (5) Novum Dictionarium Geographicum Latino-Gallicum, Ad faciliorem Authorum Latinorum intelligentiam, in usum studiosae Juventutis concinnatum. — Il est imprimé notamment, en 169 p., à la suite de : Officina latinitatis, seu novum Dictionarium Latino-Gallicum... Par I. C. (Rouen, Richard Lallemant, 1705. In-8. B. N., X. 9085.) — (6) No de mai 1718, pp. 335 et 337. — (7) D'après la supputation de son âge au moment de son décès (V. infrà). — (8) N. F., liasse 120. (9) A. D. S., C. 145 (Enquête de 1706). — (10) B. N., Ms. fr. n. a. 400, f° 387.

gnon et un apprenti [1]. Sa situation était à peu près la même en 1706 [2] ; il fut conservé comme imprimeur par l'arrêt du 18 mars 1709 [3] et continua d'exercer sa profession jusqu'au moment de son décès, survenu le 2 octobre 1740 [4]. On rencontre fort peu d'impressions portant le nom de Michel Lallemant [5], car il travailla surtout pour le compte d'autres libraires. Élu garde de la Communauté en 1701 [6], il obtint encore ce mandat en 1714 et se fit remarquer à cette époque dans l'exercice de ses fonctions par une sorte de rébellion contre l'autorité judiciaire [7] ; cette attitude, un peu anarchique de la part d'un garde, n'eut d'ailleurs pas pour lui de conséquences dommageables, puisque, en 1718, il fut choisi par le Conseil d'État pour remplir la même charge pendant une année [8].

VI. NICOLAS (1723-1754). Fils de Richard IV, il fit naturellement ses études au collège des Jésuites, dont son père était l'imprimeur, et, après avoir terminé son apprentissage dans l'atelier de ce dernier, il fut admis à la maîtrise le 21 janvier 1701 [9]. Nicolas devint tout aussitôt l'associé de son père [10], jusqu'au jour où il le remplaça officiellement, en vertu d'un arrêt du Conseil du 17 août 1723 [11]. Dès 1710, il avait rempli les fonctions d'adjoint au syndic, par délégation du Conseil d'État [12] ; en 1714, il exerça la même charge par la volonté de ses pairs et, peu de temps après, il

(1) B. N., Ms. fr. n. a. 400, f° 387. — (2) A. D. S., C. 145 : « Michel Lallemant, 35 ans, reçu maître le 15 juin 1677, s'est établi le 27 novembre 1698. A boutique de libraire dans la rue S. Lô et une imprimerie de 2 presses, avec un compagnon, Charles Barbey. A imprimé pour le sieur Besongne. » — (3) Voy. Documenta, n° 733. — (4) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 7 : « Du 3° octobre 1740. Le corps du sieur Michel Lallemant, marchand, imprimeur-libraire, décédé le jour d'hier,... âgé de 67 ans ou environ, a esté inhumé en nostre église, en présence de Nicolas Le Brun et Jean-Baptiste Baudouin, ses beaux-fils. » — (5) Voy. pourtant : — Poesies sacrées traduites ou imitées des Pseaumes. [Vignette] A Rouen. Chez Michel Lallemant, Imprimeur-Libraire, vis à vis la grande Porte du Prieuré de S. Lo. M.DCC.XVII. Avec Privilege du Roy. (In-12. 198 p. ch. sll. et lata. Dédicace au roi, signée : Des fontaines Guyot, prêtre. B. N., Ye 9416 bis.) — (6) Voy. suprà, p. 21. — (7) Cf. Documenta, n° 753. — (8) Cf. Documenta, n° 768. — (9) A. N., V[6] 864, arrêt du 17 août 1723, requête préliminaire. — (10) Son nom figure de ce chef sur de nombreuses impressions de classiques ; je citerai seulement celle-ci, qui a été omise par le P. Sommervogel : — P. Ovidii Nasonis metamorphoseon Libri XV. expurgati. Interpretatione, Notis, & Appendice de Diis & Heroibus Poëticis illustravit Josephus Juvencius S. J. Editio nova ab Authore denuo aucta & emendata. [Init. entrel.] Juxta exemplar Romae. Rotomagi. Apud Richardum & Nicolaum Lallemant, propè Collegium Societatis Jesu. M.DCC.XVII. Cum Privilegio Regis. (In-12. 475 p. ch. sll. et lata, B. N., Yc 6414.) — (11) Voy. Documenta, n° 803. — (12) Voy. Documenta, n° 737.

parvint à l'échevinat de sa ville natale. Nicolas a continué, comme son père, d'imprimer de nombreux classiques pour le Collège des Pères Jésuites [1] et n'a attaché son nom à aucune autre impression qui mérite d'être notée ; en 1754, il démissionna en faveur de son fils, qui suit.

VII. RICHARD-GONTRAN (1754-1790). Né à Rouen le 18 décembre 1725 [2] et fils du précédent, il s'établit en 1754, en remplacement de son père, à la suite de deux arrêts du Conseil d'État des 1er avril et 17 juin de la même année [3] et transféra son établissement près de la Rougemare [4] ; il avait obtenu, dans l'intervalle de ces deux arrêts, la charge d'imprimeur du roi, aux lieu et place de Le Menu de Bois Jouvin, par des lettres de provision du 20 avril 1754 [5]. Ce typographe, il faut bien le dire, en dépit de la célébrité dont il a longtemps joui, est beaucoup moins remarquable par les productions sorties de ses presses que par l'habileté qu'il eut de se mettre en évidence et de forcer l'admiration de ses contemporains par des procédés peu louables. On peut en effet le suspecter, — is fecit cui prodest, dit l'adage juridique, — d'avoir profité de son accession aux places enviées d'échevin et de maire de sa ville natale, pour favoriser l'intercalation dans les registres des délibérations échevinales des deux documents, dont j'ai déjà parlé [6], qui transformaient certains membres prétendus de sa famille en mécènes et introducteurs de l'art typographique à Rouen. Dans tous les cas, il n'hésita pas à s'en prévaloir pour arracher à l'autorité royale des lettres de noblesse, puis au Conseil d'Etat un arrêt portant que l'imprimerie resterait héréditaire dans sa famille, sans déroger à la noblesse [7]. A vrai dire, je n'ai rencontré ni les lettres ni l'arrêt en question, il m'est donc impossible d'en parler de visu et je m'en rapporte sur ce point à ce qu'en ont dit les auteurs rouennais, en me demandant

(1) J'indiquerai seulement cette édition non citée par le P. Sommervogel : — Q. Horatii Flacci Carmina expurgata. Accuratis Notis ac Appendice de Diis & Heroïbus Poëticis illustravit Jesephus Juvencius S. J. Editio prioribus auctior et emendatior. [Init. entrel.] Juxta exemplar Romæ. Rotomagi, Apud Nicolaum Lallemant, propè Collegium societatis Jesu. M.DCC.XXXVI. Cum Privilegio Regis. (In-12. 407 p. ch. sll. et lata. B. N., Y. 5865). — (2) Le Breton, *Biographie rouennaise*, p. 200. — (3) Voy. Documenta, nos 899 et 901. — (4) Memoire relatif au projet d'une Histoire Générale de la Province de Normandie [par les Bénédictins de la Congrégation de S. Maur.] A Rouen, De l'Imprimerie de Richard Lallemant, Imprimeur du Roi, près la Rougemare. 1760. Avec permission. (In-4. 14 p. ch. B. N., Lk² 1214.) — (5) Cf. Documenta, n° 900. — (6) Voy. suprà, pp. 7 et 8. — (7) Cf. Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur l'introd. de l'impr. à Rouen*, p. 13.

toutefois si vraiment ces deux documents sont authentiques. Quoi qu'il en soit de tout cela, Richard-Gontran a imprimé un assez grand nombre de livres, des ouvrages classiques surtout, comme ses prédécesseurs ; son œuvre principale est une réédition de la Coutume de Normandie, avec les Commentaires d'Henri Basnage, en deux volumes in-folio. Les événements de la Révolution l'incitèrent en 1790, à fermer son imprimerie, mais il vécut encore quelques années et mourut à Rouen le 3 avril 1807 [1].

LANDRY (Claude), prétendu imprimeur de Rouen (1631).

J'ai rencontré dans les *Notes* de Frère [2], une fiche consacrée à « Cl. (sic) Landry, imprimeur-libraire », et, à la suite de cette mention, l'indication de l'ouvrage suivant : « Origine et pratique des armoiries à la Gaulloise, par le P. Philippe (sic) Monet. — Rouen, Cl. Landry, 1631. In-f° ». Il n'y a qu'un malheur à tout cela, c'est que Cl. ou Claude Landry n'a pas exercé à Rouen, mais à Lyon, où il a imprimé le livre en question, dont le titre est tronqué et dont l'auteur portait le prénom de Philibert et non celui de Philippe. Le lecteur est donc prié de chercher à Lyon la notice de ce typographe, qui n'a jamais rien eu de rouennais.

LANGLOIS (Richard), prétendu imprimeur à Rouen (1604-1605).

Frère cite dans ses *Notes* [3] trois Langlois qui auraient exercé l'art de l'imprimerie à Rouen : Pierre, de 1573 à 1581, Richard et Jean de 1605 à 1637. Il n'y a lieu d'en retenir aucun. Pierre, tout d'abord, n'a jamais été que libraire [4] et, au surplus, on ne connaît pas de livres portant sa souscription. Jean, ensuite, resta simple compagnon, quant à Richard, j'en dois faire une mention toute particulière, car, bien qu'il n'ait été aussi que compagnon, il est possible que son nom figure sur quelque ouvrage. Des poursuites furent en effet exercées contre lui, en 1605, parce qu'il avait employé son frère Jean à imprimer ou relier des livres, sans être ni l'un ni l'autre maîtres ou jurés [5]. Cette leçon profita à Richard, en ce sens qu'il ne fit plus œuvre de maître ; on le retrouve 20 ans plus tard, travaillant comme compagnon dans l'atelier de reliure de Robert Noé [6].

(1) Le Breton, *op. et loc. cit.* — (2) Liasse 121. — (3) Ibid. — (4) Voy. Documenta, n° 525. — (5) Voy. Documenta, n° 557. — (6) Voy. Documenta, n° 619.

LAUNAY (Adrien de), libraire imprimeur à Rouen (1599-1606).

S'il fallait en croire certaines notes généalogiques insérées dans le volume 385 des *Dossiers bleus*, au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, ce personnage serait un fils naturel d'Adrien de Launay, conseiller au Parlement de Paris et secrétaire du roi Henri II en 1556. On y lit en effet à son sujet les lignes suivantes : « Adrien de Launay, bastard, célèbre imprimeur à Rouen, puis bailly des villes de Darnetal et Longpaon en Normandie... » Je ne crois pas qu'on puisse ajouter foi à ces renseignements, car l'*imprimeur* ? rouennais de ce nom, loin d'être devenu bailli de Darnetal et autres lieux, quitta la province de Normandie en 1606, pour aller s'établir imprimeur à Amiens, où il semble qu'il ait exercé son état jusqu'au moment de son décès, vers 1625 [1]. Quant à sa célébrité comme imprimeur de Rouen, je ne sais vraiment pas d'où elle pourrait procéder, car il ne tint dans cette ville qu'une boutique de libraire, à partir de l'année 1599, d'après les *Notes* de Frère [2], et qu'ensuite, ainsi que je viens de le dire, il quitta la capitale de la Normandie en 1606, précisément parce que ses affaires étaient loin d'y être brillantes.

LE BOUCHER (Les), prétendus imprimeurs de Rouen (1660-1746).

Deux membres de cette famille figurent dans les *Notes* de Frère [3], comme ayant exercé l'imprimerie à Rouen, ce sont : Guillaume (1662-1699) et Nicolas (1689-1710). Je ne les mentionne ici que pour les faire disparaître définitivement de la liste des typographes rouennais, sur laquelle ils n'ont aucun droit de figurer.

En ce qui concerne d'abord Guillaume, il est certain qu'il ne fut que libraire : c'est en cette qualité qu'il fut reçu en 1660 [4] et s'il a souscrit divers ouvrages, il est facile de voir qu'aucun d'eux n'a été exécuté par lui ; d'une part les privilèges qu'on y rencontre sont donnés à Guillaume Le Boucher, *libraire*, et d'autre part, les imprimeurs en sont le plus souvent l'un des Besongne [5].

(1) Voy. *Gallia Typographica*, sér. dép., t. I, p. 145. — (2) Liasse 109. — (3) Liasse 121. — (4) A. N., V⁶ 882, Arrêt du Conseil du 22 mars 1728. — (5) Voy. par exemple : — Lettres spirituelles du R. Père Nicolas Barré, Religieux de l'Ordre des Minimes. Dans lesquelles on découvre les différens états des peines intérieures; & d'excellens moyens et pratiques pour les bien supporter, & en faire un tres-saint usage. Ouvrage tres-utile aux Directeurs, & aux Ames inté-

Nicolas Le Boucher, en second lieu, était installé marchand libraire dans la rue Neuve Saint-Lô : il ne possédait pas plus de presses que le précédent, dont il était le fils ; il avait été reçu maître en 1681, exerça jusqu'en 1729 et mourut en 1746, à l'âge de 84 ans[1]. Beaucoup de livres portent son nom, mais ils sont tous sortis de divers ateliers. L'un de ses fils, Guillaume-Louis, le qualifie *imprimeur* dans une requête qu'il présentait au Conseil d'État en 1728[2]; il voulait dire *éditeur* et ne demandait d'ailleurs à le remplacer que comme libraire ; l'autorisation lui en fut donnée peu de temps après.

Enfin en dépit de la mention : « Ex officinâ Petri Le Boucher [3] », qui figure sur un grand nombre de livres édités par lui, il faut également ranger dans la catégorie des libraires, Pierre Le Boucher, fils de Nicolas, qui tenait boutique dans la cour du Palais, et ne put jamais, malgré ses démarches auprès du Conseil d'État[4], se faire admettre comme imprimeur. Il fut également éditeur d'un gros et peu intéressant volume, à la fin duquel on trouve le catalogue des livres de son officine[5].

Le Boullenger (Les) Alias Le Boulenger, famille d'imprimeurs de Rouen (1611-1793).

Voici l'une des plus notables dynasties d'imprimeurs rouennais, non pas tant par l'ancienneté de son origine, puisqu'elle n'apparaît

rieures. [Fleuron] A Rouen, Chez Guillaume le Boucher, dans la Rouge-Mare. M.DC.XCVII. Avec approbation et privilège. (In 12. 310 p. ch. sll. et la ta. B. N., D. 25030.)

(1) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 8 : «Du 19 mars 1746, Le corps de M. Nicolas le Boucher, marchand libraire, décédé du jour précédent, muni..., âgé de 84 ans ou environ, a été inhumé en notre église, en présence de Pierre, Jean-Baptiste, Nicolas, Louis et Antoine Le Boucher, ses fils.» — (2) Voy. Documenta, n° 825. — (3) Voy. notamment le suivant, qui peut compter parmi les plus belles éditions rouennaises du XVIII[e] siècle: — Pauli Comitoli Perusini Societatis Jesu Theologi, Responsa moralia in VII. libros digesta : quibus, quae in Christiani Officii rationibus videntur ardua ac difficilia, enucleantur... [Bouquet de fleurs.] Rothomagi, Ex officina Petri Le Boucher, in Aula Palatii. M.DCC.IX. Cum Privilegio Regis. (In 4. 774 p. ch. à 2 col. sll. et la ta. B. N., D. 7056.) — (4) Voy. Documenta, no 817. — (5) Pratiques bénéficiales, suivant l'usage general et celui de la Province de Normandie, Autorisées par les Constitutions Canoniques, Ordonnances, Arrêts, & particulièrement par ceux du Parlement de Roüen, & le sentiment des Auteurs les plus célèbres.... Par M. Charles Routier, Avocat. [Vign.] A Rouen, Chez Pierre Le Boucher, Libraire, sous la Galerie du Palais. M.DCC.XLV. Avec Approbation et Privilège du Roy. (In 4. XXII-578 p. ch. sll. et la ta. B. N., E. 2095).

qu'au XVIIe siècle, que par l'importance et la beauté de ses impressions.

I. Julien (1614-1665) paraît être le fondateur de la dynastie : fils d'un Jacques Le Boullenger, procureur au Parlement de Normandie[1], il avait été reçu maître en 1614[2] et s'était aussitôt établi sur la paroisse Saint-Vivien, à une adresse que la rareté de ses productions ne permet pas de déterminer. Dès 1615, il se signalait par l'impression d'un *Miroir de confession*, dont les Gardes de la Communauté venaient saisir 1200 feuilles dans son atelier, sous le prétexte que la correction du texte en avait été mal faite[3], et, par sentence du bailli de Rouen, du 23 juin de cette année, il s'entendait condamner à 60 sols d'amende, sans compter la peine accessoire de la lacération des feuilles devant la porte de sa maison. Cette sentence visait également l'emploi que faisait notre imprimeur « d'un petit garson » qui n'était pas de la Jurande et ne connaissait pas le latin, et elle lui enjoignait de le mettre hors de sa maison. Un an plus tard, il avait de nouveau maille à partir avec les Gardes de la Communauté, au sujet d'une impression qu'il avait faite pour le compte de son frère Guillaume qui, bien que simple compagnon, se mêlait d'éditer des livres[4]. Enfin, le 17 mai 1617, il était de nouveau condamné à 30 livres d'amende, pour avoir imprimé en fraude, au préjudice du privilège qu'en avait David Geuffroy, un livre intitulé : « La Semaine ou Création du Monde », — sans doute l'ouvrage de Du Bartas, — au titre duquel, pour mieux cacher son jeu, il avait mis cette indication : « *Imprimé à Niort* ». Tous les exemplaires qu'il en avait fabriqués avaient été en outre confisqués[5]. Julien Le Boullenger n'aurait achevé sa carrière, selon M. Frère, qu'en 1665. Je ne sais pas sur quels fondements repose cette assertion et je ne la donne ici que pour ce qu'elle vaut, tout en faisant remarquer qu'on ne connaît aucun produit des presses de cet imprimeur, passée l'année 1650, et que son fils Jacques était, paraît-il, établi dès 1661. Julien avait en effet, d'après les *Notes* du savant bibliographe normand, épousé, le 7 février 1633, une Marie Faucon[6]; il en avait eu deux fils, Rémy et Jacques, dont on trouvera les notices ci-après.

II. Jean (1618-1680). Neveu du précédent, il était fils de ce Guillaume dont il a été question plus haut, et qui, d'après la liste des imprimeurs rouennais protestants publiée par M. Lesens *(loc. cit.)*, avait un atelier de fonderie de caractères. Jean aurait, suivant

(1) N. F., liasse 122. — (2) A. D. S., E. 483, f° 15 v°. — (3) Voy. Documenta, n° 589. — (4) Voy. Documenta, n° 593. — (5) Cf. Gosselin, *Glanes*, p. 143. — (6) Frère, *Loc. cit.*

le même auteur, appartenu à la religion réformée, ce qui semble incompatible avec le genre d'impressions qu'il fit plus tard, et la clientèle pour laquelle il travaillait. Il est vrai qu'il avait épousé Suzanne Seigneuré, petite fille d'un pasteur protestant et fille de l'imprimeur Ozée Seigneuré, dont il sera parlé ci-après, mais cette union n'implique pas nécessairement qu'il fit lui-même profession de la religion de Calvin. Quoi qu'il en soit de cette question confessionnelle, d'un intérêt très relatif, Jean avait été reçu maître en 1611 [1], mais il ne se serait établi, suivant Frère [2], qu'en 1618 ; il n'est bibliographiquement connu qu'à partir de 1640 [3], bien qu'en 1631 et 1632, il ait obtenu du Parlement des permissions d'imprimer [4]. L'une de ces permissions fut même l'origine d'un procès que Jean Le Boullenger eut à soutenir contre Sébastien Cramoisy, imprimeur à Paris ; il s'agissait dans l'espèce de l'autorisation que le Parlement de Rouen lui avait accordée pour l'impression du livre intitulé : *Trésor de Phrases choisies des meilleurs autheurs latins* [5] ; or, Cramoisy avait un privilège pour des *Flores locutionis latinæ*, sans doute le même ouvrage ; il obtint l'annulation de l'arrêt de Rouen et la saisie de tous les exemplaires du livre imprimé par Le Boullenger [6]. En 1645, notre imprimeur soutenait un nouveau procès contre son collègue Jean Bouley [7], au sujet d'une concurrence de privilège relatif à un *Thesaurus purioris atque elegantioris latinitatis*, composé par un P. Jésuite (G. Viald ?), dont les éditions en litige ne sont d'ailleurs signalées nulle part.

Élu garde de la Communauté en 1634, 1642 et 1649 [8], Jean Le Boullenger jouissait dès lors d'un assez grand prestige auprès de ses collègues ; il avait également une certaine vogue dans le public, à en juger par la quantité de livres qu'il a imprimés [9], et il ne tarda pas à partager avec les Lallemant la clientèle du collège des Jésuites.

(1) A. D. S., E. 483, f° 12 v°. — (2) *Loc. cit.* — (3) Voy. notamment : — Lvdovico XIII. Galliæ et Navarræ Christianissimo Regi. Ob Galliam Virgini Consecratam Ivsto. Magno. Pio. Panegyricvs. In solemnibus Rothomag. Gymnasii Comitijs honestissimo clariss. hominum cœtu Dictus. Idib. Nouemb. Anno 1639. A Lvdovico Maimbourg è Societ. Iesv Sacerdote. [Monogr. de la C. de Jésus, avec la devise : *Laudabile nomen Domini.*] Rothomagi, Apud Ioannem Le Bovllenger, propè Collegium Societ. Iesv. M.DC.XL. (In-8. 46 p. ch. B. N., X. 18276 *bis.*) — (4) Cf. Documenta, n°ˢ 629 et 631. — (5) Cf. Documenta, n° 629. — (6) Voy. Documenta, n° 633. — (7) Voy. Documenta, n° 643. — (8) Voy. suprà, p. 18. — (9) Voy. notamment, parmi les meilleurs : A. / La Piété affligee ov Discovrs Historiqve & Theologique de la Possession des Religieuses dittes de Saincte Elizabeth de Louuiers. Diuisé en trois parties. Par le Reuerend P. Esprit du Bosroger, Prouincial des RR. PP. Capucins de la

Je ne connais pas de marque à cet imprimeur : il ornait le plus souvent le titre de ses livres d'un panier contenant des fleurs et des fruits, sauf à le remplacer par le monogramme de la Compagnie de Jésus sur les ouvrages intéressant cette Société. Jean semble être mort vers 1680, mais je n'ai pas rencontré la date exacte de son inhumation.

III. Rémy (1657-1660). Fils de Julien Le Boullenger et de Marie Faucon, il avait vu le jour à Rouen vers 1638 [1]. Après avoir appris son art dans l'atelier paternel, il ouvrit un établissement dans la rue aux Juifs, vers 1657 [2], mais ayant été sollicité par Léonor I Goyon de Matignon, évêque de Lisieux, d'installer ses presses dans sa ville épiscopale, Rémy s'y transporta avec tout son matériel dans le courant du mois de décembre 1660. Nous le retrouverons dans cette localité [3].

IV. Jacques (1661-1698). Frère puîné du précédent, il semble l'avoir remplacé à Rouen, aussitôt après son départ pour Lisieux ; il exerça modestement son art, car on rencontre bien peu d'éditions qui portent son nom ; il jouissait pourtant d'une certaine notoriété, puisque, à trois reprises différentes, en 1673, 1686 et 1692 [4], il fut élu Garde de la Communauté. Frère dit qu'il était mort en 1698 : sa veuve en effet le remplaça à ce moment [5] et continua son entreprise pendant le cours de quatre années, c'est à dire jusqu'au jour où son fils Jacques-Joseph reprit l'établissement. L'épouse de Jacques Le Boullenger s'appelait Marie-Madeleine Bouillon ; elle

Prouince de Normandie. [Corbeille de fleurs et de fruits.] A Roven, Chez Iean Le Bovlenger, près le College des PP. Iesuites. M.DCLII. Avec Approbation, et Privilege dv Roy. (In-4, 457 p. ch. sll., plus 8 p. ch. pour une lettre en latin ajoutée par l'imprimeur. B.N., Lk[7] 4181.) — B./ Rollo Northmanno Britannicvs. Avctore V. N. Roberto Denyaldo Ecclesiae, urbisque Gisortianæ in Diœcesi, Rothomagensi Rectore Presbytero. [Arm. de Normandie soutenues par deux femmes ailées tenant des palmes.] Rothomagi, Apud Ioannem Le Bovllenger, prope Collegium Societatis Iesv. M. DC.LX. Cum Priuilegio, & Approbatione. (In-f° 238 p. ch. sll., 38 p. ch. pour l'index et 2 ff. pour la *Professio Catholica* de l'auteur et l'*Errata*. B. N., Lk[2] 1261.)

(1) B.N., Ms. fr. 22124, f° 39. — (2) L'Aspirant a la maistrise en chirvrgie. Par Emanvel Labadie Iuré en Chirurgie. Reveu & corrigé de nouueau. [Corbeille de fleurs.] A Roven, Chez Remy Le Bovllenger, Imprimeur & Libraire, Ruë aux Iuifs, près le Palais. M.DC.LVII. Avec Privilege dv Roy. (In-12, 244 p. ch. B.N., Td[74] 28.) — (3) Voy. infrà, au département du Calvados. — (4) Voy. suprà, p. 20. — (5) Voy. par exemple : La Vie de Guillaume Ruffin, Congréganiste. Tirée des Annales de la Congrégation de la Flèche. [Monogr. de la C. de Jesus.] A Rouen, Chez la Veuve de J. Le Boullenger, proche le College des PP. Jesuites. MD.XCVIII. Avec Approbation. (In-12, 64 p. ch. B.N., Ln[27] 18120 A.)

avait convolé avec lui le 26 mars 1672, étant déjà veuve en premières noces de l'imprimeur Jacques Lesage[1].

V. JACQUES-JOSEPH (1702-1731). Né à Rouen le 20 mai 1675[2], il était fils de Jacques, ainsi que l'avance Frère dans ses *Notes*[3], et avait été reçu maître le 15 juin 1677[4], à l'âge de deux ans! Il apprit son art dans la maison paternelle, s'y établit en 1695 et seconda sa mère jusque vers 1702, époque où il prit définitivement la direction de l'entreprise; il était à la tête de 2 presses et occupait en 1706, 4 compagnons : « Pierre Alline et son frère, Abraham Lucas et Jean Desroques[5]. » Il imprima beaucoup de classiques pour le Collège des Jésuites[6] et passa même à ce sujet un contrat avec Richard IV Lallemant pour l'échange de leurs éditions, mais il paraît que s'il fut fidèle à ses engagements, son confrère ne se gênait pas pour enfreindre leurs conventions, d'où un procès dont j'ai soigneusement recueilli une épave dans les *Documenta*[7]. Maintenu comme imprimeur en 1709[8], Jacques-Joseph parvint bientôt aux honneurs suprêmes de son état: en 1722 et 1724, il fut choisi par le Conseil d'État pour être le syndic de la Communauté[9]; le 4 novembre 1725, il fut pourvu de la charge d'imprimeur du roi à Rouen[10]. Mais toute médaille a son revers et, comme en 1728, il

(1) N.F., liasse 122. — (2) A. R., Paroisse S. Godard : « Le 21e jour de may 1675, a été batisé Joseph Jacques, fils de Jacques Le Boulenger et de Marie Madelaine Bouillon. Parrain, Jean Loyer. Marraine, Madeleine Bouillon. Ledit enfant né du jour précédent... » — (3) *Loc. cit.* — (4) A.D.S., C. 145 (Enquête de 1706). — (5) Ibid. — (6) Voy. notamment : A./ Pub. Virgilii Maronis Opera, Cum Annotationibus Joannis Min-Ellii. [Marque décrite.] Rotomagi, Sumptibus & Typis Jacobi-Josephi Le Boullenger Typographi & Bibliopolae Collegii Societ. Jesu. CIƆ.IƆCC.III. Cum Privilegio Regis. (In-12, 664 p. ch. sll. et lata. B.N., Yc. 5255.) Le privilège, daté de Versailles, le 18 mars 1702, est accordé à J. J. Le Boullenger pour « lui permettre de s'opposer au grand débit qui se fait dans le Royaume dudit Virgile de Minellius, de l'impression d'Hollande. » — B./ Quincti (sic) Horatii Flacci Carmina, ab omni obscœnitate expurgata, cum annotationibus. [Marq. décrite.] Rotomagi, Apud Jac. Jos. Le Boullenger, Collegii Societ. Jesu Typog. & Bibliop. MDCCVI. Cum Privilegio Regis. (In-12, 492 p. ch. sll. et la ta. B.N., Yc. 5854.) — C./ Le Rudiment réformé corrigé et augmenté, contenant les déclinaisons des noms et des pronoms, les conjugaisons des verbes, avec des concordances plus amples : en bien plus bel ordre qu'il n'en a paru ci-devant, & reformé de tout ce qui étoit inutile, & superflus. Le tout réduit en dialogue, pour la facilité des Maîtres, & l'utilité des Enfans. [Marq. décrite, sauf quelques changements dans le dessin.] A Rouen, Chez Jacques-Joseph le Boullenger, Imprimeur & Libraire du College. M.DCC.X. Avec Privilege du Roy. (In-8, 202 p. ch. sll. et la ta. B.N., X. 7523.) — (7) Voy. n° 723. — (8) Cf. Documenta, n° 733. — (9) Voy. Documenta, n°s 794 et 808. — (10) Voy. Documenta, n° 886, pièces produites, lettre B.

remplissait encore les fonctions de syndic, ses collègues s'en scandalisèrent et élevèrent des plaintes en alléguant qu'il ne rendait pas de comptes et laissait impayées les dettes de la Communauté ; une requête adressée au Conseil d'État détermina enfin celui-ci à modifier cet état de choses et à permettre aux imprimeurs et libraires de Rouen de procéder désormais comme autrefois à l'élection de leurs officiers [1]. Jacques-Joseph rentra alors dans le rang et continua paisiblement l'exercice de sa profession jusqu'à l'époque de son décès survenu en 1731 [2]. De son mariage avec Catherine Charité, il laissait un fils trop jeune encore pour lui succéder, la gérance de l'établissement resta donc momentanément à cette dernière.

Les impressions de J.-J. Le Boullenger sont en général très supérieures, au point de vue typographique, à celles de son rival Lallemant et elles sont le plus fréquemment ornées d'une marque, qui n'a rien de commun avec le monogramme de la Compagnie de Jésus. Cette marque offre la représentation d'un livre ouvert, sur les pages duquel on lit ce passage de l'Écriture Sainte : « Non in solo pane vivit homo », deux palmes accompagnent le livre, un soleil luit par dessus, et le tout repose sur une draperie surmontée d'une couronne ; enfin, une banderole se déroule dans le bas et porte cette devise : *Animo hic parat escas.*

CATHERINE CHARITÉ (1731-1752) garda, ainsi que je l'ai dit, le privilège de son mari, mais elle ne fit guère que réimprimer les livres autrefois édités par ce dernier ; toutefois, étant devenue imprimeur de l'Archevêché, elle eut de ce chef à prendre quelques initiatives nouvelles [3], et, lorsqu'elle démissionna, le 8 mars 1752, en faveur de son fils [4], elle put lui remettre un établissement qui n'avait pas périclité entre ses mains.

VI. JACQUES-JOSEPH-NICOLAS-ADRIEN (1752-1766). Né à Rouen le 26 septembre 1717 [5] et fils des précédents, il avait obtenu, dès

(1) Cf. Documenta, n° 824. — (2) A. R., Paroisse S. Godard : « Le lundy 19e jour de may 1731, a été inhumé dans l'église par Monsieur Ribart, prêtre habitué en la paroisse de St Maclou, Mr Jacques Joseph Le Boulanger, imprimeur ordinaire du Roy, ancien sindic de la Communauté des imprimeurs libraires de cette ville et ancien trésorier, décédé du jour précédent, muni des sacrements, âgé d'environ 55 ans... » — (3) Elle édita notamment : — Nouveau Pouillié des benefices du diocèse de Rouen, Avec une Table alphabetique de toutes les Paroisses, des Maisons religieuses, &c. [Arm. de France.] A Rouen, Chez la V. Jacques-Joseph Le Boullenger, Imprimeur ordinaire du Roy, & de Mgr. l'Archevêque, au bas de la ruë des Jésuites. M.D.CC.XXXVIII. Avec Privilége du Roy. (In-4. 169 p. ch. sll. B. N., Lk3 559 B.) — (4) Documenta, n° 886, pièces produites, lettre B. — (5) A. R., Paroisse S. Godard : « Ce...

le 26 mars 1729, des lettres de survivance dans la charge d'imprimeur du roi que possédait son père [1]; il ne put les utiliser que beaucoup plus tard, lorsque, ayant atteint l'âge de 35 ans, il fut habilité à remplacer sa mère, à la suite de deux arrêts du Conseil d'État des 20 mars et 4 septembre 1752 [2]. Le nouvel imprimeur conserva l'installation de la rue des Jésuites [3], dite aussi du Grand Maulévrier, mais il n'exerça que peu de temps, ayant démissionné de sa place le 6 mai 1766, au profit de son fils, qui suit [4].

VII. Jacques-Joseph-Jean-Baptiste (1766-1793). Fils du précédent et de Marguerite-Françoise Fleury [5], il était né à Rouen le 7 mars 1740 [6] et avait appris son art dans l'atelier paternel ; un arrêt du Conseil du 14 juillet 1766 [7] lui accorda la place que son père avait abdiquée en faveur de son mariage avec Marie-Anne Le Maire. Il n'y a rien de particulier ni d'intéressant à signaler dans le cours de son exercice, qui prit fin, en 1793, à une époque où il était fort dangereux d'avoir porté le titre d'imprimeur du roi, ce qui était son cas ; il est vrai qu'à partir de 1791, il l'avait remplacé par celui d'imprimeur du département de la Seine-Inférieure, il crut cependant prudent de se retirer et il n'y a pas lieu de rechercher ce qu'il devint ensuite.

Lebourg (Richard), imprimeur (?) à Rouen (1521).

Aucune impression ne porte le nom de ce prétendu maître, il est seulement connu par une note de Gosselin, ainsi conçue : « En l'année 1521, on trouve sur la paroisse Saint-Nicaise, un Richard Lebourg, imprimeur. Richard Lebourg était originaire de Notre-Dame de Barneville, et fils de Jehan Lebourg, laboureur

27 de septembre 1717 a esté baptisé... un fils du mariage de Jacques-Joseph Le Boulenger et de Catherine Charité ; a esté nommé Jacques Joseph Nicolas Adrien par Nicolas Gansel, assisté de Marie-Anne Charité, femme d'Adrien Lebourg, parein et mareine, ledit estant né du jour précédent... »

(1) Documenta, n° 886, pièces produites, lettre C. — (2) Voy. Documenta, n[os] 886 et 889. — (3) Chartres, Ordonnances, Lettres patentes, Arrêts, Jugemens et Sentences, Contenans les Priviléges des Ajusteurs, Monoyeurs & Tailleresses du Serment de France, dont les Originaux, Vidimus & Copies, sont dans le Chartrier des Monoyeurs & Ajusteurs, tenans Garnison en la Monnoie de Roüen. [Petit écu de France.] A Rouen, De l'Imprimerie de J. J Le Boullenger, Imprimeur du Roi, ruë des Jésuites. M.DCC.LXI. (In-12. XXXIV-645 p. ch. et XLVI p. ch. pour Ta. Alph. B. N., Lf[77] 113.) — (4) Voy. Documenta, n° 921, pièce produite. — (5) N. F., liasse 122. — (6) Voy. Documenta, n° 920. — (7) Voy. Documenta, n° 921.

audit lieu. — Tabellionage, 22 août 1521 [1] ». Il ne me paraît pas douteux qu'il s'agit ici d'un simple compagnon.

Le Bourgeois (Jean), *aliàs* Le Bourgois ou Le Bourgoys. (Lat : Burgensis), imprimeur à Rouen (1488-1499).

Parmi les principaux libraires de Rouen, exerçant leur commerce dans la deuxième moitié du XV[e] siècle, figure un Gaillard Le Bourgeois, dont les affaires avaient été assez brillantes pour lui permettre d'avoir pignon sur rue ; il possédait en effet, probablement sur le territoire de la paroisse Saint-Nicolas, un immeuble qu'il appelait pompeusement son « ostel » ; de 1452 à 1468, il avait contribué par des dons généreux, à la reconstruction de la nef de son église paroissiale [2] ; de 1477 à 1481, il avait été trésorier de cette même église Saint-Nicolas. Gaillard tenait en outre en location du Chapitre de la cathédrale, une boutique au portail des libraires, qu'il avait fait gérer pendant quelques années par un certain Jean Le Bourgeois, qui n'était autre que son fils, on le verra plus loin. Or, au mois de mai 1488, — on a négligé jusqu'ici d'observer attentivement ce détail pourtant fort instructif, — un autre libraire, Guillaume Le Délié, se basant sur ce fait que la boutique en question était abandonnée depuis quelque temps ou gérée par un commis, demandait au Chapitre de la lui louer. Le 5 du même mois, l'assemblée capitulaire décidait que ce local serait laissé à Gaillard Le Bourgeois, s'il voulait le tenir *en personne et sans fraude* et que dans ce cas, on ne prendrait pas en considération la demande de son concurrent. Le 20 juin de la même année, ajoute M. de Beaurepaire, à qui j'ai emprunté tous les renseignements ci-dessus, « un autre libraire, Jean Boyvin, demande cette même boutique. Le Chapitre répond qu'il n'a point été avisé de la démission de son locataire, et qu'il attendra à en être informé *ad vitandum collusiones in similibus*. » Enfin, le 22 août 1488, Gaillard Le Bourgeois ayant fait officiellement l'abandon de la boutique, elle fut accordée le lendemain à Guillaume Le Délié [3].

Quelle autre déduction tirer de tout ceci, sinon qu'antérieurement au mois de mai 1488, Jean Le Bourgeois avait abandonné la boutique du portail des libraires depuis de longs mois peut-être. Qu'avait-il fait durant cette absence ? Les événements postérieurs

(1) *Glanes*, p. 80. — (2) Beaurepaire, *Rech. sur l'introd. de l'impr. à Rouen*, p. 33, note. — (3) Ibid.

nous renseignent sans le moindre doute. Dès qu'en 1480, le bruit s'était répandu dans Rouen, que Guillaume Le Talleur organisait dans sa maison un atelier de typographie, Gaillard Le Bourgeois, piqué au vif et redoutant les conséquences de cette initiative, fort dangereuse pour le bien de ses propres affaires, avait immédiatement fait partir pour Paris son fils Jean, afin qu'il y apprit l'art de l'imprimerie dans le plus bref délai et qu'il revint ensuite travailler à Rouen avec une presse et le matériel accessoire. De son mariage avec Alison, fille de Jean Bellin, habitant de Sainte-Agathe d'Aliermont (Seine Inférieure), Gaillard Le Bourgeois avait eu au moins deux fils : l'un, Jacques, mourut, en 1510, chapelain de la cathédrale de Rouen [1], l'autre, Jean, est le personnage qui fait l'objet principal de cette notice.

Il existait à cette époque à Paris un imprimeur du nom de Jean Larcher, plus connu sous celui de Du Pré, qui, véritable providence pour les libraires de la province, consentait à les initier à l'art sublime, même à leur louer le matériel nécessaire à l'impression et à leur fournir en outre le personnel dont ils pouvaient avoir besoin. C'est là que courut tout droit Jean Le Bourgeois, et, après quelques mois d'initiation, il en revenait, dans les commencements de l'année 1488, avec une connaissance suffisante de la typographie, muni d'un matériel et accompagné sans doute de quelques artisans habiles, parmi lesquels se trouvait, croit-on, Pierre Violete [2], devenu lui-même plus tard maître imprimeur à Rouen. Peu de jours après son retour dans la capitale de la Normandie, le chapitre de la cathédrale, que Gaillard Le Bourgeois avait nécessairement informé en secret de l'adjonction à sa librairie d'un atelier typographique, chargeait ce dernier de l'impression des dispenses pour le carême de 1488 (n. s.), qu'on avait accoutumé jusqu'alors de confier à la main des scribes [3]. Les nouveaux imprimeurs s'activèrent ensuite à la fabrication de partie d'un magnifique ouvrage, le roman des Chevaliers de la Table ronde, « faisant mention des faits et proesses de Monseigneur Lancelot du Lac et d'autres plusieurs nobles et vaillans hommes ses compaignons ». L'ouvrage comportait en effet deux volumes in-folio : le second fut achevé à Paris, chez Jean Du Pré, le 16 septembre 1488 ; quant au premier, exécuté à Rouen, il est daté du 24 novembre de la même année [4], c'est à dire deux mois

(1) Cf. Ch. de Beaurepaire, *Derniers mélanges histor. et archéol...* (Rouen, 1909. In 8), pp. 170 et 172. — (2) Claudin, *Hist. de l'impr.*, t. I, p. 272. — (3) C. de Beaurepaire, *Rech. sur l'introd. de l'impr. à Rouen*, p. 33. — (4) Le colophon

plus tard. Claudin en conclut que l'imprimeur rouennais, qui débutait, ne pouvait être aussi expéditif que l'imprimeur parisien, passé maître en son art [1]. Il est probable cependant que telle n'est point la véritable raison de cette anomalie ; elle s'expliquerait plutôt par deux considérations très plausibles, à savoir d'abord que Jean Le Bourgeois, pour se perfectionner dans l'art sublime, revint à Paris collaborer à l'exécution du deuxième volume avant de mettre la dernière main au volume imprimé à Rouen ; en second lieu, que la publication du deuxième volume, faite par un maître de l'art, mettait les acheteurs dans la nécessité de se procurer le premier et constituait ainsi une puissante réclame pour un atelier naissant.

Imprimé avec de gros caractères de bâtarde française, semblables à ceux du *Boccace* sorti des presses de Jean du Pré et des exemplaires de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin, exécutés à Abbeville par Pierre Gérard, le volume rouennais du *Lancelot du Lac* est orné à son dernier feuillet de la marque de Jean Le Bourgeois, qui représente les armes de Rouen supportées par deux lions léopardés ; sous l'écusson, on voit les initiales I. L. B. ; l'L est insérée dans le B et surmontée d'une croix que termine un guidon flottant vers la gauche et portant une petite croix ; des tiges de fleurs occupent le surplus de l'espace à droite et à gauche, tandis qu'au dessous, on lit, écrit en entier, le nom de *Jehan le bourgois* ; enfin, le tout est renfermé dans un cadre ornementé, où court la devise : *Sit nomen domini benedictum* [2].

Après l'achèvement du *Lancelot du Lac*, Jean Le Bourgeois exécuta, avec les mêmes caractères, pour le compte de Pierre Regnault, libraire à Caen, un livre intitulé : *L'Examen de conscience* [3]. Cet

est conçu en ces termes : « Ce present & premier volume a este impri/me a Rouen en l'ostel de gaillard le bourgois / Lan de grace mil. cccc. iiii. xx. & huyt le. xxiiii. / iour de nouẽbre. Par iehan le bourgois. A lex/altacion de la noblesse, et de la bonne chevale/rie, q̃ fut en la grãde bretaigne eu tẽps du tres/noble & vailãt roy artus, & de la table ronde / Et a lexaltacion des courages des iennes no/bles ou aultres q̃ se veullẽt excerciter aux ar/mes & acquerir lordre de cheualerie. // » — La B. N. possède un bel exemplaire de ce volume (Inv. rés. Y² 46). L'ouvrage a été décrit par Hain, n° 9849 ; des fac.-sim. figurent dans Thierry-Poux, *Premiers mon. de l'impr.*, pl. XXXIII.

(1) *Op. et loc. cit.* — (2) Elle est reproduite par Silvestre, sous le n° 257, et avec quelques variantes, sous le n° 1269. — (3) L'explicit (au feuillet CCXII) en est ainsi conçu : « Cy finist le liure ĩtitulé Du bien & du mal de lame / imprime à Rouen par Jehan le bourgoys pour Pierre / regnault libraire de luniuersité de Caen. » La description bibliographique de cet ouvrage sera trouvée dans le *Catalogue des liv. impr. ou publiés à Caen*, de L. Delisle, t. I, p. 146, n° 164 et dans le Catalogue des incunables de Mlle Pellechet, t. III, n° 4655.

ouvrage ne porte pas de date explicite, mais sa typographie le rapproche tellement du précédent volume qu'il est difficile d'admettre qu'il ne soit pas son contemporain, à quelques mois près. Il faut lui donner approximativement la date de 1489, année pendant laquelle la presse de Le Bourgeois fournit aussi au chapitre de la cathédrale six milliers de brevets de dispenses quadragésimales[1]. Cette presse semble ensuite être restée inactive pendant quelque temps, car il n'y pas lieu de tenir compte des deux éditions anonymes des *Chroniques de Normandie*[2], qu'on lui a parfois attribuées et où l'on ne retrouve ni les uns ni les autres des caractères employés dans l'atelier de Le Bourgeois. Il est probable qu'à cette époque (1490), les conventions de louage de matériel conclues avec Jean du Pré avaient pris fin et qu'un nouveau voyage à Paris avait été nécessaire pour renouveler l'outillage de l'imprimerie rouennaise, qui apparaît désormais bien différent du premier et présente la plus grande affinité avec les types employés par Pierre Levet. Une moyenne et une petite gothique remplissent dès lors les casses de J. Le Bourgeois; cet imprimeur donne, en 1492, un beau bréviaire à l'usage de l'église de Rouen[3]; en 1493, un livre connu par de nombreuses éditions au XVe siècle, le *Manipulus Curatorum*[4]; en 1494, un *Manuale* à l'usage du diocèse de Coutances dont je donne ici la description:

— Manuale ad vsum Constancieñ. [Marq. de Pierre Regnault, libr. à Caen. Silvestre, n° 247]. A la fin : ℭ Finit manuale scdm vsũ ecclesie constancieñ / impressũ rothomagi, per Johãnẽ le bourgoys / Anno dñi. M. cccc. xciiij. die vero. xviiij· mensis / augusti. (Le dernier f. est blanc au r° et présente au v° la marq. de J. Le Bourgeois en grand format. Pet. in-4. 100 feuillets n. ch., sign. A-M par 4. Impr. goth. Init. peintes à la main en rouge et bleu. Lignes pour le

(1) Cf. C. de Beaurepaire, *op. cit.*, p. 34. — (2) Rouen, s. d. in-4. B. N., Rés. Lk² 1205 et 1205 A. — (3) Le colophon en est conçu en ces termes : « Explicit tp̃s hyemale / scdm vsũ Rothomageñ / ecclesie, impressum Ro-/thomagi, per Johannẽ / burgeñ. Anno dñi M./cccc. xcii. die vero xxviii. / mẽsis septẽbris. » (In-12. Initiales à la main en bleu et en rouge. B.N. Vélins 1656.) Pour plus ample description, Cf. Cat. Pellechet, t. II, n° 2938. — (4) La description bibliographique de ce volume, dont la B. N. possède un ex. (Rés. D. 4518), est donnée par L. Delisle, *op. cit.*, t. I, n° 300. Voici seulement la teneur du colophon : « Celeberrimi viri domini Guidonis de Monte Rocherii li/ber qui Manipulus curatorum inscribitur, unacum tabula ejusdem, finit feliciter, exaratus Rothomagi impressusque / per Johannem Le Bourgoys, commorantem in vico/Magni pontis, anno Domini millesimo quadringentesi/mo, nonagesimo tercio, die vero XVII mensis junii. »

plain-chant impr. en rouge, notes en noir ajoutées à la main. B. N., Inv. Rés. B. 1791).

On ne connaît aucune impression de Jean Le Bourgeois pour l'année 1495 et peut-être faut-il placer à cette époque l'édition des *Auctoritates Philosophorum*, qu'il exécuta pour le libraire Robinet Macé de Caen [1]; dans tous les cas, il donna l'année suivante (1496) la *Fleur des commandements de Dieu* [2], pour Pierre Regnault de la même ville, puis, dans les débuts de l'année 1498, pour le compte de Robinet Macé déjà nommé, un ouvrage de Pierre Tateret sur les Éthiques d'Aristote [3], qui n'était en somme que la réimpression d'une ou de deux éditions du même livre précédemment données à Paris [4], avec cette particularité qu'une lettre de Josse Badius, datée dans les premières éditions de *Paris, Ides de mars 1496*, se trouve ici datée de *Rouen, Calendes de mars 1497*. Avec cette impression se clôture l'exercice de Jean Le Bourgeois, qui dut passer de vie à trépas à quelque temps de là; il laissa en mourant, dit M. Gosselin, « deux filles mineures, Marion et Anne, que nous trouvons, en 1506 en rapport d'affaires avec Jacques Le Forestier [5] ». Quant à son matériel d'imprimerie, il semble avoir été repris par Laurent Hostingue, qui débuta l'année suivante (1499).

Le Brun (Bonaventure), imprimeur-libraire à Rouen (1677-1685).

Plusieurs personnages de ce nom figurent dans les *Notes* de Frère [6], comme ayant exercé l'imprimerie à Rouen : Nicolas Le Brun, en 1621 ; Pierre, de 1629 à 1651 ; Bonaventure père, de 1655 à 1697; Bonaventure fils, de 1686 à 1730; Nicolas, deuxième du nom, de 1730 à 1748. Il manque encore à cette liste un Jean Le Brun, mort en 1667, pendant qu'il remplissait les fonctions de garde de la Communauté [7] et un Adrien Le Brun, qui, dans l'enquête de 1701 [8],

(1) Cf. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 26, n° 35. — Cat. Pellechet, t. I, n° 1445. — Le colophon de ce livre est ainsi conçu : « Expliciunt Auctoritates Aristotelis Senece, Boe/ tii, Platonis, Apulei Affricani, Empedoclis, Por / phirii et Gilberti Porretani, noviter impresse Ro/thomagi per Johanem Le Bourgoys, pro Roberto / Macé, librario, Cadomi commorante. (B. N., Rés., p. R. 233.) — (2) Cf. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 158, n° 183. (Description détaillée d'après un ex. de la Bibl. de Rouen.) — 3. Cf. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 328, n° 361. (Description détaillée sur l'ex. de la B. N., Rés. p. R. 332.) — (4) Voy. Ph. Renouard, *Bibliographie des impressions et des œuvres de Josse Badius Ascensius*, t. III, pp. 274-275, — (5) *Glanes*, p. 59. — (6) Liasse 122. — (7) Voy. suprà, p. 19. — (8) B. N., Ms. fr. n.a. 400. f° 396.

déclare avoir été reçu imprimeur en 1680, mais ne posséder ni presse ni caractères. Sauf Bonaventure, le père, auquel je vais consacrer quelques lignes, tous ces membres de la famille Le Brun ne furent que de simples libraires, même Nicolas II, bien que des arrêts du Conseil d'État [1] indiquent certains livres comme imprimés chez lui, ce mot signifiant, dans ce cas, *édités* par lui ou imprimés à ses frais.

Bonaventure, le père, doit donc seul m'occuper : il était probablement fils du libraire Pierre Le Brun, qui, en 1634 et 1639, fut garde de la Communauté [2] et auquel il succéda en 1655, suivant M. Frère. A la boutique de Pierre Le Brun, qu'il transféra dans la Cour du Palais, en lui donnant pour enseigne Saint Bonaventure, son patron, dont il fit également sa marque, il adjoignit au bout de quelque temps un atelier de typographie, situé dans la rue de Saint-Amand, mais il ne commença pas à imprimer, je crois, avant l'année 1677, date de sa première production connue [3]. Depuis ce moment jusqu'en 1685 on rencontra un certain nombre d'ouvrages sortis de son officine [4], puis ses presses cessent de rouler, sans qu'il

(1) Voy. notamment celui du 21 juin 1751 (Documenta, n° 885). — (2) Voy. suprà, p. 18. — (3) Sanctæ Rotomagensis Ecclesiæ Concilia, ac Synodalia Decreta. Quæ hactenus aut nondum edita, aut varijs locis dispersa in unum corpus collegit, Ad manuscriptorum fidem & meliores editiones contulit, Summorum Pontificum, Archiepiscoporum & Episcoporum Normaniæ tabulam exhibuit, Ac eorumdem & Regum, Principum & aliorum Diplomata, Epistolas, Conventiones &c. addidit. Brevem item Rotomagensium Præsulum notitiam dedit D. Fransiscus Pommeraye Congregationis S. Mauri Alumnus. Notas præterea & Observationes subjunxit in eadem Concilia per D. Angelum Godin, ejusdem Congregationis Monachum concinnatas... [Marq. représ. S. Bonaventure en prière.] Rotomagi, Impensis & Typis Bonaventuræ le brun, Typographi & Bibliopolæ, in area Palatij, sub signo S. Bonaventuræ. Cum privilegio Regis & Superiorum Permissu. M.DC.LXXVII. (In-4. 540 p. ch. sll. et la ta. B. N., B. 2.300.) — (4) Je citerai notamment : A./ Vie et conduite spirituelle de la damoiselle Madeleine Vigneron sœur du tiers-ordre de S. François de Paule, Suivant les Memoires qu'elle en a laissez par l'ordre de son Directeur. Le tout recueilli par les soins d'un Religieux Minime. // A Rouen, De l'imprimerie de Bonaventure le Brun, Imprimeur-Libraire dans la Cour du Palais, à l'Image de S. Bonaventure. M. DC. LXXIV. Avec Approbation et Permission. (In-8. 2 vol. 188 et 211 p. sll. et les ta. B. N. Ln^{27} 20430.) — B. / R. P. Johannis Abrincensis Episcopi, deinde Rotomag. Archiepiscopi. Liber de officiis ecclesiasticis, ad Maurilium Rotomagensem Archiepiscopum, Primum ex codice MS. cœnobii Salicosani in lucem editus, Nunc ex MS. codice bibliothecæ Bigotianæ auctus & emendatus; Notis D. Johannis Prevotii Rotomagensis ecclesiæ cathedralis canonici, & recentioribus observationibus illustratus... // Rotomagi, Impensis & typis Bonaventuræ Le Brun, typographi & bibliopolæ in area Palatii, sub signo S. Bonaventuræ. Cum approbatione Doctorum, & privilegio Regis. M.DC.LXXIX. (In-8. 488 et 64 p. ch., sans la Préface et l'Index. B. N., B. 35503.) — C./ Essay De quelques Inscriptions pour la Statuë du Roy que Messieurs de Caen font élever au milieu

soit possible de savoir ce qu'est devenu leur propriétaire. A en croire Théodore Le Breton [1], il aurait terminé ses jours dans les galères du roi, auxquelles il aurait été condamné pour avoir imprimé et publié des livres en faveur des religieux de Port-Royal. Je donne le renseignement pour ce qu'il vaut, la source où il a été puisé n'étant pas indiquée, et j'ajoute que je n'en ai pas trouvé le moindre indice, en dépit de l'étendue de mes recherches.

LE CARPENTIER (Robert), prétendu imprimeur de Rouen (1521-1525).

Au cours de ses recherches dans les registres du Tabellionnage de Rouen, M. Gosselin[2] a rencontré, sous la date du 15 septembre 1521 : Robert Le Carpentier, imprimeur de livres, demeurant sur la paroisse Saint-Godard. Frère lui consacre une fiche et le fait exercer jusqu'en 1525 [3]. Malheureusement on ne cite aucune impression de ce soi-disant maître. Je le range pour ma part dans la catégorie des compagnons et il n'est d'ailleurs pas le seul de son nom dans ce cas. Au XVII[e] siècle, en effet, apparaît un Pierre le Carpentier, évidemment descendant de Robert. Reçu à la jurande en 1652 seulement [4], il n'en était pas moins qualifié imprimeur, dès 1632, dans l'acte d'inhumation de l'un de ses enfants [5], et resta cependant compagnon jusqu'à la fin de sa vie, tout en tenant une échoppe de libraire.

LE CHALLEUX (Laurent), imprimeur à Rouen (1521).

Il est indiqué par Frère [6], comme ayant imprimé en 1521, pour Thomas Laisné, libraire à Rouen. Je n'ai pas vu l'ouvrage en question, il m'est donc impossible de certifier ou d'infirmer l'existence réelle de ce typographe, qu'on ne trouve répertorié ici que pour mémoire.

LE COURAULT (Guillaume), imprimeur à Rouen (1530).

C'est encore un prétendu imprimeur qui pourrait bien n'avoir jamais été que compagnon ; il est cité par Gosselin [7], d'après un

de la Place Royale, avec quelques autres Poesies à cette occasion. [A la fin :] A Rouen, de l'Imprimerie de Bonaventure le Brun, dans la Cour du Palais. 1685. (In-4. 3 f. n. ch. B.N., Lb[37] 3869.)

(1) *Biographie normande*, pp. 211-512. — (2) *Glanes*, p. 91.— (3) Liasse 122. — (4) A. D. S., E. 483, f° 55 v°. — (5) A. R., Paroisse S. Maclou, Inhumations de 1632 : « Du 29[e] aoust, inhumation d'un enfant de Pierre Lecarpentier, imprimeur. » — (6) Liasse 123. — (7) *Glanes*, p. 92.

registre du Tabellionage de Rouen non indiqué, dans les termes suivants : « Guillaume Le Courault, imprimeur, demeurait paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen. » Aucune impression n'a encore été signalée à son nom.

LECOURT (Jacques), imprimeur à Rouen (1611-1612).

Bien qu'il ait été reçu maître en 1611 [1] et que Frère lui fasse exercer l'imprimerie en 1612 [2], il a été impossible jusqu'à présent de trouver une production portant le nom de Jacques Lecourt. Il aura travaillé chez les autres ou anonymement pour le compte des libraires ; peut-être même s'est-il expatrié et a-t-il été travailler à Avranches comme compagnon ; il semble dans tous les cas être le chef de la dynastie de ce nom, qui a exercé l'imprimerie dans cette ville, pendant une grande partie du XVIIIe siècle.

LECOUT (Nicolas), pseudo-imprimeur de Rouen (1543).

Ce personnage apocryphe figure dans l'ouvrage de Frère intitulé : *De l'Imprimerie et de la librairie à Rouen dans les XVe et XVIe siècles*, comme ayant exercé son art dans cette ville en 1543, mais le savant bibliographe normand a pris soin de se rectifier lui-même sur une fiche [3] qu'il a dressée à ce nom. « Nous avons, dit-il, été induit en erreur par un titre imprimé (?), qui doit présenter une faute typographique ». Le titre en question avait été tiré d'un catalogue de bouquiniste, qui avait écrit Nicolas Lecout pour Nicolas Leroux ; ce qui montre une fois de plus l'impossibilité de faire quoi que ce soit de bon en bibliographie ou en histoire de l'imprimerie, si l'on se contente de s'en rapporter à des travaux de seconde main. Mieux vaut encore l'abstention totale que de courir le risque de procréer des fantômes.

LE DEUTRE (Michel), imprimeur à Rouen (1588).

Ce typographe (?) n'est connu que par un ouvrage, dont la Bibliothèque de Rouen possède sans doute le seul exemplaire qui nous soit parvenu. Il est intitulé : Psichologie, / ov traité de / l'apparition des / Esprits. / A scavoir, / Des ames separees, Fantosmes,

(1) A. D. S., E. 483, f° 12 v°. — (2) Liasse 123. — (3) Ibid.

prodiges, & accidents / merueilleux. qui precedent quelquefois la mort des / grands personnages, ou signifient changemens de / la chose publique. / Par F. N. Taillepied, Lecteur / en Theologie. // A Rouen, Chez Michel Le Deutre. M. D. LXXXVIII. Auec Priuilege du Roy. (In 12. 314 p.) La plupart des exemplaires connus portent l'adresse de Guillaume Bichon, libraire à Paris.

Lefebvre (Vincent), fondeur de caractères et imprimeur à Rouen (1601-1607)

M. Gosselin a fourni sur cet imprimeur [1] quelques notes intéressantes, mais incomplètes. Voici d'ailleurs tout ce qu'il en dit, après avoir compulsé des sentences du bailliage de Rouen qui le concernent : « Vincent Lefebvre, fondeur en caractères d'imprimerie, demeurant en la paroisse St Maclou. On apprend, par les poursuites dont Lefebvre fut l'objet, un détail intéressant qui rectifie l'erreur de ceux qui croient que le fondeur de lettres pouvait être en même temps imprimeur [2]. En 1603 et 1605, Lefebvre eut à soutenir contre les maîtres gardes de l'état, un lourd procès. Il avait cru pouvoir adjoindre à son état de fondeur de lettres celui d'imprimeur. Son atelier était parfaitement monté pour cela ; il avait « des presses de bois servant audit état d'imprimeur, sur lesquelles estoit un caractère fourny de lettres prestes à imprimer, un chassis de fer, une croisée, une friquette servant à la presse ; une platine en cuivre, une corbeillette, trente reigles de bois, et une douzaine de coings de bois. » Malheureusement le 8 octobre 1603, tout ce matériel fut saisi et enlevé par le sergent royal Roullier, agissant au nom de Henry Le Mareschal, David Ferrand, Pierre Lecauchois et David Geuffroy, maîtres gardes de l'état d'imprimeur, et qui, au nom de la Communauté, appelèrent Lefebvre devant le Bailly pour lui faire défendre de s'immiscer audit état d'imprimeur. Les parties ayant été entendues en leurs moyens, le bailly, s'appuyant sur l'édit de 1571, rendu sur la réformation de l'imprimerie à Paris et

(1) *Glanes*, p. 87. — (2) Cette généralisation faite par M. Gosselin, si elle est en harmonie avec le cas de Vincent Lefebvre, ne l'est pas du tout avec beaucoup d'autres espèces : en réalité, un grand nombre de fondeurs ont été en même temps imprimeurs, parce qu'ils avaient fait leur apprentissage d'imprimerie, mais on comprend fort bien qu'un artisan qui s'était de tout temps spécialisé dans la fonderie, se vit refuser la maîtrise de l'art de l'imprimerie qu'il était censé ignorer, ne l'ayant pas réglementairement appris.

aussi sur plusieurs arrêts du Parlement, fit défense à Lefebvre et à tous autres fondeurs de lettres, de s'immiscer et entremettre à faire aucun acte concernant l'état d'imprimerie, à peine de forfaitures et confiscation des caractères dont ils seront trouvés saisis... et ordonne que les maîtres gardes imprimeurs assisteront doresenavant, aux essais des caractères que feront lesdits fondeurs. Bailliage de Rouen, 18 juillet 1605. »

Mais l'affaire ne s'arrêta pas là, le Parlement de Rouen et le Conseil d'État eurent aussi à en connaître, ainsi qu'en fait mention l'inventaire des papiers de la Communauté [1], qui résume comme suit le dossier (aujourd'hui disparu) de Vincent Lefebvre : « Sac dedens lequel sont les pièces du procez cy-devant intenté allencontre de Vincent Lefebvre, fondeur de lettres, contenant pièces en papier et parchemin, la première desquelles est le procez-verbal de Jacques Roullier, sergeant, en dabte du mardy 8e jour d'octobre 1603, par lequel icelluy Roullier avoict à la requeste desd. Gardes de libraire, saisy une presse servant à imprimer, estant dans la maison dudit Lefebvre et plusieurs carractaires et aultres choses servant à l'imprimerie, sur lequel feust longtemps procédé et articles baillez contre ledit Lefebvre de l'entreprinse qu'il faisoict sur led. estact de libraire imprimeur, en la desduction duquel procez led. Lefebvre avoict obtenu lettres du Roy pour faire ériger en maistrise ladicte quallité et quallité de fondeur de letres et icelluy joindre avec lesd. imprimeurs. Sur quoy lesdictes parties ayant esté oyes en la Court de Parlement s'estoict donné arrest dabté du saiziesme jour de janvier 1604 par lequel led. Lefebvre feust débouté et esconduit de sesd. lettres et les parties envoiez sans despens. — Sur requeste présentée par lesd. maistres de libraire pour faire confisquer les instrumens et presses trouvez en la maison et possession dudit Le Febvre. Sur quoi s'estoict ensuivy sentence aud. bailliage le lundy dix-huictiesme jour de juillet 1605, par laquelle deffenses furent faictes aud. Lefebvre et à tous aultres fondeurs ses compaignons de s'imiscuer et entremettre à faire aulcuns actes concernant l'imprimerie, à peine de forfaicture et de confiscation des carractaires, desquelz ils seroient trouvez saisis et de amende arbitraire, et que lesd. Gardes assisteroient aux essais des carractaires que feroient lesd. fondeurs et les parties envoiez hors de procez et sans despens. — Coppie de l'appel rellefvé de lad. sen-

(1) A. D. S., E. 485, pp. 49-52.

tence par led. Lefebvre, avec plusieurs procédures faictes en lad. Court. — Coppie de lettres obtenues par led. Lefebvre au Conseil privé du Roy pour estre réglé de juges, attendu qu'il disoict que la Grande Chambre du Parlement voulloit congnoistre dud. procez et différent en préjudice de la chambre de l'Esdict, où led. Lefebvre avoict rellefvé appel comme estant de la religion prétendue refformée [1]. —Plusieurs procédures faictes au Conseil privé du Roy, où s'estoict donné arrest dabté du 27e jour de juillet 1607 [2], par lequel led. Lefebvre par son acquiessement avoit esté esvincé de sesd. lettres d'évocation et condampné aux despens desd. Gardes. »

Le procès du fondeur rouennais eut un grand retentissement à l'époque, car, à deux endroits différents, il en est question dans le livre intitulé : *Conférence des statuts accordez par le Roy, à la Communauté des imprimeurs et libraires de Paris* [3]. On y lit d'abord à la page 30 : « Un nommé Vincent le Fèvre, fondeur de lettres d'imprimerie, ayant obtenu lettres de maîtrise du 17 octobre 1601, pour avoir la franchise de librairie et imprimerie, par arrest de la Cour de Parlement de Rouen du 16 janvier 1604, a esté débouté de l'effet et entérinement desdites Lettres. Et depuis ledit le Fèvre ayant obtenu lettres en règlement de juges du 29 décembre 1606, à l'encontre des maistres et gardes de la librairie et imprimerie de lad. ville de Rouen, par arrest du Conseil du 27 juillet 1607, ledit le Fèvre a esté débouté desd. Lettres et enthérinement d'icelles, et condamné ès dépens. » Et plus loin à la page 49 : « 16 janvier 1604, arrest donné au Parlement de Rouen, par lequel Vincent le Fèvre a esté débouté des Lettres de maîtrise par luy obtenues de l'art d'imprimeur en ladite ville de Rouen. Cet arrest confirmé par autre arrest donné au Conseil privé du Roy, le 28 juillet 1607. »

Vincent Le Febvre a-t-il réellement imprimé ? Je n'en ai rencontré aucune trace et je n'ai vu citer nulle part une production de son atelier. Peut-être quelque bibliographe en découvrira-t-il un jour, il saura à présent quel est l'artisan qui l'a confectionnée : j'ajouterai, en terminant cette notice, que le fondeur rouennais était probablement de la même famille que Jean Le Febvre ou de Fèvre, que j'ai déjà signalé au nombre des imprimeurs de Sedan [4] et que nous retrouverons encore à Caen et à Pontorson. Ainsi que Vincent, Jean

(1) Il a été omis dans la liste des imprimeurs et libraires rouennais protestants, qu'a donnée M. Lesens. — (2) Je n'ai pas rencontré cet arrêt dans le fonds du Conseil privé (A. N., Série V6). — (3) Voy. *Gallia Typographica*, sér. paris., t. I, p. 7, no 8. — (4) Cf. *Gallia Typographica*, sér. départ., t. II, p. 26.

appartenait à la religion réformée et c'est là un indice de parenté qui m'a incité à faire le rapprochement des deux personnages.

Le Forestier (Jacques) [Lat : Forestarius], imprimeur libraire à Rouen (1494-1510).

Il y avait sept ans déjà que l'imprimerie s'était implantée à Rouen, lorsque Jacques Le Forestier y ouvrit (1494) un nouvel atelier dans la Grande rue Saint-Martin du Pont, près le Fardel. Fils d'un libraire de la même ville, nommé Jean Le Forestier [1], et de Thomasse, sa femme, dont le nom ne nous a pas été transmis, mais que l'on sait avoir été *graveresse de signets* [2] et qui semble même avoir travaillé pour les imprimeurs [3], Jacques était évidemment originaire de la même ville et il ne paraît pas douteux qu'il y ait également appris son art, dans l'un des 4 ou 5 ateliers typographiques que possédait dès lors la capitale de la Normandie. Il débuta, semble-t-il, par un livre d'*Heures* à l'usage de Lisieux [4], dont tous les feuillets, au dire de Brunet, sont entourés de cadres à compartiment, contenant de petits sujets médiocrement gravés sur bois, qui pourraient bien être sortis du burin de Jean Le Forestier ou de celui de sa mère. Il donna, l'année suivante, une édition du *Manipulus Curatorum* [5], puis, il changea de domicile et s'en alla demeurer sur la paroisse Saint-Nicolas, auprès du couvent des Augustins, à l'enseigne de la Tuile d'or [6], où il travailla jusqu'en 1500 au moins [7]. Dans les débuts du XVIe siècle, Jacques se rapprocha de la

(1) Voy. Gosselin, *Glanes*, p. 63. Cf. aussi Documenta, n° 484. — (2) Cf. Ch. de Beaurepaire, *Derniers mélanges*, p. 173. — (3) Cf. Coyecque, Cinq librairies parisiennes sous François Ier. (Paris, 1894. In 8), p. 88. — (4) Voy. M.B., t. V, col. 1678. Le colophon de ce livre serait conçu en ces termes : « Ces presentes heures a lusage de / Lisieux ont este imprimees a Rouen / par Jaques le forestier demourant au / dit lieu en la grãt rue Saint- martin du / pont pres le fardel. et furent acheuees le quart iour doctobre. Lan Mil. cccc. / quatre vings et xiiii. » — (5) Cat. Lormier, 5e partie, n° 4578. Cette édition porte le colophon suivant : « ℭ Celeberrimi viri dñi Guidonis de mõte roche / rii liber q̃ Manipul⁹ curator. una cum tabula eius / dem. Exarat⁹ rothomagi impressusqz Per Jaco/bum le forestier cõmorantem in vico sãcti martini / iuxta pontem. Anno dñi Millesimo quadringen / tesimo nonagesimo quinto die vero xv mensis Ja/nuarii. finit feliciter. » — (6) Parabole Alani : / Cum commento. [A la fin :] ℭ Liber parabolarum Alani cum glosa finit feliciter. Impressus Ro/thomagi per Jacobum le forestier In ĩtersignio tegule auree iuxta cõ / ventum augustinorum commorante. » (In 4. Goth. 20 ff. n. ch., sign. a et c par 6 et b et d par 4. Cat. Lormier, n° 4582.) — (7) Le Chasteau de labour, de Pierre Gringore. Petit in 4 goth. dont voici le colophon : « ℭ Ce present liure appelle le chasteau de / labour a este imprime a Rouen

Cathédrale et de ce Portail des libraires, dont la force d'attraction était presque invincible et il y adopta l'enseigne de la *Fleur de lis* [1], qu'il conserva jusqu'à la fin de son existence. Il s'en alla plus tard, en effet, résider sur la paroisse Saint-Nicolas, mais sous la même enseigne [2]; puis, sur la paroisse Saint-Jean, où il lui donna une qualité nouvelle, paraît-il : *la fleur de lys d'or* [3]. C'est ici qu'il décéda, vers 1512 [4], laissant, entre autres enfants, un fils, Guillaume, qui fut tout simplement libraire, et une fille, Anne, qui épousa l'éditeur Jacques Le Gentil.

Jacques Le Forestier a souscrit un assez grand nombre d'ouvrages, soit seul, soit en compagnie d'autres libraires de Rouen et de Caen [5], soit même de Paris [6]. On voit sur presque tous sa marque, dont on connaît plusieurs variétés, sous trois formats différents. Elle offre la représentation des armoiries de Rouen, au devant d'un groupe de trois arbres, symbolisant sans doute la Sainte Trinité, soutenues par deux lions léopardés; entre les pattes de ces derniers et sous l'écusson, figure le nom de *J. le forestier*, en caractères gothiques ; dans la partie supérieure, deux anges tiennent un écusson aux armes de France, surmonté d'une couronne royale ;

par Jaq̃s le forestier demourāt audit lieu A lensei-/gne de la Tuylle dor pres les augustins /. Et fut acheue le cinquiesme iour du moys / de Nouẽbre. Lan de grace Mil Cinq cẽs. » (Voy. fac sim. dans : Thierry-Poux, Prem. mon. de l'impr., pl. XXXIV, 2 et 3, Cf. aussi F., t. II, p. 40.)

(1) A. / *Manuale Lexoviense*, dont le colophon porte : « Manuale ad usum ecclesie Lexoviensis, /Rothomagi impressum impensis honesti / viri Jacobi Le Forestier, in prefata civitate, / juxta ecclesiam Beate Marie, sub signo Floris / lilii, moram trahentis, anno Domini millesimo / cccccvii, tercio kalendas octobris. » (Cf. L. Delisle, Cat. des livres impr. ou publiés à Caen, t I, p. 227, n° 254 bis.) — B./ Floretus cum com/mento. [A la fin :] ℭ Floreti glosa Rothomagi Impressa Impensis Jacobi le forestier ibi / dem iuxta atrium bibliopolarũ sub signo floris lilij commorantis finit feli/citer. Anno dñi millesimo quingẽtesimo septimo die vero ultima Aprilis. » (In 4 Goth. 48 ff. n. ch. sign. a — h par 6. Cat. Lormier, n° 4581.) — (2) *Lavacrum conscientie*, dont le colophon est ainsi conçu : « Explicit Lavacrum conscientie, omnibus sacerdotibus / summe utile ac necessarium, Rothomagi noviter im/pressum, in officina Laurentii Hostingue, hac in urbe, in / parrochia Sancti Viviani, juxta ecclesiam commorantis, / impensis Jacobi Le Forestier, ejusdem urbis bibliopo/le, in parrochia Sancti Nicolai, sub signo Floris lilii, jux / ta atrium librariorum commorantis. » (In 8. 109 f. plus 1 f. n. ch. au commenc. et 2 f. n. ch. à la fin. B. N., Rés. D. 13827. Cf. aussi L. Delisle. *op. cit.*, t. I, p. 208, n° 234.) — (3) Cf. Gosselin, *op. cit.*, p. 63. — (4) Voy. Ch. de Beaurepaire, *Derniers mélanges*, p. 173. Le 7 juillet 1512, les chanoines de la cathédrale continuaient à sa veuve le bail d'une des échoppes qu'il avait tenues au portail des libraires. — (5) Voy. notamment L. Delisle, *Livres impr. ou publiés à Caen*, n°s 3, 8, 114, 234, 254 bis. — (6) Voy. Ph. Renouard, *Bibliogr. des impr. et des œuvres de Josse Badius*, t. II, pp. 137-138.

le tout est enfermé dans un encadrement, qui contient cette devise ou invocation, dont quelques mots sont abrégés : *Benedicamus patrem, et filium cum sancto spiritu, laudemus et super exaltemus eum in secula*[1]. Cette même marque existe en moyen et en petit format ; pour ce dernier, la partie supérieure est supprimée, et, ou bien il n'y a pas d'encadrement, ou bien celui-ci, au lieu de reproduire la devise ci-dessus, est formé d'arabesques.

Ce typographe ne semble pas avoir possédé un matériel très varié ; toutes ses impressions sont faites avec une gothique moyenne, qu'on retrouve ensuite fréquemment employée par Richard Goupil, auquel il avait sans doute cédé son outillage en quittant la *Tuile d'or*, car à partir de cette époque lui-même n'imprima plus et se borna à la librairie. Son œuvre capitale fut le *Coustumier de Normendie*, non daté, dont des descriptions détaillées ont été plus d'une fois données[2].

Le Gentil (Jacques), imprimeur-éditeur à Rouen (1522-1556).

Le hasard de l'ordre alphabétique fait bien les choses quelquefois, puisqu'il rapproche ici le beau-père et le gendre ; ce n'est pourtant pas la seule bonne fortune de Jacques Le Gentil, car, à peu près ignoré hier, il est devenu tout d'un coup, de par la magie d'une notice plus ingénieuse que solide de l'érudit Claudin[3], un imprimeur dont le nom serait « destiné à prendre place à l'avenir à côté de ceux de Guillaume le Talleur, de Martin Morin, de Jean Le Bourgeois, de Pierre Violette, de Pierre Olivier, de Laurent Hostingue, de Richard Goupil, de Jacques Le Forestier et autres artistes du livre, qui ont contribué à la gloire typographique normande... » Le savant typographologue, on le voit, n'y allait pas de main morte, malheureusement sa prédiction n'est pas près de se réaliser, son lyrisme doit manquer son effet et le monument d'attente qu'il a essayé de construire à l'honneur du typographe rouennais soi-disant oublié n'est qu'un château de cartes ; c'est vraiment le cas de le dire, toute la discussion de l'auteur de cette notice ne reposant guère que sur deux fiches, dont l'une, hélas ! est incomplète, rédigées par André Pottier, l'ancien bibliothécaire

(1) Ces marques ont été reproduites par Silvestre, sous les nos 158 et 552. — (2) Voy. notamment : F., t. I, p. 299 ; — Cat. Pellechet, t. III, n° 4027; — Fac. sim. dans Thierry-Poux, *Prem. mon. de l'impr.*, pl. XXXIV, 2. — (3) Un typographe rouennais oublié. Maître J. G., imprimeur d'une édition de Commines en 1525. — Paris Librairie A. Claudin. 1896. (In. 8. 18 p. Extr. du *Bull. du bibliophile*, a. 1895, pp. 510-523. B. N., Ln27 43963.)

de Rouen, que décidément la guigne poursuit avec persévérance. Je reviendrai tout à l'heure à ceci, je dois d'abord présenter Jacques Le Gentil au lecteur, sous son véritable jour.

Dans son opuscule sur l'imprimerie et la librairie à Rouen aux XVe et XVIe siècles, Frère indiquait ce personnage comme ayant exercé seulement en 1540 ; dans ses *Notes* [1], il le fait débuter comme typographe en 1522 et donne l'année 1576 pour celle de la fin de sa carrière ; ces deux dates paraissent arbitraires et je n'ai rien découvert qui puisse les justifier, car seule une modeste plaquette de 32 feuillets pourrait être attribuée avec quelque vraisemblance à son atelier, bien qu'il ne l'ait pas signée [2]. Mon avis personnel est que, dans la première partie de son existence, soit jusqu'en 1534, Jacques Le Gentil n'a rien imprimé lui-même, qu'il n'avait pas de presse et qu'il se confina tout bonnement dans la profession d'éditeur. Il habitait l'ancienne maison de son beau-père, sise sur la paroisse S. Jean, à la *Fleur de lis*, qu'il avait achetée de Guillaume Le Forestier, son beau-frère, mais il ne la conserva pas longtemps. En 1534, en effet, ses affaires étant devenues embarrassées, cette maison avait été saisie et adjugée, le dernier octobre de cette année, à Louis Bouvet, agissant comme prête-nom de Jean Morin, fils du célèbre Martin [3]. A partir de ce moment, le gendre de Jacques Le Forestier paraît n'avoir plus été qu'un simple compagnon travaillant en chambre.

Pourtant Claudin lui attribue l'impression : 1° d'une édition des *Œuvres de St-Augustin*, en latin, pour le libraire François Regnault, de Paris, en 1521 ; 2° d'une édition du *Grand Coutumier de Normandie*, pour le même libraire, en 1523 ; 3° d'une édition de la *Chronique de Philippe de Commines*, citée par Brunet [4], dont le dernier feuillet porte au recto cet explicit : « Et fut achevée d'imprimer le quinziesme jour du mois de février l'an mil cinq cens XXV par maistre J. G. », et au verso, la petite marque de Le Forestier, c'est à dire celle où ce nom ne figure pas ; 4° d'*Ordonnances royaux nouvelles*, de 1540, pour Claude Le Roy, libraire à Rouen ; 5° des *Ordonnances royaux*, dont il sera parlé plus bas. Le savant libraire conclut à ces attributions en partant d'un point manifestement erroné : ayant rencontré l'édition du *Commines* ci-dessus, signée J. G., il a cherché à identifier ce nom d'imprimeur et,

(1) Liasse 124. — (2) Voy. ci-contre, note 1. — (3) Cf. Ch. de Beaurepaire, *Nouveaux mélanges*, p. 174. — (4) M. B., t. II, col. 189.

après divers tâtonnements, examinant, dit-il, « les notes sur l'imprimerie rouennaise recueillies par feu André Pottier, notre attention fut attirée par la description d'un volume imprimé en 1540 et portant sur son titre, dans un cartouche, les mêmes initiales : I. G. Voici la copie de la fiche rédigée par l'ancien bibliothécaire de Rouen : » 1540. Claude Le Roy, libraire à Rouen. — Ordonnances Royaulx nouvelles leues publiees enregistrees en la Court de parlement à Rouen le VIII jour de Ianvier nouuellement imprimees aud. lieu pour Claude le Roy, libraire, tenant son ouvroir au hault des degres du palais. M. D. xI. — Vignette d'encadrement au bas de laquelle se trouvent dans un cartouche les initiales I. G. (initiales de Jacques Gentil qui a imprimé des Ordonnances de même date qui étaient contenues dans ce même volume [1].) — Point de souscription finale. — Le privilège daté du VIII[e] jour de janvier 1540 est accordé à Claude Le Roy, libraire, tenant la première eschoppe aux degrez du Palais, pour imprimer ou faire imprimer à ses dépens lesdites ordonnances. Petit in-4° gothique de 20 ff. ; Signat. : A-D ; ni chiffres, ni réclames. (Bibl. de Rouen, E. 852 a.) La fiche suivante était ainsi rédigée : 1540. J. Le Gentil, imprimeur à Rouen. — Ordonnances royaulx sur le faict de la iustice... Petit in-4° goth., de 39 ff., sign. A-H ; ni chiffres ni

(1) La description en est donnée plus loin et copiée sur la fiche de Pottier. Je préfère donner ici la description de l'exemplaire que j'ai personnellement compulsé : — ℭ Ordonnã / ces royaulx sur le faict de la iustice / et abbreuiation des proces par tout / le royaulme de France : Faictes par / le Roy nostre sire, et publiees en la / court de parlement a Rouen, le pre-/ mier iour du moys de Juillet, Lan / mil cinq centz quarante : Nouuelle-/ment Imprimees audict lieu / Cum priuilegio. [A la fin :] ℭ Nouuellement imprime a Rouen. (Pet. in-8. Impr. goth. 7 ff. n. ch. pour *Table Alphabetique*, 32 ff. ch. pour les *Ordonnances*. Le feuillet de titre est orné d'un encadrement dont la partie supérieure offre la représentation de Dieu le père, tenant la boule du monde et bénissant, et la partie inférieure, la Sainte Cène. B. N., Inv. Rés. F. 1533.) On trouve au v° du titre le privilège suivant, dont je rétablis les abréviations : « Du XVIII[e] iour de Juillet Mil cinq centz quarante : à Rouen en la court de parlement. La cour pour considération du contenu en la requeste ce iourd'huy presentée par maistre J. le gentil, pour luy et aultres ses compaignons imprimeurs en ceste Ville de Rouen : A permis et permet ausdictz suppliantz imprimer ou faire imprimer à leur profit commun, les Ordonnances nouuellement faictes par le Roy estant à Villiers costerez au moys Daoust cinq centz xxxix. sur le faict de la iustice : publiees et leues en lad. Court le premier iour du moys de Juillet. Et a defendu et defend à tous autres icelles imprimer ne faire imprimer, vendre ne distribuer en ceste dicte Ville ne pays de Normandie iusques à ung an : sur peine de confiscation desdictes Ordonnances et amende arbitraire. Faict comme dessus. *Signé* Surreau. Collation est faicte. Ung paraphe. »

réclames. (Bibl. de Rouen. E. 852 a.) « Après lecture de ce dernier document, il devenait évident pour nous que les initiales I. G. qui se trouvaient sur le titre des *Ordonnances royaulx* étaient celles de Jacques Gentil ou Le Gentil... » Enfin, après avoir de cette façon déterminé l'imprimeur du *Commines*, et reconnaissant dans les éditions que j'ai indiquées ci-dessus sous les 1° et 2°, des lettres ornées très *caractéristiques* qu'il avait déjà rencontrées dans le *Commines*, Claudin n'hésitait pas à les attribuer au même imprimeur.

Il n'y a qu'un malheur à tout cela, c'est que la fiche de Pottier, base de toute cette argumentation est incomplète et que le bibliothécaire de Rouen, en la transcrivant, a omis de mentionner un autre exemplaire de la même plaquette, où le nom de l'imprimeur, qui se trouve en toutes lettres, n'est pas Jacques Le Gentil, mais Nicolas Le Roux. En voici la description d'après l'exemplaire que possède la Bibliothèque nationale :

— ¶ Ordonnã-/ ces Royaulx Nouuelles leues/publiees enregistrees en la court/de parlement a Rouen, le. viii. iour de Januier. Nouuellement/Imprimees ꝑ Nicolas le roux,/pour Claude le Roy, libraire te-/nãt son ouvroir au hault des de/ gres du palais./M. D. xl./ Cum privilegio. (Pet. in 8. Impr. Goth. 20 ff. n. ch., sign. A-D par ii. Le feuillet de titre est orné d'un encadrement au bas duquel, entre deux petits anges assis, est un écusson renfermant les lettres I. G. Au verso, permission d'imprimer les ordonnances accordée à Claude Le Roy, « libraire tenant la première eschoppe aux degres du palais de Rouen, » par arrêt du Parlement du 8 janvier 1540. B. N., Inv. Rés. F. 1915.)

Voilà donc notre Jacques Le Gentil exproprié de toute la gloire qui lui était promise, mais qui est alors le mystérieux I. G. qui a fait couler tant d'encre ? La réponse est beaucoup plus simple qu'on ne le pourrait croire après tous ces détours. Qu'on veuille bien se rappeler en effet que, sans doute vers 1500 ou 1501, Jacques Le Forestier fut remplacé dans la maison de la *Tuile d'or*, par un imprimeur du nom de Richard Goupil, qui lui-même cessa ses travaux vers 1519; or Richard avait un fils, Jean[1], lequel

(1) Il semble avoir eu lui-même un fils, également prénommé Jean, qu'on retrouve, en 1579 (Voy. Documenta, n° 525) parmi les maîtres imprimeurs luttant contre les libraires, et en 1583 (Voy. Documenta, n° 528), au nombre des Gardes de la Communauté. Je ne lui ai pas consacré de notice spéciale, parce que je

hérita de sa presse et de son matériel, mais abandonna la *Tuile d'or* et le commerce de librairie, se fit simple compagnon ou imprimeur en chambre et céda certainement peu de temps après à Nicolas Le Roux tout son outillage, dans lequel se trouvait le fameux encadrement à l'écusson orné des lettres I. G., que ce dernier employait encore en 1540. Il importe au surplus de noter que les imprimeurs rouennais, dont les noms comportaient un article, même élidé, ou une préposition, représentaient toujours dans leurs initiales cet article ou préposition : ainsi, R. D. B., pour Romain de Beauvais ; R. D. P., pour Raphaël du Petit Val ; I. L. B., pour Jean Le Bourgeois ; M. L. M., pour Martin Le Mégissier, etc. Les initiales de Jacques Le Gentil auraient donc été : I. L. G., et non I. G.

Quant à sa véritable profession, Jacques Le Gentil était, ainsi que je l'ai dit, éditeur et avait à sa solde ou à ses ordres un certain nombre de compagnons ou imprimeurs en chambre, situation qu'il exprimait dans la requête présentée en 1540 au Parlement de Rouen, à l'effet d'obtenir « pour luy et *aultres* ses compaignons imprimeurs » la permission d'imprimer les ordonnances de François Ier, dont il n'a été que trop parlé déjà.

LEGRAND (Jacques), prétendu imprimeur à Rouen (1527-1537).

On ne possède sur cet imprimeur, probablement simple compagnon, que quelques lignes de Gosselin[1], nous apprenant qu'en 1527, il demeurait à Rouen, sur la paroisse Saint-Vivien, avec sa femme, Michelle Papillon, et qu'en 1537, il quitta cette ville pour aller se fixer à Paris, dans la rue Saint-Etienne du Mont.

LE HUC (Pierre), imprimeur à Rouen (1697-1705).

Descendant d'une nombreuse lignée de libraires, qu'on trouve établis à Rouen dès l'année 1627[2], Pierre Le Huc, né dans cette ville vers 1640[3], reçu maître en 1666[4], avait ouvert une boutique de libraire en 1672 ; quelques années plus tard, en 1697, il y adjoignit une imprimerie, composée d'une presse et de deux ou trois casses[5] ; mais n'ayant pas réussi sans doute à se faire une clien-

n'ai rencontré aucun livre à son nom et que les quelques lignes de rappel que je lui donne ici suffisent amplement à le désigner aux bibliographes, pour le cas où l'on viendrait à découvrir quelque production signée de lui.

(1) *Glanes*, p. 91. — (2) Voy. N. F., liasse 124. — (3) B. N., Ms. fr. n. a. 400, f° 397. — (4) Ibid. — (5) Ibid.

tèle suffisante, il vendit son matériel, en 1705, à François Vaultier[1] et n'avait plus l'année suivante « qu'une petite boutique de vieils livres dans le portail de Nostre Dame[2] ».

LE LOCU (Pierre), imprimeur à Rouen (1609-1646).

Reçu maître en 1609[3], Pierre Le Locu s'était établi près de la rue de l'Espée, devant la Prison, où pendant plus de 35 ans il a exercé la typographie, sans nous transmettre aucun produit bien remarquable de ses presses[4]; il a joui pourtant de son vivant d'une notoriété suffisante, pour être appelé trois fois, en 1619, 1620 et 1630[5], aux fonctions de garde de sa Communauté. Tels sont, en y ajoutant quelques démêlés avec Dame Justice[6], les faits les plus saillants de la carrière de ce modeste typographe, qui, d'après Frère[7], mourut en 1646, laissant une veuve, nommée Marguerite Le Brement.

LE MÉGISSIER (Les). *Aliàs* Le Mesgissier, imprimeurs à Rouen (1548-1637).

Cette famille a tenu pendant près d'un siècle une place importante dans l'imprimerie rouennaise, bien qu'elle n'ait produit aucun ouvrage tout à fait remarquable; elle doit sa principale notoriété à la situation officielle qu'ont occupée tous ses membres, en qualité d'imprimeurs du roi et à la quantité prodigieuse d'édits, ordonnances et autres actes royaux qu'ils ont imprimés. Quatre Le Mégissier ont successivement tenu imprimerie à Rouen et tous ont porté le prénom de Martin, ce qui n'est pas fait pour faciliter la tâche de leur biographe, ni pour l'aider à déterminer avec

(1) A. D. S., C. 145, Enquête de 1706. — (2) Ibid. — (3) A. D. S., E. 483, f° 12. — (4) Voici un échantillon de son savoir-faire : — La Vie, et Martyre de Sainct Nigaise premier archevesqve de Roüen. S. Quirin Prestre, & S. Scuuiculle Diacre ses compagnons, & de sainte Pience, jadis Dame de la Rocheguyon. Ensemble le recueil de la Translation de leurs sainctes Reliques, Et fondation du Prieuré Saint-Nigaise au fort de Meulent où ils reposent. Par Mᵉ Nicolas Davanne Prieur dudit lieu, & de nostre Dame de Bonnes-Nouuelles lez Roüen. / A Roven, De l'Imprimerie De Pierre le Locv, près la ruë de l'Espée, deuant la Prison. Auec Permission, & Approbation. (In-12. 98 ff. ch. sll. Le permis d'impr. est du 22 avril 1628. B. N., Ln^{27} 15169.) — (5) Voy. *suprà*, p. 17. — (6) 1615, 23 juin. Sentence du bailliage de Rouen, par laquelle « Pierre le Locu fust condampné en 60 solz d'amende pour avoir esté trouvé saisy de plusieurs feuilles où il y avoict plusieurs faultes, mesmes saisy de plusieurs carractaires vitieux, et ordonné que le tout seroit lasséré et rompu devant la maison d'icelluy Le Locu, avec despens de l'aprochement ». (A. D. S., E. 485, p. 29.) — Voy. aussi Documenta, n° 604. — (7) Liasse 124.

une rigoureuse exactitude la durée de la carrière de chacun d'eux ; j'ai fait de mon mieux pour atteindre ce résultat, je ne suis pas sûr d'y avoir complètement réussi. Ceci dit je passe à leurs biographies respectives.

I. Martin I (1548-1563). Probablement de très modeste origine, le premier Le Mégissier était, paraît-il, illettré ; du moins tire-t-on cette déduction du fait que dans plusieurs actes du tabellionage de Rouen, où il figure, il se borne à tracer une croix [1]. Ceci n'est pas une preuve, mais une simple présomption et, à supposer que véritablement Martin I Le Mégissier fût sans instruction, il n'en aurait que plus de mérite d'avoir su par une intelligente initiative se placer à l'un des premiers rangs de la corporation des libraires rouennais, à une époque où le savoir n'était pas l'une des moindres qualités dans cette profession. Frère indique, dans son premier essai sur l'histoire de l'imprimerie à Rouen, que Martin I exerça de 1558 à 1581, mais, dans ses *Notes* [2], il rectifie ces dates et assigne à la carrière de notre imprimeur celles de 1542 à 1563. Je ne sais pas sur quel fondement repose la date initiale de 1542, car l'imprimé le plus ancien, à ma connaissance, qui porte le nom de Le Mégissier libraire, n'est que de 1548 [3]. L'année suivante (1549), d'après Gosselin, Martin I serait devenu typographe, de simple libraire qu'il était auparavant : il aurait imprimé cette année-là l'édit du roi Henri II sur les vêtements de drap de soie [4]. Je ne pense pas pour ma part que Le Mégissier ait eu, dès cette époque, un établissement typographique, car, en 1551 et 1552, les ouvrages, importants ou non, qui portent sa souscription sont imprimés par Jean Petit [5]. Ce

(1) Cf. Gosselin. *Glanes*, p. 98. — (2) Liasse 125. — (3) Ordonnances / faictes par le fev roy / Francoys, Sur le faict & maniere / de dresser & asseoir Estappes / en Normandie, confer-/mez par le Roy Hen-/ry à present. [Arm. de France tenues par deux anges agenouillés.] On les vend / A Rouen, par Martin le Mesgissier, Libraire / tenant sa bouticque au hault des / degrez du Palais. / M.D. xlviii. [A la fin :] Imprimé a Rouen par Nicolas le Roux, / demeurant audict lieu. (Pet. in 8. 15 ff. n. ch. sans le titre B. N., Rés. F. 171, f[os] 176-191.) — (4) J'en connais plusieurs impressions faites à Paris, mais je n'en ai pas rencontré d'édition rouennaise. — (5) Voy. par exemple : A. / La Chronique des / Roys de France, Et des cas memora-/bles aduenuz depuis Pharamond, / iusques au Roy Henry second / du nom, selon l'ordre du / temps & supputation des / ans cōtinuez, iusques en / l'an mil cinq centz / cinquante / & vn. / Catalogue des Papes, Depuis S. Pierre iusques / à Iulles, tiers du nom. / Catalogue des Empereurs, puis Octouian Cesar, iusques à Charles d'Austriche, V du nom. / Auec Priuilege. / On les vend / à Rouen, par Martin le mesgissier, Libraire tenant sa / boutique au hault des degrez du Palais. / 1551. (Pet. in 8. 119 ff. ch. sll. et le supplément. Au. f. 119 : « Fin du present œuure, Impri-

n'est en réalité qu'en 1553, qu'il semble s'être affranchi du concours des maîtres imprimeurs ; eut-il dès ce moment presse et caractères ? La chose reste douteuse, attendu qu'il ne se dit toujours que libraire [1], mais on remarque dans ses publications de cette époque une grande uniformité de caractères et l'emploi persévérant de lettres ornées, dans le genre des lettres grises des Ballard, de Paris. Il est vrai que ce matériel paraît appartenir à Jean Houdin, qui se nomma dans une impression faite pour Le Mégissier, en 1556 [2] ; il est probable cependant que peu de temps après cette date, ce dernier dut acquérir tout le matériel en question. Dès 1555, en effet, un arrêt du Parlement [3] donne expressément à Martin I la qualification d'imprimeur et, deux ans après, le 7 juin 1557, ce dernier recevait de Henri II des lettres de provision lui octroyant la charge d'imprimeur de Sa Majesté à Rouen, en récompense des services qu'il avait rendus au bailli de cette ville, en l'impression des ordonnances, lettres patentes, édits du roi et autres pièces officielles [4].

mé à Rouen par Iehã petit, pour Mar-/tin le megissier, Libraire tenãt / sa boutique au hault des degrez du Palais. / 1551. » B. N., L³³ 48 A.) — B. Edict du Roy, sur le faict de lampli-/ation de L'auctorité, congnoissance, & / Iurisdiction de la Court des Aydes,& / Finances en Normandie,Ensemble de la/commutation des anciens Conseillers, en / Generaulx-Conseillers, Et augmentation / de troys Generaulx Conseillers en la di-/cte Court. // On les vend à Rouen, par Martin le / Mégissier, tenant sa boutique au / hault des degrez du Palais./ 1552. / Auec priuilege de la Court. (Pet. in-8. 11 ff. n. ch. À la fin : « Imprimé à Rouen, par Iehan Petit pour... » B N., F. 46808, pièce 12.)

(1) Voy : A./Edict du RoY (sic),/en forme de or-/donnance, statut, & declaration,/pour plus ample reiglement des/sieges presidiaulx, cõtenant aug-/mentation de gaiges aux lieuxte-/nãts generaulx, Publié en la court / de parlemẽt Le XXI Iour Dapuril/Mil cinq cents cinquante troys.[Ecusson aux armes de France tenu par deux génies ailés.] On les vend à Rouen, par Martin/le Megissier, tenant sa bouticque/au hault des degrez du Palais./Avec privilege. (Pet. in 8 11 f. n. ch., dont un blanc au verso duquel sont les armes de France. Au f. 10, permission donnée par le Parlement à « Martin le Mesgisier (sic), march. libraire demourant à Rouen. B.N., Rés. F. 1945.) — B./Edictz du Roy/ A ce qve nvl estran-/ger pourueu, à quelque dignité, ou/Benefice de ce Royaume,/ne puisse commettre aucuns/Vicaires, qui ne soient/Originaires d'icelluy/Royaume./... [Ecu de France.]Auec Priuilege de la Court./A Roven/Chez Martin le mesgissier Libraire, tenant sa/Bouticque au hault des Degrez du Palais (S. d. (1554) Pet. in 8. 4 ff. n. ch. B. N., F. 46811, pièce 14). — C./Edict & declaratiõ/tovchant les dons/que faict le Roy des/Amendes./❦ Leuz & publiez en la Court de Par/lement à Rouen, le deuxiesme iour/d'Apuril avant Pasques Mil/cinq cens cinquãte quatre. [Ecu de France, accosté à dr. et à g. de la lettre H.] On les vend à Rouen, par Martin le/mesgissier, libraire tenant sa bouti-/que au hault des degrez du Palais./1555. (Pet. in-8. 4 ff. n. ch. B. N., F. 46812, pièce 11) — (2) Voy. suprà, p. 205. — (3) Voy. Documenta, n° 509. — (4) Voy. Documenta, n° 510.

On n'en finirait pas s'il fallait, non pas décrire, mais seulement énumérer tout ce qui a été imprimé en fait de documents historiques par Martin I Le Mégissier ; sa presse semble même n'avoir guère été employée à autre chose. Cette spécialité devait être d'ailleurs de bon rapport, car aussitôt que Martin I fut décédé, c'est à dire au mois d'août 1563, son fils aîné se pourvut auprès du roi, à l'effet d'obtenir les mêmes privilèges [1].

M. Gosselin nous apprend qu'« en dehors de la librairie et de l'imprimerie, Lemesguissier père ne dédaignait pas de chercher d'autres bénéfices. Ainsi on le trouve, en 1556, acceptant d'un nommé Jean Hellot, la cession pour 3 ans, de la ferme du droit de la halle aux *bresliers*, située en la Neuve Halle, que l'on appelle à présent la Halle aux Merciers ; et Martin Lemesguissier s'engage à payer à la ville, en qualité de fermier de ladite halle, 50 livres chaque année pendant 3 ans. » D'après le même auteur, il avait épousé Madeleine Hommelet, dont il eut notamment deux fils : Martin, qui suit, et Tassin, qui s'adonna seulement au commerce de la librairie, et une fille, Alix, qui épousa l'imprimeur Martin I Delamotte [2].

II. Martin II (1563-1596). Aussitôt après le décès de son père, Martin II lui succéda, aussi bien dans la boutique du Palais, *au hault des degrez*, que dans l'atelier typographique, situé près de l'église Saint-Lô ; il obtint également, le 18 août 1563, des lettres de provision lui octroyant la charge d'imprimeur du roi à Rouen, en remplacement de Martin I [3], qu'il fit enregistrer au Parlement le 16 août 1566 [4] ; il fut confirmé dans ces fonctions par Henri III, en vertu de nouvelles lettres patentes du 25 décembre 1574 [5]. De même que son père, Martin II s'est plus spécialement consacré à l'impression des actes officiels ; sa production à ce point de vue se chiffre par des centaines de plaquettes ; en revanche, on ne rencontre que fort peu d'ouvrages portant son nom, dans les autres domaines de la librairie [6]. En 1579, lors du grand procès

(1) Voy. Documenta, n° 693, pièces produites, lettre J. — (2) Voy. suprà, p. 127. — (3) Voy. Documenta, n° 693, pièces produites, lettre J. — (4) Voy. Documenta, n° 676, pièces produites, lettre C. — (5) Ibid., lettre D. — (6) Voy. notamment : A. / Oraison / fvnebre, / prononcee en l'e-/glise nostre dame de / Paris, avx fvnerailles de / Messire Anne de Montmo-/rency, païr & Conesta-/ble de France. / Par M. Arn. Sorbin, P. de Monteig, & / Recteur de Saincte Foy. / / A Roven. / Chez Martin le Mesgissier Libraire, & / Imprimeur du Roy, tenant sa bouticque / au hault des degrez du Palais. / M.D.LXVIII. / Avec permission. (In-8. 13 ff. ch. B.N., Ln^{27} 14679 A.) — B. / Av Roy / svr son

entre les imprimeurs et les libraires de Rouen, il prit franchement parti contre ces derniers et fit même des réquisitions particulières, qui furent d'ailleurs reconnues fondées, pour qu'aucune atteinte ne fut portée, du chef de la demande des libraires, à ses droits et privilèges d'imprimeur de Sa Majesté [1]. Martin II Le Mégissier mourut ou se retira des affaires en 1596 et fut remplacé par son fils, qui suit.

A la différence de son père, si ce qu'on a dit du défaut d'instruction de celui-ci est vrai, Martin II Le Mégissier était un lettré, car, outre les avis et préfaces adressés aux lecteurs, qui se trouvent en tête de quelques uns des ouvrages imprimés par lui, il aurait été assez expert dans les langues grecque et latine pour composer des inscriptions [2], dont plusieurs figurent dans une brochure qui a été décrite plus haut [3]. C'est probablement lui aussi qui imagina la marque parlante de la maison, dont tous les Le Mégissier n'ont fait d'ailleurs qu'un usage peu fréquent. De forme ovale, elle représente un mégissier occupé à des travaux de son état ; au dessus de lui est écrite la légende : *De bien en mieulx*, et au dessous, le nom de l'imprimeur ainsi orthographié : *M. Lemegvisser* [4]. Dans

entree, son ma-/riage et sa chasse, the-/ralogue, ou Eclogue Foretiere, faite par / son commandement, & presen-/tée à sa Maiesté. / Extraite du sixieme liur de la Clion, De / Françoys d'Amboyse Parisien. [Arm. de France.] A Roven. / Chez Martin le Mesgissier Libraire, & Imprimeur / du Roy, tenant sa boutìcque au hault des degrez / du Palais. M.D.LXXI. (Pet. in-8. 8 ff. n. ch. B. N., Lb³³ 298 A.) — C. / L'Histoire / et croniqve de / Normendie. / Reueuë & augmentee outre les precedentes / Impressions : Finissant au Roy tres-Chres / tien Henry troisième de ce nom, Roy / de France, & de Polongne à / present regnant· / Auec les figures tant de ladite Normendie, que de la ville de Rouen metropolitaine d'icelle province. [Arm. de Normandie, accostées de deux femmes tenant des palmes.] A Roven, / Chez Martin le Mesgissier Libraire, & Imprimeur du / Roy, tenant sa boutique au haut des degrez du Palais. / M.D.LXXVIII. / Auec priuilege de la Court de Parlement. (Pet. in-8. 206 ff. ch. sll. et la ta. B. N., Lk² 1207.) — D. / Les / Dialogves / de Iaqves / Tahvreav gen-/tilhomme du Mans. / Non moins profitables que / facetieux. / Ou les vices d'vn chacun sõt / repris fort asprement, pour / nous animer d'auantage à / les fuyr, & suyure la vertu. // A / Roven, / Chez Martin / le mesgissier, / pres l'Eglise / sainct Lo. / 1589. (In-16. 197 ff. ch. sll. et la ta. Front. gr. B. N., Rés. Z. 2448.) — Martin II Le Mégissier a également donné, en 1578, une édition in-8 du *Coustumier de Normendie* (B. N., Rés. F. 1553, et F. 32865).

(1) Voy. Documenta, nos 522 et 525. — (2) Voy. F., t. I, p. 366. — (3) Voy. suprà, p. 159, note 2. — (4) Cette marque est reproduite dans le recueil de Silvestre, n° 249. On en trouvera un beau tirage original sur le titre de l'opuscule suivant : — Lettres patentes / dv roy, contenant / inhibitions et deffences / de porter armes, & autres articles. / Publié à Rouen le huictiesme iour de Iuing, / Mil cinq cens soixante cinq. [Marq. décrite.] A Rouen. /

le listel qui entoure cette marque, on lit la devise encourageante que voici : « Par art et labevr l'hõme sage faict tovt venir à son vsage. »

III. MARTIN III (1596-1632). Fils du précédent, il lui avait été adjoint, dès 1588, en qualité de survivancier, dans la charge d'imprimeur du roi [1], mais, en raison des troubles de l'époque, ses lettres de provision n'avaient pas été enregistrées au Parlement; lorsque Martin II eut pris le parti de se retirer, Martin III sollicita donc des lettres de surannation et il les obtint le 25 janvier 1595 [2]. De même que ses prédécesseurs, il imprima un grand nombre de documents émanant de l'autorité royale [3], et d'arrêts du Parlement de Rouen, quelques pièces concernant l'administration de la ville [4], mais fort peu d'ouvrages de véritable librairie [5]. Très jaloux de ses privilèges d'imprimeur du roi, il n'hésita pas à les défendre contre une atteinte qu'avait essayé d'y porter David Geuffroy [6]; enfin,

Chez Martin le Mesguissier Libraire & Impri-/meur, tenant sa boutique au hault des degrez / du Palais. / Avec privilege / 1565. (In 12. 8 ff., dont un blanc portant au v° les armes de France. B. N., F. 46828, pièce 23.)

(1) Voy. Documenta, n° 530. — (2) Voy. Documenta, n° 540. — (3) Voici notamment l'addition à l'Edit de Nantes donnée par Louis XIII, et l'édit de *création de la juridiction consulaire à Rouen* : A. / *Articles particvliers accordez* à cevx de la Religion pretenduë reformee, sur l'Edict de Pacification, donné à Nantes. Verifiez en la Court de Parlement de Rouen les cinquième d'Aoust mil six cens neuf, & vingt-septiéme d'Aoust 1610. [Arm. de France et de Nav.] A Rouen, De l'imprimerie, De Martin le Mesgissier, Imprimeur ordinaire du Roy, tenant sa boutique au haut des degrez du Palais, M.D.C.X. Auec priuilege dudict Seigneur. (Pet in-8, 24 ff. n. ch. B.N., Lb³⁶ 97.) — B. / Edictz dv Roy, svr la creation et establissement d'vne Place Commune & Iurisdiction des Prieur & Consulz des Marchandz en la ville de Roüen, Ensemble les Patentes & Declarations de sa Maiesté depuis interuenuës, Auec les verifications & Reglementz sur ce ensuyuis en la Court de Parlement dudict Rouen. [Arm. de Fr. et de Nav.] A Roven. De l'Imprimerie, De Martin le Mesgissier, Imprimeur ordinaire du Roy, tenãt sa boutique au haut des degrez du Palais. M.D.C.XIX. Auec Priuilege dudict Seigneur. (In 8. 160 p. ch. B. N., F. 26656.) — (4) Voy. par exemple : — Bail et adivdication des Ouurages du Pont de Rouen, faicte à Pierre Loysel sieur de Periers, le troisiesme Mars mil six cens vingt cinq. [Grandes arm. de Fr. et de Nav. soutenues par deux femmes ailées ayant en mains des branches d'olivier.] A Roven. De l'Imprimerie, De Martin le Mesgissier, Imprimeur ordinaire du Roy, tenant sa boutique au haut des degrez du Palais. M.D.C.XXV (In-4, 27 p. ch. B. N., Lk⁷ 8485). — (5) On peut citer le suivant : — Recveil des antiqvitez et singvlaritez de la ville de Rouen. Auec un progrez des choses memorables y aduenues depuis sa fondation iusques a present. Par F. N. Taillepied, lecteur en Theologie [Arm. de Rouen.] A Roven, De l'Imprimerie De Martin le Mesgissier, Imprimeur du Roy, tenant sa boutique au haut des degrez du Palais. 1610. Auec Priuilege. (In 12. 216 p. ch. sll. et la ta. B. N., Lk⁷ 8373 B.) — (6) Voy. suprà, pp. 183-184.

dans une autre circonstance, bien qu'il possédât toujours la boutique de ses aïeux au haut des degrés du Palais, il ne se montra pas moins décidé à revendiquer la jouissance d'une petite place, auprès de la porte de ce même Palais, où son grand-père, puis son aïeule avaient longtemps débité de menus objets de papeterie. Cette toute petite affaire est curieuse comme trait de mœurs de l'époque et je m'en voudrais de ne pas reproduire ici les quelques lignes que M. Gosselin n'a pas dédaigné de lui consacrer, cela reposera tout au moins un instant l'esprit du lecteur. Notre troisième Martin Le Mégissier, raconte le savant archéologue[1], « qui était père de famille et avait une fille, âgée, en 1619, de 18 ans, voulut l'y installer au préjudice d'Anne Lejureur, qui vendait là depuis le décès de la dame Lemégissier mère. Cette prétention devint la source des plus vives et des plus fréquentes querelles. Il y avait là aussi une femme de Ronne qui vendait les mêmes marchandises ; si bien qu'entre ces trois femmes, leurs père, mari et frère, c'était une guerre continuelle et un échange d'injures qui causaient au Palais un tel scandale que le Parlement dut intervenir. Il entendit les parties, fit une enquête et, après trois mois de tentatives inutiles pour arriver à une conciliation, il décida par arrêt qu'Anne Lejureur demeurerait à la place qui lui était contestée, mais qu'elle la partagerait avec la femme de Ronne, et quant à Martin Lemégissier, la Cour l'autorisa à placer sa fille au haut des degrés, entre sa boutique et la grande porte, sous la voûte d'entrée, en la salle des Procureurs, s'il le trouvait bon. De plus l'arrêt enjoignait aux parties de se comporter modestement, sans s'attaquer ou provoquer de fait ou de paroles injurieuses. »

Martin III le Mégissier fut garde de sa Communauté en 1617 et 1628[2] ; il ne se montra cependant pas toujours scrupuleux observateur des règlements : ainsi, à un moment donné, il négligea de déposer les exemplaires[3] de l'une de ses impressions, mais, poursuivi de ce chef, il présenta des excuses et remit les volumes qu'il devait ; il fut exonéré de l'amende, et néanmoins condamné aux

(1) *Glanes*, pp. 104-105. — (2) Voy. suprà, p. 17. — (3) Tous les membres de la corporation étaient tenus, comme cela se pratiqua longtemps à Paris, de déposer à la Chambre deux exemplaires de tous les ouvrages qu'ils imprimaient ou éditaient ; au bout d'un certain temps, on procédait à la vente aux enchères de ces volumes et le produit en était affecté aux affaires de la Communauté, dont les dettes étaient trop souvent criardes.

dépens [1]. Cinq ans plus tard l'âge de la retraite sonna pour l'imprimeur du roi devenu vieux ; il démissionna alors en faveur de son fils aîné, qui le remplaça peu de temps après.

IV. Martin IV (1632-1637). Le 15 octobre 1632, Martin III Le Mégissier présentait requête au roi, à l'effet d'être remplacé dans sa charge par son fils [2], et le 20 janvier suivant, des lettres de provision étaient accordées à ce dernier [3]. Malheureusement Martin IV jouissait d'une santé des plus précaires, son état alla même toujours en empirant et il se vit bientôt dans la nécessité de se retirer. Il démissionna, paraît-il, en 1637, en faveur de Jean Osmont, que le Parlement de Rouen reçut au serment tout en déclarant « n'avoir aucun égard à la démission dudit Le Mégissier fils aîné [4] ». Et cependant, d'après les pièces produites dans un arrêt du Conseil d'État du 5 janvier 1689 [5], Martin IV serait mort avant le 17 février de cette même année 1637 et sa charge d'imprimeur du roi avait été accordée à cette date à Jean Viret. Il y a dans ceci une contradiction plus apparente que réelle : il est bien probable que c'est en 1636 que Le Mégissier avait cédé à Jean Osmont ses droits au privilège d'imprimeur de Sa Majesté et que l'arrêt du Parlement, quoique daté de 1637, était antérieur au décès du démissionnaire, de telle sorte que sa mort inopinée put servir de prétexte à Jean Viret pour obtenir des fonctions qui, en réalité, avaient été données déjà, mais avant d'être virtuellement vacantes. Je ne connais que deux impressions de ce typographe [6], dont les productions n'ont d'ailleurs pas dû être nombreuses.

(1) A. D. S., E. 485, p. 72 : « Du 7 février 1626. Sentence donnée au bailliage de Rouen, entre les Gardes, demandeurs, contre Martin le Mesguicher, maistre particulier aproché de ce qu'il n'avoit baillé et mis ès mains desdits Gardes les coppies et exemplaires de ses impressions, suivant les arrests de la Court de parlement donnez pour cet effect, par laquelle sentence, aprez quelque excuse proposée par ledit Mesguicher, icelluy le Mesguicher fust dispencé de l'amende et condampné à bailler ausdits Gardes deux des Coustumes par luy imprimez avec despens de la poursuitte. » — (2) N. F. liasse 125. — (3) Voy. Documenta, n° 676, pièces produites, lettre H. — (4) Gosselin, *Glanes*, p. 105. — (5) Voy. Documenta, n° 693, pièces produites, lettre L. — (6) En voici la description : A / Lettres patentes de declaration dv Roy donnees a Paris, le 13. (*sic*, au lieu de 16) iour de Ianuier 1634. Publiées à Roüen en Parlement, les Chambres assemblées en Robbe rouge, le Vendredy 10. de Feburier 1634. [Arm. de Fr. et de Nav. soutenues par deux anges.] A Roven, De l'Imprimerie De Martin le Mesgissier, Imprimeur ordinaire du Roy. M.DC.XXXIIII. (Pet. in 8. 15 p. ch. B. N., F. 46978, pièce 19.) — B. / Arrests dv Conseil privé dv Roy, Touchant les Ministres de Normandie. [Arm. de Fr. et de Nav.] A Roven. De l'Imprimerie, De Martin le Mesgissier, Imprimeur ordi-

Le Menu de Boisjouvin (Jacques-Philémon), imprimeur à Rouen (1720-1756).

Fils de Jacques-François Le Menu de Boisjouvin, marchand à Rouen, et de Marie Besongne, fille elle-même de l'imprimeur Jean-Baptiste I Besongne, Jacques-Philémon avait vu le jour dans la même ville le 17 janvier 1698[1]. Après avoir terminé ses études à Rouen, il fut envoyé en apprentissage chez Jean-François Caranove, libraire à Toulouse[2]. Dès qu'il fut de retour dans sa ville natale, son grand-père Besongne, paralysé de tout un côté du corps, décida de le mettre à la tête de son imprimerie, à titre de survivancier. Une requête fut aussitôt présentée au Conseil d'État, et, comme le vieux Besongne était fort bien en cour, son petit-fils fut admis d'emblée et sans aucune difficulté à exercer dans ces conditions, par un arrêt du 23 novembre 1720[3]. Quelque juste et humaine que fût cette décision, elle n'en souleva pas moins de violentes protestations parmi les membres de la corporation rouennaise, surtout dans le camp des nombreux aspirants à une place[4], et une instance d'opposition fut immédiatement introduite devant le Conseil par les Syndic et Adjoints de la Communauté[5]. Le Conseil d'État toutefois ne revint pas sur ce qu'il avait précédemment accordé, et le 19 juillet 1721, « sans s'arrêter à l'opposition des Syndic et Adjoints à l'arrêt du 23 novembre 1720, ni aux requêtes d'intervention et demandes des fils de maîtres imprimeurs et autres, dont Sa Majesté les a déboutés », il ordonna que le susdit arrêt sortirait son plein et entier effet[6]. Je ne connais pas la date du décès de Jean-Baptiste I Besongne et même, en l'absence de monuments typographiques, il ne m'a pas été possible d'y

naire du Roy, tenant sa boutique au haut des degréz du Palais. M.D.C.XXXIIII. Auec priuilege. (Pet. in 8. 13 p. ch. B. N., F. 47051, pièce 5.) Ces arrêts concernaient 18 ministres protestants qui avaient abandonné leur ministère pour passer en Angleterre, Hollande et autres pays étrangers.

(1) A. R., *Paroisse Saint-Denis* : « *Ce jourd'huy 19e de janvier 1698, Chevalier (?) Jacque Boisjouvin, marchand et thrésorier en charge en cette église et Mad^elle Marie Besongne, sa femme, ont eu de leur mariage un fils, né de avant hier, baptisé par Mr le Curé et nommé Jacques par Chevalier (?) Jacques Le Menu, de la paroisse de St Nicaise, et Marguerite Malassie, femme de M. Besongne de la paroisse de S. Jean...* » — (2) A.N., V6 853. Arrêt du Conseil du 23 novembre 1720, requête préliminaire. — (3) Voy. Documenta, n° 783. — (4) D'après l'arrêt du 5 avril 1721, il y avait à ce moment environ 20 fils de maîtres à pourvoir. — (5) Voy. Documenta, n° 786. — (6) Voy. Documenta, n° 787.

suppléer par des présomptions, je ne saurais donc fixer l'époque exacte à laquelle le petit-fils remplaça l'aïeul, mais elle ne doit pas être fort éloignée de l'année 1721, étant donné le grand' âge de ce dernier. Quoiqu'il en soit, J.-P. de Boisjouvin a rempli les fonctions d'imprimeur du roi à Rouen jusqu'en avril 1754, date de sa démission et de son remplacement par Richard-Gontran Lallemant, et tenu un établissement typographique jusque vers 1756 ou 1757 : le 4 avril de cette dernière année, un arrêt du Conseil d'État décidait que la place qu'il avait occupée demeurerait définitivement supprimée [1].

Le Monnier (Jean), imprimeur (?) à Rouen (1619-1620).

Il résulte des registres de la Communauté que ce personnage fut admis à la maîtrise en 1619 [2], mais s'appelait-il Le Monnier ou Le Mounier ? fut il imprimeur ou simplement libraire ? autant de questions qu'il m'est impossible de trancher. On ne connaît en effet qu'un ouvrage souscrit par lui (1620, in-8) et intitulé : « Les Ouvertures des parlements faictes par les roys de France, tenant leur lict de Iustice : Ausquelles sont adioustées cinq Remonstrances autrefois faictes en icelles au Parlement de Paris. Par Lovys d'Orléans. » Or l'exemplaire de la Bibliothèque de Rouen (Histoire, 3108) porte bien la mention : *Jean Le Monnier*, mais d'après le Catalogue de l'Histoire de France de la Bibliothèque Nationale (t. VII, p. 201), l'exemplaire que possédait ce dépôt et qui malheureusement paraît perdu [3], aurait eu la souscription : *Jean Le Mounier*. Les *Notes* de Frère [4] le disent imprimeur-libraire ; je penche, quant à moi, pour la seconde qualité seulement.

Le Nouvel (Pierre), imprimeur (?) à Rouen (1520).

On ne sait sur ce prétendu typographe que ce qu'en a dit M. Gosselin [5] : « Pierre Le Nouvel, imprimeur de livres, demeurait en la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, lorsqu'il épousa, le 3 juillet 1520, Jehanne Dargny. (Tabell., 3 juillet 1520.) » C'est encore probablement un nom à ajouter à la liste des compagnons ou des imprimeurs en chambre.

(1) Cf. Documenta, n° 905. — (2) A. D. S., E. 483, f° 21. — (3) Il portait la cote : Lf[25] 25 c. — (4) Liasse 126. — (5) *Glanes*, p. 77.

Le Prest (Jean), imprimeur à Rouen (1542-1559).

Jean Le Prest est l'un des meilleurs imprimeurs rouennais du milieu du XVIe siècle; il aurait exercé, d'après Frère[1], de 1542 à 1558 et ces dates sont à peu près exactes, bien que la première semble pouvoir être reportée à une époque bien antérieure, attendu que Gosselin a trouvé dans les registres du tabellionage que, dès 1531, J. Le Prest était établi, avec sa femme, Marion Pain, sur la paroisse Saint-Patrice[2]. Peut-être n'était-il alors que compagnon ; quelques années plus tard, il s'installa à son compte, mais, le plus souvent, il travailla anonymement pour des libraires, tels que Robert Le Hoy, les Du Gort et les Valentin. Plusieurs de ses productions sont cependant signées de son nom et parmi elles, il en est une tout à fait remarquable, qui rappelle l'un des fastes les plus brillants de l'histoire de la capitale de la Normandie, et qui mérite l'honneur d'une description détaillée, la voici :

— C'est la dedv-/ction du sumptueux ordre plaisantz spe-/ctacles et magnifiqves theatres / dressés, et exhibes par les citoi-/ ens de Rouen ville Metropolitaine du pays de Normandie. A la/ sacree Maiesté du Treschristian Roy de France, Henry secõd/ leur souuerain Seigneur, Et à Tresillustre dame,/ ma Dame Katharine de Medicis, La Royne son espouze, lors de / leur triumphant ioyeulx & nouuel aduenement en / icelle ville, Qui fut es iours de Mercredy & ieu-/ dy premier & secõd iours d'Octobre Mil/ cinq cens cinquante, Et pour plus ex-/ presse intelligence de ce tant ex-/cellent triumphe, Les Figu-/ res & pourtraictz des / principaulx aorne-/mentz d'iceluy/y sont apposez chascun en son lieu comme l'on pourra veoir/ par le discours de l'histoire. // Auec priuilege du Roy./ On les vend a rouen chez Robert le Hoy Robert & Iehan dictz/ du Gord tenantz leur boutique, Au portail des Libraires./ 1551. [Au v° du dernier feuillet :] Icy se terminent... Et nouuellement imprimé Par Iean le Prest, audict lieu le IX. iour de ce moys de Decembre 1551. (In-4. 67 ff. n. ch. 29 grav. sur bois à la manière de G. Tory, dont 5 occupent un double feuillet, et 2 p. de musique d'un cantique à 4 part.,

(1) N.F., liasse 126. — (2) Gosselin, *Glanes*, p. 92.

qui fut chanté en la présence du roi et de la reine par les *venerables dames seantes au char de religion*. B. N., Rés. Lb31 25.)

Plus tard Jean Le Prest publia lui-même quelques plaquettes, qui portent son nom seul[1], ou accolé à celui de Georges Loyselet[2] ; il ne donnait pas son adresse, mais on sait qu'il était installé sur la paroisse Saint-Vivien[3].

Le Prévost (Les), imprimeurs-libraires à Rouen (1543-1753).

Une suite assez nombreuse de personnages de ce nom figure pendant plus de deux siècles dans la corporation des libraires et imprimeurs rouennais, mais il est bien difficile de distinguer avec netteté ceux qui ont imprimé des livres, de ceux qui se sont bornés à en vendre ou à en éditer. Je ne vais donc répertorier ici que les membres de la famille ayant réellement possédé des presses ou présumés en avoir eu.

I. Jean (1543-1544) ne peut être cité que d'après les registres capitulaires de la cathédrale; il y est mentionné en 1543-1544 comme étant imprimeur et reçoit une somme de 6 livres 10 sols pour avoir imprimé « les bulles du dernier jubilé[4] ». On ne possède pas d'autres renseignements sur son compte et on ne connaît aucun volume sorti de ses presses.

II. Nicolas (1612-1620) figure dans les *Notes* de Frère[5], comme ayant tenu imprimerie dès 1612 ; il fut en effet admis à la maîtrise dans le cours de cette année[6], mais rien ne prouve qu'il ait immédiatement ouvert un établissement, et on ne trouve plus mention de lui qu'en 1618 et 1619, dans les registres du Bailliage de Rouen, au sujet d'un livre qui avait été imprimé en vertu d'une permission irrégulière[7]; de plus, il résulte des circonstances

(1) Voy. par exemple : — Brief Discours de la / prinse de la Ville / de Thionuille, mise en l'obeissance / du Roy par le Seigneur de Guise, / Pair de France, & Lieute-/ nant general pour / ledict Sieur. [Deux hommes d'armes face à face.] Faict iouxte la forme & exemple, im-/primé a Paris par Robert Estienne. / Auec privilege./ 1558. [A la fin :] Imprimé par Iehan le prest. (In-12. 4 ff. n. ch. B.N., Lb31 74 A.) — (2) Voy. entre autres : — L'ordre qui a esté tenue à la pu/blication du traicté de Paix, / faicte à Rouen, le Lundy / dixiesme jour d'Auril, / l'An de grace Mil cinq/ cents Cinquante/ neuf. Ainsi qu'il / s'ensuyt. [A la fin :] Imprimé par Iehan le prest & Georges l'oyselet. (In-8. 7 ff. Au f. 6 v°, permis d'imprimer accordé par le Bailli de Rouen, le 10 avril 1559, à « Le Messgissier » B.N., Rec. Fontanieu, t. 269, pièce 15.) — (3) Gosselin, *Op. et loc. cit.* — (4) A. D. S., G. 132. — (5) Liasse 126. — (6) A. D. S., E. 483, f° 13 v°. — (7) Voy. Documenta, nos 606 et 609. Cf. aussi F., t. I, p. 4.

de ce litige que le livre en question avait été tiré sur une presse de Julien Courant, de telle sorte qu'il n'est nullement établi que Nicolas Le Prévost ait été vraiment typographe.

III. ANTOINE (1689-1751). Pour celui-ci, aucune contestation n'est possible, il a bien et dûment exercé l'art de l'imprimerie, on peut même ajouter : avec quelques mésaventures. Né à Rouen le 9 mai 1666[1], il avait été reçu maître le 30 juin 1688 et s'était établi le 2 janvier suivant[2], dans la rue Saint-Vivien, où il tenait en même temps une boutique de librairie et un atelier d'imprimerie, composé de deux presses et desservi par 4 compagnons, dénommés en 1706 : Pierre Le Prévost, De la Haye, Nicolas Yeury et Jean Amiot[3]. Bien qu'il n'ait jamais imprimé rien que d'honnête et de recommandable[4], Antoine Le Prévost n'en eut pas moins à subir de nombreuses vexations, tant de la part de l'autorité, que du chef de divers collègues de Paris et de Rouen. Dès 1700, la Chancellerie méditait de faire saisir chez lui ce qui restait de plusieurs éditions de *Télémaque*, qu'il avait fabriquées et dont la plus grande partie des exemplaires avaient déjà péri en Seine[5] ; en 1707, le Conseil d'État lui infligeait 100 livres d'amende, et lui ordonnait, peine absolument inusitée en semblable cas, de tenir sa boutique fermée pendant six mois, pour avoir contrefait au préjudice de Jacques Estienne, libraire à Paris, deux ouvrages d'un certain abbé Potier[6]. Voilà pour les premières escarmouches et

(1) A. R., Paroisse Saint-Vivien : « Ledit jour (9e may 1666), Anthoine, fils d'Anthoine Le Prévost et de Magdeleine Dubosc, sa femme, nommé par Estienne Du Bosc et Marguerite Carré. » — (2) A. D. S., C. 145 (Enquête de 1706). — (3) Ibid. — (4) Voici, sans compter une infinité de livres de prières, quelques échantillons de ce qui sortait de ses presses : A. / La Vie et Miracles du glorieux Saint-Vivien Evesque de Xaintes. Revûë, corrigée, & augmentée par Monsieur*** Prêtre de la Paroisse. [Fleuron.] A Rouen, Chez Antoine le Prevost, ruë S. Vivien. M.DC.XCVII. Avec Approbation & Permission. (In-12. 98 p. ch. B. N., Rés. Ln[27] 20719.) — B./ La Croix ou la Passion de Jésus-Christ dès le commencement de son incarnation Jusqu'à la fin de sa vie mortelle. Représentée par Figures. Avec des Explications & Réflexions Morales, Pour servir de Méditations & d'Instruction aux personnes Pieuses & Dévotes. Par un Ecclesiastique. // A Rouen, Chez Antoine le Prevost, ruë Saint-Vivien. MDCCIX. Avec permission du roi. (In-12, 176 p. ch. sll. et les postl. Mauvaises grav. sur bois signées pour la plupart : P. L. S. ou P. S., c'est à dire Pierre Le Sueur, dont le modeste talent s'exerça surtout dans la confection des images de confrérie (Cf. à ce sujet : Ch. de Beaurepaire, *Mélanges histor. et archéol.* Rouen, 1897. In-8, p. 347.) — (B. N., D. 18471). — C./ Le Tresor du chrestien. Contenant deux parties ;...// A Rouen, Chez Antoine le Prevost, ruë saint Vivien. M.DCCIX. Avec privilege du Roy. (In-12. 358 p. ch. sll. B. N., D. 19380.) — (5) Voy. Documenta, n° 712. — (6) Voy. Documenta, n° 726.

cela promettait ! Maintenu comme imprimeur à Rouen par l'arrêt du 18 mars 1709 [1], Antoine Le Prévost ne devait pas tarder à subir de plus cruelles épreuves : si, en octobre 1710, il n'était que sous le coup d'un mandat d'arrestation, non suivi d'effet, semble-t-il, pour avoir imprimé de *mauvais livres* (lisez : des ouvrages qui déplaisaient au pouvoir, comme ceux du bon Fénelon), il eut, en 1724, à absorber jusqu'à la lie la coupe amère d'un séjour à la Bastille [2], à la suite de je ne sais quelle contravention commise avec la complicité de l'un des Machuel ; en 1725, des perquisitions s'opéraient chez lui, en vertu d'un ordre du roi, sur le soupçon d'avoir imprimé ou de détenir des « livres, libelles, manuscrits et imprimés contraires à la Religion, au Gouvernement, et aux bonnes mœurs [3] » ! On ne trouva rien de tout cela chez le brave Le Prévost et on le laissa désormais travailler paisiblement jusqu'au jour où son confrère François Oursel, l'englobant dans des poursuites qu'il exerçait contre plusieurs autres libraires et imprimeurs de Rouen, crut devoir le bombarder de procédures jusqu'à la fin de ses jours.

Ne sachant plus à quel genre de travaux s'adonner pour exercer sa profession en toute tranquillité, Antoine Le Prévost s'était jeté sur les livres de dévotion proprement dite, les manuels de prières et livres d'offices approuvés par l'autorité ecclésiastique, mais là encore que d'embûches étaient tendues, en dépit de toutes les permissions qu'on pouvait obtenir. On le lui fit bien sentir. Je n'entrerai pas ici dans le détail de cette épineuse affaire, que je réserve pour la notice du principal intéressé, François Oursel ; je me borne à noter quant à présent que Le Prévost avait tout bonnement fabriqué cinq éditions différentes de *Petites heures à l'usage de Rouen* et un *Office du Saint Sacrement*, lorsque la force armée pénétra tout-à-coup chez lui, enleva *militairement* tous les exemplaires de ces livres qu'il avait encore en sa possession et les transporta chez son adversaire. A la suite de cette campagne, celui-ci introduisit une instance en validité de cette prétendue saisie et en dommages-intérêts : l'affaire était encore pendante devant le Conseil d'État, quand, cinq ans plus tard, en 1751, le malheureux Le Prévost passa de vie à trépas.

Marie-Anne Ledart, sa veuve, et Marie-Anne Le Prévost, sa fille,

(1) Voy. Documenta, n° 733. — (2) Cf. Documenta, n° 810. — (3) Voy. Documenta, n° 811.

veuve du libraire François de Caux, recueillirent ce fâcheux héritage[1] : elles s'entendirent, deux ans après, condamner à des amendes et à des dommages-intérêts, dont on trouvera le détail dans un arrêt du Conseil d'État du 25 juin 1753[2].

Le Roux (Nicolas) [Lat. : Rufus, vel Ruffus], imprimeur à Rouen (1530-1549).

Parmi les artistes qui concoururent, durant le XVIe siècle, à donner à la typographie rouennaise l'éclat qu'on lui reconnaît unanimement, Nicolas Le Roux ne paraît pas avoir été jusqu'ici apprécié à sa juste valeur et on l'a quelque peu négligé. Il a pourtant exécuté un assez grand nombre d'impressions, qui ne le cèdent en rien à celles des meilleurs ateliers. Installé sur la paroisse Saint-Vivien, dans un local que mentionnent rarement ses productions et qui se trouvait situé *in vico aquoso*[3], c'est à dire probablement dans la rue de l'Eau de Robec, il a travaillé pour quantité de libraires ; on peut citer notamment comme ayant été ses clients : François et Jacques[4] Regnault, de Paris ; Jean Mallard, Robert et Jean Du Gort, Guillaume Bavent, Claude Le Roy, de Rouen ; Girard Angier, de Caen ; Jacques Buraudier, Tite Courroyer et René Moutel, d'Angers. Son matériel comprenait en même temps des séries de fontes gothiques et des casses de caractères romains : il utilisait surtout les premières pour les ouvrages ecclésiastiques et juridiques, et les secondes, à partir de 1540 environ, pour les autres livres, opuscules ou plaquettes, mais plusieurs de ces derniers sont imprimés avec les deux espèces de types[5]. Son assortiment de lettres ornées, bandeaux et fleurons n'était pas moins riche ; il avait d'ailleurs repris, la chose est évidente, à une époque antérieure à

(1) Voy. Documenta, n° 895. — (2) Ibid. — (3) Voy. : *Manuale ad usum insignis ecclesie Rotomagensis* (F., t. II, p. 277). — (4) Gosselin (*Glanes*, p. 97) dit que Le Roux avait des relations de commerce suivies avec Jacques Regnault et que même il avait reconnu lui devoir 230 livres tournois pour marchandises de livres et pour argent prêté et s'était engagé à lui rembourser cette somme par acomptes de 50 francs chaque année. — (5) Voy. : — ℭ La publication du / traicte de la Paix, faicte & accordee entre treshaulx / & trespuissantz princes Frãcoys par la grace de / Dieu Roy de France treschrestien : & Henry / Roy Dangletterre. Publie a Rouen : le / dimenche treziesme iour de Juing / mil cinq centz quarante six. / ℭ Auec le Chant de la Paix de France, chante / par les troys Estatz. [Portrait du Christ.] Imprimé à Rouen, par Nicolas le / Roux, pour Robert Dugort, tenant son / ouuroir au portail des Libraires, & se / vẽdẽt chez ledict Dugort, & le Roux. (In-12. 4 ff. n. ch. B. N., Rés. Lg6 28.)

1540, le matériel des Goupil, dans lequel se trouvait le fameux cartouche, servant pour les encadrements et contenant les initiales I. G. (Jean Goupil), dont Nicolas Le Roux ne s'est pas servi seulement pour l'ornementation du titre des *Ordonnances Royaux*, que Claudin attribuait aux presses de Jacques Le Gentil [1], mais à d'autres reprises encore, par exemple sur le titre d'un *Missel* à l'usage d'Angers, qu'il imprima en 1543 [2].

J'ai dit plus haut que les presses de ce typographe avaient produit beaucoup de beaux ouvrages : je citerai seulement ses *Coutumiers* de Bretagne [3] et de Normandie [4], ses *Heures* à l'usage de Rouen [5], enfin ses *Missels* à l'usage du même diocèse [6]. Ainsi que le fait remarquer Frère [7], Nicolas Le Roux avait pour marque une vignette sur bois « représentant saint Romain, ayant à sa droite la célèbre gargouille qu'il tient enchaînée, et à sa gauche un prisonnier à genoux, les fers aux mains [8] ». On peut voir cette

(1) Voy. suprà, pp. 253 et suiv. — (2) Missale ad vsum / Insignis ecclesie Andegauẽsis per / optime ordinatum, ac diligenti cura castigatum, et / emendatum cũ accentuationibus, tam in Epistolis, / q̃ Euangeliis : Et cothationibus in Sequentiis, & / alijs locis vt probabit rei euentus. [Saint Maurice à cheval] ℭ Impressum Rothomagi per Nicolaum le Roux ere / ac impensis proborum virorum Jacobi Buraudier, / Titi Courroyer, & Renati Moutel Bibliopolarũ in al-/ma vniuersitate Andegauẽ. Anno a christo nato, xliij. / suprà sesquimillesimum. / Cum priuilegio. — [Au v° du dernier f. :] Ad dei optimi, maxi-/mi totiusqz caterue celestis curie laudem : necnon ad famose, cele-/berrimeqz ecclesie Andegaueñ. Probationem, commẽdationemqz, / hoc nec incultum nec inelegans Missalis officium, imo verius / concinne : multa lima multisqz aculeis cruciatum ac expolia/tum, in lucem emisimus : cum accentuationibus. Excus-/sum atqz exaratum Rothomagi sub edibus Nicolai / Rufi typographi, ere ac impẽsis Titi Courroyer / et Jacobi Buraudier, bibliopolarũ in al/ma Vniuersitate Andegauẽn. Anno / ab incarnatione dñica. Millesi-/mo quingentesimo qua-/dragesimo tertio. (In-8. 149, 14 et 97 ff. ch. sll. et la ta. Impr. goth. r. et n. Grav^s. sur bois, lettres ornées, plain-chant noté. Au titre, un encadrement au bas duquel figurent dans un cartouche les initiales : I. G. — B. N., Rés. B. 1812.) — (3) Voy. L. Delisle, *Livres impr. ou publiés à Caen*, t. I, n° 127. — (4) Ibid., n° 130. — Voy. aussi F., t. I, p. 301. — (5) Voy. Lacombe, *Livres d'Heures*, n° 534 ; et F., t. II, p. 81. — (6) Voy. F., t. II, p. 314. — (7) *De l'impr. et de la libr. à Rouen dans les XVe et XVIe s.*, p. 41. — (8) Pour les personnes peu au courant des choses de Normandie, je rappelerai que saint Romain fut archevêque de Rouen de 626 à 638 : pendant son pontificat, une bête immonde, serpent ou dragon, désolait la ville et les environs. A la supplication de ses ouailles, le saint résolut d'exterminer l'animal, mais aucun habitant n'ayant consenti à l'accompagner, il prit avec lui un condamné à mort, auquel il promit la liberté et alla au devant de la bête qu'il rencontra bientôt ; il lui jeta son étole autour du cou en guise de laisse et la fit amener dans Rouen par le prisonnier. Un énorme bûcher dressé au centre de la ville réduisit rapidement en cendres la terrible *gargouille*. C'est en souvenir de cet événement que,

marque [1] sur le titre du *Manuale* dont j'ai parlé plus haut [2].

Bien qu'aucun imprimeur de son nom n'ait succédé à Nicolas Le Roux, il semble que sa famille se soit perpétuée à Rouen, tout en continuant, dans des situations plus modestes, d'appartenir à l'industrie du livre. Ainsi, on rencontre un Pierre Le Roux tenant boutique de librairie et de papeterie à Rouen, en 1609, puis allant ouvrir à Bayeux, en 1630, un atelier typographique [3] ; un Vincent Le Roux, libraire, et garde de la Communauté rouennaise en 1661 et 1669 [4]; enfin, un Michel Le Roux, compagnon imprimeur chez Claude II Jore, en 1713 [5].

LESAGE (Jacques), imprimeur à Rouen (1662-1670).

Trois Lesage figurent dans les *Notes* de Frère [6], comme ayant exercé l'imprimerie à Rouen, savoir : Jean, de 1629 à 1636 ; Pierre, en 1617; Jacques, de 1662 à 1670. Il n'y a pas lieu, je crois, de conserver les deux premiers parmi les maîtres imprimeurs. De Jean, on ne connaît aucune production; il fut sans doute simplement libraire, et décéda en 1636, pendant qu'il remplissait les fonctions de garde [7]. De Pierre, on sait seulement qu'il eut un fils, portant le même prénom, entré en apprentissage chez Guillaume Dumouchel, à sa sortie de l'école, sur la présentation du Bureau des pauvres, mais non admis à la jurande par les Gardes de la Communauté, à cause de son ignorance de la langue latine [8]. Bien certainement, si Pierre Lesage père eut été maître imprimeur, et non un pauvre compagnon, son fils n'aurait pas été dans la nécessité de faire apprentissage. Quant à Jacques Lesage, il fut réellement établi et fut même appelé aux fonctions de Garde en 1664 [9], mais aucune de ses productions n'a encore été révélée; tout ce qu'on peut ajouter sur son compte, c'est qu'il décéda en 1670 et que sa veuve, née

par privilège royal, le chapitre de la cathédrale conserva jusqu'à la Révolution le pouvoir de délivrer chaque année un condamné à mort, le jour de l'Ascension.

(1) Elle a été également reproduite par Silvestre, sous le nº 1184. — (2) Voy. suprà, p. 272, note 3. — (3) Voy. sa notice dans la IIIᵉ partie de ce volume. — (4) Voy. suprà, p. 19. — (5) Voy. Documenta, nº 747. — (6) Liasse 127. — (7) Voy. suprà, p. 18. — (8) Un arrêt du Parlement de Rouen, du 16 juin 1617, analysé par Gosselin (*Glanes*, p. 122), ordonna que le jeune Lesage continuerait à demeurer pendant un an chez l'imprimeur Dumouchel, qui l'enverrait à l'école, et que durant ce laps de temps son père lui ferait apprendre le latin. — (9) Voy. suprà, p. 19.

Marie-Madeleine Boillon, convola, le 26 mars 1672, avec Jacques Le Boullenger[1].

Le Talleur (Guillaume) Aliàs Le Tailleur, père de l'imprimerie rouennaise (1487-1490).

Ainsi que je l'ai exposé plus haut [2], on ne peut pas saluer en Guillaume Le Talleur le prototypographe de la capitale de la Normandie, mais en toute justice on ne saurait lui refuser le titre de père de l'imprimerie rouennaise. C'est lui, en effet, qui, le premier, prit l'initiative d'installer une presse dans son *ostel*, ou, pour parler plus simplement, dans son officine de libraire, et de signaler l'importance de cet événement, en faisant figurer son nom, alors plus connu que celui de son protégé, sur les ouvrages par lesquels il inaugura le nouvel art dans sa maison, bien qu'il ne les ait certainement pas imprimés lui-même.

Suivant la confession qu'il en a faite à la fin du prologue figurant au verso du titre du premier livre imprimé à Rouen, Guillaume Le Talleur était né dans cette ville, sur la paroisse même de Saint-Lô, où il tenait encore officine de libraire en 1487, devant le prieuré de ce nom. Tout porte à croire qu'il s'adonnait depuis longtemps déjà au commerce des livres, lorsque l'idée lui vint d'en imprimer, mais, trop avancé en âge pour s'initier personnellement à l'art de Gutenberg, il mit dans ses intérêts un jeune typographe, Martin Morin, et l'installa dans sa maison, qu'il lui laissa plus tard, soit à titre onéreux, soit gratuitement et comme un gage de sa reconnaissance. Le premier ouvrage sorti de la presse de Le Talleur est une double édition des *Chroniques de Normandie*, datée l'une de mai 1487 et l'autre du 14 du même mois ; il en a été donné d'assez amples descriptions [3], pour qu'il soit inutile d'y revenir ici. Je rappelle seulement qu'on y voit figurer, sur le titre même, la marque de Le Talleur, qui se compose d'un cadre à double filet, au milieu duquel se trouvent entrelacées et combinées toutes les lettres formant le nom de cet éditeur[4]. Sept autres ouvrages ont été signalés comme ayant été exécutés sur la même presse, ce sont : un *Missel* à l'usage de Séez[5], daté de 1488 ; un autre *Missel* à l'usage de

(1) Voy. suprà, p. 237. — (2) Voy. Avant-propos, p. 10. — (3) Cf. Cat. Pellechet, t. II, nº 3577; F., t. I, pp. 239-240; Fac. sim. dans Thierry-Poux, *Premiers mon. de l'impr.*, pl. XXXIII, nºs 1 et 2. — (4) Elle a été reproduite par Silvestre, sous le nº 86, et dans le M. B., t. I, col. 1872. — (5) Voy. L. Delisle. *Livres impr. ou publ. à Caen*, t. I, nº 289; F., t. II, p. 315 ; Cop., t. II, nº 4221.

l'église du Mans[1], sans date; les *Tenores novelli*, de Littleton[2] et l'*Abridgment*, de Stratham[3], ouvrages aussi non datés et imprimés pour le compte de Richard Pynson, libraire à Londres; les *Gesta Alexandri Magni*, ou Alexandréide, de Gautier de Lille, dit aussi de Châtillon[4], ouvrage également non daté; le *Livre des bonnes mœurs*, de Jacques Le Grant[5], encore sans date, et enfin, le *Contra Pestilentiam*, de Forestier[6], qui ne porte pas de date non plus.

Guillaume Le Talleur mourut à Rouen, probablement dans les premiers mois de 1494, puisque, le 25 juin de cette année, un acte du tabellionage relate la vente d'une pièce de terre dépendant de sa succession[7]; mais, depuis plusieurs années déjà (1490), si l'on s'en rapporte aux monuments typographiques, il avait cédé à Martin Morin tout son matériel d'imprimerie et même l'officine où il avait jusque là exercé sa profession.

Letellier (Jean), prétendu imprimeur de Rouen (1519).

Ce soi-disant maître imprimeur est indiqué par E. Gosselin[8], qui lui consacre les lignes suivantes : « En 1519, Jehan Letellier, imprimeur de livres, fils de Colin Letellier, étamier, demeurait en la paroisse Saint-Denis. Il possédait indivis, avec son frère Nicolas, une maison et un jardin, sis à Canteleu. (Tabell., 18-19-27 juillet 1519) ». Jean Letellier n'était certainement qu'un compagnon.

Le Tourneur (Les), imprimeurs-libraires à Rouen (1667-1703).

La famille Le Tourneur ne fit son apparition dans l'industrie du livre à Rouen, que vers le milieu du xviie siècle; elle faisait profession de la religion réformée, s'adonnait principalement au commerce de la librairie et tenait boutique ouverte à Quevilly, en même temps qu'à Rouen. La plupart de ses membres abjurèrent le protestantisme au moment de la révocation de l'Édit de Nantes, de telle sorte que la famille continua jusqu'à l'aurore de la Révolution de vendre des livres dans la capitale normande. Deux Le Tourneur ont été à la fois libraires et imprimeurs, ce sont donc les seuls membres

(1) Voy. Cop., t. II, n° 4110. — (2) Voy. Cop., II, 3617; F., II, p. 228. — (3) Voy. Hain, n° 15092; Cop., III, 288. — (4) Voy. Hain, n° 7454, F., II, p. 228. — (5) Voy. F., II, p. 228. — (6) Voy. Cop., II, 2552. — (7) Gosselin, *Glanes*, p. 59. — (8) Ibid., p. 77.

de cette famille que je doive accueillir ici et malheureusement je suis bien peu renseigné sur leur compte.

I. Nicolas (1667-1696) était sans doute le fils d'un autre Nicolas, qui, suivant Lesens[1], était établi libraire, dès 1649, dans la cour du Palais ; celui dont je m'occupe à présent ouvrit, vers 1667[2], un établissement typographique derrière le Palais, vis à vis la Grande porte, c'est à dire probablement dans la rue aux Juifs, mais il n'y résida que quelques années et s'en alla bientôt installer ses pénates dans la rue de l'Archevêché, au coin de la rue de la Croix de fer. Malgré ces changements d'adresse, Nicolas conserva toujours l'enseigne : *Au Tourneur*, qui faisait allusion à son nom et qu'il avait adoptée dès le principe ; il fit aussi, avec une égale constance, usage d'une marque correspondant à cette enseigne : elle représentait une roue qu'un chien placé à l'intérieur actionne de ses pattes et elle était entourée d'un listel contenant cette devise : *Je svis toviovrs tovrnevr*[3]. Ce typographe n'a rien produit de bien remarquable : on peut cependant citer comme étant peut-être sa meilleure impression, l'oraison funèbre du baron de Boslehart[4], et, à titre de curiosité, une nouvelle à la main, sortie de sa presse, dont la Bibliothèque nationale possède l'un des rares exemplaires qui soient arrivés jusqu'à nous[5]. Nicolas Le Tourneur paraît s'être retiré en 1696, l'enquête de 1701 ne parle pas de lui, c'est donc qu'il n'exerçait plus, et pourtant on rencontre sous son nom un livre intitulé : « L'origine des oiseaux, ou les amours du Soleil et de Vénus, poème. / Rouen, Nicolas Le Tourneur, 1703. In 12. » Il est vrai d'ajouter que Gustave

(1) Liste des imprimeurs protestants citée. — (2) N.F., liasse 127. — (3) Elle figure notamment au titre du livre suivant : — Larmes chrestiennes, ou Sermons faits en des jours de Ieûne. Par Lucas Iansse. Seconde Partie. [Marq. décrite.] Et se vendent à Quevilly, Par Nicolas Le Tourneur, demeurant à Roüen, derrière le Palais, vis-à-vis la grande Porte, au Tourneur. M.DC.LXXXII. (In 12. 62 p. ch. sll. B.N., D[2]4064.) — (4) Oraison funebre de messire Alexandre de Boniface Chevalier, baron du Boslehart. Prononcée en l'Eglise Paroissiale du Boslehart, le 28. Février 1696. Par Monsieur Platel, D. E. T. Curé de Montérolier. [Armoiries du défunt.] A Rouen, Chez Nicolas Le Tourneur, rüe de l'Archevêché, au coin de la rüe de la croix de fer, au Tourneur. M.DC.XCVI. Avec Permission. (In 4. 48 et 15 p ch. B.N., Ln[27] 2341.) — (5) Harangue Faite en la presence du roy de la Grande Bretagne, lors de l'arrivée de Sa Majesté Britannique en la Ville de Pontaudemer, où ce Prince y fit la Reveüe Generale de ses Troupes, le Samedy une heure apres Midy, vingt & un de Juin mil six cens quatre-vingt-douze. Par Monsieur D'argences Conseiller du Roy, et Lieutenant au Bailliage de Pontaudemer en offrant à ce monarque, les presents de la ville. [A la fin :] A Roüen De l'Imprimerie de Nicolas le Tourneur, rüe de l'Archevêché, au coin de la rüe de la Croix de fer. (In 4. 2 ff. n. ch. B.N., Lb[37] 4007 D.)

Brunet l'a catalogué parmi les productions d'imprimeurs supposés[1].

II. Jean (1696-1703). Peut-être fils du précédent, il avait vu le jour à Rouen vers 1674[2], avait été reçu maître le 15 juin 1677[3], avait ouvert une boutique de libraire en 1695 et, l'année suivante, une imprimerie composée de deux presses, desservies par deux compagnons : Maurice Dumesnil et Guillaume Vautier[4]. Je ne connais toutefois aucune production de son atelier, qui dût disparaître entre 1702 et 1706, car il n'est pas indiqué dans l'enquête de l'Intendant de Rouen.

Le Vrai (Pierre), prétendu imprimeur de Rouen (1762).

Imprimeur supposé sous le nom duquel a paru l'ouvrage suivant, qui paraît avoir été fabriqué en Hollande :

Les amusements des dames de B*** [Bruxelles]. Histoire honnête et presque Edifiante. Composée par feu le chevalier de Ch*****. Et publiée Par l'Auteur du Colporteur [François-Antoine Chevrier]. Premiere Partie. — *Vous l'avez voulu George Dandin.* Molière = Prix 1 florin d'Hollande, pour les Pays Etrangers, & 45 sols de France pour les Badauts. // A Rouen, Chez Pierre Le Vrai, à l'Enseigne de la Tête d'Or, Place de la Pucelle d'Orléans, près le Mont-Orgueil, vis-à-vis la petite ruë de l'Etiquette. Cette presente année [1762]. (In 12. 198 p. ch. B.N., Y² 12361.)

Lhomme (Jean), imprimeur à Rouen (1530-1543).

Installé dès 1530[5], ou environ, sur la paroisse Saint-Maclou, dans la rue de la *Chefure* ou de la *Chièvre*, ce typographe jouit d'une certaine réputation, grâce aux quelques facéties qu'il a imprimées, tant

(1) *Imprimeurs imaginaires*, p. 102. — On peut aussi croire que Nicolas Le Tourneur avait quitté la France pour cause de religion et s'était réfugié en Hollande, où il continuait d'imprimer sur la rubrique : *Rouen*. — (2) B.N., Ms. fr. n. a. 400, f° 404. — (3) Cf. Documenta, n° 863. — (4) B.N., Ms. cité dans la note 2. — (5) Voy. cette pièce qui lui est attribuée : — La venue de ma-/dāe elienor Roy-/ne de France : Et de messeigneurs les enfans : en/ la ville de Bayonne. Le premier iour de Juillet / Mil cinq cens trente. [Arm. de France tenues par deux anges.] (In 12. s. n. de t. 4 ff. n. ch., impr. goth. Au dernier f., une aigle impériale qu'on retrouve sur d'autres impressions de J. Lhomme. B.N., Rés. Lb³⁰53.)

pour son compte que pour celui d'Yves Gomont[1], son voisin ; toutefois, il ne borna pas ses travaux à ce genre de productions, il employa également sa presse à mettre au jour d'assez nombreux documents relatifs aux événements de l'époque, c'est à dire à ce qu'on appelle des *nouvelles à la main*. Parmi ses impressions de la première catégorie, on peut citer la *Response à l'abbé des Cognars de Rouen* (1537), dont M. E. Picot a donné une description, accompagnée d'une note intéressante[2], puis celle-ci :

— La fuitte des da/mes : et bourgoyses de Paris : Auec les / regretz de leurs maris : rescripuās / a icelles. Craignāt la fureur / des dieux Mars : & Venus. [Grav. indiquée ci-après.] — [A la fin :] ℭ Imprime a Rouen par Jehan lhōme,/ Lan de grace. Mil cinq centz. Quarante quattre. (In 12. 4 ff. n. ch., impr. goth. B.N., Rés. Ye 1595.)

Le titre de cette facétie est orné d'un mauvais bois, qui figure également sur une plaquette[3] décrite dans le catalogue J. de Rothschild[4], et représente, d'après M. Picot, trois auteurs écrivant à trois tables différentes, les pieds appuyés sur des monstres. Mais le bois en question n'aurait-il pas été gravé précisément pour la pièce que je viens de décrire et les trois auteurs ne seraient-ils pas trois des pauvres maris « rescripvans » à leurs femmes, car l'un des monstres foulés aux pieds appartient visiblement au beau sexe, bien laid en la circonstance.

Dans la deuxième catégorie des impressions de Jean Lhomme, on rencontre par ordre de dates : 1° la pièce suivante :

ℭ La triumphā=/te & magnificque entree de Lempereur/ Charles tousiours Auguste cin=/quiesme de ce nom, accompai=/gne de messeigneurs le Daul/phin de France & duc Dor/leans, en sa Ville de/ Valentiennes .·./ M.D.xxxix. [Arm. de France]. — [A la fin, en dessous de l'aigle impériale :] ℭ Imprime a Rouen par Jehan lhomme./ Le Ving-

(1) Voy. suprà, p. 185. — (2) Voy. le Catalogue de la Bibliothèque de M. J. de Rothschild, t. I. n° 622. — (3) ℭ La Deplora/tion de France sur la mort / de Clement Marot, / souuerain Poete / Francoys. [Bois susindiqué.] ℭ Imprime par Jehan lhōme iouxte le-/xemple faicte a Paris. Auec priuilege. (Pet. in 8. 8 ff. n. ch., impr. goth.) — (4) T. I, n° 623. Le titre en est reproduit en fac simile, ainsi qu'à la p. suiv. (437) un bois figurant au dernier f., que M. Picot considère comme une marque de J. Lhomme et qui porte la devise : *Vtinam novissima providere.*

v

tiesme iour de Mars Mil cinq cēs/ trente neuf .·. (In-12. 12 ff. n. ch., sign. Aiii, B, C. Impr. goth. B. N., Rés. Lk7 10038).

2° une pièce, du 29 juillet 1539, décrite par M. Picot, dans le Catalogue J. de Rothschild (t. II), sous le n° 2139; 3° La Déclaration (sic) de la guerre, faicte par le tres chrestian Roy de France contre Lempereur... imprime par Jehan Lhomme le deuxieme iour daoust lan de grace mil cinq centz quarante deux [1]; 4° L'Assaut et prinse d'une ville en Brabant, 1543 [2]; 5° Ordonnances de la guerre... 1543 [3]; 6° Double de la publication d'une lettre du discort et de la guerre qui est entre le Roy nostre sire et Lempereur roy Despaigne, 1543 [4]; et 7° Epistre du roy de France, enuoyée aux Electeurs de Lempire assemblez a Nuremberg, translate de latin en francoys [par Pierre Collet] Lan Mil Cinq cens quarante troys. Imprime a Paris, par Jehan Lhõme, 1543 [5].

On a conclu de cette dernière pièce que Jehan Lhomme avait exercé à Paris. Il n'y aurait rien d'impossible à cela, attendu qu'à partir de cette époque, on ne connaît aucune impression de lui avec la rubrique : *Rouen*, et que peu d'années après, il y avait dans la capitale un imprimeur portant les noms de Martin Lhomme, et même un Christophe Lhomme, compagnon chez ce dernier, — mais il y a plutôt lieu de penser que Jean Lhomme ayant imprimé la pièce en question sur un exemplaire venu de Paris, on aura par mégarde, dans son atelier, laissé subsister le nom de cette ville.

Lorraine (Jean de), imprimeur à Rouen (1501).

Professionnellement parlant, ce typographe ne semble pas avoir d'existence propre, il fut seulement, pendant un temps sans doute très court, l'associé de Pierre Olivier. C'est dans la notice de celui-ci que le lecteur trouvera mention de l'unique volume sur lequel apparaît le nom de Jean de Lorraine.

Loudet (Les), famille d'imprimeurs de Rouen (1606-1679).

Les renseignements documentaires sont peu abondants sur les membres de cette famille, qui s'adonna, pendant plus de 60 ans, à

(1) Voy. M. B., t. II, col. 1032. — (2) Voy. F., t. I. p. 49. — (3) Voy. M. B., t. II, col. 1031. — (4) Ibid., col. 1032. — (5) Ibid., col. 1031.

l'art de la typographie, et presque tout ce que l'on en peut dire n'a d'autres fondements que ses productions, ou des indications données par Frère sans aucune référence.

I. Louis I (1606-1634) aurait exercé, d'après Frère[1], de 1611 à 1633; pourtant il avait été reçu maître en 1606[2], c'est pourquoi j'adopte cette date pour le début de sa carrière, mais je m'empresse d'ajouter que je ne connais pas d'ouvrage sorti de ses presses antérieurement à 1620[3], ce qui peut laisser supposer qu'il ne se serait pas établi plus tôt. A partir de cette époque, ses productions se rencontrent en assez grande abondance; il donne sur toutes son adresse: dans la rue aux Iuifs, auprès du Palais. Bien que M. Delalain ait enregistré, dans le *Catalogue des marques du Cercle de la Librairie*[4], au nom de ce typographe et sous la date de 1635, une vignette surmontée de la devise: *Et nugæ seria ducunt,* qui semble appartenir à la catégorie des marques typographiques, je ne pense pas que Louis Loudet en ait jamais adopté une à demeure. En 1623, le titre de l'une de ses impressions[5] est orné d'un portrait du roi Louis XIII, mais le même ouvrage a un frontispice, gravé par I. Honervogt, qui présente lui aussi un portrait de ce souverain, en pied cette fois, tenant la foudre de la main gauche, une épée flamboyante de la dextre et ayant la poitrine couverte de petits nuages sur lesquels on lit ces mots: *Tanquam vas figuli confringes eos.* Sur un ouvrage daté de 1624[6], on voit, toujours sur le titre, le mono-

(1) Liasse 128. — (2) A. D. S., E. 483, f° 7. — (3) Alphabets Francoys, Latin, et Grec, Contenans vne briefue & facile Methode de bien lire & prononcer en Francoys, en Latin, & en Grec. Auec les Declinaisons & Coniugaisons en chasque Langue, nécessaires pour parler sans erreur, principalement en Francoys. Ensemble les Rudimens, & vne methodique Epitome du Despautaire, pour initier la Ieunesse. Le tout separément pour plus grande commodité. // A Roven, chez Lovys Lovdet, ruë aux Iuifs, pres le Palais. 1620. Auec Priuilege du Roy. (In 16, 114 p. pour le français et 129 p. pour le latin et le grec; ces deux dernières parties ont un titre séparé, l'un avec le monogr., de la C. de J. contenant la devise : *Laudabile...*, l'autre avec le même monogr. d'un dessin différent et sans devise. B. N., X. 11800.) — (4) 2e Edit., p. 140-141. — (5) Histoire des gverres et choses memorables arrivees soubz le Regne Tres-glorieux de Lovys le Ivste, Roy de France & de Nauarre. Depuis son Aduenement à la Couronne iusques à present mil six cens vingt-trois. [Portr. indiqué.] A Roven, chez Loys Loudet, ruë aux Iuifs, près le Palais. MDC.XXIII. (Pet. in-8. 697 p. ch. sll. et la ta. B. N., Lb36 3418.) — (6) Marc. Tvl. Ciceronis Epistolæ familiares. Quarum postrema hac editione praeter Manutij, Lambini, ac Mureti annotationes, aliae doctissimorum hominum, & numquam alibi impressae in margine adscribuntur. Verba Graeca, Latinis expressa. [Monogr. décrit suprà.] Rothomagi, Apud Lvdovicvm Lovdet, in vico Iudœorum, propè Palatium. M.DC.XXIIII. (In-16. 686 p. ch. sll. et la ta. B. N., Z. 13532.)

gramme de la Compagnie de Jésus, mais avec cette devise : *Salvum me fac in nomine tuo*, qui diffère de celle si connue ; enfin, sur un livre de l'année 1631[1], apparaît une vignette, offrant les figures de Jésus et de Marie, au dessus desquelles plane le Saint-Esprit, qui semble avoir été désormais la plus appréciée de notre imprimeur ; il l'a employée à diverses reprises, et ses successeurs, après en avoir fait aussi un fréquent usage, l'ont fait regraver avec de légères variantes.

Louis Loudet déploya une grande activité pour la bonne marche de ses affaires et, la province normande ne lui suffisant pas pour l'écoulement de ses impressions, il avait pris le parti d'aller de temps en temps les étaler à Paris, où on le rencontre notamment en mai 1629 et en mai 1630[2]. Il avait été garde de sa Communauté en 1625[3] et semble être mort vers la fin de l'année 1634 ; il laissait de son mariage avec Jeanne Druel[4], deux fils, Louis et Daniel, qui lui succédèrent.

II. Louis II et Daniel (1635-1652). Fils et successeurs du précédent, ils demeurèrent associés[5], dans le même local qu'avait occupé leur père, jusque vers 1645 ; à partir de ce moment, Louis s'étant retiré des affaires ou étant décédé, Daniel continua à exploiter seul l'établissement[6]. Suivant Frère, ce dernier serait mort en 1652

(1) La vie de l'illvstrissime Francois de Sales. De tres-heureuse & glorieuse memoire, Euesque & Prince de Geneue, & Instituteur de l'Ordre des Dames de la Visitation. Par le R. P. Lovys de la Riviere de l'Ordre des Peres Minimes. Qvatriesme edition. Reueuë & augmentee par le mesme Autheur. [Vignette décrite ci-dessus.] A Roven, chez Lovys Lovdet, ruë aux Iuifs, près le Palais. M.DC.XXXI. Avec approbation. (Pet. in-8. 718 p. ch. sll. et la ta. Titre r. et n. B. N., Ln^{27} 18382 c.) — (2) Voy. suprà, p. 57. — (3) Voy, suprà, p. 17. — (4) N. F., liasse 128. — (5) Ils donnèrent en 1635, une édition des *Sérées de Guillaume Bouchet*, que Charles Nodier considère comme la meilleure et sur laquelle il fournit (Nouv. Mélanges, p. 386) une note assez étendue. Voici de plus la description de deux autres ouvrages sortis de leurs presses : A. / Les Cavses de la veille et dv sommeil, des Songes, & de la Vie & de la Mort. Par M. Scipion dv Pleix, Conseiller du Roy, & Lieutenant particulier Assesseur criminel au siege Presidial de Condon, & Maistre des Requestes ordinaire de la feuë Royne Marguerite. [Fleuron.] A Rouen, Chez Louis & Daniel Lovdet, ruë aux Iuifs, prés le Palais. M.DC.XXXVIII. (In-12. 208 p. ch. B. N., Td^{60} 4 D.) — B. / Examen Theol. Moralis omnivm casvvm conscientiae svmmatim complectens. Ex ss. theologiae et vtroqve iure, necnon grauiss. & absolutiss. tam superioris quam huius œvi Scriptoribus & Svmmistis depromptum, testamentis & exemplis confirmatum. Authore Antonio Fernandez de Movre, Theologo, & Concionatore totius Diocesis Bracharensis... [Portr. de Jésus et de Marie.] Rothomagi, Apud Lvdovicvm & Danielem Lovdet, in vico Iudœorum, propè Palatium. M.DC.XXXIX. (Pet. in-8. 1162 p. ch, sll. et l'index. B. N., D. 13760). — (6) Voici ses plus importants ouvrages : A. / Les Aphorismes d'Hipocrate, avec le commentaire de Galien sur le I. Liure. Tradvits de grec en François

et sa veuve, Jeanne Dutil, aurait conservé la direction de l'entreprise jusqu'en 1665, date de la prise de possession du suivant.

III. Jacques (1665-1679). Probablement fils de Daniel, et de Jeanne Dutil, il avait vu le jour à Rouen vers 1643[1]; en 1665, il remplaça sa mère à la tête de l'officine de la rue aux Juifs. Il semble avoir peu imprimé et je n'ai pu mettre la main sur aucune de ses productions; son exercice fut d'ailleurs relativement de courte durée, car Jacques Loudet décéda le 24 septembre 1679[2].

Loys (Jamet), imprimeur à Rouen (1499-1515).

Probablement originaire de Saint-Pierre d'Almenesche (Orne), où son père, Étienne Loys, possédait des biens et décéda[3], Jamet est l'un des imprimeurs rouennais en vue tout au début du xvie siècle. Malheureusement, après une association féconde avec Jean Mauditier et Laurent Hostingue, puis, avec ce dernier seul, il se trouva par suite du départ de son associé pour Caen, dans la nécessité de voler de ses propres ailes; elles étaient, hélas! bien courtes, et notre pauvre Jamet retomba bientôt à terre, puis, sombra, semble-t-il, dans une ruine totale. Je n'insiste pas sur les années de son exercice qui s'écoulèrent de 1499 à 1508, le lecteur étant prié de se reporter aux notices de Jean Mauditier et de Laurent Hostingue, mais, à partir de 1508, ce dernier ayant transféré ses ateliers à Caen, Jamet Loys se trouva désormais sans associé à Rouen : il épousa alors Chrestienne de Meslus, qui lui apporta en

par M. I. Breche. Auec Annotations sur ledit premier Liure : ensemble certaines Paraphrases seruans de brief commentaire, depuis le Second Liure iusques à la fin du septième, par ledit Breche. Où a esté adiousté de nouueau les Aphorismes de I. de Damascene, Medecin Arabe : Ensemble vn Epitome sur les trois Liures des Tempéramens de Galien. // A Roven, Chez Daniel Lovdet, ruë aux Iuifs, près le Palais. M.DC.XLVI (In-16. 515 p. B. N., Td[6] 47 G). — B. / Martini Bonacinae, Mediolanensis, S. Theologiæ, et i. v. d. Comitis Palatini, & vtriusque signaturae Referendarij Apostolici, Operum omnium de Morali Theologia, quae tribus Tomis continentur, Compendium absolutissimum, omnibvs cvram animarvm gerentibus apprimè vtile, Nvnc primvm prodit in lvcem, Auctore Ioanne de la Val Belga S. Theologiae Doctore. [Monogr. de la C. de Jésus, avec la dev. : *Laudabile...*] Rothomagi, Apud Danielem Lovdet, in vico Iudaeorum, propè Palatium. M.DC.XLVI. Cvm Approbatione. (Pet. in-8. 1179 p. ch. sll. B. N., D. 13750.)

(1) D'après la supputation de son âge au moment de son décès. — (2) A. R., Paroisse S. Lô, Reg. I : « Le 25 septembre 1679 a esté inhumé en ceste église le corps de Jacques Loudet, libraire et imprimeur, mort du jour d'hier, aagé de 36 ans ou environ, en présence de Louis Loudet et de Charles Aubel. » — (3) Gosselin, *Glanes*, p. 65.

dot une maison sise sur la paroisse Saint-Laurent, rue Boutyhard, (depuis rue Boutard), provenant d'une donation à elle faite par Guillaume Jouenne, libraire[1]. La même année, notre imprimeur exécutait, pour le compte de Jean Huvin, un *Missel* à l'usage de l'église de Salisbury, et c'est la seule production de ses presses qui soit connue jusqu'à présent[2]. Jamet Loys, qui, au dire de Gosselin, avait débuté dans la carrière par des emprunts, ne réussit, suivant le même auteur, « qu'à se ruiner de plus en plus, car on le trouve toujours empruntant et jamais acquérant ; il vend pour 55 livres sa part dans la succession de son père, il emprunte à Jouenne, libraire, à Mullot, autre libraire ; enfin, on perd sa trace » après l'année 1515[3].

LOYSELET (Les) [*Aliàs* l'Oiselet, ou l'Oyselet], famille d'imprimeurs de Rouen (1557-1663).

Le nom des membres de cette famille d'imprimeurs est bien connu des bibliographes, car les Loyselet ont beaucoup produit dans tous les genres, et leurs impressions se distinguent en général par leur belle apparence et leur exécution soignée. J'ai relevé cinq typographes rouennais de ce nom, que je vais présenter successivement au lecteur.

I. GEORGES (1557-1604) est le patriarche de la dynastie des Loyselet ; il aurait, d'après les *Notes* de Frère[4], débuté en 1554 ; mais, pour ma part, je ne rencontre qu'en 1557 la première mention qui soit faite de lui : c'est dans un arrêt du Parlement de Rouen, lui accordant la permission d'imprimer un *Almanach*, de Nostradamus, pour l'année 1558[5]. Ses presses restent ensuite muettes pour nous jusqu'en 1566, époque où il imprime un ouvrage de Nicolas Filleul, dédié à la reine[6]. Après un nouveau silence de plus de dix

(1) Voy. Gosselin, *Glanes*, p. 65. — (2) Cette indication est fournie par Frère, dans ses *Notes* (liasse 128), mais je dois faire remarquer que le Missel en question ne figure pas dans le *Catalogus Missalium*, de Weale. Dans la monographie de l'auteur des *Notes*, intitulée : *Des livres de liturgie des églises d'Angleterre*, cet ouvrage est décrit (p. 25) d'après un ex. provenant de la donation faite par Richard Gough à la Bibliothèque Bodléienne, d'Oxford. C'est un in-4, impr. goth. r. et n. dont le colophon est conçu en ces termes : « Ad laudẽ sanctissime trinitatis totiusqz curie celestis exercitus Missale ad usum insignis ecclesie Sar̃... Impressũ Rothomagi in officina Jameti loys impensis honesti viri Johãnis Huuin. Anno dñi mil CCCCCVIII die vero XXVII, mensis septẽbris. » — (3) Voy. Documenta, n° 483. — (4) Liasse 128. — (5) Voy. Documenta, n° 511. — (6) Les / Theatres / de Gaillon. / A la royne. / Par Nicolas Filleul de Rouen. // A Roven, Chez George Loyselet. / Auec Priuilege du Roy. / 1566. (In-4. 52 ff. n. ch., sign. A-M par 2. Titre encadré. B. N., Rés. Y. 4613.)

ans, on le retrouve parmi les imprimeurs qui luttent, en 1579, contre la prétention des libraires d'avoir des presses chez eux[1], et, la même année, il est poursuivi, à la requête des Gardes, au sujet d'impressions défectueuses d'*Heures à l'usage de Rouen et de Limoges*, qu'il avait faites pour le compte du libraire Henri Le Mareschal[2]. Le bailli de Rouen ordonna la destruction de ces ouvrages et condamna Loyselet à restituer à son commettant les deniers qu'il en avait reçus. On connaît par des fragments que possède la Bibliothèque nationale, un livre d'*Heures à l'usage de Limoges*, à l'impression duquel on a assigné la date de 1540 [3]. Ces feuillets ne seraient-ils pas par hasard des épaves de l'un des livres dont la destruction fut ordonnée par le bailli de Rouen ? Il faudrait dans ce cas admettre qu'ils ont une date plus récente que celle qui leur a été attribuée. D'autre part, on sait que Georges Loyselet a imprimé des *Heures à l'usage de Rouen*, qui, d'après Frère, auraient été exécutées vers 1580, et, d'après M. Lacombe, vers 1584 [4]. N'est-ce pas le même ouvrage que celui visé dans la sentence du bailliage de Rouen ? Si oui, cela permettrait de déterminer exactement la date de l'impression ; mais les *Heures* cataloguées par M. Lacombe ont été imprimées avec le concours financier de Thomas Mallard, dont elles portent l'adresse, tandis que les *Heures* litigieuses l'auraient été pour le compte de Henri Le Mareschal. Quoi qu'il en soit, tout ceci donne à penser que nous sommes bien éloignés de connaître toutes les productions sorties de l'officine de Georges Loyselet ; du moins ce qui en a été conservé, ou retrouvé, suffit à nous renseigner sur son adresse, qu'il indique comme étant dans la rue Martainville, à l'enseigne du *Signot* [5] (id est *Sceau*). G. Loyselet avait une marque typographique [6], qui, par allusion à son nom, représentait des oiseleurs occupés à tendre leurs rets, et l'on

(1) Voy. Documenta, n° 522. — (2) Voy. Documenta, n° 526. — (3) Voy. P. Lacombe, *Livres d'Heures*, n° 419. — (4) Ibid., n° 536. — (5) Ibid., n° 536. Voy. aussi : *Les Mots dorez du graue et sage Caton* (Cat. J. de Rothschild, IV, n° 3168) ; *Les Quatrains du Seigneur de Pybrac*, et *Les Plaisirs de la Vie rustique* (Ibid., n° 3184). — (6) Elle est reproduite dans le recueil de Silvestre, sous le n° 601. Quant à l'original, on peut le voir notamment sur l'ouvrage intitulé : Recveil des / Antiqvitez / et singularitez / de la ville de / Pontoise : Ville ancienne du pays du Vequecin François. / Par F. N. Taillepied, lecteur en theologie. [Marq.] A Roven, / De l'Imprimerie de Georges L'Oiselet. / M. D. LXXXVII. — dont une réimpression a été faite à Paris, (1876, in-8) par E. François et H. Le Charpentier.

remarque au bas de cette figurine les initiales G. L., dont il est inutile de donner l'explication.

Garde en 1583 [1], Loyselet se joignit, en 1588, aux officiers de la Communauté, pour la défense des usages et privilèges corporatifs [2]; il était encore en exercice en 1597 [3] et, vers 1604 seulement, suivant Frère, il terminait sa longue carrière.

II. Nicolas I (1604-1635). Quoique installé à une autre adresse [4], Nicolas I était sans doute fils et successeur du précédent; il est moins connu des bibliographes, sa production n'ayant pas été, à beaucoup près, aussi importante que celle de son père et n'offrant que peu d'ouvrages à signaler [5]. Il fut appelé à plusieurs reprises aux fonctions de Garde, notamment en 1611, 1620, 1621 et 1627 [6]; puis, probablement à la suite de son décès, ses presses passèrent aux mains de l'un de ses fils portant le même prénom que lui.

III. Pierre (1608-1642) devait être, lui aussi, un fils de George Loyselet, et, bien que Frère lui attribue les qualités d'imprimeur et de libraire, je ne pense pas qu'il ait exercé la première de ces pro-

(1) Cf. Documenta, n° 528. — (2) Cf. Documenta, nos 535 et 536. — (3) Voy. : — Les Statuts & Ordonnances Royal / les faites par les Roys / de France svr l'estat de / M. Barbier & Chirurgien, partout / le Royaume de France. / Et confirmé par le Roy Henry iij. du nom, & / par Henry de Bourbon iiij. du nom à présent / Roy de France & de Nauarre. [Arm. de France.] A Roven, / Chez George l'Oyselet, pour Pierre le Gendre Escuyer / Chirurgien ordinaire du Roy, valet de Chambre / & premier Barbier de Sa Majesté, en toutes / les villes de ce Royaume. / M.D.XCVII. (In 4. 8 ff. n. ch. B. N., T[11]2.) — (4) Voy. notamment : — Discovrs fait avx obseqves de Monseignevr de Medauy, l'vn des Lieutenans Generaux pour le Roy en Normandie, & Gouuerneur des Villes & Chasteaux d'Argenten, & Verneuil. Par G. Le Rebovrs Chanoine & Archidiacre de Lysieux. [Fleuron.] A Roven, Chez Nicolas l'Oyselet, demeurant au pont de Robec, au Heaume. 1618. (In 12. 64 p. ch. B. N., Ln[27]13925). — (5) Je citerai parmi eux : A. / Responsio Adriani Behotii, Canonici, et magni archidiaconi Rothomagensis, Pro Academicis, Ad Qvaestionem Dionysii Buthillerij in Parlamento Aduocati, de Infirmis resignantibus. [Fleuron.] Rothomagi, Typis Nicolai l'Oyselet. M.DCXIII. (In-12. 56 p. ch. B. N., F[3]1543.) — B. / Le Grand Dictionnaire françois-latin. Augmenté outre infinies Dictions Françoises, des mots de Marine, Venerie & Faulconnerie, Des mots Latins oubliez és impressions precedentes : de plusieurs Recerches, Antiquitez, Prouerbes, & sentences Prouerbiales... Recueilli des obseruations de plusieurs hommes doctes ; entre autres de M. Nicod, Conseiller du Roy, & Maistre des Requestes de l'Hostel : & reduit à forme & perfection des Dictionnaires Grecs & Latins, [Monogr. de la C. de Jésus, avec la dev : *Nomen Domini spes eius.*] A Rouen, Chez Richard l'Allemant, pres le College. M. DC.XVIII. (In 4. Feuillets n. ch. ; au 4e : « Acheué d'imprimer le ij de januier M.DC. xviij Chez Nicolas L'Oyselet. » B. N., X. 2452.) — B. / Voy. Ch. Nodier, *Nouv. Mélanges*, n° 810. — (6) Voy. suprà, p. 17.

fessions. Il avait sa boutique au Palais et les livres qui portent sa souscription semblent être sortis des presses de Nicolas I [1]. Il fut Garde de la Communauté en 1613 [2] et paraît avoir exercé son commerce jusqu'en 1642.

IV. Jean (1623-1663). Troisième fils (?) de George Loyselet, il s'établit, s'il faut en croire Édouard Frère, en 1623 [3] ; pourtant, je n'ai rencontré aucun produit de ses presses, ni même aucun document qui justifient cette date ; je ne crois pas qu'il ait commencé à imprimer avant 1636 [4]. Jean Loyselet était installé dans la rue Ganterie, à l'enseigne du *Fer à cheval :* il se spécialisa dans l'impression de pièces administratives intéressant la province de Normandie, parmi lesquelles je citerai les deux suivantes, comme étant les plus importantes, bien que Frère ne les ait pas connues :

A. — Recveil general des edicts, declarations, reglemens, et ordonnances royavx, pancartes, tarifs, arrests, & autres pièces et instrumens expediez tant pour la determination de l'an & iour des Retraicts & clameurs d'heritages, que pour l'establissement & exercice des Offices de Greffiers des Notifications des Decrets, Contracts, Arrests, Sentences & autres actes portans acquisition, mutation ou aliénation de fonds, rentes foncieres & autres biens immeubles suiets à Retraict lignager feodal ou autre, & à tous droicts Royaux, seigneuriaux & feodaux. Par Maistre Alexis Nicolas Michavlt, Commis aux Finances, & Secretaire ordinaire de la Chambre du Roy. [Arm. de France et de Nav.] A Roven, Chez Iean l'Oyselet, ruë Ganterie au fer à Cheval. M. DC. XLII.

(1) Voy. par exemple : A / Orationvm M. Tvllii Ciceronis volumen I. Post accvratas P. Manvtii, Dion. Lambini, Henr. Stephani. aliorùmque doctorum hominum editiones, summo studio, à Ioanne Michaele Brvto emendatum... [Grav. reprès. la S. Cène.] Rothomagi, Ex officina Petri l'Oyselet, in ingressu Palatii. 1608. (In 12. 599 p. ch. sll. B. N., X. 22687.) — B. / Le Berger fidelle, pastoralle. De l'Italien du Seigneur Baptiste Gvarini Cheualier. Derniere edition. [Fleuron] A Roven, Chez Pierre l'Oyselet, tenant sa boutique, au haut des degrez du Palais. 1609. (In 12. 265 p. ch. sll. B. N., Yd. 3920.) — (2) Voy. suprà. p. 17. — (3) N. F., liasse 128. — (4) Voy. : — Edict du Roy, formant creation de devx Lettres de Maistrises de toutes sortes d'Arts & Mestiers, créées en faueur du Mariage de Monsieur le Duc d'Orléans, Frere vnique de sa Majesté, en toutes les Villes & lieux de ce Royaume. Vérifié à Roüen, en Parlement, le 15. iour d'Auril 1627. [Arm. de Fr. et de Nav.] A Roven, de l'Imprimerie de Iean l'Oyselet, au fer à Cheval, ruë Ganterie. Iouxte la coppie Imprimée à Paris, par Iean Barbote, en l'Isle du Palais, ruë de Harlay. à la fleur de Lys Couronnée. M. DC. XXXVI. (Pet. in 8. 14 p. ch. B. N., F. 46957, pièce 15.)

Avec Priuilege de Sa Majesté. (In 4. 105 p. ch. B. N., F. 23456.)

B. — Edict dv Roy, portant creation en tiltre d'offices hereditaires & domaniaux de trois Greffiers des Notifications, trois Maistres Clercs d'iceux, droict de Parisis, & trois Controlleurs desdicts Greffiers, Maistres Clercs & Parisis anciens, alternatifs & triennaux, ioincts, vnis & incorporez auec leur droicts, pour de tous lesdits Offices, n'estre fait à l'aduenir qu'vn seul exercice, & mesme Greffe en chacun Baillage ou Vicomté. Iurisdiction Royale & Subalterne de la Prouince de Normandie... [Arm. de Fr. et de Nav.] A Roven, De l'Imprimerie de Iean l'Oyselet, ruë Ganterie, au fer à Cheual. M.DCXXXXII. Auec Priuilège de sa Majesté. (In 4. 82 p. ch. B. N., F. 23456, et F. 23611, pièce 450.)

D'après M. Lesens [1], Jean Loyselet mourut en 1663, sur la paroisse de Saint-Martin-sur-Renelle.

V. Nicolas II (1635-1654). Fils de Nicolas I, il lui succéda, mais ne tarda pas à transférer son établissement dans le quartier du Palais [2], où il a exercé assez obscurément jusqu'en 1654, date donnée par Frère. En 1643, il eut de son mariage avec Françoise Le François, un fils auquel on donna le prénom de Nicolas [3] et dont je ne connais pas les destinées ; quant à Françoise Le François il semble qu'après la mort de Loyselet, survenue, d'après Frère, en 1654, elle ait convolé avec Jean I Oursel, auquel elle apporta l'imprimerie de son défunt mari.

Lucas (Les), *imprimeurs-éditeurs* à Rouen (1620-1706).

La ville de Rouen a possédé aux xviie et xviiie siècles plusieurs libraires et imprimeurs de ce nom ; je n'ai bien entendu, à m'occuper que de ces derniers : ils sont au nombre de trois, sur chacun desquels je vais donner tous les renseignements que j'ai pu découvrir.

(1) *Liste des impr. protest.* — (2) Voy. : — Secrets de médecine, et de la philosophie chimique. Par M. Iean Liebavt, Dijonnois, Docteur Medecin à Paris. [Un appareil à distiller.] A Roven, Chez Nicolas Loyselet, prés S. Lo, derriere le Palais. M.DC.XLIII. (In 8. 297 ff. ch. sll. et la ta. Fig. sur bois dans le texte. B. N., Te 131 4.) — (3) A. R., Paroisse S. Lô, reg. des bapt. de 1643 à 1658 : « Du 10 novembre 1643, Nicolas, fils de Nicolas Loyselet et de Françoise Le François. Parrain, Guillaume Le François. Marraine, Isabeau Loyselet. »

I. Centurion (1631-1678) est le premier Lucas qui figure dans la librairie rouennaise. Il était, semble-t-il, originaire d'Évreux, puisque M. Lesens ledit fils de Pierre Lucas, ancien de l'Église (réformée) de cette ville[1]. M. Frère, de son côté, avance, dans ses *Notes*[2], que Centurion s'installa en 1620 dans la capitale de la Normandie, mais ce doit être une erreur, attendu qu'il n'y fut reçu maître qu'en 1631[3]. Je ne sais pas s'il ouvrit un établissement dès cette époque, dans tous les cas je n'ai pas trouvé d'ouvrage portant sa souscription, qui soit antérieur à 1656 : il donna alors un livre de polémique religieuse, écrit à propos de la conversion d'un médecin de Rouen[4]. L'impression en avait été faite sans doute sans permission de l'autorité, car elle entraîna l'emprisonnement de notre typographe et lui valut, de la part du bailli[5], des poursuites dont j'ignore le résultat. Centurion exerçait encore en 1678[6], toutefois, il semble qu'il n'était plus que libraire à ce moment et que l'ouvrage, qui constate son existence, avait été imprimé par son fils

(1) *Liste des impr. protest.* — (2) Liasse 128. — (3) A. D. S., E. 483, f° 44 v°. — (4) Response avx pretendves veritez catholiqves dv sievr Gviffart medecin de Roven, svr les motifs qv'il dit avoir eus pour se departir de la profession de la religion reformée, ov il est satisfait à tovtes les objections de Messieurs de Rome... (Par P. Congnard.) — A Quevilly, par Centvrion Lvcas, demeurant à Rouen. 1656. (Pet. in 8. 536 p. sll. et la ta. F., II, p. 265). — (5) Cf. Documenta, n° 676, pièces produites, lettre L. — (6) Voy : — La Coutume reformée du païs et duché de Normandie, anciens ressorts et enclaves d'iceluy, expliqvée par plvsievrs arrests et Reglements, Et Commentée Par Me Henry Basnage Ecuyer Seigneur du Franquesney, Avocat au Parlement de Normandie. [Cul-de-lampe aux armes de Normandie.] A Rouen, Chez Centurion Lucas, dans la Cour du Palais et Jean Lucas, ruë aux Juifs, près l'Hôtel de Ville. M.DC.LXXVIII. Avec privilège du Roy. (In f°. 652 p. ch. sll. et la ta. B. N., F. 2425. Au v° du 3e f. lim. n. ch., Extrait du privilège accordé à « Jean Lucas, marchand libraire imprimeur à Rouen », par lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye le 3 décembre 1676. On lit plus bas : « Ledit Jean Lucas a associé Centurion Lucas, suivant l'accord fait entre eux. » Et plus bas encore : Achevé d'imprimer pour la 1ere fois le 1er juin 1678). Dans son *Manuel*, t I, p. 69, Frère dit au sujet de cet ouvrage qu'on en trouve des exemplaires portant la date de 1681 et que les titres seulement ont été réimprimés. Il y a là une erreur manifeste : c'est le second volume qui porte la date de 1681 et on n'en saurait trouver avec celle de 1678, attendu que ce volume porte au v° du 2e f. lim. la mention suivante : « Achevé d'imprimer pour la 1ere fois le 20 janvier 1681 ». De plus, Centurion Lucas est resté complètement étranger à sa publication, étant pour lors probablement décédé. Voici d'ailleurs la description de ce second volume : — La Coutume... Avocat au Parlement de Normandie, Tome II. [Même cul-de-lampe qu'au tome I.] A Rouen, Chez Jean Lucas, ruë aux Juifs, près la petite Porte de l'Hôtel de Ville M.DC.LXXXI Avec privilege dv Roy (In f°. 618 p. ch., 48 p. ch. pour les usages locaux de Rouen et 15 ff. n. ch. pour la ta. B. N., F. 2426).

Jean ; il ne dut d'ailleurs survivre que peu de temps à la publication du premier de ces deux in-folios.

II. JACQUES (1664-1682). Fils aîné du précédent [1], il s'était établi, suivant Frère, en 1664 ; on le trouve en effet, l'année suivante, éditeur, avec son frère Jean, d'un livre assez important [2], qui leur donne une adresse commune dans la rue aux Juifs, près le Palais. Mais les deux frères ne tardèrent pas à se séparer et à former chacun un établissement distinct, tout en demeurant l'un et l'autre dans la rue aux Juifs. Jacques, de son côté, adopta l'enseigne des *Globes* [3], et il en fit sa marque typographique, qui représente un globe céleste et un globe terrestre, surmontés d'une main les touchant tous deux avec les branches d'un compas ; on remarque au-dessus de cette composition une banderole où court la devise : *Iungit utrumque labor* [4]. Jacques Lucas n'a guère attaché son nom qu'à des ouvrages de médecine, dont il a édité un bon nombre [5] ; il mourut en 1682 [6], laissant une veuve, Suzanne Rémy [7], qui lui succéda [8], mais préféra, lors de la Révocation de l'Édit de Nantes,

(1) Lesens, *Impr. protestants.*— (2) Abbregé de l'histoire de Normandie. [Fleuron.] A Roven, Chez Iacqves & Iean Lvcas, ruë aux Iuifs, près le Palais. M.DC.LXV. (Pet. in 8. 367 p. ch. sll. B.N., Lk²211.) — (3) Varia philosophica et medica... [Marq. décrite.] Rothomagi, Apud Jacobum Lucas, in vico Judeorum ad insigne Globorum. M.DC.LXXIV. (In 12. 9 et 239 p. ch., plus 2 f. n. ch. pour *Praetermissum.* La dédicace est signée de D. de Caux, médecin à Dieppe. B. N., Tb⁹13). — (4) L'un des meilleurs tirages de cette marque figure sur l'ouvrage suivant : — Recueil de quelques receptes, tres éprouvées. Seconde Édition Reveuë & aucmentée (sic). [Marq.] A Rouen, Chez Jacques Lucas, ruë aux Juifs aux Globes. M.DC.LXXV. (In 12. 60 p. ch. B.N., Te¹³97.) — (5) Je me borne à citer les deux suivants que Frère a confusément décrits : — A. / La Generation de l'homme par le moyen des œufs, & la production des tumeurs impures par l'action des sels, Examinées dans une Lettre écrite à Mrxxx D. M. sur l'ouverture du cadavre d'une Femme, où l'on a trouvé plusieurs corps extraordinaires. // A Rouen, Chez Jacques Lucas, ruë aux Juifs, aux Globes. M.DC.LXXV. Avec Approbation & Permission (In 12. 59 p. ch. B.N., Tb⁶⁸46). — B. / La Generation de l'homme par le moyen des œufs, & la production des tumeurs impures par l'action des Sels, Défendues Par Eudoxe et Philotime, contre Antigene. [Marq.] A Rouen, Chez Jacques Lucas, ruë aux Juifs, prés le Palais, aux Globes. M. DC. LXXVI. Avec Approbation & Permission. (In 12. 205 p. ch. sll. B.N., Tb⁶⁸48). Ces deux ouvrages sont de Guillaume de Houppeville, D.M. à Rouen. — (6) Lesens, *Imp. prot.* — (7) Ibid. — (8) Voy. notamment: — Promptuarium Hippocratis, in locos communes ordine Alphabetico, nec sine compendio digestum; Notis etiam ad marginem illustratum. In Tyronum, totiusque Artis Medicæ peritissimorum gratia. Labore & industria Nob. Viri Caroli Arturi Plessei, Abrincensis, Doctoris Medici. Opus posthumum. [Marq. des Globes.] Rotomagi. Sumptibus Viduæ Jacobi Lucas Bibliopolæ, juxta Templum Sancti Laudi, sub Insigne Globorum. Anno M.DC.LXXXIII.

abandonner ses affaires de Rouen et chercher un refuge à l'étranger.

III. Jean (1665-1687). Frère cadet de Jacques, il avait vu le jour à Rouen entre 1640 et 1642 [1] ; il fut reçu maître le 8 mai 1655 [2], mais ne s'établit que dix ans après, c'est à dire le 15 février 1665 [3]. Dans le cours de cette même année 1665, il publia son premier ouvrage en société avec son frère Jacques [4] ; on voit, à la souscription, qu'il était installé dans la rue aux Juifs, près le Palais, il conserva cette adresse jusqu'à la fin de sa carrière d'imprimeur, tout en l'indiquant souvent de cette manière : *auprès de la Maison de Ville* ou de l'*Hostel de Ville* [5]. Les productions de Jean Lucas sont datées tantôt de Quevilly et tantôt de Rouen, le plus souvent de ces deux localités à la fois ; elles ont été assez nombreuses, mais peu variées, se rapportant toutes soit à la polémique religieuse ou à la dévotion des protestants, soit à la science médicale. La plupart d'entre elles sont ornées de l'une des marques de Jean Lucas, dont j'ai rencontré trois modèles différents. Le premier, de grand format, représente un homme occupé à bêcher la terre, entre deux femmes figurant l'Abondance et l'Espérance ; en haut, dans une gloire, on lit le nom de Jéhovah en hébreu et au-dessous, la devise : *Fac et spera* ; en bas, dans un petit écusson, on a quelque mal à déchiffrer les initiales J. L. entrelacées [6]. Le second modèle est de moyen format et offre la même représentation, moins les deux femmes [7]. Le troisième modèle enfin est beaucoup

Cum privilegio regis. (In 4. 607 p. ch. sll. Portr. de C. A. Du Plessis, non signé. B.N., T[23] 36.)

(1) Il déclara, à l'enquête de 1706 (A.D.S., C. 145), être alors agé de 67 ans ; en 1684, dans l'acte de son abjuration (voy. infrà, p. 294, n. 2), on le dit âgé de 42 ans. — (2) A. D. S., C. 145 (Enquête de 1706) — (3) Ibid. — (4) Voy. suprà, p. 290, n. 2. — (5) Voy. notamment : — Les Fondemens De la Nouvelle Methode de prescrire, renversés, Par le desaveu du consentement que le Pere Maimbourg attribuë aux Protestans. Et les Droits de l'Ecriture Sainte défendus contre les prétentions du mesme Auteur, qui veut établir l'autorité de l'Église sur leur ruïne. Par Paul Lenfant Ministre. // Se vend à Quevilly Par Jean Lucas, demeurant à Roüen ruë aux Juifs, prés la Maison de Ville. M.DC.LXXII. (In 12. 244 p. ch. B. N., D[2] 4301.) — (6) Elle figure entre autres sur les ouvrages suivants : A./La Défense de la Reformation contre le livre intitulé : Prejugez legitimes contre les Calvinistes. [Marq. décrite.] Se vend à Quevilly, chez Jean Lucas, demeurant à Roüen ruë aux Juifs, proche l'Hostel de Ville. M.DC.LXXIII. (In-4. 378 p. ch. sll. et la ta. B.N., D[2]524). — B. / Observationes in Ignatianas Pearsonii vindicias. Et in annotationes Beveregii in canones Sanctorvm Apostolorvm. [Marq. n° 1] Rothomagi, Apud Ioannem Lvcas, propé Palatium. M.DC.LXXIV. (In-8. 331 et 75 p. ch. B.N., D[2]4403). — (7) Voy. par exemple : Discours anatomiques de M[r] Lamy, doctevr en medecine de la Faculté de Paris. Avec des Réflexions sur les Objections qu'on luy

plus petit et de forme arrondie : son dessin se compose d'un rameau d'olivier et d'une palme, offrant au centre la figure du bêcheur, au dessus duquel on lit, comme précédemment, au milieu des rayons du soleil, le nom hébreu de Jéhovah et la devise [1].

Jean Lucas eut à soutenir, de 1675 à 1677, un long procès que lui avait intenté Pierre Le Petit, imprimeur à Paris, en sa qualité de possesseur d'un privilège, concernant les œuvres de Robert Arnauld d'Andilly, notamment *Les Vies de plusieurs saints illustres* et *Les Vies des Pères du désert*, accordé à ce célèbre et érudit théologien, pour une durée de 20 ans, par lettres patentes du roi données à Compiègne le 27 août 1652 et rétrocédé par lui à Le Petit par acte du 23 novembre 1663 [2]. La durée de ce privilège et de tous ceux accordés précédemment à Le Petit, avait été prolongée de 50 ans par un arrêt du Conseil d'État du 3 août 1675, en considération des pertes subies par cet imprimeur dans l'incendie du Collège de Montaigu [3], mais il était permis de se demander si cette faveur exorbitante pouvait s'étendre au privilège des œuvres d'Arnauld d'Andilly, attendu, en premier lieu, qu'il était expiré depuis 1672, et en second lieu, que Le Petit n'en était que rétrocessionnaire. Toujours est-il qu'un publiciste, Jean-Baptiste du Mesnil, sieur de la Tour, comédien à ses heures sous le pseudonyme de Claude la Rose, dit Rosimont, se crut autorisé à faire d'assez amples emprunts à la Vie des saints illustres et à celles des pères du désert, et d'en composer un *Recueil de vies des Saints* [4], que Jean Lucas imprima et édita. Passe encore si ce dernier s'était borné à débiter l'ouvrage en question dans la Normandie et les provinces

a faites contre sa maniere de raisonner de la nature de l'Homme, & de l'usage des parties qui le composent. Et cinq Lettres du mesme Autheur, sur le sujet de son Livre. [Marq. n° 2.] A Roven, Chez Jean Lucas, ruë aux Juifs, près de l'Hôtel de Ville. M.DC.LXXV. Avec permission. (In-12. 180 p. ch. B.N., Ta[12]20).

(1) Voy. notamment : — Considerations svr la natvre de l'eglise, et svr qvelqves vnes de ses proprietez. Bienheureux sont ceux qui habitent dans la Maison de Dieu. Ps. 84. [Marq. n° 3.] Se vend, à Quevilly. Par Jean Lucas, demeurant à Roüen ruë aux Juifs, près la Maison de Ville. M.DC.LXXIII. (In-12. 266 p. ch. B.N.,D[2]3821). — (2) Ce privilège et sa cession sont reproduits au feuillet final de: — Vies de plvsievrs Saints illustres de divers siècles. Choisies & traduites Par M. Arnauld d'Andilly. Seconde édition. [Marq. n° 1 de Le Petit.] A Paris, Chez Pierre le Petit, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, ruë S. Iacques, à la Croix d'Or. M.DC.LXV. (In-8. 2 vol. B.N., H. 19291-19292). — (3) Voy. *Gallia Typographica*, Sér. paris., I, pp. 333-334. — (4) Malgré de nombreuses recherches, je n'ai pas pu mettre la main sur cet ouvrage.

limitrophes, mais n'eut-il pas l'audace d'en vouloir vendre à Paris même et de repasser une partie de son édition à un libraire de cette ville, Guillaume I Desprez! C'en était trop. Pierre Le Petit taille aussitôt sa meilleure plume et assigne les trois délinquants au Conseil d'État, en exposant que : « ny les défenses portées par les privilèges et par l'arrest [du 3 aoust 1675], ny les sentimens d'équité que l'on doit avoir pour tout le monde, et particulièrement pour ceux qui ont souffert de grandes pertes, n'ont point empesché qu'on n'ait copié les Vies des Saints illustres, et des Pères du désert, de la Traduction dudit Sieur d'Andilly, et qu'on ne les ait insérées dans un prétendu Recueil de vies des Saints. L'auteur de cette entreprise est un Comédien, et l'imprimeur un Huguenot. Cette première remarque peut faire connoistre, si c'est pour le zèle de la gloire de Dieu, et l'édification et l'instruction du prochain, que ce livre important a esté composé et imprimé[1] ». Après plusieurs pages d'invectives du même goût, Pierre Le Petit conclut à la validité de la saisie qu'il avait eu la précaution de faire pratiquer préalablement sur les exemplaires détenus par Desprez, et à des dommages-intérêts contre chacune des parties en cause. La procédure ainsi entamée suivit ensuite son cours, et enfin, un arrêt du Conseil, du 16 novembre 1677, ordonnait « que les parties seront ouies par le rapporteur de l'instance[2] ». Mais, pour les raisons que j'ai dites plus haut, les prétentions de Le Petit étaient exagérées et sa cause bien mauvaise, le rapporteur le lui fit sans doute entendre et il dut bon gré mal gré consentir « à accommoder son affaire », en donnant main-levée de la saisie et en payant à titre de dommages-intérêts et dépens : 300 livres à Desprez, 700 livres à Lucas et 100 livres à du Mesnil de la Tour[3].

Lors de l'enquête faite en 1706 par l'intendant de Rouen, Jean Lucas déclara qu'il n'avait plus d'imprimerie ; il avait dû s'en défaire depuis plusieurs années déjà, car l'enquête de 1701 ne le mentionne également qu'à titre de libraire. Il ne faudrait pas voir

(1) P. 1 du factum intitulé : Sommaire de l'instance du Conseil, Pour Pierre Le Petit, premier Imprimeur du Roy, demandeur. Contre Iean Lucas, Imprimeur de Roüen, & Guillaume Desprez Libraire de Paris, défendeurs. Et un Inconnu se disant Iean Baptiste du Mesnil sieur de la Tour, prétendant avoir esté assigné en garantie en la personne de Claude La Rose dit Rosimont son Procureur General, & avoir pris le fait et cause desdits Lucas et Desprez. (S. I. n. t. n. d. In-4. 12 p. ch. B. N., 4° Fm. 19027.) — (2) Cf. Documenta, n° 679. — (3) Voy. *Gallia Typographica*. Sér. paris., I, pp. 334-335.

toutefois dans cet abandon de son imprimerie, un effet de l'arrêt du Conseil d'État du 9 juillet 1685, qui avait défendu à tous libraires et imprimeurs de la Religion prétendue réformée de continuer leur profession, attendu que Lucas avait abjuré le protestantisme, non pas « le 5 mai 1684, en la paroisse Saint-Herblanc », ainsi que l'avance M. Lesens [1], mais le 5 mars 1684, en l'église de Saint-Lô [2]. Depuis l'année 1687 au moins, Jean avait quitté la rue aux Juifs et avait transféré sa librairie seulement, *sur le quai, vis-à-vis le pont.*

MACHUEL (Les), imprimeurs et libraires à Rouen (1603-1781).

La famille Machuel apparut dans la librairie rouennaise dès l'aurore du XVIIe siècle et si elle ne peut être classée dans la catégorie de celles qui ont donné au public les plus belles productions, elle est du moins remarquable par le nombre des artisans qu'elle a fournis à l'industrie du livre et par les déboires que valut à plusieurs d'entre eux la rigueur du régime sous lequel était placée autrefois leur profession. Je dois me restreindre, on le sait, aux membres de la famille qui se sont adonnés à l'imprimerie, cependant le lecteur aura la satisfaction de trouver ci-contre un tableau d'ensemble, lui permettant de faire une rapide connaissance avec plusieurs des Machuel, laissés à l'écart des notices que j'entreprends à présent sans plus ample préambule.

I. JEAN (1645-1672). Fils d'un libraire portant le même prénom [3], et d'Isabeau de Vallet, Jean, qu'on distingua de son père par l'appellation de *le jeune*, dût s'installer vers 1643, mais il n'est connu qu'à dater de 1645, époque où il a rempli les fonctions de garde de la Communauté [4] ; je m'empresse d'ajouter qu'il fut encore appelé aux mêmes honneurs en 1649, 1652, 1659, 1667 et 1670 [5]. Il avait son officine dans la rue Saint-Jean, à l'enseigne du *Nom de Jésus* et donna un assez grand nombre d'impressions, dont les titres sont

(1) Liste des impr. protestants. — (2) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 2 : « Le 5 mars 1684, Jean Lucas, aagé de 42 ans ou environ, a fait abjuration d'hérésie et embrassé la religion catholique, apostolique et romaine, entre les mains de messire Louis Mython de Froideville, prêtre curé de cette paroisse, selon le pouvoir qui luy en a esté donné... » — (3) Reçu à la maîtrise en 1603 (A.D.S., E. 483, f° 4 v°), après avoir fait son apprentissage chez Pierre Courant, il exerça la librairie, d'après Frère, jusqu'en 1658. Il y eut encore au commencement du XVIIe siècle, un Ysabeau Machuel, inhumé sur S. Jean, le 14 mars 1662, à l'âge de 74 ans, et qui est qualifié *libraire-imprimeur*. (A. R., Paroisse S. Jean, Reg. des Trespassez, 1631-1667). — (4) Voy. suprà, p. 18. — (5) Voy. suprà, pp. 18 et 19.

iel, de Rouen

Michel
Impr. à Quimper
(1635-1650)

Guillaume I
Libr. (1658-1674)
époux de
X***
dont :

Robert I
Impr. (1672-1720)
époux de
Madeleine de Caux
dont :

Guillaume II
Impr. (1678-1718)
époux de
Luce Quimbel
dont :

e I
-1741)
de
RUCHET
:

Robert III
—

Georges
Libraire (1721)

Jacques
Libraire (1723)

Jean
et chanoine
ville

Étienne-Vincent
Imprimeur (1752-1781)
époux de
Marie-Françoise Oursel
dont postérité

l, de Rouen

Michel
mpr. à Quimper
(1635-1650)

Guillaume I
Libr. (1658-1674)
époux de
X***
dont :

Guillaume II
Impr. (1678-1718)
époux de
Luce Quimbel
dont :

Robert I
Impr. (1672-1720)
époux de
Madeleine de Caux
dont :

Georges
Libraire (1721)

Jacques
Libraire (1723)

erre I
1702-1741)
oux de
Gruchet
lont :

Robert III
—

erre-Jean
antre et chanoine
Blainville

Étienne-Vincent
Imprimeur (1752-1781)
époux de
Marie-Françoise Oursel
dont postérité

ornés d'une marque typographique. Inspirée de son enseigne, celle-ci se présente sous deux aspects bien différents. Dans le premier type, elle affecte la forme d'un rectangle, dont chacun des quatre coins est occupé par une tête d'ange et la partie centrale renferme le monogramme du Christ, entouré d'une gloire [1]; le second type offre la figure d'une rose; la tige est au naturel, mais la fleur est représentée par une couronne d'épines qu'entoure une gloire et contient aussi le même monogramme, IHS, que précédemment [2]. Jean Machuel mourut, je crois, en 1672; il avait eu de son mariage avec Anne Malassis, deux filles, qui épousèrent, l'une, Jeanne, l'imprimeur Robert Desroques, dont il a été parlé plus haut [3], l'autre, Catherine, l'imprimeur Jean II Oursel, que l'ordre alphabétique amènera bientôt sous ma plume.

II. LAURENT I (1670-1688). Né à Rouen vers 1625 [4], il était frère du précédent et s'établit imprimeur à une époque qu'il est difficile de préciser : dans tous les cas, la première mention qui soit faite de lui est du 22 août 1670, il obtenait alors du Parlement la permission d'imprimer un almanach [5]. A partir de ce moment, il est fréquemment question de lui, car il fut garde de sa Communauté en 1675 et 1685 [6]. Ce typographe avait son officine dans la rue Ecuyère, à l'*Image Saint Jean*, et de là sortirent en particulier, plusieurs livrets de la *Muse Normande*, qui ne sont pas de David Ferrand, mais de ses collaborateurs ou imitateurs; ces opuscules, au nombre de sept, dont trois sans date et quatre des années 1673, 1674, 1682 et 1683, ne sont plus connus que par des exemplaires uniques appartenant au British Museum; une description détaillée en a été donnée par

(1) Elle figure notamment sur l'ouvrage suivant : — Oraison fvnebre de Madame de Bellegarde, prononcée dans l'eglise de l'Abbaye de S. Anthoine du Pont-de-l'Arche, le Mercredy 5e Octobre 1661. Par Missire Gvillavme Ianigan Deschatelets, Prestre, Directeur de ladite Abbaye. [Marq. décrite.] A Roven, Chez Iean Machvel, ruë S. Iean, au Nom de Iesvs. M.DC.LXI. (In-4. 32 p. ch. B.N., Ln27 1434.) — (2) Voy. au titre de cet ouvrage : — Les Statvts generavx de Barcelone, Pour la Famille Cismontaine de l'Ordre de Nostre Pere Seraphique St François. Reueus, receus & approuvez en la Congregation Generale tenuë à Segovie, l'an 1621. sous le Rme Pere Benin de Genes, pour toute ladite Famille. Traduits de Latin en François : & accommodez à l'étroite Obseruance & aux usages des Recollets de la Province de Saint Denys en France; du consentement de toute la mesme Province, donné par tous ses vocaux en plusieurs de ses Chapitres, & tout de nouveau en celuy de Saint Denys de l'an 1660. [Marq. décrite.] A Roven, Chez Iean Machvel, ruë S. Iean, au Nom de Iesvs. M.DC LXIII. (Pet. in-8. 248 p. ch. B. N., Ld24 124). — (3) Voy. suprà, p. 129. — (4) D'après la supputation de son âge au moment de son décès. — (5) Voy. Documenta, no 670. — (6) Voy. suprà, p. 20.

M. Héron, dans sa savante introduction à la Muse Normande [1]. Laurent I Machuel venait d'achever l'impression d'un *Petit trésor des mots français* [2] et il mettait la première main à un dictionnaire latin-grec-français [3], lorsqu'il fut surpris par la mort, le 15 septembre 1688 [4]. Il laissait au moins trois enfants, du mariage qu'il avait contracté avec Marguerite Dujardin, savoir : Jean Baptiste, déjà établi imprimeur ; Robert, qui succéda à son père, et Laurent II, qui ne fut que libraire. Frère indique ce dernier comme ayant exercé de 1670 à 1715, mais il est évident qu'il n'a fait qu'un seul et même personnage du père et du fils.

III. Robert I (1672-1720). Fils du précédent, et de Marguerite Dujardin, il avait vu le jour à Rouen en 1649 ou 1650 [5] ; admis à la maîtrise le 22 décembre 1670 [6], il s'établit en 1672 dans la maison de son père, rue Ecuyère, et lui succéda ou le remplaça en 1688. Robert I a peu imprimé, ou du moins ses productions sont peu connues ; il possédait pourtant les deux presses réglementaires [7]. Je me bornerai à noter, qu'il fut élu garde de la Communauté en 1682, 1704 et 1708 [8] et que, de son mariage avec Madeleine de Caux, fille de libraire, il eut plusieurs enfants, notamment trois fils, dont l'un, Pierre (I), fut imprimeur comme son père [9], et les autres, prénommés Robert [10] (III) et Jean-Baptiste, eurent des destinées que j'ignore.

(1) T. I, Introduction, pp. XLII-XLIV. — (2) Petit Thresor des mots françois selon l'ordre des lettres, ainsi qu'il les faut escrire tournez en latin. Reveu et augmenté de plusieurs Proverbes, Dictions, & manières de parler, Françoises & Latines. Par Fed. Morel, Interprete du Roy. [Monogr. dans le genre de celui de la C. de Jésus.] A Rouen, pour la Société. M.DCLXXXVIII. (Pet. in-8. 256 p. ch. B. N., X. 9054). — (3) Dictionariolum latino-graeco-gallicum. Jam recens post omnium editiones excusum... Postremae huic editioni permulta accessere, tum ad Etymologiam, tum ad sermonis ornatum pertinentia, Federici Morelli, Professoris & Interpret. Reg. & opera & industria... [Monogr. dans le genre du précédent.] A Roven, Chez Laurens Machuel, ruë Ecuyere, à l'Image S. Jean. M.DC.LXXXIX. (Pet. in-8. 583 p. ch. B. N., X. 9034). — (4) A. R., Paroisse S. Jean, reg. 1 : « Le 15e septembre 1688, mourut Laurent Machuel, imprimeur-libraire à Rouen, âgé de 63 ans, et le 16e fut inhumé en cette église, en présence de Jean-Baptiste Machuel et Robert Machuel, ses fils. » — (5) D'après la supputation de son âge (51 ans) déclaré à l'enquête de 1701, et de celui (57 ans) déclaré à l'enquête de 1706. — (6) A.D.S., C. 145. (Enquête de 1706). — (7) Ibid., et B.N., Ms. fr. n. a. 400, f° 412 (Enquête de 1701). — (8) Voy. suprà, pp. 20 et 21. — (9) Voy. infrà, paragraphe VIII. — (10) A. R., Paroisse S. Jean, reg. 1 : « Le 26e avril 1682, fut né un garçon du mariage de Robert Machuel, me imprimeur à Rouen et de Magdeleine de Caux, et le 27e fut baptisé et nommé Robert, par Jacques de Caux, et Magdeleine Séjourné, femme de Jean-Baptiste Machuel. »

Robert I mourut à Rouen en 1720 [1], et sa veuve le suivit dans la tombe le 17 avril 1723 [2].

IV. Jean-Baptiste I (1673-1727). Né à Rouen en 1646 ou 1647 [3] il était le fils aîné de Laurent I, et de Marguerite Dujardin, et avait été reçu maître le 3 décembre 1667 [4]; le 5 décembre 1673, il s'était établi [5] dans la rue Ecuyère, sous la même enseigne que son père et, deux ans plus tard, le 30 novembre 1675, il avait épousé Marie-Madeleine Séjourné, fille de libraire [6]. Son imprimerie se composait, en 1701, de deux presses desservies par son fils Robert et par un compagnon [7], et en 1706, par deux compagnons, les nommés Jean-Baptiste Yeury père et fils [8]. J.-B. Machuel fut garde de la Communauté en 1681, 1690, 1695 et 1706 [9], mais il paraît qu'il ne travaillait guère qu'à l'impression d'ouvrages pour lesquels il n'avait ni privilège ni permission, aussi fut-il de ce chef condamné en 1708, à 50 livres d'amende et à la fermeture de sa boutique pendant un mois [10]. Maintenu néanmoins comme imprimeur à Rouen par l'arrêt du Conseil du 18 mars 1709 [11], il aurait continué d'exercer, d'après Frère, jusqu'en 1727. Cette date ne saurait être acceptée qu'avec certaines réserves, car cet imprimeur ne figure pas, en 1714, dans le rapport de l'intendant de Rouen ; il a pu cependant y être omis, — comme l'avait été précédemment Robert II par l'arrêt de 1709, — attendu qu'en 1719, ce Jean-Baptiste présentait requête à la Chancellerie pour demander, vu son grand âge (72 ans) et ses infirmités, d'être autorisé à s'adjoindre son fils Laurent [12]. Le Conseil se borna à renvoyer Laurent Machuel, devant le lieutenant

(1) A. R., Paroisse S. Pierre l'Honoré: « Du vendredy 19e janvier 1720, le corps de Robert Machuel, ancien imprimeur et libraire de cette ville, aagé de viron 67 ans, décédé du jeudy précédent ce jour (18) sur les deux heures après minuit, muny..., a été inhumé dans la chapelle de la Sainte Vierge, sur les onze heures et demye du matin, présence de Pierre et Jean-Baptiste Machuel, ses enfans... » — (2) N. F., liasse 129. — (3) D'après la supputation de son âge fourni par les enquêtes de 1701 (53 ans), et de 1706 (59 ans). — (4) A. D. S., C. 145 (Enquête de 1706.) — (5) Ibid. — (6) A. R., Paroisse S. Jean, Reg. 1 : « Du 30e novembre 1675, mariage de Jean Baptiste Machuel, imprimeur, aagé de 27 ans, fils de Laurent Machuel et de Margueritte Dujardin, de la paroisse de S. Pierre l'Honoré, Et Marie Magdeleine Séjourné, aagée de 22 ans, fille de feu Louis Séjourné et de feue Magdeleine Dumesnil, de cette paroisse. En présence de Jean Machuel, 52 ans, oncle de l'époux ; Robert Machuel, frère de l'époux, 25 ans ; Robert Séjourné, cousin de l'épouse, 45 ans ; Jacques Soury, aussi cousin de l'épouse. » — (7) B.N., Ms. fr. n. a. 400, f° 410 (Enquête de 1701) — (8) Enquête de 1706 (A. D. S., C. 145). — (9) Voy. suprà, pp. 20 et 21. — (10) Voy. Documenta, n° 730. — (11) Voy. Documenta, n° 733, p. 264. — (12) A. N., V⁶849, arrêt du Conseil du 10 juillet 1719.

général de police de Rouen et aucune autre suite ne paraît avoir été donnée à cette requête. Jean-Baptiste sera sans doute décédé peu de temps après.

V. Guillaume (1678-1718). Fils d'un autre Guillaume, simple libraire, décédé en 1674, en remplissant les fonctions de garde [1], il naquit à Rouen en 1661 [2], fut admis à la maîtrise le 15 juin 1677 [3] et ouvrit, le 23 juin 1678 [4], un établissement d'imprimerie et de librairie dans la rue Saint-Lô, proche le palais. Guillaume eut tout d'abord quatre presses et deux compagnons [5], mais il ne tarda pas à réduire son matériel à trois presses, tout en conservant ses deux aides, que l'enquête de 1706 désigne comme étant Baltazar Leclerc et Georges Machuel [6], l'un de ses fils. Ce typographe travailla surtout pour ses confrères, notamment pour Laurent Besongne [7], sans compter les ouvrages de ville dont son imprimerie avait la spécialité. Ses éditions personnelles, du moins celles qui portent son nom, sont peu nombreuses [8], il en a dû publier beaucoup d'autres clandestinement, sous des rubriques diverses ; d'ailleurs il fut condamné par arrêt du Conseil du 3 décembre 1708, à 50 livres d'amende, et à tenir sa boutique fermée pendant un mois, à la suite d'impressions faites par lui sans privilège ni permission [9]. Il avait pour marque un dauphin couronné, à fleur d'eau [10]. Guillaume Machuel avait été garde de la Communauté en 1686 et en 1696 [11], il fut maintenu comme imprimeur par l'arrêt du 18 mars 1709 [12] et sa confirmation dans la place fut demandée, en 1714, par l'intendant de Rouen [13]. Quatre ans plus tard, le 28 novembre 1718, il décédait à l'âge de 57 ans [14] ; de son mariage avec

(1) A. D. S., E. 483, f° 117. — (2) D'après la supputation de son âge au moment de son décès. — (3) A. D. S., C. 145 (Enquête de 1706). — (4) Ibid. — (5) B. N., Ms. fr., n. a. 400, f° 408. — (6) Enquête de 1706. — (7) Voy. suprà, p. 77, note 4. — (8) Je citerai seulement celle-ci : — Le Grand calendrier ou Journal historique de la ville et dioceze de Roüen. Ouvrage dans lequel on voit quantité de Fragmens de l'Histoire, qui ont eu part avec la Ville & Dioceze de Roüen. Comme aussi les années de la mort des Rois de France, Ducs de Normandie, & Archevêques de Roüen ; & le temps de l'établissement des Eglises, Iuridictions, Batimens, Places, Fontaines & autres Ouvrages publics de ladite Ville. Le tout distribué par chaque jour de l'année, avec les Fêtes du Breviaire de Roüen. Par un Curé du dioceze. [l'abbé Peuffier, d'après Frère, *Manuel*, t. II, p. 375]. // A Rouen, Chez Guillaume Machuel, ruë S. Lo, près le Palais. M.DC. XCVIII. (In 12. 128 p. ch. et 1 f. lim. n. ch. B. N., Rés. LK⁷8424.) — (9) Voy. Documenta, n° 730. — (10) Cf. Delalain, *Cat. des marq. du Cercle de la libr.*, 2ᵉ Édᵒⁿ, pp. 140-141. — (11) Voy. suprà, pp. 20 et 21. — (12) Cf. Documenta, n° 733. — (13) Voy. Documenta, n° 752. — (14) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 5 :

Luce Quimbel, il ne laissait qu'une fille, Marie-Anne [1] et deux fils, Georges et Jacques, qui durent, faute de vacance parmi les places d'imprimeurs, se borner au commerce des livres. Georges avait bien essayé de se faire recevoir comme imprimeur ; il avait présenté requête à la Chancellerie à l'effet d'être admis à exercer « conjointement avec sa mère dont l'imprimerie est considérable », dans la crainte que survenant le décès de sa mère, on fût dans la nécessité de vendre tout son matériel, faute d'emploi ; mais sa demande resta sans suite, ou plutôt, renvoyé devant le magistrat de police de Rouen [2], Georges ne jugea pas à propos de poursuivre plus avant une demande qui n'avait aucune chance de succès pour le moment, sa mère étant morte dans l'intervalle, à la date du 24 juillet 1721.

VI. Robert II (1691-1752). Fils de Jean-Baptiste I et de Marie-Madeleine Séjourné, il fut l'un des plus féconds typographes de sa famille : sa carrière présente cette particularité qu'il travailla pendant de longues années sans titre officiel et ignoré de tous, parce que l'arrêt du 18 mars 1709 l'avait confondu avec son oncle Robert I ! Vivant dans des transes continuelles et craignant toujours d'être inquiété, Robert II prit enfin le sage parti d'exposer sa situation au Conseil, en le suppliant de l'autoriser à continuer régulièrement l'exercice de sa profession. Il rappela dans sa requête qu'il avait été reçu maître imprimeur et libraire à Rouen le 21 mars 1691, qu'il avait aussitôt rempli les fonctions de son état, qu'il avait été pendant quelque temps l'associé de son frère Jean-Baptiste (II), sous une enseigne commune qui subsistait encore, que même il avait été élu garde en 1708, et qu'en conséquence il avait toutes les capacités voulues pour remplir une place d'imprimeur. Par arrêt du 29 janvier 1714, le Conseil le renvoya devant l'intendant de Rouen pour justifier de ses prétentions [3] ; dans son rapport du 9 mai suivant, l'intendant

« Du 29e novembre 1718, Le corps du sieur Guillaume Machuel, imprimeur, marchand libraire, décédé le jour précédent, âgé de 57 ans ou environ, a esté inhumé dans la chapelle de la Vierge de notre église, en présence des sieurs Georges et Jacques Machuel, ses deux fils. »

(1) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 3 : « Le 8e décembre 1693, a été baptisée Marie-Anne, fille de Me Guillaume Machuel et de Luce Quimbel, ses père et mère, née du jour d'hier en légitime mariage. A eu pour parrain Jean Besongne, et pour marraine, Marie-Anne de Manteville. » — (2) A. N., V6 856, arrêt du Conseil du 3 septembre 1721. — (3) Voy. Documenta, n° 750.

conclut à sa réception [1]; enfin, par un autre arrêt du Conseil, du 18 février 1715, il fut autorisé « par grâce et sans tirer à conséquence » à tenir imprimerie et librairie à Rouen [2]. Robert II s'était installé tout d'abord dans la rue Damiette; il transféra ensuite son établissement dans la rue des Corroyeurs, où il demeura jusqu'en 1719 [3], et enfin il alla se fixer dans la rue de la Renelle, derrière le chœur de Saint-Martin-sur-Renelle, où il a travaillé à de multiples impressions [4] jusqu'à la fin de sa carrière. Pour son malheur, il ne se contenta pas d'exercer son art en se conformant aux règlements en vigueur et il s'engagea ainsi dans une voie qui devait tôt ou tard amener sa perte. En 1728, à la suite d'une impression clandestine des *Lettres persanes* de l'illustre Montesquieu, il fut l'objet de poursuites et de saisies, dont je n'ai pas eu la chance de rencontrer d'autres traces que la simple mention qui en est faite dans les *Notes* de Frère [5]; puis, à quelques années de là, oublieux de cette première mésaventure, il entra en rapports avec la bande noire, à la tête de laquelle était le relieur de Paris, Louis-Vincent Ratillon et fabriqua pour lui diverses contrefaçons qu'il est très difficile d'identifier, parce qu'on ne possède qu'une liste sommaire des livres contrefaits et prohibés découverts en grand nombre

(1) Voy. Documenta, n° 752. — (2) Voy. Documenta, n° 755. — (3) Les Amours de Psyché et de Cupidon, Tirez de la Métamorphose, ou de l'Asne d'or, de L. Apulée de Madaure, Philosophe Platonicien. Traduction nouvelle, Avec des Remarques. Enrichis de Figures en Taille-douce.// A Rouen, Chez Robert Machuel le jeune, ruë des Corroyeurs. M.DCCXIX. Avec Aprobation & Permission du Roy. (In-12. 292 p. ch. B. N.. Y² 6129. Cet exemplaire n'a pas les gravures annoncées). — (4) Voy. notamment : A./ Cléandre et Caliste, ou l'amour véritable. [Fleuron.] A Rouen, Chez Robert Machuel, derrière le Chœur de S. Martin sur Renelle. M.DCCXX. Avec Aprobation & Privilège du Roy. (In-12. 214 p. ch. B. N., Y² 7113.) — B./ L'illustre malheureuse, ou la comtesse de Janissanta. Memoires historiques, Où l'on voit sa Naissance; ses Voyages, dans les Principales Parties de l'Europe; ses différentes Avantures, & ses Deguisemens. [Marque représentant un Phénix sur un bûcher allumé.] A Rouen, Chez Robert Machuel, derrière le Chœur St-Martin-sur-Renelle. M.DCC.XXII. Avec Privilège du Roy. (In-12, 2 vol. B. N., Y² 6750-6751). — C./ Vie du Cardinal d'Amboise, premier ministre de Louis XII. Avec un parrallele des cardinaux célèbres qui ont gouverné des Estats. Dédiée au Roy. Par M. Louis Le Gendre, Souchantre et chanoine de l'Église de Paris, Abbé de Claire-Fontaine. Il y a des Figures et un Recueil de Pièces. [Fleuron.] A Rouen, Chez Robert Machuel, derrière le Chœur de Saint-Martin-sur-Renelle, M.DCC.XXVI. Avec approbation et privilège. (In-4. 564 p. ch. B. N., Ln²⁷ 328 A. En tête, portr. de L. Le Gendre, d'après J. Jouvenet ; devant la p. 3, portrait du Cardinal d'Amboise; devant la p. 475, tombeau du même; ces trois pièces ont été gravées par J. B. Scotin.). — (5) Liasse 129.

chez le marchand de contrefaçons parisien, au cours d'une perquisition opérée à son domicile, le 30 septembre 1752, par Pierre-Louis Regnard, commissaire au Châtelet de Paris[1]. Le 2 octobre de la même année, ce commissaire trouvait dans une cassette la correspondance du relieur avec ses fournisseurs de province : elle se composait de treize liasses parmi lesquelles la septième et la huitième se rapportaient aux affaires traitées avec Machuel, qui, pour la circonstance s'était caché sous le nom de *Saint-Martin*[2]. Arrêté et transféré à la Bastille le 24 novembre 1752[3], Robert Machuel n'en sortit qu'après avoir entendu prononcer, le 30 janvier 1753, sa destitution comme imprimeur et libraire et la confiscation de ses livres, presses et matériel d'imprimerie[4]. Le typographe rouennais devait être fort âgé déjà à cette époque, il est donc probable qu'il ne survécut pas longtemps à sa lamentable chute.

VII. Jean-Baptiste II (1700-1734). Frère du précédent, né et baptisé à Rouen, le 16 mars 1683 [5], reçu maître le 22 mars 1691 [6], il ouvrit, le 20 novembre 1700, dans la rue des *Hermittes*, un établissement qui comprenait une librairie pauvrement assortie et une imprimerie munie d'une seule presse [7]. Ses affaires prospérèrent pourtant avec rapidité, car il était fort habile dans son art et y travaillait de ses propres mains ; tous ses ouvrages, dont j'ai plaisir à citer quelques échantillons [8], sont d'une excellente typographie,

(1) Voici l'intitulé du procès-verbal du Commissaire Regnard, que je publierai prochainement in-extenso : « Du samedy 30 septembre 1752, une heure de relevée. En l'hôtel de nous Louis-Pierre Regnard, Commissaire au Châtelet de Paris, sont comparus Sieurs Jean-Thomas Herissant, Bernard Brunet, Michel-Etienne David l'aîné et Marie-Jacques Barrois, tous quatre adjoints de la librairie de Paris, lesquels nous ont dit que sur l'avis à eux donné qu'au mépris de l'article 96 du règlement pour ladite librairie et imprimerie, le nommé Vincent-Louis Ratillon, maître relieur et doreur en cette ville, non content de sa profession, fait aussy le commerce de la librairie, vend et débite livres contrefaits et prohibés, pour en réprimer l'abbus, attendu le dommage que cela leur porte et pour en constater la véritée, nous requierrent de nous transporter heure présente avec eux en la maison qu'occupe ledit sieur Ratillon, scize rue Chartière, pour du tout en dresser notre procès-verbal, et faire porter tout ce qui se trouverra en contravention en leur Chambre Sindicale et faire ensuitte par eux statuer sur le tout ce qu'il appartiendra et ont signé. » (A. N., Y. 10861). — (2) Procès-verbal susindiqué. — (3) Voy. Documenta, n° 893. — (4) Voy. Documenta, n° 894. — (5) A. R., Paroisse S. Jean, reg. 1 : « Le 16e mars 1683 fut né un garçon du mariage de Jean-Baptiste Machuel, libraire à Rouen, et de Marie-Magdeleine Séjourné, et fut baptisé le même jour et nommé Jean-Baptiste par Robert Machuel, aussi marchand libraire, et Marie Séjourné. » — (6) A. D. S., C. 145. (Enquête de 1706). — (7) Ibid. — (8) A. / Nouveau Dictionnaire françois contenant generalement tous les mots anciens et modernes, et

mais je n'ai eu la chance de rencontrer sur aucun la marque que lui attribue P. Delalain [1], à savoir : « une fontaine à laquelle viennent se désaltérer des animaux variés, avec la devise, *Patet omnibus* », qui rappelle sans doute la situation de son officine vis-à-vis la fontaine Saint-Maclou. Depuis longtemps, en effet, Jean-Baptiste avait quitté la rue des Hermites pour la rue Damiette, où il demeura jusqu'à la fin de la carrière.

A l'exemple de presque tous les membres de sa famille, Jean-Baptiste II sacrifia au désir immodéré de tenter la fortune par des impressions clandestines et contrefaites, qui lui valurent, dès 1708, une condamnation à 50 livres d'amende et à tenir sa boutique fermée pendant un mois [2]. En 1715, il fut arrêté et envoyé à la

plusieurs remarques sur la langue françoise ; ses expressions propres, figurées et burlesques, la prononciation des mots les plus dificiles, avec leur Ortographe et le Genre des Noms, la Conjugaison des Verbes, leur régime, celui des Adjectifs & des Prépositions : Et les Termes les plus connus des Arts et des Siences (sic). Le tout tiré des meilleurs auteurs, Par Pierre Richelet. Nouvelle Edition, revûë, corrigée et augmentée sur les Manuscrits trouvez après la mort de l'Auteur, avec de nouvelles Aditions et les termes latins de tous les mots et phrases proverbiales, qui manquoient dans les precedentes, et un grand nombre d'exemples : Avec un abregé de la vie des auteurs dont ces exemples sont tirez. [Fleuron.] A Rouen, Chez Jean-Baptiste Machuel le jeune, ruë Damiette, vis-à-vis Saint-Maclou. M.DCC.XIX. Avec privilege du Roy. (In-f° 2 vol. Tit. r. et n. B. N., X 513). — B./ Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales, Par une Escadre de six Vaisseaux commandez par Mr Du Quesne, depuis le 24 février 1690, jusqu'au 20 août 1691, par ordre de la Compagnie des Indes Orientales. Ouvrage rempli de Remarques curieuses sur quantité de Sujets; & particulièrement sur la Navigation & sur la Politique de divers Peuples & de différentes Societez. // A Rouen, Chez Jean-Baptiste Machuel, le Jeune, Rue Damiete, vis-a-vis Saint-Maclou. M.DCC.XXI. (In-12. 3 vol. B. N., Ok² 59). — C./ Officina latinitatis, seu novum Dictionarium latino-gallicum, ou Nouveau Dictionnaire pour la Traduction du Latin ou François, corrigé & augmenté de quantité de mots & Phrases, ou manière de parler, Grecques, Latines avec les Bréves & Longues, & le Dictionnaire des Equivoques. Nouvelle Edition. [Fleuron] Rothomagi, Apud Joannem-Baptistam Machuel, Filium, Typ. & Bibl. propè Fontem Sancti Maclovii. M.DCCXXII. Cum privilegio regis. (In-8. 2 ff. n. ch. 810 p. ch. B. N., X 9086.) — D. / L'infortuné Philope ou les Memoires et avantures de Mr xxx. Enrichi de figures en Taille-douce. [Fleuron]. A Rouen, Chez Jean-Baptiste Machuel, ruë Damiette. M.DCCXXXII. Avec Aprobation & Privilège du Roi. (In-12. 462 p. ch. sll. 9 gr. h. t. dessinées par Bonnard et gr. par J. B. Scotin. B. N., Y² 7300.) — E. / La Vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Freres des Ecoles Chrétiennes. Par Monsieur xxx. // A Rouen, Chez Jean-Baptiste Machuel, ruë Damiette. M.DCC.XXXIII. Avec approbation et privilege du Roi. (In-4. 2 vol. En tête du 1er, portr. de J.-B. de La Salle, gr. par J.-B. Scotin, d'apr. Léger. B. N., Ln²⁷ 11598.)

(1) *Cat. des marq. du Cercle de la Libr.* 2e Ed., pp. 140-141. — (2) Voy. Documenta, n° 730.

Bastille pour un délit professionnel dont je ne connais pas la nature [1]. En 1723, il était poursuivi par Florentin Delaulne, imprimeur à Paris, au sujet d'une contrefaçon faite au préjudice de celui-ci, de l'ouvrage de Piganiol de La Force intitulé, *Nouvelle description de la France* [2]; on disait que l'éditeur rouennais avait fait venir cette contrefaçon de Hollande, je crois qu'il l'avait tout simplement imprimée lui-même et faussement datée, qu'il en avait ensuite fait passer l'édition dans le pays des Elzévier, pour qu'elle soit en temps opportun réexpédiée par petits ballots à lui et à ses clients : les livres comme le vin gagnaient alors à voyager. Notre imprimeur fut, en 1729, l'objet de nouvelles poursuites, de la part cette fois de Nicolas Simart, libraire à Paris, pour avoir contrefait le *Catéchisme de Montpellier*, dont ce dernier avait le privilège; sévèrement frappé par le Conseil, Machuel eut non seulement à acquitter une amende, de 500 livres, mais encore à payer à son adversaire 400 livres de dommages-intérêts sans compter les dépens [3].

Depuis plusieurs années déjà, Jean-Baptiste II songeait à abandonner une profession aussi dangereuse; il réalisa son rêve en achetant un office de maître des ponts de la ville de Rouen [4], et, le 3 octobre 1734, il démissionna en faveur de Laurent Dumesnil, qui fut définitivement autorisé à le remplacer par arrêt du 31 janvier 1735 [5]. J.-B. Machuel exerça pendant 27 ans ses nouvelles fonctions et passa de vie à trépas le 4 février 1762 [6].

VIII. Pierre (1702-1736), né à Rouen vers 1679 [7], fils de Robert I, et de Madeleine de Caux, il avait été reçu maître en 1681 [8], à l'âge de un an! Il s'établit en 1702, dans la rue Saint-Lô, à l'enseigne du *Bien-Aimé, sub signo Dilecti* [9], et se trouvait, en 1706, à la tête

(1) Voy. Documenta, n° 756. — (2) Voy. Documenta, n° 797. — (3) Voy. Documenta, n° 831. — (4) A. N., V[6] 906, Arrêt du Conseil du 6 décembre 1734, requête préliminaire. — (5) Voy. suprà, p. 152. — (6) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 10 : « Du 5 février 1762. Le corps du sieur Jean-Baptiste Machuel, marchand à Rouen, âgé de 70 ans ou environ, décédé du jour précédent, muni... a été inhumé en notre cimetière,... en présence de Pierre-Jean Machuel, prêtre, chantre et chanoine de Blainville, et d'Etienne-Vincent Machuel, marchand à Rouen, ses neveux. » — (7) D'après la supputation de son âge (27 ans), indiqué par l'enquête de 1706 (A. D. S., C. 145). — (8) Enquête de 1706. — (9) Voy. entre autres: A./Histoire de la vie et du procès du fameux Louis-Dominique Cartouche, Et de plusieurs de ses Complices. [Vign. typogr.] A Rouen, Chez Pierre Machuel, au haut de la ruë Neuve S. Lô, au bien Aimé, M.DCC.XXII, Avec permission. (In 12. 96 p. B. N., Ln[27] 3613.) — B./Lettre du Roy Louis XIV. écrite devant sa mort, pour être rendue au Roy Louis XV, à l'âge de dix-sept ans. [A la fin :] A Rouen, Chez P. Machuel, ruë saint-Lo, vis-à-vis la porte du Palais, au

de deux presses, qu'il desservait avec l'aide d'un compagnon, nommé Jacques Leclerc [1]; il fabriquait à ce même moment une édition de la *Vie des Saints*, traduite de Ribadeneyra, dont on ne trouve pas trace dans la bibliographie de la Compagnie de Jésus du P. Sommervogel. Garde de la Communauté en 1705 et 1709 [2], conservé comme imprimeur à Rouen par l'arrêt du 18 mars 1709 [3], connu par de nombreuses impressions, Pierre Machuel décéda en 1736 [4]; Louise Gruchet, qu'il avait épousée en 1703 [5], est à juste titre qualifiée veuve, en 1742, dans l'acte de baptême de Jacques-Jean-Louis-Guillaume Besongne, dont elle fut la marraine [6]. Il avait retenu de son mariage avec cette dernière au moins trois fils : l'aîné, Pierre, fut libraire de 1744 à 1782, faute d'avoir obtenu une place d'imprimeur [7], et eut de fréquentes mésaventures [8]; le second, Pierre-Jean, se voua à l'état ecclésiastique; le troisième, Étienne-Vincent, qui suit, parvint seul à exercer la profession paternelle.

IX. Étienne-Vincent (1752-1781). Fils du précédent, il avait vu le jour à Rouen et y avait été baptisé le 23 janvier 1719 [9]; parvenu à l'âge d'homme, il s'était établi libraire et il attendait depuis longtemps déjà qu'une vacance se produisît dans l'une des douze places d'imprimeurs réservées à sa ville natale, lorsque la

bien-Aimé. (In 4. 2 p. ch. B. N., Lb38 286). On lit en marge de cet exemplaire la note manuscrite suivante : « Cette lettre fut criée dans les rues de Rouen, en 1727, avec permission du lieutenant de police de cette ville, lequel en fut vivement repris par ordre de la cour. » — C. Catalogus librorum illustrissimi D. D. Thomæ Bulteau, S. Facultatis Parisiensis Doctoris, necnon ecclesiæ S. Laurentii Rothomagensis Rectoris. [Bouquet] Rothomagi, Typis Petri Machuel, in vico novo S. Laudi, sub signo Dilecti. 1705.(In 12, 204 p. B. N., Δ. 10514.)

(1) Enquête de 1706. — (2) Voy. suprà, p. 21 et Documenta, n° 733. — (3) Documenta, n° 733. — (4) A. R , Paroisse S. Lô, reg. 7: « Du samedi 20e d'octobre 1736, le corps du sieur Pierre Machuel, imprimeur-libraire, décédé de ce jour à une heure après minuit, muni des sacremens, âgé de 57 ans ou environ a esté inhumé en nostre église sur les huit heures du soir, présence de maistre Pierre-Jean Machuel, sous-diacre, et du sieur Estienne-Vincent Machuel, ses fils. » — (5) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 4: « Du 26 aoust 1703. Pierre Machuel, âgé de 23 ans environ, fils de Robert Machuel et de Madeleine de Caux, de la paroisse de S. Pierre l'Honoré, d'une part, et Louise Gruchet, âgée de 20 ans environ, fille de feu Jacque Gruchet et de Louise Maurry, de la paroisse de N. D. du Havre de grâce, d'autre part, ont esté solennellement mariés en nostre église... en présence de Robert Machuel, père, et de Messire Pierre de Caux, oncle, côté du mari, et d'autre, Jacques Besongne, oncle, et Anthoine Maurry, cousin. » — (6) Voy. suprà, p. 82, note 6. — (7) Voy. Documenta, n° 837. — (8) Voy. Documenta, nos 892, 894 et 917. — (9) A. N., V6 971, arrêt du Conseil du 17 janvier 1752, requête préliminaire.

veuve de Romain Yeury étant venue à décéder, il put se mettre sur les rangs, en décidant la veuve d'André-Pierre Behourt à lui céder tout son matériel et à démissionner en sa faveur [1]. Sur l'exposé de cette situation, un arrêt du Conseil d'État, du 17 janvier 1752 [2], renvoya notre aspirant devant le Lieutenant général de police de Rouen, pour la présentation de ses titres et qualités, et cette formalité ayant été accomplie, un autre arrêt, du 4 septembre suivant, l'habilita à occuper la place de la veuve Behourt [3]. Etienne-Vincent ouvrit aussitôt son établissement dans la rue Saint-Lô, sous l'enseigne du *Bien-Aimé*, qui avait été celle de son père et ne tarda pas à prendre un rang distingué parmi ses confrères. Il a fourni un assez grand nombre de publications intéressantes ; je me bornerai à citer l'éloge de Pierre Corneille, par Gaillard de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres [4] et la Théorie de la musique, par Ballière, de l'Académie de Rouen, beau volume sur le titre duquel il eut l'honneur de voir son nom associé à celui de Pierre-François Didot [5]. En 1762, il créa la première feuille périodique qui ait paru à Rouen [6] ; après la mort de son fondateur, elle continua d'être publiée sous le même titre jusqu'en 1784, époque où elle prit celui de *Journal de Normandie*, paraissant encore aujourd'hui, mais sous l'appellation de *Journal de Rouen et des départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure*. C'est dans la modeste feuille, alors hebdomadaire d'Etienne-Vincent Machuel, que parurent, en 1763, six articles, qu'on attribue à l'abbé Saas, sur le projet d'une histoire des impri-

(1) A. N., V[6] 971, arrêt du Conseil du 17 janvier 1752, requête préliminaire. (2) Voy. Documenta, n° 884. — (3) Voy. Documenta, n° 888. — (4) Eloge de Pierre Corneille, Qui au jugement de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen, a remporté le prix d'Eloquence donné en 1768, par Mgr le Duc de Harcourt, Gouverneur de Normandie, & Protecteur de l'Académie. Par M. Gaillard. De l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & Censeur Royal. [Vign. typogr.] A Rouen, Chez Et. Vinc. Machuel, Imprimeur-Libraire de l'Académie, rue Saint Lo, vis-à-vis le Palais. 1768. (In-8. 52 p. Titre et texte encadrés. B. N., Ln [27] 4901.) — (5) Théorie de la musique, Par M. Balliere, De l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen. *Musica tota quid est, numeri nisi cantibus apti.* Fraguerii Schola Platonica. [Fleuron] A Paris, Chez P. Fr. Didot le jeune, Quai des Augustins, à la Bible d'Or. Et A Rouen, Chez Et. Vinc. Machuel, rue Saint-Lô, vis-à-vis le Palais. M.DCC.LXIV. [A la fin :] A Rouen, De l'Imprimerie de Machuel, rue Saint-Lô, vis-à-vis le Palais. (In-4 177 p. ch. et 1 f. d'errata n. ch. B. N., V. 10728.) — (6) Annonces, Affiches, Et Avis divers de la Haute et Basse Normandie. Premiere feuille hebdomadaire Du Vendredi 4 juin 1762 [A la fin :] Chez Etienne-Vincent Machuel, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Lô, vis-à-vis la Porte du Palais, au Bien-Aimé. (In 4. 4 p. B. N., Lc[9] 100.)

meurs de la ville de Rouen ; cette histoire, on le sait, n'a jamais vu le jour, aussi les articles qui l'annonçaient présentent-ils un réel intérêt, bien que leur auteur attribue l'importation de l'imprimerie, dans la capitale de la Normandie, à Pierre Maufer, en 1470 ! La fable des Lallemant n'avait pas encore été inventée quand le rédacteur de ces articles les écrivait ; on a donc dans son résumé, malheureusement trop écourté, un échantillon de ce que la science bibliographique aurait pu nous apprendre sur les premiers temps de l'imprimerie à Rouen, avant que l'histoire en ait été falsifiée par les malencontreux documents découverts par André Pottier. Les numéros de l'année 1763 de la première feuille périodique de Rouen n'étant pas très communs, j'ai pensé qu'il serait agréable à mes lecteurs d'avoir sous les yeux le texte de ces articles ; je les ai donc reproduits dans une annexe à la suite des Documenta.

Ceci dit, je reviens à Machuel, dont je n'ai plus d'ailleurs qu'à mentionner le décès, survenu le 12 août 1781 [1]. Sa veuve, née Marie-Françoise Oursel, continua son établissement et le dirigea jusqu'en 1791, époque où elle céda tout son matériel à un nommé Gallier, et se retira des affaires. On a vu passer en vente, il y a quelques années [2], un ancien livre de commerce d'E. V. Machuel, pour le temps écoulé du 7 septembre 1750 au 30 octobre 1759, et un registre contenant la copie des lettres qu'il écrivit à sa clientèle du 21 juillet 1764 jusqu'au 3 janvier 1770.

Maille (Pierre), imprimeur à Rouen (1622-1668).

Cet imprimeur aurait débuté, suivant Frère [3], en 1625 seulement ; or, dès 1622, il réimprimait une nouvelle à la main [4], qui venait d'être publiée à Paris, et d'ailleurs, comme en 1625 il remplissait déjà les fonctions de garde [5], il est hors de doute que son installa-

(1) Cf. Les Anciens imprimeurs. Certificat de l'examen universitaire d'un imprimeur rouennais [Pierre-Etienne-Vincent Désiré Machuel]. Par J. Félix. — Rouen, impr. de Espérance Cagniard. 1883. (In 8. 15 p.) — (2) Cat. Lormier, n°ˢ 4536 et 4537. — (3) N. F., liasse 130. — (4) La deffaicte de cinq cents hommes de gverre, sortis de Mont-pellier. Par Monsieur le Duc de Montmorency. Ensemble, La nouuelle arriuée des Reistres & Lansquenets leuez en Allemagne, pour le service de sa Majesté en Languedoc. // A Roven, Par Pierre Maille, Imprimeur & libraire, pres le Palais. Auec Permission. (In 12. 12 p. ch. et 1 f. n. ch. contenant au r° la permission. B. N., Lb³⁶ 1999 A.) — (5) Voy. suprà, p. 17 ; il y est indiqué comme portant le prénom de *Yves*, mais ce doit être une erreur du

tion datait de plusieurs années antérieures et de 1622 au moins. Il avait alors son officine auprès du Palais, sans indication plus précise ; on le rencontre plus tard dans la rue Malpalu, près l'Aigle d'Or [1], puis dans la rue Percière, près le Pilon d'argent [2]. En 1633, 1648 et 1657, Pierre Maille fut de nouveau appelé aux fonctions de garde [3], mais, dans l'intervalle, le 1er mars 1640, il avait été surpris imprimant une plaquette sans y mettre son nom et il avait été condamné de ce chef, par sentence du bailliage, à 30 sols d'amende [4]. Ses impressions sont fort médiocres au point de vue typographique ; elles peuvent être cependant recherchées des bibliophiles, parce qu'elles sont assez rares ; elles appartiennent en grande majorité au domaine médical [5].

Pierre Maille décéda à Rouen le 3 octobre 1668 [6], et sa veuve, née ANNE LAURENS, qui avait continué son entreprise, ne lui survécut guère de plus d'une année, étant décédée elle-même en 1669.

MALASSIS (Les), prétendus imprimeurs de Rouen (1602-1682).

Plusieurs Malassis, famille qui s'est illustré dans l'imprimerie alençonnaise, sont indiqués par Frère [7] comme ayant exercé le même art à Rouen ; il cite en particulier, comme typographes dans cette ville : Adam (1602-1636), Clément (1635-1682), Raphaël (1639-1674), Jean (1641-1643), mais oublie de mentionner Étienne, reçu maître en 1609 [8]. A la vérité, je ne crois pas qu'aucun de ces personnages ait été réellement imprimeur ; ils ne furent tous que des libraires-éditeurs, car la plupart des livres qui portent leur souscription sortent des presses de divers typographes. Jean Malassis, seul, a exercé l'art sublime, et encore il ne s'y est adonné que du

scribe de la communauté, car il résulte des *Documenta* n° 619, 620, 621 et 622 que *Pierre* Maille était bien garde en 1625.

(1) N. F., *loc. cit.* — (2) Traicté des maladies des reins et de la vessie. Contenant la Cure de la pierre & grauelle. Ensemble les moyens de s'en preseruer & guerir, tant par remedes qu'operation ; & correction des accidents qui y suruiennent. Par L. Ollivier Chirurgien, & Visiteur Iuré à Caudebec, à present demeurant à Rouen... [Fleuron.] A Roven. Chez Pierre Maille, Imprimeur & libraire, ruë Perciere, pres le Pilon d'argent. M.DC.XXXI. (In 12. 215 p. ch. sll. et la ta. B. N., Td 117 5.) — (3) Voy. suprà, pp. 18 et 19. — (4) A. D. S., E. 485, p. 85. — (5) Voy. notamment : Petri Gviffarti Valloniani. D. Medici, In Collegio Rothomagensi aggregati, Dissertatio medica, vtrvm chylus vel sangvis sit proxima lactis materia. Problema vtrinqve dispvtatvm... [Fleuron.] Rothomagi, Excudebat Petrvs Maille, sumptibus Authoris. M.DC.LII. (In 8. 122 p. ch. slata. B. N., Tb 36 1.) — (6) N. F., *loc. cit.* — (7) N. F., liasse 130. — (8) A. D. S., E. 483, f° 12.

jour où il émigra à Alençon; c'est donc dans la partie de cet ouvrage consacrée au département de l'Orne que le lecteur trouvera la notice de cet imprimeur et de ses descendants.

MALLARD (Les), libraires et imprimeurs (?) à Rouen (1534-1632).

Bien que, suivant toutes probabilités, aucun Mallard n'ait personnellement exercé à Rouen l'art du typographe, il est difficile de les passer tout à fait sous silence dans ce répertoire, étant donné que la plupart des bibliographes leur attribuent à tous la qualité d'imprimeurs. Il est possible, au surplus, qu'ils aient eu des presses et fait travailler chez eux à des impressions, puisque, on le sait, tel était l'ancien usage des libraires-éditeurs rouennais, ainsi que le rappelle l'un des Mallard même, dans le procès qui mit aux prises les imprimeurs et les libraires de la capitale normande [1]. La famille Mallard avait d'ailleurs fourni un imprimeur à Paris, Olivier [2], qui, en 1545, revint avec une partie de son matériel, croit-on, rejoindre ses frères à Rouen ; ceux-ci, nommés Jean et Thomas, étaient installés dans cette ville, d'après ce qu'en dit Frère [3], le premier depuis 1534, le second, depuis 1557. Je vais donc jeter un rapide coup d'œil sur la carrière de ces deux frères et aussi sur celles d'un Robert Mallard, assurément de la même famille, et d'un Thomas Mallard, deuxième du nom.

I. JEAN (1534-1553). Fils de Nicolas Mallard, suivant Gosselin [4], qui n'indique pas la profession de ce dernier, Jean n'est connu que bibliographiquement : le premier ouvrage qui porte son nom est un livre d'*Heures*, fort bien décrit par P. Lacombe [5], daté de 1534, mais imprimé à Paris par Cardin Hamillon ; Jean Mallard y est porté au colophon en qualité de libraire et comme tenant son ouvroir au portail des libraires, *le plus prochain de l'Église*. On retrouve le même nom et la même adresse, en 1539, sur une édition du *Coutumier de Normandie*, imprimée par Nicolas Le Roux [6]; en 1540, sur un nouveau livre d'*Heures* [7], imprimé à Rouen, sans nom de typographe ; en 1549, sur le titre d'un document concernant les monnaies [8],

(1) Voy. Documenta, n° 535 (p. 95). — (2) Voy. *Gallia Typographica*, sér. par., t. I, pp. 378-382. — (3) N. F., liasse 130. — (4) *Glanes*, p. 96. — (5) Catalogue de livres d'Heures, n° 399. — (6) L. Delisle, Livres impr. ou publiés à Caen, t. I, n° 130. — (7) P. Lacombe, *op. cit.*, n° 533. — (8) Ordon/nance faicte par le / Roy, sur le cours & pris des espe-/ ces d'Or & d'Argent & des-/cry des Monnoyes Ron-/gnées. Publié à Rouen / le quatriesme iour de / Feburier,

imprimé, je crois, par Nicolas Le Roux, car on y reconnaît diverses caractéristiques de son matériel; enfin, vers 1553, Jean Mallard était décédé et l'on rencontre le nom de sa veuve, toujours à la même adresse et encore sur un livre d'Heures[1]. De tout ceci, il semble bien résulter que Jean Mallard n'a jamais été que libraire.

II. THOMAS I (1556-1597). Frère du précédent, d'après la généalogie présentée en 1739 au Conseil d'État par Esprit-Philippe Mallard, imprimeur à Avignon [2], Thomas aurait débuté, suivant Édouard Frère, en 1557 ; il faut dire au moins, en 1556 [3] et noter que le 30 octobre 1557, un arrêt du Parlement de Rouen autorisait Thomas Mallard, ainsi que Raoullin Boullenc et Georges Loyselet à imprimer un *Almanach* de Nostradamus [4]. Il faut ensuite sauter jusqu'à l'année 1579, pour retrouver notre libraire [5] : en ce temps-là, il figure parmi les libraires revendiquant contre les imprimeurs le droit d'avoir des presses chez eux et de faire travailler des compagnons en chambre [6]. Pour l'année 1582, je connais une pièce que Thomas Mallard a peut-être exécutée ou fait exécuter dans ces conditions[7], et c'est la seule, avec la réimpression de 1579 et avec l'*Hecatodistichon*, de Fauste Andrelin, donné par lui en 1587 [8], qui

Mil cinq / centz quaran-/te neuf. / Auec l'arrest de la Court de parlemẽt / Publie le vii iour de Feburier / audict an. / Par priuilege de ladicte court. // On les vend à Rouen, par Iehan/ mallard, tenant son ouuroir au portail/ des libraires le plus ꝓchain de leglise. (Pet. in-8. 20 ff. n. ch , sign. B-E. Figures de monnaies assez mal gravées. B. N., F. 46806, pièce 4.)

(1) Voy. P. Lacombe, *op. cit.*, n° 534 bis. — (2) Voy. *Gallia Typographica*, sér. par., t. I, p. 381. — (3) Ordonnance / dv Roy, svr l'ordre et / Reiglement du Ban, & Arriere Ban, au Païs/ Duché, & Generalité de Normandie. /... /... /.../.../. Auec Priuilege. // On les vend à Rouen chez Bonauenture / belis, & Thomas mallard Libraires. / 1556. (Pet. in-8. 20 ff. n. ch. B. N., F. 27624, 2.)— (4) Voy. Documenta, n° 511. — (5) Voy. B. V. P., Recueil Valençay, t. LXI (960) : Alliances et accords faits entre monseigneur le duc d'Anjou et d'Alençon, fils et frère du roy avec les prélats, nobles et députez des villes représentans les Estats généraux des Pays-Bas...// A Paris, pour Jean Coquerel, libraire, rue S. Jacques, près les Jesuistes, suyvant la copie imprimée à Rouen, par Thomas Mallard. 1579. (In-8. 8 ff. n. ch.) — (6) Voy. Documenta, n°s 522 et 525. — (7) L'entree/ magnifiqve/ de monseignevr / Francoys fils de Fran-/ce, frere vniqve dv roy, par / la grace de Dieu Duc de Lo-/thier, de Brabant, d'Aniou, / d'Alençon, &c. Comte de / Flandres, &c. Faite en sa / Metropolitaine & fa-/meuse ville de Gand/ le XXme. d'Aoust, / Anno, 1582. [Fleuron.] A Roven, / Chez Thomas Mallard, iouxte la for-/ me & exemplaire, Imprimé à Gand /Chez Cornille de Rekenare, auec/ priuilège de son Alteze. (Pet. in-8. 16 ff. n. ch., sign. Aii et iij et B, C, D par 3. B. N., Lb^{34} 211 B.) — (8) Pvb. / Favsti an-/ drelini foroli viensis (sic), / Poetæ Laureati hecatodistichon, opus cen-/ tenario distichorum numero absolu-/tum, à mendis quibus scatebat/ plurimis vindicatum, & pri-/ stino nitori restitutum. / Cum breuissima & familiarissima explicatione, / per

puisse laisser croire qu'il a imprimé. Il semble que sa situation soit parfaitement définie dans la défense qu'il présenta en 1588, contre l'accusation d'avoir, pendant qu'il remplissait les fonctions de garde, admis à la maîtrise un certain Jean Clou, qui ne réunissait aucune des qualités nécessaires à cet effet[1]. Vers 1584, T. Mallard avait édité des *Heures à l'usage de Rouen*, mais elles sortaient des presses de Georges Loyselet[2]; en 1594, il publiait les deuxième et troisième parties des *Aventures de Floride*[3], elles étaient imprimées par Raphaël Du Petit Val, qui s'est expressément nommé dans une épître mise en tête de chacun de ces volumes ; en 1596, il rééditait la *Seconde Semaine* du poète Du Bartas[4], et l'impression en avait été également faite par Raphaël Du Petit-Val ; enfin, la même année, qui marque aussi la dernière de son exercice, il avait publié une *nouvelle à la main*[5], pour laquelle il s'adressa sans doute à un imprimeur en chambre, dont il est difficile de préciser le nom, car les caractères qu'il a employés sont communs à plusieurs autres. Thomas I Mallard a dû mourir en 1596, sa veuve ayant convolé l'année suivante avec l'imprimeur Théodore Rainsart, dont il sera parlé plus bas.

Il faut conclure, ce semble, de ce qui précède, que Thomas Mallard n'a pas été imprimeur et que c'est à tort qu'on lui a donné cette qualité. Je termine en notant son adresse, qu'il a toujours

Ioannem Vatellum. [Marq. décrite.] Rotomagi, / Apud Thomam Mallard, è regione / porticus (sic) Palatij, sub insignis Hominis armati. / M.D.LXXXVII. (In-12, 32 p. ch. B. N., Yc. 8015.)

(1) Voy. Documenta, n° 535. — (2) Cf. P. Lacombe, *op. cit.*, n° 336, — (3) A. / Seconde/ partie/ des avantures/ de Floride. / En laquelle, outre la suitte de l'Hi-/stoire, se rencontrent diuers / succez Vertueux. [Marq. décrite.] A Rouen, / Chez Thomas Mallard, deuant le / Palais à l'Homme Armé. / M.D.XCIIII. / Avec privilege. (In-12, 576 p. ch. B. N., Y²75039.) — B./ Troisiesme / partie des avantvres/ de Floride. / En laquelle on recognoist par euenements / diuers les punitions de ceux qui ont vou-/lu contreuenir à l'honnevr. [Marq. décrite.] A Roven, /Chez Thomas Mallard, deuant le / Palais, à l'Homme Armé. / M.D.XCIIII. / Avec privilege. (In-12. 572 p. ch. B. N., Y² 75040.) — (4) La / seconde / sepmaine, de / Gvillavme de / Saluste Seigneur / Du Bartas. / Reueuë, augmentee et embellie en diuers / passages par l'autheur mesme. / En ceste nouuelle Edition ont esté adioustez l'argu-/ment general, amples Sommaires au commence-/ment de chaque liure, Annotations en marge, & / explications continuelles des principales difficul-/tez du texte, par S. G. S. (Simon Goulard). [Marq. décrite.] A Roven, / Chez Thomas Mallard, pres le Palais, / à l'Homme Armé. / 1596. (In-12. 684 p. ch. B. N., Ye 1978). — (5) Discovrs / de la victoire / obtenve par monsievr / le Mareschal de Biron, au pays / d'Artois : à l'encontre du Marquis / de Warambon, Gouuerneur d'Ar/ras, & Lieutenant de l'armee du / Roy d'Espaigne. [Marq. décrite.] A Roven, / Chez Thomas Mallard, pres / le Palais, à l'Homme armé. / 1596. / Auec permission. (In 12. 11 p. ch. B.N., Lb³⁵680.)

indiquée : devant le Palais, à l'*Homme armé*, et en décrivant sa marque, qui représente deux cygnes nageant dans une pièce d'eau, au devant d'un paysage borné par la vue d'un château et d'une église.

III. Robert (1568-1585) appartient sans doute à la même famille que les précédents, mais rien ne m'a laissé soupçonner quel était son degré de parenté avec eux. Je le crois pourtant fils et successeur de Jean. Quoi qu'il en soit, il semble avoir été moins imprimeur encore, s'il est possible, que ceux que je viens de présenter. Je ne connais pas l'époque de ses débuts et je la fixe arbitrairement à 1568, parce que, à partir de ce moment et à l'occasion de la naissance de ses nombreux enfants, je l'ai trouvé mentionné sur les registres de la paroisse S. Herbland, avec la qualification de libraire. En 1578, on rencontre Robert Mallard en procès avec deux libraires de Paris, Gilles Beys et Denis Duval, à l'occasion d'un *psautier*, corrigé et augmenté par Gillebert Genebrard, dont ces derniers prétendaient, sans y être parvenus, empêcher l'impression [1]. L'année suivante (1579), il avait à soutenir une nouvelle instance contre Jacques Kerver, le célèbre imprimeur parisien : il s'agissait cette fois de l'impression d'un livre d'*Heures et offices de Notre Dame*, réformées suivant les constitutions du concile de Trente [2] ; malheureusement, les archives du Conseil d'État sont si incomplètes pour cette époque, qu'il ne m'a pas été permis de découvrir la solution donnée à cette affaire. Les *Heures* litigieuses en question étaient probablement celles qui ont été décrites par P. Lacombe [3] : elles avaient été éditées, suivant lui, *vers 1580*, et sortaient, selon toutes les apparences, des presses de Robert Valentin, qui était en même temps graveur et a signé de ses initiales plusieurs des gravures dont ce volume est orné. On voit par tout ceci que Robert Mallard n'était que libraire et sa comparution dans le procès intenté aux imprimeurs en 1579 [4] n'est pas faite pour détruire cette présomption, loin de là, étant donné qu'il y prit place parmi les adversaires de ces derniers. Il resterait à examiner les divers ouvrages qu'il a édités depuis 1580 [5] jusqu'en

(1) Voy. Documenta, n° 519. — (2) Voy. Documenta, n° 520. — (3) *Op. cit.*, n° 535. — (4) Voy. Documenta, n°s 522 et 525. — (5) A. / Les Epistres / de Saint Pavl. / Les Epistres ca-/tholiques de S. Iacques, S. Pierre, / S. Iean & S. Iude. / L'Apocalypse, / ou reuelation de S. Iean. / Le tout en François & Latin, selon la / version commune. / Auec annotations & expositions des / lieux les plus difficiles. / Par M. René Benoist, Angeuin, Docteur / regent en la faculté

1583[1] et j'avoue que je ne sais pas à quelles presses les attribuer. Dans tous les cas, on y voit, sur les titres, que Robert était établi *libraire* dans la rue de l'*Orloge*, à la *Grand'Nef* ; il avait une marque correspondant à cette enseigne et représentant une galère voguant sur la mer, dont je connais deux dessins : sur le premier, la proue du navire est tournée à droite ; sur le second, d'un format plus réduit, cette proue est tournée à gauche. Robert Mallard a dû mourir entre 1585 et 1588 ; à cette dernière date, il était remplacé par deux de ses fils, Martin et Honoré, respectivement baptisés à S. Herbland, le premier, en 1570, le second, en 1571 [2]. Ils demeuraient à la même adresse [3] que leur père et n'ont été sans le

de Theo-/logie à Paris. // A Roven, / Chez Robert Mallard, Libraire : Iouxte / l'exemplaire Imprimé à Paris./ 1580. / Auec priuilege du Roy. (In 16. 266 ff. ch. 389 à 655. et 17 ff. de ta. n. ch. B.N., A. 6391.) — B. / La / maniere / de bien policier la / repvblique chrestienne / (selon Dieu, raison & vertu) con-/ tenant l'estat & office des / Magistrats. / La source & origine de Procez, de-/ testation, & ruine d'iceluy. / Avec / Vn traitté du mal & misere qui procede / des mauuais voisins. / Par / Iean de Marcovville. / *Qui resiste au Magistrat, il s'oppose & contre-/uient, à l'ordonnance de Dieu.* Rom. 13. [Fleuron.] A Roven, / Chez Robert Mallard. ruë de / l'Orloge, à la grand'Nef. / 1582. / Avec priuilege du Roy, (Pet. in 8. 95 ff. ch. et 1f. de ta. n. ch. B.N., * E. 2665.) —

(1) Histoire / generale / des plantes et her-/bes avec levr proprie-/té par M. Leonard Fuchs. / La figure & vertu du petum, ou nicotiane : / vulgairement appellé herbe à la Royne. / Avec / Vn nouueau preseruatif contre la peste / Ensemble vn Recueil d'excellentes / receptes tirez de diuers autheurs. / Plus L'oecoiatrie contenant en soy (sous / choses viles) plusieurs receptes ne-/cessaires à vn chacun // A Roven, Chez Robert Mallard, libraire : / ruë de l'Orloge, à la grand'Nef./ M.D.LXXXIII. (In-16. 268 p. ch. s. la ta., la dernière chiffrée 368 par erreur. Nombr. fig. de plantes. B.N. Te [142] 35.) — (2) A.R., Paroisse S. Herbland, Bapt. de 1546 à 1621 : « Du 22 janvier 1570, Martin, fils de Robert Mallart, libraire. Parains et maraine, Martin le Maye, Richard Petit, Janne de Burges. — Du 12 janvier 1571, Honoré, fils de Robert Mallart, libraire. » — (3) A. / Brief / traité de / la racine mechoa-/can, venve de l'Espa-/gne nouuelle; medecine tres / excellente du corps / humain. / Blasonnee en mainte region la / Reubarbe des Indes. / Traduit d'Espagnol en François, / Par I.G.P. (Jacques Gohory Parisien). [Marq. n° 1.] A Roven, / Chez Martin, & Honoré Mallard, / ruë de l'Orloge, à la grand'Nef. / 1588. (Pet. in-8. 16 ff. ch. B.N., Te [131] 745.) — B. / Les / Flevrs dv / livre des vertvs / des herbes, composé iadis / en vers Latins par Macer / Floride,/ Et illustré des Commentaires de M. Guillaume / Gueroult : Medecin à Caen en Normandie./ Le tout mis en François, par M. Lucas Tremblay, Parisien / professeur és bonnes sciences Mathematiques, / demeurant à Paris. / Dedié au treschrestien Roy de France, & de / Polongne Henry troisiéme de ce nom. / *Herbarum vires Macer tibi carmine dicet.* / *Des herbes les vertus Macer te chantera.* [Marq. n° 2.] A Roven, chez Martin, & Honoré Mallard, / ruë de l'Orloge, à la grand'Nef. / clɔ. Iɔ. Lxxxviii. / Avec privilege du Roy. (In-8. 80 ff. ch. Au v° du titre, portr. de L. Tremblay, à 57 ans. Reprod. des fig. des plantes de l'*Histoire générale* de 1583. B.N., Te [142] 12.)

moindre doute que simples libraires ; ils eurent eux-mêmes pour successeur, un second Robert Mallard, également libraire, admis à la maîtrise en 1635 [1]. Il était fils de Honoré et avait été baptisé en 1594 [2].

IV. THOMAS II (1613-1639). Fils de Thomas I, il n'a été lui aussi que libraire [3] et il ne figure ici que pour aider à la démonstration que toute la famille des Mallard s'est livrée au commerce des livres et non à leur impression. Thomas II décéda à Rouen le 31 août 1639 [4].

MALLET (Charles), imprimeur à Rouen (Vers 1515-1520).

Ce typographe, qui a complètement échappé aux recherches de Frère, n'est connu jusqu'à présent que par un modeste livret, contenant la *Vie de Robert le Dyable*, dont la description a été donnée par Léopold Delisle [5], sur un exemplaire mutilé appartenant à la Bibliothèque nationale [6]. Cette plaquette, imprimée pour les libraires Richard Macé et Jean Burges le Jeune, de Rouen, en caractères gothiques, devait être composée de 22 feuillets environ ; elle ne porte aucune date, mais elle doit avoir été fabriquée vers 1515 et, dans tous les cas, antérieurement à 1520, année finale de l'exercice de Richard Macé.

MANCEL (Les), imprimeurs (?) à Rouen (1626-1675).

Deux imprimeurs de ce nom auraient exercé leur art à Rouen, d'après les *Notes* de Frère [7] : le premier, Robert, de 1626 à 1675 ; le second, Romain, en 1660. Je ne les cite ici que pour mémoire,

(1) A.D.S., E. 483, f° 47. — (2) A. R., Paroisse S. Herbland, Bapt. de 1546 à 1621 : « Du 21 juin 1594, Robert, fils de Honoré Malard, libraire. » — (3) Voy. notamment : A. / Les preparatifs ordonnez povr l'Entree & Reception du Roy. [Arm. de France et de Navarre.] A Roven, chez Thomas Mallard, dans la Court du Palais. Auec permission. (In 12. 13 p. ch. B.N., Lb[36] 1823 A.) Il s'agit dans cet opuscule de l'entrée du roi à Paris, en 1622. — B. / Reception / royalle, / faite à l'entrée / de la Reyne dans la Ville / de la Rochelle. / Auec la Harangue à elle faite par le / Sieur de l'Escale, Lieutenant / Criminel & Iuge de la / Police de ladite ville. [Fleuron.] A Roven, / Chez Thomas Mallart / dans la Court du Palais. / Iouxte la coppie Imprimée à / Paris, par Iean Guillemot. / M.DC.XXXII. / Auec permission. (Pet. in-8. 12 p. ch. B. N. Lb[36] 2910 A.) — (4) A.R., Paroisse S. Lô, Reg. des Mortuaires de 1631 à 1643 : « Le premier jour de septembre (1639) a esté inhumé en ceste paroisse le corps de Thomas Maillart, libraire. » — (5) Livres impr. ou publiés à Caen, t. I., n° 376. — (6) Rés. p. Y [2] 74. — (7) N.F., liasse 130.

n'ayant rencontré aucune production de leur atelier, ni le moindre document faisant mention de l'un d'eux.

MARIE (Les), imprimeurs à Rouen (1541-1574).

Voici encore deux typographes, dont je n'ai trouvé aucune impression : Martin et Jean Marie, tous deux fils de Simon, et de Perrine Roussel. Frère ne les a signalés ni l'un ni l'autre, mais M. Gosselin fournit à leur sujet quelques renseignements tirés des registres du tabellionage de Rouen.

I. JEAN (1541-1574). Il était, écrit M. Gosselin, « imprimeur-libraire et demeurait sur la paroisse de Saint-Maclou, en la rue Martainville. En 1565, il hérita des biens de son frère Martin, aussi imprimeur, décédé, et vendit à Georges Loyselet, imprimeur, demeurant en la paroisse Saint-Vivien, des immeubles sis en la paroisse du Tronc et joignant d'autres biens, que, dès 1561, Martin Marie avait déjà vendus au même Loyselet. En 1574, nous voyons François Larchevesque, âgé de 22 ans, s'allouer et mettre à demeurer avec et en la maison de Jean Marie, maître imprimeur, pour 4 ans, à commencer d'aujourd'hui (23 octobre 1574) ; il promet de servir ledit Marie audit etat et en toutes choses licites et honnêtes ; de son côté, Marie s'oblige à lui apprendre son état d'imprimeur, sans autre paiement que son temps [1] ».

II. MARTIN (1541-1565) était, d'après M. Gosselin [2], de même que le précédent, imprimeur et libraire, et demeurait sur la paroisse Saint-Vivien. Il décéda en 1565.

MARIN (Jean), imprimeur à Rouen (1579).

Jean Marin est un typographe dont on ne connaît jusqu'à présent aucune production et qui, sans doute, est le même personnage que Jean Marie cité ci-dessus. Son nom figure seulement parmi les imprimeurs qui, en 1579, s'étaient réunis pour défendre à la demande des libraires coalisés contre eux à l'effet d'obtenir le droit d'avoir des presses chez eux et de faire travailler les compagnons imprimeurs [3].

MASSELIN (Les), prétendus imprimeurs de Rouen (1544-1554).

Deux imprimeurs de ce nom sont signalés par les *Notes* de Frère [4]

(1) *Glanes*, p. 97. — (2) Ibid. — (3) Voy. Documenta, nº 525. — (4) Liasse 131.

comme ayant exercé à Rouen : l'un Marin, en 1544 ; l'autre, Robert, en 1554 ; mais les livres que leur attribue le savant bibliographe normand, ont été imprimés par eux à Paris [1], où ils ont eu chacun un établissement. Je n'ai pour ma part rencontré nulle trace de leur séjour à Rouen, dont ils étaient, il est vrai, originaires, et je prie le lecteur de se reporter aux notices qui leur seront consacrées dans le troisième volume de la série parisienne de cet ouvrage.

MAUDITIER (Jean), imprimeur à Rouen (1499-1508).

Bien que Jean Mauditier ait été l'un des meilleurs imprimeurs de Rouen au début du XVIe siècle, on ne sait presque rien sur sa personnalité et c'est à peine si, jusqu'à présent, l'on a pu indiquer plus ou moins vaguement le quartier, ou plutôt la paroisse sur laquelle il avait son atelier. Frère, qui lui a concédé quelques lignes dans son essai sur l'imprimerie et la librairie à Rouen dans les XVe et XVIe siècles [2], nous apprend qu'il a exercé de 1500 à 1517, qu'il habitait d'abord près de l'église Saint-Laurent, puis, pendant le temps de son association avec Pierre Olivier, près de l'église Saint-Pierre l'Honoré. En réalité, Jean Mauditier commença à imprimer en 1499 [3]; il s'associa l'année suivante avec Pierre Olivier, qui coopéra à ses travaux jusqu'à la fin de 1503, dans un atelier d'abord indiqué *in vico Aucarum*, c'est-à-dire rue des Oies [4], puis dans la

(1) Il cite, d'après M. B., t. II, col. 620 : « La Description, forme et nature des bestes tant privées que sauuaiges ..., » Rouen, Robert et Jean Du Gort frères, 1554 ; mais rien n'indique que cet ouvrage ait été exécuté dans cette ville ; on lit seulement au colophon : De l'imprimerie de Robert Masselin. — (2) *Op. cit.*, p. 83. — (3) Ebrardi Grecismus. Deux éditions, 1499 et 1500. La première porte au colophon : « Viri litterarum doctissimi magistri Ebrardi Bituniensis Grecismi liber, una cum glosa magistri Johannis Vincentii Metulini, in florente Pictavensi universitate regentis, Rothomagi cura pervigili castigatus per Johannem Mauditier, Laurentium Hostingue necnon Jametum Louys, feliciter finit. Ex die XXV septembris m.cccc.xcix (Cf. L. Delisle, *Livres imp. ou publiés à Caen*, t. I, n° 156). La seconde se termine par ce colophon : « Viri litterarum... cura pervigili impressus per Johannem Mauditier, feliciter finit. Ex die V martii m. ccccc. (Ibid., n° 157.) — (4) A / Missale ad usum Redonensem, 1500. Le colophon se termine par ces mots : « impressumque Rothomagi per Johannem Mauditier et Petrum Olivier, socios, in arte impressoria peritos, ibidem commorantes in vico Aucarum ». (Cf. L. Delisle, *op. cit.*, n° 286). — B. / Missale Baiocense, 1501. On lit à la fin du colophon : « Impressum Rothomagi, per Johannem Mauditier et Petrum Olivier socios, pro honesto viro Petro Regnaut, librario universitatis Cadomensis, ibique in Frigido vico commorantis. Et hoc anno Domini millesimo quingentesimo primo, die vero quindecima mensis decembris. » (Ibid., n° 271). — Ç. / Missale Constantiense, 1501. Finale du colophon :

grande rue Saint-Martin, auprès du Pont de Seine[1]; de 1504 à 1508, il se retrouva seul à la tête de son atelier, dont l'adresse, *in vico spirioli*, rue de l'Ecureuil, figure sur un seul ouvrage connu[2]; et ensuite on ne rencontre plus aucune impression signée de lui.

« Impressum Rothomagi, per Johannem Mauditier et Petrum Olivier socios, pro honesto viro Petro Regnault, librario universitatis Cadomensis, ibique in Frigido vico commorantis. Et hoc anno Domini millesimo quingentesimo primo, die vero quindecima mensis decembris. » (Ibid, n° 279.) — D. / Breviloquium sententiarum S. Bonaventurae, 1502. Colophon : « Finit Breuiloquium sentenciarum sancti bonaventure doctoris seraphici Episcopi Cardinalis ordinis minorum : nuperrime summa diligentia reuisum atque correctum : necnon pervigili cura Johannis mauditier, Petri olivier et Guillermi golumier sociorum Impressum Rothomagi. Anno incarnationis dominice Millesimo quingentesimo secundo Mensis Julii die vicesima quinta. » (Cat. Lormier, n° 4588.) — E. / Missale ad usum famose ac percelebris ecclesie Helfordensis. 1502. A la fin : « Rothomagi, opera et industria M. Petri Oliverii et Iohannis Mauditier impressorum, impensa vero Iohannis Richardi mercatoris. (J. Weale, *Catalogus Missalium*, p. 78.)

(1) A. / Manuale Baiocense. 1503. Au colophon : « Finis Manualis ad usum celebris ecclesie Baiocensis, impressi Rothomagi per Johannem Mauditier et Petrum Olivier socios, ad vicum magnum Divi Martini circum Sequane pontem, impensis Roberti Macé, universitatis Cadomensis cum altero bibliole (sic) principalis, anno salutis millesimo quingentesimo supra tercium, octavo kalendas aprilis. » (L. Delisle, *op. cit.*, n° 250.) — B. / Missale Macloviense. 1503. Colophon : « Finis Missalis ad usum celebris ecclesie Macloviensis, recentissime impressi, summa cum opera et lucubratione non minima emendati ac elaborati Rothomagi, in vico Divi Martini, circum Sequane pontem, per Johannem Mauditier et Petrum Olivier socios, impensis Roberti Macé, universitatis Cadomensis cum altero librarii principalis, anno Domini millesimo quingentesimo tercio, die vero sexta novembris... » (Ibid., n° 285.) — (2) A. / Terentius. 1504. On lit au colophon : « Publii terenti aphri poete comicorum lepissimi (sic) comedie a guidone iuuenale familiariter exposite vna cum planationibus Jodoci badii ascensii ex multis exemplaribus exactissime castigate optatum hic capiunt finem. Impresse Rothomagi in officina Johanni (sic) mauditier in vico spirioli impensa et ere iohanni (sic) Ricardi mercatoris iuxta sacellum diui nicholai commorantis. » (Cf. C. Beaulieux, Cat. de la Rés. XVI[e] s. de la bibl. de l'Univ. de Paris, p. 278, n° 711.) — B. / Floretus, cum commento. 1505. Au colophon : « Hoc opus in civitate Rothomagi juxta limina Divi Laurentii exaratum est, in officina Johannis Mauditier, impressoris, impensis honesti viri Petri Regnault, preclarissime universitatis Cadomensis librarii, anno Domini millesimo quingentesimo septimo, decimo calendas junii. » (Cf. L. Delisle, *op. cit.*, n° 184.) — C. / Virgilii Bucolica, cum commento. 1507. Au colophon : « Publii Maronis Bucolica carmina utcunque exposita, Rothomagi nuper impressa per Johannem Mauditier, impensis honesti viri Petri Regnault, universitatis Cadomensis librarii, anno Domini millesimo quingentesimo septimo, XIIII kalendas novembris. » (Ibid., n° 385.) — D. / Albertus Magnus. Secreta virorum et mulierum. 1508. Colophon : « Exaratum est atque impressum Rothomagi, per Johannem Mauditier, impensis et ere Raulini Gaultier, librarii, in vico Magni Pontis commorantis, juxta Fardellum, anno Domini millesimo quingentesimo octavo, die vero XXIII mensis novembris. » (Ibid., n° 12.)

Je ne sais donc pas sur quel fondement Ed. Frère a prolongé jusqu'en 1517 l'exercice de ce typographe. Il est vrai qu'en dehors des livres datés, les seuls que j'aie signalés jusqu'ici, il en est quelques uns qui ne mentionnent pas l'année pendant laquelle ils furent imprimés[1], mais il n'y a pas lieu de penser qu'ils soient postérieurs à 1508 et dans tous les cas il faudrait en rapporter une preuve qui ne me semble pas possible en la circonstance.

Jean Mauditier ne fit pas le commerce des livres, il s'est borné à en imprimer, aussi tous les volumes sortis de son atelier portent-ils le nom d'un libraire et ils nous font voir que ses relations, en dehors de Rouen, s'étendaient à Caen, Rennes et Angers. Toutes ses impressions sont exécutées en belle gothique et d'une manière fort correcte, mais on ne lui connaît pas de marque.

MAUGER (Jean), imprimeur (?) à Rouen (1514-1515).

Voici la note que fournit E. Gosselin sur cet artisan du livre : «Nous trouvons, en 1514, Jehan Mauger, imprimeur demeurant en la paroisse Saint-Maclou. Il était fils de Pierre Mauger et de Guillemyne; il avait un frère, nommé Michel, auquel il vendit une maison, sise rue aux Prêtresses, à l'enseigne de la *Petite Porte dorée* ; c'était cependant dans cette maison qu'il exerçait son art ! d'où l'on pourrait conclure qu'il abandonnait la partie, après un essai malheureux, surtout en présence de l'obscurité dans laquelle son nom était demeuré enseveli jusqu'ici[2] ». Jean Mauger était-il maître ou compagnon ? Question bien difficile à résoudre d'une manière certaine; mais comme on ne rencontre aucune impression portant le nom de ce personnage, il semble qu'on doive le ranger, jusqu'à plus ample informé, dans la catégorie des simples compagnons ou des imprimeurs en chambre.

MAURRY (Les), imprimeurs à Rouen (1631-1720).

La famille Maurry est l'une des plus connues de toutes celles qui ont exercé l'imprimerie à Rouen : cependant, elle n'offre pas comme tant d'autres une suite nombreuse d'artistes, mais seulement un

(1) Voy. notamment : M. B., t. V, col. 1196 : La vie de saint Jacques ; — L. Delisle, *op. cit.*, n° 145 : Dialogus Salomonis et Marcolphi ; n° 231 : Johannes Josse, Expositiones modorum significandi ; nos 350 et 351 : Sententie antiquorum philosophorum. — (2) *Glanes*, p. 72.

petit choix de typographes aussi distingués par leur talent que par le mérite des éditions sorties de leurs presses.

I. LAURENT I (1631-1669). L'amitié d'un grand homme, dit-on, est un présent des dieux, pour lors celle de deux grands hommes est assurément un trésor inestimable : Laurent I Maurry a eu cette bonne fortune de rencontrer un premier bienfaiteur dans l'illustre archevêque de Rouen, François II de Harlay, puis, de devenir l'éditeur du plus grand poète tragique des temps modernes, Pierre Corneille, et, ainsi porté, eux vivant, sur les ailes de leur renommée, il participe, après leur mort, de l'immortalité de l'un et de l'autre. Probablement fils d'un libraire portant le même prénom, qui avait été admis à la maîtrise en 1602 [1], seconde année, je crois, de son existence, Laurent, élevé dans la profession paternelle, ouvrit, vers 1631, un établissement d'imprimerie dans la rue aux Juifs, derrière le Palais, à l'enseigne du *Cœur fleurissant* [2] ; dès l'année suivante, il fut choisi par François de Harlay comme imprimeur de l'archevêché, et reçut à cette occasion de la munificence de l'éminent prélat, des fontes de caractères, qui sont qualifiés royaux et archiépiscopaux [3]. Des caractères identiques, dont les matrices avaient été peut-être acquises par l'archevêque de la succession de Robert III Estienne, servirent un peu plus tard dans l'imprimerie que ce même prélat organisa dans le château de Gaillon. Maurry, en 1634, dédia au pontife rouennais un superbe monument typographique, comme témoignage de sa reconnaissance [4], et ses presses furent depuis lors, pendant plusieurs années, presque continuellement occupées à des travaux relevant de son emploi : la plupart portent la mention qu'ils ont été imprimés avec les caractères du prélat [5], les autres se bornent à rappeler qu'ils sortent de l'impri-

(1) A. D. S., E. 483, f° 4. — (2) N. F., liasse 132. — (3) Gallio. Adriani Behotii, canonici, et magni archidiaconi Rothomagensis, Ecloga. Ad D. D. Franciscum, archiepiscopum Rothomagensem, Normaniae primatem. // Rothomagi, Ex typis regiis et archiepiscopalibus. M.DC.XXXII. (In-4. 7 p. Bibl. de l'auteur.) — (4) Voy. Franciscias sev D. Francisci Assisiatis vita, olim à P. F. Francisco Mauro Minoritâ, eleganti, ac Heroïco carmine decantata : nunc denuò in lucem editâ. Cum singulorum librorum Argumentis, & Notis marginalibus. Addita sunt in fine operis scholia, ad quorumdam locorum elucidationem, cum Periphrasium Poëticarum Indice, in gratiam Iuuentutis Poeseos candidatae. Per F. Ludouicum Caualli Minoritam. Ad Illvstrissimvm ac Reverendissimvm D. D. Franciscvm Harlaevm Archiepiscopum Rothomagensem, Neustriae Primatum. // Rothomagi, Ex Typographia Lavrentii Mavrry, in vico Iudaeorum, post Sacellum Palatij. M.DC.XXXIV. (In-12. 374 p. ch. sll. et la ta. B. N., Yc. 8353.) — (5) Voy. notamment : A: / Vetvs diploma ecclesiae Gallicanae. Depromptum

merie de l'archevêché[1]. Dans le cours de l'année 1634, un conflit s'éleva entre le Parlement de Rouen et François de Harlay, au sujet d'un livre composé par Pierre Morestel, curé de Saint-Nicolas de la Taille, et intitulé : *Le Guidon des prélats et bouclier des pasteurs ;* l'archevêque avait fulminé une censure contre cet ouvrage et avait chargé Maurry de l'imprimer, mais celui-ci reçut ordre du Parlement d'avoir à en cesser l'impression. Placé entre deux devoirs également impérieux, le typographe était fort embarrassé, lorsque, heureusement, le Conseil privé du roi, saisi de l'incident mit un terme à ses perplexités, en prononçant la suppression du livre censuré et la cassation de l'arrêt du Parlement, et en ordonnant la continuation de l'impression du mandement litigieux [2]. C'est le seul contact qu'ait eu Laurent I avec la justice, et il faut l'en féliciter; ses presses furent d'ailleurs de tout temps occupées à l'impression des plus nobles productions de l'esprit et il n'eut pas dès lors le loisir, à supposer que l'envie lui en fût venue, de s'adonner comme trop de ses collègues à l'industrie de la contrefaçon. J'ai évoqué plus haut le souvenir de Pierre Corneille, dont le typographe rouennais imprima toutes les œuvres, ou à peu près, à plusieurs reprises ; c'est de son officine en effet que sont sorties presque toutes les éditions origi-

ex Archiuis Archiepiscopalis Palatii Rothomagensis. // Rothomagi, Ex Typis Archiepiscopalibus, Apud Lavrentivm Mavrry, Typographum. M.DC.XXXIV. (In-f° placard. B. N., Ld[23]61.) — B. / Pax promissa, sive pro Perpiniano capto oratio panegyrica. In Rothomagensi Archiepiscopali Schola pro lectionum auspicatione dicta, A Gvil. Marcello, Congr. Oratorij Dom. Iesv Sacerdote, & eiusdem Scholae Archiepiscopalis Rhetore. [Arm. de l'Archev.] Rothomagi, Ex Typis Archiepiscopalibvs, Apud Lavrentivm Mavrry Typographum M.DC.XLII. (In-4. 30 p. ch. B. N., Lb[36] 3311.) — C. / Ioannis Abrincensis episcopi, Qui posteà II. eo nomine Rotomagensis Archiepiscopus fuit, Liber de Officiis Ecclesiasticis, ad Mavrilivm Rotomagensem Archiepiscopum, Nunc primùm è Codice Ms. Cœnobij Salicosani in lucem editus, Cum Notis. [Fleuron.] Rotomagi, Ex Typis Archiepiscopalibvs, Apud Lavrentivm Mavrry Typographum. M.DC.XLII. Cum Approbatione, & Licentia. (In-12. 67 p. ch. sll. et 8 ff. n. ch. pour les Notes et Approbations. B. N., B. 3502.)

(1) Voy. : A. / Patentes de l'église gallicane, tirées des archives du Palais Archiepiscopal de Roüen. [Arm. de l'Archev.] A Roven, En l'imprimerie de l'Archevesché, Chez Lavrens Mavrry, ruë aux Iuifs, derriere la Chappelle du Palais. M.DC.XXXVII. (In-4. 8 p. ch. B. N., Lk[3] 554.) — B. / Le Voev de la Reyne, ov la fondation de la chappelle de Nostre Dame de la paix size a Sahvrs. [Arm. de l'Archev.] Roven, En l'Imprimerie de l'Archevesché, Par Lavrens Mavrry, ruë aux Iuifs, derriere la Chappelle du Palais. M.DC.XXXIX. Avec approbation, et permission. (In-4. 102 p. ch. sll. B. N., Lk[7] 8524.) — (2) A. N., V[6] 99. Arrêt du 1[er] septembre 1634. Il a été imprimé sous ce titre :— Extraict des Registres du Conseil Privé du Roy. (S. l. n. t. n. d. Pet. in-8. 13 p. B. N., F. 47051, pièce 41.)

nales, si recherchées aujourd'hui, des œuvres de l'illustre poète. Je n'entre dans aucun détail à ce sujet, la savante *Bibliographie Cornélienne* de M. Picot en apprenant beaucoup plus aux lecteurs que tout ce qu'ils pourraient tirer de mes faibles moyens. Je me bornerai donc à ajouter à ces quelques notes que Laurent I Maurry fut également l'éditeur de Thomas Corneille, de Guillaume de Brebeuf, de Scarron, de Scudery, et de plusieurs autres auteurs moins connus. Après une honorable carrière de près de 40 ans, après avoir quatre fois rempli, — en 1639, 1643, 1649 et 1658 [1], — les fonctions de garde de la Communauté, Laurent I décéda vers 1669 ; il laissait au moins trois fils : Laurent II, Antoine I et David, qui eurent chacun un établissement typographique distinct.

II. David (1649-1681). Fils du précédent, il s'établit, d'après Frère [2], en 1649, et exerça la profession d'imprimeur et libraire jusqu'au moment de son décès, arrivé le 11 février 1681 [3]; il avait été garde de la Communauté en 1665 et 1673 [4]. Son atelier, sis rue l'Aumône, à l'enseigne du *Roi Prophète,* ne fut jamais très florissant, semble-t-il, et ses productions sont assez rares. David avait épousé une Catherine Lévesque, dont il eut notamment un fils, Jean-Baptiste [5], mort neuf jours après sa naissance.

III. Laurent II (1653-1711). Frère du précédent, il avait vu le jour à Rouen vers 1632 [6] et avait été reçu maître le 23 décembre 1643 [7]; il ouvrit, le 4 juillet 1653 [8], un établissemenr d'imprimerie dans la rue Neuve Saint-Lô, à l'enseigne de l'*Imprimerie du Louvre* [9] et une boutique de libraire dans la cour du Palais. Sa production ne le cède guère à celle de son père ni par le nombre ni par la qualité, et comme ce dernier, Laurent II fut imprimeur de

(1) Voy. suprà, pp. 18 et 19. — (2) N.F., liasse 132. — (3) A.R., Paroisse S. Lô, reg. 2 : « Le 12 febvrier 1681, a esté inhumé en l'église le corps de David Maurry, aagé de 49 ans, en présence de Laurens et Antoine Maurry, frères. » — (4) Voy. suprà, pp. 19 et 20. — (5) A.R., Paroisse S. Lô, reg. 3 : « Le 23 octobre 1678, a esté baptisé Jean-Baptiste, né du jour d'hier, fils de David Maurry et de Catherine Lévesque, ses père et mère. Le parrain, Jean-Baptiste Lévesque, la marraine, Genevièfve Delamare. » — (6) D'après la supputation de son âge (70 ans) déclaré par lui à l'enquête de 1701 (B.N., Ms. fr. n. a. 400, f° 415). — (7) A. D.S.,C. 145 (Enquête de 1706). — (8) Ibid. — (9) Voy. notamment : — Le Desabvsement, svr le brvit qui covrt de la prochaine Consommation des Siecles, fin du Monde, & du Iour du Iugement Vniuersel. Contre Perrieres Varin, qui assigne ce Iour en l'année 1666. Et Napeir Escossois, qui le met en l'année 1668. Par le Sieur F. de Covrcelles. [Fleuron.] A Roven, par Lavrens Maurry, ruë neuve S. Lo, à l'Imprimerie du Louvre. M.DC.LXV. Avec Permission. (In 12. 136 p. ch. sll. B.N.,D. 12684.)

l'archevêché[1], et garde de la Communauté, pendant les années 1657, 1666, 1668, 1684 et 1699[2]. Son imprimerie, qui ne se composait que de deux presses[3], fut conservée par l'arrêt du 18 mars 1709[4], mais Laurent II mourut peu de temps après, car le rapport de l'intendant de Rouen, du 9 mai 1714, ne fait plus mention que de sa veuve et ajoute qu'elle était pauvre, n'avait gardé qu'une presse et peu de caractères et n'imprimait plus que pour les cartiers[5]. Je pense qu'un certain Laurent Maurry, établi libraire sur le quai, à l'enseigne du *Cœur volant*[6], était leur fils.

IV. Antoine I (1659-1682). Troisième fils de Laurent I, il s'était établi en 1659[7] dans la rue Saint-Lô, près le Palais et tenait en même temps boutique *sur la montée du Palais*[8]. Bien qu'il ait été garde de la Communauté en 1672[9], ses affaires ne furent jamais très florissantes, ce qui explique qu'il se soit adonné à des travaux de contrefaçon ; poursuivi au sujet de l'un d'eux, par Jacques Rohault, professeur de mathématiques et auteur d'un *Traité de physique*, qu'il avait furtivement réimprimé, il fut l'objet d'une saisie et d'une condamnation à des dommages-intérêts[10]. Somme toute, Antoine I n'a guère produit que des *nouvelles à la main* et autres

(1) Histoire des archevesqves de Rovën : dans laqvelle il est traité de leur Vie & de leur Mort, de leurs differens Emplois, des Affaires qu'ils ont negotiées auant et depuis leur Promotion. Avec plvsievrs lettres des papes, des Roys de France, des Ducs de Normandie, & des Roys d'Angleterre, & diuerses Particularitez qui regardent l'Estat de la Religion Catholique durant leur Administration. Le tout recueilly de plusieurs Livres, tant Imprimez que Manuscrits, & des Archiues & Registres de l'Eglise Cathedrale, des Abbayes & autres lieux de la Prouince de Normandie. Par un Religieux Benedictin (François Pommeraye) de la Congregation de S. Maur. [Arm. de l'archev.] A Rovën, chez Lavrens Mavrry, Imprimeur de l'Archeuesché, ruë Neuve S. Lo, à l'Imprimerie du Louvre. M.DC.LXVII. Avec privilege dv roy, et approbation des doctevrs. (In f°. Titre r. et n., 680 p. ch. sll. et la ta ; Portr. de François III de Harlay, gr. par Jollain, d'après P. de Champagne. B.N., Lk³ 558.) — (2) Voy. suprà, pp. 19, 20 et 21. — (3) A.D.S., C. 145 (Enquête de 1706). — (4) Voy. Documenta, n° 733. — (5) Voy. Documenta, n° 752. — (6) Voy. notamment : — Le Catechisme de Sainte Therese, Contenant toute la Doctrine necessaire pour la vie spirituelle. Par le R. P. Pierre Thomas de Sainte Marie, Carme Déchaussé. [Fleuron] A Rouen, chez Laurens Maurry, sur le Quay, au Cœur Volant. 1672. Avec Approbations & Privilege. (In 12. 472 p. ch. sll. et la ta. B.N., D. 18048). — (7) N. F., liasse 132. — (8) Voy. notamment cette pièce curieuse : Description d'un monstre dont une femme de la ville de Rouen accoucha le mois d'octobre 1672. [Fleuron.] A Rouen, De l'Imprimerie d'Antoine Maurry, tenant sa Boutique sur la montée du Palais. M.DC.LXXIII. (In 4. 2 ff. pour la dédicace signée de Germain L'Honoré, docteur en médecine à Rouen ; au v° du 2°, la figure du monstre en question ; 18 p.ch. B.N., Tb⁷³ 26.) — (9) Voy. suprà, p. 19. — (10) Voy. Documenta, n°ˢ 674 et 675.

menus travaux; il passa de vie à trépas le 23 février 1682[1].

GENEVIÈVE DELAMARE (1682-1692), sa veuve, lui succéda, donna quelques ouvrages peu importants aussi[2] et, en 1692, céda la place à Antoine II Maurry, son fils, qui allait bientôt donner à l'établissement un lustre qu'il n'avait jamais connu.

V. THOMAS (1670-1680). Je ne connais pas les liens de parenté qui pourraient le rattacher aux autres Maurry, mais il était bien certainement de la même famille et peut-être fils d'un Louis Maurry, qu'on rencontre, en 1661 et 1662[3], s'adonnant au commerce des livres, près de Notre-Dame, devant l'Albane[4], puis sur le quai, près de la porte du Crucifix[5]. Quoi qu'il en soit, Thomas ouvrit une imprimerie vers 1670[6], dans un quartier de Rouen qu'aucune indication ne m'a révélé et travailla surtout pour des libraires, notamment pour Louis Billaine, de Paris[7]. Il fut garde de la Communauté en 1675[8] et termina sa carrière, suivant Frère, en 1680.

VI. ANTOINE II (1693-1712). Né à Rouen vers 1672[9], il était fils

(1) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 2: « Le 25 février 1682, a esté inhumé en l'église le corps d'Antoine Maurry, mort d'avant hyer, aagé de 40 ans, en présence de Laurens Maurry et d'Antoine Ferrand. » — (2) Voy. entre autres: — Triginta anagrammata Faustissimi nominis et ominis Illustrissimi Domini D. Renati de Marilliaco adversus Calvinistas. Trente anagrammes sur le nom de Mr de Marillac Contre les Calvinistes. Par le R. P. Claude Louis Valtrin Augustin, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris. [Corbeille de fruits.] A Rouen, De l'Imprimerie de la Veuve d'Antoine Maurry, ruë S. Lo, près le Palais, M.DC.LXXXV. Avec permission. (In 4. 26 p. ch. B.N., Yc. 1785.) — (3) Frère (Notes, liasse 132) dit qu'il exerça jusqu'en 1685. — (4) Lettre dv R. P. I. Bap. De la Barre, de la Compagnie de Iesvs, A Monsievr Bochard, Ministre de l'eglise Pretenduë Reformée de Caën, Svr le sviet de l'vnion que ceux de sa Religion ont faite avec les Lvtheriens. Avec la demande d'une Réponse précise sur les Points proposés. Iouxte la Copie imprimée avec permission. [Panier de fruits.] A Roven, chez Lovys Mavrry, près N. Dame, devant l'Albane. M.DC.LXI. (In 12. 16 p. ch. B.N., D. 22178.) — (5) Les Secrets dv seignevr Alexis piémontois Reueu, & augmenté d'une infinité de rares Secrets [Fleuron.] A Roven, chez Lovys Mavrry, tenant sa boutique sur le quay, près la porte du Crucifix. M.DC. LXII. (In 8. 705 p. sll. et la ta. B.N., Te[18] 16 D). — (6) N.F., liasse 132. — (7) Bibliotheca bibliothecarum curis secundis auctior. Accedit Bibliotheca nummaria in duas Partes tributa: I. De Antiquis Numismatibus. II. De Monetis, Ponderibus & Mensuris. Cum Mantissa Antiquariae Supellectilis ex Annulis, Sigillis, Gemmis, Lapidibus, Statuis, Obeliscis, Inscriptionibus, Ritibus, similibusque, Romanae praesertim Antiquitatis Monimentis collecta. Curâ & studio R. P. Philippe Labbe Biturici è Societate Jesu. Editio secunda auctior, & meliori ordine disposita. // Rothomagi, Excudebat Thomas Maurry, Impensis Ludovici Billaine, Bibliopolae Parisiensis apud quem prostat. M.DC.LXXII. (In 12. 398 p. ch. sll. B.N., Q. 4076.) — (8) Voy. suprà, p. 20. — (9) D'après la supputation de son âge au moment de son décès.

d'Antoine I et de Geneviève Delamare ; le 15 juin 1677, il avait été reçu maître[1], et le 23 avril 1692[2], il avait succédé à sa mère dans l'établissement d'imprimerie de la rue Saint-Lô, qu'Antoine I avait fondé plus de trente ans auparavant. La carrière de ce typographe fut courte, mais bien remplie, surtout pendant les dernières années. Il avait tout d'abord, semble-t-il, commencé par végéter comme son père, ce qui ne l'avait pas empêché d'ailleurs d'être élu au gardiennat en 1694[3], puis, tout à coup, à la suite du décès de Pierre II Ferrand, il devint l'un des imprimeurs les plus en vue de la capitale normande.

Par sa mère, qui, avant d'épouser Antoine I Maurry, avait été la femme d'Antoine Ferrand, il était le frère utérin de Pierre II Ferrand : celui-ci disparu, Antoine II Maury recouvra en premier lieu l'enseigne de l'*Imprimerie du Louvre*, sous laquelle son oncle, Laurent II Maurry, avait travaillé, et qui, à la suite de je ne sais quelles circonstances, était devenue la propriété des Ferrand. Il obtint en second lieu, en vertu de lettres de provision du 23 février 1699[4], la charge d'imprimeur du roi que Pierre Ferrand avait remplie. Enfin, ayant épousé, le 14 octobre précédent, Anne Dron[5], veuve de Julien III Courant, qui d'ailleurs était sa cousine, il put réunir entre ses mains la clientèle de trois établissements, sans compter qu'à partir de 1702, il devint l'imprimeur de l'archevêché. Est-ce chez lui que s'imprimait, en 1700, une *Histoire du Jansénisme*, dont on se montrait inquiet à la Cour[6], la chose est bien possible, car il se chargeait volontiers de travaux considérables, non seulement pour les auteurs[7], mais encore pour des libraires, même de

(1) A.D.S., C. 145 (Enquête de 1706). — (2) Ibid. — (3) Voy. suprà, p. 21. — (4) Voy. Documenta, n° 711. — (5) — A R , Paroisse S. Lo, reg. 3 : « Du 14 octobre 1698, Anthoine Maurry, âgé de 25 ans, fils de feu Anthoine Maurry et de feue Geneviefve Delamare, de cette paroisse, d'une part, et Anne Dron, âgée de 26 ans, veuve de Jullien Courant, aussi de cette paroisse, d'autre part, ont esté solennellement mariés en nostre église, en présence de Laurens Maurry et Noël Guillotte, oncles dudit Anthoine Maurry, et de Guillaume Dron, oncle, et Marian Arnoul, cousin de la mariée. » — (6) Voy. Documenta, n° 713. — (7) Voy. entre autres : A./ Histoire sommaire de Normandie, Par le Sr de Masseville. Premiere Partie. [Arm. de Normandie.] A Rouen, chez P. Ferrand & A. Maurry, ruë S. Lo, prés le Palais. à l'Imprimerie du Louvre. M.DC.XCVIII. Avec privilege du Roy. [In 12.6 vol. B. N., Lk² 1212 A.) A. Maurry acheva seul les cinq autres parties ou volumes. Le dernier parut en 1704. — B/ Tables geographiques et chronologiques de tous les archeveschez et eveschez de l'univers ; Où l'on voit dans un abregé métodique & succinct, l'État ancien & présent, tant de l'Eglise Latine que de l'Eglise Gréque, & des autres Communions de la Chrétienté ; la situation & distribution de toutes les Provinces

Paris[1]. Son personnel, sinon son matériel, était assez important : l'enquête de 1701, par exemple, nous apprend qu'Antoine II possédait deux presses et qu'il employait quatre compagnons, tous reçus maîtres, savoir : Denis Hubault, Michel Le Roux, Jean-Baptiste Yeury, Louis Hubault[2] ; et celle de 1706 constatait la présence chez lui de six compagnons : Denis Hubault et Michel Le Roux, déjà nommés, plus David Yeury, Pierre Amiot, Laurens Yeury et « le nommé Godard[3] ». On ne sera donc pas étonné qu'avec ce personnel nombreux et parfaitement sélectionné, Antoine II Maurry ait beaucoup produit, ni surtout que ses travaux soient de tous points remarquables ; son outillage était excellent aussi et comprenait toute une série de caractères elzéviriens et de vignettes et bandeaux copiés sur ceux qu'employaient les célèbres imprimeurs hollandais, de telle sorte qu'on a quelquefois classé parmi les éditions elzéviriennes un certain nombre de productions du typographe de Rouen, qui s'en rapprochent d'ailleurs étonnamment[4]. L'un des derniers ouvrages sortis de ses presses peut être considéré comme l'une des plus jolies éditions de la Coutume de Normandie[5], qui aient paru depuis les belles impressions gothiques du commencement du XVIe siècle.

Eclésiastiques, les noms des Archevêchez et Evêchez, leurs érections, unions, translations, supressions, prérogatives, revenus, &c. Avec des Tables Alphabétiques tres-amples, tant des Noms Latins que des Noms Vulgaires. Par Monsieur l'Abbé de Commanville. // A Rouen, Chez Antoine Maurry Imprimeur ordinaire du Roy, prés S. Lo, à l'Imprimerie du Louvre. M. DCC. Avec aprobations & Privilége du Roy (In 8. 378 p. ch. pour le texte et 275 p. ch. pour les Ta. B. N., 8° G. 8064).

(1) Dissertation sur Sainte Marie Magdeleine. Pour prouver que Marie Magdeleine, Marie sœur de Marthe, & la Femme pecheresse, sont trois femmes differentes. Par le Sieur Anquetin, Curé de Lyons. [Fleuron.] A Rouen, & se vend A Paris, Chez Jean Anisson Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe. M.DC.XCIX. Avec privilège du Roy. [A la fin :] De l'Imprimerie d'Antoine Maurry. [In 12. 349 p. ch. sll. B. N., A. 7905.) — (2) B.N., Ms. fr. n. a. 400, f° 414. — (3) A.D.S., C. 145. — (4) Voy. par exemple : A / Les Veritez plaisantes, ou le monde au naturel. [La sphère elzev.] A Rouen, Chez Maurry Imprimeur du Roy & et de Monseigneur l'Archevêque. M.DCCII. Avec privilège du Roy. In 12 524 p. ch. sll. B.N., Ye 8416.) — B./ Les Georgiques de Virgile, traduites en vers françois Ouvrage posthume de Mr Martin. [La sphère] A Rouen, De l'Imprimerie de Maurry Imprimeur ordinaire du Roy, au coin de la Fontaine S. Lo. M.DCCVIII. Avec privilège du Roy. (In 8. 117 p. ch. sll. B.N., Yc. 5517.) — (5) Coutumes du pays et duché de Normandie, Anciens Ressorts & Enclaves d'icelui. Augmentées... Nouvelle et derniere edition. //A Rouen, Chez Maurry Imprimeur ordinaire du Roy prés S. Lo. M.DCCXII. Avec privilège du Roy. (In 16. 420 p. ch. sll. et la ta. B.N., F. 27595.)

Malgré tant de travaux, Antoine II Maurry ne se laissa pas complètement absorber par la conduite intérieure de sa maison, il sut à l'occasion défendre ses privilèges d'imprimeur de Sa Majesté [1] et il n'hésita pas à accepter les fonctions de Syndic, que lui confièrent ses collègues en 1707 et dans lesquelles le roi le confirma en 1708 [2]. Il montra même tant de dévouement et de condescendance pour ses confrères dans l'accomplissement des devoirs de cette charge, qu'un libraire de Paris, Jacques Estienne, alla jusqu'à l'accuser de favoriser les contrefaçons rouennaises [3]. Antoine II Maurry était encore plein de force et d'activité lorsque la mort vint l'arracher à ses presses le 22 octobre 1712 [4]. Avec lui s'éteignait à Rouen une famille qui a laissé un bon renom d'habileté dans l'art typographique. Sa veuve, Anne Dron, convola pour la troisième fois avec un imprimeur, Jean-Baptiste II Besongne, auquel elle apporta une grande partie du matériel du défunt et son enseigne de l'*Imprimerie du Louvre*, mais ce fut sa dernière union, qui, au surplus, se prolongea durant de longues années encore [5].

MICHEL (Marin) imprimeur à Rouen (1615-1680).

Reçu maître en 1609 [6], il était, d'après le registre des gardes de la Communauté, fils d'un autre maître, probablement du libraire Nicolas Michel, qui, suivant Frère [7], aurait cessé d'exercer précisément en 1609, or ce libraire remplissait les fonctions de garde dans le cours de cette même année [8]. Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que Marin Michel se soit installé immédiatement après son admission à la maîtrise, car c'est seulement en 1615 qu'on trouve son atelier en activité [9] ; pauvre atelier d'ailleurs, qui n'a jamais produit, je crois,

(1) Voy. Documenta, n° 715. — (2) Cf. Documenta, n° 731. — (3) Cf. Documenta, n° 726. — (4) A. R., Paroisse S. Lô, reg. 5 : « Du 23 octobre 1712. Le corps de feu le sieur Antoine Maurry, imprimeur ordinaire du Roy à Rouen, décédé le jour d'hyer muni..., âgé de 40 ans ou environ, a esté inhumé dans la chapelle de la Vierge de nostre église, en présence des sieurs Jean Lévesque et Louis Daubin, ses oncles. » — (5) Voy. suprà, p. 80. — (6) A.D.S., E. 482, f° 12. — (7) N.F., liasse 133. — (8) Voy. suprà, p. 16. — (9) A. / Lettre du Roy envoyee à messievrs les Preuost des Marchands & Escheuins, tant sur l'Eschange des Infantes, qu'Entrée de la Royne à Bayonne, & son Ariuée à Bordeaux. [Arm. de France et de Nav.] A Roven, Par Marin Michel, au haut de la ruë Fleuriguet à la Pomme d'Or. Iouxte la coppie Imprimée à Paris, par Sylvestre Moreau. Auec Permission. M.DC.XV. (Pet. in 8. 4 p. ch. B.N., Lb[36] 662 A.) — B. / Lettre dv Roy d'Angleterre. Enuoyee à Monsieur le Duc de Mayenne. [Fleuron.] A Roven, Par Marin Michel, demeurent (sic) à la ruë de la Põme d'Or à S. Nigaise. Iouxte la coppie imprimée a Paris par Iean Bourriquant, au

que des *nouvelles à la main*, criées sans doute par la ville, aussitôt sorties de la presse, par le typographe lui-même. J'ai vu de ces impressions portant les dates de 1616 et 1617[1], mais pour les années postérieures, sauf pourtant 1619, j'ai vainement cherché la moindre production de ce Michel, qui cependant exerça sa profession longtemps encore, puisque, en 1626, 1634, 1642, 1643, 1648 et 1655, il a rempli les fonctions de garde[2]. Peut-être n'a-t-il plus travaillé qu'anonymement pour des libraires. Frère, dans ses *Notes*, donne l'année 1666, comme étant celle où Marin Michel termina sa carrière ; cette date est de fantaisie, car l'existence de ce typographe se prolongea jusqu'en 1680[3] ; sans doute n'imprimait-il plus depuis plusieurs années, et l'endroit où il décéda peut laisser supposer que ses affaires ne l'avaient pas conduit sur le chemin de la fortune. Je n'insiste pas sur son adresse ni sur ses enseignes qu'on trouvera dans les notes ci-dessous; j'indique seulement, d'après Frère, qu'il avait épousé une Marie Noblet, qui le précéda probablement dans la tombe.

MOREL (Les), imprimeurs de Rouen (1521-1600).

Frère indique dans ses *Notes*[4], qu'un Cardin Morel aurait exercé

mont sainct Hilaire, pres le puits Certain, au Lys fleurissant. Auec Permission. (Pet. in 8. 7 p. ch. B.N., Lb³⁶ 644 A).

(1) A. / Discovrs svr la Conference faicte ces iours passez, entre Monseigneur le Prince de Condé, & Monseigneur le Duc de Neuers, pour le suiect de la paix. [Vignette.] A Roven, Chez Marin Michel. à Sainct Nigaise à la ruë de la Pomme d'Or. Iouxte la coppie imprimée à Paris, par Anthoine du Brueil. M.DC.XVI. Auec Permission. (Pet. in 8. 8 p. ch. B N., Lb³⁶ 728 A). — B. / La conversion de P. *Marcha sievr de Pras. Cy deuant Ministre en Viuarais és* pays de Languedoc. [Fleuron.] A Roven. Chez Marin Michel, Maistre Imprimeur, demeurant à la ruë Fleuriguet près de Sainct Viuien. Auec Permission. 1617. (Pet. in 8. 8 p. ch. B.N., Ln²⁷ 13440.) — C. / La dignité royalle. Presentée à la bien venuë & retournée du Roy. Auec l'original des aggreables intitulations Historiées par Pierre Beaunis, Sieur des Viettes, Historiograffe du Roy. Du depuis l'an de la recreation, saize cens vn, iusques à l'an saize cens dixhuict. [Vignettes.] A Roven, De l'Imprimerie de Marin Michel, le 24. de Nouembre & 29. de Decembre, l'an saize cens dix-sept. (Pet. in 8. 8 ff. n. ch., sign. Aii-B. B.N., Lb³⁶ 1102.) Les vignettes du titre sont deux vieux bois mutilés, représentant, l'un un personnage couronné et accoudé, paraissant montrer de la main dr. l'autre bois qui est une pièce de monnaie portant ces mots dans l'exergue : « La Figvre povr faire des qvadrvbles valant [... ?...] p[ou]r le Roy Lois XIII. » — (2) Voy. suprà, pp. 17, 18 et 19. — (3) A.R., Paroisse S. Jean, reg. 1 : « Le 25ᵉ septembre 1680, mourut en l'Hostel Dieu de la Magdeleine, à Rouen, Martin (sic) Michel, aagé d'environ 80 ans, maistre imprimeur, et fut inhumé le 26ᵉ en cette église, présence de Laurent Pocholle, vitrier, et de Philippe Aline, aussi imprimeur. » — (4) Liasse 133.

l'imprimerie à Rouen en 1521, et un Claude Morel, en 1600; il cite même pour ce dernier un ouvrage mentionné dans le Catalogue du libraire Potier, de 1855, sous le numéro 1837, et intitulé : *La Muse folastre, recherchée des plus beaux esprits de ce temps.* Je n'ai pas rencontré la moindre confirmation de ces renseignements et je n'enregistre que pour mémoire les deux personnages en question.

MORIN (Les), imprimeurs à Rouen (1490-1523).

I. MARTIN (1490-1522). Voici le phénix des imprimeurs rouennais, mais qu'on se garde bien de le considérer, avec les écrivains normands d'autrefois, comme l'introducteur de l'imprimerie en France : il est le plus ancien et le plus illustre des typographes de Rouen, et c'est assez pour lui assurer une glorieuse immortalité. On a dit et répété que Martin Morin était natif de Rouen ; il a fallu, pour soutenir une telle affirmation, torturer les textes et leur faire dire plus qu'ils ne contiennent; en fait, ce typographe s'est à plusieurs reprises qualifié *Civis Rothomagensis*, c'est à dire citoyen ou habitant de Rouen, constatation d'un état de chose évident, mais jamais il ne s'est proclamé *oriundum ex Rothomago*, ni même simplement *Rothomagensem*, ce qui eut été l'attestation de son origine. Était-il au moins d'extraction normande ? Il y a tout lieu de le penser et il y a même de fortes présomptions de croire qu'il avait vu le jour à Orbec, dans le pays de Lisieux ou Lieuvin. Gosselin a en effet rencontré dans les registres du tabellionage de Rouen, mention de divers « biens et héritages, maisons, masures et terres », que Martin Morin possédait dans cette localité et qui lui étaient échus à la mort de son père, suivant acte de partage du 30 janvier 1483 [1] ; il y avait également un frère, portant le prénom de Jean, qui se trouvait encore à Orbec en 1521 et avec lequel Martin passait divers accords en 1522, au sujet de biens ruraux indivis entre eux et dépendant du même terroir. Quant à la date de sa naissance, on peut la fixer approximativement entre les années 1455 et 1460, puisque, en 1483, lors du partage dont il a été parlé plus haut, il était déjà majeur. Ces deux premiers points élucidés, il convient d'examiner si, comme on l'a cru longtemps, Martin Morin s'en fut apprendre la typographie en Allemagne ?

Les bibliographes et les typographologues ont eu la trop longue

(1) Gosselin, *Glanes*, p. 55.

habitude de considérer la plupart de nos premiers imprimeurs français comme étant sortis des écoles allemandes : or, l'art typographique français avait pris un si rapide et si brillant essor, sa conception du livre était si différente de celle usitée de l'autre côté du Rhin, qu'il n'est pas douteux que dès avant 1480 une école essentiellement française existât, où se sont recrutés presque tous nos typographes de la région au nord de la Loire. M. H. Labande l'a démontré d'une façon lumineuse[1] ; le centre de cette école était à Paris et Morin lui appartient sans contestation possible. C'est dans l'un des ateliers de la capitale qu'il alla s'initier à l'art sublime, entre 1483 et 1487 ; ensuite de quoi il revint au pays normand et mit son talent au s rvice de Guillaume Le Talleur. Je ne reviens pas ici sur ce que j'ai dit au sujet des relations de Martin Morin avec ce dernier et je passe immédiatement à l'époque où il se trouva personnellement à la tête de l'officine de la rue Saint-Lô, dans laquelle il a ensuite exercé son art pendant trente années, sous l'enseigne de *Saint-Eustache.*

Le nombre des livres imprimés par le prototypographe rouennais durant ce laps de temps a dû être considérable ; on ne les connaît pas encore tous, mais, telle que j'ai pu la dresser, la liste en est imposante déjà. Frère en avait énuméré 27 portant une date et 12 non datés, à la suite de son opuscule sur l'imprimerie et la librairie à Rouen dans les XVe et XVIe siècles ; l'exposition bibliographique de Rouen, en 1887, en avait pu réunir 26 ; voici le catalogue de 78 productions de cette imprimerie, dont 58 datées et 20 non datées. Je ne vais indiquer que très sommairement le titre de ces ouvrages, puisque je renvoie le lecteur aux travaux des bibliographes qui les ont décrits d'une manière plus ou moins détaillée, mais je donnerai en note la description de ceux qui, exceptionnellement, ne l'ont pas encore été. Ce catalogue comprend d'abord, par ordre chronologique, les productions de Martin Morin qui portent une date, et en second lieu, par ordre alphabétique de titres ou de noms d'auteurs, celles parues à une époque indéterminée.

(1) L'Imprimerie en France au XVe siècle. Étude sur sa propagation dans les différentes villes et sur l'influence exercée par les typographes d'origine allemande. (Mayence, 1900. In 4.)

A. — *Ouvrages datés*[1]

(1) 1490. — Missale Cenomanense. (Cop. 4111.)
(2) 1490, 22 juin. — Mirkus, Liber festivalis. (Hain, 7031. — F.)
(3) 1491. — Breviarium Rothomagense. (Pellechet, 2936. — Thierry-Poux, pl. XXXIV, 4 et 5. — F. — M. F., I, 149.)
(4) 1492. — Catholicon abbreviatum. (Delisle, Liv. publ. à Caen, I, p. 89.)
(5) 1492. — Breviarium Sarum. (E. A., 32. — F.)
(6) 1492, 12 octobre. — Missale Sarum. (Cop. 4227. — E. A., 21. — F.)
(7) 1493, 10 janvier (n. s.) — Coutumes de Bretagne. (Pellechet, 4020. — Thierry-Poux, pl. XXXIV, 7.)
(8) 1493, 17 avril. — Missale Turonense. (Cop. 4257.)
(9) 1494. — Profectus religiosorum. (H., 13389. — F.)
(10) 1494. — Guy de Montrocher, Manipulus curatorum. (F. — Cat. Lormier, 4566.)
(11) 1495. — — (F. — H., 8210.)
(12) 1495, 21 juin. — Chrysostomus, De reparatione lapsi. (Proctor, 8774. — Cat. Lormier, 4567.)
(13) 1495, 18 novembre. — Missale Rothomagense. (H. 11418. — F. — M. F., II, 313.)
(14) 1496. — Missale Sagiense. — (Cop. 4222. — F. — Delisle, *op. cit.*, I, 290. — M. F., II, 315.)
(15) 1496, 16 septembre. — Guy de Montrocher, Manipulus curatorum. (Proct., II, 560. — F.)
(16) 1496, 3 novembre. — Breviarium Sarum. (Cop. 1313.)
(17) 1497. — Antonius Bitonto, Sermones. (H. 3225. — F.)
(18) 1497. — Nicolas de Lyre, Postilla in psalmos. (H. 10380. — F.)
(19) 1497, 10 avril. — Missale Ebroicense. (H. C. 11297. — F. — M. F., II, 312 — Porée, Liv. liturg. du dioc. d'Evreux, pp. 20-26.)

(1) Les diverses abréviations données sont bien connues, sauf les suivantes dont voici la clef : F., veut dire : *Frère, De l'imprimerie et de la libr. à Rouen dans les XVe et XVIe s.* — M. F., signifie : *Frère, Manuel du bibliographe normand.* — E. A. doit se traduire par : *Frère, Des livres de liturgie des Églises d'Angleterre imprimés à Rouen.*

(20) 1497, 2 juin. — Breviarium Sarum. (Cop. 1314).

(21) 1497, 4 décembre. — Missale Sarum. (Cop. 4224. — F. — E. A., 22.)

(22) 1498, 20 janvier (n. s.) — Nicolas de Lyre, Expositio super Ep. et Ev. (Proct., 8777.)

(23) 1498. — Manuale Sarum. (Cop. 4229. — E. A. 34.)

(24) 1499, 22 juin. — Mirkus, Liber festivalis. (H. 7035.)

(25) 1500 (n. s.), 26 mars. — Missale Rothomagense. (H. 11419. — F. — M. F., II, 313.)

(26) 1500. — Manuale Rothomagense. (H. 10722. — F.)

(27) 1501, 8 janvier (n. s.) — Compotus. (Proct., 870.)

(28) 1501. — Missale Sarum. (E. A., 23.)

(29) 1503. — Heures de Bayeux. (Delisle, *op. cit.*, I, 208. — Lacombe, 529.)

(30) 1503. — Missale Cenomanense. (M. F., II, 315.)

(31) 1504. — Missale Rothomagense. (F.)

(32) 1504. — Missale Baiocense. (Delisle, *op. cit.*, I, 273. — M. F., II, 312.)

(33) 1505. — Missale Abrincense. (Delisle, *op. cit.*, I, 269. — M. F., II, 312.)

(34) 1506. — Nicolas Denyse, Opus super sentencias. (F. — Cat. Lormier, 4568.)

(35) 1506. — Missale Noviomense. (F. — M. F., II, 315.)

(36) 1506. — Manuale Rothomagense. (F.)

(37) 1506. — Missale Sarum. (E. A., 24.)

(38) 1506. — Missale Ambianense. (M. F., II, 315.)

(39) 1506. — Nicolas Denyse, Speculum mortalium. (Cat. Lormier, 4569.)

(40) 1507. — Nicolas Denyse, Sermones limpidissimi. (Cat. Lormier, 4570.)

(41) 1507. — Apologia Frederici Le Vicomte. (F.)

(42) 1507. — Guillaume Briçonnet, Coram Julio secundo maximo Pontifice... pro... Ludovico XII... apologia. (F.)

(43) 1508. — Nicolas Denyse, Sermones compendiosi. (F.)

(44) 1508. — Nicolas Denyse, Sermones sincerissimi. (Cat. Lormier, 4571.)

(45) 1508. — Missale Sarum. (E. A., 25.)

(46) 1508. — Processionale Sarum. (E. A., 40.)

(47) 1509. — Nicolas Denyse, Sermones illuminate mensis (F. — Cat. Lormier, 4572.)

(48) 1509. — Speculum minorum. (F. — Cat. Lormier, 4573.)
(49) 1510. — Missale Sarum. (E. A., 26.)
(50) 1510. — Notable sermon. (F. — E. Picot, Cat. J. de Rothschild, IV, 3155.)
(51) 1511. — Manuale Cenomanense [1].
(52) 1514. — Missale Sarum. (E. A., 27.)
(53) 1514. — Pierre Fabri, Dialogue en l'honneur de Dieu. (F. — M. F., I, 448.)
(54) 1515. — Manuale Sarum. (E. A., 36.)
(55) 1515. — Manuale Sagiense. (Delisle, *op. cit.*, I, 257.)
(56) 1518. — Heures de Notre-Dame à l'usage de Rouen. (F. — M. F., II, 80.)
(57) 1519. — Heures de Notre-Dame à l'usage de Rouen. (M. F., II, 80.)
(58) 1520. — Missale Nannetense [2].

B. — *Ouvrages non datés*

(59) Bernardus, Ad Eugenium Papam. (Cat. Lormier, 4576.)
(60) Bernardus, De concordantia statuum religiosorum. (Pellechet, 2159.)

(1) Manuale ad vsũ cenom̃.[Marq. de M. Morin].A la fin: « ℭ Exaratũ et cõpletũ fideliterqz ac diligen-/ter emendatũ Rothomagi hoc opus scdm/vsum ecclesie Cenomañ. per me Magistrũ/Martinũ Morin, ante prioratũ sancti Lau/di Rothomageñ. in intersignio sancti eusta/chii cõmorantẽ, ad instantiã venerabilis vi/ri Magistri Petri Hennier presbyteri in de-/cretis licenciati eiusdẽ ecclesie Cenomañ. ca/nonici, ac rectoris ecclesie parrochialis sanc/-ti petri de curia: Cenomañ. dyocesis. Die/martis, ii. mensis decembris. Anno domi-/ni Millesimo quingentesimo vndecimo. » (Petit in 4, 148 ff. ch. et 2 ff. de ta. Impr. goth. r. et n., plain-chant noté, lettres ornées. B.N., Rés. B. 1810. Exempl. incompl., les 7 premiers ff. manquent.) — (2) Missale ad vsũ insignis/ecclesie Nãneteñ. nup/emẽdatũ ac reuisũ, cũ/additiõe pluriũ officior. causa/deuotõis (*sic*) excitãde ibid ĩsertor. [Marq. de Morin, avec encadrement. A la fin :] Ad sũme ĩdividueqz trinita-/tis celestiumqz spirituum omnium decus sacri missalis officiũ/ad insignis Nannetensis ecclesie vsum, iampridẽ emendatum : /nouissime vero ere et impensa honestor viror Anthonii & Mi-/chaelis les papolins, alme nannetensis vniuersitatis biblio-/polar. Necnon Oliuerij ac Roberti les ganereaulx ibidem com-/morantium. Karoli quoqz de bongne famatissime Andegaven/sis academie librarii summa cum elugubratione recognitũ ac/reuisum vnacum pluribus (deuotionis excitãde causa) additis/Feliciter explicit Impressum Rothomagi per magistrũ Mar-/tinum Morin, Anno salutis Millesimo quingentesimo vicesi-/mo. Die vero decima sexta mensis Octobris. (In-8. 7 ff. n. ch. pour le calendrier, 217 ff. ch. et 1 n. ch. pour l'*Explicit*. Impr. goth. r. et n., plain-chant noté, lettres ornées. B. N., B. 1814.)

(61) Bernardus, De consideratione. (Pellechet, 2128.)
(62) Bonus Pastor. (F., d'après Panzer, X, 26.)
(63) Breviarium Cenomanense (F.)
(64) Coustumes et stilles du païs et duchié de Touraine. (F.)
(65) Denyse (Nicolas), Gemma predicantium. (Pellechet, 4191. — F. — Cat. Lormier, 4564.)
(66) Denyse (Nicolas), Gemma predicantium. Nouv. Édit. (Cat. Lormier, 4565.)
(67) Donatus. (Cop. 2088.)
(68) Ferratius (Thomas), Cautelae novae. (Delisle, *op. cit.*, I, 179. — F.)
(69) Gallus (Alexander), Doctrinale. (Cop. 275.)
(70) Heures de Notre-Dame à l'usage de Rouen. (F.)
(71) Lyre (Nicolas de), Tractatus de differentia nostrae translationis ab hebraica. (Cop. 3727. — F. — Cat. Lormier, 4574.)
(72) Montrocher (Guy de), Manipulus curatorum. (Proctor, 8781.)
(73) Orbellis, In IV Sententiarum. (H. C., *12045.)
(74) Ordinaire des Chrestiens. (F.)
(75) Ordonnances contre la peste... le XXVI jour de novembre 1512. (F.)
(76) Resolutio theologorum. (H. C., *13877.)
(77) Veritas omnia vincit. (F., d'après Panzer, X, 26.)
(78) La Vie et Mystère de Monseigneur S. Jean Baptiste. (F., d'après Cat. La Vallière, n° 14083.)

Toutes ces impressions ont été exécutées en caractères gothiques de trois dimensions, mais toujours identiques, sauf le n° 14 qui offre une gothique extrêmement fine, non employée ailleurs, et le n° 41, imprimé en caractères romains, qui sans doute ne furent pas du goût de la clientèle de Martin Morin, puisque ce typographe n'en a plus fait aucun usage. Il a, très assidûment, orné de sa marque la plupart de ses productions ; celle-ci était tirée tantôt en rouge, tantôt en noir, avec ou sans encadrement ; elle représentait un globe, surmonté d'une croix de Lorraine, divisé à l'intérieur en deux parties par une ligne servant de base à la croix ; la partie supérieure contient les initiales M.M. et la partie inférieure, par allusion au nom de l'imprimeur, une tête de Maure, accostée de deux marguerites ; le long de la croix montent deux branches de feuillages, l'une de lys, l'autre de marguerites ; enfin on lit à l'entour cette réclame : *Imprime / a : roven : / devant / sainct : lo : /.*

Martin Morin a dû mourir entre le mois de mai et le mois de décembre 1522 : on a vu plus haut que, le 21 avril 1522, sentant sans doute sa fin prochaine et voulant éviter tous embarras à ses enfants, il avait réglé avec son frère Jean, demeurant à Orbec, diverses questions d'intérêt relatives aux biens qu'ils possédaient respectivement sur cette localité ; le 29 décembre suivant, un acte notarié contient la liquidation de sa succession mobilière. Ainsi que nous l'apprend E. Gosselin [1], le prototypographe de Rouen avait été marié deux fois : de sa première union, — le nom de son épouse n'a pas encore été révélé par les documents, — il avait eu deux fils, Jean et Romain ; de son second mariage, avec Marguerite Bruyère, il eut aussi deux enfants, un fils, encore prénommé Jean, que familièrement on appela *Petit Jean*, et une fille, Jeanne, qui épousa un Nicolas Denicourt, de la paroisse Saint-Sauveur, de Rouen. Les enfants du second lit étaient encore en bas âge, lorsqu'ils perdirent leur père, mais les deux autres avaient été dûment instruits par celui-ci de tous les secrets de son art. Jean fut chargé de payer les dettes de la succession ; il en reçut en échange l'actif mobilier, notamment tout ce qui servait « à l'estat de l'imprimerie », et succéda à son père : quant à Romain, il était libraire et imprimeur à Lyon depuis l'année 1515 [2], et se contenta de la part immobilière qui lui revenait dans cette succession. Marguerite Bruyère, enfin, convola avec le libraire Robert Regnault, de Paris, et elle emmena avec elle dans la capitale, le petit Jean, qui, plus tard, s'y établit libraire, en la rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Croissant [3].

II. Jean (1522-1523). Fils aîné et successeur du précédent dans l'établissement de la rue Saint-Lô, il n'exerça que fort peu de temps et mourut sans doute jeune et célibataire, ainsi que le constate M. Gosselin [4]. On ne connaît avec sa souscription qu'un Missel à l'usage d'Angers, petit in-quarto, impression gothique, dont le colophon est conçu en ces termes : « Impēsis circūspectoꝝ alme andegaueñ achademie bibliopolar arte et ĩdustria magistri Johãnis morĩ

(1) *Glanes*, pp. 57-58. — (2) Il a une notice très complète dans la Ve série de la savante *Bibliographie lyonnaise*, de J. Baudrier (pp. 357-377, et Additions, p. 511) ; on remarquera, à la p. 368, le fac-simile d'un bandeau employé par R. Morin, qui offre dans son écusson central une réminiscence de la marque de Martin Morin. — (3) Cf. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens*, pp. 276-277. — Cf. aussi : Le Libraire Jean Morin et le Cymbalum mundi de Bonaventure Des Periers devant le Parlement de Paris et la Sorbonne (1537-1538) par Alfred Cartier. / Paris, Imprimeries réunies. 1889. (In 8. 16 p., Extr. du *Bull. de la Soc. de l'Hist. du Protest. franç.*) — (4) *Glanes*, p. 58.

ciuitatis Rothomagie ciuis nõ ĩmeritismi (sic) terse luculẽter et accurate Impressa anno a x̃po nato supra millesimũ quingentesimũ xxiii. Die vero, xix Decẽbris [1]. »

Morront (Adrien), imprimeur à Rouen (1604-1630).

Il aurait exercé, d'après Frère [2], de 1604 à 1626 ; il faut reculer de quatre années au moins le terme de sa carrière, attendu que, en 1630, il remplissait les fonctions de garde, dont il avait été chargé déjà précédemment, en 1607 et 1617 [3]. L'impression la plus ancienne d'Adrien Morront, qui soit connue jusqu'à présent, est de l'année 1604 : c'est l'édition la meilleure, ou du moins la plus complète, des Œuvres de Mesdames Des Roches, de Poitiers [4] ; elle nous montre en même temps la marque de notre typographe, laquelle offre une représentation de la Fortune, copiée, semble-t-il, sur celle de Pierre Vidoue, imprimeur à Paris [5] ; la déesse chérie des humains indique de la main gauche une banderole flottant au-dessus de sa tête et portant ces mots : « *Avdentes ivvo* » ; elle est entourée d'un listel contenant la devise : *Par sit fortuna labori*, et les initiales : A. M. R. [6]. Parmi les productions les plus intéressantes de Morront, on peut citer : 1° deux ouvrages franco-espagnols d'Ambrosio de Salazar [7], sur lesquels, en les décrivant, M. Morel-

(1) Description donnée dans F., I. 263. — (2) N F., liasse 135. — (3) Voy. suprà, pp. 16 et 17. — (4) Les premieres [et secondes] Œuvres de Mesdames des Roches de Poitiers, mere et fille, corrigees et augmentees de six dialogues. Avec une tragi-comedie de Tobie et autres œuvres poetiques. Troisiesme edition. [Marq. décrite.] A Roven, chez Adrian Morront. 1604. (In-12. En deux parties de 191 et 72 ff. ch. Cat. Lormier, n° 333.) — (5) Cf. Silvestre, *Marq. typogr.*, n° 64. — (6) Le Catalogue Lormier (1re Pie, p. 136) en donne une reproduction. — (7) A. / Las clavellinas de recreacion... Les Œvillets de recreation. Où sont contenües Sentences, aduis, exemples, et Histoires tres-agreables, pour toutes sortes de personnes desireuses de lire choses curieuses, és deux langues Françoise et Espagnolle. Dédié à M. Gobelin, sieur de la Marche, Conseiller du Roy et controlleur general de ses finances en la generalité de Roüen. Por Ambrosio de Salazar. // A Roven, Chez Adrien Morront tenant sa boutique dans l'Estre nostre Dame. 1614. Auec Priuilege du Roy. (In-8. 12 ff. prél. n. ch., 336 p. ch. et 1 f. n. ch.) — B. / Espexo general de la gramatica en dialogos,... Por Ambrosio de Salazar. Miroir general de la grammaire en dialogues pour sçauoir la naturelle et parfaite prononciation de la langue Espagnolle. Seruira aussi de Dictionnaire pour l'apprendre auec plus grand (sic) facilite. Il y (sic) aussi aucunes Histoires gracieuses et sentences notables, le tout diuisé par les sept iours de la sepmaine, ou en la septieme Iournée sont contenus (sic) les phrazes de ladite langue non encore veuës iusques à maintenant. // A Rouen, Chez Adrien Morront, dans l'Estre nostre Dame, pres les Changes.

Fatio a fourni des notes très érudites [1]; 2° un livret poétique dans le genre de ceux de la *Muse normande* de David II Ferrand [2]; et 3° une plaquette, faisant partie de la bibliothèque du baron James de Rothschild [3], dont la description détaillée et accompagnée de notes est donnée par M. E. Picot dans son admirable catalogue [4].

MULLOT (Les), imprimeurs (?) et libraires à Rouen (1509-1600).

Dans son opuscule sur l'imprimerie et la librairie à Rouen dans les XVe et XVIe siècles, Édouard Frère cite (p. 38) un Nicolas Mullot, imprimeur à Rouen en 1510 ou environ sans en rien dire de plus; Gosselin déclare [5] n'avoir point trouvé ce Nicolas, mais « un Mullot ayant seulement le même prénom, qui se disait seulement libraire ». Malgré cette différence, ajoute-t-il, « nous pensons qu'il s'agit d'un même personnage. Mullot demeurait sur la paroisse Saint-Jean et avait acheté de Robert Paré, imprimeur, en 1509, sur la paroisse Saint-Pierre l'Honoré, une maison rue Étoupée. On pourrait croire qu'après avoir fait cette acquisition, Nicolas Mullot transféra son domicile rue Étoupée, mais il n'en est rien, car, en 1521, il la revendit, et dans l'acte il se dit encore demeurant sur la paroisse Saint-Jean, en la rue Écuyère. » Je connais une plaquette, sans date, qui porte le nom de Nicolas Mullot, mais elle paraît de beaucoup postérieure à l'époque où le co-contractant de Robert Paré exerçait son commerce; elle appartient évidemment à un second Nicolas Mullot, dont il sera question plus loin.

Beaucoup plus tard, dit encore Gosselin, « on trouve un Guil-

1614. Auec priuilege du Roy. (In 12. 12 ff. prél. n. ch., 521 p. ch. et 3 ff. de ta, n. ch. Frontisp. gr. où figurent les armes de France et de Navarre et les portr. en pied du roi et de la reine régente. — Morel-Fatio, op. et loc. cit. infrà.)

(1) Voy: Bibliothèque espagnole. I. Ambrosio de Salazar et l'étude de l'espagnol en France sous Louis XIII par Alfred Morel-Fatio. (Paris, 1901. In-12), pp. 35 et 41. — (2) Chant rial faict en forme de dialogve, A Sainct Nigaise, par deux bons Garchons Drappiers, estant assichez à leurs aises sus, la Boise de nos Carties. Auec plusieurs autres sortes de beaux Discours, fort ioyeux, & recreatifs pour résiouir les bons Esprits, Auec la Chanson & regrets lamentables des habitans de S. Nigaise, sur la perte & déplorable rauissement de leurs Boise. // A Rouen, chez Adrien Morront, dans l'Estre nostre Dame pres les Changes 1622. (In-12. 24 p. — Héron, *La Muse normande*, introduction, pp. LXXXII-LXXXIII.) — (3) Le Miroer des Moines mondains, et le gouuernement d'iceux. Nouuellement Imprimé reueu & recorrigé de nouveau. // A Rouen, Chez Addrien (sic) Morront, dans laistre nostre Dame pres les changes. (In-8. S. d. 5 ff. n. ch.) — (4) Tome IV, p. 138, n° 2816. — (5) *Glanes*, p. 79.

laume Mullot, sur la même paroisse Saint-Jean, exerçant l'état de libraire. Est-ce un fils de Nicolas ? nous ne saurions le dire. Nous le trouvons, en 1564, achetant de Laurent Bellon, papetier à Canappeville, 300 rames de papier du poids de 7 livres chacune rame et au prix de 13 solz la rame. En 1568, nous le voyons prêter cent livres tournois à un sieur Marais. » Ce Guillaume Mullot n'était pas seulement un marchand de livres, il était en même temps éditeur, possédait peut-être une presse et sans aucun doute un stock de caractères. Je n'ai rencontré aucun volume qui porte sa souscription, mais je l'ai trouvé figurant, en 1579, parmi les libraires revendiquant contre les imprimeurs le droit d'avoir des presses chez eux et d'employer des compagnons imprimeurs expérimentés [1]. De plus on voit sa veuve, en 1583, appelée en garantie par Pierre I Ferrand pour lui avoir vendu des caractères « vicieux, mal taillés et fondus », qui provenaient évidemment du matériel de son défunt mari [2].

Guillaume Mullot eut un fils ou un frère, portant le prénom de Nicolas, qui imprima probablement aussi : il figure avec Guillaume dans l'arrêt du 19 novembre 1579, et son nom est au titre d'une plaquette, non datée, qui paraît être son œuvre [3], et d'un ouvrage édité, en 1584, avec le concours de Jean et Richard Petit [4].

Enfin, un Pierre Mullot, fils de Nicolas, alors décédé [5], fut admis à la maîtrise en 1600 [6], mais ne figure ensuite dans aucun document ; on trouve seulement le nom de Pierre Mullot ou Mulot sur un opuscule [7], auquel Frère donne la date de 1560 environ ! ce qui, comme on le voit, n'est pas admissible.

(1) Cf. Documenta, nos 522 et 525. — (2) Voy. Documenta, n° 528.— (3) L'Histoire du noble & / vaillant Roy, Flori-/ mont fils du noble. / Mataquas duc d'Al-/ banie. xvii F. [Bois représentant le cortège d'un roi chevauchant sous un dais.] A Roven. / On les vend à Rouen, par Nicolas Mulot, Libraire demeurant / à la ruë Escuyere, à l'enseigne du nom de Iesus. (Pet. in 4. 55 ff. n. ch., affreusement rognés. Sign. A-N. Car. rom. 8 gr. sur bois, dont 2 sont répétées. B. A., B.L. Rés. 13124.) — (4) Lecturas sacras dominica-/rum, necnon & solenniũ festorum, quas in priuatis / templis matutinale celebrans officium clerus Ro-/thomagensis, legere consuevit per anni circulum, / hoc insigne volumen continet : cũ accẽtibus princi-/paliũ punctorõ siue clausarũ. Anno domini, mille-/simo quingentesimo octuagesimo quarto. [Grande vign. représ. S. Romain et la Gargouille.] ℭ Venale habetur Rothomagi, apud Nicolaum | Mulot, Johannem & Ricardum Petit. (In 4. 75 ff. ch. et 1 n. ch. pour la table. Impr. r. et n. en grande goth., sauf le calendrier qui est en romain. Au v° du dernier f. n. ch., l'*Explicit* qui reproduit le texte du titre, est suivi des armoiries de l'Archevêque, Charles I, cardinal de Bourbon-Vendôme. B.N., Rés. B. 1617.)— (5) A.D.S., E. 483, f° 2 v°. — (6) Ibid. — (7) Voy. F., t. II, p. 40 (Le Chasteau de labour).

Olivier (Pierre), *aliàs* Holivier. (Lat. : Oliverius). Imprimeur à Rouen (1500-1530).

Pierre Olivier fut l'un des imprimeurs qui, dans les premières années du XVI[e] siècle, contribuèrent le plus à la renommée typographique de la capitale de la Normandie. On ne sait rien de ses origines, on peut conjecturer pourtant qu'il avait appris son art dans un autre atelier rouennais, en même temps que Jean Mauditier, avec lequel il s'associa vers 1500. Mauditier devait être l'aîné de Pierre Olivier, car son nom précède toujours celui de ce dernier. Leur atelier, d'abord situé dans la rue des Oies, *in vico Aucarum* [1], fut transféré, vers 1503, dans la grande rue Saint-Martin, auprès du Pont de la Seine, *ad vicum magnum Divi Martini, circum Sequane pontem* [2]. Vers 1504, les deux associés se séparèrent [3], et Olivier s'en alla demeurer auprès de l'église Saint-Vivien, sans avoir jamais spécifié plus exactement l'endroit précis où il avait installé son officine ; son atelier et son adresse devaient être bien connus de son temps, puisqu'il s'est contenté parfois de dater ses productions : *In edibus Oliverianis* [4]. Pendant la durée de son association avec Mauditier et sans la participation de ce dernier, mais en société avec Jean de Lorraine, dont c'est la seule production connue, et qui probablement travaillait en chambre, Pierre Olivier imprima un rituel, — cela s'appelait alors un Manuel (Manuale), — à l'usage de l'église de Salisbury [5], et, à partir de ce moment, il eut presque toujours sous la presse quelque livre liturgique à l'usage soit de cette église, soit de celles d'York et d'Hereford [6]. Pierre Olivier n'a pourtant pas apposé son nom que sur des ouvrages destinés au clergé, il a de plus fabriqué un assez grand nombre de livres dans tous les

(1) Cf. Delisle, *Liv. imp ou publiés à Caen*, t. I, n° 286 : Missale Redonense, dont le colophon se termine ainsi : « impressumque Rothomagi per Johannem Mauditier et Petrum Olivier, socios, in arte impressoria peritos, ibidem commorantes in vico Aucarum. » — (2) Voy. ibid., n° 250 : Manuale Baiocense, dont le colophon commence par ces mots : « Finis Manualis ad usum celebris ecclesie Baiocensis, impressi Rothomagi per Johannem Mauditier et Petrum Olivier socios, ad vicum magnum Divi Martini circum Sequane pontem... » — (3) Un ouvrage daté de 1505 (Breviarium Helfordense. Cf. Frère, E. A., p. 64), porte bien encore leurs deux noms, mais il est probable que l'impression en avait été commencée avant qu'ils se séparassent. — (4) Voy. notamment Delisle, *loc. cit.*, n° 229 : Catholicon magnum, de Joannes de Janua, dont le colophon porte : « Extrema autem manus et summa lima eidem apposita est in edibus Oliverianis, apud Rothomagos... » — (5) Cf. Frère, E.A., p. 34. — (6) Cf. ibid., pp. 27, 28, 29, 36, 56, 57, 58, 59 et 61 ; et R. Davies, *A Memoir of the York press*, pp. 22, 23 et 26.

genres, qui, de même que les premiers, sont toujours imprimés en caractères gothiques et offrent la plupart du temps des lettres ornées, d'un style moins plaisant, il faut le dire, que celles de Martin Morin. On rencontre sur plusieurs de ses productions la marque de notre typographe, qui se présente en deux états différents : la première et la plus ancienne [1] reproduit le sujet, si fréquemment interprété par les Rouennais, de saint Romain en habits pontificaux, se rendant maître de la Gargouille ; on lit au-dessus, dans un listel, la légende : *Sanctus Romanus*, et au-dessous, en dehors du cadre, la désignation de l'imprimeur : « *M. Petrus Oliuerius Rothomagen[sis]*. » La seconde [2], beaucoup plus jolie, représente encore saint Romain en habits pontificaux, tenant la crosse de la main gauche et bénissant de la main droite un groupe formé de ce côté par un prisonnier et la Gargouille ; dans le fond se profile la ville de Rouen, entourée de remparts, où des bourgeois appuyés sur les créneaux admirent le geste de l'évêque ; en haut, sous un arc en plein cintre, orné de deux gargouilles, apparaît un ciel tout parsemé d'étoiles ; dans le bas, une banderole renferme cette devise : « *Gy ay* : : *Fyance* : : ».

Pierre Olivier semble avoir terminé sa carrière en 1530, année où il a imprimé coup sur coup un Missel et un Processionnel à l'usage de l'église d'York [3], mais, depuis l'année 1522, il n'avait plus rien produit qui soit parvenu jusqu'ici à notre connaissance.

ORANGE (Antoine), imprimeur à Rouen (1597-1629).

Bien que reçu maître en 1597 [4], Antoine Orange ne semble pas s'être installé avant 1620 ou 1621 ; c'est de cette année que sont datés les premiers ouvrages portant sa souscription : ce sont de modestes *nouvelles à la main* [5], dont la plupart sont réimprimées sur des exemplaires venus de Paris. Je ne pourrais pas affirmer

(1) Elle figure notamment au dernier feuillet de l'ouvrage indiqué dans la note 4 ci-contre. — (2) Elle a été reproduite par Sylvestre, sous le n° 1205. On en trouvera un bel original au dernier feuillet de l'ouvrage intitulé : Apparatus Constitutionum Clementis pape quinti (1512, in 8. B.N., Rés. E. 4090. Cf. aussi Delisle, *op. cit.*, n° 107. — (3) Cf. Frère. E.A., pp. 58 et 59, et Davies, *op. cit.*, p. 26. — (4) A.D.S., E. 483, f° 1. — (5) Voy. notamment, à titre de curiosité : A. / Les grandes divisions novvellement arrivees. Entre les habitants de Montauban et le subiect pourquoy. Ensemble le Massacre de trente-sept des plus Notables d'iceux. L'ordre qui est maintenant tenu en ladicte ville entre lesdicts habitans & les soldats qui sont entretenus en icelle. [Fleuron.] A Roven, Chez Antoine Orange, au Portail des Libraires. Iouxte la coppie Imprimée à Paris. M.DC.XXI. Avec permission. (Pet. in 8. 13 p. ch. B.N., Lb³⁶ 1764 B.) — B. / Les

qu'Antoine Orange ait été réellement imprimeur, pourtant un arrêt du Parlement lui donne cette qualification, en lui accordant, le 5 décembre 1622, la permission de mettre sous la presse un livre intitulé : *La Règle des âmes dévotes* [1]. Quoi qu'il en soit, son exercice ne fut pas de longue durée, car, en 1629, Antoine Orange était décédé et sa veuve publiait à cette époque l'ouvrage le plus important qui soit sorti de leurs presses, s'ils en ont jamais possédé [2] ; il avait rempli, en 1622, les fonctions de garde de sa Communauté [3].

OSMONT (Les) [Lat. : Hosmontius], imprimeurs-libraires à Rouen (1597-1666).

Les Osmont se rencontrent au nombre de six parmi les artisans du livre rouennais : un Jacques Osmont était fondeur de lettres en 1543 [4], il avait pour femme Marion Philippe, et c'est sans doute de leur union que sont descendus les imprimeurs et libraires du même nom. Dans la première catégorie, on peut ranger deux Jean et un Charles Osmont, sur lesquels je vais fournir quelques notes ; dans la catégorie des libraires, je me borne à citer les noms et les dates donnés par Frère [5] : Nicolas (1632) et Thomas (1668-1689) [6].

I. JEAN I (1597-1645). Après avoir débuté en 1597 [7], Jean I Osmont fournit une carrière de 48 ans, durant laquelle il fut investi à quatre reprises, en 1603, 1615, 1625 et 1632, des fonctions de

plaintes et souspirs de la covr. Sur la mort de Monseigneur le Duc de Mayenne. [Fleuron.] A Roven. Chez Anthoine Orange, au portail des Libraires. Iouxte la coppie imprimée à Paris. M.DC.XXI. Auec Permission. (Pet. in 8. 13 p. ch. B.N., Lb[36] 1754). — C. / Les signes effroyables novvellement apparvs en l'air : svr les villes de Lyon, Nismes, Montpellier, & autres lieux circonuoisins. Au grand estonnement du peuple. [Vignette] A Roven, Chez Antoine Orange, tenant sa boutique dans le Portail des Libraires. Iouxte la coppie Imprimée à Paris. M. DC. XXI. Avec permission. (Pet in 8. 15 p. ch. B.N., Lk[7] 4362 A.)

(1) Voy. Documenta, n° 616. — (2) Histoire Excellente et Heroïqve dv Roy Willavme le Bastard, iadis Roy d'Angleterre, et Duc de Normandie. Mise en deux Liures, le premier narratif des actions Ducales, & le second, des Royales, d'vn si grand Roy. Seconde Edition, reueuë, corrigée, & augmentée de l'Autheur. Par Fr. d'Evdemare, Prestre, & Chanoine en l'Eglise Cathedrale nostre Dame de Roüen. // A Roven, chez La Vefve Orange, au Portail des Libraires. M.D CXXIX. Auec permission, & Approbation. (In 12. 673 p. ch. sll. et la ta. B.N., Lk[2] 1263 B.) — (3) Voy. suprà, p. 17. — (4) N.F., liasse 136. — (5) Ibid. — (6) Ces dates ne sont pas exactes, car Thomas comparut à l'enquête de 1701 et y déclara s'être établi en 1665, être âgé de 63 ans et ne plus faire, en 1701, que « vendre quelques livres dans sa chambre » (B.N., Ms. fr. n. a. 400, f° 418.) — (7) Salomonis / ecclesiastes heroico / carmine redditvs / Ad reverendissimvm in Chri-/sto patrem, ac dominum dominum Reginaldum / Belnensem, patriar-

garde de la Communauté[1], obtint du Parlement des permis fréquents d'imprimer[2], et publia un nombre énorme de volumes, petits et grands, n'offrant pour la plupart qu'un intérêt très relatif[3]. Il avait pour marque une vignette ellipsoïdale représentant, par allusion à son nom, deux *hauts monts*, couronnés de palmiers et entourés d'un listel, sur lequel on lit cette devise : « *Beat-qvos-vvlt-deus*[4] », et tenait boutique de librairie dans la Cour du Palais.

cham archiepisco-/pum Bituricensem, magnumque / Franciae eleemosinarium. / Authore Petro Fonteio, I.V.L. Pictone. [Vign.] Rothomagi. / Apud Ioannem Hosmontium, Bibliopolam in/curia palatij commorantem. / M.D.LXXXXVII. / Cum Priuilegio Regis. (In 12. 19 ff. n. ch. B.N., A. 6899).

(1) Voy. suprà, pp. 16, 17 et 18. — (2) Voy. Documenta, nos 546, 552, 577, 578, 587, 594, 597, 610, 614, 637. — (3) Je citerai seulement : A. / La Conference tenuë à Hamptoncour, entre les Euesques Anglois & les Puritains, au mois de Ianuier 1604. en la presence du Roy d'Angleterre & d'Escosse. Auec les Constitutiõs et Canons Ecclesiastiques. Traictez par l'Euesque de Londres, President de la conuocation pour la Prouince de Cantorbery, & le reste des Euesques & du Clergé de ladite Prouince. Et publiez par l'authorité dv Roy d'Angleterre & d'Escosse, pour la deuë obseruation d'iceux, sous le grand seau d'Angleterre : Et imprmé (sic) à Londres par Robert Barker, Imprimeur de la tres-excellente Maiesté du Roy, l'an 1604. Traduit d'Anglois en François. [Vignette.] A Roven, chez Iean Osmont, iouxte la coppie imprimée à Paris par Iean Richer. M.D.CV. (In 12. 64 et 59 p. ch B.N., D[2] 5068). — B. / Histoire generale de Normandie. Contenant les choses memorables aduenuës depuis les premieres courses des Normands Payens, tant en France qu'aux autres pays : de ceux qui s'emparerent du pays de Neustrie sous Charles le Simple. Auec l'histoire de leurs Ducs, leur Genealogie, & leurs conquestes, tant en France, Italie, Angleterre, qu'en Orient, iusques à la reünion de la Normandie à la Couronne de France. Par M. Gabriel dv Movlin, Curé de Maneual. [Arm. de Normandie soutenues par deux femmes ailées tenant des feuillages.] A Rouen, Chez Iean Osmont, dans la Cour du Palais. M.DCXXXI. Avec Privilege dv Roy. (In f°. 560 p. ch. sll. et la ta. et 52 p. pour le Catalogue des Seigneurs normands et autres provinces de France qui furent à la conquête de Jérusalem. B.N., Lk[2] 1209.) — C. / Response a l'anticoton, de point en point. Pour la defense de la Doctrine, & Jnnocence des Peres Iesuites. Par Adrian Behotte, Chanoine, & grand Archidiacre de Roüen. [Marq. décrite.] A Roven, Chez Iean Osmont, dans la Cour du Palais. 1611. (In 12. 127 p. ch. sll. B. N., Ld[4] 62.) — (4) Cette marque apparaît en deux formats, l'un fort petit et l'autre un peu plus grand. On peut voir la plus petite notamment sur l'ouvrage suivant : — L'Entree de tres-grande, tres chrestienne, et tres-avgvste Princesse Marie de Medicis Royne de France & de Nauarre, en la ville de Lyon. Auec l'Histoire de l'origine & progrez de l'Illustrissime maison de Medicis. [Marq. décrite.] A Roven, Chez Iean Osmont, dans la Court du Palais. 1601. (In-12. 163 p. ch. B N., Lb[35] 762.) — Le plus grand format a été reproduit par Silvestre, sous le n° 1254 ; on en verra l'original sur cet ouvrage par exemple : — Histoire veritable des gverres entre les devx maisons de France et d'Espagne. Durant le regne des Tres-Chrestiens Rois François I. Henry II. François II. Charles IX. Henry III. & Henry IIII. Roy de France & de Nauarre à present regnant. Iusques à la Paix de Veruins, & mort de

Quant à son imprimerie, elle fonctionnait dans la rue aux Juifs, sous l'enseigne : *Au Nom de Jésus.*

II. CHARLES (1628-1666). Beaucoup moins productif que le précédent, dont il était peut-être le fils, il avait également boutique dans la Cour du Palais[1], et remplit en 1635, 1645 et 1659 les fonctions de garde[2].

III. JEAN II (1640-1664). Fils de Jean I, il se contenta d'un établissement dans la rue aux Juifs ; il semble avoir eu pour marque une rose héraldique, dont le centre est occupé par le monogramme du Christ[3] ; lui aussi fut garde de la Communauté, en 1646 et 1660[4], et il n'y a rien de plus à dire à son sujet.

OTHOT (Guillaume), imprimeur supposé (?) à Rouen (1652).

J'ai rencontré à la Bibliothèque nationale une modeste plaquette de 15 pages[5], qui me laisse bien perplexe, car si sa souscription était exacte, elle révélerait l'existence à Rouen, en 1652, d'un imprimeur du roi, Guillaume Othot, dont je n'ai trouvé nulle autre trace. Mais il s'agit d'une réimpression extra-locale ; il est donc possible que le lieu d'origine de la première publication ait été volontairement modifié et que le nom de l'éditeur ait également subi une déformation. Peut-être l'impression originale était-elle de Gilles II Hotot, d'Orléans, qui jouissait en effet de la charge d'imprimeur du roi dans cette ville, et l'auteur de la réimpression, qui contrairement à l'usage, ne se fait même pas connaître, aura-t-il voulu se mettre ainsi à l'abri de poursuites en contrefaçon. Peut-être même, et c'est le cas le plus probable, étant donnée la nature de la pièce, — c'est une mazarinade, — s'agit-il d'une impression de première main avec une souscription truquée pour dépister les recherches.

Philippes II. Roy des Espagnes, 1598. [Marq. décrite.] A Roven, Chez Iean Osmont, dans la Court du Palais 1603. (In 12. 48 ff. ch. sll. B.N., La[17] 3A.)

(1) Inventaire de l'Histoire de Normandie. [Arm. de Norm. tenues par les deux femmes ailées.] A Roven, Chez Charles Osmont, dans la Cour du Palais. M.DC.XLV. (In 4. 206 p. ch. sll. et 1 f. d'errata. B.N., Lk[2] 1210.) — (2) Voy. suprà, pp. 18 et 19. — (3) Homelies festives. De Messire Iean Pierre Camvs, Euesque, & Seigneur de Belley. Derniere edition. [Marq. indiquée.] A Roven, Chez Iean Osmont, ruë aux Iuifs, prés le Palais. M.DC.XLVII. Auec Approbation. (In 12. 627 p. ch B.N., D. 15526.) — (4) Voy. suprà, pp. 18 et 19. — (5) Le manifeste de monseignevr le dvc de Longveville, svr sa declaration faite le 8. du courant, pour se ioindre au party de son Altesse Royalle & de Messieurs les Princes. // A Paris, Iouxte la coppie imprimée à Roüen, chez Guillaume Othot Imprimeur ordinaire du Roy. M.DC.LII. (In 4. 15 p. ch. B.N., Lb[37] 2132.)

OURSEL (LES), imprimeurs à Rouen et à Dieppe (1612-1795).

Bien que ses origines, en tant qu'elles touchent à l'histoire de l'imprimerie, ne remontent pas au delà du XVIIe siècle, la famille Oursel n'est pas une des moins intéressantes de celles qui se sont adonnées à l'art de la typographie à Rouen ; elle ne paraît même pas éteinte de nos jours et son nom brille encore sur d'intéressants livres de biographie locale. Mais je n'ai pas à parler des vivants et mon culte s'adresse seulement aux morts. Sept imprimeurs portant le nom d'Oursel vont faire l'objet des notices qui suivent.

I. LOUIS (1612-1645) est le premier des Oursel qui ait embrassé l'état d'imprimeur ; ses presses, d'après Frère [1], auraient été en activité de 1612 à 1640. Je ne sais pas sur quels fondements reposent ces dates, toujours est-il que la seconde est inexacte, attendu que Louis Oursel fut garde de la Communauté en 1644 [2] ; il faut donc admettre qu'il a exercé son art jusqu'en 1645 au moins. Quant à l'époque des débuts de cet imprimeur, je l'adopte ici sans aucune conviction, car on ne rencontre d'ouvrages fabriqués par lui qu'à partir de 1639 [3] et leurs souscriptions nous apprennent qu'il avait son officine dans l'*Estre Notre-Dame, près les Changes*, ce qui me fait supposer qu'il a pu succéder à Adrien Morront, dont la carrière dura jusqu'en 1630 au moins. Louis Oursel était le beau-frère de David II Ferrand, par suite de son mariage avec Catherine de Saint-Igny, sœur de Madeleine, femme de ce dernier ; il eut de cette union notamment un fils, Jean, qui suit.

II. Jean I (1661-1692). Fils du précédent et de Catherine de Saint-Igny [4], il avait vu le jour à Rouen vers 1642 [5] et, par une exception bien rare dans sa ville natale, il n'avait été admis à la maîtrise qu'à l'âge de 19 ans, le 10 mars 1661 [6] ; il est vrai qu'en revanche il s'était établi le même jour [7], auprès de sa tante, la veuve de David II Ferrand, dans l'officine de la rue du Bec, près

(1) N. F., liasse 137. — (2) Voy. suprà, p. 18. — (3) Voy. entre autres : A./ Alphabet anglois. Contenant la prononciation des lettres avec les declinaisons & coniugaisons [Fleuron.] A Roven, Chez Lovys Ovrsel, dans l'Estre nostre Dame prés les Changes. M.DC.XXXIX. (In 12. 31 p. ch. B.N., X. 15490.) — B./ Grammaire angloise. Pour apprendre facilement et promptement la langve angloise. Qui peut aussi aider aux Anglois pour apprendre la langue Françoise. [Fleuron.] A Roven, Chez Lovys Ovrsel, dans l'Estre nostre Dame prés les Changes. M.DC.XXXIX. (In 12. 205 p. ch. B.N., X. 15490.)— (4) Héron, *Muse Normande*, Introduction, p. XXIV. — (5) D'après la supputation de son âge au moment de son décès. — (6) A.D.S., C. 145 (Enquête de 1706.) — (7) Ibid.

le Palais, à l'enseigne de l'Imprimerie; il fut l'associé de Madeleine de Saint-Igny [1], jusqu'au moment du décès de celle-ci, en 1675, ou peu s'en faut. Jean I conserva tel quel cet établissement pendant quelques années [2], puis, il le transféra dans la rue Saint-Jean, en y portant son enseigne [3] : c'est là qu'il est décédé sept ou huit ans plus tard, le 6 décembre 1692 [4]. Il laissait une veuve, Catherine Machuel, qui lui succéda, et plusieurs enfants trop jeunes pour reprendre immédiatement la suite de ses affaires; deux d'entre eux, Jean II et François I embrassèrent à quelques années de là la profession paternelle [5]. Jean I Oursel avait été garde de la Communauté en 1666, 1671, 1682 et 1688 [6]; en 1678, il avait été visé par un arrêt du Conseil privé, pour avoir édité, avec Jean Lucas et Henri-François Viret, sans privilège du grand sceau, un livre intitulé : *Manuel astronomique ou Introduction aux jugements astronomiques* [7], dont je n'ai pas eu l'heur de rencontrer un seul exemplaire. Peut-être cet ouvrage avait-il été composé par le successeur de David II Ferrand, puisqu'il paraît qu'il cultivait personnellement les sciences mathématiques et astronomiques [8], ainsi qu'on en a d'ailleurs l'attestation par le livre intitulé : *Le Grand Guidon et Trésor journalier des astres pour le cours des temps et diverses saisons de l'année*, qui porte à la souscription, d'après le biographe Le Breton, car je n'ai pas vu

(1) Voy. : Premiere partie du Restablissement de la Mvse Normande Remise en son lustre Où sont comprins plusieurs ouvrages facetieux, tant en langage Purinique, ou gros Normand que quelques pieces serieuses, mais traittées burlesquement. // A Rouen, Chez la vefue de D. Ferrand et Jean Oursel, ruë du Bec, à l'imprimerie. M.DC.LXIX. (Heron, *op. et loc. cit.*, p. XXIV.) — (2) Voy par exemple : Thresor de santé. Contenant plvsievrs remedes à beaucoup sortes de maladies, Avec un regime & Remede singulier contre la Peste, Dissenterie ou Flux de ventre, et un excellent Remede pour la Goutte. Tirez des Livres et Memoires du sieur de Pinteville, Docteur en Medecine de la Ville de Chaalons. Par Clavde de Pinteville son fils. Dedié Au Roy Lovis de Bovrbon, quatorziéme du Nom. [Vign.] A Roven, Chez Iean Ovrsel, ruë du Bec, prés le Palais, à l'Enseigne de l'Imprimerie. M.DC.LXXVIII. Avec Approbation. (In 12. 31 p. ch. B. N., Te[18] 107.) — (3) Voy. notamment : Dissertation de la conduite qu'on observe aujourd'huy pour la conversion des calvinistes. [Coupe de fruits.] A Roven, Chez Jean Oursel, ruë Saint-Jean, à l'Enseigne de l'Imprimerie. M.DC.LXXXVI. Avec approbation et Permission. (In 16. 94 p. ch. et 1 f. n. ch. pour l'approbation. B.N., Ld[176] 548. D'après une note msc., cet ouvr. serait du R. P. Iacque de S[t] Dominique, de l'Ordre des F. F. Prêcheurs.) — (4) A. R., Paroisse S. Jean, reg. 2 : « Le 6[e] décembre 1692, mourut Jehan Oursel, vivant marchand libraire à Rouen, âgé de 50 ans, et le 8[e] fut inhumé en cette église, présent Jean Oursel, fils du défunt. » — (5) Voy. infrà, les paragraphes III et IV. — (6) Voy. suprà, pp. 19 et 20. — (7) Cf Documenta, n° 680. — (8) Th. Le Breton, *Biographie normande*, t. II., pp. 293-294.

ce volume : *A Rouen, chez l'auteur 1680*, ou, selon Frère[1] : *A Rouen, de l'imprimerie de l'auteur*. (In-4, avec figures sur bois.)

Catherine Machuel (1692-1725), sa veuve, continua, ainsi que je l'ai dit, l'entreprise de son mari : l'enquête de 1701 nous apprend qu'elle possédait 4 presses et employait 4 compagnons, savoir : Pierre Yeury père, Pierre Yeury fils, Thomas Bellier, et Jean Hérault, sans compter l'aide que lui apportait son fils François, alors âgé de 21 ans[2]. En 1706, elle avait encore 4 presses, mais, par suite du départ de Thomas Bellier, son personnel se trouvait réduit à trois compagnons, outre son fils qui continuait à travailler chez elle[3]. L'arrêt du 18 mars 1709 conserva cette veuve comme imprimeur à Rouen[4] : ses affaires étaient d'ailleurs assez actives et les ouvrages qu'elle imprimait d'une certaine importance[5]. Malheureusement ces impressions sont des plus médiocres au point de vue typographique, mais elles sont belles encore auprès de la foule de petits livres populaires, qu'à l'instar des imprimeurs de Troyes, elle jetait à profusion sur le marché[6],

(1) *Manuel*, t. II, p. 357. — (2) B. N., Ms. fr. n. a. 400, f° 417. — (3) A. D. S., C. 145. — (4) Voy. Documenta, n° 733. — (5) Voy. plus particulièrement : A. / Le Pedagogue chrétien, ou la maniere de vivre saintement. Par le P. Philippe d'Outreman, de la Compagnie de Jesus. Revû, corrigé tout de nouveau, & mis en meilleur François, par le P. Brignon, de la même Compagnie. Derniere édition. A l'usage des Missionnaires de la même Compagnie de Jésus. [Deux cornes d'abondance.] A Rouen, Chez la Veuve de Jean Oursel, ruë S. Jean, à l'Enseigne de l'Imprimerie. M.DCCIV. Avec Aprobation & Privilege du Roy. (In 12. 572 p. ch. sll. et la ta. B.N., D. 17673.) — B./ Le Nouveau Testament de Nostre Seigneur Jesus-Christ, de la traduction des Docteurs de Louvain, Revûe & Corrigée, avec de courtes Réflexions morales. [Une rose avec sa tige contenant au centre le monogr. IHS.] A Rouen, Chez la veuve de Jean Oursel, ruë S. Iean à l'enseigne de l'Imprimerie. M.DCC.XII. Avec Privilege & Permission. (In 12. 456 p. ch, B. N., A. 6427.) — C. / Histoire du Nouveau Testament, avec de courtes réflexions. [Un dauphin nageant à la surface de l'eau et surmonté d'un Soleil.] A Rouen, Chez la Veuve de Jean Oursel, rue Saint Jean, à l'enseigne de l'Imprimerie. M.DCCXIX. Avec Permission & Privilege du Roy. (In 12. 236 p. ch. sll. et lata. B. N., A. 7620.) — (6) Voy. par exemple : A./ Le Tombeau de la melancolie ou le vray antidote et preservatif A messieurs les tristes. Ouvrage facecieux, gay & divertissant, bon pour les Vieillards, & les vieilles Grammaires (sic). [Vign.] A Rouen, Chez la Veuve de Jean Oursel, ruë S[t] Jean, à l'Imprimerie. (S. d. In-12. 24 p. ch. B.N., Y[2] 2773.) — B./ Le Festin Fait à Messieurs, Messeigneurs les Venerables & Illustres Savetiers, Carleurs & Reparateurs de la Chausseure humaine, par Maximilien Belllesne (sic) nouveau reçû & aggregé au Corps de l'Etat. Ensemble la liste des Mets Ragoûts, Services de table, Regals, Desserts, du Festin. Et la Réjouïssance, les Danses & tous les Divertissemens de l'Illustre & Ven rable Compagnie. [Coupe de fruits.] A Rouen, Chez la Veuve de Jean Oursel, ruë S. Jean, à l'Enseigne de l'Imprimerie (S. d. In -12. 6 p. B.N.,

et qui sont de véritables horreurs. Catherine Machuel avait atteint l'âge de 73 ans, lorsque la mort vint l'enlever à ses presses, le 22 juillet 1725[1]; depuis seize ans déjà, elle avait perdu son fils et fidèle collaborateur François; son autre fils, Jean, était allé s'installer à Dieppe; l'un de ses petits-enfants, François II, la remplaça dans la maison de la rue Saint-Jean[2].

III. JEAN II (1694-1705, *à Rouen;* 1705-1727, *à Dieppe*). Né à Rouen le 16 novembre 1672[3], il était fils du précédent; dès l'âge de cinq ans, le 15 juin 1677, il avait été reçu maître[4], et, le 3 juin 1694, il s'était établi à Rouen, dans la rue du Petit-Puits[5], sous une enseigne : *Au Soleil dans l'Imprimerie*, d'apparence assez énigmatique ; il venait d'épouser, le 7 février précédent, Barbe-Rose De Perrois[6]. Bien qu'il n'ait guère imprimé que des bilboquets, sa situation de famille sans doute lui valut d'être appelé aux fonctions de garde en 1699[7], mais, comme les honneurs ne suffisaient pas à assurer l'existence de sa famille et que, d'autre part, il lui répugnait évidemment de concurrencer sa mère, il prit le parti de transférer son atelier à Dieppe. Cet exode eut lieu en 1705[8]; il conserva pourtant sa boutique de Rouen, que son épouse gérait pendant ses absences, et l'on voit par les constatations de l'enquête de 1706, que son fonds dans cette ville ne se composait plus que de livres d'Heures et d'Almanachs, d'une vieille presse et de deux casses de gros romain avec l'italique, très usés[9]. Notre typographe n'eut pas à Dieppe de débuts bien brillants, quoiqu'il y ait porté, probablement un peu plus tard, les titres d'imprimeur du Roi et du Collège;

Y² 2777.) — C./ Lettre sur la vie miraculeuse d'une fille, du diocèse d'Arras. Ecrite par un Ecclésiastique du même Diocèse. [A la fin :] A Rouen, Chez la Veuve de Jean Oursel, rue Saint-Jean, à l'Imprimerie. (S. d., mais permis d'impr. du 30 mai 1716. In 8. 24 p. ch. B.N., Recueil Fontanieu, t. 278, pp. 351-374.)

(1) A.R., Paroisse S. Jean, reg. 5 : « Le 22 juillet 1725 est décédée Catherine Machuel, âgée de 73 ans, veuve de M. Jean Oursel, imprimeur et marchand libraire, et a été inhumée le 24, en présence de Jean Oursel, son fils, et Jean Oursel, son petit-fils » — (2) Voy. infrà, paragraphe V. — (3) A. R., Paroisse Saint-Lô, reg. I : « Le 18° novembre 1672, a esté baptisé Jean, filz de Jean Oursel et de Catherine Machuel, ses père et mère, né du 16e dudit mois et an. Le parrain, Jean Machuel ; la marraine, Magdelaine de Saint-Igny. » — (4) A.D.S., C. 145 (Enquête de 1706). — (5) Ibid. — (6) A. R., Paroisse Saint-Jean, reg. 2 : « Le 7e février 1694, mariage de Jean Oursel, marchand libraire à Rouen, 22 ans, fils de feu Jean Oursel et de Catherine Machuel, avec Barbe-Rose De Perrois, âgée de 23 ans, fille de François De Perrois et de feue Guillemette Cappelet. . » — (7) Voy. suprà, p. 21. — (8) A.N., V6 840, Arrêt du Conseil du 22 mars 1717, requête préliminaire. — (9) A.D.S., C. 145.

il avait eu d'abord à supporter la mauvaise humeur de Pierre Pillon, déjà établi dans cette ville depuis plusieurs années, puis un procès en règle devant le Conseil d'État, où son rival ne demandait ni plus ni moins que défenses lui soient faites d'exercer l'imprimerie[1]. L'affaire traîna devant cette juridiction pendant de longues années, si bien que la querelle s'était apaisée et qu'on avait même oublié en haut lieu que trois imprimeries fonctionnaient simultanément dans une ville où l'arrêt de 1704 n'en avait toléré qu'une, lorsque, sans avoir crié gare, Jean-Baptiste Dubuc obtint du Conseil, en 1716, d'être seul conservé et maintenu comme imprimeur à Dieppe[2]. Une fois muni de cet arrêt, Dubuc voulut contraindre Oursel à fermer boutique; celui-ci appela à son secours les syndic et gardes de la Communauté de Rouen et fit tant devant le Conseil, qu'il avait saisi de l'incident, qu'un arrêt du 22 mars 1717 lui permit « de grâce et sans tirer à conséquence de tenir boutique d'imprimerie et librairie à Dieppe[3] », concurremment avec Dubuc, à la condition que le prémourant ne serait pas remplacé. J'ai dit plus haut[4] et je devrai rappeler bientôt que Pierre Pillon fut alors en butte aux assauts des deux adversaires de la veille, mais qu'il en triompha et que, en fin de compte, tous trois furent conservés leur vie durant[5]. En dépit de ces luttes acharnées pour rester dans la place, on ne voit pas que Jean Oursel y ait fait autre chose que des impressions administratives et des travaux de ville, et la bibliographie ne nous révèle aucun ouvrage de quelque importance revêtu de sa souscription. Il est donc probable que ce typographe eut de nombreux loisirs : il les utilisa en s'adonnant à la littérature et à l'histoire. En 1700, jaloux des lauriers de son grand-oncle David Ferrand, il avait concouru aux Palinods avec une pièce de vers, intitulée *Le Ver luisant*, qui avait été couronnée[6]; il avait également composé une sorte de guide des choses les plus remarquables que renfermait sa province natale[7]. Frère et Le Breton lui attribuent également une

(1) Cf. Documenta, n° 729. — (2) Voy. Documenta, n° 761. — (3) Voy. Documenta, n° 762. — (4) Voy. suprà, p. 137. — (5) Voy. Documenta, n° 763. — (6) Voy. F., t. II, p. 357; Le Breton, op. cit., t. II, p. 294. — (7) Les Beautez de la Normandie, ou l'origine de la ville de Rouen. Contenant tout ce qui est de plus ancien & de plus considerable dans ladite Ville, & dans toutes les autres de la Province, Bourgs & Villages Avec les Foires & Marchés qui s'y tiennent chaque jour de la semaine. Par Jean Oursel.// A Rouen, Chez la Veuve de Jean Oursel, ruë S. Jean, à l'Enseigne de l'Imprimerie. Et chez ledit Oursel, ruë du petit Puits, au Soleil dans l'Imprimerie. M.DCC. Avec Privilege du Roy. (In 12. 261 p. ch. sll. et la ta. Un plan de Rouen. B.N., Lk²1181.)

Relation des réjouissances faites à Rouen pour la naissance du Dauphin, né le 4 septembre 1729, mais Jean II Oursel n'en peut être l'auteur, attendu qu'il mourut à Dieppe, vers le milieu du mois d'août 1727 [1]. Il avait eu de son mariage avec Barbe-Rose De Perrois, décédée elle-même à Rouen le 12 février 1729 [2], deux fils : 1° Jean, peut-être l'auteur de la *Relation* indiquée ci-dessus, et 2° François ; l'un et l'autre furent imprimeurs à Rouen et figurent plus loin à leur ordre chronologique.

IV. FRANÇOIS I (1701-1709). Cet imprimeur n'a jamais eu d'autre atelier que celui de sa mère ; il n'a apposé son nom sur aucune impression, laissant à cette dernière tout l'honneur de son propre travail ; il a par suite passé complètement inaperçu jusqu'à ce jour, bien que ses collègues l'aient appelé aux fonctions de garde en 1703 [3], que le roi lui-même lui ait confié le même mandat en 1708 [4] et qu'il ait été officiellement reconnu comme imprimeur à Rouen par l'arrêt du Conseil du 18 mars 1709 [5]. C'était donc une réparation tardive et un acte de justice bien mérité que de le faire sortir de l'oubli en lui consacrant ici ces quelques lignes. Fils de Jean I, et de Catherine Machuel, il avait vu le jour à Rouen le 4 août 1679 [6] ; il y mourut prématurément en 1709, pendant qu'il remplissait les fonctions de garde [7].

V. FRANÇOIS II (1723-1769) a été le plus en vue des membres de sa famille ; il acquit même une certaine célébrité du fait de l'interminable procès qu'il engagea et soutint contre plusieurs de ses collègues. Né à Rouen le 29 novembre 1700 [8], fils de Jean II et de Barbe-Rose De Perrois, il sollicita du Conseil d'État, en 1723, l'une

(1) Arch. de Dieppe, Paroisse S. Rémy : « Le 26 août 1727, fut fait le service de M. Jean Oursel, libraire en cette ville, dont le corps fut inhumé le samedi précédent, à 6 heures du soir, devant la chapelle de la Vierge, par le grand convoy de l'église et avec sonnerie, âgé de viron 55 ans, présence des témoins soussignés, Jean Bourlet, François Oursel. » — (2) A. R., Paroisse S. Jean, reg. 5 : « Le 12 février 1729, est décédée Barbe-Rose Deperrois, 65 ans, veuve de M. Jean Oursel, imprimeur-libraire, et a été inhumée le lendemain, présence Jean et François Oursel, ses fils. » — (3) Voy. suprà, p. 21. — (4) Voy. Documenta, n° 731. — (5) Voy. Documenta, n° 733. — (6) A.R., Paroisse S. Lô, reg. 1 : « Le 4e aoust 1679, a esté baptisé François, filz légitime de Jean Oursel et de Catherine Machuel, ses père et mère, né d'aujourd'hui. Le Parrain, Paul Du Souillet ; la marraine, Anne Oursel. » — (7) A.D.S., E. 483, f° 178, v°. — (8) A.R., Paroisse S. Lô, reg. 3 : Du 29e novembre 1700, est né un fils du mariage de Jean Oursel et de Barbe Rose des Peroies, baptisé le lendemain et nommé François, par François Le Boucher, prêtre habitué de Sainte-Croix-Saint-Ouen, et Catherine Du Montier, cousin et amie de l'enfant. »

des places d'imprimeur qui venait d'être abandonnée par Eustache Viret[1] et il fut habilité à l'occuper par un arrêt du 7 septembre de la même année[2]. Il s'installa tout aussitôt dans la maison de sa grand'mère, Catherine Machuel, et deux ans après, cette dernière étant décédée, il se trouva définitivement à la tête de l'établissement de la rue Saint Jean, à l'enseigne de l'*Imprimerie*. Les premières années de son exercice furent quelconques, mais, en 1735, ayant imprimé de *Nouvelles Heures* à l'usage du diocèse[3], il obtint de Mgr Nicolas de Saulx-Tavanes la permission de les débiter[4]. Ce fut le point de départ de ses relations avec l'archevêché; bientôt après, en effet, le même prélat lui cédait, par un acte de transport du 28 mai 1736, tous les droits qu'il possédait lui-même pour l'impression et la vente des *usages* de son diocèse, en vertu de lettres patentes du roi du 19 mai 1734[4]. Par cette cession, l'archevêque mettait entre les mains de François Oursel une arme fortement trempée, dont celui-ci allait se servir pour couper les ailes à tous ceux de ses collègues, y compris son propre frère, assez osés pour imprimer quelque livre de dévotion. C'est même contre ce dernier, Jean III, que François ouvrit les premières hostilités, au sujet d'un livre d'*Heures* et d'un autre livre de *Très petites Heures*, qu'il prétendait n'être qu'une contrefaçon des *Heures de Rouen en latin et en françois* qu'il avait lui-même imprimées[5], en conformité du bréviaire et du missel nouvellement adoptés dans le diocèse de Rouen. Nicolas et Bonaventure Le Brun, Charles Ferrand, Claude II Jore

(1) Voy. Documenta, n° 805. — (2) Voy. Documenta, n° 806. — (3) Heures nouvelles à l'usage du diocèse de Rouen, Selon les Nouveaux Missel & Bréviaire, Contenant les offices de l'église qui se disent pendant toute l'Année, Et plusieurs Instructions & Prieres pour la Confession & la Communion, tirées de l'Écriture Sainte. Imprimées par l'Ordre de Monseigneur l'Illustrissime & Révérendissime Nicolas de Saulx-Tavanes, Archevêque de Rouen, Primat de Normandie, Pair de France, Premier Aumônier de la Reine. [Arm. de l'Archev.] A Rouen, De l'Imprimerie de François Oursel, grande ruë S. Jean, à l'Imprimerie. M.DCC.XXXV. Avec Aprobations & Privilége du Roy. (In 12. 648 p. ch. sll. et la ta. A la fin, Privilége accordé à F. Oursel par Lettres patentes données à Compiègne le 30 juin 1733. B.N., B. 4847.) — (4) Cf. Documenta, n° 854. — (5) Heures de Rouen, en latin et en françois Imprimées par ordre de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Nicolas de Saulx-Tavanes, Archevêque de Rouen, Primat de Normandie, Pair de France, Premier Aumônier de la Reine, à l'usage de son diocèse, Suivant les Nouveaux Missel & Bréviaire [Arm. de l'Archev.] A Rouen, chez François Oursel, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque, grande rue Saint Jean, à l'Imprimerie, M.DCC. XXXVI. Avec privilege du Roi. (In 12. 516 p. ch. sll. et la ta. Après le 6e f. lim., grav. représentant le Christ en croix, par Fillœul. B.N., B. 5355.)

furent bientôt englobés dans ces poursuites, chacun de ces imprimeurs ou libraires étant coupables d'avoir édité des *Heures*, *Offices* ou *Eucologes*, entièrement extraits des *Heures* données par l'imprimeur archiépiscopal[1]. Au fond, François Oursel, excipant de son privilège, prétendait avoir seul le droit d'imprimer, publier et vendre les divers livres d'offices du diocèse contenant tout l'usage rouennais, et, de même que cela se faisait à Paris, il voulait contraindre ses collègues à n'éditer ces mêmes livres qu'en y joignant le rit romain et ne donnant qu'une partie des offices du bréviaire et du missel de Rouen. Tout le nœud du procès résidait dans cette difficulté, mais François parvint, après de nombreuses procédures, à faire prévaloir à Rouen les errements suivis à Paris. Il est inutile d'entrer dans le détail de ce procès compliqué, que les ruses d'adversaires aux abois ne manquèrent pas d'embrouiller davantage, il suffira au lecteur de prendre connaissance des divers arrêts que j'ai rapportés[2]. Ceux qui voudraient étudier cette affaire de plus près devraient aussi se reporter aux nombreux factums échangés entre les parties[3]. Treize ans seulement après l'introduction de la demande, l'affaire fut définitivement jugée; la moitié des plaideurs avaient péri en route, mais plusieurs étaient encore représentés par des veuves, qui eurent à payer les frais de la guerre, tout en perdant une partie de leurs marchandises devenue inutilisable. Quant à François Oursel, désormais maître de la situation, il trouva le plus clair de ses bénéfices dans la vente des livres d'offices à l'usage de Rouen; il les réimprimait sans cesse et obtint, en 1760, un nouveau privilège du cardinal de La Rochefoucauld, après la mort de Nicolas

(1) Voy. Documenta, nº 860. — (2) Voy. Documenta, nºˢ 868, 878, 879, 881, 895. — (3) Voici la description de ceux de ces factums parvenus à ma connaissance: A. / Memoire pour Le Sieur Oursel, Imprimeur-libraire de Roüen; Demandeur. Contre les Veuves Jorre, Oursel, & Ferrand, & les Héritiers d'Antoine le Prevost, & Nicolas le Brun, tous Imprimeurs-Libraires à Roüen; Défendeurs. M.DCC.XLIX. [A la fin:] De l'Imprimerie de la Veuve Lamesle [à Paris], rue vieille Bouclerie, à la Minerve. 1749. (In 4. 51 p. ch. B.N., Ms fr. 22075, pièce 77.) — B. / Fragments ou extraits d'un mémoire imprimé présenté au Conseil, Lors de l'Instance, entre le sieur Oursel & la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Roüen. M.DCC.XLIX. (S. n. de t. In 4. 25 f. n. ch. B.N., Ms. fr. 22075, fᵒˢ 115-140.) — C. / Reponse Du sieur François Oursel, à l'Addition de la veuve Oursel, au sujet du *Pseautier* qu'il a fait saisir sur elle. [A la fin:] De l'Imprimerie de François Oursel, 1750. (In 4. 7 p. ch. B.N., Ms. fr. 22075, pièce 73.) — D./ Addition signifiée Pour François Oursel, Libraire-Imprimeur de Roüen. Contre la Veuve de Jean Oursel, aussi Libraire-Imprimeur de la même Ville. [A la fin:] De l'Imprimerie de la Veuve Lamesle, rue vieille Bouclerie, à la Minerve. 1750. (In 4. 10 p. ch. B.N., Ms. fr. 22075, pièce 74.)

de Saulx-Tavanes[1]. En dehors de cette production intensive de livres religieux, François II Oursel n'a pas fourni beaucoup de besogne aux bibliographes, et je me borne à citer, pour ma part, l'*Abrégé de l'histoire de Rouen*, de Le Cocq de Villeray, qu'il édita en 1759[2], en y ajoutant une dédicace à l'archevêque de Saulx-Tavanes, dont il était personnellement l'auteur. Il décéda à Rouen le 15 juin 1769[3], après avoir été marié deux fois : en premières noces, avec Marie-Cécile-Catherine Le Hoy, en secondes noces, avec Madeleine-Françoise Fouet. Il eut de sa première union un fils, Louis-Joseph, qui lui succéda, après avoir décidé sa belle-mère à renoncer à son privilège de veuve.

VI. JEAN III (1725-1741). Frère aîné du précédent, né à Rouen le 20 janvier 1695[4], il avait pris, semble-t-il, le parti de ne pas exercer la profession paternelle et s'était établi libraire ; ses premières intentions toutefois se modifièrent, — d'où probablement sa brouille avec son frère et l'animosité de celui-ci contre lui, — et, au mois de novembre 1725, il posa sa candidature à la succession de Jacques III Besongne et fut autorisé, par arrêt du Conseil du 22 de ce mois, à représenter ses titres et capacités devant le magistrat de police[5]. Les archives du Conseil d'État restent ensuite absolument muettes à son endroit ; il y a donc tout lieu de supposer qu'il ne réussit pas à obtenir une place d'imprimeur, d'autant que c'est André-Pierre Behourt qui fut habilité à succéder à Jacques Besongne. Jean III n'a d'ailleurs jamais fait acte d'imprimeur, il resta certainement libraire toute sa vie et fut remplacé plus tard, jusqu'en 1752, par Marie-Françoise Le François, sa veuve, qui à cette époque céda son fonds à Jacques I Ferrand et démissionna en sa faveur[6].

VII. LOUIS-JOSEPH (1769-1795). Né à Rouen le 7 février 1739[7], il

(1) Voy. Documenta, n° 910. — (2) Abregé de l'histoire ecclesiastique, civile et politique de la ville de Rouen, Avec son Origine & ses Accroissemens jusqu'à nos jours Contenant une description exacte des plus anciens Monumens qui subsistent encore dans cette Capitale de la Province de Normandie Par M****. [Arm. de Rouen] A Rouen, chez François Oursel, Imprimeur de Son Eminence, grande rue Saint-Jean, à l'Imprimerie. M.DCC.LIX. Avec Approbation & Privilége du Roi. (In 12. 599 p. ch. sll. et 2 ff. n. ch. pour le Privilége accordé à F. Oursel par Lettres patentes données à Versailles le 30 novembre 1758. B. N., Lk[7] 8425.) — (3) A.N., V[6] 1035. Voy Documenta, n° 928, pièces produites, lettre B. — (4) A.N., V[6] 873. Voy. Documenta, n° 816, pièce produite. — (5) Voy. Documenta, n° 816. — (6) Voy. Documenta, n° 891. — (7) A.R., Paroisse S. Jean, reg. 6 : « Le 7 février 1739 est né un fils du légitime mariage de François Oursel, trésorier en charge de cette église et de Marie-Cécile-Catherine Le Hoy,

était fils de François II Oursel et de Marie-Cécile-Catherine Le Hoy. Après la mort de son père, en 1769, le privilège d'imprimeur devait passer aux mains de Madeleine-Françoise Fouet, sa veuve et seconde femme, Louis-Joseph obtint qu'elle se démît de tous ses droits, et, le 4 septembre de la même année, un arrêt du Conseil le pourvut de cette place[1]. Nommé imprimeur du roi à une époque que je n'ai pas pu déterminer, ce typographe s'est distingué par d'assez importantes publications; on lui doit notamment un bel in-folio: les *Réflexions sur le règne de Trajan*, de G.-L. Bayeux, et la toute dernière édition des *Coutumes de Normandie*[2]. Il avait abandonné le local de la rue Saint-Jean et s'était installé dans la rue de la Vicomté, où il imprima, en 1789, plusieurs cahiers du Tiers État et en 1790, le résultat des travaux de la Commission intermédiaire de la Haute-Normandie[3]; en 1792, il devint l'imprimeur du Département, et enfin, en 1795, il cessa l'exercice de sa profession.

Ouyn (Adrien), imprimeur à Rouen (1606-1660).

Ce typographe, que Frère a omis dans ses *Notes*, avait été reçu à la maîtrise en 1606[4] et il avait dû s'établir aussitôt après, car on lit dans un arrêt des Requêtes de l'Hôtel à Paris, du 18 juin 1616[5], que par un arrêt antérieur, daté du 17 février 1607, main-levée avait été donnée « à Adrien Ouin et Jehan Boullay, marchans libraires et imprimeurs en la ville de Rouen, de la saisie faite sur eux de deux balles de livres de la Première et deuxième partie du livre de l'*Astrée*, par eux amenez en cette ville de Paris, et ce faisant leur auroit esté

et le lendemain a été baptisé et nommé Louis-Joseph, par Mr Joseph Desperrois, prêtre, et par Noelle Marguerite Le Hoy, cousin et tante de l'enfant. »

(1) Voy. Documenta, n° 928. — (2) Coutumes du pays et duche de Normandie, Anciens Ressorts et Enclaves d'icelui; Avec les Arrêts de Réglement de la Cour, Édits, Declarations, Arrêts du Conseil et du Parlement. Nouvelle Édition revue, corrigée & augmentée des Réglements & autres Arrêts rendus jusqu'à ce jour. Avec une Table des Matières de la Coutume, des Articles Placités & du Réglement des Tuteles; une autre Table des Matières des Arrêts de Réglement; & une des Édits, Déclarations & Arrêts. [Arm. de France.] A Rouen, chez Louis Oursel, Imprimeur ordinaire du Roi, rue de la Vicomté. M.DCC. LXXXIII. Avec privilege du roi. (In 16.640 p. ch. slata. Bibl de l'auteur.) — (3) Rapport des travaux de la commission intermédiaire de Haute-Normandie, depuis le 20 Décembre 1787, jusqu'au 27 juillet 1790 [Arm. de France, La Loi et Le Roi] A Rouen, De l'Imprimerie de Louis Oursel, Imprimeur du Roi, rue de la Vicomté. M.DCC.XC. (In 4. 202 p. ch. et nombreux tableaux. B.N., Lk[15] 44.) — (4) A.D.S., E. 483, f° 7. — (5) B.N., Ms. fr. 21817, f° 217.

permis de vendre et débiter lesdits livres en tel lieu que bon leur semblera, sans que pour raison de ce, ils puissent estre inquiétez et molestez par lesdits de Varennes et du Bray[1], et néantmoings défenses auroient esté faites [par l'arrêt du 18 juin 1616] ausdits Ouyn et Boullay et tous autres à l'advenir, d'imprimer lesdits livres d'*Astrée* pendant ledit temps de 10 ans porté par lesdites lettres de privilège obtenu par ledit de Varennes le 25e may 1616. » Je n'ai rencontré cependant qu'en 1620 la plus ancienne des productions d'Adrien Ouyn[2], et elle nous le montre tenant sa boutique au bas des degrés du Palais. Il réédita en 1622 la grammaire espagnole en dialogues d'Ambrosio de Salazar[3] et par la suite beaucoup d'autres ouvrages sans doute, qui ne sont pas venus à ma connaissance, car, en 1628, il arrivait à Paris avec toute une pacotille de son fonds pour en opérer la vente[4]. En 1633, il retournait dans la capitale, mais contre son gré, pour entrer dans les prisons du For l'Évêque[5], à la suite de l'impression qu'il avait faite, sans permission préalable, d'un ouvrage du célèbre évêque de Belley, Jean Camus[6]. L'année suivante, il avait imprimé un autre opuscule du même auteur[7], mais,

(1) Olivier de Varennes et Toussaint Du Bray, libraires à Paris. — (2) Sommation et commandement fait Par Monsieur le Duc d'Espernon, Aux Habitans de la Rochelle, & autres personnes de la Religion Pretenduë Reformée, assemblez en ladite ville, sans le consentement & permission du Roy. Suiuans l'execution des Commandements du Roy, & Declaration de sa Majesté. Faite contre iceux en la ville de Grenade, le 22. Octobre dernier. [Fleuron] A Roven, chez Adrien Ovyn, au bas des degrez du Palais. Iouxte la coppie Imprimée à Paris, chez Isaac Mesnier. 1620. (In 12. 14 p. ch. B.N., Lb36 1534B.) — (3) Espeio general de la grammatica en dialogos... Por Ambrosio de Salazar. Miroir general de la grammaire en dialogves, pour sçauoir la naturelle & parfaite pronontiation de la langue Espagnolle. Seruira aussi de Dictionnaire pour l'apprendre auec plus grand (sic) facilité. Il y a aussi aucunes Histoires gracieuses & sentences notables, le tout diuisé par les sept iours de la sepmaine, ou en la septieme Iournee sont contenus les phrazes de ladite langue non encore veües iusques à maintenant. // A Rouen, Chez Adrien Ovyn, tenant sa boutique au bas des degrez du Palais. M.DC.XXII. (In 12. 506 p. ch. sll. et la ta. Front. gr. dejà décrit (Voy. p. 334, note 7) et signé I. Blanchin. B.N., X. 14684.) — (4) Voy. suprà, p. 57, la suite de la note 6 de la p. 56. — (5) Voy Documenta, n° 635. — (6) Sainct Avgvstin de l'ouvrage des moines. Ensemble quelques pièces de Sainct Thomas & de Sainct Bonauanture sur le mesme sujet. Le tout rendu en nostre langue, & assorty de Reflections sur l'vsage de nostre temps. Par I. P. Camvs, Euesque de Belley. [Fleuron.] A Roven, Chez Adrien Ovyn, en bas des degrez du Palais. M.DC.XXXIII. Auec Approbation des Docteurs. (In 12. 872 p. ch. sll. B.N., D. 21222.)— (7) Le discernement interievr. Recueilli de quelques Entretiens Spirituels de M. I P. C. E. de Belley. [Fleuron.] A Roven, Chez Adrian Ovyn, tenant sa Boutique au bas des degrez du Palais, M.DC.XXXIIII. (In 16. 188 p. ch. et 1 f. n. ch. pour l'Approbation. B.N., D. 17652.)

devenu plus prudent, il en avait sollicité et obtenu l'autorisation du Parlement de Rouen, le 2 décembre 1633 [1]. Je n'ai plus rien trouvé d'Adrien Ouyn après cette date, il a pourtant été garde de la Communauté non seulement auparavant, en 1629 [2], mais encore par la suite, en 1638 et 1648 [3], et n'a terminé sa carrière que postérieurement à 1660 [4].

Paré (Robert), imprimeur à Rouen (1509-1520).

Ce typographe n'est connu que documentairement, ce qui veut dire, à n'en pas douter, qu'il n'a jamais travaillé qu'en chambre pour des libraires. Voici d'ailleurs les notes que fournit E. Gosselin [5] sur son compte, et c'est tout ce qu'on en sait : « Robert Paré était établi imprimeur en 1509, sur la paroisse Saint-Pierre l'Honoré, dans la rue Étoupée. Comme la plupart de ses devanciers, il débuta par des emprunts, puis, à 12 ans de là, il quitta Saint-Pierre l'Honoré et transféra son domicile sur la paroisse Saint-Patrice. Mais alors il ne prit plus la qualité d'imprimeur ; la maison qu'il habitait rue Étoupée appartenait à sa femme, il la vendit à Nicolas Mullot, imprimeur, d'où l'on pourrait conclure qu'il se retirait des affaires, d'autant plus qu'à partir de cette vente (Tabell., 30 septembre 1520), on ne le rencontre plus. »

Petit (Les), imprimeurs à Rouen (1540-1620).

On croit généralement [6] que cette famille était venue de Paris s'établir à Rouen et descendait des célèbres imprimeurs-libraires Jean Petit, qui exercèrent dans la capitale de 1492 à 1545 ; il n'en est rien ; les Petit, au nombre de quatre, que je vais étudier dans les notices suivantes, n'étaient pas parisiens, mais champenois.

I. Jean I (1540-1552). Ce typographe a tenu, dès ses débuts à Rouen, en 1540, à signaler à l'attention publique qu'il était originaire de Troyes [7]. Pourquoi et dans quel but ? Je n'en sais rien et je

(1) Voy. Documenta, n° 636. — (2) Voy. suprà, p. 17. — (3) Voy. suprà, p. 18. — (4) Cf. *Cat. de la Bibl. de Rouen*, Sciences et Arts, n° 2083. — (5) *Glanes*, p. 68. — (6) Cf. notamment : N. F., liasse 139 ; Ph. Renouard, *Impr. parisiens*, pp. 294 et 296. — (7) Voy. : A./Rudimenta Despauterii./ Rothomagi, in officina Guerouldi Sebire, in bibliopolarum porticu, sub correctione Roberti Stephani. [A la fin :] Rothomagi, Excudebat Joannes Parvus Trecensis, 1540. (In 8. 62 p. Cat. Delasize 1846), n° 1202). — B./ Ælii Donati, de octo

ne peux supposer qu'une chose, c'est que déjà à cette époque, la concurrence entre l'imprimerie de Paris et celle de Rouen était tellement vive, qu'il était essentiel pour un débutant étranger, portant un nom fort connu de libraires de la capitale, de bien marquer qu'il n'avait aucune accointance avec eux, alors surtout qu'il avait l'intention de mettre ses presses au service des éditeurs rouennais[1]. Jean I Petit ne travailla en effet que pour ceux-ci : on voit successivement, sur les livres qu'il imprima, les noms de Louis Bouvet, Gueroult Sebire, Claude Le Roy[2], Nicolas de Burges[3], Martin I

partibus orationis Libellus. / Rothomagi, in offic. Guerouldi Sebire, in bibliopolarum porticu, sub correctione Rob. Stephani, 1540. [A la fin :] Rothomagi, excud. Joannes Parvus, Trecensis. (In 8. 40 p. Ibid., n° 1260. B.N., Δ 32811.) — C./Lanfrancus contra Bellengarium. / Venundatur Rothomagi, in officina Ludovici Bouvet, et Cadomi, in officina Michaelis Angier. [A la fin :] Impressum Rothomagi, apud Joannem Parvum Trecensem. (1540. In 8. 165 p. B.N. C., 4504. Cf. aussi L. Delisle, *Livres imp. ou publiés à Caen*, t. I, n° 233 bis.)

(1) Il importe aussi de remarquer que cette spécification était d'autant plus nécessaire que Louis Bouvet était aussi en relations d'affaires avec les Petit de Paris. On lit en effet cette note de Ch. de Beaurepaire. dans ses *Derniers mélanges*, p. 175 : « Il y eut une alliance entre les Bouvet et les Le Forestier. Louis Bouvet, qui avait épousé une Gillette Le Forestier, mourut antérieurement au 4 mars 1543, laissant avec sa veuve, un fils majeur, Denis Bouvet, comme lui libraire à Rouen, et des enfants mineurs. Ce Louis Bouvet et Jean Petit avaient fait marché avec la veuve de Kerver, imprimeur célèbre de Paris, pour l'impression d'un antiphonaire en parchemin et d'un demi-temps à l'usage de Rouen, ainsi que de *longues heures* en papier. Aux termes du contrat, il aurait dû être livré à Bouvet, 800 ex. de demi-temps, 150 ex. de *longues heures*. La livraison subit des retards. Elle n'avait point encore été effectuée quand Louis Bouvet mourut. Le 4 mars 1544, un accord fut conclu entre Guillemette De la Vigne, veuve de Jean Petit, libraire à Paris, et Oudin Petit, d'une part, et Gillette Le Forestier, veuve de Louis Bouvet, et ses enfants, d'autre part. Ceux-ci promirent de payer 100 livres aux Petit, lesquels, de leur côté, s'engagèrent à leur rendre compte de 880 demi-temps, impression de Kerver, et de 150 *longues heures*. (Tabell. de Rouen). » — (2) La Creation, erection, et institution de notaires royaulx establys par le Roy nostre Sire en la ville et faulxbourgs de Rouen et pays de Normandie.../ Rouen, Claude Le Roy Libraire. 1544. Imp. de J. Petit. (Pet. in 8 carré, 40 ff. F. I., p. 306.) — (3) A. /Le Miroir des melancholicques, descript en la XXX° section des Problemes d'Aristote, contenant ce qui appartient à prudence, entendement et sapience, traduit de grec en françois, par Meury Riflant. [Rouen] Pour Nicolas de Burges. — Au v° du titre, marq. de J. Petit. (Pet. in 8. Cat. Bigillion, de Grenoble (1867), rédigé par A. Claudin, n° 2098. B.N., Δ. 19492.) — B./ Le pvy dv sovverain amovr tenu par la Deesse Pallas, auec lordre du nuptial banquet faict a l'hon neur d'ung des siens enfans mis en ordre par celuy qui porte en son nõ tourne, le vray perdu, ou le vray prelude. [Rouen.] Imprimerie de Jehan Petit; on les vent a Rouen, chez Nicolas de Burges, 1543. (Pet. in 8. 40 ff. F., I, p. 414.)

Le Mégissier[1], Robert Le Hoy[2], tous libraires à Rouen. La localité dont il se réclamait jouissait d'ailleurs à ce moment d'une renommée universelle parmi tous ceux, imprimeurs, libraires ou lettrés, qui s'intéressaient à la fabrication des livres, et s'en recommander n'était pas chose vaine ; au surplus, la typographie de Jean Petit valait mieux que toute autre réclame et le simple aspect de ses productions témoigne d'un maître habile et consciencieux. Installé à Rouen dans un local dont on ne connaît pas l'endroit précis, mais qui, d'après Gosselin, se trouvait situé sur la paroisse Saint-Laurent, Jean Petit a exercé son art jusqu'en 1552, année de sa mort, puisque, en 1553, sa veuve imprimait un *Guide des chemins de France*[3] et un autre ouvrage signalé par Brunet[4]. Il aurait épousé, suivant Gosselin, une sœur du libraire Louis Bouvet, et, d'après M. Lesens[5], il aurait professé la religion réformée ; rien de tout cela n'est absolument prouvé. Il n'est guère présumable d'abord que son associé Bouvet, libraire et imprimeur de l'archevêque et du chapitre de Rouen, eut donné sa sœur en mariage à un calviniste et, en second lieu, il est à remarquer que Lesens a confondu tous les membres de la famille Petit en un seul, qu'il fait vivre ou exercer de 1543 à 1611 ! Que n'a-t-on pas dit d'ailleurs au sujet de ce typographe ? Le libraire qui a rédigé le catalogue Delasize ne va-t-il pas jusqu'à insinuer que l'illustre Robert Estienne aurait peut-être été le correcteur de deux ouvrages imprimés par Jean Petit[6] ! et que même, on peut supposer qu'il avait un intérêt dans l'établissement de celui-ci. Les *Rudimenta,* de Despautère, et l'*Ars secunda* ou *de octo partibus*, de Donat, exécutés par Petit pour le libraire Sebire, portent il est vrai ces mots : *ex correctione Roberti Stephani*, mais cela ne prouve pas une in-

(1) Le Covstvmier dv pays et dvche de Normandie... [A la fin :] Sy finist le traictie des arbres de consanguinite et affinite ; et par cōsequent tout le Coustumier de Normandie. Nouuellement imprime a Rouen par Jehan Petit pour Martin le Mesgissier, libraire, tenant son ouuroir au hault des degres du Palais. 1552. (In 8. 339 ff. ch. Cat. Lormier, n° 3853. — F., I, p. 301). — (2) Epithome en rhitme francoyse sur l'entrée du tres-puissant et tres-victorieux Roy de France, Henry second de ce nom, en sa ville et cité de Rouen, le premier jour d'octobre mil cinq cens cinquante, et présentée au dict seigneur. [Marq. de R. le Hoy.] A Rouen, pour Robert le Hoy. 1552. [A la fin :] A Rouen, de l'imprimerie de Jehan Petit, le quatriesme jour d'aoust, 1552. (Pet. in 4. 18 ff. Cat. Lormier, n° 4271). — (3) B. R., Histoire, n° 2647. — (4) M. B., t. II, col. 620 : « Le Blason et description des Oyseaux... composé (en vers) par Guillaume Gueroult. / Rouen, Dugort frères, 1553. [A la fin :] Impr. à Rouen par la vefue Jehan Petit. — Sign. A-D. In 16. » — (5) *Liste des impr. protest.* — (6) Voy. suprà, p. 353, note 7.

tervention du savant typographe parisien. Les éditions rouennaises sont tout simplement des copies de celles données par Estienne en 1537 et on a eu cette fois la pudeur d'y mettre son nom. Voilà tout.

Le rédacteur du catalogue Delasize attribue aussi à Jean Petit la marque qui figure sur les deux plaquettes décrites, savoir : un arbre à peu près identique à l'olivier des Estienne, mais avec cette devise, dont je rétablis le véritable texte quelque peu mutilé et mal orthographié : *E cœlo rex adveniet per sæcla futurus*. Cette marque appartenait au libraire Guéroult Sebire, quant à celle de Jean Petit, reproduite par Silvestre, sous le n° 340, elle représente une femme nue et debout, tenant de la main gauche un panache de plumes, et de la droite, un vase et des fruits ; le nom de *I. Petit* est inscrit dans un cartouche incliné devant le pied gauche de la déesse, et sur les côtés, on lit cette devise : (à dr.) *Pluma, Venus, Venter* (à g.) *laudem fugienda sequenti* [1]. Toutefois on la rencontre aussi avec cette autre devise : *La fin d'amour n'est que melancholye* [2].

A la page 330 de son premier volume, La Croix du Maine indique que Jean Petit aurait imprimé pour Martin Le Mégissier une traduction en vers français de la *Rustique* (sic) *de Politian*, par Guillaume Haudent ; je n'ai pas trouvé trace de cet ouvrage ; mais, en revanche, les libraires Robert et Jean Dugord, dont Petit était également l'imprimeur, avaient obtenu, le 22 juin 1546, du Parlement de Rouen, un privilège de deux ans pour éditer la traduction en vers français des *Apologues* d'Ésope, faite par le même auteur [3].

II. Jean II (1555-1588) est indiqué par Frère [4] comme ayant exercé de 1557 à 1588 : je ne donne ici cette dernière date que sous toutes réserves, car il m'a été impossible de la contrôler en l'absence de toute production sortie des presses de cet imprimeur ; quant à la première, je pense que Jean II était établi depuis plus longtemps, 1555 au moins, attendu qu'il résulte d'un arrêt du Parlement de Rouen, du 7 juin 1557, qu'un an plus tôt déjà, il avait voulu marcher sur les brisées de Martin I Le Mégissier, en imprimant et en mettant en vente des ordonnances du roi : une sentence du bailli, du 12 juin 1556, avait ordonné la lacération de ces imprimés [5]. Jean II travaillait-il encore, comme on le dit, en 1588 ? la

(1) Elle figure notamment dans l'ouvr. indiqué ci-dessus, p. 354, note 7 de la p. précéd. (lettre C). — (2) Elle est sur le titre de l'ouvrage indiqué ci-dessus, p. 354, note 3. — (3) Voy. Documenta, n° 508. — (4) N. F., liasse 139. — (5) Cf. Documenta, n° 510.

chose est fort douteuse, attendu qu'il ne figure d'aucune façon, en 1579, dans le procès qui mit aux prises à peu près tous les imprimeurs et libraires de la ville. Cependant Frère lui donne pour successeur, en 1589, une veuve dont l'exercice se serait prolongé jusqu'en 1591. J'enregistre ces renseignements pour ce qu'ils valent, laissant à d'autres, plus heureux que moi, le soin de fournir de nouveaux détails sur cet atelier.

III. Jean III (1598-1612) a laissé, pour sa part, de nombreuses preuves de son activité et, on peut le dire, de ses téméraires et hardies initiatives. Peut-être fils de Jean II, il appartenait de cœur, sinon de fait, au parti huguenot, et avait épousé, paraît-il[1], une Marion Maufils, fille d'Aristote, dont le prénom seul indique déjà la religion. Dès 1598, au plus tard, Jean III était établi typographe, et dès 1599, il était poursuivi, ainsi que nous l'apprend Gosselin, « pour avoir imprimé et mis en vente à la barbe de Messieurs du Parlement, un petit livre fait par les ministres de la R.P.R., intitulé l'ABC des Chrétiens[2] ». Grosse affaire, ajoute le même auteur, car la Cour s'en occupa pendant quatre jours et fit subir à l'inculpé plusieurs interrogatoires, mais celui-ci se défendit si bien, qu'il en fut quitte pour une amende de 2 écus. Le XVIe siècle s'achève ensuite et les premières années du XVIIe passent, sans que plus rien ne révèle l'existence de notre typographe : en 1606 seulement on le retrouve travaillant dans son atelier, *devant Saint-Éloy, près de l'Orenger*[3], mais il ne sort de ses presses que de modestes plaquettes, ayant pour la plupart allure de *nouvelles à la main*. Vers 1609, il ouvrit boutique

(1) Gosselin, *Glanes*, p. 90. — (2) Ibid., p. 155. — (3) Voy. notamment : A./ Histoire de France Avec les effigies des Roys, depvis Pharamond ivsqves av Roy Henry IIII. à present regnant. Auec ce qui s'est passé entre les Maisons de France & d'Austriche, depuis l'an 1539, iusques au baptesme de Mon Seigneur le d'Auphin (sic), & de Madame (sic) ses sœurs. Reueu & augmenté de la Chronologie des Papes, & des Empereurs. [Arm. de Fr. et de Nav.] A Roven, De l'Imprimerie de Iean Petit, deuant sainct Eloy. 1606. Auec Priuilege du Roy. (In 12. 81 ff. ch. sll. et la ta. des rois. Tit. r. et n. Portraits des rois gr. s. b. B.N., L[39]3A.) — B./ Discovrs fvnebre svr le trespas de tres-havt, et tres-puissant Prince Henry de Bourbon, Duc de Montpensier, Pair de France, Gouuerneur & Lieutenant General pour le Roy en ses pays & duché de Normandie. Auec les derniers propos qu'il tint à sa Maiesté le venant voir. Plus vne complainte en vers Alexandrins, de Madame de Montpensier, sur le tombeau de son Mary, en forme de Prosopopœie. *Mihi viuere Christus est, & mori lucrum. Paul Phil. I.* P. M. I. Avvray.// A Roven, par Iean Petit, demeurant deuant S. Eloy pres l'Orenger. 1608. Auec Permission. (In 12. 60 p. ch. sll. et 5 f. n. ch. à la fin pour la *Prosopopœie*. B.N., Ln[27] 14724.)

dans la cour du Palais[1], sans indiquer autrement son adresse sur les livres, un peu plus importants qu'autrefois, qu'il édita désormais. Il les orna fort souvent alors d'une marque représentant une femme ailée, tenant de la main droite un paquet de cordes et de l'autre, une équerre, le tout dans un encadrement, dont les coins renferment les armoiries de France, de Navarre, de Normandie et de Rouen[2].

A la même époque, Jean III fut encore l'objet de poursuites devant le Parlement ; Gosselin écrit que « c'était à l'occasion du fameux livre intitulé *L'Anti-Cotton*. Cet ouvrage venait de paraître et déjà Petit l'offrait à ses pratiques. La femme Petit ne craignit pas d'assumer sur elle seule tout le poids de l'accusation. Elle dit avoir apporté de Paris plusieurs livres, parmi lesquels s'était trouvé la *réponse faite par un abbé au livre de Pierre Cotton* et qu'elle l'avait mis en vente sans penser à mal. Cette fois encore le Parlement fit grâce à Petit, en faveur de sa femme ; il se borna à défendre à tous libraires d'imprimer et mettre en vente aucuns livre, traités, discours, sans son autorisation. (Arrêts des 27 juillet et 7 août 1610.) Mais l'*Anti-Cotton* avait, on le sait, passionné les esprits et avait donné lieu à une ardente polémique. L'abbé Behotte, grand archidiacre de Rouen, avait fait imprimer, dans notre ville même, son livre intitulé *la réponse à l'Anti-Cotton*[3], avec dédicace à Messieurs du Parlement de Rouen. Cette réponse avait causé un si grand scandale au sein du Parlement de Paris, que le Premier Président de celui de Rouen crut devoir charger le Procureur général et deux conseillers de *voir ce que ledit livre contenait de conséquence*. Pendant ce temps, Petit était fort perplexe. Mais il avait du malheur, car, sur les entrefaites, il fut encore surpris en flagrant délit de vente d'une complainte avec estampe, représentant l'assassinat d'Henri IV. Cette fois il soutint qu'elle lui avait été envoyée de Flandre par son père. Il mentait, car une perquisition faite à son domicile amena la découverte des planches gravées. Alors il confessa sa faute et demanda

(1) Voy. : La vie des graves et illvstres personnages qvi ont diuersement excellé en ce Royaume, sous les regnes de Lovys XII. François I. Henry II. François II. Charles IX. Henry III. & Henry IIII. heureusement regnant. [Marq. décrite.] A Roven, Chez Iean Petit, dans la Court du Palais. 1609. (Pet. in 8. 63 p. ch. et 3 ff. de ta. B.N., Ln[2] 3.) — (2) Outre l'ouvrage précédent, elle figure encore entre autres sur le suivant : — Remonstrance salvtaire Av pevple françois, afin de vivre en paix les vns auec les autres. Par vn fidelle François. [Marq. décrite.] A Roven, Chez Iean Petit, Libraire : tenant sa boutique dans la Cour du Palais. (In 12. 20 p. B.N., Lb[35] 775.) — Cette marque a été reproduite par Silvestre, sous le n° 987. — (3) Voy. suprà, p. 340, note 7 (lettre C.).

pardon. Il était trop tard ; et d'ailleurs le Parlement n'était plus disposé à l'indulgence. Un huissier fut chargé de se rendre chez cet endurci pécheur, d'y saisir tous les exemplaires des dites complainte et estampe, et de les brûler au pied du grand escalier. Ce qui eut lieu le jour même. Petit n'en fut point pour cela moins téméraire. *Un livre rempli d'impiétés, intitulé Épître,* avait été répandu dans le public, malgré les ordonnances. Notre incorrigible libraire n'eut garde de manquer une si belle occasion et fit son possible pour le propager. Appelé devant la Cour, il reproduisit son ancien système et prétendit que l'*Épître* lui avait été envoyée de Paris, *par Nicolas Bourdin, demeurant en l'isle du Palais,* qu'il en avait reçu 25 exemplaires et n'en avait encore vendu aucun. Mais une perquisition faite chez lui prouva qu'il mentait encore ; il avait reçu 150 *épîtres* et il lui en restait 14. Enfin, comme si cet imprimeur se fût fait un jeu de tourmenter le Parlement et de l'occuper de sa personne, il se mit à imprimer clandestinement et à vendre le fameux plaidoyer de la Martellière contre les Jésuites et en faveur de l'Université (1611). Le Parlement en fit saisir les feuilles chez Petit et l'on y trouva en même temps beaucoup d'autres discours imprimés par lui et sur lesquels il avait mis la fausse indication : *Imprimé à Amiens.* Cette fois, Petit se sentit perdu. Il demanda pardon ; il exposa que toutes ces saisies consommeraient sa ruine ; tout fut inutile ; les livres et les autres imprimés furent brûlés et saisis (arrêts du Parlement des 2 novembre 1610, 3, 6 février, et 7 avril 1612) ; et il fut avéré que depuis longtemps Petit était le libraire dévoué des protestants. Ce fut ce qu'attestèrent les maîtres-gardes de l'état d'imprimeur, à l'occasion d'un livre imprimé en anglais contre la personne du roi d'Angleterre. L'ambassadeur anglais s'en étant plaint au Parlement, des perquisitions furent faites et Petit fut encore convaincu d'être l'auteur de cette impression ; il imprimait et vendait ce livre à Quevilly, sous la protection des ministres protestants (arrêt du Parlement du 20 novembre 1610[1]). »

Jean Petit n'imprimait et ne vendait toutefois pas que des livres aussi dangereux pour sa sécurité que ceux dont il vient d'être parlé : on lui doit, par exemple, une édition de la Description de la France, de François Des Rues[2], beaucoup moins bonne, il est vrai, que

(1) Gosselin, *op. cit.*, pp. 156-158. — (2) Description contenant tovtes les singvlaritez des plvs celebres villes et places remarqvables dv royavme de France. Auec les choses plus memorables Aduenues en Iceluy. Reueu Corrigé et Augue-

celle donnée précédemment à Coutances par Jean Le Cartel, surtout sous le rapport des gravures, qui, toutes, se trouvent ici bien mauvaises; il édita également un *Rabelais ressuscité*[1] et un livre de proverbes mis en vers latins par Jean Nucerin[2], puis les *Chansons Folastres,* d'Étienne Bellone[3], et enfin deux petits opuscules rarissimes qu'indique Nodier dans ses *Nouveaux Mélanges*[4]. Presque tous ces ouvrages portent le millésime de l'année même pendant laquelle Jean III Petit décéda, mais il fut immédiatement remplacé par sa veuve[5], qui exerça jusqu'en 1617, c'est à dire au moment où apparaît le Jean Petit qui suit.

IV. Jean IV (1617-1650). Peut-être fils du précédent, il était allé s'établir à Honfleur[6], sans doute pour ne pas le concurrencer à Rouen ; il avait ensuite transféré son atelier à Pont-Audemer[7]; enfin, il était revenu dans la métropole normande entre 1617 et 1620 et s'y était installé rue Notre-Dame, dans la cour aux Clercs,

mente (sic) du sommaire de lestat Cartes des Prouinces et de quelques portraitz des plus signalees Villes dudict Royaume.// A Roven Chez Iean Petit dans la court du palais. M.DC.XI. (In 12. 352 p. ch. sll. et 4 ff. de ta. Frontisp. gr. montrant en haut « *Le Roy Lovys XIII avec les douse pairs de France* » et sur les côtés (à g.) les armoiries de « *Reins, Laon, Langres, Beavvais, Noyon, Chalons* », et (à dr.) celles de « *Bourgongne, Normandie, Guyenne, Flandre, Champaigne, Tholose* » ; en bas, les armoiries de France et de Navarre. B.N., L[20] 6B.)

(1) Rabelais ressvscité. Recitant les faicts & comportements admirables, du tres-valeureux Grangosier, Roy de Placevuide. Traduict de Grec en François par N. Horry, clerc du lieu de Barges en Bassigny. Av Lectevr.

Apres que Rabelais fust mort,
Curieux a voulu reuiure,
Afin de faire voir ce liure
Qui resueille le chat qui dort.

A Roven, Chez Iean Petit, tenant sa boutique en la Court du Palais, Iouxte la copie imprimee à Paris, par A. du Brueil. M.DC.XI. (In16. 132 p. ch. sll. et 1 f. d'envois poétiques à l'auteur. B.N., Rés. Y[2] 2218.) — (2) Les Proverbes commvns Plus vsitez entre le vulgaire François, és deuis familiers & en toutes compagnies. Recueillis & traduits en vers Latins, Par I. Nucerin. Avec vn petit iardin Pour les enfans, Latin François. [Marq. décrite.] A Roven, Chez Iean Petit, tenant sa boutique dans la Court du Palais. 1612. (In 12 48 ff n. ch. pour les Proverbes et 80 p. ch. pour le Petit Jardin. B.N., Z 17954.) — (3) Voy. E. Picot, Cat. de la bibl J. de Rothschild, I, n° 993. — (4) n° 588 : La mode qui court au temps présent. (In 12.) — Le supplément à la mode avec les denischeux de gays. (In 12. Pièce en patois) — (5) La vie de puissante et tres-haute dame Madame Gueline. Reueuë & augmentée de nouueau, par Monsieur Frippesauce. // A Rouen, chez la vefue Iean Petit, dans la Cour du Palais. 1612. (In 8. 16 p. — Cat. de la bibl. J. de Rothschild, I, n° 592.) — (6) Voy. la 3e partie de ce volume. — (7) Voy. la 2e partie de ce volume.

près de la boucherie Saint-Maclou [1]. Il avait évidemment abandonné l'imprimerie depuis longtemps, lorsqu'il décéda au mois d'avril 1650 [2]. Son inhumation dans l'église Saint-Godard démontre qu'il professait la religion catholique.

PHILIPPES (Julien), imprimeur (?) à Rouen (1650).

Ce prétendu imprimeur rouennais n'est connu que par un ouvrage [3], sur le titre duquel il donne son adresse : rue de la Poterne, près le Palais. Il n'était certainement que libraire, ou même simple compagnon, comme l'avait été son père, Pierre Philippes [4], qui travaillait chez Olivier Hardy, avant d'avoir été reçu maître en 1599 [5]. Tous deux appartenaient peut-être à la famille du même nom, qui exerça l'imprimerie à Caen avec quelque relief.

PILLON (Pierre), imprimeur à Dieppe (1694-1720).

Né à Dieppe vers 1660 [6], Pierre Pillon, bien qu'il eût obtenu le titre d'avocat [7], avait fait son apprentissage chez Nicolas Dubuc, imprimeur dans la même ville [8] ; au début de l'année 1694, il avait ouvert un établissement d'imprimeur libraire, dans la rue au *Laict* (aujourd'hui, Vauquelin), lorsque deux circonstances fâcheuses vinrent entraver ses opérations. Tout d'abord, à la requête de Guillaume Viret, jaloux de voir se dresser à côté de lui un nouveau

(1) Voy. notamment : La prise dv Pont de Sé et de son chasteav par l'armée du Roy, apres vne grande resistance. Ensemble La desroute de trois mil cinq cens hommes qui estoient dedans : Les noms des Chefs ; tant blessez que prisonniers : et le nombre des Drappeaux pris & aportez dans le Louure. Aussi la reduction de la ville de Chasteau Gonthier : surprise de Lengey, & (sic).// A Roven, chez Iean Petit, dans la ruë nostre Dame, dans la court aux Clercs pres la boucherie S. Maclou. Auec permission. (S. d. (1620) In 12. 7 p. ch. B.N., Lb[36] 1446 c.) — (2) A.R., Paroisse Saint-Godard, reg. des inhumations de 1629 à 1657 : « Du 26e avril 1650, Jean Petit, imprimeur. » — (3) Le Grand Tarif sur le reglement de l'aulnage des drapperies, reduit à vingt et une aulne et demie pour vingt par le cousteau de la circoncision des mauvaises habitudes, receuilly à la sortie de l'évent (par J. Michel). //Rouen, Julian Philippes, 1650. (In 8. Cat. Lormier, n° 3954) — (4) Voy. notamment : — Les Epistres du grand Turc, dernierement envoyez au S. père le Pape et Rodolphe soy disant Roy de Hongrie, et à tous les Roys et Princes chrestiens, translatee de l'Hebreu en Italien et maintenant en François. Avec son portraict tiré au vif. // A Rouen, chez Pierre Philippes, 1606. (Pet. in 8. Portr. équestre du grand Turc, à l'âge de 19 ans, gr. s. bois.) — (5) A.D S., E. 483, f° 2. — (6) B.N. Ms. fr. n. a. 400, f° 332. — (7) Voy. Documenta, n° 763.— (8) A.N. V[6] 835, Arrêt du Conseil du 22 juillet 1715, req. prél.

rival [1], une sentence du Bailliage de Caux à Dieppe, du 21 juin 1694, confirmée par arrêt du Parlement de Rouen du 3 juillet suivant, lui ordonna de fermer sa boutique et son atelier d'imprimerie [2]; puis, un mois plus tard, lors du bombardement de la ville, sa maison avait été incendiée et il avait perdu non seulement la plus grande partie de ses effets mobiliers, mais encore son acte de réception à la maîtrise et son brevet d'apprentissage [3]. Son premier maître ayant disparu dans le même cataclysme, Pierre Pillon dut recommencer son apprentissage, et enfin, en 1698, il rouvrit son établissement, que l'enquête de 1701 nous montre garni d'une presse, desservie par un compagnon [4]. Devenu à la même époque imprimeur de la Ville et du Collège, il entreprit l'impression d'un recueil général des titres de sa ville natale, dont l'exécution entière ne demanda pas moins de cinq à six ans, mais qui reste une des plus belles productions des presses dieppoises, en même temps qu'un ouvrage fort important au point de vue historique [5].

Dans le courant de l'année 1708, Pillon fut à son tour atteint de l'une des maladies de son époque, qui consistait à ne pas tolérer de concurrence auprès de soi : dans un accès aigu de sa phobie, il présenta requête au Conseil, aux fins d'interdiction de Jean Oursel, venu, suivant lui, exercer l'imprimerie à Dieppe en contravention aux règlements, d'une dame Brevedent, veuve d'un maître d'école de la ville d'Eu, qui tenait sans qualité une boutique de libraire, et de tous les merciers, porteurs de balles et autres particuliers de la ville de Dieppe, qui vendaient et répandaient sans discernement les plus mauvais livres [6]. La guerre était déclarée, elle ne dura pas moins de 9 ans et Pillon, qui, pas plus que les autres imprimeurs dieppois, n'avait de titre régulier pour exercer son art, fut à diverses reprises complètement défait et sur le point de succomber [7], bien qu'il eût essayé, en 1715, d'obtenir du Conseil la place si disputée de seul imprimeur à Dieppe [8]. Enfin un arrêt du 4 septembre 1717 vint mettre tout le monde d'accord, en ordonnant que les

(1) Pierre Pillon n'était donc pas son successeur, ainsi que l'avance l'abbé Cochet (*Hist. de l'impr. à Dieppe*, p. 12). — (2) Documenta, n° 762, pièces prod., lettres A et B. — (3) A.N., V⁶ 835, arr. cité, req. prél. — (4) B.N., Ms. cité. — (5) Recueil général Des Edits, Déclarations, Lettres-Patentes & Arrests du Conseil d'Etat, donnez en faveur des Habitans de la Ville de Dieppe, concernans les Privilèges, Franchises & Exemptions de lad. Ville. [Corbeille de fruits.] A Dieppe, Chez Pierre Pillon, seul Imprimeur de la Ville & du College. M.DCC. (In f°. B.N., Lk⁷ 2361.) — (6) Voy. Documenta, n° 729. — (7) Voy. Documenta, n°s 762 et 763. — (8) Voy. Documenta, n° 757.

trois imprimeurs de cette ville alors en exercice, pourraient continuer à imprimer leur vie durant, à condition que les deux premiers qui décéderaient ne seraient pas remplacés. Pillon fut un de ces deux-là ; il est probable que son existence ne se prolongea pas au delà de 1720, mais il n'y a aucune certitude à cet égard, attendu que son acte de décès ou d'inhumation n'a pu encore être découvert dans les registres paroissiaux de Dieppe, malgré des recherches multipliées.

PIOT (Cardin), prétendu imprimeur à Rouen (1516-1517).

C'est évidemment un imprimeur en chambre que ce Cardin Piot, fils de Greffin, né à Pierville, vicomté de Valognes[1]. Venu chercher fortune à Rouen, après avoir vendu à son frère Thomas, moyennant 50 sols de rente, sa part dans la succession paternelle, il exerça, dit M. Gosselin, « pendant plus de deux ans son état d'imprimeur, mais les bénéfices qu'il en retira, joints à sa rente de 50 sols, ne suffirent point à son existence, car, inconnu des biographes, il ne nous a pas été possible de le suivre au delà du 26 novembre 1517 ». Il va sans dire qu'on n'a jamais rencontré le moindre livre ni feuillet portant la souscription de ce prétendu typographe.

POULLAIN (Les), prétendus imprimeurs de Rouen (1513-1554).

Voici encore deux personnages, auxquels Gosselin donne la qualification d'imprimeurs et qui ne furent évidemment jamais que des compagnons. « Sans avoir précisément succédé l'un à l'autre, dit cet archéologue, ils exercèrent successivement, et dans un domicile différent, de façon qu'en l'absence de tout document, on ne saurait dire si l'un était le père et l'autre le fils, ou s'il n'existait entre eux aucune parenté. Celui de ces homonymes, que nous avons trouvé le premier, est François Poullain, imprimeur de livres, demeurant en la paroisse Saint-Vivien ; il avait épousé Michelle Thiboust ; on doit croire que lui et sa femme étaient en bonne situation de fortune, puisque, en l'année 1513, *pour la bonne amour qu'ils ont à Jehan Thiboust, leur neveu, ils lui donnent une maison et un jardin, sis à S. Waast.* — Le second, Jacques Poullain, imprimeur

(1) Gosselin, *Glanes*, p. 72. Cf. aussi Documenta, n° 489.

de livres, avait épousé Marion Vagias, sur la paroisse Saint-Maclou (8 avril 1554) ; il y habitait encore en 1554[1]. »

Prevel (Jean), imprimeur à Rouen (1510-1513).

On ne connaît pas de livres imprimés à Rouen par ce typographe, mais on sait que, en 1510, il s'était établi dans cette ville, après y avoir épousé Simonne Duchastel, qui lui avait apporté en dot 60 livres de rente[2]. Jean Prevel borna, semble-t-il, ses opérations à des emprunts[3], puis il quitta la Normandie, et s'en fut exercer son art à Paris avec un peu plus de succès. Nous le retrouverons dans la capitale[4].

Primoult (Les), imprimeurs à Rouen (1540-1579).

I. Jean (1540-1559). Plutôt cartier qu'imprimeur en lettres, Jean Primoult n'est connu que par des documents découverts par Gosselin dans les registres du Tabellionage de Rouen ; il en résulte qu'il demeura d'abord sur le territoire de la paroisse Saint-Maclou, qu'il quitta, en 1541, pour aller résider sur la paroisse Saint-Godard, puis, en 1555, sur celle de Saint-Éloi ; enfin, en 1559, dernière année où il soit encore question de lui, il était établi sur la paroisse Sainte-Marie la Petite. « En 1555, écrit M. Gosselin[5], il s'obligea envers Jean Lenfant, Nicolas Gorret et la veuve Boyard, tous coffretiers à Rouen, à leur faire et fournir chaque année, et durant toute sa vie, tout et autant qu'ils l'en requéreront, *un moule pour imprimer papier*, servant audit métier de coffretier, lequel papier ledit Primoult sera tenu imprimer à ses dépens ; le papier sera fourni par Lenfant, Goret et veuve Boyard. Duquel moule portant personnages, lesdits Lenfant, Goret et veuve Boyard confessent qu'il leur a mis aux mains un exemple pour échantillon, et ils s'obligent à payer à Primoult 10 solz pour chaque rame de papier qu'il aura ainsi imprimé. — Primoult avait épousé Raouline Pataille, qui lui donna un fils nommé Pierre ; mais le ménage ne fut pas toujours heureux ; en 1559, la femme Primoult fit mettre son mari dans les prisons du Bailliage, où elle le fit retenir assez longtemps, on ne sait pourquoi. »

II. Pierre (1574-1579). Fils du précédent et de Raouline Pataille,

(1) *Glanes*, pp. 68-70. Voy. aussi Documenta, n° 488. — (2) Voy. Documenta, n° 487. — (3) Tabellionage de Rouen, 17 avril 1513. (Cf. Gosselin, *Glanes*, p. 68.) — (4) Voy. Gallia Typographica, sér. paris., t. III. — (5) *Glanes*, pp. 94-95.

imprimeur à Rouen en 1574, époux de Suzanne Prévost, tels sont les renseignements fournis sur son compte par M. Gosselin [1]. Il y a peu de chose à y ajouter, puisqu'on ne connaît aucune impression de ce typographe ; je me borne donc à rappeler qu'il figure, en 1579, parmi les imprimeurs, dans l'arrêt du Parlement de Rouen, qui statua sur les difficultés qui s'étaient élevées entre ceux-ci et les libraires de la même ville [2].

Privilégiée (Imprimerie).

Plusieurs impressions rouennaises portent mention qu'elles sont sorties de *l'Imprimerie privilégiée* ; il n'est donc pas inutile de rappeler ici que c'était une formule adoptée par Richard-Gontran Lallemant, à partir de 1776.

Ramburitre (Silvestre), libraire à Rouen (1498).

On trouve dans le répertoire d'Hain [3], un ouvrage ainsi décrit : « Magnus (Laurentius) Normannus, Ordin. Minor. Apologia pro fratribus minoribus de Familia S. Francisci./Rothomagi, apud Sylvestrum Ramburitrum. 1498. In 4. » Tous les bibliographes se sont empressés de joindre le nom de ce Sylvestre Ramburitre à la liste des imprimeurs rouennais ; rien ne dit pourtant qu'il ait été imprimeur et au contraire la forme de sa souscription, telle qu'elle est rapportée, préjuge plutôt qu'il n'a été que libraire ; c'est pour ma part dans cette catégorie que je le classe, le mot *apud* qui précède son nom, ne permettant pas, en dehors de tout autre élément d'appréciation, de le considérer comme imprimeur de ce livre, dont personne n'a encore fait connaître le colophon, qui en révèlerait sans doute le typographe.

Ravynell (Jacques), imprimeur à Rouen (1495-1496).

Le nom de ce personnage, omis par Frère, figure à la souscription d'un livre que signale Copinger (n° 2482) et dont le British Museum possède un exemplaire [4]. C'est un *Liber festivalis*, au sujet duquel l'honorable M. Alfred W. Pollard, conservateur au British

(1) *Glanes*, p. 95. — (2) Voy. Documenta, n° 525. — (3) Voir le n° 10487. — (4) Voy. le Catalogue de cette bibliothèque, v° Liber festivalis.

Museum, a bien voulu m'adresser une copieuse note descriptive ; je suis heureux de l'en remercier ici très sincèrement. L'ouvrage est divisé en deux parties : I. Liber festivalis, 202 ff. ch. I-cc, sign. A-Z par 8 et trois autres signes par 6. II. Quattuor sermones. The Magister of sentence in ye seconde Boke & the fyrste dystynccion faith, 50 ff. ch. I-L, sign. A-D par 8, E-G par 6, — et imprimé en caractères gothiques sur deux colonnes à 29 lignes. Le titre de la première partie : *Incipit liber qui vocatur festialis*, est inséré dans le milieu d'une gravure représentant l'Annonciation, avec l'Arbre de Jessé, la même qui figure dans des *Heures* de Jean Du Pré, et que Claudin a reproduite dans son *Hist. de l'impr.* (t. I, p. 254, 2e fac. sim) ; au verso, l'image de la Crucifixion (*Heures* de J. Du Pré, pour Caillaut), également reproduite par Claudin (*loc. cit*, p. 319) ; le f. 201 contient ce colophon : ¶ Finitum Et cõ-/pletum Rothomagi. / Anno domini Millesi-/mo, quadringentesimo, / nonagesimo, quinto. die / quarta mẽsis Februarii/, et le f° 202 offre la marque de Ravynell. — La seconde partie se termine au folio 50 par ces mentions : « Registrum quaterno ꝝ / ABCDEFG/ By me Iames rauynell. » Et au verso, la marque.

Ravynell devait être un sujet anglais, qui, après avoir été apprendre l'art typographique à Paris, peut-être chez Jean Du Pré, avec lequel, on l'a vu, il était en relations, aura essayé de fonder un atelier à Rouen, puis sera retourné dans son pays se mettre au service de quelque imprimeur.

RAYER (Thomas), imprimeur à Rouen (1520-1522).

Je manque de détails biographiques sur ce typographe, qui exerça à Rouen de 1520 à 1522, et fut l'imprimeur attitré du libraire Simon Gruel, mais du moins je puis fournir la description de son ouvrage capital[1], qui fait honneur à ses presses et dont le titre est

(1) En lhonneur, gloire, et exultation de / tous amateurs de lettres et signamment de eloquence. / ¶ Cy ensuyt Le grant et Vray art de pleine Rhe-/torique. Utille, proffitable, et necessaire : a / toutes gens qui desirent a bien elega- / ment parler et escrire. ¶ Compil- / le et compose Par tres- / expert, scientifique, et / vray orateur Maistre / Pierre fabri. En / son viuant cure / de Meray et / Natif de / Rouen / ¶ Par leql / ung chascun en / le lysant pourra fa- / cillemẽt, & aorneemẽt / cõposer, et faire toutes / descriptiõs : tãt en prose cõ- / me en rithme. Cest assauoir / En prose : Cõme Oraisõs, Let- / tres missiues, Epistres, Sermõs, / Recitz, collations et reqstes. A toutes / gẽs & de to^{9} estatz. ¶ Itẽ en Rithme, Chãtz/ royaulx, Ballades, Rõdeaux, Virelays. Chã- / sons. Et generallemẽt de toutes

disposé en forme de sablier. Le colophon nous révèle que cet imprimeur demeurait au moulin de Saint-Ouen.

Le volume en question contient aussi, au verso de son titre, le texte intégral du privilège accordé par François Ier au libraire Gruel; j'en donne ici une copie[1], dans laquelle j'ai restitué les abréviations;

sortes, tailles, et / manieres de cõpositiõ. Imprime à Rouẽ. Le xvij. iour / de Janvier. Mil,ccccc.xxi. auant pasques. Pour Symon / Gruel libraire demeurãt aud. lieu. au portail des Libraires. / Cum gratia et priuilegio regio. [A la fin:] En lhonneur... (comme au titre)... composition. Nouuellement Imprime a Rouen Par Thomas / Rayer Demourant au moulin de sainct Douen. Pour Symon Gruel Libraire demourant audict lieu. Tenant sa bou / ticle au portail des Libraires.·. (In 4. 5 ff. n. ch. pour la ta., 103 ff. ch. pour le 1er livre, 68 ff. ch. pour le 2e livre et 1 f. n. ch. pour le colophon, blanc au v°. Impr. goth. Titre r. et n. B.N., Inv. Rés. X. 1252.)

(1) « Francoys par la grace de Dieu Roy de France. Aux Prevost de Paris, Bailly de Rouen, Senechaulx de Lion, et de Poictou: et à tous nos aultres justiciers: ou à leurs lieutenans, Salut. Receu avons humble supplication de nostre cher et bien amé Symon gruel, libraire demourant en nostre bonne ville de Rouen, Contenant que pour le bien, proffit et utilité de la chose publique, il a fait dicter et corriger ung livre, nommé la Rethorique: tant prosaique que rithmique de Maistre Pierre le feure orateur tres expert: lequel il feroit voluntiers imprimer: mais il doubte que apres qu'il auroit fait imprimer que plusieurs aultres imprimeurs ou libraires le voulsissent semblablement faire imprimer: par quoy seroit led. suppliant en danger de ne les povoir vendre, ne recouvrer les deniers qu'il luy a convenu frayer et mectre à faire dicter et corriger led. livre comme dit est, et que diceulx il ne se peust rembourser: si par nous ne luy estoit sur ce donné terme compétent pour icelluy livre imprimer ou faire imprimer; et icelluy imprimé vendre, et adenerer tant par luy que ses facteurs et entremecteurs. Par quoy vouldroit bien que ce pendant fust inhibé et deffendu à tous aultres libraires ou imprimeurs de ne pouvoir imprimer ne faire imprimer ledit livre durant le temps et terme de trois ans, s'il nous plaisoit sur ce luy octroyer noz congié, licence, permission, octroy, grace, et libéralité. Pourquoy nous, ces choses considérées, désirans led. livre. estre communiqué à ung chascun, et aulcunement led. suppliant estre récompensé de ses fraiz et mise, à icelluy, pour ces causes, et autres à ce nous mouvans, avons donné et octroyé, donnons et octroyons de grace especial, par ces présentes, congié, licence, permission et octroy, qu'il puisse et luy loise imprimer ou faire imprimer led. livre, et icelluy vendre et adenerer ou faire vendre, et adenerer tant pour luy que ses facteurs et entremetteurs jusques aud. an et terme de trois ans prochainement venans. Si vous mandons et commectons par ces présentes et à chascun de vous si comme à luy appartiendra que de noz présens grace, congié, permission et privillege, vous faictes et souffrez led. suppliant jouyr et user paisiblement led. temps de troys ans durant: sans luy faire ne souffrir estre fait, mis ou doné aulcun destourbier ou empeschement au contraire, en faisant ou faisant faire inhibition et deffence de par nous à tous marchans libraires, imprimeurs et autres de nostre royaulme de ne imprimer ou faire imprimer, vendre ne faire vendre, ne achapter aultres livres telz que dessus que ceulx que led. suppliant aura fait imprimer, led. temps de trois ans durant, sur peine de confiscation de ce qui auroit esté au contraire; et de cent marcz dargent à nous à appliquer, et à ce faire et souffrir contraignez tous ceulx qu'il

ces documents sont peu communs et leur reproduction est toujours fort intéressante. Une collection complète en serait bien précieuse.

REGNAULT (Pierre), prétendu imprimeur de Rouen (1492-1519).

Cet éditeur, dont le principal établissement était à Caen, n'a jamais eu à Rouen qu'une succursale dans la rue Ganterie, à l'enseigne des *Trois fers à cheval*; le lecteur est donc prié de se reporter à la notice qui concerne ce personnage, dans la troisième partie du présent volume.

REINSART (Théodore), imprimeur-libraire à Rouen (1597-1614).

S'il fallait tenir un compte exact de l'ouvrage signalé dans le *Manuel du bibliographe normand* [1], de la manière suivante : « Les Hymnes Chrétiens en françois, en ryme. Rouen, Théodore Reinsart. 1576. In-16. Fig. sur bois », on voit que Théodore Reinsart aurait été établi à Rouen dès 1576. Mais cette date, qui a trompé l'auteur du *Manuel* lui-même [2], résulte évidemment d'une coquille, attendu que cet imprimeur n'a fait qu'en 1597 son apparition dans la capitale de la Normandie. Il est en effet constaté par une sentence du bailli de Rouen, du 24 octobre de cette dernière année [3], qu'après avoir fait son apprentissage à Paris et y avoir exercé l'état de libraire « soubz la veufve de deffunt Gilles Beiz (Beys) », Reinsart était venu à Rouen, y avait épousé la veuve de Thomas I Mallard et avait ouvert une officine, peu de temps avant cette sentence, sans en avertir les gardes de la Communauté et en négligeant de se faire admettre au serment. Bien qu'entre temps il eût acheté le consentement de ces derniers, moyennant une somme de 20 écus, Reinsart fut condamné à deux écus d'amende envers le roi. Quant aux 20 écus qu'il avait promis de verser dans le coffre de la Communauté, il dut les remettre aux administrateurs de la maison de Santé, car, après avoir sévèrement admonesté les gardes

appartiendra par toutes voyes et manières deues et raisonnables, et en cas de débat lesd. inhibitions, deffences et contrainctes tenans, nonobstant oppositions ou appel quelzconques, et sans préjudice dicelles, faictes aux parties oyes bon et brief droit. Car ainsi nous plaist il estre fait, nonobstant comme dessus : et quelzconques lettres subreptices à ce contraires. Donné à Paris le xxi. iour de Septembre Lan de grace mil ccccc xx. Et de nostre règne le vj. Par le Roy à vostre Relation. Ainsi signé, Bordel. »

(1) Tome I, p. 347. — (2) Voy. ses Notes, liasse 142. — (3) Voy. Documenta, n° 544.

de la fâcheuse habitude par eux contractée dc soutirer de l'argent des récipiendaires, le bailli ordonna qu'ils seraient « privez du droict qui leur en eust peu et pourroict appartenir [1] ». Reinsart devint lui-même garde de la Communauté en 1606 [2], mais l'histoire ne dit pas s'il suivit les déplorables errements de ses prédécesseurs dans la même charge.

Installé devant le Palais, à l'enseigne de l'*Homme armé* [3], cet imprimeur a produit un assez grand nombre de volumes, sur la plupart desquels figure une marque [4], représentant une femme au bord de la mer (la Fortune), posant le pied gauche sur un être de forme humaine dont la tête est ornée de vipères en guise de cheveux (l'Envie), le tout entouré d'un listel, dans lequel on lit cette devise : *Invidiam Fortuna domat* [5]. D'après Frère, Reinsart aurait achevé sa carrière en 1611, mais comme on rencontre de ses productions jusqu'en 1614 [6], il faut reporter jusqu'à cette date au moins la durée de son exercice.

On a pu remarquer que toutes les impressions de Reinsart portent à la souscription le mot *chez*, ce qui pourrait laisser croire qu'il s'est contenté d'être éditeur ; il importe dès lors de ne pas omettre de signaler que tous les privilèges qui lui ont été accordés et qu'il a reproduits, le qualifient expressément libraire et imprimeur.

(1) Voy. Documenta, n° 544. — (2) Voy. suprà, p. 16. — (3) Voy. notamment : — Les / Premieres / Pensees. / A Madame Sœur / vnique du Roy. [Marq. décrite.] A Roven. / Chez Theodore Reinsart, / deuant le Palais, à l'Homme armé. M.D.XCVIII. Auec Priuilege du Roy. (In 12. 8 ff. lim. n. ch., 122 p. ch., 1 f. blanc, 259 p. ch. inexactement et 4 ff. de ta. Cat. J. de Rothschild, n° 763). — (4) Elle a été reproduite par Silvestre, sous le n° 899. — (5) On peut en voir d'excellents tirages originaux sur le titre des deux ouvrages suivants : A. / Les Tragedies de N. Chrestien Sieur des Croix Argentenois. A Monsieur l'Abbé de Sauigny. [Marq.] A Roven, Chez Theodore Reinsart, pres le Palais, à l'Homme Armé. 1608. Auec priuilege du Roy. (In-16 B.N., Rés. Yf. 2962-2965. Ce recueil contient les tragedies suivantes, qui toutes, ont un titre séparé : « Les Portugaiz infortvnez (126 p.), Amnon, et Thamar (107 p.), Le Ravissement de Cefale (40 p.), Albovin ov la vengeance (86 p.. incomplet). — B. / Stances de Madamoyselle Anne de Rohan. Sur la mort du Roy (Henri IV). [Marq.] A Roven, chez Theodore Reinsart, deuant le Palais, à l'Homme Armé. M.DC.X. (In 16. 8 p. ch. B.N., Ye 7512.) — (6) Les Marguerites Françoises, ov Fleurs du bien-dire. Contenant la maniere de traicter & discourir parfaitement sur diuers subiets, tant d'amour, qu'autres. De nouueau corrigée & augmentée d'vne Suitte. Par François des-Rues. [Marq. décrite.] A Roven, Chez Theodore Reinsart, pres le Palais, à l'Homme Armé. 1614. Avec privilege dv roy. (In 12. 556 p. ch. pour les *Marguerites* et 248 p. ch. pour la *Suitte*, SII. B.N., Z. 17763.)

Roger (Jean), imprimeur à Rouen (1622-1627).

Cet imprimeur n'est connu que bibliographiquement, et, d'après les éditions qu'il a publiées, il faut circonscrire son exercice entre les années 1622 et 1627. Il avait son officine dans la rue *Mars-Parlus* (Malpalu), près de la Tuile d'or [1], et fit usage d'une marque, que j'ai déjà décrite [2], avec la même devise : *Paupertas summis ingeniis obesse ne provehantur*, ce qui peut donner à penser qu'il y avait une sorte d'association ou de partie liée entre lui et Jacques Auber. Sa dernière impression connue (1627) est une édition des œuvres de Guillaume Du Vair, semblable en tout à celle donnée, la même année, par David Geuffroy.

Rost (Les de), imprimeurs à Rouen (1612-1716).

I. Michel (1612-1613). Reçu maître en 1612 [3], il obtint, l'année suivante, une autorisation du Parlement pour l'impression et la vente, pendant trois ans, d'un livre intitulé : *Fuite honteuse des ministres luthériens d'Allemagne* [4]. C'est tout ce que l'on sait de lui, mais on peut présumer qu'il fut le père du libraire Pierre de Rost et l'aïeul de l'imprimeur qui suit.

II. Robert (1684-1709). Né à Rouen vers 1655 [5], reçu maître le 15 juin 1677, il s'était établi le 21 juin 1684 [6], dans la rue Senecaux, à l'enseigne des *Trois Miroirs*, qu'il quitta bientôt pour la rue Écuyère, où, en 1701 et 1706, il avait une imprimerie composée de deux presses, desservies, d'après la dernière enquête, par trois compagnons : Jacques Vampoulle, Julien de Rost et Étienne Tartarin [7]. Il n'avait point de librairie et se contenta d'imprimer pour autrui, notamment pour les Oursel, et pour Jean Ribou, libraire à Paris [8]. Quelques rares livres portent néanmoins son nom et son

(1) Les Diverses lecons de Pierre Messie, Gentil-homme de Seuile. Mises de Castillan en François, par Claude Gruget Parisien. Avec sept dialogves de l'Autheur, dont les quatre derniers ont esté de nouueau traduits en ceste quatriesme Edition. Ensemble quatre Tables, deux des Chapitres, & les autres des principales matieres y traictées. Reueu de nouueau en ceste derniere Edition. [Marq. indiquée.] A Roven, De l'Imprimerie, De Iean Roger, ruë Mars-Parlus. M.D.XXVI [sic]. (Pet. in 8. 1032 p. ch. sll. et la ta. B.N., Z. 32320). — (2) Voy. suprà, p. 49. — (3) A.D.S., E. 483, f° 13 v°. — (4) Voy. Documenta, n° 585. — (5) D'après la supputation de l'âge (46 ans) indiqué par lui à l'enquête de 1701. (B.N., Ms. fr. n. a. 400, f° 372.) — (6) A.D.S., C. 145 (Enquête de 1706). — (7) Ibid. — (8) Ibid.

adresse [1]. Robert de Rost fut appelé aux fonctions de garde en 1696[2], ce qui permet de le classer parmi les imprimeurs les mieux cotés de la ville de Rouen, et cependant il faut le ranger aussi au nombre de ceux qui s'occupaient de contrefaçons [3] ; il est vrai, en ce qui concerne le seul fait que j'aie relevé de ce chef à sa charge, qu'il n'avait imprimé le livre, alors incriminé par Jacques Estienne, que pour le compte du libraire Antoine Ruault. En 1710, il semble avoir été l'objet d'une suspicion beaucoup plus grave, car le chancelier lui-même ordonnait de le faire arrêter comme imprimeur de mauvais livres [4], mais ceci est d'autant plus singulier que Robert de Rost ne devait plus avoir d'atelier à cette époque, attendu que l'arrêt du 18 mars 1709 ne fait pas mention de lui. Frère [5] dit pourtant qu'il ne cessa d'imprimer qu'en 1716 (?).

Rouves (Robert de), imprimeur à Rouen (1608-1629).

Cet imprimeur n'aurait débuté, suivant Frère [6], qu'en 1612, mais, comme le 24 mars 1609, il prenait un apprenti du nom de Charles Quinart [7], il est bien évident que, dès 1608 au moins, il était établi. Bien qu'il ait cumulé la profession d'imprimeur avec celle d'éditeur, Robert de Rouves n'est guère connu que par des livres exécutés pour le compte d'autres libraires [8] ; quelques ouvrages seulement portent au titre sa souscription comme éditeur [9], notamment des classiques à l'usage du Collège des Jésuites, des *Fables d'Esope* [10], par exemple, qui sont signées : « Ex typographia Roberti de Rouves, in vico Patrum Minorum, propè Collegium Societatis Iesu. » (Pet. in-8, de 427 p. ch. Slata.) Robert de Rouves avait

(1) Voy. notamment : — Le Cuisinier françois enseignant la maniere de bien aprester et assaisonner toutes sortes de viandes grasses et maigres, légumes et patisseries, etc. Revû, corrigé et augmenté d'un Traité de confitures seiches et liquides et autres délicatesses de bouche... par le sieur de Lavaranne (sic), escuyer de cuisine de Mr le marq. d'Uxelles. / Rouen, Impr. de Robert de Rost, ruë Seneceaux, aux trois Miroirs. 1689. (In 12. Cat. Lormier, n° 2864.) — (2) Voy. suprà, p. 21. — (3) Voy. Documenta, n° 726. — (4) Voy. Documenta, no 740. — (5) N.F., liasse 110. — (6) Ibid. — (7) A.D.S., E. 485, p. 57. — (8) Voy. par exemple : Homelies dominicales De Messire Iean Pierre Camvs, Euesque & Seigneur de Belley. [Marque n° 1 de Jean Osmont.] A Roven, Chez Iean Osmont, dans la Court du Palais. M.DC.XXIIII. [A la fin :] Acheuez d'imprimer par Robert de Rouues le I. iour d'aoust 1624. (In 8. 488 p. ch. sll. B.N., D. 27669.) — (9) L'Heraclite chrestien, c'est à dire les Regrets et les larmes du pécheur pénitent, par Me Pierre de Besse, limosin. / A Rouen, Chez Robert de Rouves. 1623. (Pet. in 12. Cat. Lormier, n° 4632.) — (10) N.F., liasse 143.

été garde de la Communauté en 1615 et 1616 [1], et il imprimait encore en 1623 et 1624 ; or, d'après une indication qu'on rencontre à la page 130 d'une *Histoire de la ville de Rouen*, éditée en 1668 [2], il serait mort le 8 juin 1621, à l'âge de 48 ans et aurait été inhumé dans l'église Saint-Godard, où sa veuve, Marguerite Hamillon, perpétua sa mémoire par des fondations pieuses et par une inscription funéraire dont je reproduis le texte inséré dans cette *Histoire* [3]. Il est certain que cette date de 1621 est fautive et contient une coquille typographique, car j'ai rencontré aux archives communales de Rouen, dans le registre des inhumations de l'église en question, pour les années 1629 à 1657, cette mention qui ne peut laisser aucun doute sur l'époque réelle du décès de notre imprimeur : « Du 9 juin 1629, Robert de Rouvre, libraire. »

SAULCE (Guillaume), imprimeur (?) à Rouen (1572).

Ce nom a été rencontré par Gosselin [4], dans les registres du Tabellionage de Rouen, accompagné de l'épithète *imprimeur* ; il en a conclu que c'était un maître ! c'est aller un peu vite en besogne, et tant qu'on n'aura pas trouvé une production portant sa signature, il faudra se contenter, comme je le fais, de le ranger parmi les compagnons.

SEIGNEURÉ (Ozée), imprimeur à Rouen (1630-1665).

Bien contradictoires sont les dates fournies jusqu'ici au sujet de ce typographe, qui, suivant M. Lesens [5], appartenait à la religion réformée et était frère d'Adam Seigneuré, pasteur de l'église d'Évreux. Il ne se serait établi, d'après le même auteur, qu'en 1637, et serait décédé en 1652. Frère [6] est d'accord avec Lesens sur la date

(1) Voy. suprà, p. 17. — (2) Histoire de la ville de Roven. Seconde partie. Ov l'on void l'origine & accroissement des Eglises Paroissiales & Collégiales, Chapelles & Hôpitaux, avec les sépultures de remarque qui s'y rencontrent, & en quelques autres lieux de la Campagne. / A Roven, Chez Iacques Heravlt, dans la Cour du Palais. M.DC.LXVIII. (In 12 425 p. ch. B.N., Lk[7] 8423). — (3) P. 130, Eglise S. Godard : « Au pilier opposé [au 1[er] pilier de la nef], sur une table de marbre avec ses ornemens. Cy gist Honorable homme Robert de Rouves, en son vivant Marchand Libraire & Imprimeur en cette Ville de Roüen, qui deceda le 8 Iuin 1621, agé de 48 ans et a esté fonde par Marguerite Hamillon sa femme une Messe tous les Vendredys à perpetuité a neuf heures, & trois Obits par an à leurs intentions & de leurs parens vivans & trespassez par contract du 23 septembre 1640. Priez Dieu pour leurs ames. » — (4) *Glanes*, p. 106. — (5) *Impr. et libr. protest.* — (6) N.F., liasse 143.

initiale de 1637, mais il prolonge jusqu'en 1665 la carrière de Seigneuré. En ce qui concerne les débuts de cet imprimeur, il est certain que la date de 1637 est beaucoup trop tardive, attendu que, dans le cours de cette même année, Ozée Seigneuré a rempli les fonctions de garde de la Communauté [1] ; comme, d'autre part, il avait commencé son apprentissage, en 1614, chez Robert de Burges [2], il n'est pas téméraire d'avancer que 16 ans plus tard, il était en état d'ouvrir un atelier ; c'est pourquoi j'ai fixé approximativement à 1630 la première année de son exercice. Sa plus ancienne production citée par Frère est de 1642 ; or, en 1639, il imprimait pour le libraire Corneille Pitreson [3]. Enfin, en ce qui touche l'époque de son décès, la date de 1652, donnée par Lesens, concerne sans doute le père de notre imprimeur, qui aurait porté le même prénom, attendu que le typographe Ozée Seigneuré imprimait encore en 1665 [4].

SÉJOURNÉ (Les), imprimeurs-libraires à Rouen (1601-1693).

Quatre maîtres de la Communauté rouennaise, portant le nom de Séjourné, ont successivement rempli la charge de gardes, savoir : Jacques, en 1607 et 1608 [5] ; Louis, en 1638, 1644, 1650 et 1654 [6] ; Robert I, dit l'aîné, en 1632, 1637, 1647 et 1653 [7] ; Robert II, dit le jeune, en 1658, 1664, 1665 et 1670 [8]. Il faut évidemment conclure de ceci que les Séjourné n'étaient pas les premiers venus dans leur corporation, cependant on ne connaît aucune production des deux premiers. Voici quelques notes et quelques dates pour chacun d'eux.

(1) Voy. suprà, p. 18.— (2) N. F., liasse 143.— (3) Voy. notamment: — La pharmacopee des dogmatiqves reformee, et enrichie de plusieurs remedes excellents, choisis et tirez de l'art Spagyrique. Avec vn traicté familier de l'exacte preparation spagyrique des medicaments pris d'entre les Mineraux, Animaux & vegetaux : Et vne breue Response au liuret de Iacques Aubert, touchant la generation & les causes des Metaux. Par Ioseph dv chesne sieur de la Violette, Conseiller & Medecin du Roy. Derniere edition, Reueuë & augmentee de nouueau. [Fleuron] A. Roven, De l'Imprimerie de Ozee Seignevré, Pour Corneille Pitreson. M.DC. XXXIX. (Pet. in 8, 548 p. ch. sll. et la ta. Beau portr. n. s. de J. Du Chesne. B.N., Te [131] 45 A.) — (4) La Philosophie des esprits, divisée en cinq livres et generaux discours chrestiens, par feu M. René du Pont. Recueillie et mise en lumiere, par F. Math. Le Heurt, docteur en theologie, gardien du couvent de S. François de Poictiers, et par luy-mesme reveuë, corrigee et augmentee en cette derniere edition. // A. Roven, Par Ozee Seigneuré, pour Corneille Pitreson. 1665 (In 8. Front. gr. Cat. Lormier, n° 4635.) — (5) Voy. suprà, p. 16. — (6) Voy. suprà, pp. 18 et 19. — (7) Ibid. — (8) Voy. Suprà, p. 19.

I. JACQUES (1601-1620) avait été reçu maître en 1601 [1] et exerça jusqu'en 1620 ; en 1616, il est visé dans deux poursuites faites par les Gardes au sujet d'impressions « vitieuses » d'*Heures* à l'usage de Rome en latin et en français [2], qu'il avait exécutées pour le compte de Daniel Le Cousturier, d'une part et de Robert de Burges, d'autre part.

II. ROBERT I (1625-1668). Fils du précédent, il avait dû s'établir au plus tard en 1625. Frère fixe [3] ses débuts à l'année 1630, mais cette date est inadmissible, attendu qu'en 1627, il était déjà qualifié maître imprimeur, poursuivi pour avoir usurpé les fonctions de garde, au sujet d'une affaire dont j'ai déjà parlé plusieurs fois, et condamné, entre autres peines, à dix livres d'amende [4], et qu'en 1628, je rencontre un ouvrage imprimé par lui, sur le titre duquel il donne son adresse : *rue Escuyère, à la Fleur de Lys* [5]. En revanche, l'auteur du *Manuel du bibliographe normand* prolonge l'exercice de cet imprimeur jusqu'en 1670, bien qu'il soit décédé le 27 septembre 1668 [6]. De son mariage avec Catherine, fille de Nicolas II Hamillon [7], morte elle-même le 9 octobre 1676 [8], il eut notamment deux fils : l'aîné s'appela Robert, comme son père, et fait l'objet du paragraphe IV ci-dessous ; le second fut prénommé Jean, et, après avoir fait son apprentissage dans la maison paternelle, il alla se perfectionner à Paris, puis s'établit, en 1671, à

(1) A.D.S., E. 483, f° 3. —(2) A.D.S., E. 485, pp. 33 et 34 : Du 16 aout 1616. « Sentence du bailliage de Rouen allencontre de Daniel Le Cousturier, maistre particulier dudit estat de libraire, aproché pour avoir faict imprimer, vendre et distribuer plusieurs Heures latin-françois, usage rommain, lesquelles estoient vitieuses en l'impression. Ayant led. Le Cousturier faict venir led. Séjourné qui les avoit impriméez, par laquelle sentence, les parties ouyes, fust dict à bonne cause led. aprochement, led. Sejourné condampné en cent sols d'amende et que lesd. Heures seroient lacheréez et rompues, et deffences à luy faictes de commettre telles faultes à l'avenir sur les peines au cas apartenant. » — Du 19 août 1616. « Sentence du bailliage de Rouen allencontre de Robert de Burges et de Jacques Sejourné, aprochez pour avoir achapté et vendu l'un à l'aultre plusieurs Heures latin-françois, qui estoient vitieuses en l'impression et sans avoir esté veues et visitées par gardes, et condamnez en chascun trente sols d'amende avec despens. » — (3) N.F., liasse 143. — (4) Voy. Documenta, n° 626. — (5) La Fleur des Pseaumes, par Estienne Binet, S. J. (In-12. 618 p. Cf. Sommervogel, *Bibl. de la Comp. de Jésus*, t. I, col. 1490.) — (6) A.R., Paroisse S. Jean, reg. des bapt., mar. et décès de 1668 : « Robert Séjourné, marchand libraire, mort le 27, inhumé le 28 septembre 1668. » — (7) Voy. suprà, p. 200. — (8) A.R., Paroisse S. Jean, Reg. de 1674 à 1689 : « Le 9e octobre 1676 mourut Catherine Hamillon, aagée de 70 ans, veufve de feu Robert Sejourné, imprimeur-libraire, et le samedy 10e octobre fut inhumée en cette église, présence de Robert Séjourné, son fils, et de Jacques Soury. »

Bordeaux, où ses descendants ont acquis quelque célébrité, ainsi qu'on le verra dans la partie de cet ouvrage consacrée à la province de Gascogne.

III. Louis (1629-1665). Il était le second fils de Jacques. On ne connaît, je l'ai dit plus haut, aucun ouvrage sorti de ses presses, mais, de même que son père, il travailla pour des libraires à la fabrication de livres d'*Heures* et fut poursuivi au sujet de l'un d'eux, en 1638, pour avoir négligé d'imprimer, malgré un usage constant, les rubriques en rouge [1]. Louis Séjourné avait épousé Madeleine Dumesnil, qui, restée veuve en 1665, conserva l'établissement de son mari jusqu'au moment de sa mort, en 1675 [2]. Une fille, née de cette union, épousa, à la fin de la même année, l'imprimeur Jean-Baptiste Machuel [3].

IV. Robert II (1659-1693). Né à Rouen vers 1623 [4], il était fils de Robert I et de Catherine Hamillon, s'établit, suivant Frère, en 1659 et exerça son art, dans la rue Écuyère, à l'enseigne de la *Bible d'Or*, jusqu'au jour de son décès, survenu le 26 octobre 1693 [5].

Seyer (Pierre), imprimeur à Rouen (1763-1787).

Né et baptisé à Verneuil-en-Perche (aujourd'hui chef-lieu de canton du dép. de l'Eure), le 25 mai 1735 [6], il était fils d'un autre Pierre Seyer, et de Julienne Bouvigny [7], et avait fait, je crois, son apprentissage à Paris. En 1760 seulement, peu de temps après le décès de Jean-François Behourt, il était venu à Rouen, pour diriger l'imprimerie de la veuve de ce dernier, en qualité de prote ; il serait donc inexplicable que Frère, dans ses *Notes* [8], fasse état de trois Pierre Seyer, qui auraient exercé à Rouen, le premier, de 1664 à 1703, le second de 1703 à 1740, et le troisième de 1750 à 1789, si l'on ne tenait compte qu'il a été trompé par des mentions bibliographiques portant des dates erronées. Bref, une fois installé dans l'imprimerie Behourt, Seyer ne tarda pas à conquérir non seulement l'estime, mais encore le cœur de sa patronne ; des projets de mariage s'échangèrent et même, pour les faciliter, Élisabeth

(1) Cf., Documenta, n° 638. — (2) N.F., liasse 143. — (3) Voy. suprà, p. 297. — (4) D'après la supputation de son âge au moment de son décès. — (5) A.R., Paroisse S. Jean, reg. de 1690 à 1699 : « Le 26e octobre 1693, mourut Robert Séjourné, marchand libraire à Rouen, âgé d'environ 70 ans, et le 27e fut inhumé en cette église. » — (6) A. N., V6 1004, Arrêt du Cons. du 22 sept. 1761. Voy. Documenta, no 912, pièce produite. — (7) Voy. suprà, p. 61, note 5. — (8) Liasse 143.

Lenostre démissionna en faveur de son prote, par acte sous seings privés du 15 septembre 1761[1]. Seyer présenta aussitôt requête au Conseil pour être autorisé à se substituer à sa future épouse et un arrêt du 22 septembre suivant le renvoya pour justifier de ses titres et de sa capacité devant le magistrat de police de Rouen[2]. Ses titres cependant n'étaient pas très réguliers, les usages de l'imprimerie rouennaise voulant que les maîtres eussent fait leur apprentissage dans la province même ; heureusement, Étienne-Vincent Machuel consentit (1762) à favoriser l'établissement du futur mari de la veuve Behourt, en lui signant un brevet d'apprentissage, qui devait être de quatre années[3], mais qui resta fictif, Machuel ayant délivré, quelques mois plus tard (17 janvier 1763), à son prétendu apprenti, un certificat contatant que, ce dernier ayant la capacité requise pour exercer l'imprimerie et la librairie, il lui faisait remise du temps de son apprentissage[4]. Un arrêt du Conseil d'État, du 28 mars 1763, vint enfin autoriser Seyer à occuper la place de J.-F. Behourt[5], et, le 13 avril suivant, s'accomplissait le mariage du nouvel imprimeur avec Elisabeth Lenostre[6]. Il n'y a rien d'intéressant à dire de l'exercice de ce typographe, qui continua l'entreprise de son prédécesseur, d'abord dans la rue Écuyère, sous l'enseigne de l'*Imprimerie du Levant*, puis dans la rue du Petit Puits ; je saute donc immédiatement par dessus 24 années. Seyer avait atteint alors l'âge de 52 ans et gagné des infirmités, il avait perdu sa femme depuis peu de temps et marié sa bru, Victoire-Élisabeth Behourt, avec un cousin de celle-ci, Pierre-Louis Behourt[7] ; il sollicita et obtint du Conseil d'État de s'adjoindre ce dernier en qualité de survivancier[8]. Il est certain que, dès ce moment, prit fin le rôle actif de Pierre Seyer, en tant que typographe : il continua pourtant de signer toutes les productions de l'imprimerie, s'intitulant toujours l'imprimeur de Son Éminence le Cardinal[9], jusqu'en 1789. A partir de cette

(1) Cf. Documenta, n° 915, pièces produites, lettre A. — (2) Voy. Documenta, n° 912. — (3) Cf. Documenta, n° 915, pièces produites, lettre B. — (4) Ibid., lettre C. — (5) Voy. Documenta, n° 915. — (6) Voy. suprà, p. 61, note 5. — (7) Voy. suprà, p. 62. — (8) Voy. Documenta, n° 942. — (9) Voy. notamment : A./ Procès-verbal des séances de l'assemblée provinciale de la Généralité de Rouen, Tenue aux Cordeliers de cette Ville, aux mois de Novembre & Décembre 1787. [Arm. de Normandie.] A Rouen, chez Pierre Seyer, Imprimeur de son Éminence Monseigneur le Cardinal, rue du Petit-Puits. M.DCC.LXXXVII. (In 4. 416 p. ch. et plusieurs tableaux. B. N., Lk[15]41.) — B./ Cahier de doléances du Clergé du Bailliage de Rouen, Assemblé avec le Clergé des autres Bailliages secondaires, dans l'Église des Cordeliers de ladite Ville, le 15 avril 1789. [A la fin :] A Rouen,

époque, il devint l'imprimeur de l'Hôtel de Ville[1], puis, ayant embrassé avec ardeur les idées nouvelles, il se jeta bientôt, à ce que dit Frère[2], dans le parti des terroristes. Seyer n'abandonna définitivement ses presses qu'en l'an XI (1803), après les avoir cédées à un nommé Lemoine. On rencontre, de 1790 à 1791, de nombreux documents imprimés par Seyer et Behourt, pour la Société des Amis de la Constitution de Rouen, qui était affiliée à celle des Jacobins de Paris.

Société typographique (1623-1690).

Ainsi que cela s'était passé à Paris, une Société typographique se forma à Rouen pour la publication de certains livres ecclésiastiques, qui exigeaient d'assez grandes avances de fonds et dont les éditions ne se liquidaient qu'à la longue, à la différence des livres de chœur, dont les frais étaient avancés par les évêques et les chapitres et tous les exemplaires à peu près vendus d'avance. La première société de ce genre qui se soit organisée à Rouen, remontait, d'après Frère[3], à l'année 1623 ; en 1640 seulement, elle publia un *Manuel* à l'usage du diocèse[4], suivi d'une nouvelle édition, donnée en 1651[5]; celle-ci sortait des presses de Laurent I Maurry, ayant pour associés David Du Petit Val, la veuve Louis Costé et Richard III Lallemant. La société existait encore, paraît-il, en 1690, mais je n'ai rencontré aucun ouvrage qu'elle ait mis au jour à cette époque.

Tallebot (Michel), imprimeur à Rouen (1614-1629).

Un Jean Tallebot fut admis à la maîtrise en 1600[6] : Frère, dans

De l'Imprimerie de Pierre Sfyer (sic), Imprimeur de son Éminence Mgr le Cardinal, rue du Petit-Puits. (In 8. 32 p. ch. B.N., Le²¹ 164.)

(1) Voy. notamment : — Cahier des doléances, remontrances et instructions De l'Assemblée du Tiers-État de la Ville de Rouen. Mars 1789. [A la fin :] A Rouen. De l'Imprimerie de P. Seyer, Imprimeur de l'Hôtel de Ville, rue du Petit Puits. (In 8. 56 p. B.N., Le²¹ 165.) — (2) *Loc. cit.* — (3) *Notes*, liasse 143. — (4) Sacerdotale sev Manvale Ecclesiae Rothomagensis. Francisci, Religiosissimi eius Sedis Archiepiscopi Normaniae Primatis, iussu auctum ac reformatum. [Arm. de l'Archev.] Rothomagi, Apud Societatem Typographicam Librorum Officij Ecclesiastici. M.DC.XL. Cvm privilegio. (In 4. 480 et xliiij p. ch. sll. et la ta. B.N.. B. 1781). — (5) Parochiale sive Sacerdotale (qvod manvale vocant) Ecclesiae Rothomagensis A Francisco II. Rothomagensi Archiepiscopo, Normaniae Primate, Vtilitati Publicae, Nouã ac Nouissimã Editione ad Antiquum Canonem Apparatum... [Arm. de l'Archev.] Rothomagi, Apud Societatem Typographicam Librorum Officij Ecclesiastici. M.DC.LI. Cvm priuilegio. (In 4. 2 vol. B.N., B. 1782.) — (6) A.D.S., E. 483, f° 2 v°.

ses *Notes*[1], en fait un imprimeur, qui aurait exercé de 1580 à 1600 ! mais ne cite aucun ouvrage sorti de son atelier. Je pense que ce Tallebot n'a été que libraire; il semble dans tous les cas être un parent de Michel Tallebot, qui, lui, fut un véritable typographe. Reçu maître en 1614[2], il ouvrit un établissement dans la rue du Varvot, d'où sont sorties un certain nombre de plaquettes ou *nouvelles à la main*[3]. Il mourut probablement en 1629, car on ne rencontre plus par la suite aucune de ses productions.

TANQUEREL (Jean-Jacques).

Ce personnage, professeur de langue latine à Rouen au XVIIe siècle, n'a d'autre attache avec l'imprimerie de cette ville, que la prétention qu'il émit un jour (1631) de se faire admettre à l'apprentissage, en dépit de ses cinquante années, — ses adversaires prétendaient qu'il en avait 70, — de sa fâcheuse vision, réduite à un seul œil, et de sa situation d'homme marié. Les Gardes de la Communauté s'opposèrent à sa réception, plaidèrent contre lui et obtinrent gain de cause[4]. Précédemment, le Parlement de Rouen avait ordonné la suppression de l'un des ouvrages de Tanquerel, comme ayant été imprimé sans permission et renfermant d'ailleurs des allégations erronées et des opinions contraires aux lois du Royaume[5]; il avait de plus condamné cet auteur à 100 livres d'amende, qui furent, après le prononcé de l'arrêt, modérées à la moitié, Tanquerel ayant déclaré reconnaître « sa faute et erreur ».

TERRIER (Simon), prétendu imprimeur au Havre (1682-1742).

Les deux historiens de l'imprimerie du Havre[6], aussi bien que M. Frère[7], ont fait de Simon Terrier un imprimeur; né dans cette

(1) Liasse 143. — (2) A.D.S., E. 483, f° 15 v°. — (3) Voy. par exemple : A./ Victoire signalee obtenve par mon Seigneur le dvc de Guyse, sur Monseigneur le Prince de Condé reduict à demander la Paix le Ieudy Septiesme Iour de Ianuier Mil six cens Saize. Ensemble le nombre des drapeaux prins Et portez à la ville de Poitiers & presentez à leur (sic) Maiestez tres-Chrestiennes. [Fleuron.] A Roven. De l'imprimerie de Michel Tallebot. Iouste la copie Imprimée à Paris. M.DC.XVI. Auec Permission. (In 12. 7 p. ch. B.N., Lb36762.) — B /Discovrs fvnebre svr la mort de Monsievr le Cardinal du Perron. Auec les Particularitez de son deceds. [Fleuron.] A Roven, Chez Michel Tallebot, sus l'eau de Robec à la ruë du Varuot. Auec Permission. M.DC.XVIII. (In 12. 13 p. ch. B.N., Ln276737A.) — (4) Voy. Documenta, n° 630. — (5) Voy. Documenta, nos 627 et 628. — (6) A. Martin, *op. cit.*, p. 39; G. D. Quoist, *op. cit.*, p. 16. — (7) N.F., liasse 144.

ville vers 1660, il y aurait ensuite exercé son art durant soixante ans consécutifs, et cependant on n'arrive à attribuer à ses presses que les quelques ouvrages d'un même auteur, Jean-Baptiste de Clieu, curé de Notre-Dame du Havre. Voici la description de ceux de ces ouvrages que j'ai rencontrés :

A./ Pvrvs Virginis Cvltvs, Meris e fontibvs. Sanctorum Patrum, quo, qui Virginem amant Clerici perdiscent piè & puré servire ei cui servire regnare est. Auctore Joanne Baptista de Clieu, Clerico. // Gratiae. Apud Simonem Terrier. Impensis Auctoris. M.DC. LXXXIX. (In 8, 4 vol. B.N., D. 30349).

B./ Apocalypsis novi orbis systhema. Auctore Joanne Baptista de Clieu, Clerico.// Gratiae. Apud Simonem Terrier, Typographum. Sumtibus Auctoris, M.D. C.XCV. (In 8. 681 p. ch. sll. Partie de l'ouvrage sous-intitulée : *Pars secunda, Liber primus*. B.N., Rés. A. 17932.)

C./ Apocalypsis... Clerico.// Gratiae. Apud Simonem Terrier, Typographum. Sumtibus Auctoris. M.D.C. XCVI. (In 8. 464 p. ch. sll. Partie de l'ouvrage sous-intitulée : *Par secunda, Liber septimus*. B.N., Rés. A. 17933.)

D'après l'examen de ces trois volumes, d'une impression compacte et d'ailleurs assez correcte, il me paraît qu'ils n'ont pas dû être exécutés au Havre, mais à Rouen et par conséquent par un maître qui n'est pas Simon Terrier. Par suite, il me semble fort douteux que celui-ci ait jamais été typographe. Au surplus, il est incroyable que depuis 1711[1] jusqu'au 9 avril 1742, époque de sa mort, Terrier n'ait plus rien produit. D'autre part, l'enquête de 1701 est muette sur son compte, et je ne crois pas que Jacques Hubault et la veuve Gruchet eussent supporté sans se plaindre l'établissement d'une imprimerie à côté de la leur. Pour toutes ces raisons, j'estime que Simon Terrier n'a jamais été qu'un simple libraire, éditeur à l'occasion, de même que Jean Plainpel et J. B. Morchoisne, ses successeurs.

TOUGARD ou Turgard (Nicolas), dit de Hauville, prétendu imprimeur de Rouen (1541).

Gosselin a relevé dans ses *Glanes*[2] le nom de cet imprimeur,

(1) Date à laquelle, suivant M. Martin, il aurait édité le huitième et dernier volume de l'*Apocalypsis* de J.-B. de Clieu. — (2) P. 97.

comme résidant à Rouen, en 1541, sur la paroisse S. Vivien. Nicolas Tougard était en effet typographe de sa profession, il exerçait son art à Paris dès 1528[1], mais rien ne prouve qu'il ait travaillé dans la capitale de la Normandie, aucune production de lui dans cette ville n'ayant été découverte. Il était originaire de Hauville, près de Bourg-Achard (aujourd'hui département de l'Eure) et peut-être des affaires d'intérêt l'avaient-elles appelé momentanément à Rouen.

TUVEEL (Guillaume) imprimeur à Rouen (1517).

Frère dans ses *Notes*[2], et Gosselin, dans l'ouvrage qu'il a intitulé *Glanes*[3], citent un imprimeur du nom de *Guillaume Thumel* ou *Thimel*, demeurant en 1517, d'après un acte du Tabellionage, sur la paroisse S. Maclou. Ce nom a été mal lu et il s'agit évidemment de Guillaume Tuveel, passé, quant à lui, sous silence par les deux archéologues rouennais. Il résulterait donc de cette mention, qu'avant d'aller imprimer à Caen en 1521[4], Tuveel aurait exercé à Rouen pendant quelques années ; en réalité, on ne connaît encore qu'une impression de lui dans cette dernière ville et elle n'est pas datée[5].

VALENTIN (Les), imprimeurs à Rouen (1580-1641).

Robert, et Florent Valentin, son fils, libraires à Rouen dans la première moitié du XVIe siècle, sont connus par un certain nombre de livres portant leur souscription, et par les notes que leur a consacrées Frère, dans son *Manuel du bibliographe normand*[6] ; il en est tout autrement des deux Valentin, Pierre et Robert, deuxième du nom, imprimeurs dans la même ville, à la fin du XVIe et dans le premier tiers du XVIIe siècle ; on a gardé à leur sujet un silence

(1) Cf. Ph. Renouard, *Impr. Parisiens*, p. 178, et Coyecque, *Inventaire sommaire d'un minutier parisien*, t. I, n°s 881 et 935. — (2) Liasse 144. — (3) P. 74. — (4) Voy. la Troisième partie du présent volume. — (5) Focaudi monie/ri cum glosa fa-/miliarissima super Doctrina-/le Alexãdri de Villa dei. Vna cũ additionibus/magistri Johannis bernier : recenter adie-/ctis ut legentibus etiam cõtenta primis in-/tuitibus pateant recẽti Correctione et emen/datione accuratissime castigata. [Marq. de Thomas Laisné, Silv. n° 220.] — [A la fin :] ℭ Doctrinale alexãdri vna cũ glosa focau-/di monieri atqz nõnullis pluribus ĩ locis sup/additionibus Per magistrũ Johãnẽ bernier / appositis Impressum Rothomagi ĩ officina / Guillermi Tuueel impensis Honesti viri / Thome Laisne. // Anno milleno ducenteno minus uno. / Auctor alexandri venerabilis atqz magister / Doctrinale suum dedit cõmune legendum, (Pet. in-8. 192 ff. n. ch. sign. A à I, K à Z et r. Impr. goth. B. N., Rés., p. X, 27.) — (6) T. II, p. 586.

presque absolu, et il est de mon devoir de le rompre, si imparfaitement que je sois en état de le faire.

I. PIERRE (1580-1626). Descendant probable de Florent Valentin, il tenait boutique, dès 1573, au Portail des Libraires[1]; vers 1580, il devint imprimeur et eut son atelier devant l'enseigne du *Point du jour*, sans indication de rue, mais comme ce domicile était sur la paroisse S. Herbland, ainsi qu'en justifie l'acte de baptême de l'un de ses enfants[2], il ne serait peut-être pas difficile à un archéologue local de déterminer exactement de quel *Point du jour* il s'agit. Pierre Valentin avait obtenu, vers 1596, la charge d'imprimeur du roi, les autres titulaires de ces mêmes fonctions en furent assez alarmés pour solliciter d'être maintenus dans leur emploi, ce qui leur fut accordé par des lettres patentes du 21 avril 1597[3]. Il fut également garde de la Communauté en 1602[4]. L'on ne saurait rien d'autre à son sujet, si des arrêts du Parlement de Rouen ne l'avaient autorisé à imprimer divers ouvrages[5], dont aucun exemplaire n'a d'ailleurs été révélé jusqu'à ce jour.

II. ROBERT (1598-1641) appartenait à la religion protestante et tenait boutique dans la cour du Palais, en même temps qu'à Quevilly. Garde de la Communauté en 1616 et en 1633[6], il est signalé comme typographe dans deux documents judiciaires[7], d'où il semble résulter qu'il s'employait à imprimer sans permission des livres protestants, malheureusement on n'y rencontre aucune solution à son égard, bien qu'il eût été l'objet d'une saisie dont il se plaignait devant la Chambre de l'Édit du Parlement de Rouen. Je ne puis signaler que deux ouvrages portant sa souscription[8] et ils paraissent plutôt

(1) Frère, E.A., p. 31. — (2) A.R., Paroisse S. Herbland, Bapt. de 1546 à 1621: « Du 26e septembre 1593, Nicollas, fils de Pierre Vallentin, libraire. Parains et maraine, Richard Racine, Nicolas Loyselet, Judic Dugord. » — (3) A.N., V6 610, arrêt du Conseil d'État du 30 décembre 1673. Voy. Documenta, n° 676, pièces produites, lettre F. — (4) Voy. suprà, p 16. — (5) Cf. Documenta, nos 543 et 579. — (6) Voy. suprà, p. 17. — (7) Voy. Documenta, nos 608 et 613. — (8) A. / Traicté de sagesse, Composé par Pierre Charron Parisien, Docteur és droicts, Chantre & Chanoine Theologal de Condom. Plus quelques discours Chrestiens du mesme Autheur, trouuez apres son deceds. A Monseigneur de Harlay, premier President. Derniere edition. [Fleuron.] A Roven, chez Robert Valentin, dans la Court du Palais. M.DC.XXXIIII. (In-12 84. p. ch. ; à la fin, cul-de-lampe renfermant les initiales : o. s. B. N., Z Payen 517 bis.) — B. / De la sagesse Trois livres, Par Pierre Charron Parisien. Docteur, és Droicts. Ausquels est adiousté vn recueil des lieux & chapitres, suiuant la premiere Edition de Bourdeaux, 1601. Auec la reuision de Messieurs du Conseil priué, pour le contentement & soulagement du curieux Lecteur, desireux de voire l'vne & l'autre impression. Plvs Vn petit traicté contenant vn sommaire des trois liures : vne Apologie & responce aux

de nature à troubler ma confiance au sujet de la véritable profession de Robert Valentin, attendu que tous deux semblent être sortis des presses d'Ozée Seigneuré, qui a pour ainsi dire mis sa marque de fabrique sur le *Traicté de sagesse*, en le terminant par un cul-de-lampe orné de ses initiales.

VAULTIER (Les), libraires et imprimeurs à Rouen (1569-1720).

La famille des Vaultier a tenu une assez grande place dans la librairie rouennaise, à partir de la seconde moitié du XVIe siècle, pendant laquelle on vit fleurir un Jean (1569-1589), puis un Nicolas Vaultier (1590-1607) ; de ce dernier descendent des imprimeurs et des libraires portant tous le prénom de François, et parfois difficiles à distinguer entre eux, à défaut du fil conducteur que je vais essayer de mettre entre les mains du lecteur.

I. FRANÇOIS I (1666-1692). Fils d'un libraire également nommé François, qui, d'après Frère [1], aurait exercé son commerce de 1635 à 1677 [2], il avait vu le jour à Rouen vers 1637 [3], s'était établi en 1666 dans la rue aux Juifs, en société avec son beau-frère Henri-François Viret, et devint garde de sa Communauté en 1672 [4]. Dès l'année 1670, il s'était signalé comme l'un des plus hardis contrefacteurs de Rouen ; il avait imprimé notamment l'*Histoire sainte et poétique*, du P. Gautruche, S. J., dont il avait vendu l'édition à plusieurs libraires de Paris ; ceux-ci, poursuivis par Jean Cavelier, imprimeur de Caen, qui avait le privilège de cet ouvrage, appelèrent Vaultier à les garantir. Une sentence du Châtelet de Paris, du mois de décembre 1670, condamna les libraires de Paris à une amende de 1.500 livres et aux dépens, en ordonnant que Vaultier devrait acquitter ces sommes en leur place, ainsi qu'une amende de 300 livres, dont il était personnellement frappé [5]. Ce jugement fut confirmé sur appel par arrêt du Parlement de Paris du 26 février 1671 [6]. Quelques années plus tard, en 1678, un arrêt du Conseil d'État enjoignait, [7], sous peine d'amende, à Vaultier, de représenter le

plaintes & objections qu'on faisoit contre iceux, auec quelques discours Chrestiens, trouuez apres le deceds de l'Autheur. Derniere edition [Fleuron.] A Roven, chez Robert Valentin, tenant sa boutique dans la Court du Palais. M. DC.XXXIIII. (In-12. 802 p. ch. sll. et la ta. B.N., Z. Payen, 517.)

(1) N.F., liasse 145. — (2) Il tenait boutique « sous la porte du Palais. près la Bastille ». — (3) D'après la supputation de son âge au moment de son décès. — (4) Voy. suprà, p. 19. — (5) Voy. aux *Documenta*, p. 213, note 1. — (6) Voy. Documenta, n° 673. — (7) Voy. Documenta, n° 680.

privilège, en vertu duquel il avait imprimé un livre intitulé : *Nouvelles de l'Amérique ou le Mercure amériquain*[1] ; heureusement, il était à peu près couvert par un arrêt du Parlement de Rouen du 4 août 1678, lui octroyant permission et privilège d'imprimer cet ouvrage. Je dis : *à peu près*, parce que dès cette époque, la lutte était engagée contre les parlements et que la Grande Chancellerie manifestait dejà sa tendance à ne plus tolérer d'autres privilèges que ceux émanés d'elle. François Vaultier, ainsi qu'il en fait part au public, dans un avis au *Lecteur curieux*, placé en tête de l'ouvrage, avait eu le projet, en publiant ces *Nouvelles de l'Amérique*, de créer un nouveau périodique, dans le genre du *Mercure galant françois*, qu'il aurait consacré aux nouvelles des pays étrangers ; il semble, et c'est fâcheux, que les menaces dont il fut alors l'objet aient complètement modifié ses intentions, car il ne donna aucune suite à ce premier volume. Il employa ses presses, à partir de ce moment, à éditer des livres de piété[2], et se croyant sans doute de la sorte à l'abri de toute mésaventure, il n'hésita pas, en 1681, à imprimer pour le compte de divers ecclésiastiques des brochures pour lesquelles les auteurs ne s'étaient prémunis d'aucune approbation ni permission. Malheureusement pour lui, si le typographe ne lisait peut-être pas ce qu'il imprimait et négligeait même d'y mettre son nom, les conseillers du Parlement veillaient pour lui ; ils virent dans un certain nombre de ces impressions des libelles *diffamatoires*, *anonimes*, *satyriques*, *calomnieux et remplis d'erreurs* et firent exercer des poursuites contre les auteurs et l'imprimeur. Vaultier, pour sa part, fut condamné à 30 livres d'amende et à tenir sa boutique

(1) Nouvelles de l'Amerique. Ou le Mercure Ameriquain. Où sont contenuës trois Histoires veritables arrivées de nôtre Temps. [Fleuron.] A Rouen, Chez François Vaultier le jeune, Imprimeur & Libraire, ruë aux Juifs, près le Palais. M.DC.LXXVIII, Avec privilege de la covr. (In 16. 267 p. ch. B.N., Y²6973.) Les trois histoires annoncées portent les titres suivants: Histoire de Don Diego de Rivera. — Histoire de Mont-Val. — Le Destin de l'homme, ou les Avantures de Don Bartelimi de la Cueba, Portugais. — (2) Voy. par exemple : A. / L'Illustre penitente de Beziers, ou l'Histoire admirable de Mademoiselle Bachelier, du Tiers Ordre S. François. Presentée à Monseigneur de Bonzi, Archevêque de Tolose, Par le P. Casimir de Tolose, Capucin. // A Rouen, Chez François Vaultier le jeune, Imprimeur-Libraire, ruë aux Juifs, près le Palais. M.DC.LXXX. Avec Approbation. (In 12 246 p. ch. B.N., Ln²⁷ 882 B.) — B. / Conferences theologiques et spirituelles sur les grandeurs de la tres-sainte Vierge Marie Mere de Dieu. Par le P. Louis-François d'Argentan, Capucin. [Fleuron offrant au centre la figure de la Vierge.] A Rouen, Chez François Vaultier le jeune, Imprimeur-Libraire, ruë aux Juifs, près le Palais. M.DC.LXXX. Avec Privilege & Approbations. In 8. 2 vol. B.N., D. 19422.)

fermée pendant trois mois; on pouvait lire durant ce temps, sur la porte de son officine, cette réclame peu obligeante pour ses presses : « IMPRIMEUR DE LIBELLES CALOMNIEUX ET SCANDALEUX [1]. » Enfin, après dix nouvelles années de plus calme exercice, F. Vaultier mourut à Rouen le 8 avril 1692 [2].

II. FRANÇOIS II (1694-1719). Fils ou neveu du précédent(?), né à Rouen vers 1556 [3], il fut admis à la maîtrise le 22 juin 1694 et ouvrit le jour même [4] une boutique de libraire dans la cour du Palais [5] ; vers 1700, il transféra son établissement dans la rue aux Juifs [6], puis ayant acquis, en 1705, le matériel d'imprimerie de Pierre le Huc [7], il obtint, l'année suivante, de Charles-François-Frédéric de Montmorency, duc de Luxembourg, gouverneur de la Normandie, un brevet lui permettant de s'intituler le typographe de ce haut personnage [8]; en ajoutant à cela que Vaultier fut appelé aux fonctions de garde de la Communauté en 1697 et 1708 [9], on pourrait avoir la pensée de le considérer comme un des principaux imprimeurs de la ville, il n'en était rien pourtant, car il ne semble pas avoir jamais eu d'autre matériel que la vieille presse qu'il avait achetée d'occasion et celle qu'il avait dû acquérir depuis pour se conformer au règlement. Il a néanmoins à son actif une assez

(1) Voy. Documenta, n° 684. — (2) A.R., Paroisse S. Lô, reg. 3 : « Du 9e avril 1692, a esté inhumé en l'église le corps de François Vaultier, âgé d'environ 55 ans, mort du jour d'hier, en présence de Henry-François Viret, son beau frère, et Guillaume Bouquetot, cousin. » — (3) A.D.S , C. 145, Enquête de 1706. — (4) Ibid. — (5) Voy. notamment : A. / Reflexions sur le nouveau système du Reverend Pere Lamy Prêtre de l'Oratoire. Touchant la derniere Pâque de Jesus-Christ Nôtre Seigneur. Par le R. P. D. G. B. (Guillaume Bessin) Benedictin de la Congrégation de S. Maur. [Fleuron.] A Rouen, Chez François Vaultier Libraire, Cour du Palais, M.DC.XCVII. Avec Approbation & Privilege du Roy. (In 12, 319 p. ch. sll. et la ta. B.N.. A. 7686) — B. / Maximes spirituelles du venerable pere dom Claude Martin religieux benedictin de la Congregation de Saint-Maur. Tirées de ses Ouvrages, & confirmées par les sentimens des Saints Peres./.. // A Rouen, Chez François Vaultier Libraire, Cour du Palais, à la seconde Boutique du côté des Buvettes. M.DC.XCVIII. Avec Privilege du Roy, & Permission des Superieurs. (In 12. 244 p. ch. sll. B.N., D. 17752.) — (6) Voy. notamment : A. / Reflexions sur la nature des remedes, leurs effets, et leur maniere d'agir, Leurs indications & contre-indications, & le bon & mauvais usage qu'on en peut faire. Appuyées d'Exemples, d'Histoires & d'Observations considerables. Par Monsieur de Saint-André Conseiller, Medecin ordinaire du Roy. // A Rouen, Chez François Vaultier, ruë aux Juifs. M.DCC. Avec Privilege du Roy. (In 12. 378 p. ch. sll. et la ta. B.N., Te139 31.) — B. / La Science du salut, renfermée dans ces deux paroles ; Il y a peu d'élus : ou traité dogmatique sur le nombre des elus. // A Rouen, Chez François Vaultier, ruë aux Juifs. M.DCCI. Avec Approbation, & Privilege. (In 12. 2 tomes de 248 et 224 p. slata. B.N., D. 12198.)— (7) Voy. suprà, p. 258. — (8) A.D.S., C. 145, Enquête de 1706. — (9) Voy. suprà, p 12.

importante production, notamment trois beaux ouvrages, qui sortent vraiment de l'ordinaire[1], et, dès 1712, il avait fait paraître un *Catalogue* de ses éditions, au nombre de douze, qui figure à la suite de quelques-uns de ses livres [2]. Non content d'imprimer ceux pour lesquels il avait obtenu un privilège, François II chercha, lui aussi, à glaner sur le champ d'autrui : on le rencontre, en 1714, aux prises avec François-Hubert Muguet, imprimeur à Paris, au préjudice duquel il avait contrefait des *Heures imprimées par ordre de Mgr le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris, à l'usage de son diocèse.* Dix-huit exemplaires de ce livre avaient été découverts dans sa boutique, mais quand Muguet voulut faire procéder à leur saisie, Vaultier organisa, avec la complicité de deux des gardes de la Communauté, une sorte d'émeute, au cours de laquelle il parvint à détourner la plus grande partie du corps du délit[3]. Il fut moins heureux à quelques années de là : des publications jansénistes ayant été trouvées en son domicile, François II fut arrêté le 5 juin 1718 et conduit à la Bastille, d'où il ne sortit que le 11 août suivant[4]. Je ne sais pas si le séjour dans la célèbre prison d'État avait été funeste

(1) A. / Opuscula tria de Deo Quo ad opera Prædestinationis, Reprobationis, Et Gratiae actualis, A Fr. Laurentio Brancato, Basilicae SS. XII. Apostolorum. S. R. E. Presbytero Cardinali de Lauraea Bibliothecario. In commodum Tironum S. Augustini Doctrinæ Studiosorum elucubrata. [Vign. contenant les initiales F. V. entrelacées.] Rothomagi, Apud Franciscum Vaultier, in vico Judaeorum. M.DCCV. Cum privilegio Regis. (In 4. 593 p. ch. sll. et l'index. B.N., D. 4020.) — B./ Analyse de l'Evangile, selon l'ordre historique de la concorde, Avec des Dissertations sur les lieux difficiles. Par le R. P. *** Prêtre de l'Oratoire. [Fleuron.] A Rouen, Chez Vaultier, Imprimeur de Monseigneur le Duc de Luxembourg, Gouverneur de Normandie, ruë aux Juifs. MDCCX. Avec Approbations & Privilege. (In 12. 4 vol. B.N., A. 7063.) — C. / Concilia Rotomagensis provinciae. Accedunt diœcesanæ synodi, Pontificum epistolae, Regia pro Normanniae clero diplomata, necnon alia ecclesiasticae disciplinae monumenta. Ex illis non pauca hactenus inedita. Quae prius edita fuerunt ad manuscriptos codices recognita & emendata sunt : collata quaedam cum autographis : disposita omnia juxta chronologiae ordinem, & observationibus, ubi convenit, illustrata. Prodeunt in lucem opera et studio Domni Guillelmi Bessin, Presbyteri & Monachi Benedictini è Congregatione Sancti Mauri. [Fleuron.] Rotomagi, Apud Franciscum Vaultier, in vico Judaeorum. MDCCXVII. Cum privilegio Regis et superiorum permissu. (In f°. VIII-632 et 70 p. ch. B.N., B. 374.) — (2) Voy. par exemple à la fin de l'ouvrage suivant : De l'unité de l'église, ov Réfutation du nouveau systême de M. Jurieu [Fleuron.] A Rouen, Chez François Vaultier, Imprimeur-Libraire de Monseigneur le Duc de Luxembourg, Gouverneur de Normandie, ruë aux Juifs. M.DCC.VIII. Avec Approbations & Privilege du Roi. (In 12. 484 p. sll et 2 ff. n. ch. pour le priv. et le *Catalogue*. B.N., D. 22279.) — (3) Voy. Documenta, n° 753. — (4) Voy. Documenta, n° 765.

à sa santé, toujours est-il que le 25 mai 1719, il expirait entre les bras de l'abbé Michel-Antoine Vaultier, son frère [1].

VELQUIN (Les), imprimeurs à Rouen (1599-1666).

Michel et Abraham Velquin sont indiqués par Frère [2] comme ayant exercé l'imprimerie à Rouen de 1599 à 1621 ; Lesens, dans sa Liste des imprimeurs protestants, signale en outre un Pierre Velquin, imprimeur-libraire dans la rue Pigeon, paroisse Saint-Maclou, décédé en 1666. Michel Velquin fut en effet reçu à la maîtrise d'imprimeur le 1er février 1599 [3], mais il n'est connu que pour avoir imprimé sans permission, en 1615, un petit livret, qui lui valut des poursuites devant le bailliage de Rouen et une condamnation à 100 sols d'amende [4] ; il mourut, à ce que dit Lesens, en 1636. Quant à Abraham Velquin, on n'a de lui qu'une modeste plaquette, non datée [5], qui peut laisser à penser qu'il n'a été que libraire. Enfin, en ce qui concerne Pierre Velquin, probablement fils de Michel et son successeur, il ne dut avoir qu'un bien pauvre établissement, puisqu'on n'a pas encore pu mettre la main sur une production quelconque de ses prétendues presses.

VEREUL (Étienne), imprimeur (?) à Rouen (1605-1655).

C'est à tort, à mon avis, qu'on a classé Étienne Vereul parmi les imprimeurs de Rouen, il n'a jamais été, semble-t-il, que libraire : les ouvrages qui ont sa souscription portent effectivement en eux-mêmes la preuve qu'ils ont été exécutés par d'autres que par lui [6], bien qu'ils soient ornés de sa marque que j'ai déjà décrite [7], et de sa devise : *Superanda omnis fortuna ferendo.* C'est à tort également qu'un arrêt du Conseil d'État, du 26 mai 1645, le confond avec plusieurs autres dans la qualification commune d'imprimeurs-libraires ; il y

(1) A. R., Paroisse S. Lô, Reg. 5 : « Du 26 mai 1719. Le corps du Sr François Vaultier, marchand libraire et imprimeur, décédé le jour précédent,.. a été inhumé dans la nef de nostre église, présence de discrète personne Michel-Antoine Vaultier, prêtre, son frère et du Sr Pierre Ferrand, son beau-frère. » — (2) Liasse 145. — (3) A.D.S., E. 483, f° 2. — (4) Voy. Documenta, n° 592. — (5) Le Reveil dv soldat *françois*. Av Roy. *Sur la iuste punition du Marquis d'Ancre*. [Fleuron.] A Roven, Chez Abraham Velquin, deuant la fontaine S. Viuian. Iouxte la coppie Imprimée à Paris Chez Estienne Perrin (In 12. 8 p. ch. B.N., Lb36 982 B). — (6) Voy. par exemple suprà, p. 222, note 7. — (7) Voy. suprà, pp. 222 et 223.

a lieu en effet de remarquer qu'il ne figure dans l'instance que comme libraire, à côté de son imprimeur occasionnel, Jean Le Boullenger [1]. Étienne Vereul n'en est pas moins un éditeur recommandable et ses collègues l'ont reconnu comme tel, en lui confiant, à trois reprises différentes, en 1620, 1634 et 1654, la charge de garde de la Communauté [2]. Il paraît de plus qu'il se rendait de temps à autre à Paris, pour écouler sa marchandise, ainsi qu'en fait foi ce résumé de sentence que j'ai recueilli dans l'un des manuscrits de la Bibliothèque Nationale : « 1619, 2 juillet. Sentence du Prévost de Paris qui ordonne que les livres apportés à Paris par Estienne Verreuil et Jean Pain, libraires de Rouen, seront visitez par les Sindic et Adjoints dans huitaine, pour être vendus par lesdits Vereuil et Pain suivant les règlements et qu'ils seront tenus, et tous les autres marchands, de sortir de Paris dans trois semaines après la visite de leurs marchandises [3]. »

VERGNAULT (François), imprimeur (?) à Rouen (1555).

N'a d'autre titre à figurer dans cette galerie que la simple mention faite de lui par Frère et par Gosselin ; je ne sais pas s'il fut réellement typographe, attendu que je n'ai rencontré aucune impression de lui ; je ne l'enregistre donc ici que pour mémoire.

VIDAL (Guillaume), imprimeur à Rouen (1597).

Bien qu'il ne soit pas autrement connu, sa qualité d'imprimeur paraît être établie suffisamment par l'ouvrage suivant :

— Le / cabinet / de Minerve. / Auquel sont plusieurs Singularitez. Figu-/res. Tableaux. Antiques. Recherches/saintes. Remarques serieuses. Obseruations / amoureuses. Subtilitez agreables. Ren-/ contres ioyeuses, & quelques histoires / meslees és auantures de la Sage Fenisse / patron du Devoir. / Par Beroalde de Verville. [Vignette.] A Roven, / Par Gvillavme Vidal. / M.D.XCVII. (In 12. 254 ff. ch. sll. et la ta. B.N., Rés. Z. 2816.)

(1) Cf. Documenta, n° 643. — (2) Voy. suprà, pp. 17, 18 et 19. — (3) B.N., Ms. fr. 22081, p. 11.

VIOLETTE (Pierre), imprimeur à Rouen (1503-1513).

Probablement originaire de la Normandie ou de l'une des provinces limitrophes, Pierre Violette, après avoir achevé ses études à l'Université de Caen [1], semble s'être rendu à Paris, dans l'atelier de Jean Du Pré, et y avoir appris l'art de la typographie ; dans tous les cas, on le rencontre, en 1486 et 1487, à Abbeville [2], où il travaillait évidemment en compagnie de Pierre Gérard, et, l'année suivante, il se rendait, croit-on, à Rouen et collaborait à l'organisation et aux premiers travaux de l'imprimerie de Jean Le Bourgeois. Ph. Renouard avance [3] que Violette ouvrit lui-même un atelier, en 1489, dans la capitale de la Normandie, or on ne connaît aucune production de lui avant 1503, et le fait est qu'il ne travailla pas à son compte avant cette époque. La vérité paraît être que Violette resta chez Jean Le Bourgeois jusqu'au décès de celui-ci, qu'il entra ensuite au service de Laurent Hostingue et qu'enfin, en 1503, il se décida à former un établissement personnel. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail des impressions de ce typographe, la plupart d'entre elles ont été fort savamment décrites par Léopold Delisle [4] et le surplus signalé avec des notes suffisantes soit par Frère [5] ou Philippe Renouard [6], soit par d'autres bibliographes. Je rappelle seulement que toutes les productions de Pierre Violette sont exécutées en bonne gothique, et en majeure partie pour le compte des libraires Pierre Regnault, de Caen, et Guérard Wansfort, d'York (Angleterre). Sur la fin de l'année 1513, Violette quitta Rouen et s'en alla exercer son art à Paris, où je parlerai plus amplement de lui.

VIRET (Les), famille d'imprimeurs de Rouen et de Dieppe (1570-1788).

Cette famille est la dernière des grandes dynasties d'imprimeurs rouennais dont j'aie à m'occuper ; j'en ai dressé un tableau d'ensemble, qui permettra de se rendre plus facilement compte des

(1) Claudin, *Hist. de l'impr.*, t. I, p. 272. — (2) Ibid. — (3) *Impr. parisiens*, p. 368. — (4) *Livres impr. ou publiés à Caen*, t. I, n°s 14, 22, 180, 272, 301, 368, 393 et 394. — (5) *Des livres de liturgie des Églises d'Angl.*, pp. 26 et 56. — 6) *Josse Badius*, t. II, pp. 432 et 435.

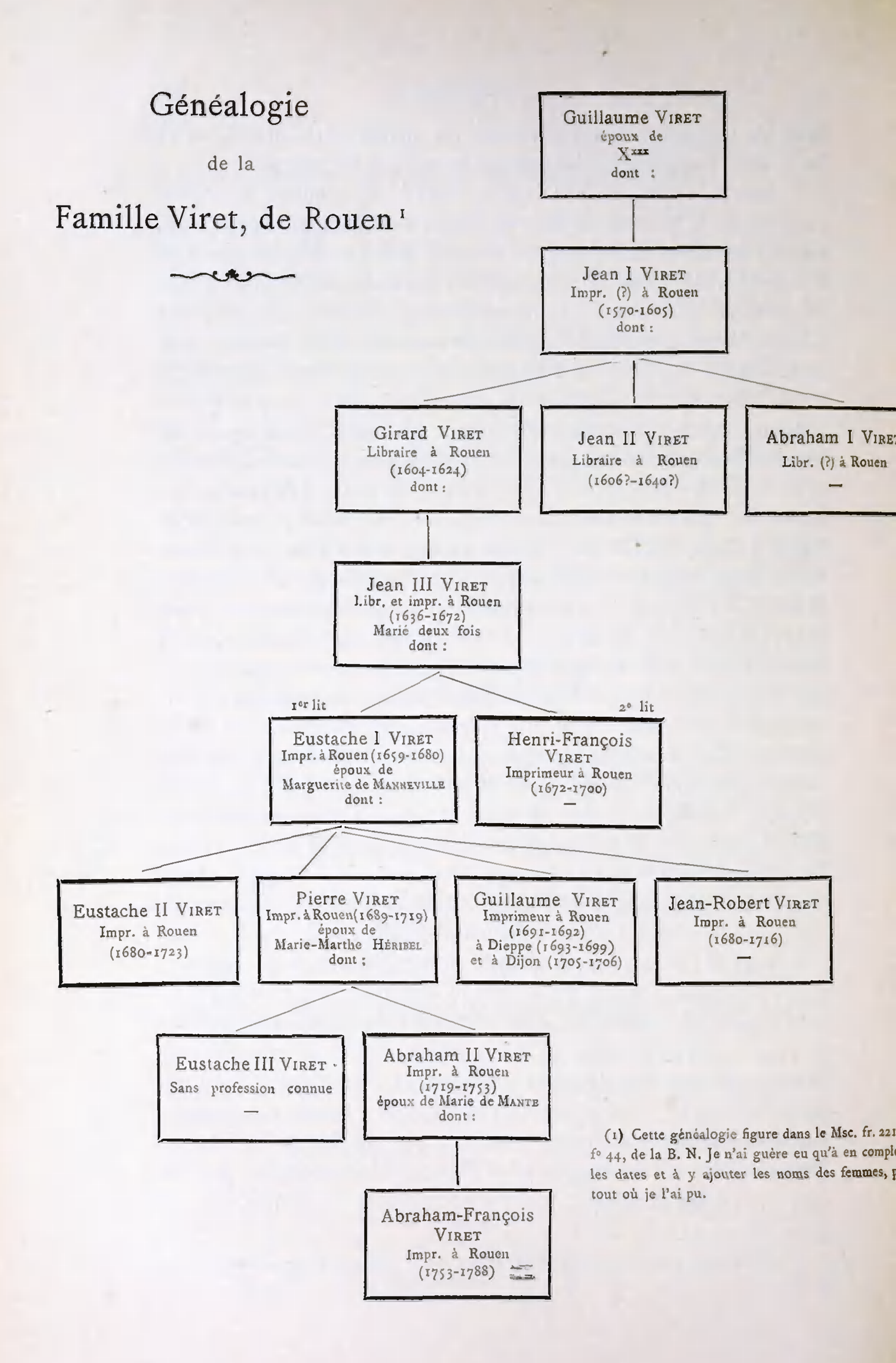
liens de parenté unissant entre eux les divers personnages de ce nom, dont j'aborde immédiatement les notices respectives.

I. JEAN I (1570-1605). D'après Frère [1], le premier des Viret aurait porté le prénom de Jean et débuté à Rouen en 1570, mais, suivant des notes généalogiques fournies par l'un des membres de la famille [2], il y en aurait eu plusieurs auparavant. Ces notes disent en effet ce qui suit : « Les imprimeurs-libraires de la ville de Rouen n'ayant commencé à faire communauté qu'en l'année 1575, en exécution de l'arrêt du Parlement, on doute, faute de titres, si Pierre Viret, fils de Nicolas Viret, le premier qui soit venu s'établir à Rouen, exerçoit l'imprimerie, ou son fils Denis Viret, ayant été les premiers dans cet art, qui y fut apporté par un nommé Morin, avant 1500. Le premier qui ait passé par les charges de sa communauté (ce qui est établi par titres), est Jean Viret, petit-fils de Denis et fils de Guillaume. » Je ne pense pas qu'il soit possible de remonter au delà de ce Jean et je le tiens pour le premier membre de la famille Viret qui ait été imprimeur ou plutôt libraire-éditeur. En 1570, âgé alors de 28 ans, il entrait en apprentissage chez le libraire Gaspard de Remortier et s'obligeait à rester chez lui pendant 3 ans et à lui payer une somme de 10 écus d'or soleil, en deux termes [3]. Après cela, il n'est plus question de Jean Viret dans aucun document jusqu'en 1585, époque où, suivant la généalogie indiquée ci-dessus, il aurait été élu garde de la Communauté. Mais a-t-il été vraiment imprimeur ? on ne connaît aucune impression de ce maître, qui, selon Frère, n'aurait achevé sa carrière qu'en 1605 ; on sait seulement, par la généalogie citée, qu'il eut trois fils : Girard, Jean (II) et Abraham, parmi lesquels je n'ai à retenir que Jean II, bien que sa qualité de typographe soit des plus contestables.

II. JEAN II (1636-1672, d'après la nomenclature chronologique; plus vraisemblablement : 1606 à 1640 environ). Fils du précédent, il est signalé par Frère comme ayant exercé l'imprimerie et la librairie de 1636 à 1672 ; je crois qu'il y a maldonne et que ces dates ne s'appliquent qu'à Jean III, lequel, d'après le même auteur, n'aurait eu des presses en activité que de 1667 à 1671. Toutes ces données semblent inexactes et malheureusement, je ne suis pas en mesure de les rétablir avec assurance ; je les ai donc maintenues telles quelles, tout en faisant remarquer que, d'accord avec la généalogie sur

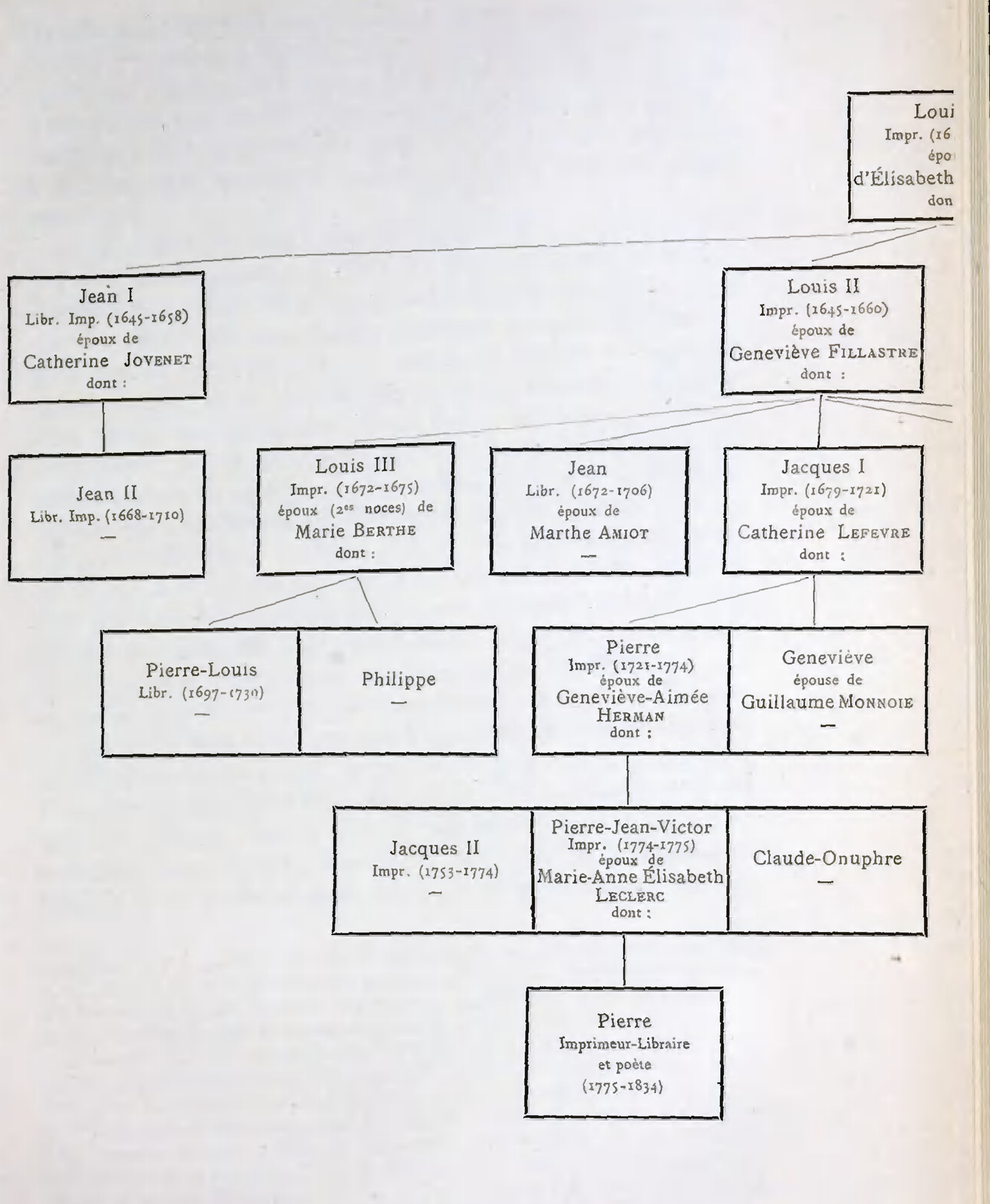
(1) N.F., liasse 146. — (2) B.N., Ms. fr. 22129, f° 44. — (3) Gosselin, *Glanes*, p. 114.

Généalogie de la Famille Viret, de Rouen [1]



(1) Cette généalogie figure dans le Msc. fr. 221 f° 44, de la B. N. Je n'ai guère eu qu'à en compl les dates et à y ajouter les noms des femmes, tout où je l'ai pu.

Généalogie de la F



laquelle je me suis basé parce qu'elle concorde avec les documents officiels, je restitue à Jean III, sans souci de l'incohérence qui peut paraître en résulter, tout ce qui doit lui appartenir. Quant à Jean II, il n'a dû être que libraire, et c'est lui qui fut garde de la Communauté en 1637[1]; je pense que les débuts de sa carrière remontent à l'année *1606* environ et que son existence a dû se terminer vers 1640.

III. Jean III (1667-1671, d'après la nomenclature chronologique, mais plus probablement : 1636-1672). Fils de Girard Viret, libraire, il semble s'être établi dès 1636, en remplacement de son père; dans tous les cas, il obtenait, l'année suivante, en vertu de lettres de provision du 17 février 1637, la charge de libraire et imprimeur du roi vacante par le décès de Martin IV Le Mégissier[2]. En dépit de la qualité de typographe que lui donne Frère et de la charge d'imprimeur du roi qui lui fut conférée, il est fort douteux que Jean III Viret ait jamais eu la moindre presse : il se contenta, semble-t-il, de continuer l'établissement paternel, dans la boutique sise *au haut des degrés du Palais*, car, si l'on se reporte aux livres revêtus de sa souscription, il faut nécessairement convenir qu'il ne les a pas imprimés, puisque les uns, par exemple, les œuvres du chirurgien Guillemeau[3], le chef-d'œuvre typographique de Pierre Maille, portent expressément la signature d'un imprimeur, et que les autres, sans mention spéciale, ont été exécutés sans aucun doute par David Du Petit Val et Eustache Viret. Jean III Viret se joignit en 1653 à son collègue et ami David Du Petit Val, pour s'opposer à l'enregistrement des provisions d'imprimeur du roi qu'avait obtenues Julien II Courant; tout ce qu'ils y gagnèrent fut, on le sait, d'être maintenus respectivement dans leurs charges[4]. Il ne fut guère plus heureux, à ce que je suppose, dans un autre procès qu'il soutint,

(1) Voy. suprà, p. 18. — (2) Cf. Documenta, n° 693, pièces produites, lettre L. — (3) Les Œvvres de chirvrgie de Iacqves Gvillemeav, chirvrgien ordinaire dv Roy et ivré à Paris. Avec les portraicts et figvres de tovtes les parties du Corps Humain, & des Instrumens necessaires au Chirurgien. Augmentees, et mises en vn : et enrichies de plusieurs Traictez, pris des leçons de M' Germain Covrtin, Docteur en Medecine. [Corbeille de fleurs et de fruits.] A Roven, Chez Iean Viret, Imprimeur ordinaire du Roy, au haut des degrez du Palais. François Vavltier, sous la porte du Palais pres la Bastille. Clement Malassis, dans l'Estre nostre Dame. Et Iacqves Besongne, dans la Cour du Palais. M.DC. XXXXIX. Avec Privilege dv Roy. [A la fin :] A Roven, De l'Imprimerie de Pierre Maille. M.DC.XXXXIX. (In f°. 863 p. ch. sll. et la ta. Figs assez nombreuses non signées. B.N., Td[72] 6 A.) — (4) Voy. Documenta, n° 676, pièces produites, lettre J.

en 1661, avec François Vaultier, contre Sébastien Huré, libraire juré en l'Université de Paris, au sujet d'une concurrence de privilège[1], mais il eut la joie, à une époque contemporaine, d'obtenir du roi que son fils Eustache lui fut adjoint avec survivance, en qualité d'imprimeur de sa majesté[2]. Il remplit, en 1644, 1651 et 1665, les fonctions de garde de la Communauté[3], et enfin, il était devenu depuis peu de temps l'un des imprimeurs de l'Archevêché[4], lorsque l'heure du repos éternel sonna pour lui le 22 juin 1672[5]. Jean III Viret avait été marié deux fois : d'une première union, il avait eu notamment un fils, Eustache, qui suit; de sa seconde femme, naquit entre autres Henri-François, qui fut l'associé de François I Vaultier, son beau-frère.

IV. EUSTACHE I (1659-1680). Né à Rouen entre 1630 et 1635 du premier mariage du précédent, il était son associé dès avant 1655, car, à cette date, par lettres patentes du 13 mars, il obtint le titre officiel d'imprimeur du roi, en survivance de son père[6]. Vers 1659, il ouvrit un établissement typographique dans la rue Neuve-Saint-Lô[7] ; il le possédait encore en 1670[8] et sans doute il le conserva après la mort de son père, bien que ses livres soient souscrits à partir de ce moment : *dans la Cour du Palais*[9]. Eustache fut élu aux fonctions de garde en 1659, 1668 et 1671[10], mais cet honneur

(1) Cf. Documenta, n° 652. — (2) Voy. infrà. — (3) Voy. suprà, pp. 18 et 19. — (4) Voy. : — Les Deliberations de l'Assemblée generale dv Clergé de France, tenuë és années 1660. & 1661. Et ce qui s'est passé sur le sujet du corps du Missel Romain, qui a esté traduit en Francois par le Sieur Voisin, & autres. Auec le Mandement de Monseigneur l'Illustrissime & Religiosissime Archeuesque de Roüen, Primat de Normandie, publié à Roüen en son Synode d'Esté, de l'année 1661. [Arm. de l'Archev.] A Rovën, De l'Imprimerie de l'Archevesché, Par Iean & Evstache Viret, Imprimeurs ordinaires du Roy, & dudit Archeueesché, au Palais. M.DC.LXI. Auec Priuilege de Sa Majesté. (In 4. 32 p. ch. B.N., Ld[5]246 A). — (5) Cf. Documenta, n° 693, pièces produites, lettre C — (6) Ibid., lettre Q. — (7) L'Eclaircissement de la Theologie mystiqve proposé par demandes et responses en favevr des ames contemplatives. Dedié à M[me] Leonor de Sovvré, abbesse de S[t] Amand.//A Roven, Chez Evstache Viret, Imprimeur du Roy, dans la ruë Neuve S. Lô. 1659. (In 8. Titre gravé. M.F., t. II, p. 179.) — (8) Voy. notamment : — Martyrologium quo utitur et semper usa fuit sancta, Primatialis, et Metropolitana Ecclesia Rothomagensis [Marq. n° 2.] Rothomagi, Impensis Venerabilis Capituli. Typis Eustachii Viret TypographiRegis, in vico novo S. Laudi. M.DC.LXX. (In 4.207 p. Impr. r. et n. B.N., Rés. B. 1784.) — (9) Voy. : Morale Chretienne rapportée aux instructions, que Jesus Christ nous a données dans l'Oraison dominicale. [Fleuron.] A Rouen, Chez Eustache Viret, dans la Cour du Palais. M.DC.LXXII. Avec Approbations, & Privilege. (In 4. 1020 p. ch. sll. et 1 f. n. ch. pour l'Extrait de privilège. L'ouvrage est divisé en 9 livres, ornés chacun d'une jolie tête de page, dont 7 sont dessinées et gravées par F. Chauveau, 1 par N. D. P. Montagne et une autre anonyme. (B.N.,D. 4921.) — (10) Voy. suprà, p. 19.

n'eut pas le don de rendre moins jaloux l'œil qu'il tenait constamment braqué sur les travaux de son collègue Julien II Courant; il avait hérité de son père, sinon la haine, tout au moins une animosité inexplicable vis-à-vis de cet imprimeur du roi, et pensant être plus heureux que Jean III Viret, il renouvela contre lui l'attaque avortée de 1653; il ne réussit pas davantage à désarçonner son adversaire et même il paya les frais de la guerre, en subissant quelques meurtrissures, le Conseil d'État ayant décidé que Courant continuerait à jouir de tous ses privilèges, tandis qu'il restreignit le droit de Viret aux impressions concernant « les arrêts, règlements et ordonnances de la Ville de Rouen[1] ». La plupart des productions d'Eustache I Viret sont ornées d'une sorte de marque, formée (Marque n° 1) de deux médaillons contenant les figures de Dieu le père et de Dieu le fils, réunis en haut par une colombe représentant le Saint-Esprit et en bas par une tête d'ange ailée[2]; cette gravure ou vignette est remplacée sur quelques ouvrages (Marq. n° 2) par une simple colombe (le Saint Esprit) au milieu d'une gloire, accompagnée de deux anges. Cet imprimeur mourut à Rouen, le 31 octobre 1680[3]. De son mariage avec Marguerite de Manneville, fille de libraire, il eut un assez grand nombre d'enfants, parmi lesquels je citerai Eustache (II), Pierre, Guillaume et Jean-Robert, qui furent tous imprimeurs à Rouen, sauf le troisième, qui s'en alla exercer son art à Dieppe.

Marguerite de Manneville (1680-1697) continua l'entreprise de son défunt mari, mais elle eut à supporter de grands ennuis dans la troisième année de son veuvage, au sujet d'un livre intitulé : *Conférence d'un Docteur catholique avec un Ministre de la R. P. R. sur l'advertissement pastoral du Clergé de France à ceux de cette Religion*, qu'elle avait imprimé, sans avoir eu soin de se prémunir d'un privilège du Grand sceau[4]. Invitée à représenter ce privilège, elle dut

(1) Cf. Documenta, n° 676. — (2) Voy. notamment : A. / Regula Sancti Stephani confessoris, auctoris et fundatoris ordinis Grandimontensis. [Marq. n° 1] Rothomagi, Typis Eustachii Viret, in areâ Palatii. M.DC.LXXI. (In 12. 94 p. ch. sll. et les ta. B.N., Ld[23] 2 A.) — B. / Examen de quelques passages de la traduction françoise du Nouveau Testament imprimé à Mons. Divisé en plusieurs Recueils selon la diversité des matières ; Avec plusieurs Censures qui condamnent cette Traduction, & l'Arrest de Sa Majesté qui défend de la vendre et de l'imprimer. [Marq. n° 1] A Rouen, Chez Eustache Viret, Imprimeur ordinaire du Roy, dans la Cour du Palais. M.DC.LXXVI. Avec Permission & Approbation. (In 12. 495 p. ch. B.N., A. 7474.) — (3) Voy. Documenta, n° 693, pièces produites, lettre D. — (4) Voy. Documenta, n° 686.

avouer qu'elle n'en avait point, et elle s'entendit condamner, par arrêt du Conseil du 19 novembre 1683, à une amende de mille livres[1]. L'énormité de cette amende effraya à juste titre la pauvre veuve, qui témoigna un tel repentir de la contravention dans laquelle elle était tombée, peut-être par ignorance des règlements, qu'elle obtint la remise complète de sa condamnation par un autre arrêt du Conseil du 3 décembre suivant[2]. La veuve Viret se montra plus prudente à la suite de cette affaire et conserva paisiblement, pendant 15 ans encore, la direction de son imprimerie[3]; enfin, en 1697, elle en fit un partage égal entre son fils aîné, Eustache, qui l'avait constamment aidée dans ses travaux, et son plus jeune fils, Jean-Robert; mais, ne pouvant se résoudre à quitter complètement les affaires, elle garda pour elle la boutique de librairie, que la famille Viret possédait de temps immémorial dans la Cour du Palais[4].

V. Henri-François (1672-1700). Frère cadet du précédent, il n'eut pas d'établissement personnel et se contenta d'être l'associé de François I Vaultier, son beau-frère, à côté duquel il figure, de 1678 à 1681, dans divers documents[5]. Il fut garde de la Communauté en 1673, 1693 et 1700[6].

VI. Eustache II (1680-1723). Fils d'Eustache I, et de Marguerite de Manneville, né et baptisé à Rouen le 27 mai 1659[7], il avait été admis à la maîtrise le 15 juin 1677[8] et travaillait dans l'imprimerie de son père, lorsque la mort de celui-ci le mit dans la nécessité de prendre en mains la conduite intérieure de l'établissement, dont sa mère conservait officiellement la direction; c'est pourquoi l'on date de 1680 l'époque de ses débuts. En réalité, il ne devint imprimeur titulaire qu'à compter de 1697, c'est-à-dire quand sa mère se retira de l'imprimerie, après en avoir partagé le matériel entre lui

(1) Voy. Documenta, n° 687. — (2) Voy. Documenta, n° 688. — (3) Voy. entre autres: — Lettre pastorale de Monseigneur l'Archevesque de Rouen, Au sujet d'un Libelle publié dans son Diocese intitulé, *Difficultez proposées*, &c. [Arm. de l'Archev. J. N. Colbert.] A Rouen, Chez la Veuve Eustache Viret Imprimeur du Roy & de l'Archevesché, dans la Cour du Palais. M.DC.XCVII. (In 4. 23 p. ch. B.N., E. 2400.) — (4) A. D. S., C. 145 (Enquête de 1706): « Marguerite de Manneville, âgée de 69 ans, veuve d'Eustache Viret, vivant imprimeur du Roy et de Monseigneur l'Archevesque, a une boutique ouverte dans la Cour du Palais, mais point d'imprimerie. » — (5) Cf. Documenta, n°s 680 et 684. — (6) Voy. suprà, pp. 20 et 21. — (7) A.R., Paroisse S. Lô, reg. des bapt. de 1658 à 1667: « Le 27e may (1659) a esté baptisé Eustache, fils d'Eustache Viret, imprimeur du Roy, et de Marguerite de Manneville. Le parrain, Jean Viret, la marraine, Genevielve Vereuil. » — (8) B.N., Ms. fr. n. a. 400, f° 426.

et son frère Jean-Robert, qui eurent ainsi deux presses chacun[1]. Les deux frères restèrent associés et travaillèrent presque toujours ensemble sous le même toit, mais l'établissement demeura sous le seul nom d'Eustache Viret, que la Communauté considérait d'ailleurs depuis longtemps comme maître imprimeur, puisque, en 1684 et 1692, elle lui avait confié les fonctions de garde[2], et les lui renouvela en 1703[3]. Bien qu'il ait été imprimeur de l'Archevêché et de l'Hôtel de Ville, Eustache II Viret tire sa principale notoriété de la charge d'imprimeur du Roi, qu'il avait obtenue, en survivance de son père, dès le 27 juin 1678[4] et au sujet de laquelle il se chamailla avec ses collègues durant plusieurs années. Ainsi, en 1687, il s'était obstinément refusé à communiquer aux Gardes les lettres de provision en vertu desquelles il prétendait avoir le droit, qu'on lui contestait, d'exercer ces fonctions, et aussitôt, la Communauté assemblée avait décidé « que le premier des imprimeurs-libraires auquel il serait apporté par quelque particulier des arrêts du Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, du Bailliage et autres juridictions de ladite ville pour les imprimer, il le pourrait faire, et qu'au cas où il fût inquiété par led. Viret, lad. Communauté prendrait son fait et cause et l'indemniserait de toutes les conséquences[5]. » Viret avait ensuite plaidé contre Julien Courant, par habitude de famille, et contre Pierre Ferrand, à l'occasion de la nomination de celui-ci dans la charge d'imprimeur du roi[6]; comme résultat, chacun avait conservé ses positions, sauf le dernier, qui dut patiemment attendre le décès de l'un de ses rivaux, avant de pouvoir user de ses droits. Julien Courant partit le premier. Quant à Eustache II Viret, parvenu à l'âge de 64 ans et n'ayant pas d'enfants, il se détermina à passer dans la retraite ses dernières années : après avoir cédé à son neveu Abraham tout son matériel typographique[7], il abdiqua aussi bien de sa place d'imprimeur à Rouen que de sa charge d'imprimeur de Sa Majesté, et fut remplacé dans

(1) A.D.S., C. 145, Enquête de 1706 : « Eustache Viret, imprimeur de M. l'Archevesque et de l'Hostel de Ville, 47 ans, et Jean-Robert Viret, son frère, 38 ans. Ont été reçus maistres le 15 juin 1677 et se sont établis le 2 janvier 1680 et le 10 mai 1697. Ont boutique ouverte dans la rue aux Juifs, concurremment avec leur mère. Ont une imprimerie composée de quatre presses, chacun en ayant 2 et pas de compagnon. Ils ont imprimé en 1706 les *Prières chrestiennes.* » — (2) Voy. suprà, p. 20. — (3) Voy. suprà, p. 21. — (4) Voy. Documenta, n° 693, pièces produites, lettre R. — (5) Ibid., lettre E. — (6) Voy. Documenta, n° 693. — (7) A.N., V⁶ 865, Arrêt du Conseil d'Etat du 16 octobre 1723, requête préliminaire.

l'une par François II Oursel[1] et dans la seconde par Jacques-Joseph Le Boullenger.

VII. Pierre (1689-1719). Frère du précédent, il avait vu le jour à Rouen vers 1663[2] et avait été admis à la maîtrise le 15 juin 1677, en même temps que ses trois frères, Eustache, Guillaume et Jean-Robert. Il s'établit le 3 septembre 1689 dans la rue aux Juifs, avec deux presses, s'adjoignit un compagnon, nommé Jean Yeury et ne s'adonna guère qu'à des travaux de ville[3]. Après une trentaine d'années d'exercice, pendant lesquelles il n'avait été qu'une seule fois, en 1689, appelé aux fonctions de garde[4], il démissionna de sa place en faveur de son fils Abraham.

VIII. Guillaume (*Rouen*, 1691-1692; *Dieppe*, 1693-1699; *Dijon*, 1705-1706). A l'inverse des autres membres de sa famille, dont les habitudes casanières firent d'ailleurs tout le succès, Guillaume était atteint d'une humeur vagabonde, qui ne semble pas l'avoir mené sur le chemin de la fortune. Frère des précédents et, comme eux, né à Rouen, (vers 1667), il s'était établi dans cette ville et y avait même été élu garde de la Communauté en 1691[5]; il lui parut pourtant plus favorable à ses intérêts d'aller s'installer à Dieppe et, en 1693, il y transporta tout son matériel et y ouvrit un atelier, non pas dans la ville même, mais au Pollet, dans la Grande rue, ainsi qu'en justifient les nombreux documents qu'il a imprimés, relatifs aux privilèges de sa cité d'adoption[6]. Avec une indépendance toute romantique, l'abbé Cochet a dépeint l'arrivée à Dieppe de notre imprimeur, sous des couleurs où le lyrisme tient lieu d'exactitude. « Le bombardement de 1694, dit le savant archéologue[7], détruisit tout à Dieppe, science et littérature, industrie et commerce. Il réduisit la ville au néant et l'obligea pour ainsi dire à une nouvelle création. Nul doute qu'il n'ait étendu sur l'imprimerie sa mortelle influence. Elle aura tellement disparu dans le gouffre, qu'il fallut demander à Rouen des typographes pour la réorganiser

(1) Voy. Documenta, nº 806. — (2) D'après la supputation de l'âge déclaré par lui aux enquêtes de 1701 et de 1706. — (3) A.D.S., C. 145, Enquête de 1706: « Pierre Viret, 42 ans, a été reçu maistre le 15 juin 1677 et s'est établi le 3 avril 1689. A boutique ouverte dans la rue aux Juifs. A esté garde en 1689. A une imprimerie de 2 presses, avec un compagnon nommé Jean Yeury. A imprimé en 1706 des ouvrages de ville. » — (4) Voy. suprà, p. 20. — (5) Ibid. — (6) Voir, B.N., Lk⁷2360. (Recueil factice des privilèges de la Ville de Dieppe, imprimés par Guillaume Viret, 1696. In fº.) — (7) *Hist. de l'impr. à Dieppe*, pp. 11 et 12.

de nouveau. Rouen envoya un de ces hommes dont le nom représente à lui seul tout l'art de la typographie. Un descendant de ces célèbres Viret, qui ont tant imprimé dans la capitale de la Normandie, pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, fut député. Dieppe, en le voyant venir s'identifier à sa malheureuse destinée et répandre sur ses ruines le souffle de la vie, lui témoigna sa reconnaissance en lui délivrant, le 15 janvier 1695, des lettres de bourgeoisie, avec la permission d'exercer dans la ville l'art de l'imprimerie (Répertoire des titres, papiers, etc., déposés aux Archives de l'Hôtel de Ville de Dieppe, par P. N. Langlois). Malheureusement cette pièce est perdue, elle devait être accompagnée de considérants du plus haut intérêt pour l'origine de l'industrie qui nous occupe. Il fut de plus gratifié du titre d'*Imprimeur-Libraire de la Ville et du Collège*, privilège dont il jouit jusqu'en 1699, époque où il demeurait dans la *Grande Rue*, à peine relevée de ses cendres. » Il est inutile d'insister sur les exagérations de ce morceau de rhétorique et il suffit, après les avoir signalées, de faire remarquer qu'en dépit de l'enthousiasme avec lequel, suivant l'abbé Cochet, on aurait accueilli le typographe rouennais, qui, entre parenthèses, était arrivé à Dieppe, ainsi qu'on l'a vu, bien avant le bombardement, on ne tarda pas à se désintéresser de lui, à tel point que, dès le mois de juin 1694, il était obligé de se pourvoir au bailliage de Caux. Viret s'y opposait en effet à l'établissement de Pierre Pillon, favorisé par la municipalité, au centre même de la ville : il obtint gain de cause [1], mais Pillon resta, et, bien que son matériel eût été ravagé peu de temps après par les bombes anglaises, parvint à se rétablir en 1698. Viret, dont les travaux entrepris pour la municipalité se trouvaient achevés, songea alors à se retirer. En 1699, il pliait bagage, après avoir probablement vendu sa presse et son outillage soit à son rival soit plutôt à Jean-Baptiste Dubuc, et il se mettait à courir les grands chemins. Il échoua finalement à Dijon, où un heureux mariage avec la veuve d'un maître [2] semblait lui assurer un meilleur avenir, lorsque la mort vint l'atteindre le 28 janvier 1706.

IX. Jean-Robert (1697-1716). Né à Rouen le 31 décembre 1670 et baptisé le lendemain [3], admis à la maîtrise le 15 juin 1677 [4],

(1) Cf. Documenta, n° 762, pièces produites, lettre A. — (2) Voy. *Gallia Typographica*, t. VI, Bourgogne. — (3) A.R., Paroisse S. Lô, reg. 1 : « Le 1er jour de janvier 1671, a esté baptisé Jean-Robert, fils d'Eustache Viret et de Marguerite de Mandeville. Le parrain, Robert Martin. La marraine, Geneviéfve Filastre. Ledit Jean-Robert né du jour d'hier. » — (4) Voy. suprà, p. 396.

nanti vingt ans plus tard de deux presses lui provenant de sa mère, il demeura, ainsi que je l'ai dit plus haut, l'associé de son frère Eustache, jusqu'au jour où Claude II Jore, dans les circonstances que j'ai rapportées [1], fit appel à son concours pour diriger son imprimerie. Redevenu libre en 1716, il est probable que Jean-Robert revint auprès de son frère et qu'il y acheva sa carrière. Considéré de tout temps comme étant maître imprimeur [2], il avait été appelé aux fonctions de Garde en 1698 et 1705 [3].

X. Abraham (1719-1753). Né et baptisé à Rouen le 20 mars 1691 [4], il était fils de Pierre Viret et de Marie-Marthe Héribel, et avait été reçu à la maîtrise le 21 janvier 1701 [5]. En 1718, étant devenu « infirme de la vue », son père lui céda et transporta, par un acte notarié du 10 novembre, son matériel et sa place d'imprimeur. « pour en jouir en ses lieu et place sous l'agrément de Sa Majesté [6] ». Abraham présenta aussitôt requête au Conseil et, après avoir fourni les preuves de sa capacité au Lieutenant général de police de Rouen, devant lequel il avait été renvoyé, suivant l'usage, par arrêt du 30 mars 1719 [7], il fut habilité, par un autre arrêt du 14 août de la même année [8], à occuper la place de son père ; mais autant l'exercice de celui-ci avait été paisible, autant fut agitée la carrière du fils. Dès les premiers temps de son installation, il fut surpris en train d'imprimer je ne sais quels livres ; toujours est-il que les observations du syndic, Jacques-Joseph Le Boullenger, n'ayant pas été de son goût, Viret et son compagnon l'invectivèrent violemment et tombèrent sur lui à bras raccourcis. Sur la plainte du malheureux fonctionnaire, battu et pas content, les presses de Viret furent saisies et son compagnon emprisonné ; cela ne dura guère heureusement, car un arrêt du Conseil, du 23 octobre 1723, ordonna la mainlevée de la saisie, « à la condition néanmoins par ledit Viret de n'imprimer à l'avenir aucuns ouvrages qu'avec l'approbation de celuy commis par M. le Garde des Sceaux à l'inspection de la librairie et imprimerie en ladite ville de Rouen et

(1) Voy. suprà, p. 211, et Documenta, n° 747. — (2) Cf. Documenta, n°s 733 et 752. — (3) Voy. suprà, p. 21. — (4) A.R., Paroisse S. Jean, reg. 2 : « Le 20e mars 1691, fut né un garçon du mariage de Pierre Viret, marchand-libraire à Rouen et de Marie-Marthe Héribel et le mesme jour fut baptisé et nommé Abraham, par Eustache Viret, aussi marchand imprimeur, et Marie-Marthe Gravet, grand-mère, de l'enfant, femme de feu Abraham Héribel. » — (5) Voy. Documenta, n° 776, pièces produites, lettre C. — (6) A.N., V6 847, Arrêt du Conseil du 30 mars 1719, requête préliminaire. — (7) Documenta, n° 771. — (8) Documenta, n° 776.

de faire entre les mains du sieur Commissaire départy en ladite Généralité ou son subdélégué, sa soumission d'y satisfaire, à peine d'interdiction et de plus grande peine s'il y échet [1] ». Abraham fit toutes les promesses qu'on voulut, mais il ne les tint pas et se mit à imprimer, quelques années après, pour le compte de Claude-François Jore, un certain nombre d'ouvrages suspects, qui amenèrent son arrestation et son transfert à la Bastille, dont il ne sortit qu'au bout de deux mois [2], sans plus grand mal. Le souvenir de ces mauvais moments rendit plus sage notre imprimeur et il put achever sa carrière plus paisiblement qu'il ne l'avait commencée. Il avait, dès 1725 [3], transféré son atelier dans la rue Senécaux, c'est là qu'il termina son exercice le 8 novembre 1752, en démissionnant en faveur de son fils. Il avait épousé, le 29 octobre 1720, Marie de Mante, petite fille du libraire Étienne Véreul [4], dont il avait eu plusieurs enfants.

XI. Abraham-François (1753-1788). Fils du précédent et de Marie de Mante, Abraham-François naquit à Rouen le 17 septembre 1724 [5], et, après avoir acquis les connaissances nécessaires à son art, tant à Paris que dans l'imprimerie paternelle [6], il chercha à les mettre à profit au plus tôt, en décidant la veuve de Jean III Oursel à démissionner [7], mais il avait tiré les marrons du feu pour un autre (Jacques I Ferrand) et, en fin de compte, son père ayant pris le parti de se retirer, il fut autorisé à le remplacer par un arrêt du Conseil du 16 avril 1753 [8]. Abraham-François tint imprimerie à Rouen jusqu'au 25 février 1788, époque où il céda sa place et son matériel à Jacques II Ferrand [9]; il avait, en 1764, 3 presses et

(1) Voy. Documenta, n° 807. — (2) Voy. Documenta, n° 847. — (3) Voy. notamment: — Prejugez legitimes contre les Calvinistes. Nouvelle Édition. Augmentée de deux Additions considerables contre M. Claude dans sa défense de la Réformation, & d'un Avertissement sur l'utilité de cette Édition. [Fleuron.] A Rouen, De l'Imprimerie d'Abraham Viret, ruë Senecaux. M.DCC.XXV. Avec Privilege & Approbation. (In 12. 446 p. et 136 pour les Additions. B.N., D. 22215.) — (4) A.R., Paroisse S. Lo, reg. 5 : « Du 29 octobre 1720. Le sieur Abraham Viret, marchand libraire imprimeur, âgé de 29 ans ou environ, fils du sieur Pierre-Paul Viret et de Marie-Marthe Heribel, d'une part. Et demoiselle Marie de Mante, âgée de 35 ans ou environ, fille de feu le sieur Jérémie de Mante, marchand, et de feue Marthe Verœuil, d'autre part, tous deux de cette paroisse. Ont été solennellement mariés en notre église... en présence dudit Pierre-Paul Viret, père, Robert Viret, oncle de l'époux, et d'autre côté, Jean de Mante, frère, et Jean Variquet, ami. » — (5) A.N., V[6] 971, arrêt du Conseil du 17 janvier 1752, requête préliminaire. — (6) Ibid. — (7) Voy. Documenta, n° 885. — (8) Voy. Documenta, n° 896. — (9) Documenta, n° 943.

6 compagnons[1], qui furent presque constamment occupés à des travaux de ville.

WOOD (Michel), imprimeur(?) à Rouen (1553-1554).

Cet imprimeur, dont le nom indique une origine anglaise, aurait été établi à Rouen, d'après les *Notes* de Frère[2], de 1553 à 1554, et y aurait imprimé quelques livres écrits dans sa langue maternelle; l'auteur du *Manuel du bibliographe normand* cite bien quatre de ces ouvrages, malheureusement les sources d'où sont tirées ces indications sont trop sujettes à caution pour que je me hasarde à affirmer que ce sont là des produits des presses rouennaises. Michel avait précédemment imprimé à Genève et y avait donné le volume suivant, s'il faut en croire la souscription: — A Mysterye of inyquyte contayned within the heretycall genealogy of Ponce Pantalobus./ Imprynted at Geneva by Michael Woode. 1545. (In 12.)

X..., imprimeur à Roncherolles (1775).

Œuvre apocryphe, lieu d'impression supposé, tels sont les caractères distinctifs de la plaquette que voici, dont l'origine est probablement rouennaise:

— Lettre de M. de Maupeou, chancelier de France, A M. de Miromesnil, Garde-des-Sceaux. [Fleuron.] A Roncherolles. 1775. (In 8. 16 p. ch. B.N., Lb[39] 161).

YEURY (Les), imprimeurs à Rouen (1601-1752).

I. JEAN (1601-1615). Bien qu'elle ait été étonnamment féconde et répandue dans tous les ateliers de Rouen, la race des Yeury n'a cependant fourni que peu de maîtres à l'imprimerie de cette ville. Dans sa liste des imprimeurs protestants rouennais, M. Lesens cite un Jacques Yeury, imprimeur, sur la paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers, mort en 1634 et un Jean Yeury, imprimeur de 1634 à 1638, sur la même paroisse, mort en 1675, mais ni l'un ni l'autre de ces maîtres n'ont jamais rien produit et l'on voit de plus, par

(1) B.N., Ms. fr. 22184, f° 104. — (2) Liasse 146.

une sentence du bailliage de Rouen du 26 juin 1615 [1], que le second avait quitté la ville, au moins momentanément, faute de besogne, et qu'il était hors d'état, pour la même raison, d'apprendre son art à un apprenti du nom de Pierre de Saint-Léger, engagé par lui. Jacques et Jean, dans tous les cas, n'ont dû travailler qu'en chambre pour le compte d'autres imprimeurs ou libraires. Le suivant seul a été réellement établi.

II. Romain (1730-1752). Né à Rouen vers 1670 [2], il avait été admis à la maîtrise, le 18 juin 1697 [3] et avait une boutique de libraire dans la rue des Bons-Enfants ; le 26 juin 1730, un arrêt du Conseil d'État l'autorisa à y adjoindre une imprimerie, en remplacement de celle de Pierre Allinne, récemment décédé [4], mais Romain ne semble pas avoir eu un atelier bien achalandé ; il mourut le 5 juillet 1748 [5], sans nous avoir légué le moindre échantillon de son savoir-faire. Il laissait une veuve qui lui succéda et fut remplacée, en 1752, après son décès survenu depuis peu, par Jacques I Ferrand [6].

Ysoret (Jean), prétendu imprimeur de Rouen (1578).

Frère classe ce libraire rouennais (?) parmi les typographes [7], en lui attribuant l'impression de l'opuscule suivant, sorti des presses hollandaises [8] :

— Lettre / contenant l'e-/claircissement des actions et / deportemens de Monsieur filz & fre-/re de Roy Duc d'Anjou, / d'Alençon &c./ Tant pour le regard des choses qui sont auenues / es guerres ciuiles de la France, comme en ce / qui concerne le faict & deffence des pays bas / contre les Espagnols. [Fleuron]. A Roven. / Pour Iean Ysoret. l'An 1578. (Pet. in 4. LXXII p. ch. B.N., Lb34 177).

(1) Voy. Documenta, n° 590. — (2) D'après la supputation de son âge lors de son décès. — (3) A N., V6 889, Arrêt du Conseil d'Etat du 27 mars 1730, requête préliminaire. — (4) Voy. Documenta, n° 839. — (5) A.R., Paroisse S. Vigor : « Le samedy 6e de juillet 1748 a été inhumé dans l'église, par M. Pain des Essarts, curé de S. Vigor, le corps de M. Romain Yeury, imprimeur-libraire, ancien trésorier de cette paroisse, décédé le jour précédent, muni..., âgé de 78 ans ou environ... » — (6) Voy. Documenta, n° 891. — (7) N.F., liasse 146. — (8) Cf. E. Picot, *Cat. de la bibl. J. de Rothschild*, t. III, n° 2380.

DEUXIÈME PARTIE

Haute Normandie : Roumois (en partie), Vexin normand, Campagnes de Neubourg et de Saint-André

(DÉPARTEMENT DE L'EURE)

AVANT-PROPOS

Venant après l'histoire si copieuse de la typographie dans la Seine-Inférieure, celle des imprimeurs du département de l'Eure pourrait paraître bien terne, si l'intérêt n'en était relevé quelque peu, grâce à diverses particularités piquantes ; notamment, par la présence, dès le XVe siècle, d'un atelier dans l'une de ses plus modestes bourgades, par le fonctionnement d'une imprimerie archiépiscopale dans l'un de ses châteaux, par l'autorisation d'exercer la typographie, — exemple unique en France sous l'ancien régime, — donnée à une jeune fille disgraciée par la nature.

Somme toute, la typographie n'a eu réellement d'existence suivie, avant la Révolution, que dans le chef-lieu du département et ce fut la seule ville de cette circonscription administrative, à laquelle il fut permis, par les arrêts de 1704, 1739 et 1759, de posséder une imprimerie ; elle n'avait d'ailleurs eu de tout temps qu'un établissement de ce genre. L'histoire, sinon la production des maîtres ébroïciens est peu connue et n'a jamais fait l'objet d'une étude d'ensemble ; on trouve seulement quelques indications sur leur compte dans les *Notes* de Frère, à la Bibliothèque communale de Rouen, et dans un opuscule bibliographique, très spécial, mais

bien précieux de M. le Chanoine Porée [1]. Je ne reprocherai pas à ce vénérable ecclésiastique les renseignements, trop arriérés pour l'époque où il a rédigé son essai de bibliographie, qu'il donne, en particulier sur Martin Morin, j'aime mieux louer sa brochure au seul point de vue de la minutieuse et savante description qu'il a fournie des livres liturgiques de son diocèse, aussi bien manuscrits qu'imprimés.

De la fin du XVIe siècle (1600), époque où l'imprimerie fut introduite à Évreux, jusqu'à l'avènement du nouveau régime, cette ville n'a vu passer que six typographes; cela formerait exactement la moitié de tout le contingent d'imprimeurs, dont on puisse citer le nom pour le département de l'Eure, mais, parmi les six autres, on n'en rencontre que deux, l'un à Pont-Audemer, l'autre à Pont-de-l'Arche, dont les ateliers auraient été susceptibles de travailler pour le public, on verra combien ils furent éphémères; un autre (Goupillières) n'a imprimé qu'un seul ouvrage connu; un quatrième (Gisors) est purement fictif; les deux derniers (Château de Gaillon), enfin, n'avaient mis leurs talents qu'au service de Mécènes avec lesquels ils ont disparu. On ne trouvera pas dans le chapitre de la biographie de notices consacrées à ces deux typographes gaillonnais, puisque je ne m'occupe pas des imprimeries privées; je me bornerai donc à leur donner ici quelques lignes.

Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler tout d'abord, bien que cela ne doive rien apprendre à personne, que le château de Gaillon, aujourd'hui presque entièrement rasé, et remplacé par une maison centrale de détention, avait été construit par les archevêques de Rouen, Guillaume d'Estouteville, Georges I et II d'Amboise, pour leur servir, ainsi qu'à leurs successeurs, de maison de plaisance. Presque tous les titulaires du siège primatial de Normandie résidèrent fréquemment dans cette somptueuse demeure ; tous, à l'envi, s'étaient complu à l'enrichir les uns après les autres. C'est dans ce château que fonctionna l'imprimerie archiépiscopale, dont je vais esquisser à grands traits la modeste histoire.

On a toujours cru, jusqu'à présent, que cette imprimerie avait été tout d'abord organisée par François de Harlay et qu'elle était

(1) Les anciens livres liturgiques du diocèse d'Évreux. Essai bibliographique Par le Chanoine Porée Curé de Bournainville Archiviste diocésain. / Evreux Imprimerie de l'Eure. 1904. (In 8. 54 p. ch. et 1 n. ch. pour la Table).

restée en activité de 1639 à 1650 environ [1] ; il y a lieu de rectifier ces indications, car elles ne sont pas très exactes. En fait, la création de l'imprimerie du château de Gaillon remonte à l'épiscopat du cardinal François de Joyeuse : ce prélat fit venir en effet, de Paris, en 1607, un typographe nommé Martin Vérac et lui fit exécuter sur place, avec un matériel spécial, l'impression de diverses pièces relatives à l'administration de son diocèse [2] ; en 1608, Martin Vérac était de retour à Paris et ainsi l'on peut affirmer que la première imprimerie de Gaillon cessa de fonctionner à cette époque. François de Harlay succéda au Cardinal de Joyeuse et retrouva dans le château l'outillage typographique acheté par ce dernier ; cela lui donna évidemment l'idée, tant pour sa commodité personnelle que pour satisfaire à ses goûts de bibliophile, d'y faire revivre l'imprimerie et de lui donner même plus d'importance. En 1639, étant en résidence au château de Pontoise [3], l'archevêque de Rouen avait appelé auprès de lui l'un des fils de Robert II Estienne, Henri (III), auquel il avait dû racheter quelques portions encore subsistantes de l'ancien matériel de son illustre famille, dont la part la plus importante, — celle de Robert III, — était déjà depuis plusieurs années en la possession de Jacques Dugast [4]. L'année suivante, François de Harlay se rendit au château de Gaillon ; il y fit transporter le matériel de Pontoise, le réunit à celui de Gaillon et chargea définitivement Henri Estienne de diriger le nouvel atelier. Henri Estienne a indiqué, sur plusieurs des productions ainsi sorties de ses mains, qu'elles avaient été imprimées avec des types royaux [5] et des caractères appartenant à l'ar-

(1) Cf. N.F., liasse 115 ; — l'introduction de M. Périaux au *Mercure de Gaillon*, pp. XIV et XXI ; — Deschamps, *Dict. de géogr.*, v° Gallio. — (2) Voy. : A. / Instrvction de Monseignevr l'illvstrissime et reverendissime Cardinal de Ioyevse Archeuesque de Rouen, seruant aux Archediacres, & Visiteurs des Églises de son Diocèse. [Arm. du Cardinal.] A Gaillon, Par Martin Verac, Imprimeur de mondit seignevr. M.DCVII. Auec priuilège. (In 8. 16 f. ch. B.N., B. 5417.) — B. / Instrvction generale de Monseignevr l'illvstrissime et reverendissime Cardinal de Ioyevse Archeuesque de Roüen. Primat de Normandye, &c. seruant aux Curez, Prestres, & autres personnes Ecclesiastiques de son Diocese, en l'exercice de leur charge. [Arm. du Card.] A Gaillon. Par Martin Verac, Imprimeur de mondit seignevr. M.DCVII. Auec priuilege. (In 8. 46 f. ch. sll. B.N., B. 5417.) — (3) Voy.: Catechisme des Controverses, par François de Harlay, Archevesque de Rouen. / Au Chasteau archi-épiscopal de Pontoise, par Henry Estienne, Imprimeur ordinaire de mondit Seigneur. Et se vend à Paris, par Antoine Estienne, Imprimeur et libraire ordinaire du Roy. Rue Saint-Jacques, au college royal, devant S. Benoist. [A la fin :] Achevé d'imprimer le 26 septembre M.DC.XXXIX. (In 8.) — (4) Voy. *Gallia Typographica*, série paris., t. I. p. 245. — (5) C'est-à-dire des caractères ayant appartenu à son père, imprimeur du roi.

chevêque [1] ; il n'a pourtant pas réussi à leur donner ce cachet artistique qui rend si recommandables toutes les impressions de ses aïeux. La rareté des pièces exécutées à Gaillon les fera toujours plus rechercher que leur beauté typographique. Quelques-unes d'entre elles portent l'olivier des Estienne, mais avec une devise à peu près illisible et, dans tous les cas, absolument différente de celle qu'on connaît si bien [2]. Parmi les ouvrages les plus intéressants qu'a produits cette imprimerie, je ne saurais me dispenser de citer tout au moins le *Mercure de Gaillon* [3], recueil de 24 pièces concernant l'histoire du diocèse de Rouen, celle du château lui-même et aussi les démêlés, parfois assez vifs, de François de Harlay avec divers ordres religieux. Une réimpression de cet ouvrage rare et recherché a été faite par les soins de la Société rouennaise des bibliophiles [4].

Le château de Gaillon n'est peut-être pas le seul, dans le département de l'Eure, où des presses aient roulé, car on lit, dans une notice de Th. Bonnin sur le château de Garembouville [5], que le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, à qui appartenait ce domaine sous Henri III, y avait une imprimerie, dont il se servit pour différents ouvrages ; il y aurait fait imprimer notamment quelques exemplaires du concile provincial tenu à Rouen, après le Concile de Trente. Je livre ces renseignements sans les avoir contrôlés et je laisse le soin de fouiller la question aux lecteurs que cela pourrait intéresser.

J'ai ouï dire que dans certains séminaires le *Benedicite* était plus long que le dîner ; la même disproportion pourrait être remarquée entre cet avant-propos et l'objet principal de mes recherches ; il est donc temps que je m'arrête et que je m'occupe des véritables imprimeurs du département, dont j'ai à présenter les notices.

(1) Voy. par exemple : Epistola canonica Francisci, Religiosissimi Rothomagensivm Archiepiscopi, Normaniæ Primatis, Reuerendum Domnum Carolvm a Sancto Pavlo. Ex Ordinis Fulliensis Generali Abbate, designatum Episcopum Abrincensem, super eius Electione Gratulatoria. [Arm. de Fr. de Harlay.] Gallioni, Ex Typis Regiis et Archiepiscopalibvs Henrici Stephani. M.DC.XXXX. (Pet. in 4. 4 f. n. ch. B.N., Lk[3] 119.) — (2) Elle figure au titre de la pièce intitulée : *Ad Urbanum VIII Pontificalia vel Gratularium Carmen, et Urbanus Ecloga.* — (3) Le Mercvre de Gaillon, ov Recueil des Pièces curieuses, tant Hierarchiques que Politiques [Arm. de François de Harlay.] A Gaillon, De l'Imprimerie du Chasteau Archiepiscopal. M.DC.XXXXIV. (In 4 B.N., Lk[7] 2937.) — (4) Le Mercure de Gaillon avec introduction Par Nicetas Periaux. / Rouen Imprimerie de Esperance Cagniard. 1876. (In 8. B.N., Rés. p. Z 359 (11).) — (5) Cf. N. F., liasse 146.

CHAPITRE PREMIER

NOMENCLATURE CHRONOLOGIQUE DES IMPRIMEURS

Evreux

(Lat. : Ebroicae)

1600-1635 Antoine Le Marié.
1631-1650 Nicolas Hamillon.
1643 *Jean de la Vigne.*
1650-1659 Veuve Nicolas Hamillon.
1659-1665 Jacques Rossignol.
1696-1708 François Pierres, dit Lalonde.
1708-1709 Anne Le Maistre, veuve François Pierres, dit Lalonde.
1709-1760 Jean Malassis.
1760-1783 Marie-Madeleine-Élisabeth Dumesnil, veuve Jean Malassis.
1783-1790 Marie-Madeleine-Laurent-Félicité Malassis.

Gaillon (Château de)

(Lat. : Gallio)

1607 Martin Verac.
1640-1649 Henri Estienne.

Gisors

1693 *Jean de Montespant.*

Goupillières

1491 Michel Andrieu.

Les Andelys

1775 Y.

Pont-Audemer

1617 Jean Petit.

Pont-de-l'Arche

1714 Pierre Amiot.

CHAPITRE II

NOTICES SUR LES IMPRIMEURS

Amiot (Pierre), imprimeur à Pont-de-l'Arche (1714).

Fils de Jacques Amiot, imprimeur à Rouen, Pierre, après la débâcle de son père[1], avait probablement réussi à sauver une partie du matériel ; toujours est-il que, le 19 novembre 1714, il obtenait du lieutenant général de police du Pont-de-l'Arche, l'autorisation de s'établir dans cette localité et d'y tenir « boutique ouverte pour y imprimer et vendre touttes sortes de livres [2] ». Il avait exposé à ce magistrat que le lieutenant général de police de Rouen l'avait admis à la maîtrise le 21 janvier 1700 et que par conséquent il était en droit d'exercer son art dans toute la province de Normandie[3]. Malheureusement, en vertu des ordres de la Chancellerie, l'intendant de Rouen ne voulut pas tolérer cette nouvelle installation d'imprimerie, et par sentence du 12 décembre 1714, il déclara nulle et de nul effet la permission qu'avait accordée le lieutenant de police du Pont-de-l'Arche et ordonna la saisie, la confiscation et la vente du matériel de l'infortuné typographe[4]. Le 9 juin 1715, François Le Roux, « sergeant royal héréditaire au bailliage et siège présidial de Rouen », procédait à la vente par criée de la « presse, caractères et ustensiles saisis sur le sieur Amiot » et les adjugeait à l'un des Lallemant, sans doute Richard IV, et à l'un des Besongne (le procès-verbal de vente ne spécifie pas les prénoms). En raison du peu de temps pendant lequel il fut établi au Pont-de-l'Arche, il est à supposer que Pierre Amiot n'y a rien imprimé, mais, comme le contraire est également possible, j'ai tenu à le mentionner.

(1) Voy. suprà, p. 47. — (2) A.D.S., liasse E. 490. — (3) Ibid. — (4) Ibid.

ANDRIEU (Michel), imprimeur à Goupillières (1491).

Ce ne fut pas une petite surprise pour les bibliographes, que la révélation, faite en 1863, par Léopold Delisle, à la Société des Antiquaires de France, de l'existence d'une imprimerie à Goupillières au xve siècle [1] ; la preuve palpable venait d'en être découverte dans la reliure d'un volume de la Bibliothèque nationale. Il s'agissait de 36 feuillets d'un livre d'*Heures*, à l'usage du diocèse d'Évreux, si l'on en juge d'après les noms de certains saints du calendrier, et parmi ces feuillets, se trouvait précisément celui qu'on suppose être le dernier (cahier k), car il porte la souscription suivante : « Ces presentes Heures furent impri / mees a Goupillieres le VIII jour de / may, l'an mil quatre cens quatre / vings et unze, par honorable homme / messire Michel Andrieu, prestre. »

Qui était ce Michel Andrieu ? Mystère. On a supposé qu'il était le curé de Goupillières, petit village de l'arrondissement de Bernay, mais on en est réduit à cette conjecture, aucun fait nouveau ne s'étant produit depuis la révélation inattendue de 1863. Je dois donc me contenter d'enregistrer ici le nom de ce typographe et, en ce qui concerne les fragments du livre d'Heures, possédés par la Bibliothèque Nationale [2], de renvoyer le lecteur aux descriptions qui en ont été plusieurs fois données [3].

HAMILLON (Nicolas), imprimeur à Évreux (1629-1650).

Ce typographe était installé à Rouen depuis longtemps déjà [4], lorsque, vers 1629, il quitta cette ville pour venir s'établir à Évreux, où ses premières impressions connues sont datées de 1631 [5]. Après la disparition d'Antoine Le Marié, il intitula son établissement

(1) Cf. *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, a. 1863, p. 56 ; — et *Almanach-Annuaire de l'Eure* (pour 1864), pp. 67-68. — (2) Rés. B. 19943, Exposé n° 322. — (3) Cf. notamment : O. Thierry-Poux, *Prem. mon. de l'Impr.*, p. 20, n° 143 — (avec fac-sim.) ; P. Lacombe, *Cat. de livres d'Heures*, n° 497 ; Porée, *Anc. livres liturg. d'Évreux*, p. 45. — (4) Voy. suprà, p. 199. — (5) Voy. notamment : A. / Oraison fvnebre prononcee en l'Église cathedrale D'Evrevx. Aux obseques de M. Iean le Iav, haut Doyen en ladicte Église, & Vicaire general de Monseigneur François de Pericard, Euesque dudit lieu. Le 14 septembre 1631. Par M. Nicolas Hebert, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Chanoine Theologal d'Eureux. [Fleuron.] A Evrevx, Chez Nicolas Hamillon, Imprimeur-Libraire, demeurant à la grand rüe pres l'Espine. 1631. (In 12. 17 p. ch. sll. B.N., Ln^27 12150.) — B. / Cabinet royal de l'espoux meublé par son espouse, avec le Jardin spirituel. / Evreux, Nic. Hamillon. 1631. (Pet. in 8. F. II, 199.)

l'*Imprimerie Épiscopale* [1] et continua d'exercer paisiblement son art, jusqu'au moment où la mort vint l'arracher à ses presses, vers 1650. Sa veuve lui succéda [2] et conserva l'entreprise jusque vers 1659. A cette époque, Jacques Rossignol, qui, je pense, était son gendre, la remplaça à la tête de l'imprimerie épiscopale.

LALONDE (François Pierres, dit), imprimeur à Évreux (1696-1708).

Né à Lisieux vers 1666 [3], il fit son apprentissage dans sa ville natale, chez Rémy Le Boullenger, puis, après avoir accompli son tour de France, il s'établit, en 1696, à Évreux [4], qui se trouvait sans imprimerie depuis plusieurs années. En dehors des travaux de ville, Lalonde a imprimé peu de chose que puissent enregistrer les bibliographes [5] ; il n'avait d'ailleurs qu'une presse [6] et mourut jeune encore, en 1708 [7]. Il importe toutefois d'attirer l'attention du lecteur sur deux lettres émanées du secrétariat de la Maison du roi [8], et desquelles il résulterait que ce typographe aurait imprimé clandestinement, en 1698, l'une des œuvres de Fénelon, probablement l'*Explication des Maximes des saints*. F. Lalonde laissa une veuve, née Anne Le Maistre, qui, après être restée pendant six mois à la tête de l'imprimerie [9], convola avec Jean Malassis, son compagnon.

LA VIGNE (Jean de), imprimeur à Évreux (1643).

Jean de la Vigne est évidemment un typographe supposé, sous le nom duquel on a mis l'opuscule suivant, imprimé sans permis-

(1) Voy. : — La Defense de la Verité. Tovchant la possession des religievses de Lovviers. Par M. Iean le Breton, Theologien. [Arm. de François de Péricard, évêq. d'Evreux.] A Evreux, De l'Imprimerie Episcopale. De Nicolas Hamillon. M.DC.XLIII. (Pet. in 4. 27 p. ch. B.N., Lk⁷ 4179). — (2) Voy. : Extraict des registres du greffe de la Cour ecclesiastique d'Eureux, de ce qui suit. (Lettre circulaire des prélats de l'Assemblée de 1650, au sujet des entreprises des Jésuites.) Evreux, Imprimerie de l'Evesché par la vefve Hamillon. 1650 (In 4. 8 p. F. I, 446). — (3) D'après la supputation de son âge (36 ans) déclaré à l'enquête de 1701. — (4) B.N., Ms. fr. n. a. 400, f° 335 (Enquête de 1701). — (5) Voy. par exemple : — Rituale Ebroicense... / Ebroicis, Ex typis F. P. Lalonde. M.DCC.VI. (In 4. Porée, *op. cit.*, p. 42.) — (6) Enquête de 1701. — (7) Arch. Comm. d'Evreux, Reg. de la paroisse S. Thomas : « Le samedi douze mai 1708 a été inhumé François Pierre de la Londe, imprimeur, décédé âgé d'environ 40 ans. » — (8) Voy. Documenta, nᵒˢ 708 et 709. — (9) Voy. : — Catéchisme imprimé par ordre de Monseigneur, Ill. et Révérend., Jacques Potier de Novion, évesque d'Evreux, pour être enseigné dans son Diocèse. — A Evreux, chez la Vᵛᵉ de F. P. de la Londe, Imprimeur de l'Evêché et du Collège. 1708. (In 12. — Porée, *op. cit.*, p. 48.)

sion, et de nature à attirer des ennuis à celui qui l'aurait signé ouvertement :

— Response à l'examen de la possession des religievses de Lovviers, A Monsievr Levilin. [Marque représentant une tige de chardon.] A Évrevx, Par Iean de la Vigne. M.DC.XLIII. (In 4. 14 p. ch. B.N.. Lk[7]4176.)

Le Marié (Antoine), prototypographe d'Evreux (1600-1635).

D'après La Caille[1], dont Ph. Renouard a reproduit l'information[2], Antoine Le Marié aurait débuté comme imprimeur à Paris et y aurait exercé à partir de 1597. Je ne sais pas si cela est bien exact, car le registre de la Confrérie de Saint-Jean l'Évangéliste, complet pour cette époque, ne relate nulle part que ce typographe ait payé la taxe d'ouverture de boutique dans la capitale; toutefois, il n'est pas douteux qu'il y ait fait son apprentissage et y ait été reçu maître, attendu que dans un privilège à lui accordé par Henri IV, il est qualifié imprimeur-libraire de l'Université de Paris[3]. Il semble bien qu'il était originaire du diocèse d'Évreux et j'ai tout lieu de le croire fils ou frère d'un certain Pierre Le Marié, maître d'école à Heubécourt dans les dernières années du XVI[e] siècle. Bref, Antoine Le Marié vint s'établir à Évreux, soit vers la fin de 1599, soit au commencement de l'année suivante; dans tous les cas, la première impression ébroïcienne porte le millésime de 1600[4], et montre en outre sur

(1) *Hist. de l'impr.*, p. 185. — (2) *Imprimeurs parisiens*, p. 259. — (3) Ce privilège figure dans un *Missel* à l'usage du diocèse d'Évreux, imprimé par Le Marié en 1610 (Cf. Porée, *op. cit.*, pp. 29 et suiv.). M. Henry Omont, de l'Institut, en possède un exemplaire, malheureusement incomplet, qu'il a bien voulu me communiquer et dont j'ai extrait le privilège conçu en ces termes : « Henricus IIII, Gallorum et Nauarraeorum Rex Christianissimus, in gratiam Illustriss. et Reuerendiss. D.D. Cardinalis à Perronio quondam Ebroicensis Episcopi diplomate sanxit, ne quis Breviarium Ebroicense, Missale, Manuale, Processionale, Diurnale, Officium B. Mariae Virginis et alia ad ritum Ecclesiasticum vniuersae Dioecesis Ebroicensis pertinentia, eiusdem iussu et auctoritate edita, vel edenda, in perpetuum excudat in Galijs, aut alibi excusa diuendat, praeter Antonium le Marié, Parisiensis Academiæ Typographum et Bibliopolam in Ciuitate Ebroicensi commorantem, eiusque successores. Secus qui saxit, pœnis ex Priuilegij sanctionibus, quas litteræ vberius à Regia Maiestate anno 1604 die 14. Aprilis impetratæ continent, mulctabitur. Sic signatum, Des Portes. » — (4) Discovrs spiritvel svr le premier verset dv pseavme cent vingt deuxième, *Ad te leuaui oculos meos.* Prononcé en la Congregation de l'Oratoire de nostre-Dame de Vie-saine, l'an 1585. Par I. D. du Perron Lecteur de la Chambre du Roy. [Marque décrite.] A Evrevx, Chez Anthoine le Marié rue sainct Denys. M.DC. Avec Privi-

son feuillet de titre, la marque de notre typographe, qui représente un dauphin sur le dos duquel est assis un homme jouant de la harpe, et est accompagnée de cette devise : « *Ie hante l'armonie*[1]. » Plusieurs explications ont été données de ces marque et devise; on a vu dans la première une allusion à l'une des pièces, la harpe, du blason du Cardinal du Perron, évêque d'Évreux et protecteur de Le Marié, et dans la devise, un anagramme du nom de l'épouse de ce dernier, Jehanne Lermont. Tout cela est assez plausible, sauf que seul, le nom d'*Antoine Le Marié* lui-même est contenu dans l'anagramme, mais il n'y a pas lieu de s'y arrêter plus longuement; la plupart des impressions de Le Marié portent au reste les armoiries du Cardinal du Perron, puis celles de ses successeurs sur le siège d'Évreux, Guillaume et François de Péricard. Le prototypographe du chef-lieu du département de l'Eure a, en effet, exercé son art sous chacun de ces trois prélats, dont il eut la clientèle presque exclusive, et il a imprimé tant pour leur compte que pour celui de divers auteurs un assez grand nombre d'ouvrages, dont l'exécution typographique est fort honorable. Il a signé plusieurs livres liturgiques à l'usage du diocèse, notamment, en 1605, un Processionnel[2]; en 1610 et 1630, des Missels[3]; en 1617, un Bréviaire[4]; en 1622, un Office de la Vierge[5]; parmi ses autres productions, je me bornerai à citer les œuvres de Guibelet[6] et de Coeffeteau[7], et enfin celles d'Hercule Grisel[8], qui paraissent être les derniers ouvrages sortis de ses

lege dv Roy. (In 12. 8 et 174 p. ch., plus 1 f. pour un *Sonnet, A Monsievr dv Perron*, signé : Cailler. B.N., D. 22024.)

(1) Cette marque a été reproduite par Silvestre, sous le n° 1232. — (2) Voy. Porée, *op. cit.*, p. 40. — (3) Voy. ibid., pp. 30 et 32. — (4) Voy. ibid., p. 37. — (5) Voy. ibid., p. 46. — (6) Trois discovrs philosophiqves. Le I. de la comparaison de l'Homme auec le Monde Le II. du Principe de la generation de l'Homme. Le III. de l'Humeur Melancholique. Mis de nouueau en lumiere par Iourdain Gvibelet. M./ A Evrevx. Chez Antoine Le Marié. cIↃ.IↃ.cIII (In 12. 286 f. ch. slata. Beau front. gr. par L. Gaultier. B.N., T^{19}16.) — (7) A./ Examen dv livre dv sievr du Plessis. Composé il y a enuiron dix huict ans par Messire Iacqves Davy, lors Euesque d'Eureux, & maintenant Cardinal dv Perron, Archeuesque de Sens, & Grand Aumosnier de France. Et publié par Reu. Pere en Dieu Messire Nicolas Coeffeteav, Euesque de Dardanie, & Suffragant de l'Euesché de Mets./A Evrevx, Par Antoine le Marié. Et se vendent à Paris, Chez Sebastien Cramoisy, ruë S. Iaques, aux Cicognes. M.DC.XVIII, Auec Priuilege du Roy. (In 12. 12 f. n. ch. 382 f. ch. 282 à 664. B.N., D. 33197.) — B./Seconde partie de l'examen dv livre du sievr du Plessis contre la Messe. [Fleuron.] A Evrevx, Par Antoine le Marié. M.DC.XVII. Auec Priuilege du Roy. (In 12. 407 f. ch. 665 à 1072. B.N., D. 33197.) — (8) A./Hercvlis Griselli Rothomagensis Distichorvm sex et triginta decades. Ad Illustrissimum Generosissimumq;

presses. Antoine Le Marié dut effectivement passer à peu de temps de là de vie à trépas, toutefois on ne sait rien de positif à cet égard et ce n'est pas le seul point obscur de la biographie de ce typographe. On a lu plus haut qu'il s'était établi à Évreux en 1599 ou 1600 : on rencontre pourtant un ouvrage daté de 1601[1], qui porte la souscription : « A Paris, Par Anthoine Le Marié » ; il n'en faudrait pas conclure que l'imprimeur d'Évreux avait un atelier dans la capitale, attendu que le privilège, inséré au dernier feuillet de ce livre, est suivi d'un acte de cession faite à « Anthoine Le Marié, imprimeur et libraire demeurant à Évreux », mais cela laisse supposer qu'il avait à Paris un facteur, se chargeant de la vente de ses éditions, et c'est peut-être cette circonstance qui aura déterminé La Caille à ranger Le Marié parmi les imprimeurs parisiens.

Malassis (Les), imprimeurs à Évreux (1708-1790).

I. Jean (1709-1758). D'une famille originaire de Rouen, il avait vu le jour à Brest vers 1687, et était fils de Romain Malassis, imprimeur dans cette ville, et de Catherine Borelly[2], Jean Malassis était venu à Évreux, aussitôt après le décès de François Pierres dit Lalonde, pour aider la veuve de celui-ci à continuer l'entreprise du défunt. Ainsi que cela se produisait presque toujours en semblable occurrence, le compagnon ne tarda pas à conquérir les bonnes grâces de sa patronne et, avant la fin de l'année 1708, il était devenu le mari d'Anne Le Maistre[3] et le chef de la maison. Il avait, en effet, postérieurement à ce mariage, obtenu ses lettres de maîtrise, par sentence du lieutenant général de police

Dominum D. Franciscvm de Pericard Ebroicensem Episcopum, Regiq ; ab interioribus Consilijs. [Fleuron.] Ebroicis, Ex Typis Antonii le Marié. M.DC.XXXIV. (Pet. in 8. 20 f. n. ch. B.N., Yc. 8275; B.U., LL' p. 98.) — B. /Ludovici trivmphi. Ad eminentissimum Cardinalem Dvcem de Richeliev. Hercvlis Griselli Rothomagaei. Primitiae Poëticae. [Fleuron.] Ebroicis, Ex Typis Antonii le Marié. M.DC.XXXV. (Petit in 8. 3 f. n. ch, 96 p. ch. B.N., Lb^{36} 3074, B.U., LL' p. 98.)

(1) Articles des ministres et avtres appellez par Madame povr la Conference proposée entre eux & Monsieur l'Euesque d'Éureux. Auec les Réponses & Repliques des vns & des autres. [Fleuron.] A Paris, Par Anthoine le Marié. 1601. Auec Priuilege du Roy. (In 12. 1 f. n. ch. et 143 p. ch. B.N., D. 22025.) — (2) Voy. la note suivante. — (3) Arch. comm. d'Evreux, Reg de la paroisse S. Thomas : « Le Jeudi 29 novembre 1708 a été contracté le mariage entre : Jean Malassis, imprimeur, fils de feu Romain Malassis, aussi imprimeur, et de Catherine Borelly, de la paroisse de Brest, diocèse de Léon, avec : Anne Le Maistre, veuve de François Pierre dit La Londe, imprimeur, de cette paroisse de S. Thomas. »

d'Évreux, du 19 septembre 1709[1]. L'existence de cet imprimeur ébroïcien eût pu s'écouler paisible et sans à-coups, s'il n'avait eu d'une part l'ambition de réaliser de gros bénéfices en s'adonnant à des impressions prohibées et clandestines et s'il avait pris soin d'un autre côté de se conformer aux règlements, en se faisant habiliter à exercer par un arrêt du Conseil d'État. Ces deux fautes ou erreurs lui valurent maints tracas : du premier chef, il eut à subir, en 1718, un emprisonnement de plus de deux mois à la Bastille, à la suite de l'impression et du débit d'un grand nombre d'ouvrages, dont on trouvera la liste dans la partie documentaire[2]. En ce qui concerne sa situation irrégulière, bien que menacé, dès 1717, de voir fermer son établissement[3], Malassis s'obstina dans ses anciens errements et attendit jusqu'en 1739 pour se pourvoir d'un titre inattaquable[4]; il l'obtint enfin par un arrêt du 24 septembre de la même année[5], qui lui assurait la possession de la seule place d'imprimeur réservée à Évreux par le règlement du 31 mars précédent[6]. Devenu veuf peu de temps après, Jean Malassis se remaria en 1749[7] avec une fille de Laurent Dumesnil, imprimeur à Rouen[8]; il mourut lui-même, onze ans plus tard[9], laissant sa veuve en possession de son imprimerie et une fille probablement infirme.

Quoique Jean Malassis ait imprimé un assez grand nombre de livres, je serai très bref en ce qui touche sa production, je me bornerai uniquement à rappeler que les ouvrages qui portent sa souscription, — ses presses en ont fourni beaucoup d'autres non avoués, — ont trait soit à sa charge d'imprimeur du Roi à Évreux, soit à ses fonctions d'imprimeur de l'Évêque, de la Ville et du Collège.

(1) A.N., V[6] 922, Arrêt du Conseil du 26 juin 1739, requête préliminaire. — (2) Voy. Documenta, n° 767. — (3) Voy. Documenta, n° 763. — (4) Voy. Documenta, n° 858. — (5) Voy. Documenta, n° 861. — (6) Voy. Documenta, n° 857. — (7) A.R., Paroisse S. Lô, reg. 8 : « Du 6 février 1749, le sieur Jean Malassis, imprimeur du Roy à Évreux, âgé de 62 ans ou environ, veuf de feu Anne Le Maître, de la paroisse de S[t] Thomas de lad. ville et diocèse d'Évreux, d'une part, et d[lle] Marie-Madeleine-Élisabeth Dumesnil, âgée de 22 ans ou environ, fille du S[r] Laurent Dumesnil et d'Anne Papavoine, ses père et mère, ont esté solennellement mariez en notre église... en présence d'Antoine-Gabriel Dupont, procureur au Parlement de Rouen et de Charles Dornais le Bled, marchand, amis, et du côté de la mariée, Laurent Dumesnil, son père ; Jacques-Maurice-Laurent Dumesnil, son frère, et Jacques Dumesnil, son oncle. » — (8) Voy. suprà, p. 152. — (9) Arch. comm. d'Evreux, Reg. de la paroisse S. Thomas : « Le 9 avril 1760 a été inhumé dans le cimetière de la Paroisse Saint Thomas, le corps de Monsieur Jean Malassis, Imprimeur du Roy et de Monseigneur l'Evêque; âgé de 74 ans, décédé le jour précédent. »

II. Marie-Madeleine-Élisabeth Dumesnil (1760-1790), veuve de Jean Malassis, continua l'établissement de son mari ; le rapport fait à M. de Sartine, ou enquête de 1764, nous apprend qu'elle possédait 2 presses et employait 3 compagnons [1]; sa maison avait donc une certaine importance et cependant elle fut longtemps seule à la diriger ; elle eut un peu plus tard l'aide de sa fille, Marie-Madeleine-Laurent-Félicité, puis, sentant l'âge s'appesantir sur ses épaules, elle songea à se faire remplacer par cette dernière, bien qu'il fût contraire aux règlements qu'une fille non mariée exerçât la profession de typographe. Une faveur spéciale du roi pouvait seule faire tomber toutes les barrières élevées par la législation de l'imprimerie, la veuve Malassis s'enhardit à la solliciter, en exposant dans une requête, que son « grand âge », — elle n'avait pourtant que 56 ans [2], — ne lui permettait plus de continuer l'exercice de son art, « qu'elle avait espéré que sa fille, à qui elle a donné toutes les connaissances nécessaires, pourroit lui succéder, mais que les règlements s'y opposent ; que la demoiselle Malassis est d'une santé si délicate et d'une constitution si fâcheuse, qu'elle ne pourroit se marier sans risque ; que la suppliante redoute qu'à sa mort, sa fille non mariée ne soit privée de son imprimerie ; que c'est cependant la seule ressource qui puisse lui permettre de vivre ; c'est pourquoi elle a été conseillée de recourir à la bonté de Sa Majesté pour obtenir une grâce sans exemple jusqu'ici ». Un cœur de roi ne pouvait que s'émouvoir d'une aussi touchante requête, aussi la grâce sollicitée fut-elle accordée sans retard par un arrêt du Conseil du 17 mars 1783 [3], dont il est inutile de reproduire ici le dispositif. La demoiselle Malassis fut donc désormais imprimeur à Évreux, conjointement avec sa mère, mais celle-ci, en dépit de « son grand âge », continua vaillamment à diriger ses presses et peut-être l'eût-elle fait longtemps encore, si un changement de régime, ou plutôt le renversement de tout ce qui existait, ne fût venu rendre illusoire et sans effet la faveur du roi. La veuve Malassis crut alors qu'il était préférable pour elle et pour sa fille de se retirer au plus vite ; elle vendit tout son fonds, en 1790, à Jean-Jacques-Louis Ancelle, dont la descendance s'était perpétuée jusqu'en ces derniers temps dans l'imprimerie ébroïcienne.

(1) B.N., Ms. fr. 22184, f° 163. — (2) Voy. la note 7 ci-contre. — (3) Voy. Documenta, n° 936.

MONTESPANT (Jean de), imprimeur supposé à Gisors (1693).

Je n'insiste pas sur l'ironie cruelle qui a dicté le choix du nom de ce typographe improvisé et je donne immédiatement le titre du recueil qui porte sa souscription :

— Recueil de pieces Heroïques & Historiques pour servir d'ornement à l'Histoire de Louis XIV. Dediée à Messieurs Racine et Boileau Historiografes de France. [Corbeille de fleurs et de fruits.] Imprimé par Jean de Montespant, demeurant à Gisors à l'enseigne de l'édit de Nantes. M.DC.XCIII. (In-f°. Recueil factice de 31 estampes d'origines diverses, les unes fabriquées en Hollande, d'autres en Angleterre, etc. B.N., Lb[37] 4034).

Voici ce que dit Brunet au sujet de ce recueil [1] : « On peut mettre au nombre des livres très rares ce volume, qui se compose de 13 estampes satiriques contre Louis XIV, estampes dont plusieurs ont des explications en vers français et hollandais. L'abbé de Saint-Léger, dans une note insérée par Barbier, sous le n° 15512 de son Dictionnaire, donne 14 estampes à ce recueil, et ajoute qu'elles ont eu pour auteur et graveur François-Ignace de Puerchemeck, lequel, pour ce méfait, aurait été arrêté, emprisonné, et peut-être bien, même, mis à mort. Un exemplaire du même recueil, porté à 31 estampes, par l'addition de plusieurs morceaux qui se rapportent à des événements de la fin du même règne, mais d'une date postérieure à celle du titre, est décrit dans le catalogue de P. M. Cotteret, évêque de Beauvais (Paris, Garnot. 1842). »

J'ajouterai simplement à ces renseignements que la Bibliothèque Nationale possède un second recueil du même genre, sans la feuille de titre, renfermant, outre plusieurs estampes figurant déjà dans le premier, onze planches qui ne s'y trouvent pas.

PETIT (Jean), imprimeur à Pont-Audemer (vers 1617).

Ce typographe n'est pas un inconnu pour le lecteur ; nous l'avons déjà rencontré à Rouen [2] et nous le retrouverons à Honfleur [3]; je

(1) *Manuel*, t. IV, col. 1152. — (2) Voy. suprà, p. 360. — (3) Voy. infrà dans la 3e partie.

me contente de décrire ici le seul volume qu'il aurait imprimé à Pont-Audemer, sans le dater :

— Ordonnances et Reglemens generaux de messieurs de la Religion pretenduë Reformée tenus à la Rochelle. Ensemble ce qv'ils avoient enuie de faire contre Sa Majesté. [Fleuron] Av Pont Avdemer. Imprimé chez Iean Petit. Imprimeur & Libraire. Avec permission. (In 8, 8 p. ch. B.N., Lb^{36} 1635.)

Rossignol (Jacques), imprimeur à Évreux (1659-1665).

Probablement gendre, et dans tous les cas, successeur de la veuve de Nicolas Hamillon, il eut également en sa possession la plus grande partie du matériel d'Antoine Le Marié. Entre les deux années extrêmes, 1659 [1] et 1665 [2], dans lesquelles semble se circonscrire son exercice, il a mis au jour un assez grand nombre de productions, dont la facture typographique dénote un maître consciencieux et habile.

(1) Voy. notamment : — Censvre d'vn livre intitvlé Apologie povr les casvistes, contre les calomnies des iansenistes, &c. Imprimé à Paris l'an 1657. Faite par Monseignevr l'illvstrissime et reverendissime Evesqve d'Evrevx. [Arm. de Gilles Boutaut, évêq. d'Evreux.] Sur l'imprimé. A Evrevx, Par Iacqves Rossignol, Imprimeur ordinaire de Monseigneur l'Evesque d'Evreux. M.DC.LIX. (In 4. 7 p. ch. B.N., E. 2400, Evreux, 2.) — (2) Voy. : — Statvts et ordonnances povr le diocèse d'Evrevx, par Monseignevr l'illvstrissime et reverendissime Henry de Mavpas dv Tovr Evesque d'Evrevx en svite dv synode tenu par Mondit Seigneur le 29. May mil six cens soixante-quatre. [Arm. de l'évêq. susn.] A Evrevx, Chez Iacqves Rossignol. M.DC.LXV. (In 8. 93 f. ch. et 2 n. ch., B. N., B. 5553.)

TROISIÈME PARTIE

Basse-Normandie : Campagne de Caen, Bocage, Lieuvin

(DÉPARTEMENT DU CALVADOS)

AVANT-PROPOS

Bien que fort éloigné d'offrir l'exubérance typographique de la Seine-Inférieure, le département du Calvados n'est pas du moins, comme le précédent, un parent pauvre dans la riche famille des imprimeurs normands; il a même, au point de vue chronologique, l'honneur d'avoir, le premier de toute la Normandie, vu rouler une presse (1480). Ce département tient également la première place, dans la province normande, sous le rapport de la diffusion de l'imprimerie. Tel un soleil jaloux de briller seul, Rouen avait absorbé presque toute l'activité typographique dans la haute Normandie, *laissant à peine quelques pâles rayons à deux ou trois de ses satellites*; Caen, au contraire, partage avec quatre autres villes les hommages qui sont dus à l'ancienne imprimerie dans sa circonscription administrative moderne. Examinons donc rapidement les origines et l'essor de la typographie dans chacune de ces villes, c'est à dire en procédant chronologiquement, à Caen, à Lisieux, à Honfleur, à Bayeux et à Vire, et jetons un coup d'œil en passant sur les travaux ayant trait à l'histoire de leur imprimerie.

Siège d'une université, dont le renom s'étendait au loin, la ville de Caen méritait, par son culte des sciences et des lettres, d'avoir les prémisses de l'imprimerie dans la province normande; elle les eut effectivement, puisque, dès 1480, deux artistes, Jacques Durandas et Gilles Quijoue y séjournèrent pendant quelque temps. Personne

n'a pu dire jusqu'à présent d'où ils venaient ni dans quelle localité ils transportèrent ensuite leur presse, ce qui n'empêche pas Deschamps [1] de supposer, avec sa coutumière témérité, qu'ils pouvaient bien être sortis de chez les frères Lallemand à Rouen ! Il est inutile de discuter de pareilles chimères et mieux vaut avouer tout bonnement son ignorance, ainsi que l'a fait le très érudit Léopold Delisle, dans les deux beaux volumes, si remarquablement documentés, qu'il a consacrés à l'étude des premières impressions caennaises et des libraires et imprimeurs de la même ville jusqu'au milieu du XVI[e] siècle [2]. Aucun autre ouvrage, je me hâte de le dire, n'a jamais été publié sur la matière [3] et, abstraction faite des quelques bribes disséminées çà et là dans diverses histoires de Caen, dans le *Manuel du bibliographe normand*, de Frère et dans les *Notes* du même auteur, on a laissé dans l'oubli le plus absolu les autres imprimeurs de cette illustre cité. Il m'incombait donc de combler entièrement une aussi considérable lacune ; la tâche était redoutable après le travail du maître, toute comparaison de ce que j'apporte avec ce qu'il a donné ne pouvant tourner qu'à mon désavantage, mais je subirai cette épreuve, avec la conscience d'avoir fait tout ce qui dépendait de moi pour n'être pas un trop indigne continuateur du maître éminent qui m'a précédé.

Ceci dit en toute sincérité, je reviens à l'introduction de l'imprimerie à Caen et je dois constater que l'essai de 1480 ne paraît pas avoir eu les suites heureuses qu'on en pouvait augurer, car on ne rencontre plus pendant les 28 ans qui s'écoulent après cette date le moindre livre exécuté par les deux premiers typographes. En 1508 seulement l'imprimerie réapparut à Caen, définitivement cette fois, et, depuis lors jusqu'à la fin de l'ancien régime, elle ne cessa d'y être exercée par un nombre plus ou moins grand de typographes, suivant les époques. Pendant la deuxième moitié du XVI[e] siècle, la

(1) *Dict. de géogr.*, v° Cadomum. — (2) Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVI[e] siècle. Suivi de recherches sur les imprimeurs et les libraires de la même ville Par Léopold Delisle. Tome premier. Notice des livres. / Caen, J. Jouan. Henri Delesques, 1903. (In-8. XIV et 354 p.) — Tome second. Recherches sur les Imprimeurs et les Libraires. / Ibid., id. 1904. (In-8. CXXXI et 176 p., plus XXVII planches de fac similes). — (3) Il y a bien un opuscule, paru sous ce titre : « Société des Antiquaires de Normandie. Extrait de la séance du 5 janvier 1844. Imprimeurs Caennais aux XV[e] et XVI[e] siècles [par G. Mancel]. Caen, Impr. Lesaulnier. In 8. 7 p. ch. », mais ce n'est qu'un compte-rendu de l'ouvrage de Frère, sur l'*Imprimerie et la librairie à Rouen dans les XV[e] et XVI[e] siècles*, avec la réédition textuelle des quelques lignes consacrées par le même auteur aux imprimeurs de Caen.

moyenne du nombre des imprimeurs exerçant simultanément à Caen fut de 4, sans dépasser le chiffre de 5 ; durant la première moitié du XVIIe siècle, cette moyenne monta à 6, pour atteindre fréquemment les nombres de 10 à 12 dans la dernière partie de ce siècle. Cette surabondance de typographes a son explication dans un rapport de l'intendant, dont il sera parlé plus bas, lequel s'exprime ainsi : « Anciennement, les maîtres Gardes jurés imprimeurs et libraires à Caen recevoient leurs apprentifs pour maîtres, après leur avoir apparu de toutes les dispositions requises ; dans les lettres de maistrise qu'ils leur délivroient, ils avoient l'usage d'employer les termes de maîtres libraires-imprimeurs, ce qui a esté égallement observé depuis par les juges ; au lieu qu'à Paris on a distingué les maîtres imprimeurs-libraires, les maîtres libraires et les maîtres relieurs, ce qui est d'un meilleur ordre. Cet usage a multiplié mal à propos le nombre des imprimeurs à Caen, il convient de le réduire à 4, mort arrivant de ceux en place, jusqu'à ce nombre... » L'arrêt du Conseil du 21 juillet 1704 avait ramené à ce chiffre de 4 la quantité maximum d'ateliers que pourrait entretenir la ville de Caen[1] ; mais ici, comme à Rouen, cet arrêt resta à peu près lettre morte, et neuf imprimeurs étaient encore en exercice dans la cité universitaire, lorsqu'intervint le règlement de 1717, qui ordonna la fermeture immédiate de deux de ces imprimeries et toléra les sept autres, à condition qu'aucun typographe ne s'y ferait recevoir tant que le nombre prévu par l'arrêt de 1704 serait surpassé [2]. La nouvelle dévolution établie par le Conseil d'État en 1739 ne changea rien à cet état de choses et pourtant, à partir de 1745, il y eut cinq imprimeurs à Caen, à la suite d'un édit portant création d'offices d'inspecteurs dans toutes les communautés d'arts et métiers [3] ; un arrêt du Conseil, du 1er mars 1758 [4], rétablit l'équilibre et aucune modification n'y fut plus apportée jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Les statuts qui régissaient l'imprimerie et la librairie caennaises ne sont pas connus ; il en avait pourtant existé, que peut-être on pourrait retrouver dans les archives du bailliage, car voici ce qu'on lit à ce sujet dans un mémoire envoyé, en 1730, au Garde des sceaux par l'intendant de la Généralité : « Il y a de très ancien temps, dans la ville de Caen, une Communauté des maîtres imprimeurs libraires, mais leurs premiers titres, statuts et règlemens s'étant perdus avec

(1) Voy. Documenta, n° 721. — (2) Cf. Documenta, n° 763. — (3) Voy. la notice de Pierre Chalopin. — (4) Voy. Documenta, n° 907.

les noms des anciens, ceux qui leur ont survescu et subsistoient au commencement du siècle précédent, présentèrent leur requeste à la Cour du parlement de Normandie, pour qu'il luy plust leur pourvoir sur la règle et conduite qu'ils devoient observer dans leurs exercices et fonctions de cet art. A quoy le Parlement ayant eu égard, il les a renvoyés, par son arrest du 12 décembre 1612, par devant le bailly de Caen, en l'authorisant de dresser de nouveaux statuts et règlements, ce qu'il fit par sentence du 15 janvier 1613. On joint icy deux copies de ce règlement particulier, suivant les ordres de Mgr le Garde des Sceaux. Les maîtres imprimeurs et libraires de la ville de Caen se conduisent en conformité de ce règlement; ils ont tousjours depuis fait communauté comme leurs prédécesseurs. Ils ont un lieu particulier destiné pour leurs assemblées, qui est le chapitre des PP. Cordeliers. On s'y assemble tous les ans le jour Saint Jean Porte Latine, après le service solennel du jour et distribution du pain béni qui se renouvelle chaque année, pour faire élection de deux gardes en conformité desdits règlements. On les continue quelquefois, ou un des anciens, à cause du peu de sujets. Ces gardes prestent le serment devant le Lieutenant général de police, auquel la connoissance en est attribuée depuis leur nouvelle création, pour être authorisés à faire leurs visites [1]. »

Quant aux registres de la Communauté, ils ont disparu et il ne m'a pas été toujours facile pour les XVIe et XVIIe siècles de suppléer à cette absence; la chose était plus aisée pour le XVIIIe siècle, car j'avais ici le secours, non seulement des arrêts du Conseil d'État, sans l'obtention desquels nul ne pouvait être imprimeur, et des enquêtes générales de 1701 et de 1764, mais encore de diverses enquêtes particulières faites par l'intendant en 1730, 1737, 1758, 1768 et 1776, dont les procès-verbaux se trouvent aux Archives départementales du Calvados, et que j'ai mises, on le pense bien, à contribution. Toute ma documentation locale se réduit à peu près aux notes que j'ai tirées des liasses de ces Archives (C. 2886 et 2887, D. 123), car, en dehors des registres paroissiaux de la ville de Caen, dont j'ai fait d'assez nombreux extraits, les autres sources où j'ai essayé de puiser ne m'ont fourni qu'une maigre récolte. Sans revenir sur les *Notes* de Frère, au sujet desquelles je me suis déjà expliqué [2], je citerai en particulier: 1°, un manuscrit portant le numéro 141 de la collection Mancel, à Caen, intitulé : *Antiquités*

(1) A.D.C., C. 2886. — (2) Voy. suprà, p. 2.

typographiques de la ville de Caen, par l'abbé G. De la Rue; et 2°, un manuscrit coté 99, de la Bibliothèque municipale de la même ville et intitulé : *Catalogue des livres publiés à Caen depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à nos jours* (1842), par Méritte-Longchamps. Ces deux recueils, qu'avaient déjà dépouillés MM. Frère et Delisle, présentent un intérêt appréciable au point de vue bibliographique, mais ils ne fournissent aucune espèce de renseignements sur la biographie de nos imprimeurs. Seuls, un *Inventaire sommaire des Registres de délibérations de l'Hôtel de Ville*[1], dressé avec beaucoup de soin par un ancien Conseiller de la Cour d'appel, M. G. Dupont, et un *Dénombrement de la population* caennaise, fait en 1666[2], m'ont apporté quelques notes très précieuses, dont il sera fait état en temps et lieu, en indiquant leur référence de cette manière : *Inventaire Dupont, Dénombrement*, sans plus ample désignation.

Quelques lignes de Deschamps dans son *Dictionnaire* (V° Lexovium) et deux courts passages d'une histoire de Lisieux, par L. Du Bois[3], contiennent tout ce qu'on sait jusqu'à présent, — et ce tout est fort peu de chose, — sur les imprimeurs de cette ville : leur situation pourtant ne laissa pas d'être assez florissante, surtout après que l'arrêt de 1704 en eut irrévocablement réduit le nombre à un titulaire, supprimant ainsi tout retour offensif d'une seconde imprimerie. Suivant la commune renommée (Voy. Deschamps, Frère, etc.), l'art sublime aurait été introduit à Lisieux en 1608, par un libraire de la localité, Jean Clémence, dont la famille semble s'être adonnée au commerce des livres depuis le milieu du XVI[e] siècle ; rien n'est moins prouvé que cela, et je ne crois pas qu'on puisse faire remonter l'imprimerie dans cette ville, antérieurement à l'année 1660; un second établissement typographique s'y dressa bientôt, ce semble, en face de l'autre, et tous deux travaillèrent en concurrence jusque dans les premières années du XVIII[e] siècle.

Aussi peu favorisée que la précédente, l'imprimerie Bayeusaine n'a pas rencontré non plus d'historien proprement dit : Frédéric Pluquet[4], Frère[5], Deschamps[6] se sont contentés d'en élucider les

(1) Bibliothèque municipale de Caen, Msc. 197. 4 vol. in f°. — (2) Archives communales de Caen, BB. 133. — (3) Histoire de la ville, du diocèse et de l'arrondissement de Lisieux (Lisieux 1845. In-8, 2 vol.). — (4) Essai historique sur la ville de Bayeux et son arrondissement. (Caen, T. Chalopin, 1829. In-8.). — (5) Manuel du bibliographe normand, Introduction, p. XII. — (6) Dict. de géogr., V° Bajocæ.

débuts, autant que faire se pouvait, et tous trois, — les deux derniers ayant copié l'auteur de l'*Essai historique sur Bayeux*, — fixent entre les années 1628 et 1631, l'apparition d'une presse à Bayeux, car il n'y a pas à tenir compte du pseudo-imprimeur, N. L'Ermite (1622), qui serait le prototypographe de cette ville, s'il avait réellement existé. La date de 1628 est également hypothétique et c'est à celle de 1631 qu'il faut fixer la naissance typographique de l'antique cité des Bajocasses. Bien que l'arrêt de 1704 eut édicté que cette ville ne pouvait entretenir qu'un seul imprimeur, elle en eut cependant presque toujours deux, jusqu'au jour où l'un de ceux-ci, n'y trouvant plus à vivre, s'en alla sans tambour ni trompette exercer clandestinement son art à Paris et provoqua contre lui un arrêt de destitution, à la suite duquel Bayeux dut se contenter jusqu'à la fin de l'ancien régime, de l'unique imprimeur que les règlements lui permettaient de posséder.

Enfin, en ce qui concerne Vire, la dernière localité du Calvados dont il me reste à dire un mot, — car, à Honfleur, l'imprimerie ne fut qu'un accident, et à Falaise, elle ne fut autorisée qu'en 1789, — je puis signaler une étude historique de M. Fédérique [1], son bibliothécaire communal; malheureusement, si la notice qu'il a publiée est relativement copieuse, elle est trop remplie de points d'interrogation et d'erreurs, en ce qui concerne du moins la partie antérieure à la révolution. L'auteur n'a étudié que les documents purement locaux et n'est même pas parvenu à nous dire fermement quand la typographie avait pris son cours à Vire, ni d'où venait son premier imprimeur; il suffisait pourtant de lire l'enquête de 1701 pour trancher ces deux questions. Le prototypographe de Vire, Jean de Cesne, était, comme on le verra, originaire du département de la Manche; il débuta, comme libraire, dans sa cité d'adoption, en 1663, et comme imprimeur, en 1664. Son fils lui succéda, mais eut la douleur de voir supprimer son établissement par un arrêt du Conseil du 4 septembre 1717, ce qui n'empêcha pas d'ailleurs un autre membre de la même famille, de continuer à imprimer subrepticement de temps à autre et sans doute avec la complicité morale des administrateurs de la cité.

(1) L'Imprimerie à Vire depuis son introduction jusqu'à 1800, Par M.C.A. Fédérique. Dans: Annuaire des Cinq Départements de la Normandie, 64e année, 1897. (Caen, 1897, in 8), pp. 157-181.

CHAPITRE PREMIER

NOMENCLATURE CHRONOLOGIQUE DES IMPRIMEURS

Bayeux

(Lat. : Bajocae.)

1622 *Nicolas l'Ermite.*
1631-1660 Pierre Le Roux.
1660-1700 Marin Briard.
1675-1677 Jean Briard.
1700-1717 Veuve Marin Briard.
1717-1770 Gabriel Briard.
1720-1734 Jean-Augustin Duval, dit le Grenadier.
1769-1775 Veuve Gabriel Briard.
1775-1784 Antoine-Jean Nicolle.
1784-1790 Veuve Antoine-Jean-Nicolle.

Caen

(Lat. : Cadomum.)

1480 Jacques Durandas et Gilles Quijoue.
1508-1526 Laurent Hostingue.
1521 Guillaume Tuveel.
1527-1537 Bertrand Hostingue.
1550-1569 Martin et Pierre Philippe.
1556-1583 Simon Mangeant.
1558-1599 Bénédic Macé.
1561 Pierre Gondouin.
1562-1591 Pierre Le Chandelier.
1563 Henry Auber et Louis Le Cordier.
1563-1578 Étienne Thomas.

1581-1593 Jacques I Le Bas.
1588 Vincent Le Febvre.
1588-1601 Jean Le ou de Fevre.
1589-1619 Jacques Brenouzet.
1593-1633 Jacques Mangeant.
1594-1609 Françoise Thomas, veuve Jacques I Le Bas.
1599-1616 Charles Macé.
1599-1609 François Brenouzet.
1601-1607 Tite Haran.
1607-1654 Adam Cavelier.
1609-1631 Jacques II Le Bas.
1609-1649 Michel Yvon.
1612 Charles Poisson.
1612-1658 Pierre Poisson.
1615 *Georges de la Marinière.*
1616-1622 Jean Hazey.
1621-1622 Jean de Basly.
1622-1623 Thomas Blaise.
1634-1635 *Julien Le Boullenger.*
1636-1667 Gabriel Granderie.
1640-1670 Thomas Le Cordier.
1644-1675 Joachim Massienne.
1644-1646 Pierre de Cardonnel.
1645-1690 Antoine Jouanne.
1648-1650 Claude Yvon.
1649-1662 Éléazar Mangeant.
1651-1676 Marin I Yvon.
1653-1677 Jean Guesnon.
1654-1701 Jean Cavelier.
1654-1673 Claude Le Blanc.
1659-1685 Jean I Poisson.
1659 Guillaume Desbuissons.
1666-1686 Jacques Le Bourgeois.
1668-1670 Jean Galles.
1671-1705 François Le Baron.
1671-1672 Nicolas Poisson.
1672-1688 Charles Chalopin.
1673-1720 Marin II Yvon.
1674-1676 Marie Beaurast, veuve Claude Le Blanc
1676-1720 Jean Lejeune.

1676-1711 François Vauvrecy.
1677-1702 Germain Langlois.
1677-1720 Jean Briard.
1680-1733 Jean-Jacques Godes-Rudeval.
1688-1690 Marin Le Cordier.
1691-1718 Marie Le Courtois, veuve Antoine Jouanne.
1692-1739 Pierre Dumesnil-Macquerel.
1694-1719 Guillaume-Richard Poisson.
1697-1701 Jean Cordier.
1699-1759 Pierre-François Doublet.
1701-1744 Antoine Cavelier.
1702-1712 Jacques Houel.
1702-1717 Jérémie Le Bourgeois.
1719-1755 Jean II Poisson.
1720-1738 Catherine Vatier, veuve Marin II Yvon.
1723-1729 Gabriel Briard.
1729-1732 X. Buard, veuve Gabriel Briard.
1733-1745 Jeanne-Françoise Bayeux, veuve Jean-Jacques Godes-Rudeval.
1745-1786 Jean-Claude Pyron.
1745-1764 Pierre-Jacques Yvon.
1746-1785 Pierre Chalopin.
1755-1784 Jean-Pierre Poisson.
1764-1765 Catherine Moussard, veuve Pierre-Jacques Yvon.
1765-1815 Gilles Le Roy.
1784-1785 Jeanne Guesruel, veuve Jean-Pierre Poisson.
1785-1822 Pierre-Jean-Aimé Chalopin.
1785-1795 Jean-Louis Poisson.

Falaise

1789-1800 François Bouquet.

Honfleur

1606 Jean Petit.
1679 Denis Du Moulin.

Lisieux

(Lat. : Lexovium.)

1602-1624 *Jean Clémence.*
1642-1667 *Charles Godefroy.*
1660-1707 Rémy Le Boullenger.
1667-1686 Jean I Godefroy.
1673-1675 *Jean Le Roy.*
1686-1712 Jean II Godefroy.
1707-1712 Marie Pierre, veuve Rémy Le Boullenger.
1708-1767 Jacques Aunay du Ronceray.
1767-1768 Marie Maillard, veuve Jacques Aunay du Ronceray.
1768-1790 François-Bonaventure Mistral.

Vire

1664-1704 Jean de Cesne.
1704-1717 Samson de Cesne.
1718-1743 *Guillaume de Cesne.*

CHAPITRE II

NOTICES SUR LES IMPRIMEURS

AUBER (Henry), imprimeur à Caen (1563).

Une seule impression fait connaître ce typographe[1] ; elle révèle de plus qu'il était l'associé, au moins momentané, d'un autre imprimeur, Louis Le Cordier, dont je n'ai pas rencontré le nom ailleurs. Ce Louis Le Cordier appartenait sans doute à une famille, qui a fourni d'autres imprimeurs caennais, comme Marin et Thomas Le Cordier et Jean Cordier, répertoriés à leur place alphabétique. Je n'ai aucun détail biographique sur Henry Auber, aucune donnée sur la durée de son exercice ; cet artiste semble n'avoir été que de passage à Caen; il faisait d'ailleurs profession de la religion réformée et comme la plupart des imprimeurs qui avaient embrassé la foi de Calvin, il aura été itinérant; je n'ai cependant rencontré son nom nulle part ailleurs et je ne crois pas qu'il ait été apparenté avec le libraire Richard Auber, de Rouen.

AUNAY DU RONCERAY (Jacques), imprimeur à Lisieux (1708-1767).

Né et baptisé à Boisnay, dans l'élection de Bernay[2], le 26 avril 1681[3], Aunay du Ronceray fit son apprentissage dans l'atelier de

(1) Resolvtion de tovs les points de la religion chrestienne, comprise en dix liures, par Henry Bullingere, Ministre de l'Église de Zurich. / Nouuellement traduits, & mis en lumière pour facilement instruire le fidele en ce qu'il doit cognoistre & croire, contre tous assauts & doutes : persecutions & espouuantemens de la mort. Le tout reueu de noueau : ensemble, une epistre pour la recommandation de l'œuure. / Ephes. IIII. Ne soyons plus enfans flotans & estans demenez çà et là à tous vents de doctrine, par la fallace des hommes. // A Caen, De l'Imprimerie de Henry Auber & Louis le Cordier. / 1563. (In 16. 340 p. ch. et 2 f. n. ch. B.N., D² 3579.) — (2) B.N., Ms. fr. 22184, f° 215. — (3) Voy. Documenta, n° 728, pièces produites, lettre A.

Rémy Le Boullenger, et servit ensuite ce dernier, en qualité de compagnon, jusqu'au moment de son décès. A l'époque de cet événement, il se mit aussitôt sur les rangs pour être admis à remplacer son ancien maître [1] ; celui-ci avait bien un fils, mais comme on avait négligé de lui faire apprendre le latin [2], tandis que, au contraire, du Ronceray avait fait de bonnes études dans les collèges de Navarre et de la Marche à Paris [3] et était « congru en langues grecque et latine [4] », le Conseil d'État préféra lui donner la place et l'habilita à exercer par arrêt du 30 janvier 1708 [5]. Cela n'empêcha pas la veuve Le Boullenger et son fils, ainsi que Jean Godefroy, autre imprimeur de la ville, de faire opposition à sa réception [6], mais ils en furent pour leurs frais de procédure et du Ronceray fut gardé dans la place. Dès le 19 août 1707, d'ailleurs, ce dernier avait été élu par l'évêque de Lisieux pour être l'imprimeur de son diocèse [7] et ce choix rendait sa situation presque inexpugnable ; il la conserva jusqu'au moment de son décès, survenu soixante ans plus tard. Jacques Aunay du Ronceray était alors dans sa 86e année ; il laissait une veuve, Marie Maillard, probablement beaucoup plus jeune que lui, car, après avoir conservé pendant quelque temps la direction de son entreprise, elle convola, l'année suivante, avec son prote, François-Bonaventure Mistral, qui n'avait guère que 36 ans [8].

La production de cet imprimeur a dû être considérable ; l'enquête de 1764 constate en effet qu'il faisait rouler trois presses et n'occupait pas moins de six compagnons [9] ; elle ajoute qu'il était riche et n'avait qu'une fille mariée. Ses travaux ont consisté principalement dans l'impression des actes de l'évêché, de ceux de l'administration civile et des labeurs de ville ; en dehors de cela, les bibliographes trouveront peu de chose à classer sous son nom : quelques vies de saints [10], des notices de confréries [11] et les années successives de l'*Almanach de Lisieux*, créé par lui, vers 1743, si je ne me trompe.

(1) Cf. Documenta, n° 725. — (2) Voy. Documenta, n° 728, pièces produites lettre B. — (3) Voy. Documenta, n° 732, pièces produites, lettres D et E. — (4) A.N., V⁶ 809, arrêt du Conseil du 12 septembre 1707, requête préliminaire. — (5) Voy. Documenta, n° 728. — (6) Cf. Documenta, nᵒˢ 732 et 745. — (7) Cf. Documenta, n° 732, pièces produites, lettre A. — (8) Dans le t. II de son *Histoire de Lisieux*, p. 328, Louis Du Bois dit à tort que Mistral avait épousé la nièce de la veuve du Ronceray. — (9) B.N., Ms. fr. 22184, f° 215. — (10) Voy. notamment : F., II, p. 215. — (11) Ibid., I, p. 265.

BASLY (Jean de), imprimeur (?) à Caen (1621-1622).

Deux livres portent la souscription de Jean de Basly ou Bally ; j'ai rencontré l'un à la Bibliothèque nationale [1], l'autre appartient à la bibliothèque municipale de Caen [2] ; en raison de la modalité de cette souscription, j'ai des doutes sur la véritable profession de Jean de Basly et je ne l'ai mentionné ici que pour mémoire.

BLAISE (Thomas), imprimeur (?) à Caen (1622-1623).

De même que le précédent, ce personnage ne figure dans mon répertoire que sous réserves. Frère l'indique, dans ses notes [3], comme ayant été imprimeur-libraire à Caen en 1622 et 1623 ; mais je ne l'ai rencontré nulle part ailleurs.

BOUQUET (François), imprimeur à Falaise (1789-1800).

Premier et seul imprimeur de Falaise sous l'ancien régime, François Bouquet ne fut d'ailleurs autorisé à ouvrir son atelier, que sur la pression exercée en haut lieu par les officiers municipaux et les notables de cette ville ; l'administration commençait dès ce moment à se montrer moins intransigeante que précédemment et il suffisait souvent, non pas de demander, mais d'exiger, pour recevoir. Dans le courant du mois de novembre 1789, sans doute, les officiers municipaux et les notables de Falaise présentèrent en effet requête au Conseil d'État et lui exposèrent que la ville « exigeait qu'on y établisse une imprimerie », tant à cause de son éloignement de tout centre typographique, qu'à raison de l'utilité qu'en retireraient « sa population et son commerce très considérables » ; ils proposaient en outre pour être le titulaire de ce nouvel établissement, « le sieur François Bouquet, libraire et propriétaire des *usages* du diocèse de Séez et d'un ouvrage périodique [4], réunissant

(1) Traicté de la phlebotomie. Où selon la doctrine des Anciens & Modernes approuuez, Est contenuë la manière de bien & artificiellement saigner. Par Pierre Hevrtavlt chirurgien juré à Caen. // A Caen, Chez Iean de Basly. M.DC.XXII. (In 16. 66 f. ch. sll. B.N., Te[18] 40.) — (2) Le Preservatif contre la peste. Avec le moyen de garir ceux qui en sont affligez. Recueilly des escrits des Medecins tant anciens que modernes, par Pierre Hevrtault Chirurgien Juré à Caen. Necessaire à toutes personnes. [Vign. typogr.] A Caen, Chez Iean de Bally, à l'Estepe. M.DC.XXI. (Pet. in 8. 59 p. ch. Bibl. de Caen.) — (3) Liasse 103. — (4) Le premier recueil de cette nature, qui soit signalé pour Falaise, dans le

par son honnêteté et son intelligence tous les suffrages de ses concitoyens ». Simple libraire, Bouquet n'avait fait aucun apprentissage de l'imprimerie, il fut néanmoins habilité à l'exercer et l'arrêt du 7 décembre 1789 décide qu'il sera reçu, « quoiqu'il n'ait point rempli les formalités prescrites par les réglements, dont Sa Majesté le dispense par grâce et sans tirer à conséquence[1] ».

BRENOUZET (Les), imprimeurs à Caen (1589-1629).

Deux Brenouzet ont exercé l'imprimerie et la librairie à Caen : l'un, Jacques, s'est signalé par quelques ouvrages ; l'autre n'est connu de moi que documentairement.

I. JACQUES (1589-1619) était établi dans la Froide Rue, à la Cour de Sens ; son ouvrage le plus ancien est de 1589[2] ; son plus moderne est de 1628[3], mais il a encore travaillé, en 1629, en la société de Michel Yvon[4]. Je ne possède aucun renseignement biographique sur son compte.

II. FRANÇOIS (1599-1609). Il était probablement frère du précédent. J'ai rencontré son nom dans un arrêt du Conseil d'État du 26 octobre 1609[5] ; on y vise un arrêt du Parlement de Rouen, du 13 janvier 1599, le déboutant d'une demande en entérinement de lettres de privilège qu'il avait obtenues en 1608 (!) pour l'impression des édits et ordonnances du roi ; la date de l'arrêt doit être inexacte et il faut sans doute lire 1609 au lieu de 1599.

BRIARD (Les), famille d'imprimeurs de Bayeux et de Caen (1660-1775).

A. *Bayeux*.

I. MARIN (1660-1700). Il était, suivant ce que dit Frédéric Plu-

Manuel du bibliographe normand, n'est pourtant que de 1813. Hatin n'en cite non plus aucun dans sa *Bibliographie de la presse*.

(1) Voy. Documenta, n° 945. — (2) ¶Discovrs entier, et veritable des entreprinses & conspirations secretes faites contre la personne de Henry de Vallois, tres-Chrestien Roy de France & de Pölogne : dont est ensuyvie sa mort par la main d'vn ieune Iacobin, le premier iour d'Aoust 1589. Pensans par ce moyen les ennemis de la Couronne reduire toute la France à leur deuotion. ¶ Ensemble la conuocation que le Roy, auãt que de mourir, a faite des Princes du sang, Seigneurs, & Gentilshommes estans en son Armee, auec les Chefs des Estrangers, leur declarant sa derniere volonté. //¶ A Caen, de l'Imprimerie de Iaques Brenouzet, demourant à froiderué. 1589. (In 16. 8 f. n. ch. B.N., Lb[34]792.) — (3) Voy. G. Lavalley, Cat. des ouvr. normands de la Bibl. de Caen, t. III, p. 119. — (4) Ibid. — (5) Cf. Documenta, n° 568.

quet, successeur de Pierre Le Roux, et n'imprima que « des feuilles volantes et des livrets de dévotion[1] ». D'après l'enquête de 1701, Marin Briard décéda au mois d'avril 1700 et sa veuve continua, jusqu'en 1717, de faire rouler la seule presse qu'ils aient jamais possédée.

II. Jean (1675-1677). Voici ce que dit F. Pluquet à son sujet : « Jean Briard n'imprima guère mieux que ses prédécesseurs ; aussi les mandements, les livres de liturgie et de classe continuèrent-ils à s'imprimer à Caen. Il mourut en 1719. » Ces renseignements sont à peu près exacts, sauf que Jean Briard n'a pas eu de prédécesseur et ne décéda pas à l'époque indiquée. La vérité, c'est que, très probablement, il était frère du précédent et essaya, sans y réussir, la ville ne comportant point cette dualité d'ateliers, d'y soutenir un second établissement. Né au bourg de Cheux (Canton de Tilly-sur-Seulles, Calvados) vers 1650[2], il avait fait son apprentissage à Caen, chez Claude Le Blanc et, après avoir servi, en qualité de compagnon, à Lisieux, à Rouen et à Paris, il était allé ouvrir un établissement à Bayeux en 1675[3] ou plutôt, un très modeste atelier en la maison de Jean Berton, fourbisseur dans la rue de Saint-Malo, ainsi que nous l'apprend son acte de mariage, reproduit plus loin; il ne tarda pas à abandonner cette ville qui ne lui offrait pas les ressources suffisantes pour vivre de sa profession, et dix-huit mois plus tard (1677), il s'installait à Caen, où nous allons le retrouver un peu plus bas (Voy. infrà, paragraphe IV).

III. Gabriel (1717-1770) aurait, suivant M. Pluquet, succédé au précédent en 1721 ; cette date, bien qu'erronée, a été également adoptée par Frère. Il résulte des documents que ce Gabriel était fils de Marin[4], qu'il avait vu le jour à Bayeux vers 1665[5] et qu'il avait été reçu imprimeur, en remplacement de sa mère, par une simple ordonnance du lieutenant général de police de la même ville du 10 avril 1717[6]. Il avait à peine commencé à exercer sa profession qu'un arrêt du Conseil du 4 septembre suivant lui ordonnait, sous une astreinte de quinze jours et sous menace de fermeture de son atelier, de représenter les titres en vertu desquels il imprimait[7]. Gabriel ne paraît pas avoir tenu compte de ces prescriptions, puis-

(1) *Essai histor. sur Bayeux*, p. 242. — (2) D'après la supputation de l'âge (50 ans) indiqué par lui à l'enquête de 1701.— (3) B.N., Ms. fr. n. a. 399, f° 177 (Enquête de 1701). — (4) A. N., V[6] 852, qualités de l'arrêt du Conseil d'État du 9 août 1720. — (5) D'après la supputation de son âge lors de son décès. — (6) A. N., V[6] 852, qualités de l'arrêt cité. — (7) Voy. Documenta, n° 763.

que, moins de trois ans plus tard, Jean-Augustin Duval obtenait l'autorisation de s'installer dans la même ville et que, en outre, défense était faite au successeur de Marin Briard de continuer à exercer l'imprimerie et qu'il lui était enjoint de se défaire, dans un mois au plus tard, de tout son matériel typographique [1]. Cette fois, Gabriel Briard prit peur et s'empressa d'adresser requête au Conseil : il y défendit si bien sa cause, qu'un arrêt du 1er février 1721 l'autorisa à rester imprimeur, concurremment avec son adversaire, à la condition toutefois que le premier mourant ne serait pas remplacé [2]. Cette clause n'eut pas à recevoir son application, car, tandis qu'au bout de quelques années, Duval abandonnait Bayeux, Briard y maintenait son établissement durant une période de temps considérable, puisqu'il était encore en fonctions quand il décéda en 1770 [3]. F. Pluquet constate avec raison que Gabriel Briard fut le meilleur typographe bayeusain ; on a de lui, dit cet auteur, « plusieurs ouvrages très bien imprimés, tels que le Bréviaire de M. de Luynes, en 4 parties, petit texte à 2 colonnes, in 8, 1738 ; les Grandeurs de Jésus-Christ, poème par M. de Montfleury, 1752, in 8, avec vignettes et texte encadré ; l'Almanach du diocèse, par Outhier, 1750 et années suivantes [4] ». D'après l'enquête de 1764, cet imprimeur ne possédait que les deux presses réglementaires et n'employait qu'un compagnon [5] ; il laissa son établissement à sa veuve, qui continua à le diriger jusqu'au 13 octobre 1775, époque où elle démissionna en faveur d'Antoine-Jean Nicolle.

B. Caen.

IV. Jean (1677-1720). Nous avons vu plus haut que Jean Briard quitta Bayeux en 1677 ; deux ans plus tôt, il avait épousé à Caen [6],

(1) Cf. Documenta, n° 781. — (2) Voy. Documenta, n° 784. — (3) Arch. Comm. de Bayeux : « Le 30 mars 1770, par moy curé de Ste Madeleine, a été inhumé dans l'église de cette paroisse, le corps de Gabriel Briard, âgé d'environ 85 ans, muni des sacrements de l'église, en présence de Jean-Baptiste Langlois, prêtre obitier, vicaire de cette paroisse, et de Gabriel Denise, custos, qui ont signé sur le présent. » (Communic. de M. l'abbé Le Male, obligeant érudit de Bayeux.) — (4) Voy. également F., t. I, p. 149 ; t. II, pp. 262, 322 et 357. — (5) B. N., Ms. fr. 22184, f° 54. — (6) Arch. Comm. de Caen, Paroisse Notre Dame, Reg. 7 : « Le Samedy 21e de septembre 1675, a esté célebray (sic)... le mariage d'honneste homme Jean Briard, de la paroisse de S. Malo de Bayeux, et d'honneste fille Anne Le Blanc, de nostre paroisse, après la proclamation d'un baon faict et publié le dimanche 15e dud. mois et an... et après que led. Briard nous a fait apparoistre une attestation du sieur Curé de Saint Malo, en date du 19e du courant, signée Jean, avec un paraphe, et une dispence des deux autres baons obtenue de M. l'Official de Bayeux, en date dud. jour, signée Lamy et Gaucher,

la fille d'un libraire de cette ville; aussi la choisit-il pour y fonder un nouvel établissement; il l'installa dans la *Froide rue* [1], où se trouvaient presque tous ses collègues et il y travailla pendant plus 40 ans avec une certaine habileté et quelque succès. Il était, en 1701, à la tête de trois presses et se faisait aider par ses fils, auxquels était adjoint un compagnon, nommé Marin Le Petit [2]. Jean Briard mourut en 1720 [3], laissant une veuve et plusieurs enfants, parmi lesquels deux fils : l'un, prénommé Gabriel, lui succéda; l'autre, appelé Jean, était à cette époque installé depuis quelque temps déjà à Séez, dans le département de l'Orne [4].

V. Gabriel (1723-1729). Fils du précédent, baptisé à Caen le 17 septembre 1679 [5], il eut quelque peine à obtenir l'autorisation de continuer l'exercice de sa profession. Le 7 décembre 1720, il s'était pourvu d'un arrêt du Conseil d'État, qui l'avait renvoyé, suivant l'usage, devant le Lieutenant général de police de Caen [6], puis, bien que ce magistrat eût donné un avis favorable à sa réception, après avoir constaté sa capacité dans son art et sa connaissance des langues grecque et latine, Gabriel n'avait été admis, par un arrêt subséquent du 1er mars 1721 [7], qu'à exercer l'état de libraire. Aussi, revint-il à la charge, et enfin, un arrêt du 27 avril 1723 ordonna qu'il serait reçu imprimeur à Caen, en la place que son père avait occupée [8]. Gabriel Briard n'eut pas la satisfaction de faire

avec deux paraphes et un sceau des armes de Mgr de Bayeux, apposé au dessous, led. sieur Jean Briard, âgé environ de 26 ans, faisant la profession d'imprimeur et sa demeure actuelle en la maison de Joseph Beton, fourbisseur, rue et paroisse de S. Malo à Bayeux, et ladite Anne Le Blanc, âgée environ de 17 ans, faisant sa résidence chez sa mère, en la maison du sieur Timent, en la petite rue de Froiderue... En présence de Gabriel Briard et de Judith Piquard, Nicolas Briard, Marie Beaurast, mère de lad. Anne Le Blanc, Claude Le Blanc, Laurens Le Grand. »

(1) Voy. entre autres : — Lexicon, medicum etymologicum, In quo præter tria Etymologiarum millia Medicinæ, Chirurgiæ, Pharmaciæ, Chymiæ & Botanices quater mille obscura vocabula elucidantur Authore M. Joan. Bapt. Callard, de la Ducquerie, Cadomi Regis Consiliario medico, Professore Regio, & Decano. Editio nova longè locupletior [Une couronne royale.] Cadomi, Apud Joannem Briard. M.DC.XCIII. Cvm privilegio Regis. [A la fin de l'Avis au Lecteur]: Cadomi, ex Typographiâ I. Briard, Viâ frigidâ. (In-16. 372 et 239 p. ch. sll. B. N., T^{27} 15) — (2) B.N., Ms. fr. n. a. 399, f° 177. — (3) A. N., V^6 853, Arrêt du Conseil du 7 décembre 1720, requête préliminaire. — (4) Voy. dans le second volume, la cinquième partie. — (5) Arch. Comm. de Caen, Paroisse Notre Dame, Reg. 9 : « Le Dimanche 17e septembre 1679 a esté baptisé un fils issu de Jean Briard et Anne Le Blanc, né de mercredy dernier sur les six heures du soir, lequel a esté nommé Gabriel par Gabriel Briard... » — (6) A. N., V^6 853 — (7) A. N., V^6 854. — (8) Voy. Documenta, n° 798.

rouler ses presses pendant de longues années : six ans s'étaient à peine écoulés depuis sa réception définitive, que la mort venait l'en séparer, le 17 décembre 1729 [1]. L'entreprise fut continuée par sa veuve [2], née X. Buard, sa seconde femme [3], morte elle-même vers 1737, après avoir été, l'année précédente, englobée dans une affaire d'imprimerie clandestine, à Paris, où travaillait son beau-fils, sans doute Louis Côme Briard, ce qui lui avait valu de passer quelques jours à la Bastille [4].

CARDONNEL (Pierre de), imprimeur à Caen (1644-1646).

J'ai déjà fourni quelques lignes dans un précédent volume [5], sur ce riche bourgeois de Caen, épris tout à coup, après avoir fait fortune dans le commerce, du désir d'imprimer et de donner au public d'importants ouvrages, pour l'exécution desquels il entendait faire usage de caractères orientaux, qu'il avait sans doute acquis de Jean Jannon. Avec l'aide de cet ancien imprimeur de Paris et de Sedan, et d'un compagnon, nommé Pierre Capelle, originaire de Genève, et appartenant tous deux, comme lui, à la religion prétendue réformée, Pierre de Cardonnel travaillait au seul ouvrage qu'il ait pu mettre au jour, lorsqu'un arrêt du Parlement de Rouen, du 4 mars 1644 [6], vint entraver son entreprise et ordonna la saisie de tout son matériel typographique. Il ne me reste plus pour compléter ces renseignements qu'à renvoyer le lecteur au procès-verbal de cette saisie [7] et à donner ici le texte d'un mémoire que Car-

(1) Cf. Documenta, n° 835, pièces produites, lettre D. Cf. aussi : Arch. Comm. de Caen, Par. Notre-Dame, Reg. 19 : « Ce Dimanche 18e décembre 1729... avons inhumé dans l'église le corps de Gabriel Briard, décédé d'hyer, âgé de 52 ans... présence de Me Nicolas Lepidorge, prêtre de St-Sauveur, professeur de Rhétorique du Collége des Arts, et de Louis-Come Briard, fils du défunt. » — (2) J. † M. A Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Bissy, Evêque de Meaux. *Ipse liberavit me de laqueo venantium, & à verbo aspero. Psal. 90.* [Signé : Graindorge, prêtre de l'Oratoire, Caen, 20 février 1723.] — A Caen, Chez la Veuve de Gabriel Briard, Imprimeur Libraire à Froiderüe. (In-4. 4 p. ch. B. N., Ld4 1332.) — (3) Voici l'acte de son premier mariage, rencontré aux Arch. Comm. de Caen, paroisse Notre-Dame, reg. 15 : « Le Mardy 3e juillet a esté par nous, fait et célébré le mariage entre Gabriel Briard, fils de Jean, et de Anne Le Blanc, d'une part, et Jeanne Centsols, fille de feu Pierre, et de Françoise Fullet, tous deux de cette paroisse, après la publication... présence de Jean Briard, père dudit époux, Anne Le Blanc, mère dudit Gabriel, Jeanne-Ursule Briard, sœur dudit Gabriel, Françoise Heusé, Anne Centsols, sœur de ladite Jeanne, Pierre Fichard, et plusieurs autres. » — (4) Cf. Documenta, n° 855. — (6) Voy. *Gallia Typographica,* sér. départ., t. II, p. 22. — (6) Voy. Documenta, n° 640. — (7) Voy. Documenta, n° 641.

donnel envoya au Garde des sceaux et qui n'eut d'autre résultat, semble-t-il, que de lui permettre d'achever le superbe volume dont il avait commencé l'impression [1]. Voici donc pour terminer la teneur du mémoire en question :

« *Mémoire à Monseigneur le Chancelier Pour le Sieur Cardonnel, marchand de la ville de Caen.* Le Sieur Cardonnel, marchand de la ville de Caen et y demeurant, ayant esté institué es bonnes lettres, a tousjours conservé de l'affection pour ceux qui les ayment et cultivent, et désirant contribuer ce qui est de son industrie pour le bien publicq, il a achapté un grand nombre de charactères de toutes sortes, mesmes pour les langues orientalles par l'advis du sieur Sergius, parent du Sieur Gabriel Sionita, professeur es langues orientalles. Il a pris à ses gaiges le sieur Jannon fort entendu en l'art d'imprimerie et qui en a faict longuement la profession dans l'imprimerie des Estiennes à Paris et est porteur de tesmoignages et attestations des personnes d'honneur qui servent de cauxtion et d'asseurance de sa suffisance et probité. — Il a recouvré des escripts de proverbes et moralitez arabes, traduits en latin, avec des notes exquises, des traittées des animaux, plantes, pierres précieuses, astres et autres choses curieuses dont est faict mention dans la Bible; il [ne] mettra rien soubz la presse qu'il n'en ayt présenté une coppie fidelle à Monseigneur le Chancelier, qui commettra telles personnes qu'il luy plaira pour la veoir et examiner, afin puis après d'en donner le privillège en la forme et manière accoustumée. Entend se soubmettre à la rigueur des lois de l'Imprimerie en cas qu'il y contrevienne, aux status et ordonnances de ladicte ville de Caen, mesmes à telles conditions qu'il plaira à Monseigneur le Chancelier lui enjoindre et commander. Et afin que la religion dont faict profession ledict Cardonnel ne serve poinct de prétexte à ses ennemis de calomnier un sy noble et généreux desseing, il s'oblige à la perte des biens et honneur en cas qu'il imprime aucune chose et d'autre nature de science que celles cy-dessus spéciffiées, mesmes d'associer avec seoy les Sieurs Blaise Cramoisy

(1) Geographiæ sacræ pars prior Phaleg sev de dispersione gentivm et terrarvm divisione facta in ædificatione turris Babel. Cvm tabvla chorographia, & duplici Indice, I. Locorum Scripturæ. 2. Rerum & Verborum. Adiecti sunt tres alij Indices in fine totius operis. Authore Samvele Bocharto. [Arm. de France.] Cadomi, Typis Petri Cardonelli. A.M.DC.XLVI. Cum Priuilegio Regis & fœdatarum Belgij Prouinciarum. (In-f° 864 p. ch. sll. et lesta. B. N., A. 1377. — Il est fait emploi dans le courant du texte de caractères grecs, hébreux et phéniciens. Les cartes gravées sont signées : R. Hubert f. Cadomi.)

ou tel autre Catholique Romain qu'il plaira à Monseigneur le Chancelier nommer à conditions justes et équitables. Monseigneur le Chancelier trouvant la manière cy-dessus raisonnable commandera s'il luy plaist à quelquun de ses secrétaires d'escrire à Monsieur le Procureur Général du Parlement de Rouen, pour faire modérer l'arrest qui a esté rendu sur sa requisition audict Parlement soubz un faux donné à entendre, en conséquence duquel tous ses charactères ont esté saisis. Et ledict continuera de prier Dieu pour sa prospérité et grandeur. (Signé) : de Cardonnel [1]. »

Il est fâcheux que tant de bonne volonté et de si louables intentions n'aient pas trouvé plus d'écho en haut lieu.

CAVELIER (Les), imprimeurs à Caen (1607-1744).

Bien qu'elle ne remonte pas à une haute antiquité dans l'histoire de l'imprimerie, cette famille d'imprimeurs a joué un rôle assez important, aux XVIIe et XVIIIe siècles ; elle a fourni successivement, durant l'espace de près d'un siècle et demi, les trois personnages que je vais présenter aux lecteurs, en rectifiant et amplifiant dans une assez large mesure les notices que Frère leur a consacrées dans son *Manuel du bibliographe normand* [2].

I. ADAM (1607-1654). Il aurait exercé son art, suivant Frère, de 1607 à 1656. La première date paraît exacte et elle a pour fondement la souscription d'un opuscule que je décris ci-dessous [3] ; quant à la seconde, elle est prématurée de deux ans, ainsi qu'on le verra bientôt. Probablement originaire de la ville même de Caen, Adam y avait installé son atelier à une adresse qui ne figure, à ma connaissance, sur aucune de ses productions, mais qui, suivant Frère, devait être « dans la rue des Jésuites, aujourd'hui de la rue de la Préfecture, » attendu qu'on y remarque encore, sur la façade de la maison portant le n° 30, un médaillon en bas-relief représentant un chevalier croisé, armé de toutes pièces, accompagné de la légende : *In nomine tvo spernemvs insvrgentes in nobis,* tirée du psaume 43, et de la date : 1628. La rue en question porte à présent le nom du célèbre archéologue Arcisse de Caumont et la maison dont s'agit le numéro 38, mais

(1) B.N., Ms. fr. 18600, f° 726. — (2) Tome I, pp. 203 et 204. — (3) Traité dv vin et dv sidre, Par Julien de Paulmier. Docteur en la faculté de Medecine de Paris. / A Caen, Chez Adam Cavelier. M.DC.VII. (Pet. in-8, 87 ff. ch., plus 3 ff. lim. n. ch. Une première édition en avait été donnée en 1588 par Pierre Le Chandelier, B.N., S. 14775.)

il est certain que le médaillon des Cavelier y a été encastré après coup, attendu que cette rue ne faisait pas partie de la paroisse Saint Sauveur du Marché, à laquelle appartenaient les Cavelier. Le renseignement est donc sans valeur. Ce cavalier, par une allusion au nom du typographe facile à saisir, et cette légende forment néanmoins la marque d'Adam Cavelier laquelle se rencontre en deux états sur un grand nombre de ses productions: 1° en tout petit format et grossièrement gravée[1]; 2° en format plus grand et beaucoup plus finement dessinée et gravée en taille-douce[2]. Les différentes éditions sorties des presses de cet imprimeur se font remarquer par une typographie soignée et il paraît certain qu'il dut à son talent l'honneur d'être choisi par le roi, le 7 mars 1640[3], pour remplir à Caen la charge de son imprimeur, dont Jacques Le Bas avait été précédemment le titulaire. Après avoir honorablement occupé cet emploi pendant 16 ans, Adam Cavelier songea à se retirer des affaires: le 22 janvier 1654, il en donnait sa démission et faisait agréer son fils pour le remplacer. Il est probable qu'il décéda à peu de temps de là.

Ce typographe a imprimé également pour les Jésuites et a orné leurs ouvrages du monogramme que ces religieux avaient adopté avec la devise : *Laudabile nomen Domini*[4]; il a enfin mis au jour un

(1) Elle figure notamment sur cet ouvrage: ΕΚ ΤΩΝ ΤΟΥ ΑΙΣΩΠΟΥ ΜΥΘΩΝ ΕΚΛΟΓΗ. Fabulæ Æsopi selectiores. Accessit interpretatio, & vocum omnium explicatio. In usum studiosæ iuuentutis. [Marq. n° 1] Cadomi, Apud Adamvm Cavelier, Typographum Regium. M.DC.L. (In-12. 157 p. ch. Texte grec avec trad. latine interl. B.N., Yb 2490.) — (2) Voy. entre autres : A. / Ex Tibvllo et Propertio elegiæ: ex Catvllo, Martiale, Avsonio, alijsque scriptoribus tvm antiquis tum recentibus Epigrammata selecta Et petito ex optimis interpretibus commentario breuissimè illustrata. [Marq. n° 2.] Cadomi, Apud Adamvm Cavelier, 1619. (In-16. 703 p. ch. B. N., Yc. 7525). — B. / Ioannis Rvxellii In Cadomensi Academia Eloqventiæ et Philosophiæ Professoris regii Poemata. Hac secvnda editione in meliorem ordinem digesta, & aucta. Accesservnt eivsdem orationes, quæ inueniri potuerunt. [Marq. n° 2,] Cadomi, Ex Typographiâ Adami Cavelier. M DC.XXXVI. (In-8. 319 p. ch. Sll. Portr. de l'auteur, à l'âge de 56 ans, gr. par L. Tiphaigne. B. N., Yc. 8579.) — (3) Cf. Documenta, no 639. — (4) Voy. par exemple: — Response apologetiqve a l'anticoton et à cevx de sa svite, Presente a la royne, mere dv roy, regente en France. Ov il est monstré, qve les Autheurs anonymes de ces libelles diffamatoires sont attaints de crimes d'Heresie, leze Maiesté, Perfidie, Sacrilege, & tres-enorme imposture. Par vn Pere de la Compagnie de Iesvs. *La vérité vous deliurera. Ioan. viij. xxij.* Seconde edition, reueuë & augmentee par l'Autheur. [Marq. décrite.] A Caen. Chez Adam Cavelier. M.DC.XI. Auec Priuilege du Roy, & approbation des Docteurs. (In-12. 318 p. ch. (incomplet) B.N., Ld[4] 48, 1.)

certain nombre de livres, sur lesquels il a remplacé sa marque par une tête d'ange ailée [1].

II. Jean (1654-1701). Fils du précédent, Jean naquit à Caen le 28 octobre 1624 [2] et apprit son art dans la maison paternelle, où son apprentissage se prolongea, paraît-il, pendant 7 ans [3]. Il avait atteint l'âge de 30 ans, lorsque son père prit le parti de lui remettre la direction de son établissement, en même temps qu'il démissionnait en sa faveur de sa charge d'imprimeur du roi. Jean obtint, en effet, le 9 février 1654, les lettres de provision qui lui octroyaient cet emploi [4], et, à partir de ce moment, il signa seul toutes les productions de l'imprimerie, ajoutant bientôt à son titre d'imprimeur du Roi, celui d'imprimeur de l'Université. Plus savant que son père, il fut aussi habile typographe, mais bien que Frère assure qu'il avait adopté pour marque et devise les mêmes emblèmes que ceux choisis par Adam Cavelier, je suis dans l'obligation d'avouer que je ne les ai pas rencontrés une seule fois sur le titre des nombreux livres édités par Jean Cavelier que j'ai eus sous la main : je n'y ai vu pour toute ornementation que des fleurons, et surtout des corbeilles de fleurs et de fruits, pour lesquelles ce dernier semble avoir eu une sorte de prédilection [5]. Mieux que son prédecesseur, il sut donner du

(1) Voy. : — Onomasticon novvm latino-græcum. In quo Puriores linguæ Græcæ dictiones ordine suo referuntur. Editio prima. [Tête d'ange ailée.] Cadomi, Apud Adamvm Cavelier, Typographum Regium. M.DC L. Cum Priuilegio Regis. (In-16. 1 f. n. ch., 490 p. ch. et 1 f. n. ch. pour le Priv. accordé à Adam Cavelier le 28 août 1650. B. N., X. 9032.) — (2) Arch. com. de Caen, Paroisse S. Sauveur du Marché, Reg. 3 : « Du 28e octobre 1624. Jean, fils d'Adam le Cavelier, et de Magdelaine [Guerin], sa femme, a esté baptisé, le nom luy ayant esté donné par honneste homme Jean Perier, bourgeois de cette paroisse, parrin, et Magdelaine Motel, femme de honneste homme, Jacques Le Miere, bourgeois de cette paroisse, marrine. » (3) B. N., Ms. fr. n. a. 399, f° 178. — (4) Voy. Documenta, n° 650. — (5) Voy. notamment : A. / IacobiMosanti Briosii Poemata. [Corbeille.] Cadomi, Apud Ioannem Cavelier, Regis& Academiæ Typographum. M.DC.LXIII. (In-8. 184 p. ch. B.N., Yc. 8400.) — B. / Recveil des poesies qvi ont esté covronnées svr le pvy de l'immacvlée conception de la Vierge, Tenu à Caen dans les Grandes Escoles de l'Vniversité l'An 1667. [Corbeille.] A Caen, Chés Iean Cavelier, Imprimeur du Roy, & de l'Vniversité M.DC.LXVIII. (In-12. 42 p. ch. B.N., Ye 7980. On lit en tête une longue dédicace en français par J. Cavelier, à François de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, pair de France, gouverneur de Touraine, etc.) — C. / Iacobi Mosanti Briosii Epistolae. [Corbeille.] Cadomi, Apud Ioannem Cavelier, Regis & Academiæ Typographum. M DC.LXX. (Pet. in-8, 276 p. ch. sll. B.N., Z. 14098.) — D. / Illustrissimo viro domino D. Carolo Francisco de Montholon, Augustissimi Normanorum Senatus Principi, dictus a Joanne Hallot, in Coll. Sylvano celeber. Cadomensis Academiae Rhetore, Panegyricus. [Corbeille.] Cadomi, Apud Joannem Cavelier, Regis & Academiae Typographum. M.DCC. (In-4. 16 p. ch. B.N., Ln27 14650.)

relief à ses productions, en y insérant des dédicaces de sa composition soit en prose française [1], soit même en vers latins [2]. Ce ne sont pas là d'ailleurs les seules œuvres de son esprit, car on lui doit plusieurs traités sur les antiquités romaines [3], un éloge en style lapidaire du B. Grégoire I, supérieur de la maison des Cordeliers de Bayeux (1673) et une pièce de vers intitulée : *Bajoca Sancta in Beatum Gregorium reviviscens* [4]. Non content d'imprimer et d'écrire, Jean Cavelier rendit encore d'éminents services à sa ville natale, en remplissant les fonctions d'échevin, et enfin, il était parvenu à l'âge de 78 ans, lorsqu'il décéda le 1er juillet 1701 [5].

La production typographique de Jean Cavelier est fort importante et cependant son matériel ne se composait que de 3 presses, desservies par 5 compagnons, dont l'enquête de 1701 nous a conservé les noms, savoir : Jean de Launey, Pierre Poignant, Jean Louvet, Marin Villy, Jean Lejeune, et Antoine Cavelier, fils de Jean [6]. Dans ses relations avec ses collègues, il se montra toujours conciliant, ce qui ne l'empêcha pas, en 1670 et 1671, de faire valoir énergiquement ses droits [7], quand un imprimeur de Rouen, François I Vaultier, osa contrefaire l'*Histoire sainte et poëtique*, du P. Gautruche [8], dont il avait le privilège.

III. ANTOINE (1701-1744). Né à Caen le 15 septembre 1658 [9] et

(1) Voy. note précédente. lettre B. — (2) Cf. les pièces limin. de : — Antonij Hallaei, regij eloquentiæ professoris, et musei sylvani gymnasiarchæ, in Academia Cadomensi Opuscula Miscellanea. [Fleuron.] Cadomi, Apud Joannem Cavelier, Regis & Academiæ Typographum. M. DC.LXXV. (In-8. 468 p. ch. sll. et 1 f. d'errata. Portr. de l'auteur, gr. par E. Gantrel. B. N., Rés. p. Yc. 1053.) — (3) Voy. entre autres : — De Diis et Deabus, quas coluerint Romani. Cum Appendice De Sacerdotiis et Sacrificiis. // Cadomi, Apud Joannem Cavelier, Regis & Acad. Typograph. M.DC.XCIV. Cum Permissu. (Pet. in 16, 196 p. ch. sll. et l'index. B.N., J. 24886. Le nom de l'auteur, J. Cavelier, est dans le permis d'impr. et à la fin d'une épître en latin adressée : « Studiosae Antiquitatis Juventuti. ») — (4) Cf. F., t. I, p. 203. — (5) Arch. Comm. de Caen, Paroisse S. Sauveur du Marché, Reg. 10 : « Cejourdhuy 2e jour de juillet 1701, le corps de Jean le Cavelier, muni des sacrements et aagé de 72 ans, a esté inhumé dans la chapelle sise dans cette église, par nous Jean Rogier, prestre, licencié de Sorbonne, curé de cette paroisse, présence des témoins soubsignés. » — (6) B. N., Ms. fr. n. a. 399, f° 178. — (7) Voy. Documenta, n° 673. — (8) L'Histoire poetique pour l'intelligence des poëtes et autheurs anciens. Par le Pere P. Gautruche de la Compagnie de Jesus. Quatrieme édition, plus exacte que les precedentes. // A Caen, Chés Jean Cavelier, 1658. (In-16. 232 p. Sommervogel, *Bibl. de la C. de Jesus*, t. III, col. 1287.) — (9) Arch. Com. de Caen, Paroisse S. Sauveur du Marché, Reg. 5 : « Du 15e septembre 1658, Anthoine, fils de honorable homme maistre Jean le Cavelier, imprimeur du Roy, et Catherine Thymen, sa femme, a esté baptisé, le nom lui ayant esté donné par vénérable et scientifique personne maistre... (illisible)... professeur en l'Université de Caen... ».

fils du précédent, il succéda à son père, aussitôt celui-ci décédé, non seulement comme imprimeur ordinaire, mais encore en qualité de typographe du roi, dont la charge lui avait été conférée, en survivance de son père, par des lettres patentes du 18 juillet 1689 [1]. Cependant, au début de l'année 1704, ayant eu vent de la nouvelle réglementation qui se préparait, pour réduire le nombre des imprimeurs, et sachant bien qu'il ne pouvait être assuré de conserver sa place qu'en se soumettant aux prescriptions de l'arrêt du 6 octobre 1667, relatif à la réception de ceux de sa profession, Antoine présenta requête au Conseil d'État et en obtint, le 26 février 1704, un arrêt conforme à ses vœux [2]. Les lettres patentes du roi portant confirmation des statuts de l'Académie des Belles-Lettres de Caen [4], furent l'une de ses premières impressions ; on y voit figurer sur le titre les armoiries de cette Compagnie, qui représentent la souche d'un vieil arbre donnant de nouveaux bourgeons, accompagnée de cette devise : *Ie renais povr ne plvs movrir*, qu'il ne faudrait pas prendre pour une marque de notre imprimeur. Antoine Cavelier, fidèle observateur des traditions de son époque, n'eut d'autre emblème personnel qu'un cartouche contenant ses initiales entrelacées [3]. En même temps qu'imprimeur du roi, le dernier des Cavelier était, comme son père, imprimeur de l'Université ; il travailla beaucoup pour le compte de cet établissement et sut, au surplus, s'en montrer reconnaissant. En 1728, en effet, il lui fit don d'une somme de 2.000 livres pour la bibliothèque universitaire : cette générosité lui valut de grands remerciements et la demande de son portrait, qui figure encore aujourd'hui dans la galerie de la Bibliothèque municipale de Caen. « Mais pour être juste, écrit M. G. Lavalley [5], il faut rappeler que l'imprimeur n'avait pas tout à fait oublié, dans cette circonstance, les intérêts de sa maison de commerce. Dans un manuscrit de la Bibliothèque de Caen (In f°, n° 111, f° 63), nous

(1) Voy. Documenta, n° 694. — (2) Voy. Documenta, n° 720. — (3) Lettres patentes avec les statuts pour l'Academie des Belles-Lettres établie en la ville de Caen. [Arm. de l'Académie.] A Caen, Chez Antoine Cavelier, Imprimeur ordinaire du Roy, de l'Université, & de l'Academie des Belles-Lettres. M.DCCV. (In-4. 12 p. ch., et 7 p. ch. pour le *Discours d'ouverture*. B. N., F. 23617, piece 97, 1.) — (4) Voy. par exemple : — Relation des rejouissances faites en l'Université de Caen, pour la naissance de monseigneur le Dauphin. Le 28. novembre 1729. [Arm. de l'Université.] A Caen, Chez Antoine Cavelier, seul Imprimeur du Roy, & de l'Université. Par ordre de l'Université. 1730. (In 4. 1 f. n. ch., 49 p. ch. A la fin, un fleuron contenant les initiales A. C. entrelacées. La dédicace au Cardinal de Fleury est signée : Carolus Boullard, doct méd. et prof. en l'Univ. de Caen. B.N., Lb^{38} 358.) — (5) *Notice historique sur la Bibliothèque de Caen*, p. 36.

voyons en effet qu'il donna cette somme *à condition que les deux places d'imprimeur de l'Université seraient réunies en faveur du sieur Pyron, son neveu...* » C'était effectivement en même temps qu'un don gracieux, une prime d'assurance que payait le bon Cavelier; en 1718, son collègue Doublet avait essayé déjà de se faire agréer en qualité d'imprimeur de l'Université et il avait été arrêté qu'à la mort de Cavelier, il pourrait être pourvu à la nomination d'un second typographe de cet établissement. Il s'agissait donc pour lui de sauvegarder ses intérêts et ceux de son petit-neveu (et non son neveu), J.-C. Pyron, contre des tentatives semblables à celles de Doublet, qui furent renouvelées d'ailleurs par le même typographe, en 1731 [1], mais sans succès naturellement, après ce qui avait été décidé par l'Université.

Antoine Cavelier décéda à Caen le 2 mai 1744 [2] : comme il ne laissait pas d'enfant, sa place et ses titres passèrent alors aux mains de son petit-neveu, Jean-Claude Pyron.

CESNE (Les de), imprimeurs à Vire (1664-1743).

L'histoire de l'ancienne imprimerie viroise tient tout entière dans la biographie des trois membres de la famille de Cesne, que je

(1) Voici en effet ce qu'on peut lire à la page 368 du *Journal d'un bourgeois de Caen*, publié par G. Mancel (Caen et Paris, 1848, in-8) : « 1731. Le sieur Pierre-François Doublet, imprimeur libraire à Caen, a présenté requête à l'Université de cette ville, pour faire de nouveaux mouvements à l'effet d'être reçu en survivance du sieur Cavelier. Dès l'année 1718, le sieur Doublet avait demandé à être reçu second imprimeur de l'Université, et fit sur cela des offres avantageuses. Le sieur Cavelier, jaloux de se conserver la qualité de seul imprimeur de l'Université, en proposa de son côté ; sur quoi elle fit deux décrets des 26 avril et 25 mai 1718, par lesquels il fut résolu de conserver le sieur Cavelier seul imprimeur de l'Université pendant sa vie seulement, et de ne pourvoir au second office d'imprimeur vacant, sauf et sans préjudice à l'Université de se nommer deux imprimeurs, *mort avenante* du sieur Cavelier. Le sieur Cavelier a présenté sa requête en opposition, prétendant qu'on ne peut faire un affront plus signalé et injustice plus griève à un homme d'honneur, en possession d'un office à vie, sans reproche dans ses fonctions, et encore en état de les exercer avec toutes les capacités requises, que de vouloir attenter à sa survivance malgré lui. » — (2) Arch. Com. de Caen, Paroisse S. Sauveur du Marché, Reg. 18 : « Le samedy 2e jour de May 1744, le corps de M. Antoine Cavelier, imprimeur du Roy et de l'Université, et ancien juge prieur consul de cette ville, aagé de 90 ans 7 mois 15 jours et muni .. a esté inhumé... par nous Pierre Buquet, docteur en théologie et bibliothécaire de l'Université, promoteur en l'Officialité de cette ville, curé de cette paroisse, présence de M. Jean-Etienne Le Marchand, premier juge consul de cette ville, de M. Jacques Dejean, avocat du Roy au bailliage et siége présidial de cette ville et nepveu du défunt, et autres témoins soussignés. ».

vais présenter au lecteur, car il n'y a pas lieu de tenir compte de la qualification d'imprimeur donnée par quelques bibliographes au libraire Antoine Chalmé, dont le nom figure, en 1775, sur un ouvrage du P. Auguste de Saint-Lô, capucin [1], le livret en question ayant été imprimé à Paris par les soins de Nicolas-Léger Moutard.

I. JEAN (1664-1704). « D'où était-il et quand est-il venu se fixer à Vire ? Nul ne le sait. » Telles sont les questions que se pose et la réponse déconcertante qu'y fait M. Fédérique, dans sa notice sur l'imprimerie de cette ville [2]. Les mots *nul ne le sait* sont par trop excessifs, je vais le démontrer. Né en la paroisse de Sainte-Pience [3], à 9 kilomètres d'Avranches, vers 1633 [4], Jean de Cesne fit 5 ans d'apprentissage dans cette dernière ville, chez Julien Lallemant, puis il entreprit son tour de France et travailla, pendant dix ans, comme compagnon, à Paris, chez Jean Tompère et Jean Hénault [5]. Vers la fin de l'année 1663, il revenait dans son pays, et ayant remarqué que Vire, la ville la plus proche, après Coutances, de son lieu de naissance, ne possédait point d'imprimerie, il résolut de s'y fixer. Il obtint sans peine du lieutenant général de police et du procureur du roi à Vire toutes les autorisations nécessaires à cet effet [6] : dès l'année suivante, il y débutait par l'impression d'un livre de controverse [7], et, le 2 février 1665, il y épousait une demoiselle Perrette Chesné [8]. On ne rencontre plus ensuite, parmi sept autres productions [9], sorties de l'unique presse [10] de cet imprimeur, qu'un seul livre intéressant. Certes, ce n'est pas un chef-d'œuvre de typographie, — l'impression en est horriblement faite avec de vieux caractères, échappés de quelque boutique de brocanteur, — mais c'est un petit ouvrage de haute curiosité, une véritable rareté bibliographique, puisqu'on n'en connaît que deux ou trois exemplaires tout au plus. La Bibliothèque nationale en possède un [11], provenant du célèbre Huet, évêque d'Avranches ; Brunet ne croit

(1) Voy. F., t. I, p. 55 et Quérard, *France litt.*, t. I, p. 130. — (2) Voy. suprà, p. 423, note 1. — (3) B. N., Ms. fr. n. a. 399, f° 198. — (4) D'après la supputation de l'âge (68 ans) déclaré par lui à l'enquête de 1701 (B.N., ms. cité dans la note précédente). — (5) Enquête de 1701. — (6) Ibid. — (7) Voy. F., t. II, p. 567, v° Torquetil. — (8) Fédérique, *op. cit.* — (9) Ibid. — (10) Enquête de 1701. — (11) Le / Livre des / chants novveaux / de / vaudevire / par ordre alphabetiqve / Corrigé & augmenté outre la / precedente impression. [Mauvais fleuron représentant un homme et une femme assis au milieu de feuillages.] A Vire. / Chez Jean de Cesne, Imprimeur / & Libraire. (S. d. In-16. 53 ff. n. ch. Sign. A-L par 2. B.-N., Rés. Ye 2650.)

pas que cet exemplaire soit complet, je pense tout le contraire, attendu qu'on y lit au dernier feuillet, le mot : *Fin.* Un bibliographe pourrait écrire de longues pages au sujet de ce livret, je ne le suis pas et j'ai le droit de m'abstenir ; je prie donc le lecteur de se reporter aux notices qu'en ont donné Brunet [1] et Frère [2], et aussi à un fort intéressant article de Charles Nodier [3]. Je reviens à présent au prototypographe de Vire, dont la dernière heure sonna vers 1704, date après laquelle on ne rencontre plus aucun produit de sa presse. Il laissait plusieurs enfants de son mariage, parmi lesquels deux fils lui succédèrent.

II. Samson (1704-1717). Fils aîné du précédent, né à Vire le 10 janvier 1666 [4], il n'a à son actif que deux modestes brochures, sans grand intérêt, et une affiche, imprimée en 1717, qui a jeté M. Fédérique dans une telle perplexité, qu'il n'hésite pas à déclarer *qu'on ne saura jamais*, si elle est l'œuvre de Samson ou de son frère Guillaume. Je pense pour ma part, qu'elle n'a pu être fabriquée que par Samson, seul typographe à Vire en 1717, attendu que, le 4 septembre de cette année, un arrêt de Conseil d'État lui faisait « très expresses inhibitions et défenses d'exercer l'imprimerie » et lui enjoignait d'avoir à fermer sa boutique dans les 24 heures de la signification de cette fâcheuse décision [5]. Samson de Cesne obéit sans nul doute au Conseil et ferma son établissement, mais, comme Guillaume n'avait pas été touché par cette injonction, il rouvrit bientôt la boutique.

III. Guillaume (1718-1743). Né à Vire le 5 septembre 1677 [6], il succéda à son frère, dans les circonstances que je viens d'indiquer ; le 24 mai 1719, il épousa l'une de ses concitoyennes, Jacqueline Duboscq [7], puis il continua paisiblement, sous les yeux à demi clos de l'administration, d'exercer sa profession, quand l'occasion s'en présenta. On en a deux témoignages bibliographiques, cités par M. Fédérique ; en voici un troisième, plus authentique encore, tiré de l'enquête sur l'imprimerie, faite en 1737, par l'intendant de la Généralité de Caen : « Vire. Guillaume de Cesne. Son père et son frère ont été successivement imprimeurs depuis 1664. N'a qu'une presse. Trois fils en bas âge [8]. » Six ans après, le 17 janvier 1743, l'imprimeur de Vire décédait [9] et, avec lui, la typographie dispa-

(1) *Manuel*, t. I. v° Basselin. — (2) *Manuel*, t. I, p. 72. — (3) *Mélanges tirés d'une petite Bibliothèque*, pp. 249-259. — (4) Fédérique, *op. cit.* — (5) Voy. Documenta, n° 763. — (6) Fédérique, *op. cit.* — (7) Ibid. — (8) A. D. C., C. 2886. — (6) Fédérique, *op. cit.*

raissait définitivement de cette ville jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Chalopin (Les), libraires et imprimeurs à Caen (1672-1822).

I. Charles (1672-1688). Né en la paroisse de Cristot [1] (aujourd'hui canton de Tilly-sur-Seulles, Calvados), et y baptisé le 20 avril 1640 [2]. Son père, René Chalopin, l'amena à Caen, lorsqu'il avait atteint déjà sa dix-neuvième année, et le mit en apprentissage, pour six ans, chez Jean Cavelier, suivant brevet notarié du 18 février 1658 [3]. Admis à la maîtrise en 1666, Charles Chalopin n'ouvrit cependant un établissement qu'en 1672 et n'exerça sa profession que jusqu'en 1689, date de son décès [4]. Il est qualifié imprimeur-libraire dans toutes les pièces qui font mention de lui, mais l'enquête de 1701, à laquelle comparut sa veuve, ne signale aucune presse dans sa boutique ; d'autre part, on ne connaît pas le moindre livre imprimé par lui, de telle sorte qu'il est très probable que Charles Chalopin n'a jamais exercé personnellement la typographie et ne s'est intitulé imprimeur que parce qu'il se chargeait de faire imprimer. Frère ne l'a pas mentionné dans ses *Notes*. Il ne laissa, je crois, bien qu'il en ait eu plusieurs autres, qu'un fils, portant le nom de René, baptisé à Caen le 11 juillet 1684 [5] et qui, en 1716, ne put se faire recevoir que comme libraire, en remplacement de sa mère.

II. Pierre (1746-1785). Fils du libraire René Chalopin et petit-fils du précédent, il avait vu le jour à Caen le 20 février 1708 [6] et avait repris le commerce de livres de son père ; une

(1) B. N. Ms. fr. n. a. 399, f° 179. — (2) Documenta, n° 760, pièces produites. lettre A. — (3) A. N., V⁶ 837, arrêt du Conseil du 2 mars 1716, requête préliminaire. — (4) Arch. Comm. de Caen, Paroisse S. Sauveur du Marché, Reg. 9 : « Ce jourdhuy 16ᵉ de septembre 1689, Charles Chalopin, libraire, âgé de 50 ans, a esté inhumé dans cette église, par le ministère de Mᵉ Charles-Jean Regnault, prestre commis par M. le Curé, présence de M. Buquet et Gilles de Launay. » — (5) Arch. Comm. de Caen, Paroisse S. Sauveur du Marché, Reg. 8 : « Le mardy 11ᵉ de juillet 1684, Bertrand René, fils de Charles Chalopin et de Jeanne des Genetes, né en légitime mariage de dimanche dernier 9ᵉ du présent mois et an, a esté baptisé en cette église... le nom luy ayant esté donné par Mᵉ Bertrand Brieux, diacre et professeur en l'Université de Caen, assisté de Marguerite Jacquesson... » — (6) « Arch. Comm. de Caen, Paroisse S. Sauveur du Marché, Reg. 12 : « Cejourdhuy 21ᵉ jour de février 1708, Pierre, fils de René Chalopin, et de Magdeleine Heroult, né du jour d'hier, a esté baptisé... le nom lui ayant été donné par Pierre Desgenettes, procureur en Vicomté, assisté de Magdeleine Desrues... ».

occasion favorable d'y adjoindre une imprimerie s'offrit à lui, en 1745, et il s'empressa de la saisir au vol. Je ne rappelle pas ici les circonstances ni la façon dont il s'y prit, c'est presque un tour de prestidigitation, dont on trouvera le secret dans un arrêt du Conseil du 1er mars 1758, que j'ai reproduit dans son entier [1] ; je me contente de noter à cette place, qu'après avoir mis tous les atouts dans son jeu, il essaya, au mois de juin 1745, de faire régulariser sa situation, en invoquant le décès de Godes-Rudeval [2], mais il n'y parvint pas et passa outre. Il acheta des presses et des caractères, et, dès 1746, il fit fonctions d'imprimeur. Évidemment doué du génie commercial, il s'attacha à une entreprise que personne n'avait encore tentée à Caen, en y fondant un almanach spécial à la région ou plutôt au diocèse ; il dédia son œuvre à l'évêque de Bayeux, et, après s'être muni d'un privilège du roi, qui lui fut octroyé à Paris le 9 décembre 1746, il commença à le faire paraître en 1747 [3] et continua ensuite d'année en année avec un très grand succès. Je passe sur beaucoup d'autres productions et j'arrive immédiatement à l'époque où Pierre Chalopin devint l'un des imprimeurs privilégiés de la ville de Caen. Ce n'est plus une jonglerie cette fois, c'est une cote mal taillée : au moyen de l'abandon de son office d'inspecteur de l'imprimerie, dont le prix lui devait être remboursé par la Communauté, abandon auquel il consentait afin de permettre à la Chancellerie de ramener enfin à quatre, dans un temps prochain, le nombre des imprimeurs de Caen prévu par le règlement, un arrêt du Conseil, du 1er mars 1758, lui attribuait une place officielle, mais comme cela avait lieu au détriment de P. F. Doublet, qui ne pouvait plus avoir de successeur, il était ordonné que Chalopin payerait à ce dernier, ou à ses héritiers ou ayants cause, la valeur de son fonds d'imprimerie à dire d'experts [4]. Rassuré désormais sur l'avenir de son entreprise, l'ancien inspecteur de l'imprimerie caennaise n'hésita pas à faire grandement les choses et l'on voit par l'enquête locale de 1758 [5], qu'il possédait le matériel typographique le plus important de la ville : il n'avait en effet pas moins de 5 presses, tandis qu'un seul de ses confrères en avait 4, un autre

(1) Cf. Documenta, n° 907. — (2) Voy. Documenta, n° 876. — (3) Almanach de Caen, pour l'année 1747. Utile pour la Generalité Présenté A Monseigneur l'Evesque de Bayeux. [Armoiries de l'Evêque.] A Caen, chez P. Chalopin, Imprimeur-Libraire, ruë Froide ruë. Avec Privilège du Roy. (In-32, 46 ff. n. ch. B.N., Lc31 99. — Voir au v° du titre l'*Avis de l'imprimeur*. et à la fin, le *Privilège* donné in-extenso.) — (4) Cf. Documenta, n° 907. — (5) A. D. C., C. 2886.

3, et les deux derniers, chacun deux. Il se mit alors à imprimer de nombreux et importants ouvrages [1], puis, imitant les industriels troyens et leur *Bibliothèque bleue*, il fabriqua quantité de volumes populaires du même genre. Quand il fut parvenu à l'âge de 77 ans, Charles Chalopin, qui s'était acquis une honnête aisance, crut devoir céder la place à son fils et démissionna en 1785.

III. PIERRE-JEAN-AIMÉ (1785-1822). Fils et successeur du précédent, il fut habilité à remplacer ce dernier par un arrêt du Conseil d'État du 5 avril 1785 [2]. C'est tout ce que j'ai à en dire : cet imprimeur appartient beaucoup plus au dernier siècle qu'au XVIIIe ; aussi n'ai-je pas étudié sa carrière ; je sais seulement qu'il cessa d'imprimer en 1822 et que son établissement continua d'appartenir à ses descendants durant de longues années.

CLÉMENCE (Jean), prétendu imprimeur à Lisieux (1608-1624).

Jean Clémence est considéré jusqu'à présent comme l'introducteur de la typographie à Lisieux : il y aurait imprimé, en 1608, un ouvrage que Frère décrit ainsi : « Enchiridion seu Manuale sacerdotum ad usum ecclesiae et diocesis Lexoviensis, auctoritate Rouxel de Medavi confectum. — Lisieux, imp. (sic) de Jean Clémence. 1608. In-4. Premier livre avec date imprimé à Lisieux. » Il suffit de lire cette mauvaise description bibliographique pour se rendre compte qu'elle n'a pas été faite sur le vu de l'ouvrage lui-même, mais seulement extraite telle quelle d'un livre antérieur, probablement de l'Histoire de la ville et du diocèse de Lisieux, de Louis Du Bois [3], qui, lui-même, l'avait tirée je ne sais d'où. Il m'est impossible de suivre ces errements. D'abord, on n'a pas le moindre document qui établisse que Jean Clémence ait été imprimeur ; en second lieu, le monument typographique invoqué n'est qu'un témoin toujours défaillant ; enfin, ce qui est beaucoup plus grave, une pièce officielle vient détruire la thèse de l'imprimerie exercée à Lisieux en 1608. On lit en effet dans un arrêt du Parlement de Normandie, du 17 novembre 1688 [4], — et ceci y est inséré sur la décla-

(1) Voy. notamment : — Histoire ecclésiastique de la province de Normandie, avec des observations critiques et historiques. Par un Docteur de Sorbonne [Charles Trigan]. Tome premier. [Fleuron.] A Caen, chez Pierre Chalopin, Imprimeur-Libraire, ruë Froide-ruë, proche l'Eglise Notre-Dame. M.DCC.LIX. Avec Approbation et Privilège du Roi. (In-4, 4 vol., le dernier daté M.DCC.LXI. B. N., Lk² 1288.) — (2) Voy. Documenta, n° 937. — (3) Lisieux, 1845, in-8, t. I, p. 200. — (4) Cf. Documenta, n° 692.

ration des maîtres et gardes de la communauté de Rouen, assurément bien renseignés, — qu'il n'y avait jamais eu d'imprimeur à Lisieux, avant l'arrivée dans cette ville de Rémy Le Boullenger. Il faut donc admettre que Jean Clémence n'a été que libraire, comme l'avait été, avant lui, Pierre Clémence, de 1578 à 1597, et, plus tôt encore, un autre Jean Clémence, de 1547 à 1571.

CORDIER (Jean), imprimeur (?) à Caen (1697-1701).

Est indiqué par Frère [1] comme ayant exercé l'imprimerie à Caen de 1697 à 1701. Cela me paraît bien douteux et il est plus probable que Jean Cordier, ou, mieux, Le Cordier, n'a jamais été que libraire ; il ne figure pas à l'enquête de 1701, ce qui est très significatif. Cependant il y a lieu de remarquer que la prétention de Frère paraît basée sur un passage du *Journal d'un bourgeois de Caen* (Edition Mancel, p. 45), où il est dit ceci : « 30 juin 1698 : Le sieur Galand (Antoine Galland, le traducteur des *Mille et une nuits*) a fait une dissertation qui a été imprimée chez Jean Cordier, imprimeur à Caen, contenant 43 p. in-12, ayant pour titre : *Lettre touchant la nouvelle explication d'une médaille d'or du Cabinet du Roy.* » Il n'y a qu'un malheur dans tout cela, c'est que l'information du bourgeois de Caen est inexacte, le livret en question étant sorti des presses de Jean Cavelier. Cette brochure est à la B. N., sous la cote J. 16004.

DESBUISSONS (Guillaume), imprimeur à Caen (1659).

Cet imprimeur n'a jamais été signalé ; il est cependant certain qu'il a existé, attendu que, dans un arrêt du Conseil d'État du 26 août 1670 [2], il est fait mention d'un brevet d'apprentissage passé, le 12 mars 1659, entre lui et Michel Le Bourgeois, agissant au nom de son fils Jacques. Quoique reçu maître, Desbuissons ne travaillait sans doute qu'en chambre, car le brevet de Jacques Le Bourgeois fut annulé par sentence rendue au baillage de Caen le 21 avril 1659 [3] ; peut-être même n'était-il que compagnon au service des autres maîtres, puisque, parmi les pièces produites lors de l'arrêt du Conseil du 27 janvier 1667 [4], on vise une déclaration faite par lui « qu'il n'a imprimerie et qu'il va travailler chez les autres maistres ». Je ne le fais donc figurer ici que pour mémoire.

(1) N. F., liasse 107. — (2) Cf. Documenta, n° 671. — (3) Ibid., pièces produites lettre B. — (4) Voy. Documenta, n° 661, pièces produites, lettre A.

DOUBLET (Pierre-François), imprimeur à Caen (1699-1759).

Né à Caen en 1676 [1], Pierre-François était fils du libraire Guillaume Doublet. Il fut admis à exercer l'imprimerie en vertu d'un brevet du roi du 1er avril 1697, et, après avoir prêté serment le 20 mai 1699, il s'établit [2] au Carrefour Notre-Dame, sous l'*Enseigne de l'Imprimerie* [3]; il y faisait rouler, en 1701, deux presses et occupait trois compagnons : Jean Houel, Jacques Baril et son fils [4]. Autorisé à continuer sa profession par l'arrêt du Conseil du 4 septembre 1717 [5], Doublet fut bientôt dévoré de l'ambition de devenir l'un des imprimeurs de l'Université, il imprima même une fois pour le compte de cet établissement [6], chercha ensuite à être titularisé dans ces fonctions et fit, mais sans succès, plusieurs démarches dans ce but [7]. En 1737, une enquête locale le signale comme étant devenu l'imprimeur des Fermes du Roi et s'étant muni d'une troisième presse [8]. Vingt ans plus tard, il démissionnait, ainsi que nous l'apprend un arrêt du Conseil du 28 novembre 1757, qui admet les aspirants à faire valoir leurs droits pour le remplacer [9], mais un revirement se produisit bientôt à la Chancellerie et sa place fut accordée, sans concours, à Pierre Chalopin, qui lui acheta, en 1759, tout son matériel [10].

(1) Arch, Comm. de Caen, Paroisse Notre Dame, Reg. 7 : « Le Dimanche 9e dud. mois et an (mars 1676) a été batisé un fils issu du mariage de Guillaume Doublet et de Marguerite le Masurier, né de jeudy matin environ les 6 heures, lequel a été nommé Pierre-François, par honnorable homme Pierre le Masurier de cette paroisse, assisté d'honnête fe Elisabeth le Masurier. » — (2) A.D. C., C 2886 (Enquête de 1730). — (3) Histoire du diocèse de Bayeux. Première partie. Contenant l'histoire des évêques Avec celle des Saints, des Doyens, & des Hommes Illustres de l'Eglise Cathedrale ou du Diocese. Par Mr Hermant. [Initiales P.F.D. entrelacées dans un écusson.] A Caen, Chez Pierre-F. Doublet, au Carrefour notre Dame, à l'Enseigne de l'Imprimerie M.DCCV. Avec approbation et privilege du roy. (In-4. 564 p. ch. sll. B. N., Lk3 124.) — (4) B.N., Ms. fr. n. a. 399, fo 180. — (5) Voy. Documenta, no 763. — (6) Appel que l'Université de Caen a interjetté au premier concile general qui sera célébré librement suivant les saints Canons, de la Constitution de Notre Saint Pere le Pape Clement XI, qui commence par ces mots, *Vnigenitus Dei Filius*, donnée à Rome le 8 septembre 1713. & des Lettres Apostoliques, qui commencent par ces mots *Pastoralis officii*, publiées à Rome le 8 septembre 1718. (Initiales entrel.) A Caen, de l'Imprimerie de Pierre-François Doublet. Par Ordre de l'Vniversité, 1718. (In-4. 15 p. ch. B. N., Ld4 1065.) — (7) Voy. suprà, p. 442. — (8) A. D. C., C. 2886. — (9) Voy. Documenta, no 906. — (10) Voy. suprà, p. 446.

DUMESNIL-Macquerel (Pierre), imprimeur à Caen (1692-1739).

Né à Caen en 1658 [1], il entra, en 1676, en apprentissage chez Joachim Massienne et quitta ce maître, trois ans après, pour accomplir son tour de France, qui ne dura pas moins de dix années [2]. Revenu dans sa ville natale, il s'y fit recevoir maître, en 1692, par le lieutenant général de police et ouvrit, la même année, un établissement, que l'enquête de 1701 nous montre muni de deux presses et desservi par trois compagnons : Jean Daumesnil, Nicolas Briard et Jean Roger [3]. Frère ne signale que deux ouvrages sortis de cet atelier, ce sont des almanachs pour 1712 et 1713 [4]; Pierre Dumesnil a dû pourtant imprimer beaucoup, puisque l'enquête locale de 1737 trouva chez lui 4 presses [5], mais presque toute sa production doit être perdue, car il travaillait surtout pour les écoles, et la gent écolière n'a jamais été très respectueuse des livres qu'on lui met entre les mains, elle en retient le contenu dans sa mémoire... quelquefois, elle détruit le contenant toujours. Aussitôt qu'il eut pris connaissance des dispositions arrêtées par le règlement de 1704 pour l'exercice de l'imprimerie, Pierre Dumesnil voulut donner « l'exemple de son obéissance » aux ordres de Sa Majesté et être le premier confirmé dans sa place d'imprimeur à Caen [6]; on ne voit pas qu'il ait obtenu, malgré son zèle, entière satisfaction sur ce point ; toujours est-il qu'il fut maintenu par l'arrêt du 4 septembre 1717 [7] et continua d'exercer jusqu'en 1739 au moins, puisqu'il figure dans l'enquête locale faite à cette date. Après cela on perd sa trace et il est probable, étant donné son âge, qu'il se retira des affaires à une époque contemporaine. Il n'avait que deux filles, et un fils qui embrassa l'état ecclésiastique [8].

DU MOULIN (Denis), imprimeur à Honfleur (1679).

Dans son *Manuel du bibliographe normand* [9], Frère cite un ouvrage sous ce titre : « L'Epitome de navigation pratique par G. de Glos, professeur d'histiodromie, à Honfleur. — Honfleur, D. Dumoulin. 1679. Pet. in-8. » Dans ses *Notes* [10], il indique comme

(1) B.N., Ms. fr. n. a. 399, f° 181. — (2) B. N., Ms. fr. n. a. 399, f° 181. — (3) Ibid. — (4) F., t. I, p. 14. — (5) A. D. C., C. 2886. — (6) Voy. Documenta, n° 722. — (7) Cf. Documenta, n° 763. — (8) Enquête locale de 1737, A. D. C., C. 2886. — (9) T. II, p. 29. — (10) Liasse 111.

typographe ce même Du Moulin (sic), avec le prénom de Denis. Rien ne prouve que ce libraire éditeur ait imprimé ; il faudrait voir le livre qu'il a signé pour se faire une opinion, et je ne l'ai pas rencontré. Je fais donc des réserves sur la véritable profession de cet éditeur honfleurois.

DURANDAS (Jacques), prototypographe de Caen (1480).

L'ordre alphabétique m'oblige à séparer Jacques Durandas de son associé Gilles Quijoue, le bon ordre bibliographique veut que je les réunisse ici ; il y a d'ailleurs peu de chose à dire sur le compte de ces deux personnages, qui, les premiers, exercèrent l'art sublime à Caen ; on ne sait pas qui ils étaient, ni d'où ils venaient ; on ne connaît que le volume qu'ils ont imprimé, une édition des Épîtres d'Horace, la première qui ait paru en France. La souscription de ce livre est conçue en ces termes : « Impressum Cadomi, per magistros / Jacobum / Durandas et Egidium Quijoue, anno Domini / millesimo quadringentesimo octogesimo, / mense, junio, die vero sexta ejusdem mensis. » C'est un in-4° de 40 feuillets non chiffrés, imprimé en caractères gothiques, dont les cahiers sont signés A-D [1]. Une description détaillée en a été donnée par L. Delisle [2], on en trouvera de plus des fac-similés partiels dans l'ouvrage de ce dernier, planches I et II, et dans les *Premiers monuments de l'imprimerie*, de Thierry-Poux, planche XXVIII, n°s 3 et 4.

DUVAL (Jean-Augustin), dit le Grenadier, imprimeur à Bayeux (1720-1734).

Voici l'un des imprimeurs les plus étranges et les moins connus dont j'aie à parler. Fils de Guillaume Duval, arquebusier à Paris, Jean-Augustin fut mis en apprentissage dans la même ville, chez André Cramoisy, pour un terme de 4 ans, suivant brevet notarié du 8 octobre 1697 [3] ; il sortit de chez ce maître en 1701 et travailla ensuite comme compagnon, durant plusieurs années, chez divers imprimeurs de la capitale : Gilles Paulus-Dumesnil, Simon Langlois, Claude Prignard, Claude-Louis Thiboust, et enfin à l'Im-

(1) B. N., Rés., n° 303 des livres exposés. — (2) *Catal. des livres imp. à Caen*, t. I, pp. 194-195. — (3) B.N., Ms. fr. 21838, f° 142 v°.

primerie royale du Louvre [1]. C'est sans doute pendant le temps de son compagnonnage qu'on lui donna le sobriquet de *Le Grenadier*, dont je n'ai pas pu pénétrer les raisons. Dans le commencement de l'année 1715, Duval fit, je ne sais comment, la connaissance de l'évêque de Lisieux, Henry-Ignace de Brancas, et celui-ci, après lui avoir, paraît-il, confié quelques travaux, l'engagea vivement à venir s'installer dans sa ville épiscopale ; il lui délivra à cet effet, le 10 mai de la même année, des lettres de recommandation [2]. Une fois muni de ce viatique, Duval entreprend des démarches auprès du Conseil d'État et présente requête afin d'être pourvu de la place d'imprimeur à Lisieux, en alléguant que Jacques Aunay du Ronceray ne peut suffire aux travaux de cette ville [3]. Par un arrêt du 15 octobre 1718, il est débouté « quant à présent » de sa demande [4] et jette bientôt son dévolu sur la place de Bayeux. Il allègue devant le Conseil [5] que Gabriel Briard, l'imprimeur de cette localité, « s'ingère d'y exercer sans avoir fait aucun apprentissage et sans titre, ...qu'un arrêt du 4 septembre 1717 a d'ailleurs ordonné la fermeture de sa boutique » ; quant à lui, Duval, au contraire, il a été reconnu avoir « toutes les qualités », sachant même lire le grec et interpréter le latin, et s'il n'a pas cru devoir insister pour s'installer à Lisieux, c'est qu'une place était vacante à Bayeux ! Renvoyé par arrêt du 2 mars 1720 [6] devant le lieutenant général de police de cette ville, auquel mission était confiée de dresser un procès-verbal tant sur les capacités de Duval, que sur la prétendue incapacité de Briard, l'ancien apprenti de Cramoisy fut assez adroit pour tirer du magistrat de police de Bayeux un avis favorable à sa réception, et, le 9 août 1720, il obtenait un nouvel arrêt du Conseil, qui lui permettait de remplir la place vacante (sic) de Bayeux et qui défendait à Gabriel Briard d'y continuer son état [7].

Le *Grenadier* triomphait donc sur toute la ligne, mais sa victoire fut sans lendemain : six mois plus tard, Briard était réintégré dans sa place et attirait à ses presses toute la clientèle locale, pendant que son rival en était bientôt réduit aux expédients, se jetait à corps perdu dans des impressions perverses, puis quittait subrepticement Bayeux et se réfugiait à Paris. Il avait accepté de diriger dans la capitale des imprimeries clandestines ; il y fut découvert en 1734,

(1) A.N., V⁶ 844, Arrêt du Conseil du 16 juillet 1718, requête préliminaire. — (2) Ibid. — (3) Ibid. — (4) Voy. Documenta, n° 769. — (5) A.N., V⁶ 851, Arrêt du Conseil du 2 mars 1720, requête préliminaire.— (6) Voy. Documenta, n° 780. — (7) Voy. Documenta, n° 781.

alors qu'il venait de fabriquer pour le libraire René Josse une édition contrefaite des *Lettres philosophiques* de Voltaire, destitué par arrêt du 23 octobre de la même année[1] et interdit, sous peine de punition exemplaire, de toute fonction d'imprimeur et libraire. A la suite de cette condamnation, Duval quitta Paris et mena désormais une déplorable existence, travaillant de ci de là, portant la guigne partout où il passait. En 1743, enfin, il échouait à Soissons, chez l'imprimeur Adrien Sellier, qu'il ne tardait pas à compromettre et à entraîner à la ruine, si bien, qu'en 1744, il s'entendait condamner à la peine du carcan et à cinq ans de bannissement[2]. Telle est l'apothéose finale de ce malheureux, dont on n'entendit plus jamais parler.

FEVRE (Vincent et Jean de ou le), imprimeurs à Caen (1588).

En 1588 paraissait à Caen un ouvrage, — entre parenthèses très inexactement décrit par Frère, dans son *Manuel*[3], — fruit des labeurs de Charles de Bourgueville, sieur de Bras, lieutenant général en cette ville, et intitulé : « Les Recherches / et antiquitez de la / Prouince de Neustrie, à present Duché de Nor- / mandie, comme des villes remarqua-/bles d'icelle : Mais plus specialle-/ment de la Ville & Université de / Caen. / Par Charles de Bourgueville, Sieur du lieu de Bras, / & de Brucourt. » Cet ouvrage, petit in-4°, orné du portrait de l'auteur, est divisé en deux livres ayant une pagination particulière. Le premier, de 65 pages, présente sur le titre une marque, qu'on prendrait tout d'abord pour celle de Conrad Néobar[4], savoir une croix en tau, autour de laquelle s'enroule un serpent et que tiennent deux mains entourées de nuages ; en y regardant de plus près on remarque que la branche verticale de cette croix se termine par les deux bras d'une ancre ; on lit au dessous cette souscription : « A Caen, / De l'Imprimerie de Vincent le Feure / & Jean de Feure. / 1588. / Auec priuilege. » Cette partie se termine par l'explicit suivant : « Fin du premier liure des Recherches et Antiquitez de la Duché de Normandie : Par Charles de Bourgueuille Sieur du lieu, de Bras & de Brucourt, acheué d'imprimer l'an mil cinq cens quatre vingts huit, à Caen de l'Imprimerie de Vincent le Feure, & Iean de Feure. » Le second livre

(1) Cf. Documenta, n° 848.— (2) Voy. *Gallia Typographica*, série départ., t. I, p. 227. — (3) Tome I, p. 140. — (4) Voy. Silvestre, *Marq. typogr.*, n° 99.

comprend 265 pages chiffrées et a un titre spécial avec cette souscription : « A Caen, / De l'Imprimerie de Iean de Feure. / 1588. / Auec priuilège » ; il est terminé par un explicit en ces termes : « Fin des Recherches & Antiquitez de la ville & Uniuersité de Caen. Par Charles de Bourgueuille Sieur du lieu de Bras & de Brucourt, à Caen de l'Imprimerie de Iean de Feure, acheué d'Imprimer le premier iour de Septembre, l'an mil cinq cents quatre vingts huit. »

Il résulte de tout ceci que dans la première partie de l'année 1588, une imprimerie était exploitée à Caen, par deux quasi-homonymes : Vincent le Fevre et Jean de Fevre ; que dans la dernière partie de cette même année, Jean de Fevre imprimait seul. Je n'ai rencontré aucun renseignement sur Vincent ; quant à Jean, on le retrouve en 1601 à Pontorson, où il employa une marque bien différente de celle que j'ai décrite ci-dessus, puis, à la Rochelle, en 1603, et ensuite probablement, à Sedan, en 1598 et en 1617[1] ; c'était donc un itinérant et il m'est impossible pour le moment de fournir de plus amples détails sur sa carrière.

J'ajouterai seulement qu'il existe plusieurs contrefaçons de l'ouvrage de Bourgueville, fabriquées à Caen ; elles portent toutes la date de 1588 et la souscription de Jean de Fevre, mais elles ont été faites à une époque bien postérieure et sont loin de valoir l'édition originale sous le rapport de l'exécution typographique[2].

GALLES (Jean), imprimeur à Caen (1668-1670).

Je n'ai rencontré aucun livre daté de Caen, portant le nom de Jean Galles, qui fut imprimeur à Vannes, de 1670 à 1684, mais il résulte de divers documents, qu'avant de s'installer dans cette dernière ville, Galles aurait été établi à Caen, pendant deux ans au moins. Je l'inscris ici pour mémoire et je prie le lecteur de se reporter à la notice le concernant dans la province de Bretagne[3].

GODEFROY (Les), imprimeurs à Lisieux (1642-1712).

Je suis très perplexe au sujet des membres de cette famille : ont-ils exercé leur art à Rouen ou à Lisieux ? D'une part je n'ai ren-

(1) Voy. *Gallia Typographica*, série départ., t. II, p. 25. — (2) Cons. à ce sujet le *Manuel du bibliogr. normand*, t. I, p. 140. — (3) Voy. *Gallia Typographica*, série départ., t. IV.

contré leurs noms sur aucune impression rouennaise ; d'autre part, l'enquête de 1701 enregistre la veuve de Rémy Le Boullenger comme seul imprimeur à Lisieux. Cependant un arrêt du Conseil du 31 décembre 1708 [1] constate l'existence, en qualité d'imprimeur dans cette même ville, d'un Jean Godefroy et le reçoit opposant à la réception de Jacques Aunay du Ronceray. On voit de plus, par les pièces produites dans l'instance que ce Jean Godefroy avait eu pour prédécesseurs : 1° Charles Godefroy, apprenti du 10 octobre 1604, admis à la maîtrise et à la prestation de serment d'imprimeur, le 18 octobre 1642 ; 2° Jean Godefroy père, admis au même titre le 29 décembre 1667 ; et 3° Jean Godefroy fils, reçu imprimeur libraire à Rouen le 14 février 1686 ; or, il était de principe que la réception dans la capitale de la Normandie entraînait la faculté d'exercer dans toute cette province. De fait on retrouve Jean Godefroy fils établi à Lisieux de 1704 à 1712 au moins, époque où il est constaté qu'il n'y avait plus, comme imprimeur dans cette ville que la veuve de Rémy Le Boullenger [2]. En ce qui concerne Jean I, on trouvera peut-être l'explication de sa présence à Lisieux dans ce que je dis au sujet de Jean Leroy. (Voy. infrà, la notice de cet imprimeur.)

Godes (Jean-Jacques), dit aussi Godes-Rudeval, imprimeur à Caen (1680-1732).

Né à Caen [3], vers 1660, et sans doute fils d'un libraire de cette ville, chez lequel il avait fait son apprentissage, Jean-Jacques Godes était ensuite allé passer deux ans à Bourges et à Orléans [4], pour se perfectionner dans son art ; en 1680, il était de retour dans sa ville natale et s'y établissait sans autre formalité [5]. Il sentit, vers la fin du siècle, tout ce qu'avait de précaire sa situation et il essaya de la consolider en se faisant délivrer, le 30 octobre 1699, une autorisation d'exercer, par le lieutenant général de police [6]. Deux ans après, il comparaissait à l'enquête de 1701, et il y déclarait posséder deux presses, dont une seule en état de servir, et n'employer qu'un compagnon, Jean Le Moine [7]. De fait, J.-J. Godes a peu imprimé et les productions de son modeste atelier ne sont pas

(1) Cf. Documenta, n° 732. — (2) Voy. Documenta, n° 745. — (3) A. D. C., C. 2886, Enquête locale de 1730. — (4) B. N., Ms. fr. n. a. 399, f° 182. — (5) Ibid. — (6) A. D. C., C. 2886, Enq. loc. de 1730. — (7) B. N., Ms. fr. n. a. 399, f° 182.

de nature à donner une idée favorable de son habileté ni de son goût [1]. En 1732, il était mort [2] et sa veuve, née Jeanne-Françoise Bayeux, continuait son entreprise [3]. L'enquête locale de 1737 nous apprend qu'elle n'imprimait que des factums et autres petits usages et qu'elle avait marié sa fille à Jean-Claude Pyron. C'est à ce dernier qu'échut le matériel de cette pauvre imprimerie, lorsque la veuve Godes passa de vie à trépas en 1745 [4].

GONDOUIN (Pierre), imprimeur à Caen (1561).

Cet imprimeur ne figure pas dans les *Notes* de Frère et je le crois inédit ; son existence m'a été révélée lors de la vente de la bibliothèque de feu Ernest Stroehlin [5]. Je n'ai trouvé aucun détail biographique sur son compte et je me borne à la description de l'unique produit de sa presse, connu jusqu'à présent, et aujourd'hui propriété d'un bibliophile caennais :

Orai/son de Monsieur / de Bres-Metot, delegve par tout le corps de la noblesse de / Normandie, prononcée en presen/ce de monsieur le Duc de / Bouillon, chevallier / de l'ordre du Roy/ gouuerneur d'icelle pro/uince, as/sisté/de Messieurs/l'Evesque d'Eureux & de / Saint Anthot, premier President. / Prononcée le quatorzieme / iour de Novembre 1561. Les Estats tenans et seans / en la ville de Rouen.// A Caen,/ De l'Imprimerie de

(1) Voy. par exemple : — L'illustre Olympie, ou le S[t] Alexis Tragedie par le Sieur Desfontaines. [Un saint couché et lisant.] A Caen, chez J. Jacques Godes, proche le College des RR. Peres Iesuites. M. DCC. XXI. (In 16. 64 p. ch. B. N., Yf. 6605.) — (2) Arch. comm. de Caen, paroisse S[t]-Etienne le Vieux, reg. 14 : « Le jeudy 30[e] jour d'octobre 1732, Jean-Jacques Godes, sieur de Rudeval, aagé de 75 ans environ, décédé le jour précédent, sur les 11 heures du matin, a été inhumé par moy, curé de la paroisse de S[t] Etienne, dans l'église de cette paroisse, après... en présence de M[e] Jean-Baptiste Foubert des Pallières et de M[e] Jean-Claude Pyron... » — (3) Reponse Du P. Paullou, Jesuite, Recteur du College de Caën, à M[***] sur un article des Nouvelles Ecclesiastiques, du 11 May 1737. [A la fin :] A Caen, chez la Veuve Godes Rudeval, Grande Ruë Saint Estienne, vis-à-vis la Ruë au Canu. (In 4. 15 p. ch. B. N., Ld[4]2134.) — (4) A. N., V[6] 945, Arrêt du Conseil du 17 mai 1745. Voy. aussi, Arch. comm. de Caen, paroisse de S Etienne le Vieux, reg. 15 : « Le mercredy 21[e] jour d'avril 1745, le corps de Jeanne-Françoise Bayeux, veuve de Jean-Jacques Godes Rudeval, aagée de soixante et unze ans, décédée d'hier, munie .. a esté inhumé dans l'église de cette paroisse, par nous soussigné, docteur, ancien professeur royal de théologie et curé de la paroisse de S[t] Etienne de Caen, en présence de M. Philippe Vicaire, docteur en théologie et curé de la paroisse S[t] Pierre de la même ville et de M. Jean-Claude Pyron, qui ont assisté à l'inhumation et signé avec nous. » — (5) 2[e] Partie (Paris, 1912. In 8), p. 152, n° 874.

Pierre Gondouin, demeu-/rant deuant la Cornemuse./1561. (In 8. 12 ff. n. ch.)

GRANDERIE (Gabriel) [Lat. : Granderyus.], imprimeur à Caen (1636-1667).

D'après les *Notes* de Frère [1], Gabriel Granderie aurait été établi à Caen, de 1636 à 1643, au carrefour de Froiderue, à l'*Enseigne de l'Imprimerie*. Je n'ai rencontré qu'une production de ce typographe : elle porte la date de 1641 [2] et ne modifie par conséquent en rien les indications du célèbre bibliographe rouennais. Mais une autre impression de ce typographe, portant la date de 1653, est répertoriée dans le *Catalogue* de Méritte-Longchamp (p. 43) ; il a donc travaillé beaucoup plus longtemps que ne le supposait Frère. L'exercice de Gabriel Granderie a dû se prolonger en réalité jusqu'au jour de son décès, survenu le 27 ou 28 janvier 1667 [3], car, en 1666, cet imprimeur était encore en activité, ainsi qu'en fait foi sa déclaration, lors du dénombrement de cette année, laquelle est ainsi conçue (Paroisse Notre-Dame, f° 172) : « Gabriel Grandrie, maistre imprimeur-libraire, a desclaré estre originaire de ladite ville et que feu son père avoit esté né en la paroisse de Saint-Pierre Tarentaine, viconté de Vire, estant venu en cette ville demeurer il y a 90 ans, faisant leur demeure actuelle en icelle. » Il résulte de ces sources d'information que Gabriel Granderie avait vu le jour à Caen en 1599 ou 1600.

GUESNON (Jean), imprimeur à Caen (1653-1677).

Cet imprimeur n'a signé qu'un seul ouvrage connu [4], mais on voit,

(1) Liasse 107. — (2) Ioannis Despavterii Ninivitae vniversa grammatica, in commodiorem docendi et discendi vsum redacta... Ad Patres Societatis Iesv. Per Ioannem Behovrt Rothomagæum. [Monogramme de la Compagnie de Jésus.] Cadomi, ex typographia Gabrielis Granderyi, iuxta Ecclesiam vici Frigidi, sub signo Typographiae, M.DC.XXXXI. (In 8. 224, 350 et 234 p. ch. B. N., X. 8350.) — (3) Arch. comm. de Caen, Paroisse Notre-Dame, reg. 4 : « Ledit jour et an (28 janvier 1667), a esté inhumé dans l'église le corps de Gabriel Granderie, âgé de 67 ans ou viron. » — (4) Physiologia Hvmana et Pathologia. Per tabvlas synopticas. Ex Hippocratis et Galeni genio. Accessit diæta sanorvm generalis, cvm svmma de sectis medicorvm. Authore Ioanne Barilio Cadomensi, & in eiusdem Vrbis Academiâ, Doctore & Professore Medico, svmptibvs avthoris. [Une sirène tenant une ancre.] Cadomi, Ex typographiâ Ioannis Gvesnon, In vico Frigido, sub signo Sancti Ioannis. M. DC. LIII. Cum Priuilegio Regis. (In f°. 1 f. n. ch. 135 p. ch. B. N., T[30]57.)

par la souscription de ce livre, que Jean Guesnon avait son établissement dans la rue Froide Rue, à l'enseigne de *Saint-Jean.* Il était originaire de Caen, et fils de Laurent Guesnon [1]; il semble avoir exercé son art dans cette ville jusqu'au moment de son décès, arrivé le 1er août 1677 [2]; il était alors âgé de 54 ans environ, ce qui permet de reporter la date de sa naissance aux environs de l'année 1623.

HARAN (Tite) [Lat. : Harenæus], imprimeur à Caen (1601-1607).

Tite Haran a passé la plus grande partie de sa carrière à Rennes, où il était allé se fixer, non pas en 1610, ainsi que l'avance Toussaint Gautier, dans son *Histoire de l'imprimerie en Bretagne,* mais plusieurs années auparavant. Il avait débuté à Caen en 1601, dans une boutique sise devant le collège du Bois [3]; il quitta cette ville en 1607, désespérant sans doute d'y mener à bien ses affaires, vu le grand nombre de concurrents qui s'y trouvaient. Les renseignements concernant ce typographe seront donnés dans le volume consacré à la province de Bretagne, où il a été imprimeur du roi et où sa descendance a continué sa profession [4].

HAZEY (Jean), imprimeur à Caen (1616-1622).

Je n'ai pas trouvé de renseignements biographiques sur ce typographe, dont l'exercice paraît se circonscrire entre les années

(1) Dénombrement de 1666. Paroisse Notre-Dame, fo 175 vo : « Jean Guesnon, imprimeur à Caen, a desclaré estre bourgeois, originaire de ladite ville, ainsy que Laurens Guesnon, son père, et qu'il a tousjours fait sa demeure et résidence en icelle. » — (2) Arch. comm. de Caen, Paroisse Notre-Dame, reg. 7 : « Le Dimanche 1er jour d'aoust 1677 a esté enterré dans l'église le corps de Jean Guesnon, âgé environ de 54 ans, lequel décéda le mesme jour environ sur les six heures du matin, ainsy que nous l'ont attesté Jean Guesnon, son fils et Thomas de Querissant. » — (3) Entremangeries ministrales, c'est-à-dire, contradictions, inivres, condamnations, et execrations mvtvelles des ministres et predicans de cet siecle. Responces modestes et crestiennes avx aphorismes de I. Brovavt, dit Ste Barbe : & pretendues Falsifications de Ministres anonymes. Par F. François Fev-Ardent Docteur en S. Theol. en l'Vniuersité de Paris..... [Flevron] A Caen, par Tite Haran, deuant le College du Boys. Auec priuilege pour six ans. 1601. (In-12. 314 p. ch. sll. B. N.. D. 35040.) — (4) Voy. *Gallia Typographica*, sér. départ., t. IV.

1616[1] et 1622[2]. En 1617, il avait imprimé un opuscule dont le titre est orné d'un frontispice assez remarquable[3].

HOSTINGUE (Les), imprimeurs à Caen (1508-1537).

Léopold Delisle a fourni sur les typographes de ce nom quelques renseignements intéressants[4] ; je n'ai rien à y ajouter et je me contente de résumer brièvement ce que l'on sait à leur sujet.

I. LAURENT (1508-1526). Ce typographe n'a pas d'antécédents connus ; on le rencontre soudain à Rouen, en 1499, imprimant en compagnie de Jean Mauditier et de Jamet Loys[5], puis, en 1503, 1504 et 1505, en la société de ce dernier seulement[6], et enfin, sans aucun associé, à des dates indéterminées[7]. Avec Jamet Loys, il avait son officine auprès du Marché neuf (juxtà Novum Forum commorantes) ; seul, il demeura sur la paroisse Saint-Vivien, *in parrochia Sancti Viviani commorans*, sans autre précision. Vers la fin de l'année 1508, et, selon toutes les apparences, à la sollicitation du libraire Michel Angier, de Caen, Laurent Hostingue transféra son atelier dans cette ville[8] et l'installa dans les environs de l'église Saint-Pierre, à côté de la Tour aux Landais, *juxtà turrim vulgariter dictam au Landoys*. A partir de ce moment, sauf un second séjour à Rouen, qui peut être de trois ans, c'est-à-dire de 1513 à 1516, Hostingue a presque constamment imprimé dans sa nouvelle résidence pour le compte de Michel Angier ; toutes ses impressions sont exécutées en caractères gothiques, dont L. Delisle a donné quelques

(1) Les Accords et promesses d'amitié traictées entre les Roys d'Espagne et d'Angleterre, ensemble les articles faicts par leurs dictes Majestez sur ce suject. /Caen, De l'Imprimerie de Iean Hazey. 1616 (In 8. 8 p. N. F., liasse 118.) — (2) Pratique spirituelle, par le P. Bonat. 1622. In 12. (N. F., ibid.) — (3) Oraison fvnebre prononcee a Messey, le iour dv trentain, dv deceds de Haute et puissãte Dame Françoise de Bailleul, Baronnesse dudict Messey, Dame de Regnoüart, du Bu, & de Castillon, Espouse & compagne de haut & puissant Seigneur Messire Gilles de Souuré, Cheualier des deux ordres du Roy, Conseiller en ses Conseils d'Estat & priué, Capitaine de deux cents hõmes d'armes de ses Ordonnances, premier Gentilhomme de sa chambre, Gouuerneur de sa personne, & son Lieutenant general au pays & duché de Touraine, Mareschal de France, Marquis de Courtenuau, Seign. de Souuré, Bessey, Bonneuau, Vaussey, Bellay, la Roche Martel, &c. Laqvelle dame deceda a Paris en l'hostel dudit Seigneur le Samedy 3. jour de Iuin M.DC.XVII. //A Caen, Imprimé, Par Iean Hazey. (In 8. 39 p. ch. B. N., Ln^{27} 19123.) — (4) *Livres impr. à Caen*, t. II, pp. XLVII-LIX. — (5) Ibid., t. I, n° 156. — (6) Ibid., n°s 53, 194 et 204. — (7) Ibid., n°s 119, 227, 234, 303, 358. — (8) Ibid., t. I, n° 56, t. II, p. XLVII.

fac-similes [1]. Après 1526, on ne rencontre plus aucune production de cet atelier, ce qui laisse supposer qu'il n'existait plus, son titulaire ayant probablement cessé de vivre à une époque contemporaine. « Le nombre des ouvrages sur lesquels Laurent Hostingue a mis son nom, dit M. L. Delisle [2], et de ceux qui, sans porter sa signature, doivent être reconnus comme produits de sa presse, sont assez nombreux et l'exécution en est assez satisfaisante pour que le nom du véritable fondateur de l'imprimerie caennaise mérite d'occuper une place très honorable sur la liste des imprimeurs français du commencement du XVIe siècle. »

II. BERTRAND (1527-1537). Il était probablement fils du précédent. Bien que son nom ne figure sur aucune impression, il est vraisemblable que Bertrand Hostingue a exécuté, de 1528 à 1531, pour le compte de Michel et Girard Angier et de Jacques Berthelot, six volumes qui portent au bas de leur titre cette mention énigmatique : *Ex caracteribus Parrhisiis* [3]. Il n'est pas douteux, dans tous les cas, qu'il ait exercé à Caen la profession d'imprimeur, attendu que, le 27 novembre 1537, « l'Université décida que le montant d'une amende infligée à l'un de ses enlumineurs, Pierre Lecointe, serait versé entre les mains de Bertrand Hostingue pour l'impression des pièces palinodiques [4] ». Peut-être bien que cette amende ne fut jamais recouvrée, car les pièces palinodiques en question ne semblent pas avoir été mises sous la presse et il n'est plus jamais parlé, après ce moment, de leur imprimeur éventuel.

HOUEL (Jacques), imprimeur à Caen (1702-1712).

Les documents qui concernent ce personnage et que j'ai reproduits in extenso [5], sont trop instructifs pour qu'il soit nécessaire que j'entre dans de longs détails à son sujet. Jacques Houel était d'ailleurs mercier de son état, et s'il a imprimé, ce qui n'est pas douteux, bien que ses productions soient probablement perdues, il a dû se borner à des plaquettes de minime importance. Après avoir fait un apprentissage d'imprimeur, de 1673 à 1677, chez Antoine Jouanne, et s'être fait recevoir maître la même année, Houel avait

(1) Ibid., t. II, planches X, XI, XIII, XV, XXIII, XXIV. — (2) Ibid., t. II, p. LVII. — (3) Voy. L. Delisle, *op. cit.*, t. I, n°s 125, 126, 201, 243, 288 et 330. — (4) Ibid., t. II, p. LIV. La délibération visée est reproduite intégralement à la p. 99 du même volume. — (5) Cf. Documenta, n°s 739, 743 et 744.

abandonné cet état et embrassé celui de mercier, dont la maîtrise lui avait été conférée en 1694. Il avait alors boutique dans la rue Notre-Dame : il s'y munit bientôt d'une presse et de plusieurs casses de vieux caractères, puis se mit à imprimer d'une façon plus ou moins clandestine. Une attestation des officiers municipaux de Caen[1] certifie, en 1707, que Houel exerçait depuis 15 ans la profession d'imprimeur; la chose n'est guère possible, puisqu'il figure à l'enquête de 1701, non comme maître, mais en qualité de compagnon chez Guillaume-Richard Poisson; mettons qu'il commença à faire rouler sa presse en 1702, c'est déjà beaucoup. Il aurait dû l'arrêter en 1711, en vertu d'un arrêt du Conseil d'État du 26 octobre, qui ne lui permettait plus que d'être libraire; il n'en avait pas tenu compte et il fallut qu'un nouvel arrêt du 7 mars 1712 ordonnât la vente de tout son matériel typographique, pour mettre fin à ses entreprises. Houel resta libraire, et sans doute aussi mercier, mais il ne semble pas qu'il ait fait de brillantes affaires dans le commerce des livres : je ne connais qu'un opuscule qui porte son adresse[2].

JOUANNE (Antoine), imprimeur à Caen (1645-1690).

Fils d'un Jean Jouanne, libraire à Rouen[3], qui, d'après Frère[4], aurait exercé dans cette ville de 1569 à 1613, un Jacques Jouanne avait vu le jour à Caen en 1610[5]; son père avait donc quitté la capitale de la Normandie bien plus tôt que ne dit l'auteur du *Manuel du bibliographe normand*. Le 5 octobre 1622, un autre Jacques avait épousé une demoiselle Soret, de Caen[6], et, peu de temps après sans doute, il s'était établi libraire. De ce mariage, Jacques Jouanne eut plusieurs enfants, notamment un fils, prénommé Antoine, qui seul doit m'occuper.

(1) Voy. Documenta, n° 743, pièces produites, lettre E. — (2) Methode nouvelle et tres-facile pour apprendre l'histoire de France par le Sieur Decoursons. [Panier de fleurs et de fruits.] A Caen, Chez Jacques Houel, Marchand Libraire, Ruë Nostre Dame. M.DCC.XX. [A la fin:] De l'Imprimerie de la Veuve Antoine Iouänne. (In 8, 25 p. ch. B. N., L[40] 6A.) — (3) Dénombrement de 1666, Paroisse S. Sauveur, f° 212. — (4) *Notes*, liasse 119. — (5) Arch. comm. de Caen, Par. S. Sauveur du Marché, reg. 3 : « Du 29 may 1610. Jacques, fils de Jean Joanne, et de Jeanne, sa mère, a esté baptisé, et nommé par M[e] Jacques Rocques, bourgeois de Vaucelles, et Adam Cavelier, et M[me] Thomasse Flambard, parrins et marrine. » — (6) Ibid. : « Du 5[e] jour d'octobre 1622, le mariage d'entre Jacques Jouenne (*sic*), d'une part, et Gabrielle Soret, d'autre part, a été célébré... en présence de Nicolas Symon et sa femme, de Nicolas Le Chartier, la veuve de Jean Jouanne, Marie, fille d'Adam Cavelier, Jean fils de Jean Jouanne, et plusieurs autres... »

Suivant les *Notes* de Frère [1], Antoine Jouanne aurait exercé l'imprimerie à Caen de 1645 à 1686 : la première de ces dates est peut-être exacte et je l'ai adoptée, quant à la seconde, elle est inadmissible, attendu que, en 1687, notre imprimeur vivait encore et devenait père [2]; en 1690 seulement il était décédé et sa veuve, née Marie Le Courtois, lui succédait et continuait son établissement dans la rue Saint-Sauveur, à l'enseigne de l'*Ange Gardien*, jusqu'en 1720 au moins [3]. Antoine Jouanne a peu imprimé, — il n'avait d'ailleurs qu'une presse [4] — et les productions de son officine qui nous sont parvenues ne donnent pas une haute idée de son sens artistique; la fortune, semble-t-il, ne l'avait guère favorisé de ses dons, et il en était réduit parfois à imprimer sans privilège [5]; enfin, il fut le maître de Jacques Houel et de ce fait non plus il ne saurait tirer beaucoup d'honneur. Son fils, Antoine aussi, essaya, en 1710, d'obtenir une place d'imprimeur à Caen, mais il eut beau faire valoir auprès du Conseil [6], que depuis longtemps il travaillait dans l'atelier de sa mère, qu'il avait fait toutes ses humanités au collège de sa ville natale, s'était attaché en particulier à l'étude du grec et avait soutenu publiquement des thèses de philosophie en 1705, il n'aboutit qu'au rejet de sa demande [7]. Treize ans plus tard il décédait, à l'âge de 37 ans [8] et avec lui s'éteignait à Caen la famille des libraires de son nom.

La Marinière (Georges de), imprimeur à Caen (1615).

Ce prétendu maître aurait exercé simultanément en plusieurs lieux : Rome, Agen et Caen, mais comme il est impossible de lui supposer le don d'ubiquité, il faut bien admettre que sa personna-

(1) Liasse 119. — (2) Arch. Comm. de Caen, Par. S. Sauveur du Marché, reg. 9 : « Le Dimanche 26e octobre 1687, Antoine, fils de M. Antoine Jouanne et de Marie Le Courtois, sa femme, né de légitime mariage, de mardy dernier, 21 du présent mois, a esté baptisé en cette église... le nom luy ayant esté donné par Me Antoine Cavelier, assisté de dlle Anne Le Courtois, en la présence de M. Pierre Haveron, prestre, et de Antoine Jouanne, père dudit enfant. » — (3) Voy. suprà. p. 461, note. 2 — (4) B. N., Ms. fr. n. a 399, f° 183. — (5) Cf. Documenta, n° 678. — (6) Documenta, n° 738. Requête de l'arrêt analysé. — (7) Voy. Documenta, n° 739. — (8) Arch. Comm. de Caen, Par. S. Sauveur du Marché, reg. 13. « Le 29 may 1723, a esté, par nous Nicolas-François Fauvel, prestre, curé de St Sauveur, docteur en théologie, inhumé dans cette église le corps de Anthoine Jouanne, aagé de 37 ans ou environ, muny du T. S. Sacrement d'extrême-onction, présence des témoins soussignés. »

lité est imaginaire[1]. La supercherie est d'ailleurs cousue de fil blanc, puisqu'un seul et même livre, d'une seule et même impression, quoique datée de deux villes différentes, porte la souscription de Georges de La Marinière. Voici la description de cet ouvrage :

A./Advis et notes donnees svr qvelqves plaidoyez, de Maistre Louys Seruin Aduocat du Roy, cy-deuāt publiez en France, au preiudice de la Religion Catholique, de l'honneur du Roy, Tres Chrestien, & de la paix de son Royaume. A nos tres-honorez seigneurs les Gens tenans la Cour de Parlement de Paris. Par Lovys Richeome Provençal Religieux de la Compagnie de Iesvs. [Vign. typogr.] A Caen, Chez Georges de la Mariniere, Imprimeur & Libraire. M.DC.XV. Auec Priuilege & Approbation. (In 12. 343 p. ch. sll. B.N., Ld[4] 113.)

B./Advis et notes... [Même vign.] A Agen, Chez Georges de la Mariniere, Imprimeur & Libraire. M.DC.XV. Auec Priuilege & Approbation. (In 12.343 p. ch. sll. Sommervogel, *Bibl. de la C. de Jésus*, t. VI, col. 1828. — Andrieu, *op. et loc. cit.*)

Malgré le caractère agressif de son œuvre et la vivacité de sa polémique, l'auteur avait obtenu du roi un privilège, donné à Paris le 19 septembre 1598; suivant acte passé à Rome le 20 juin 1614, il en rétrocéda le bénéfice à « Georges de la Marinière imprimeur », sans indication de résidence, ce qui devait laisser supposer que ce dernier était dans la Ville Éternelle, auprès de lui. L'ouvrage a pourtant été imprimé en France, et à Caen même ; je crois qu'il sort des presses d'Adam Cavelier. Les exemplaires, ayant la souscription de cette ville, sont beaucoup plus rares que ceux datés d'Agen, et cependant, ceux-ci seuls avaient été supprimés, comme « pernicieux et pleins d'impostures et calumnies », par une sentence du Prévôt de Paris, du 27 janvier 1616[2] qui a été imprimée[3].

(1) C'est également l'avis de J. Andrieu, dans son *Histoire de l'impr. en Agenais* (Paris-Agen, 1886. In 8), p. 55. — (2) Et non du 27 juin, ainsi que ledit par erreur J. Andrieu, en citant une mention, d'ailleurs exacte, tirée d'un manuscrit (B.N., Ms. fr. 22087, f° 54). — (3) Sentence de Monsievr le Prevost de Paris, ov son Lievtenant Civil, portant suppression d'un libelle diffamatoire intitulé, *Aduis & notes donnés sur quelques plaidoyez de M° Lovis Servin Aduocat du Roy, publiés en France au preiudice de la Religion Catholique, de l'honneur du Roy Tres-Chrestien, & de la paix de son Royaume, par Lovis Richeome*

LANGLOIS (Germain), imprimeur à Caen (1677-1702).

Cet imprimeur n'a jamais été signalé. Né à Lasson (Calvados) vers 1635 [1], Germain Langlois vint faire 5 ans d'apprentissage à Caen, chez Claude Le Blanc; il entreprit ensuite son tour de France et, après avoir travaillé pendant 2 ans, à Paris, chez Jean Henault et chez « Le Passier [2] », puis pendant 7 mois à Blois, il revint à Caen, servit encore durant quelques années chez Claude Le Blanc et chez Joachim Massienne [3] et enfin s'établit à son propre compte dans la rue « Caillybourg », sous l'enseigne du *Nom de Jésus* [4]. Méritte-Longchamp ne cite aucun livre sorti des presses de ce typographe, qui s'est sans doute contenté la plupart du temps de vaquer à des besognes de ville. L'enquête de 1701 révèle au surplus que Germain Langlois n'avait qu'une presse et qu'il travaillait en la seule compagnie de son fils.

LE BARON (François), imprimeur à Caen (1671-1705).

Voici encore un imprimeur peu connu : non cité par Méritte-Longchamp, il n'aurait exercé, d'après Frère [5], qu'en 1680, tandis que sa carrière englobe un laps de temps de 35 à 36 ans au moins. Né à Caen vers 1632 [6], il fit son apprentissage chez un nommé Louis Lebahy [7], dont je n'ai trouvé le nom mentionné dans aucun document, ni sur le titre d'une impression quelconque, ni par les bibliographes locaux. François Le Baron servit ensuite comme compagnon dans divers ateliers de sa ville natale, puis s'établit à

Prouençeal Religieus de la Compagnie de Iesvs, imprimé à Agen chez Georges de la Marine (sic) Imprimeur & Libraire, en l'an mil six cents quinze, comme estant ledict libelle de Richeome pernitieus et plein d'impostures et calumnies. Du 27 Ianuier 1616. [Arm. de France et de Navarre.] A Paris, Chez Pierre Mettayer, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy. M.DC.XVI. (In 4. 4 p. ch. B.N., F. 23714, pièce 35.)

(1) D'après la supputation de l'âge (66 ans) déclaré par lui à l'enquête de 1701 (B.N., Ms. fr. n. a. 399, f° 184) — (2) Il n'y a jamais eu d'imprimeur de ce nom à Paris; il faut sans doute lire : Pierre Lemercier. — (3) Enquête de 1701. — (4) Discours prononcé à Rouen, les Ghambres (*sic*) assemblées, le 29ᵉ de juin 1678. Par Monsieur Pelot, alors Avocat, & presentement Conseiller au Parlement de Normandie. [A la fin :] A Caen, Chez Germain Langlois, Imprimeur et Libraire, ruë Caillybourg, au nom de Jesus M.DC.LXXVIII. (In 4. 15 p. ch. B.N., Lf^{25} 128.) — (5) *Notes*, liasse 121. — (6) D'après la supputation de l'âge (69 ans) déclaré par lui à l'enquête de 1701. — (7) B. N., Ms. fr. n. a. 399, f° 185 (Enquête de 1701).

son compte, en 1671 [1], dans la rue Notre-Dame, proche la Cour au Sens [2], avec une seule presse [3]. Son exercice a dû se terminer vers 1705. De son mariage avec Anne Du Pré, François avait eu plusieurs enfants, notamment une fille et deux fils ; ceux-ci travaillaient avec lui en 1701 [4], mais je connais seulement l'un d'entre eux, prénommé Jacques, qui s'en alla fonder à Saint-Lô un nouvel établissement, après avoir hérité du matériel typographique de son père [5]; quant à la fille, Renée Le Baron, elle épousa, en 1703, Joachim Clamorgan, fils d'un imprimeur de Valognes [6].

Le Bas (Les), [Lat. : Bassus.] imprimeurs à Caen (1581-1631).

Les Le Bas père et fils comptent parmi les meilleurs imprimeurs caennais ; leur nom, par suite, est familier à tous les bibliographes; cependant, les quelques lignes qui vont suivre feront connaître des détails de leur existence assez ignorés.

I. Jacques I (1581-1593), le père, ne fit pas à Caen, ville dont il était peut-être originaire, ses débuts comme imprimeur ; il avait tout d'abord exercé son art à Saint-Lô, de 1565 à 1569 [7], et, en cette dernière année, selon M. Émile Travers [8], il serait venu s'installer à Caen, où il aurait donné « une troisième édition du Psautier huguenot pour le libraire Estienne Desloges ». Malheureusement, si tant est que cette troisième édition existe, on ne rencontre aucun autre ouvrage imprimé par Le Bas avant 1581. Qu'est donc devenu ce typographe pendant un laps de temps de plus de dix ans ? Je ne le sais pas positivement, mais il est bien probable qu'il se contenta de travailler dans l'atelier que dirigeait Étienne

(1) B.N., Ms. fr. n. a. 399, f° 185. — (2) Voy. notamment : Oraison funebre de Monsieur de la Croisette, Gouverneur et Baillif de Caen. Prononcée dans l'Église de saint Pierre, presence de tous les Corps de la Ville. Par Monsieur de Launay Hue, Prêtre, Docteur de Sorbonne, & Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Bayeux, le vingt septiéme de janvier 1680. [Fleuron.] A Caen, Chez François Le Baron, ruë nôtre Dame, proche la Cour au Sens. M.DC.LXXX. Auec Approbation & Permission. (In-4. 34 p. ch. B. N., Ln[27]10861). — (3) Enquête de 1701. — (4) Ibid. — (5) Voy. dans la Quatrième partie. — (6) Arch. Comm. de Caen, Par. Notre Dame, reg. 15 : « Ce 7e février 1703, a été fait et célébré le mariage d'entre Joachim Clamergan (sic), fils de Jacques et de Jacqueline Giffard, de la paroisse de St Malo de Valognes, d'une part, et Renée Le Baron, fille de François, et d'Anne du Pray, de cette paroisse, présence de François Le Baron, père de ladite épouse, Jacques Philippard, Louis Philippard et autres, et de Joachim Clamorgant. » — (7) Voy. dans la Quatrième partie. — (8) *Les premiers imprimeurs de Saint-Lô*, p. 41

Thomas; celui-ci lui donna sa fille Françoise en mariage et cessa d'imprimer précisément au moment même où l'on voit apparaître le nom de Le Bas sur des impressions caennaises. Jacques I fut donc, suivant toutes probabilités, le successeur de son beau-père; il donna rapidement à ses ateliers un essor considérable, se montra plus tard un adversaire ardent de la Ligue, contre laquelle il imprima sans hésiter tous les pamphlets qui lui tombèrent entre les mains [1] et ne tarda pas à attirer, par ses diverses publications [2], les regards du roi Henri IV, qui lui conféra, en 1590, le titre de son imprimeur à Caen. Jacques Le Bas ne jouit pas longtemps de cette prérogative: en 1593, il décédait et sa veuve, Françoise Thomas, lui succédait, en attendant que leur fils fût en âge de reprendre la suite de l'établissement. La date du décès de cet imprimeur ne résulte pas seulement de ce que sa dernière impression, curieuse à bien des titres [3], porte le millésime que je viens d'indiquer, elle s'appuie encore sur une requête que Françoise Thomas présenta, en avril 1594, aux magistrats de la cité, dans le but d'obtenir, et elle

(1) Cf. V. J. Lair, *Hist. du Parlement à Caen* (Caen, 1860. In-8), p. 174. — (2) Voy. par exemple: A. / Remonstran/ces svr l'arrest / de Paris dv premier / iour de Mars, 1589. par lesquelles se ve-/rifie, tant par les Escritures sainctes, les / saincts Docteurs anciens & modernes, / que par les exemples & autorités prises / des Historiens & Iurisconsultes, Qu'il / n'est licite au subiect de s'armer contre / son Roy, pour quelque cause ou prétex-/te que ce soit. / I. Pier. 2. / *Craignez Dieu, honorez le Roy*. [Vign. typogr.] A Caen, / De l'Imprimerie de Iaques le Bas. / M.D.LXXXIX. (Pet. in-8. 47 p. ch. B. N., Lb^{34}682.) — B. / Declarations / dv Roy, et des prin-/ces de son sang, & autres Ducs, Pairs, Sei-/gneurs & Gentilshommes de son Royau-/me, pour l'obseruation & manutention / de la Religion Catholique, Apostolique, / & Romaine, & des personnes & biens / Ecclesiastiques. / Avec l'Arrest de la / Court de Parlement de Normendie / seant a Caen [Arm. de France so'tenues par deux femmes portant des palmes.] A Caen. / De l'Imprimerie de Iaques le Bas. / M.D.LXXXIX. Auec Priuilege. (Pet. in-4. 12 p. ch. B. N., Lb^{33} 87.) — C. / De / l'obeissan/ce deve av / prince. / Pour faire cesser les armes, & restablir / la Paix en ce Royaume. / Av Roy. [Vign. typogr.] A Caen, / Chez Iaques le Bas, Imprimeur / du Roy. / M.D.LXXXX. (Pet. in-8. 39 p. ch. B. N., Lb^{35}322.) — (3) Morologie des Iesvites. / Morologie des favx prophetes / *manticores iesvites, soy di-/sans faussement de la compagnie de* Iesus, ou / Description de plusieurs & diuerses heresies, er-/reurs. faussetez, folles et sottes paroles remplies / de calumnies & faux blasmes, pour faire paroi-/stre nõbre de faussetez, sur lesquelles leur mau /dite religion & superstition est fondée, Qui est / aussi vne Antilipsie & deffence pour respondre / aux calumnies & menteries impudentes mises / n'agueres en auant contre M. Estienne de Ma-/lescot, amateur & seruiteur de la parole de Dieu / par des libelles diffamatoires par eux semés / sous main, & sans estre imprimez: faite & com-/posée par Iessen Conte de Malte, Seigneur des / Touches, Paradis, & la Leuf. [Vign. typogr.] A Caen, /Par Iaques le Bas. / 1593. (In-12. 173 p. ch. et 1 n. ch. B. N., Ld^{39} 11.)

y réussit, une indemmité au sujet de la non-jouissance d'un pré au faubourg Saint-Étienne [1], qui avait été affermé par son père suivant contrat du 31 juillet 1576 [2].

Il faudrait une large place, dont je ne dispose pas, rien que pour énumérer les nombreuses publications sorties des presses de Jacques I Le Bas; je me borne à rappeler qu'il a orné le titre de la plupart d'entre elles de l'une des deux marques que je vais décrire, non pas qu'elles soient inédites, mais parce que plusieurs erreurs sont répandues à leur sujet. La première, et la plus souvent employée de ces marques, est en deux formats de grandeur différente [3], elle représente, a-t-on-dit, un aigle [5], un épervier ou un faucon [4], aux ailes déployées, tenant dans ses serres ou empiétant un dauphin, alors qu'on ne peut voir qu'un *faisan* dans l'oiseau ravisseur. Cette marque n'appartenait pas en propre à Le Bas et je me demande à la suite de quelles circonstances elle était venue échouer dans l'atelier d'un imprimeur caennais: le modèle en petit format (Marq. I[A]) est signé de la croix de Lorraine [6], il avait donc été dessiné et gravé par Geofroy Tory et il l'avait été pour Michel Fezendat, — ce qui explique le faisan, — imprimeur à Paris, qui l'avait utilisé durant tout le cours de sa carrière; le modèle en grand format (Marq. I[B]) ne porte pas la croix de Lorraine [7], il est d'ailleurs d'un dessin un peu différent, — le dauphin a la tête tournée vers la droite, au lieu de la gauche, — et d'une gravure plus récente; dans l'un comme dans l'autre cas il n'y a pas de devise. La seconde marque de Le Bas est beaucoup plus compliquée ; M. Travers [8] la décrit ainsi : « Un

(1) Cf. G. Dupont, Délibérations de l'Hôtel de ville, t. II, pp. 356, 366, 368 et 372. — (2) Arch. Comm. de Caen, DD. 5. — (3) Les marques de J. Le Bas n'ont pas été reproduites dans le recueil de Silvestre, tout au moins sous le nom de cet imprimeur; on y trouvera, sous le n° 159, la marque de Fezendat dont il va être question, et sous le n° 1228, celle de la vigne palissadée, qui avait été inaugurée par Thomas Bouchard. — Ces deux marques ont été également reproduites par A. Claudin, dans les *Origines de l'imprimerie à Saint-Lô*, et dans le *Caen illustré* (1896, in f°) si luxueusement édité par Leblanc-Hardel. — (4) E. Travers, *op. cit.*, pp. 42-43. — (5) Frère, *Notes*. liasse 121 ; *Caen illustré*, p. 405. — (6) On en trouvera plus particulièrement un bel exemplaire original sur le titre de cet ouvrage : — Iac. Cahagnesii / Cadomensis, regii / Medicinæ professoris, de Acade-/miarum Institutione, & libera-/lium artium vtilitate Oratio, / habita Cadomi, initio suæ / professionis, die / 18. Octobr. / 1583. [Marq. I[A]] Cadomi, / Apud Iacobum le Bas. / 1583. (Pet. in-4. 31 p. ch. B. N., T[16]731.)— (7) Elle figure notamment sur cet ouvrage : — Iac. Cahagnesii, / Cadomensis, Medi-/cinae professoris Regij, de morte / Ioannis Ruxelij Oratio fu-/nebris, habita Cadomi, / die 7. Octobr. / 1585. [Marq. I[B]] Cadomi, / Apud Iacobum le Bas. / 1586. (Pet. in 4. 112 p. ch. B. N., X. 18317.) — (8) *Op. cit.*, p. 33.

encadrement d'une élégance remarquable présentant, à la partie supérieure, deux génies féminins ailés à mi-corps, et, à la partie inférieure, deux licornes couchées tenant de la patte gauche une branche de laurier, renferme un écusson ovale. Celui-ci représente une vigne palissadée avec un vendangeur à droite. Au centre de la vigne, un donjon carré dont chaque face est ajourée de deux fenêtres étroites et surmontées d'une arcature en plein cintre ; ledit donjon couronné d'un chemin de ronde crénelé, supporté par des mâchicoulis, et sommé d'un toit en dôme surbaissé. Le haut de l'écusson est occupé par des nuages sur lesquels on voit des caractères hébraïques. » Cet élégant dessin est tantôt sans devise [1] (Marq. II^{A}), tantôt accompagné de ce texte du prophète Isaïe (Marq. II^{B}) : « *Quelle chose ay-ie deu faire à ma vigne* (à gauche) *que ie ne luy aye faicte ?* Esa. V (à droite) ». Cette marque avait appartenu primitivement à Thomas Bouchard, le prototypographe de Saint-Lô, avec lequel Le Bas fut associé pendant quelque temps. On trouvera dans la notice de celui-ci quelques explications relatives à cette marque.

Jacques Le Bas avait été l'éditeur de presque toutes les œuvres de Jacques Cahaigne, célèbre professeur de médecine en l'Université de Caen ; cet auteur se montra reconnaissant envers son imprimeur, en insérant, dans l'un de ses ouvrages [2], le panégyrique, un peu exagéré peut-être, du typographe caennais [3], dont les livres, dit-il,

(1) On peut la voir sur le titre de cet ouvrage : — Caroli Paschalii / Regii in Normaniae senatv / consiliarii /Christiana-/rvm precvm/libri duo. [Marq. II^{A}] Cadomi. / Ex typographia Iacobi le Bas / Typographi Regij. / 1592./Cvm Privilegio. (Pet. in 8. 208 p. ch. sll. B.N., B 5300). La marque II^{B} figure en particulier sur : — Le Diadesme /francois / Au Roy de France et/de Navarre./Par V. D.L. V. Gentilhomme François. [Marq.] A Caen,/De l'Imprimerie de Iaques le Bas./ M.D.LXXXIX. (Pet. in 8. 27 p. ch. Travers, *op. cit.*, p. 43.) — (2) Elogiorvm / civivm cadomensivm/centvria prima. /Authore Jacobo Cahagnesio /Cadomensi, Medicinae Professore Regio. [Marq. I^{A}] Cadomi,/Ex Typographiâ Iacobi Bassi, /Typographi Regij. / 1609. (Pet. in 4. 144 p. sll. B. N., Ln^{23} 17.), pp. 93-94. — (3) « Iacobus Bassus Typographus Regius non est mihi ob duas causas silentio prœtereundus ; una est, quod artis librorum Chalcographicae ad disciplinarum omnium propagationem necessariae fuerit peritissimus : Qui nanque ab eo prodibant libri, erant tam nitidè exarati, tam accuratè castigati, ut nulla menda, nullus naevus in toto illorum corpore deprehenderetur ; Altera, quòd pusilli quidam fœtus ingenij mei eius industria in manus hominum venerint. Potuisset ille egregius artifex ingentium voluminum excussione rem literariam amplificare, si facultates adfuissent ; scilicet paupertas excellentes artifices premit et opprimit ; quod Alciatus Emblemate quodam significavit, cujus imagimen et sententiam hoc Epigrammate complexus est.

sont si soigneusement imprimés et si parfaitement corrigés qu'on n'y peut rien trouver à reprendre; il déplore ensuite que les moyens pécuniaires de Le Bas ne lui ayent pas permis d'entreprendre de plus vastes publications et lui fait l'application d'un emblème et d'une devise que nous connaissons déjà, pour les avoir vus employés par des éditeurs de Rouen [1].

II. JACQUES II (1609-1631). Fils du précédent, mais beaucoup moins fécond comme typographe, il avait été pourvu, en survivance de son père, de la charge d'imprimeur du roi à Caen, par des lettres de privilège du 13 juillet 1598, enregistrées au Parlement de Rouen le 22 décembre suivant, et au sujet desquelles Charles Macé souleva maintes difficultés [2]. Jacques II succéda, en 1609, à Françoise Thomas, sa mère, et n'aurait imprimé, suivant Frère [3], que jusqu'en 1617. On ne trouve pas, il est vrai, d'impressions de ce typographe, postérieures à 1617, dans le catalogue des livres imprimés à Caen de Méritte-Longchamp, mais on voit, par les lettres de provision d'imprimeur du roi octroyées à Adam Cavelier, que Jacques II Le Bas ne résigna la même charge que le 14 août 1631 [4]; il faudrait donc conclure de ce fait que sa carrière typographique ne s'est achevée qu'à la même époque.

LE BLANC (Claude), imprimeur à Caen (1654-1673).

Originaire de Caen [5], Claude Le Blanc y exerça pendant près de 20 ans, la profession d'imprimeur, sur la paroisse Saint-Sauveur du Marché, d'abord dans la rue des Croisiers [6], puis dans celle des Cordeliers [7]. Il mourut, vers 1673, après avoir formé quantité

Dextra tenet lapidem, manus altera sustinet alam,
Ut me pluma levat, sic grave mergit onus.
Ingenio poteram superas volitare per auras,
Me nisi paupertas invida deprimeret. »

(1) Voy. suprà, pp. 49 et 370. — (2) Cf. Documenta, n° 568. — (3) *Notes*, liasse 121. — (4) Voy. Documenta, n° 639. — (5) Dénombrement, paroisse S. Sauveur, f° 210. Voici textuellement sa déclaration: « Claude Leblanc, libraire, a desclaré estre bourgeois originaire de lad. ville, ainsy que son père, et qu'il a tousjours demeuré en lad. ville. » — (6) Le bon et liberal officier en la Vie et en la Mort de Monsievr Dv Boys, Conseiller & Procureur du Roy en Bailliage, en Viconté, & à la Monnoye à S. Lo.//A Caen, chez Clavde Le Blanc, Ruë des PP. Croisiers. M.DC.LV. (In 12. 88 p. ch. sll. et 1 f. n. ch. pour la Permission d'imprimer. B. N., Ln[27] 6374.) — (7) Connoissance plvs particvliere dv novveav thresor apporté de Rome en cette ville de Caen, ov Discovrs svr ce qvi se trovve chez les anciens avthevrs de la Bien-Hevrevse Sainte Theodore Vierge et martyre

d'apprentis, et laissa pour lui succéder Marie Beaurast, sa veuve (1674-1676), qui transféra l'officine dans la Froide rue[1] et y décéda le 11 décembre 1676[2], après avoir marié sa fille à l'imprimeur Jean Briard, lequel hérita sans doute de tout le matériel. Deux fils au moins étaient nés du mariage des époux Le Blanc-Beaurast[3], ni l'un ni l'autre ne semblent avoir embrassé la carrière paternelle.

Le Boullenger (Julien), imprimeur à Caen (1634-1635).

Frère indique, dans ses *Notes*[4], trois volumes imprimés à Caen, par un Julien Le Boullenger, datés de 1634 et 1635, volumes dont je n'ai pas trouvé mention dans le *Catalogue* de Méritte-Longchamp. J'enregistre ce nom sans aucune conviction, car bien des sources auxquelles a puisé le bibliographe rouennais sont fort sujettes à caution ; je suis persuadé qu'il s'agit d'impressions faites à Rouen par le typographe du même nom, sur lequel j'ai fourni précédemment quelques notes[5].

Le Boullenger (Rémy), imprimeur à Lisieux (1660-1707).

J'ai dit plus haut[6] dans quelles circonstances l'imprimeur de Rouen, Rémy Le Boullenger, était venu s'installer à Lisieux, dont il

romaine. Dont les Reliques transferées de Rome, sont honorées dans la Chappelle du Monastere de Sainte Vrsule. Dedié aux Dames de ce Monastere. Par M. G. Marcel Prestre, & Curé de Basly.// A Caen, Chez Clavde Le Blanc. 1658. Avec Approbation. (Pet. in 8. 4 ff. n. ch., 45 p. ch. B. N. Lk7 1500.)

(1) La Gloire du S. Sepulchre, Panegyrique. Prononcé en l'Eglise des RR. PP. Cordeliers de Caen, pour la Ceremonie de la Benediction de leur Chapelle du S. Sepulchre. Par M. G. Marcel, Prêtre, Bachelier en Theologie & Curé de Basly. *Vteri nova forma, mortuum concipit parit vivum.* Chrysol. [Corbeille de fleurs et de fruits, au-dessus de laquelle vole un papillon.] A Caen, chez la Vefve Claude Le Blanc, à Froideruë. M.DC.LXXIIII. Avec Approbation. (In 8. 1 f. n. ch., 38 p. ch. et 1 n. ch. B.N., Lk7 1504.) — (2) Arch. Comm. de Caen, Par. Notre Dame, reg. 7 : « Le Samedy 12e décembre 1676, a esté enterré dans l'église le corps de Marie Beaurast, veuve de Claude Le Blanc, âgée environ de 43 ans, laquelle décéda le jour précédent, environ une heure après midy, ainsy que nous l'ont attesté Claude Le Blanc, son fils, et Jean Briad (sic), son gendre. — (3) Arch. Comm. de Caen, Par. S. Sauveur du Marché, reg. 6. « Du 21e janvier 1663, Claude, fils de Claude Le Blanc, libraire, et de Marie de Beaurad (sic), sa femme, a esté baptisé, le nom luy ayant esté donné par Me Jean Poisson libraire, assisté de Elisabeth Justin, parin et marrine. » — « Du mardy 16e juin 1665, Jean Le Blanc, fils de Claude Le Blanc et de Marie Bouvar (sic), sa femme, a esté baptisé dans lad. église et nommé par Jean Dumesnil, assisté de Charlotte de la Blau... » — (4) Liasse 122. — (5) Voy. suprà, p. 234. — (6) Voy. suprà, p. 236.

fut certainement le prototypographe : son établissement dans cette ville avait été demandé, et autorisé par une ordonnance de l'évêque, Léonor I de Matignon, du 14 décembre 1660 ; ce prélat lui confia, paraît-il, en premier lieu, l'impression d'un Manuel ou Rituel à l'usage de son diocèse. Malheureusement, le Chapitre cathédral n'était pas toujours en parfait accord avec le chef du diocèse, et, le 26 mars 1662, le promoteur faisait assigner Le Boullenger, devant l'Officialité sans doute, pour entendre ordonner qu'il serait sursis à l'impression de ce Manuel, qui se faisait sans le consentement des chanoines[1]. Le 14 avril suivant, il fut décidé que les poursuites seraient suspendues jusqu'à consultation de l'évêque[2]. Le silence se fit ensuite sur ces luttes intestines, mais un silence momentané, puisque, dix ans plus tard, les hostilités reprenaient et que, par une ordonnance du 9 juin 1673, le Chapitre autorisait un nouvel imprimeur, Jean *Le Roy* (?), à s'installer à Lisieux, à y tenir boutique et vente de toutes choses de son état et de prendre la qualité *d'imprimeur du Chapitre*[3]. Rien de tout cela n'effraya Rémy Le Boullenger, qui continua comme devant d'exercer sa profession et qui, même, non content de se dire l'imprimeur de l'Evêché, arbora fièrement les qualités d'imprimeur du Roi et du Collège[4]. L'enquête de 1701 trouva notre typographe en pleine activité ; elle nous fait connaître qu'il possédait une presse, avec 7 fontes de caractères, et employait, comme compagnon, un Du Souillet, appartenant à une famille de libraires rouennais[5]. Rémy Le Boullenger mourut à Lisieux vers 1707 ; sa veuve, née Marie Pierre (1707-1712), continua son entreprise, avec le concours de son fils, Jacques-Rémy, qui tenta vainement, en 1712, d'obtenir l'autorisation de la remplacer[6].

(1) Cf. H. de Formeville, *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux* (Lisieux, 1873. gr. in 8), p. dxcliij. — (2) Ibid. — (3) Ibid. — (4) Voy. notamment : — Traitté de la morsvre dv chien enragé. Qvi enseigne les cavses, Signes, & Pronostics du mal de la Rage. Auec la manière de s'en préseruer Vtile et necessaire a vn chacvn. Œvvre d'avtant plvs cvrievx & nouueau que cette matière n'a point encor esté veuë en François. Augmenté d'vne Obseruation fort Curieuse sur ce sujet. Par Marin Hamel, Chirurgien Iuré, exerçant & résident à Lisieux.//A Lisievx, chez Remy Le Boullenger, Imprimeur du Roy, de l'Evesché, & du College. Et se distribuë chez ledit Hamel, auec les Remedes. (S. d. (1700, d'après le *Dictionnaire encyclop. des sciences médicales*) 8 ff. n. ch., 96 p. ch. et 4 ff. n. ch. B. N., Td [85] 34.) — (5) Voy. suprà, p. 165. — (6) Voy. Documenta, n° 745.

Le Bourgeois (Les), imprimeurs à Caen (1666-1730).

I. Jacques (1666-1686). Ce personnage n'est guère connu que par les longs démêlés qu'il eut avec les gardes de la Communauté de Rouen, au sujet de sa réception comme imprimeur, soit dans cette ville, soit dans celle de Caen [1]. En fin de compte, il fut autorisé à continuer sa profession à Caen, mais je ne suis pas certain du tout qu'il en ait exercé une autre que celle de libraire : un seul ouvrage portant sa souscription est signalé dans le *Catalogue* de Méritte-Longchamp, au folio 59, et il n'en résulte pas qu'il l'ait imprimé. Quoi qu'il en soit, Jacques était le fils d'un Michel Le Bourgeois, appartenant à la religion réformée ; il avait vu le jour à Caen, et, après avoir terminé ses études à l'Université de cette ville [2], il était entré en apprentissage, en 1659, chez Guillaume Desbuissons [3], qu'il avait dû quitter pour un autre maître, nommé Thomas Cordier ou Le Cordier [4], chez lequel il ne semble pas avoir séjourné bien longtemps, car il se rendait bientôt à Rouen et y recommençait un apprentissage plus sérieux dans l'atelier de Jean Berthelin [5]. Je laisse au lecteur le plaisir de savourer en détail, sur les documents eux-mêmes, les incidents judiciaires qui se produisirent quelques années plus tard, lorsque Jacques le Bourgeois voulut être admis à la maîtrise, et je termine cette courte notice par un point d'interrogation, attendu que j'ignore le moment précis où cet imprimeur-libraire acheva sa carrière. Frère indique la date de 1686 [6], je ne sais pas exactement ce qu'elle vaut, je l'ai cependant inscrite ici faute de mieux.

II. Jérémie (1702-1730). Je ne suis guère mieux renseigné sur ce typographe que sur le précédent, dont il était le fils, mais auquel il ne semble pas avoir succédé. Je lis seulement dans l'arrêt du Conseil d'État du 4 septembre 1717 [7], qu'il est permis à Jérémie Le Bourgeois de continuer l'exercice de sa profession d'imprimeur-libraire à Caen ; il avait dû s'établir postérieurement à l'année 1701, puisqu'il n'est pas mentionné dans l'enquête générale qui fut faite à cette époque ; il avait cessé d'imprimer avant 1730, car l'enquête

(1) Voy. Documenta, nos 657, 658, 660, 661, 665, 671. — (2) Cf. Documenta, no 671. — (3) Cf. Documenta, nos 651 et 671. — (4) Ibid. — (5) Voy. Documenta, no 657. — (6) *Notes*, liasse 122. — (7) Cf. Documenta, no 763.

locale de 1730 constate qu'il n'était plus que libraire [1] et s'était converti à la religion catholique.

LE CHANDELIER (Pierre) [Lat. : Candelarius], imprimeur à Caen (1562-1591).

Cet imprimeur appartenait, comme les précédents, à la religion protestante, mais il est plus célèbre et surtout mieux connu, car il a apposé son nom et sa marque sur un nombre considérable de pièces et de volumes sortis de son atelier. Il faut malheureusement se contenter de le connaître bibliographiquement, aucun document le concernant ne m'étant tombé sous la main. Il y a bien dans la *France Protestante*, des frères Haag (tome VI), un article à son nom, mais il ne fait que reproduire une proposition quelque peu risquée de La Croix du Maine [2], qui a cru lire le nom de ce typographe dans l'anagramme incohérente : *Le péché y rendra l'ire*, figurant à la première page des *Mémoires de l'histoire de nostre temps*, imprimés en 1573, à la Rochelle ! En réalité, Pierre Le Chandelier, dont le nom était assez répandu à Caen, a travaillé dans cette ville de 1562 [3] à 1591 [4] et presque tous les livres qu'il a produits sont ornés de sa marque [5], représentant un chandelier à sept branches, accompagné ou non de cette devise : *Lvcernis accensis fideliter ministro*. Ses impressions sont correctes et dignes, sous le rapport typographique, du siècle au cours duquel il a travaillé ; il possédait un matériel assez riche de fleurons et de bandeaux ; parmi ces derniers, j'en signale un au centre duquel on remarque un écusson tenu par deux centauresses et renfermant un chandelier allumé [6].

(1) A. D. C., C. 2886 : « Libraires au nombre de quatre : Jérémie Le Bourgeois, fils de Jacques nouveau converty... » — (2) *Bibliothèque françoise*, Edition Rigoley de Juvigny, t. II, p. 262. — (3) Voy. Cat. Méritte-Longchamp, p. 13. (4) Voy. notamment : A./ Stanses d'adver-/tissement avx fran-/çois du danger où ils sont de perdre leur liber-/té, & de tomber en domination estrangere, / s'ils ne se revnissent ensemble par vne bonne / paix. [Marq. indiquée.] A Caen, / Chez Pierre le Chandelier. / 1591. (In-4. 12 p. ch 19 à 30, et 1 f. n. ch. B. N. Res. Ye 1001). — B. / Stanses d'adver-/tissement avx prelats, / & Pasteurs, Ecclesiastiques du vray & vnique / moyen de mettre la Chrestienté en paix, pour / le fait de la Religion./ Par Loys Ernavt seignevr / de Chantores & de Thieuille, Gentil-/ homme Auranchois. [Marq. décrite.] A Caen, / Chez Pierre le Chandelier. / 1591. (In-4. 15 p. ch. B. N., Rés., Ye 1001.) — (5) Elle est reproduite dans le Recueil de Sylvestre, sous le numéro 467. — (6) Il figure entre autres au commencement du texte de l'ouvrage suivant : — Le monstre / de l'Apparence. / Vaincv et dompte/ au Val de Sere, par Monseigneur / le Conte

LE CORDIER ou CORDIER (Les), imprimeurs à Caen (1563-1690).

L'industrie du livre a compté à Caen un assez grand nombre d'artisans de ce nom, qu'on trouve indifféremment écrit Cordier et Le Çordier ; j'ai indiqué plus haut qu'un Louis Le Cordier avait imprimé, en 1563, en société avec Henry Auber [1] ; un Jean Cordier aurait exercé la typographie dans la même ville de 1697 à 1701 [2], je n'ai que peu de mots à dire de deux autres Le Cordier, sans doute descendants de Louis, qui ne figurent ni dans les *Notes* de Frère, ni dans le *Catalogue* de Méritte-Longchamp et sur lesquels je n'ai pu réunir que de médiocres informations.

I. THOMAS (1640-1669). Il exerça l'imprimerie à Caen entre les deux dates que j'indique et qui, j'en préviens le lecteur, sont un peu fantaisistes, faute de documents indiscutables. La première est celle où j'ai rencontré la naissance de son fils Marin, j'ai supposé qu'étant marié, il devait être établi déjà ; la seconde est encore plus précaire, j'imagine qu'à cette époque son fils a dû lui succéder. Thomas Le Cordier fut le second maître de Jacques Le Bourgeois, dont il a été parlé plus haut, c'est tout ce que je sais de son existence professionnelle, attendu que je n'ai rencontré aucune production de son officine ; on va voir qu'il était allié par sa femme à la famille des Yvon, qui tient une grande place dans la typographie caennaise aux XVIIe et XVIIIe siècles.

II. MARIN (1670-1690). Né à Caen le 2 juillet 1640 [3], il était fils du précédent et de Pérette Yvon, sans doute sœur de l'imprimeur Marin Yvon, qui fut le parrain du nouveau-né, et il devint lui-même imprimeur et libraire, d'après la déclaration faite par sa veuve à l'enquête de 1701 [4]. Je n'ai pas pu trouver d'impression portant le nom de Marin Le Cordier ; de même que son père peut-être, il se sera borné aux besognes de ville, peut-être aussi il aura travaillé anonymement pour ses confrères ou pour des libraires ; sa situation réelle d'imprimeur est dans tous les cas fortifiée de ce fait que sa veuve déclara, aux enquêteurs de 1701, qu'elle ne continuait

de Torigni. [Marq. décrite.] A Caen, / Chez Pierre le Chandelier. / 1591. (In-4. 40 p. ch. (incomplet.) B. N., Ln[27] 13770).

(1) Voy. suprà, p. 428. — (2) Voy. suprà, p. 448. — (3) Arch. comm. de Caen, Paroisse Notre Dame, reg. 5 : « Du 7e jour de juillet audit an (1640), a esté baptisé un fils issu du mariage de Thomas le Cordier et Pérette Yvon, aagé de cinq jours, lequel a esté nomé Marin par Marin Yvon de ceste paroisse et par Anne Brenouzet f^e. » — (4) B. N., Ms. fr. n. a. 399, f° 188.

plus personnellement que la librairie et la reliure. Marin Le Cordier dut exercer son art pendant une vingtaine d'années : ses débuts dans la carrière typographique peuvent être fixés approximativement à l'année 1670, époque où il venait de dépasser l'âge de 30 ans ; la terminaison de son exercice est plus nettement marquée par son décès, arrivé en 1690[1]. Il avait épousé une Françoise de Roches, dont il eut au moins un fils[2], auquel le prénom paternel fut encore imposé par Marin II Yvon, qualifié à tort imprimeur du roi. Ce second Marin Le Cordier embrassa vraisemblablement l'état ecclésiastique, car c'est lui sans aucun doute qui figure en qualité de témoin dans l'acte d'inhumation de ce même Marin Yvon, dont il s'honorait d'être le filleul. Je pense que Jean Cordier ou Le Cordier, le prétendu imprimeur que j'ai répertorié plus haut[3], était également fils de Marin, et de Françoise de Roches ; ceci n'est qu'une simple présomption, mais si le fait était réel et si vraiment Jean Cordier a été typographe, ce qui n'est pas démontré, on pourrait admettre l'hypothèse qu'il avait repris dès 1690 l'imprimerie paternelle et l'on comprendrait alors que sa mère supposée n'ait conservé que la librairie et la reliure.

LEJEUNE (Jean), imprimeur à Caen (1676-1720).

Je n'ai pu mettre la main sur aucune impression de ce typographe, auquel Frère donne par erreur, je crois, le prénom de Guillaume[4] ; Méritte-Longchamp n'en mentionne pas non plus. Jean Lejeune, né à Caen vers 1654[5], a pourtant exercé pendant une quarantaine d'années. Il avait fait son apprentissage dans la même ville, *sous son père* ; il avait ensuite travaillé pendant plusieurs années, en qualité de compagnon, tant à Rouen qu'à Paris, et enfin, il s'était établi au lieu de sa naissance, en 1676, avec une presse et

(1) Arch. comm. de Caen, Par. Notre-Dame, reg. 12 : « Le Mardy 16e May 1690 a été inhumé dans l'église le corps de Marin Le Cordier, agé de 50 ans, décédé du jour précédent... » — (2) Arch. comm. de Caen, Par. Notre Dame, reg. 7 : « Le Dimanche 8e d'octobre audit an (1673) a été baptisé un fils du mariage de Marin Le Cordier et de Françoise de Roches, né du samedy 30e de septembre, environ les 11 heures du soir, lequel a été nommé Marin, par honneste homme Marin Yvon, imprimeur du Roy, de cette paroisse, assisté d'honneste femme Anne Yvon, de la paroisse de S. Estienne. » — (3) Voy. suprà, p. 448. — (4) *Notes*, liasse 124. — (5) D'après la supputation de son âge (47 ans) déclaré à l'enquête de 1701 (B.N., Ms. fr. n. a. 399, fo 189).

une boutique de librairie[1]. L'arrêt du Conseil du 4 septembre 1717[2] lui accorda la permission, « de grâce et sans tirer à conséquence », de continuer à tenir imprimerie à Caen, mais je le perds de vue après cette date et je ne pense pas que son exercice se soit prolongé au delà des environs de l'année 1720.

L'Ermite (Nicolas), pseudo-imprimeur de Bayeux (1622).

Cet imprimeur, qui autrement serait le prototypographe de Bayeux, n'est qu'un personnage imaginaire, dont le nom figure pour la seule et unique fois sur l'ouvrage suivant :

> L'Anti-Rovssel av nom dv pevple de Brethevil. Par T. D. C. S. D. P. Αγροίκον μὴ καταφρος ρητορ. Id est. Rusticanum ne contempseris Rhetorem. Erasm. in ad. ch. 2. Cent. 6. [Vignette typographique.] A Bayevx, Par Nicolas L'Ermite. M.DC.XXII. (Pet. in 8. 20 p. ch. B. N., Lk[7] 1399.)

Le Roux (Pierre), imprimeur à Bayeux (1631-1660).

Voici le véritable introducteur de la typographie à Bayeux, mais il n'y a guère lieu d'en être fier, et, pour être indulgent, je me contenterai de dire que ses impressions[3] sont des plus médiocres. On n'a fourni jusqu'à présent aucun renseignement biographique sur Pierre Le Roux, et de fait, je n'ai rien trouvé de bien concluant en ce qui le concerne ; toutefois, je ne crois pas me tromper en l'identifiant avec un Pierre Le Roux, établi libraire-imprimeur à Rouen, dès 1609, et dont les affaires étaient si peu brillantes, qu'il ne trouva rien de mieux que de se mettre à vendre des objets de bureau, au grand émoi des merciers-grossiers de la même ville[4]. Après avoir végété durant plusieurs années encore, il aura eu l'habileté de se faire appeler à Bayeux par l'évêque et il s'y sera trans-

(1) Enquête de 1701. — (2) Cf. Documenta, n° 763. — (3) Voy. F. Pluquet, *Essai hist. sur Bayeux*, pp. 241-242. — (4) A. D. S., E. 485, p. 20 : « 8 janvier 1609. Sentence du bailliage de Rouen sur l'aprochement faict par les gardes de mercier grossier en ceste dite ville allencontre de Pierre Le Roux, M° libraire-imprimeur audit Rouen, prétendans lesdits merciers l'empescher de vendre des escriptoires avec des lachetz de soye, layne et fil garnies de canivetz, plumes et autres enrichissemens, comme prétendans cela dépendre dudict mestier de mercier-grossier, par laquelle sentence justice ayant oy les parties avec les gardes dudict estat de libraire qui avoient donné adjonction aud. Le Roux et soustenu avec luy à tort led. aprochement, avoict envoié lesd. parties hors de court et de procez et deschargé led. Le Roux dud. aprochement et sans despens. »

porté avec son matériel dans l'espoir d'une meilleure fortune. Il est probable que les espérances de Pierre Le Roux ne furent point déçues, puisqu'il resta dans cette ville durant de nombreuses années et sans doute jusqu'à son décès. Est-ce à dire qu'il y exerçait encore en 1660? Le fait n'est pas démontré, attendu qu'après 1638, époque où Le Roux imprima un petit livret que Léopold Delisle a décrit dans les *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg*[1], je n'ai vu citer aucune production de son modeste atelier.

LE ROY (Gilles), imprimeur à Caen (1765-1815).

Né et baptisé à Mouen (Calvados) le 9 février 1730[2], Gilles Le Roy vint achever ses études à l'Université de Caen et il y fit évidemment, chez l'un des maîtres de cette ville, son apprentissage d'imprimerie. Le 23 mars 1756, il était à Paris et y passait, dans la Chambre syndicale des libraires et imprimeurs de la capitale, devant Bellanger et Nau, notaires au Châtelet, un brevet d'apprentissage pour une durée de quatre années *entières et consécutives*, avec le libraire Michel-Antoine David[3]. Or, le 26 mai suivant, il obtenait de son maître un certificat constatant sa capacité[4] et l'exonérant du reste de son temps, et, le 31 du même mois, il était habilité, par un arrêt du Conseil d'État, à exercer à Caen la profession de libraire et relieur[5]. Il est donc certain que Gilles Le Roy avait précédemment appris les trois états si intimement liés l'un à l'autre. Vendre des livres et en relier, cela ne pouvait suffire à satisfaire les ambitions du jeune mouennais, il voulait être imprimeur et n'eut plus de cesse de le devenir. Dès 1757, il postulait la place de Pierre-François Doublet[6], mais sans succès, puisqu'elle était destinée d'avance à Pierre Chalopin ; il lui fallut se résigner à attendre huit ans encore, et enfin, s'étant fait remettre, en 1765, la démission en sa faveur de la veuve de Pierre-Jacques Yvon, un arrêt du 16 septembre le pourvut de cette place[7]. Heureux, mais non satisfait encore, le

(1) Année 1861, p. 181. Ce livret est ainsi décrit : « Récit de la vie et des miracles du B. Thomas Hélye de Biville, prestre, curé de l'église de Saint-Maurice, dans le diocèse de Coutances ; par François Le Myere, mineur observantin du couvent de Bayeux. / Bayeux, Pierre Le Roux, 1638. In 18 de 108 p. au moins. » — (2) Etat civil de Mouen : « Aujourd'huy 9 jour de fevrier 1730, un fils né de mardi dernier du légitime mariage de François Le Roy et de Marie Le Courcier, a été baptisé par moy soussigné prêtre curé de cette paroisse et nommé Gille par Gille Tharin, assisté d'Anne Noel, parrain et marraine... » — (3) B.N., Ms. fr. 21838, f° 223 v°. — (4) A. N., V⁶ 987, Arrêt du Conseil du 31 mai 1756. — (5) Ibid. — (6) Cf. Documenta, n° 906. — (7) Voy. Documenta, n°s 918 et 919.

nouveau typographe intrigua alors pour se faire attribuer la charge d'imprimeur du roi que remplissait son collègue Pyron ; il réussit à mettre dans son jeu l'intendant de la Généralité. Dès le 3 novembre 1766, celui-ci entamait la campagne auprès du Contrôleur Général ; il lui écrivait ceci : « Il y a longtemps que j'ay à me plaindre de l'inexactitude et du peu d'activité de l'imprimeur que j'ay trouvé chargé à Caen des expéditions pour le compte du Roy. Le sieur Pyron est un homme qui, pour passer tout son tems à la campagne, abandonne son imprimerie à des ouvriers, qui paroissent n'y pas prendre grand intérêt et il arrive de là que le Roy et le public sont trés mal servis[1]... » Il terminait sa lettre sans proposer aucun nouveau titulaire, mais en demandant avec une candeur affectée, s'il pouvait choisir un autre imprimeur, « en raison du titre d'imprimeur du Roy que possède ledit Pyron ». Le 30 janvier suivant, nouvelle lettre de M. de Fontette, l'intendant. Cette fois il présentait ouvertement son candidat et demandait des provisions d'imprimeur du roi pour « Gilles Le Roy, jeune homme plein d'activité et d'ardeur ; il a, ajoutait-il, remonté le commerce de la librairie qui était entièrement tombé à Caen, et est devenu un des plus forts libraires du royaume[2] ». Le conseiller d'État Bertin lui répondit bientôt que sa proposition d'accorder à Le Roy des lettres de provision d'imprimeur de Sa Majesté, sans ôter cette charge à Pyron, n'allait pas sans difficulté et que probablement il serait fait opposition à leur enregistrement ; si donc Pyron donnait de justes sujets de plainte, il fallait le destituer, et donner sa place à l'autre[3]. De Fontette n'osa pas user de ce procédé aussi brutal qu'injustifié, mais il prit une voie détournée en chargeant Le Roy d'imprimer un édit du roi, de juillet 1766, concernant l'administration municipale dans les villes et bourgs de Normandie, ce qui devait nécessairement mettre le feu aux poudres. En effet, Pyron ne tardait pas à avoir connaissance de ce document, et, bien qu'aucun nom de typographe n'y figurât, il ne se trompa pas d'adresse et assigna son concurrent devant le lieutenant général de police de Caen ; le 19 janvier 1767, il obtenait de ce magistrat une sentence ordonnant avant faire droit la preuve que le défendeur avait réellement *imprimé dans son imprimerie* l'édit en question. Dûment stylé par l'intendant,

(1) A. D. C., C. 2887. — (2) Ibid. — (3) Ibid.

Le Roy fit appel de cette décision et présenta requête au Conseil d'État, qui, par arrêt du 9 mars, évoqua l'affaire [1]. Entre temps, des lettres patentes du 6 mars 1767 avaient octroyé la charge d'imprimeur de Sa Majesté à l'adversaire de Pyron et ainsi renaissait un état de choses, aboli quelques années plus tôt comme étant la source de chicanes incessantes. Le sort final du procès ne pouvait plus dès lors rester douteux, en dépit des efforts de Pyron pour lui donner une tournure favorable à ses intérêts [2] : le 28 mars 1768, tout en condamnant Le Roy à une amende de 10 livres pour avoir fait fonctions d'imprimeur de Sa Majesté, avant d'avoir reçu ses provisions, et pour avoir imprimé l'édit de 1766 sans y mettre son nom, le Conseil d'État ordonnait que chacun des deux adversaires pourrait à l'avenir « imprimer, vendre et débiter concurremment en ladite ville de Caen, les édits, arrêts des Conseils et Cours supérieures, ordonnances sentences et jugemens, mandemens des tailles et autres choses généralement quelconques concernant le service de Sa Majesté [3] ».

Gilles Le Roy était parvenu au faîte de ses ambitions : à son commerce de livres déjà considérable, il avait ajouté une imprimerie, dont les ateliers installés primitivement dans la Froide rue [4], s'étaient bientôt trouvé si à l'étroit, qu'il avait dû les transférer dans l'ancien hôtel de la Monnaie, curieux édifice encore existant, dont il avait fait l'acquisition [5] ; il possédait de plus d'importantes papeteries au dehors de la ville, si bien que, d'après une lettre de l'intendant Esmangard, du 23 juillet 1780 [6], il n'occupait pas moins de 300 personnes tant à Caen que dans les environs. Mais tout Capitole a sa Roche Tarpéienne, Le Roy l'apprit bientôt à ses dépens.

(1) Voy. Documenta, n° 924. — (2) Voy. la notice de cet imprimeur. — (3) Voy. Documenta, n° 926. — (4) Voy. notamment : — Chronologie historique des baillis et des gouverneurs de Caen, Avec un Discours Préliminaire sur l'Institution des Baillis en Normandie. *Rei bonæ vel vestigia delectant.* Phaed. Lib. III. Fab. I. [Fleuron.] A Caen, chez G. Le Roy, Imprimeur du Roi, Rue Froide-rue. M.D CC.LXIX. Avec Approbation & Permission. (In 12. 166 p. ch. B. N., Lf[34] 15.) — (5) Voy. : Recherches sur la petite vérole, Sa marche, ses nuances, et les meilleurs moyens de la traiter. Avec des observations sur l'Epidemie qui a régné dans Anfréville et les environs :... sur la nature des Gas inflammables & détonnans, & les meilleurs moyens de prévenir leurs pernicieux effets, ou d'y remédier :... & sur la Dyssenterie Epidemique qui a régné l'année 1779, dans la ville de Caen & ses environs. Par H.F.A. de Roussel, Docteur & Professeur en Médecine en l'Université de Caen, de l'Académie des Belles-Lettres de la même ville, Associé au Collège des Médecins de Lyon. [Fleuron.] A Caen, Chez G. Le Roy, Imprimeur du Roi, à l'ancien Hôtel de la Monnoie. M.DCC.LXXXI. Avec approbation et permission. (Pet. in-8. 200 p. ch. et 1 f. n. ch. pour le privilège B. N., Td[61] 193.) — (6) A. D. C., C. 2887.

Le 2 juillet 1780, sous prétexte que dans un catalogue de son fonds de librairie, qu'il distribuait à ce moment, se trouvaient plusieurs livres prohibés, un arrêt du Conseil d'État prononçait contre lui la peine de l'interdiction, tant comme imprimeur que comme adjoint au syndic de la Communauté et ordonnait la saisie de ses presses [1]. Fort heureusement pour lui ce repos forcé ne fut pas de longue durée ; dès le 23 du même mois, l'intendant de la Généralité de Caen intervenait en sa faveur, en faisant valoir que non seulement un nombre considérable d'ouvriers attendaient de lui leur gagne-pain, mais encore que toutes les impressions du gouvernement lui étant confiées, il était urgent de le rétablir dans ses fonctions [2]. Un arrêt du Conseil d'État le réhabilita, paraît-il, peu de temps après, mais je n'ai pas pu mettre la main sur ce document, qui est seulement visé dans la liasse des archives départementales du Calvados, contenant la lettre de l'intendant, dont il vient d'être question. Six ans s'étaient à peine écoulés depuis ses premiers malheurs, que Le Roy tombait dans une nouvelle contravention, aggravée cette fois d'un acte d'indiscipline, d'autant plus fâcheux, qu'en sa qualité d'imprimeur du roi, il aurait dû donner à ses confrères l'exemple de la soumission aux règlements ; frappé derechef d'interdiction, par arrêt du Conseil du 24 novembre 1785 [3], et, en plus, de quatre mille livres d'amende, l'imprimeur de Sa Majesté trouva encore des protections, qui l'aidèrent à sortir de ce mauvais pas, car, le 17 janvier 1786, le Garde des sceaux Miromesnil écrivait en ces termes à l'intendant de Caen : « La manière dont le sieur le Roi, imprimeur de Caen, s'est soumis à l'arrêt du Conseil qui l'interdit de ses fonctions, les démarches que l'inspecteur de la librairie et les officiers de la Chambre sindicale ont faittes auprès de moi pour obtenir sa grâce, la confiance où je suis que cet imprimeur se conduira mieux à l'avenir, m'ont déterminés à lui permettre de rentrer dans l'exercice de son état. En conséquence vous voudrés bien instruire votre subdélégué des ordres que j'ai fait donner à l'inspecteur et aux officiers de la Chambre sindicale de faire délivrer au sieur le Roi les vis et écrous de ses presses, après avoir néantmoins préalablement payé entre les mains du sindic de la librairie la somme de 1200 livres à laquelle j'ai bien voulu modérer les amandes prononcées contre lui. Je vous ferai passer incessamment l'arrêt

(1) Voy. Documenta, n° 935 bis, aux Additions. — (2) A. D. C., C. 2887. — (3) Voy. Documenta, n° 939.

qui relèvera le sieur le Roi de son interdiction[1]. » Le 21 du même mois, Le Roy versait effectivement les 1200 livres de son amende, les vis de ses presses lui étaient aussitôt remises et, cinq jours après, le garde des sceaux annonçait en ces termes à l'intendant de Caen la clôture de cette affaire : « Je viens de signer l'arrêt qui relève le sieur Le Roy de son interdiction ; et comme il me paroît important pour lui de rentrer promptement dans toutes ses fonctions, même comme imprimeur du Roi, je ne vois plus aucun inconvénient à ce que vous vous déterminiez à l'employer comme ci-devant, si vous le jugez à propos, et en attendant l'expédition de l'arrêt qui peut encore éprouver plusieurs jours de délai[2]. »

Il est probable que M. de Brou, l'intendant de Caen, s'empressa de profiter de la permission : Pyron, l'autre imprimeur du roi, se rendait peut-être un peu moins souvent qu'autrefois à la campagne, mais il était devenu aveugle et cette pénible infirmité n'était pas faite pour le porter à s'occuper plus assidûment de ses ateliers ; le pauvre homme était d'ailleurs tout disposé à présent à rendre les armes à son vieil adversaire ; il bataillait encore avec lui au sujet d'une impression, dont un auteur, sans doute peu délicat, les avait chargés tous deux[3], mais, en 1789, il était tout à fait au bout de son rouleau. Alors, sinon spontanément, tout au moins contre promesse de quelque juste indemnité, il s'était joint à Le Roy pour demander que les deux places d'imprimeur de Sa Majesté fussent réunies entre les mains de ce dernier, ce qui leur fut accordé par un arrêt du Conseil du 14 janvier 1789[4].

Les événements politiques se chargèrent bientôt de briser le titre si péniblement acquis par Gilles Le Roy, mais ils lui apportèrent en compensation celui d'imprimeur du Conseil général de la commune, qu'il ne conserva pas d'ailleurs bien longtemps, car, le 16 décembre 1791, le Conseil délibérait de le remplacer par Chalopin, parce que ses impressions étaient faites sur du papier de mauvaise qualité[5]. J'abandonne à présent l'ancien imprimeur du roi à ses destinées, car le nouveau régime ne m'appartient pas ; j'indique seulement qu'il continua d'exercer jusqu'en 1815. Je ne dis rien non plus de ses productions, elles sont trop nombreuses et trop connues pour qu'il soit utile d'insister sur ce point.

(1) A. D. C., C. 2887. — (2) Ibid. — (3) Voy. Documenta, n° 941. — (4) Voy. Documenta, n° 944. — (5) Inventaire Dupont, t. VI. p. 432.

Leroy (Jean), imprimeur à Lisieux (1673).

Dans son bel ouvrage sur l'évêché de Lisieux[1], M. de Formeville nous apprend que « le 9 juin 1673, une ordonnance du Chapitre permettait à Jean Leroy, imprimeur, d'exercer son état à Lisieux, d'y tenir boutique et *vente* de toutes choses de son état, et de prendre la qualité d'*imprimeur du Chapitre*. De son côté l'évêque lui avait accordé cette faculté. La requête au Chapitre le constatait et mentionnait qu'il avait appris son art chez Rémy Le Boullenger, imprimeur ». Jamais, que je sache, il n'y a eu à Lisieux d'imprimeur du nom de Leroy, mais tout ce que je viens de transcrire s'applique si bien à Jean Godefroy, dont j'ai parlé plus haut, que je ne doute pas qu'il s'agisse ici de lui et que le nom de Leroy, s'il n'a été mal lu, a été mal écrit par le copiste du Chapitre; je crois donc que c'est Godefroy qu'il aurait fallu mettre ou lire.

Macé (Les), imprimeurs à Caen (1556-1616).

Beaucoup mieux que ne l'avait fait Frère[2], le savant Léopold Delisle a fait connaître plusieurs libraires de ce nom[3], qui ont tenu boutique à Caen dans la première moitié du xvie siècle, savoir : Robert ou Robinet Macé, de 1498 à 1506; Richard Macé, premier fils de Robert, de 1507 à 1520; Robert II Macé, frère du précédent, de 1520 à 1563. Suivant l'ancien et illustre administrateur de la Bibliothèque Nationale, ce dernier aurait exercé dans la seconde partie de son existence, c'est à dire à partir de l'année 1556, la profession de typographe ; il en trouve la preuve : 1° dans le titre de *Typographus regius*, donné à ce libraire dans une épitaphe que le poète Jean Rouxel composa en son honneur[4] ; 2° dans les mentions que portent trois livres : *Excudebat Robertus Macæus Cadomi* (1556 et 1558), *Ex typographiâ Roberti Macæi* (1558). Je ne crois pas pouvoir souscrire à la même conclusion, parce que, en premier lieu, s'il est exact que Robert II Macé a été pourvu d'une charge d'imprimeur royal à Caen, cela n'implique pas nécessairement qu'il ait été typographe, car les exemples abondent de simples libraires nantis d'un pareil titre; en second lieu, parce que l'époque

(1) *Hist. de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, p. dclxiij. — (2) *Manuel*, t. II, p. 264. — (3) *Cat. des livres imp. à Caen*, pp. xxv-xxx, lx-lxxi. — (4) Poemata Joannis Ruxellii (Voy. Suprà; p. 161, note I), p. 12.

où il a employé les formules *Excudebat* ou *Ex typographiâ* coïncide justement avec celle où son fils a commencé à imprimer ; or, il est difficile de concevoir que le père ait acquis des presses et les ait mises en activité au moment précis où son fils débutait dans la profession d'imprimeur. Une semblable concurrence est inadmissible. Je pense donc que c'est ce fils qui a imprimé sous le nom de son père et c'est à lui que je consacre la première de mes notices.

I. Benedic (1556-1599). Pourvu dès le 10 novembre 1554 d'un privilège d'imprimeur du roi à Caen, qu'il fit enregistrer au Parlement de Rouen le 18 décembre suivant [1] et en vertu duquel il lui était permis d'imprimer et d'exposer en vente les édits et ordonnances publiés au bailliage de Caen, Bénédic obtint, le 13 décembre 1577, la confirmation de ce privilège [2], dont il jouit ainsi jusqu'à la fin de sa carrière. Celle-ci, d'après l'abbé De La Rue, se serait terminée en 1585 ; ce renseignement est inexact, attendu que Bénédic Macé obtint encore, le 31 juillet 1594, des lettres qui, tout en le confirmant dans sa charge d'imprimeur du roi, en partageaient le privilège avec son fils Charles, sous bénéfice de survivance [3], et que Méritte-Longchamp cite des ouvrages imprimés par lui en 1597 et 1599 [4]. Cette dernière année seulement doit être celle de sa mort. Benedic Macé fut non seulement un habile imprimeur, mais encore un savant et un poète ; Frère dit même [5] que son savoir « était si remarquable qu'il devint proverbial à Caen ». Quant à son talent poétique, on en peut juger par la traduction en vers français d'une élégie latine et par une petite pièce intitulée : *Les ailes d'un oiseau*, dont la disposition typographique affecte la figure de ces organes du vol [6]. La plupart des productions de cet imprimeur sont ornées d'une marque qui représente une sirène au-dessus des flots de la mer, tenant un peigne de la main droite, et une ancre de la gauche ; une couronne de laurier entoure ce sujet, et on lit de chaque côté les mots *Expes spero*, formant sa devise [7]. On voit, dit L. Delisle, « que Bénédic tenait à honneur de se recommander du

(1) A. N., V⁶ 16. Voy. Documenta, n° 568. — (2) Ibid. — (3) Ibid. — (4) *Catalogue*, p. 26. — (5) *Manuel*, t. II, p. 265. — (6) Discovrs / de la no-/blesse, et des / iustes moyens / d'y paruenir. / Par Loys Ernavd / Seigneur de Chantores, [Marq. décrite.] A Caen, / Par Benedic Macé, Imprimeur du Roy, / 1584. / Suyuant la permission dudit Seigneur. (In 16. 13 ff. n. ch., 54 ff. ch. et 47 n. ch. B. N., Ll² 83. A la fin des 13 premiers feuillets n. ch., la traduction en vers faite par B. Macé, et à la fin du volume, *Les Ailes d'un oiseau*.) — (7) Elle est reproduite par Silvestre, sous le n° 888.

souvenir de son aïeul (Robinet) et de son oncle (Richard) ».

II. CHARLES (1599-1616). Fils du précédent, pourvu en sa survivance de la charge d'imprimeur du roi à Caen, par des lettres patentes du 31 juillet 1594, dont j'ai parlé plus haut, Charles, dont les privilèges expiraient en 1598, obtint au mois de septembre de cette année, des lettres de renouvellement, qui furent entérinées, le 12 janvier 1599, par le bailliage de Caen [1]. En 1609, il entama une instance contre son collègue Jacques II Le Bas, avec lequel il n'entendait point partager le privilège d'imprimeur du roi; malheureusement les parties furent renvoyées devant le Parlement de Rouen, par arrêt du Conseil d'État du 26 octobre 1609 [2], de telle sorte que je ne connais pas l'issue du procès. Charles Macé a exercé sa profession jusqu'en 1616 et imprimé un assez grand nombre d'ouvrages, sur le titre desquels figure la sirène paternelle et la devise, *Ex pes spero* [3].

MANGEANT (Les), imprimeurs à Caen (1556-1678).

Bien que la famille de ce nom ait donné successivement trois imprimeurs à Caen, elle est fort peu connue et je n'ai pas réussi à découvrir le moindre document biographique la concernant.

I. SIMON (1556-1583) paraît avoir exercé de 1556 à 1583, ce sont du moins les dates extrêmes où l'on rencontre des livres portant sa souscription [4]; quelques-uns sont ornés d'une marque représentant Absalon, accompagné de cette devise : « Celvi que Dieu arreste n'a garde de covrir [5]. » J'ai de plus remarqué à la vente Stroehlin un ouvrage imprimé pour le libraire Étienne Martin [6], de Caen, qui ne peut être attribué, à mon avis, qu'aux presses de Simon Mangeant, car il contient d'une part de la musique notée et Mangeant était le seul dans cette ville, à cette époque, qui fût en état d'exécuter ce genre d'impressions, et, d'autre part, on voit sur le titre une marque qui devait lui ap-

(1) A. N., V⁶ 16. Voy. Documenta, n° 568. — (2) Ibid. — (3) Reproduite dans le recueil de Silvestre, sous le n° 914. — (4) A. / Le Nouveau testament. / Caen. Simon Mangeant. 1556. (Pet. in 4. Cat. Méritte-Lonhamp, p. 12) — B. / M. T. Ciceronis Epistolæ ad familiares. / Caen. Simon Mangeant. 1582. (In 12, Ibid., p. 19.) — (5) N. F., liasse 131. — (6) Cantiqves / spiritvels tradvits / en rime françoise : et mis en / bonne musique, auec la prose corres- / pondante verset pour verset. / Pseaume, 97. / Tous ceux qui seruent aux images soyent confus. & / qui se glorifient es idoles. [Marq. décrite] A Caen, / Pour Estienne Martin. / M.D.LXV. (Pet. in 8, 24 ff. n. ch. Musiq. notée. — Cat. Stroehlin, IIᵉ partie, n° 855. Facsim. du titre.)

partenir : elle représente le cadavre d'un lion étendu devant un cep de vigne chargé de fruits, le ventre du noble animal est entr'ouvert et il s'en échappe un essaim de mouches ; on lit à l'entour cette devise, dont le second mot se présente d'une manière significative : « *Du Mangeant est sortie la viande, & du fier la douceur. Iuges, 14. 14.* » Simon Mangeant a dû mourir entre 1583 et 1593 ; il était, dans tous les cas, à cette dernière date, remplacé par le suivant.

II. Jacques (1593-1633). Probablement fils de Simon, il lui succéda vers 1593 et hérita entre autres choses du matériel d'impression musicale, que celui-ci était sans doute le seul à posséder dans toute la Normandie. Jacques Mangeant put ainsi éditer les chansons et airs de musique composés en assez grande quantité par un maître caennais, Guillaume de Chastillon, sieur de La Tour, qui, dès le 11 juillet 1590, avait obtenu du Parlement séant à Caen, la permission de faire imprimer ses diverses œuvres. De 1593 à 1626, Jacques Mangeant a édité jusqu'à cinq recueils connus de chansons et airs notés, dont quatre sont anonymes, mais ont été vraisemblablement écrits par le même artiste[1]. Ces divers recueils peuvent être rangés parmi les impressions caennaises les plus rares et en même temps les plus curieuses. Le surplus de la production

(1) A./Airs de l'invention de G.D.C. Sr de la Tour de Caen, sur plusieurs poëmes saints et chrétiens, recueillis de divers auteurs et divisés en trois livres : Ier De la grandeur de Dieu et de se réjouir en lui. IIe De l'Amour divin et du Mariage. IIIe Du mépris du monde et de l'Espérance en Dieu./Caen, Jacques Mangeant. 1593. (In 8 obl., en 4 parties de 56 ff. chacune pour tail, basse-contre, haute-contre et dessus. — Brunet, t. III, col. 60. F., II, p. 67.) — B./ Airs nouveaux accompagnés des plus belles chansons à dancer qui ayent esté par ci devant mises en lumiere, mesurées sur toutes sortes de cadences, de branles, voltes, courantes, ballets et autres dances, et qui n'ont encor esté imprimées. Ausquelles chansons l'on a mis la musique de leur chant, afin que chacun les puisse chanter et dancer de mesure en compagnie. /Caen. Jacques Mangeant. 1608. (Pet. in 12, en 3 parties de 52 ff. chacune. F., I, p. 10.) — C./Recueil /des plus beaux/ airs accompagnés / de chansons à dancer, Bal-/lets, Chansons folastres, et Ba-/chanales, autrement dites/Vaudeuire, non encores imprimes./ T. C.//Ausquelles Chansons l'on a mis la Musique de leur/chant, afin que chacun les puisse chanter/& dancer le tout à une seule voix.//A Caen./Chez Iaques Mangeant. / MDCXV. (In 12. 47 ff. et 2 ff. de ta. n. ch. Bibl. Mancel, à Caen.) — D./Recueil / des plus belles / chansons des / Comédiens François. / En ce comprins les Airs de plusieurs Ballet / qui ont esté faits de nouueau / à la Cour./ Reueu & augmenté plusieurs / chansons non encor / veuës. // A Caen. Chez Iaqves Mangeant. (In 12. 94 p. et 3 ff. de ta. Bibl. Mancel, à Caen.) — Cf. aussi Ch. Nodier, Nouv. Mél., n° 537). — E./ Le Recveil/ des plus bel-/les chansons/de dances de ce/ temps./t. c.// A Caen, Chez Iacques Mangent (sic) / 1615. n-12. 59 p. ch. slata. — Bibl. Mancel, à Caen.)

de ce typographe est beaucoup moins recommandable et ne sort guère de la vulgarité[1].

III. Éléazar (1649-1678). Fils de Jacques, à ce qu'il semble, et son successeur, cet imprimeur n'est également connu que par sa production, peu remarquable d'ailleurs tant au point de vue de l'art qu'au point de vue littéraire[2]. Éléazar paraît avoir complètement abandonné les impressions de musique, par lesquelles s'était distingué son prédécesseur, mais, après avoir édité un livre qui fit la joie des amateurs de fleurs[3], il se spécialisa dans la littérature théâtrale et s'y montra contrefacteur émérite : tous les noms de libraires parisiens, qui s'adonnaient à ce genre de publications, figurent au titre des pièces qu'il a imprimées, se bornant à les faire précéder d'un microscopique : *Sur l'imprimé*, à peu près noyé dans le fleuron caractéristique dont il les a toutes ornées; quant à son propre nom, on ne l'y rencontre qu'exceptionnellement[4]. Sa dernière production connue de moi est de l'année 1662[5], cependant la Bibliothèque de Caen possède une de ses impressions datée de 1678[6].

(1) Voy. entre autres : — La Navarre en dveil. Par le sieur de l'Ostal, Vice-Chancelier de Nauarre. [Arm. de France et de Navarre.] A Caen. Chez Iacqves Mangeant. Iouxte la coppie imprimée à Orthes, par Abraham Royer, Imprimeur du Roy en Bearn. M.DC.XI. Auec priuilege de sa Majesté. (In 8. 152 p. ch. Après le titre, grav. représ. Henri IV sur son lit de mort, veillé par une femme en larmes symbolisant la Navarre. B.N., Lb[35] 940 C.) — (2) Voy. notamment : — Paraphrases svr les IX leçons des lamentations dv prophete Ieremie. [Corbeille de fleurs et de fruits, surmontée d'un papillon, qu'on retrouve plus tard chez la veuve Claude Le Blanc.] A Caen. Chez Eleazar Mangeant sur le Pont S. Pierre M.DC.LIV. Auec approbation. (In 12. 94 p. ch. sll. B.N., A. 6999.) — (3) Le Floriste françois traittant de l'origine des Tulipes. De l'ordre qu'on doit obseruer pour les cultiuer & planter. Comme la Nature leur donne la diuersité de leurs couleurs. Du moyen de les faire embellir. Et de leurs maladies & remedes. Avec un Catalogue des noms des Tulipes, et distinctions de leurs couleurs. Par le S[r] de La Chesnée Monstereul. [ ] A Caen. Chez Eleazar Mangeant, sur le Pont S. Pierre. Avec Privilege du Roy, & Approbation. MDLIIII. (In 8. 42 p. n. ch., 250 ch. et 4 n. ch. de la. Bibl. de Caen. Cf. aussi : F., II, p. 319. — Cat. Lormier, n° 1581.) — (4) Voy. notamment : A.) Le Martyre S[te] de Catherine. Tragedie. [Fleuron.] A Caen. Chez Eleazar Mangeant. ruë Saint-Iean, au Parc le Roy, proche le Pont S. Pierre. M.DC.XL.IX. (In 12. 92 p. B. N., Yf. 4836, 4.) — B.) Le Champ, ov le progrez de martel. Tragedie. Dediée à Monseigneur de Chamboy. Par le S[r] Cardin. [Fleuron.] A Caen. Chez Eleazar Mangeant sur le Pont S. Pierre M.DC.LVII. Auec permission de mondit Seigneur. (In 16. 90 p. B. N., Yf. 6547.) — (5) Ode povr monseigneur l'illvstrissime et reverendissime François de Nesmond Evesqve de Bayevx. [Panier de fruits.] A Caen, Chez Eleazard (sic) Mengeant (sic), sur le Pont Saint Pierre. M.DC.LXII. (In 4. 6 p. ch. B. N. Ye 1970.). — (6) Cf. G. Lavalley, *Cat. des ouvr. normands de la bibl. de Caen*, t. III, p. 34.

MASSIENNE (Joachim), imprimeur à Caen (1644-1675).

Cet imprimeur n'est guère connu, lui aussi, que bibliographiquement ; pourtant j'ai rencontré l'acte de baptême de l'un de ses fils dans un registre de la paroisse Notre-Dame de Caen, sur laquelle il résidait [1] ; j'ai été moins heureux en ce qui le touche, personnellement, puisque je n'ai pas pu mettre la main sur l'acte de son inhumation. Bref, Joachim Massienne semble n'avoir imprimé que de 1644 à 1675, — ce sont les dates également données par Frère [2], qui ne l'indique que comme libraire ; — on trouve cependant dans le *Manuel du bibliographe normand*, du même auteur [3], la mention d'un livre que Massienne aurait édité vers 1640 : c'est l'une des œuvres de Mathieu de La Dangie de Renchy, célérier de l'abbaye de Saint-Étienne, de Caen, dont notre imprimeur a publié beaucoup d'autres travaux [4], mais toujours sans les dater. Ses impressions sont en général assez soignées, et peut-être n'a-t-il pas exécuté lui-même toutes celles qui portent son nom, car j'en ai remarqué une [5] dont le titre est orné d'une tête d'ange ailée appartenant au matériel d'Adam Cavelier.

MISTRAL (François-Bonaventure), imprimeur à Lisieux (1768-1790).

Baptisé à Marseille le 13 juillet 1731 [6], Mistral fit ses études dans cette ville et y entra en apprentissage, en 1748, chez Dominique Sibié, qu'il quitta, dès que son temps fut accompli, pour entreprendre son tour de France. Il travaillait à Lisieux chez Aunay du Ronceray, lorsque celui-ci vint à mourir, resta dans cette imprimerie

(1) Arch. comm. de Caen, Par. Notre Dame, reg. 5 : « Le 23e jour dudit mois et an (mars 1650), a esté baptizé un fils issu du mariage de Joachim Massienne et de Catherine Paulmier, aagé de 11 jours, lequel a esté nommé Pierre... » — (2) *Notes*, liasse 131. — (3) T. I, p. 312. — (4) Voy. notamment celui-ci que Frère n'a pas cité : Observationes et homiliæ in canonicas religiosi ordinis constitvtiones. Tres in partes distribvtæ... Opera et stvdio Math. de la Dangie de Renchy Doctoris Theologi, necnon Regiae Cadomensis Abbatiæ Cellarij.// Cadomi, Apud Ioachimvm Massienne, Typographum. (Pet. in 8 carré, 10 et 110 p. ch. B. N., E. 1815.) — (5) Le tableau des eminentes vertvs de Madame de Sacy religievse de lordre de S. Benoist, dans l'abbaye de Vignals en Normandie exposé au iovr par M. Thomas Lamy prestre. *Mulier timens Dominum ipsa laudabitur*. Prov. 25. [Tête d'ange ailée.] A Caen, Chez Ioachim Massienne, ruë Froide-ruë. Auec Approbation & Permission. M.DC.LIX. (Pet. in 8. 522 p. ch. sll Portr. de Mme de Sacy, gr. et signé : « R. Lochon faciebat, 1659. » B. N., Ln27 18180.) — (6) Cf. Documenta, n° 925.

en qualité de prote, contracta bientôt mariage avec une demoiselle Pain, nièce de sa patronne, et cette union décida la veuve Aunay du Ronceray à démissionner en faveur de son beau-neveu. Après avoir justifié de ses titres et capacités, pour satisfaire aux prescriptions d'un arrêt du Conseil d'État, du 12 octobre 1767, qu'il avait sollicité [1], Mistral fut habilité à exercer à Lisieux par un autre arrêt du 28 mars 1768 [2]. Imprimeur de l'Évêque, puis de la Commission provinciale intermédiaire [3], il était encore en activité au moment où la Révolution ayant éclaté, me force à l'abandonner.

J'ai commis une grave bévue dans la notice de Jacques Aunay du Ronceray, en indiquant que Mistral avait épousé la veuve de ce dernier et je prie le lecteur de se reporter à ce sujet au chapitre des corrections.

NICOLLE (Antoine-Jean), imprimeur à Bayeux (1775-1784).

Né et baptisé à Lisieux (Saint-Jacques) le 6 novembre 1743 [4], Nicolle avait fait 5 ans d'apprentissage à Rouen, chez Abraham-François Viret, c'est-à-dire de 1769 à 1773 [5]; il avait ensuite travaillé en qualité de compagnon à Paris et à Brest [6]; en 1775 enfin, il était revenu dans sa ville natale et y avait acheté le fonds de la veuve Gabriel Briard, qui, à la suite de cette cession, démissionna à son profit le 13 octobre de la même année [7]. Nicolle se pourvut aussitôt auprès de la Chancellerie, et, le 18 décembre suivant, un arrêt du Conseil d'État ordonnait sa réception comme imprimeur à Lisieux [8]. Rempli de zèle et d'activité, à ce que dit Frédéric Pluquet [9], Nicolle « promettait d'honorer son art, lorsque

(1) Cf. Documenta, n° 925. — (2) Voy. Documenta, n° 927. — (3) Voy. notamment: A. / Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale de Normandie, pour la Generalité d'Alençon, Tenue à Alençon dans le mois d'août 1787 [Ecu de France.] A Lisieux, De l'Imprimerie de Mistral, Imprimeur de M. l'Evêque, & de la Commission Provinciale Intermediaire, M.DCCLXXXVII. (In 4. 52 et LXXIV p. ch. B. N., Lk[15] 39). — B. / Procès-verbal... Normandie et du Perche, Generalité d'Alençon; Tenue à Lisieux dans l'Hôtel de Ville, aux mois de Novembre & Décembre 1787. [Une renommée tenant un écusson renfermant le portr. de Louis XVI.] A Lisieux, De l'Imprimerie de F. B. Mistral, Imprimeur de Monseigneur l'Evêque, & de l'Administration Provinciale. Et se trouve à Paris, Chez Barbou, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins. (In 4. 331 p. ch. Plusieurs grands tableaux. B. N., Lk[15] 40.) — (4) Voy. Documenta, n° 933, pieces produites, lettre A. — (5) A.N., V[6] 1069, Arrêt du Conseil du 18 décembre 1775, requête prélim. — (6) Ibid. — (7) Documenta, n° 933, pièces produites, lettre B. — (8) Documenta, n° 933. — (9) *Essai historique sur Bayeux*, p. 243. Voy. dans le même ouvr. les principales productions de cet imprimeur.

la mort l'enleva à la fleur de l'âge, en 1784. Sa veuve resta à la tête de l'imprimerie et la dirigea avec beaucoup d'intelligence. Pendant la Révolution, trois presses furent constamment en activité dans cette maison, pour imprimer les actes de l'autorité et les écrits du temps. Après la mort de la veuve Nicolle, l'imprimerie a passé entre les mains de son fils aîné, qui soutient honorablement la réputation de sa maison. »

PETIT (Jean), imprimeur à Honfleur (1606-1607).

Nous avons déjà rencontré Jean Petit, exerçant à Rouen, de 1618 environ à 1650, et à Pont-Audemer, en 1617 ; avant de s'installer dans ces deux villes, il avait résidé pendant deux ans au moins à Honfleur, ainsi que cela se justifie par la bibliographie[1] ; malheureusement, on n'a aucune preuve documentaire de son séjour effectif dans cette dernière localité et le champ de la discussion reste tout grand ouvert à la critique. En ce qui me concerne, j'admets pour trois raisons que Jean Petit a pu travailler à Honfleur : 1° parce que, en s'établissant à Rouen à cette époque, il devait nécessairement concurrencer un autre Jean Petit, qui semble avoir été son père ; 2° parce que la nature des ouvrages qu'il a imprimés sous cette rubrique n'impliquait pas la moindre nécessité de se cacher ; 3° parce que la prospérité renaissante de cette ville, après les guerres de religion, laisse parfaitement concevoir qu'un imprimeur ait eu la tentation d'y former un établissement.

PHILIPPE (Martin et Pierre), imprimeurs à Caen (1553-1569).

Descendants probables du libraire Jean Philippe, sur lequel M. Delisle a fourni quelques renseignements dans son *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen*, Martin et Pierre Philippe, deux frères évidemment, exercèrent l'imprimerie à Caen, de 1553 au moins à 1569, tantôt en association, tantôt séparément. Ensemble, ils imprimèrent jusqu'en 1557 et l'on voit sur quelques-

(1) Voy. : A. / Traicte dv mariage de Henri IIII. Roy de France et de Navarre, avec la Serenissime Princesse de Florence. Des ambassadeurs de part & d'autre, de son heureuse arriuee en France, à Marseille, & ses entrees en Auignon, & Lyon. // A Honneflevr, De l'Imprimerie de Iean Petit. M.D.VI (sic). 94 p. ch. B. N., Lb^{35} 766). — B. / La Conspiration, prison, ivgement, et mort dv dvc de Biron. [Arm. de France et de Navarre.] Iouxte la copie imprimée à Honneflevr, par Iean Petit. M.DC.VII. (Pet. in-8. 64 p. ch. B. N., Lb^{35} 779.)

unes de leurs productions, déjà décrites [1], une marque représentant un chêne dont la cime est frappée par la foudre, accompagnée de cette devise : *Concutiunt summas torrentia fulgura quercus* [2]. Après cette date, Martin imprima seul pendant deux ans peut-être ; quant à Pierre, son exercice se prolongea jusqu'en 1569 [3]. Il professait, semble-t-il, la religion réformée, car il est sorti de ses presses plusieurs ouvrages que n'aurait pas imprimés un catholique [4].

POISSON (Les), imprimeurs à Caen (1612-1790).

Voici la plus considérable famille d'imprimeurs que la ville de Caen ait vu se succéder ; je n'en ai pas rencontré moins de huit sous l'ancien régime et la douzaine serait à peu près atteinte, si j'avais encore à les suivre après la révolution, mais là s'arrêtent mes recherches et je dois me borner aux huit premiers typographes de cette dynastie.

I. CHARLES (1612) ouvre la série familiale, mais je n'ai trouvé aucun renseignement le concernant ; il faut donc que je me résigne à transcrire tout simplement la note fournie sur lui par Édouard Frère [5] : « Charles Poisson, imprimeur et cartier, en 1612, rue Froide-rue. » Je n'ai jamais vu citer ni pu mettre la main sur aucune de ses impressions.

II. PIERRE (1612-1658) n'est pas mythologique comme le précédent, car il a transmis à la postérité un nombre respectable de productions, que je n'ai pas la prétention, bien entendu, d'enregistrer ici. Il était, de même que Charles, installé dans la Froide-rue et il

(1) Cf. L. Delisle, *op. cit.*, t. II, pp. LXXIII-LXXIV ; Méritte-Longchamp, pp. 11 et 12 ; F., t. I, p. 49 — (2) Cette marque est reproduite dans le recueil de Silvestre, n° 631. — (3) Traicte / de la natvre / et curation des / playes de pistolle, harqvebov-/se, et autres bastons, a feu: /ensemble, / ¶ Les remedes des combustions & bruslures externes /& superficielles : par I. Le Pavlmier / Docteur en Medecine a Paris. / A monsieur de Matignon. [Marq. représentant un général romain à cheval.; au bas, cette devise : *Le cheval favt à savver*, Psal. 33.] A Caen. / Chez Pierre Philippe. / 1569. / Auec priuilege. (In-8. 2 ff. prél. n. ch., 79 p. ch. B. N., Te [56] 4.) — (4) Ainsi : A / Institution de la religion chrestienne, nouvellement mise en quatre livres... par Jean Calvin. — 1562. (Pet. in-f°. Mérite-Longchamp.) — B./ Le Nouveau Testament, c'est à dire la Nouvelle Alliance de nostre Seigneur Jésus-Christ. Reveu de nouveau et corrigé sur le grec par l'advis des ministres de Geneve, avec annotations reveues et de nouveau augmentées par M. Augustin Marlorat. — 1563. (Pet. in-8. Cat. Lormier, n° 3836.) — C./ Cent cinquante Pseaumes de David, mis en rime françoise par Clement Marot et Theodore de Besse, avec un kalendrier historial. — 1563. (Pet. in-8, Ibid). — (5) *Notes*, liasse 140.

orna le titre de ses impressions d'une jolie marque, qui se rencontre assez grossièrement gravée d'abord[1], puis en superbe taille-douce[2]; elle représente Jésus et Pierre dans une barque, sur le lac de Génésareth, se préparant à la pêche miraculeuse ; on lit autour cette devise : « *Dvc in altvm in verbo tvo laxabo rete.* Lvc. I. » Pierre employa parfois aussi une autre marque (Marq. n° 2) représentant un dauphin héraldique, sans devise[3]. De son mariage avec Marie Dumesnil, appartenant à la famille d'imprimeurs rouennais du même nom, il eut plusieurs enfants, notamment Jean qui suit, et Nicolas qui figure un peu plus bas; il mourut à Caen au mois de mars 1658[4], dans sa 60e année, il avait donc vu le jour vers la fin du XVIe siècle.

III. Jean I (1659-1690). Fils et successeur du précédent dans l'établissement de la Froiderue[5], il est également connu par un grand nombre d'ouvrages, mais il abandonna la marque de la pêche miraculeuse, pour en adopter une autre moins parlante, sur laquelle on voit un soleil resplendissant, dont les rayons aveuglent et étourdissent les oiseaux qui volent à l'entour et tombent dans la mer et sur la terre; cette image est entourée d'un listel contenant cette devise : « *Vidimvs gloriam eivs. Ioan.* 14. » et l'on remarque aux quatre coins des dauphins, qui doivent avoir été placés là pour rappeler le nom de la famille, car les naturalistes, à cette époque, n'avaient pas encore créé, je crois, l'ordre des cétacés et tout ce qui avait na-

(1) Elle figure entre autres sur l'ouvrage suivant : — Brevis facilisqve methodvs cvrandorvm capitis affectvvm Authore Iacobo Cahagnesio Cadomensi, Medicinæ Regio Professore. [Marq. n° 1.] Cadomi, Apud Petrvm Poisson in Frigido vico. M.DC.XVIII. (Pet. in 8. 338 p. ch. sll. et 1 f. d'errata. B. N., Te63 2.) — (2) Voy. par exemple : — Historia Gallorvm vetervm Avctore Antonio Gosselino in Academiâ Cadomensi Historiæ & Eloquentiæ Professore Regio. [Marque n° 2.] Cadomi, Apud Petrum Poisson. M.DC.XXXVI. (Pet. in 8. 490 p. ch. sll. et l'index. B. N., La2 35.) — (3) Voy. notamment : — Declaration de Me Iaqves Beniamin, Sieur du Clos, cy-deuant Ministre en la ville de Falaise, & Chez Madame la Comtesse de Montgommery, contenant les principales raisons qui l'ont porté à se ranger au giron de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine... [Marq. du Dauphin.] A Caen, Chez Pierre Poisson, M.DC.XLII. Auec Permission & Approbation. (In 12. 151 p. ch. B. N., D. 22147.) — (4) Arch. comm. de Caen, Paroisse Notre-Dame, reg 6 : « Le 20e jour dudit mois et an (mars 1658) a esté inhumé le corps de Pierre Poisson, aagé de 60 ans ou viron, dans l'église de céans. » — (5) Oraison Fvnebre d'illvstrissime et reverendissisme Pere en Diev Messire Fr. Servien Evesque de Bayevx. Prononcée par M. G. Bvhot Prestre, Docteur en Theologie en la Faculté de Paris, Chanoine en l'Eglise Cathedrale de Bayeux en la Prebende de Cartigny. //A Caen, Chez Iean Poisson, 1659. Auec Permission & Approbation. (In 12. 89 p. ch. sll. B. N., Ln27 18884.)

geoire était poisson. Cette dernière marque se rencontre (N° 1) en grand [1] et (N° 2) en petit format [2]. Vers 1675, Jean I quitta la Froide-rue pour la rue Notre-Dame, où il conserva ses ateliers jusqu'à l'époque de son décès, survenu en 1685, d'après Frère, mais que je crois postérieur à cette date de plusieurs années, puisque des livres portent encore la souscription de cet imprimeur en 1686 [3] et qu'on le trouve, en 1689, témoin au mariage de l'un de ses neveux [4]. Il n'a donc pas dû mourir avant 1690. A partir de ce moment, l'établissement fut dirigé par la veuve de Jean Poisson, née Françoise Le Conte, avec l'aide de leur fils Guillaume-Richard, auquel il fut attribué le 25 juin 1694, en vertu d'un acte de partage entre cette veuve et ses enfants [5].

IV. Nicolas (1671-1672). Né à Caen en 1640 et fils de Pierre Poisson [6], il est indiqué par Frère [7], comme ayant exercé l'impri-

(1) Voy. par exemple : — L'Encyclopedie sainte de la foy dans l'explication du symbole des apostres, de l'oraison dominicale et de la salutation angelique, Avec plusieurs Veritez morales, & Points de Theologie qui la concernent,... Par Maître Jean Le Mariant Prêtre, Bachelier en Droit Canon, Chanoine de la Cathedrale de Lisieux, & Curé en portion de S. Germain de la Champagne. [Marq. n° 1.] A Caen, Chez Jean Poisson, dans la ruë de Nôtre-Dame. M.DC.LXXIX. Avec privilege du roy et approbation des doctevrs. (Gr. in-4. 494 et 167 p. ch. B. N., D. 4936.) — (2) Voy. notamment : Corpus philosophiae in tres breves tomos distributum. Cujus Logica, Philosophiae Tyronibus ; Ethica, sacri Verbi Concionatoribus, Physica, curiosis Ingeniis ; Metaphysica, Theologiae Candidatis cumulatè satisfacit. Authore Ægidio Buhotio, in sacra Facultate Theologiae Parisiensi Doctore. [Marq. n° 2.] Cadomi, Ex Typographia Joannis Poisson, in Vico Frigido. M.DC LXXIII. Cvm Permissv. (In-12. 3 vol. B. N., R. 10035-10037.) — (3) Voy. : De l'obéissance et soumission qui est due a notre S. Pere le Pape En ce qui regarde les choses de la Foy. Par Mtre Loüis Abelly, Evêque de Rhodes. *Vir obediens loquetur victoriam.* Prov. 21. Seconde Edition. [Marq. n° 2] A Caen, Chez Jean Poisson, Ruë notre-Dame. M.DC.LXXXVI. Avec Approbation. (In-12. 342 p. ch. slata. B. N., D. 21796.) — (4) Arch. Comm. de Caen, Par. S Sauveur du Marché, Reg. 9 : « Cejourd'huy 12° jour de septembre 1689, ayant après fiançailles faittes, publications des bans par trois fois aux messes paroissiales, moy soubsigné curé prestre licencié de Sorbonne, ay dans cette église interrogé Pierre Poisson, âgé de 28 ans, et Marie Des Buissons, aagée de 31 (ou 37) ans, tous deux de cette paroisse, après avoir reçu leur mutuel consentement et ne s'étant trouvé aucun empêchement, les ay solennellement conjoints en mariage par paroles de présent, en présence de Michel Buquet, *Jean Poisson*, et ensuitte ay célébré la sainte messe... » — (5) A. N., V⁶ 848, Arrêt du Conseil du 17 juin 1719, requête prélim. — (6) Arch. comm. de Caen, Par S. Sauveur du Marché, reg. 4 : « Du 19ᵉ décembre 1640, Nicollas, fils de honneste homme Pierre Poisson et de Marie Du Mesnil, son espouse, a esté baptisé ; son nom luy ayant esté donné par vénérable et scientifique personne Mᵉ Nicollas Du Chemin prebtre, docteur en théologie et professeur royal de l'Université de cette ville de Caen... » — (7) *Notes*, liasse 140.

merie dans sa ville natale, au cours des deux années inscrites ci-dessus ; le même bibliographe cite plusieurs ouvrages souscrits à ce nom. Je n'ai vu moi-même aucun de ces livres, et il m'est impossible de certifier quelle était la véritable profession, imprimeur ou libraire, de ce membre de la famille Poisson ; je ne le répertorie donc ici que pour mémoire.

V. Guillaume-Richard (1694-1719). Fils de Jean I Poisson, il naquit à Caen le 21 février 1668 [1], fit ses humanités et sa philosophie à l'Université de la même ville, apprit l'art du typographe dans les ateliers paternels, aida plus tard sa mère, devenue veuve, dans la direction de son établissement, et en devint lui-même le chef, en 1694, à la suite d'un partage fait dans le courant de la même année entre lui et ses cohéritiers. L'enquête de 1701 le trouva à la tête de l'imprimerie, qui ne comprenait que deux presses, desservies par deux compagnons : Jacques Houel, dont nous avons déjà fait la connaissance [2] et Gilles Lévesque [3]. Guillaume-Richard avait conservé son atelier dans la rue Notre-Dame [4], il continuait paisiblement l'exercice de sa profession, se croyant à l'abri de tout danger, en dépit des nouveaux règlements, car,. en 1703, il avait fait les démarches utiles pour être gardé dans sa place [5], lorsque l'arrêt du Conseil d'État du 4 septembre 1717, portant réorganisation de l'imprimerie en Normandie [6], lui fit « très expresses inhibitions et défenses » de continuer à imprimer et lui enjoignit de fermer sa boutique dans les vingt-quatre heures qui suivraient la signification de cet arrêt. La foudre tombant à ses pieds ne l'eut pas surpris davantage ! Quand il fut un peu remis de sa stupeur, Guillaume-Richard présenta requête au Conseil en vue de faire réparer l'erreur dont il croyait avoir été victime, mais hélas ! pendant que son sort se réglait à Paris, la Parque cruelle venait sournoisement

(1) Arch. Comm. de Caen, Par. Notre-Dame, reg. 7 : « Le samedy 25e de febvrier (1668) a esté baptisé un fils issu du mariage de Jean Poisson et de Françoise Le Conte, né du mardy, viron les 6 heures du matin, lequel a esté nommé Guillaume-Richard, par honneste homme Guillaume Dot, Docteur en Médecine de la paroisse de St Sauveur, assisté d'honneste femme Marguerite Le Masquerier, de cette paroisse... » — (2) Voy. suprà, p. 460. — (3) B. N., Ms. fr. n. a. 399, fo 191. — (4) Voy. par exemple : — Petit recueil de la vie et pratiques de Monsieur Dauge prestre, ancien chapelain de l'église de S. Jean de Caen. [Corbeille de fleurs et de fruits.] A Caen, Chez Guillaume-Richard Poisson, ruë Notre Dame. M.DCCXV. Avec Approbation & Permission. (In 12. 107 p. ch. B.N., LN27 5404.) — (5) Voy. Documenta, no 717. — (6) Cf. Documenta, no 763.

trancher le fil de ses jours, le 19 mai 1719[1] : le 17 du mois suivant un arrêt du Conseil d'État décidait[2] qu'il y aurait désormais à Caen 5 imprimeurs au lieu de 4 et ordonnait que le défunt serait pourvu de cette nouvelle place.

VI. Jean II (1719-1755). Aussitôt après avoir rendu les derniers devoirs à son père, Jean, son fils aîné, né à Caen vers 1696[3], s'était empressé d'adresser au Conseil d'État une requête dans laquelle il exposait la situation où le mettait ce pénible événement et revendiquait la place si malheureusement devenue libre, avant d'avoir été occupée. Il indiquait en même temps au Conseil, qu'après avoir entièrement terminé ses études, il s'était fait recevoir maître ès arts en l'Université de Caen, le 22 juillet 1713 ; qu'il avait ensuite appris son art dans l'imprimerie paternelle, puis qu'il était allé se perfectionner à Paris chez Pierre-François Emery, et qu'enfin, par acte notarié du 11 juin 1719, sa mère s'était démise en sa faveur du droit qu'elle avait de remplir la place du défunt[4]. Renvoyé devant le lieutenant général de police de Caen, pour l'examen de ses titres et capacités, par arrêt du 17 juin 1719[5], Jean II Poisson revint bientôt devant le Conseil, avec un avis favorable de ce magistrat, et, le 30 décembre de la même année, il était habilité par un nouvel arrêt à remplacer son père[6]. Bien qu'elle ait été relativement longue, — près de 36 années consécutives, — la carrière de cet imprimeur ne présente aucun fait saillant et quand j'aurai dit qu'il conserva l'installation de son père dans la rue Notre-Dame[7] ; que, d'après l'enquête de 1730, il possédait 3 presses[8], et qu'il fut l'imprimeur du collège des Jésuites, je pourrai clore sa notice. Il est à noter toutefois que Jean II essaya, en 1751, de faire autoriser son fils à exercer conjointement avec lui[9], il ne réussit pas, par cette manière de procéder, à éviter à ce

(1) Arch. comm. de Caen, Par. Notre-Dame, Reg. 18 : « Le samedy 20e may 1719... avons inhumé dans l'église le corps de Guillaume-Richard Poisson, confrère de Sainte Cécile, décédé d'hier, muni des sacrements et âgé d'environ 51 ans, ladite inhumation faitte présence de Mre Michel Hubert, prêtre, chanoine du sépulchre et de Pierre Poisson, frère du défunt. » — (2) Voy. Documenta, n° 772. — (3) D'après la supputation de son âge (68 ans) déclaré à l'enquête de 1764 (B.N., Ms. fr. 22184, f° 89). — (4) A.N., V[6] 848, 2e arrêt du 17 juin 1719, requête prélim. — (5) Voy. Documenta, n° 773. — (6) Voy. Documenta, n° 778. — (7) Voy. entre autres : Lettre sur la mort du reverend père Pierre-François d'Arerez, de la Tour, supérieur general de la Congregation de l'Oratoire. Arrivée à Paris le treizième jour de Février mil sept cens trente trois, [A la fin :] A Caen, Chez Jean Poisson, Imprimeur-Libraire, Ruë Notre-Dame. (In-4. 11 p. ch. B. N., Ln[27] 11645.) — (8) A. D. C., C. 2886. — (9) Voy. Documenta, n° 882.

dernier les ennuis d'un concours, où les candidats ne manquaient jamais de se présenter plus ou moins nombreux; il se résigna, quatre ans plus tard, 3 mars 1755, à démissionner tout simplement en faveur de son fils. Sa dernière impression est un diplôme pour les confrères de Sainte-Cécile, dont il était lui-même, qu'il a signé en ces termes : « Typis Cadomensibus, excudebat Joannes Poisson san Cæcilianæ Confraternitatis socius. »

VII. Pierre-Jean (1755-1784). Fils du précédent, né à Caen le 22 novembre 1721 [1], il fut autorisé, par arrêt du 10 mars 1755 [2], à se présenter devant le magistrat de police de sa ville natale, pour être examiné sur sa capacité, en vue de remplacer son père ; après avoir rempli cette formalité, il fut nommé imprimeur à Caen par un autre arrêt du 9 septembre suivant [3]. Pierre-Jean était déjà âgé de 34 ans à cette époque et il imprima jusqu'à celui de 63, c'est-à-dire pendant 29 années, sans nous avoir transmis aucune production vraiment digne d'être signalée, à part peut-être le *Traité des abeilles*, de Godefroy de Boisjugan (1771, in-12) et le *Cérémonial monastique à l'usage de l'abbaye royale de la Sainte Trinité de Caen* (1777, in-8). Il laissa à sa mort, en 1784, une veuve, Jeanne Guesruel, qui conserva pendant un an la direction de l'entreprise, et la remit ensuite, le 10 mai 1785, à son fils aîné qui suit.

VIII. Jean-Louis (1785-1795). Fils du précédent et pourvu du diplôme de licencié en droit, il fut agréé par le Conseil, en remplacement de sa mère, par arrêt du 19 septembre 1785 [4]. La Révolution le trouva en pleine activité, et, loin de le troubler dans ses travaux, elle lui permit de leur donner une plus grande extension et de laisser à ses descendants un établissement en pleine prospérité.

Pyron (Jean-Claude), imprimeur à Caen (1745-1790).

Successeur des Cavelier, Jean-Claude Pyron était en même temps le petit-neveu d'Antoine, le dernier des imprimeurs de ce nom ; il était en effet fils d'André Pyron, professeur royal de droit

(1) Arch. comm. de Caen, Par Notre-Dame, reg. 18 : « Ce dimanche 23ᵉ novembre 1721... avons baptisé un fils né d'hier, du mariage de Jean Poisson et Marguerite Godé des Vallenberts, lequel a éte nommé Pierre-Jean par M. Pierre-Julien de Goupilliers, Conseiller du Roy, directeur de la Monnoye de cette ville, seigneur et patron de Goupilliers, de cette paroisse, assisté de dame Guillemette Poret, aussi de cette paroisse. ». — (2) Voy. Documenta, n° 902. — (3) Documenta, n° 903. — (4) Voy. Documenta, n° 938.

en l'Université de Caen, et petit-fils de Guillaume Pyron, professeur d'éloquence au collège du Bois, professeur royal de langue grecque et docteur agrégé de la faculté de droit en la même Université, lequel avait épousé Anne Cavelier, fille de Jean [1]. Né à Caen vers 1707 [2], il avait, après avoir terminé ses humanités, fait en l'Université de sa ville natale des études de droit couronnées par le diplôme de licencié, il s'était mis ensuite au fait de la typographie dans l'atelier d'Antoine Cavelier, et, à partir de 1728, il avait aidé celui-ci dans son entreprise et avait même obtenu, en vertu de lettres de provision du 2 septembre de cette année [3], la survivance de sa charge d'imprimeur du roi à Caen. De plus, par suite de son mariage avec la fille de Godes-Rudeval [4], il était devenu, après la mort de son beau-père (1733), le véritable directeur de l'imprimerie, dont la veuve Godes n'avait conservé la gestion que pour la forme. Jean-Claude était donc tout désigné pour remplacer son grand-oncle, quand la mort vint arracher ce dernier à ses presses en 1744; aussi

(1) Arch. comm. de Caen, Par. de S. Sauveur du Marché, reg. 8: « Ce 18e d'aoust 1674, ont esté épousez par ordre de présent, après publication d'un ban et dispense des deux autres; les personnes de Me Guillaume Pyron, docteur et professeur royal en l'Université de Caen, fils de Guy Pyron et de Marguerite Le Bouseux, d'une part, et demoiselle Anne Le Cavelier, fille d'honneste homme Me Jean Le Cavelier, imprimeur du Roy et de l'Université et thrésorier de cette paroisse, et de feue Catherine Thiment, ses père et mère, tous de cette dite paroisse, par moy soussigné curé de Saint-Sauveur. Présentz M. le Cavelier, père de ladite fille, Monsieur Cally, docteur et professeur en philosophie et recteur de ladite Université, M. André Saillenfaist, advocat au siège présidial de Caen, delle Catherine Cavelier, femme dudit sieur de Saillenfaist, delle Jeanne Halley. » — (2) D'après la supputation de son âge (57 ans) déclaré à l'enquête de 1764 (B. N., Ms. fr. 22184, fo 89). Son acte de baptême est introuvable dans les registres paroissiaux de Caen; il est probable qu'il naquit dans cette maison de campagne des environs de Caen, où il aima tant plus tard à se retrouver. — (3) Voy. Documenta, n° 827.— (4) Arch. comm. de Caen, Par. St Etienne, reg. 13: « Le samedy 26e jour d'Aoust 1730, après les fiançailles du jour d'hier et la publication d'un ban... Moy soussigné frère Antoisne Pyron, Religieux Dardenne, Prestre Prieur de Coulon, du consentement de Monsieur le Curé, ay en lad. église interrogé Me Jean-Claude Pyron, fils de feu Mr André Pyron et de delle Marie Magdeleine Poignavant, aagé de 24 ans environ, de la paroisse de Nostre-Dame, d'une part, et Demoiselle Marie Magdeleine Godes, fille de Me Jean-Jacques et de Dlle Jeanne-Françoise de Bayeux, de cette paroisse, aagé de 18 ans environ, d'autre part, et après avoir reçu leur mutuel consentement, ne s'estant trouvé aucun empeschement, les ay solennellement conjoints en mariage par parole de présent, en présence de Me Jean-Jacques Godes, de Jeanne-Françoise de Bayeux, de M. Pierre Vicaire, prestre curé de cette paroisse, Docteur, Professeur Royal en la Faculté de Théologie en l'Université de Caen, de Me Pierre Pyron, de Magdeleine Pyron et autres, et leur ay donné la bénédiction nuptiale, et ensuyte ay célébré la Ste Messe... »

obtint-il facilement du Conseil d'État un arrêt du 11 janvier 1745, qui le renvoyait devant le lieutenant général de police de Caen, pour les formalités d'usage[1] et enfin l'arrêt du 7 avril suivant qui l'habilitait à remplir les fonctions d'imprimeur[2]. Incontinent après la mort d'Antoine Cavelier, J.-C. Pyron avait hérité de la clientèle de l'Université, que les Cavelier possédaient depuis de longues années et, avant même sa réception comme imprimeur, il avait publié, sous son propre nom, les titres en vertu desquels il détenait cette charge et celle d'imprimeur de Sa Majesté[3]. Il était également l'imprimeur de la Ville et put signer en ces trois qualités un nombre assez considérable de productions. L'enquête de 1764 (Rapport Sartine) nous le montre à la tête de 3 presses, il avait donc réduit son outillage, car l'enquête locale de 1758 accusait 4 presses dans ses ateliers, desservies par 4 compagnons[4]; son chiffre d'affaires était peut-être en baisse aussi dès ce moment et cela trouverait son explication dans les négligences et les trop fréquents séjours à la campagne, dont l'accusait, on s'en souvient, l'intendant de la Généralité, en demandant que Gilles Le Roy lui fut substitué pour l'impression des actes administratifs. Le lecteur se rappelle également que des procédures furent engagées à ce sujet entre les deux typographes, mais je n'y reviendrai pas ici, voulant me borner à compléter ce que j'ai dit plus haut, en indiquant que pour toute réponse aux griefs articulés contre lui, Pyron se contenta d'imprimer et de mettre sous les yeux de ses juges un recueil de tous ses titres, provisions et brevets[5]. Combien il eut mieux fait d'avouer sa négligence passée et de prendre de sérieux engagements pour l'avenir ! peut-être eut-il gagné son procès et évité le partage qui lui fut imposé. Quoi qu'il en soit, il semble qu'à partir de ce moment ses affaires, comme sa santé, n'aient fait que péricliter, si bien qu'à la veille de la Révolution, étant devenu complètement aveugle, il avait de fait à peu près

(1) Voy. Documenta, n° 874. — (2) Documenta, n° 875. — (3) Provisions des deux charges de seul imprimeur du Roy, & de l'Université en la Ville & Généralité de Caen : Arrest, Enregistrement, & Ordonnances rendus en conséquence. [A la fin :] A Caen, de l'Imprimerie de Jean-Claude Pyron, seul Imprimeur du Roy, de l'Université, & de la Ville. 1744. (In 4. 8 p. ch., A.D.C., D. 123.) — (4) A.D.C., C. 2886. — (5) Ce recueil a paru sous ce titre : — Piéces de J. C. Pyron, Seul Imprimeur du Roi, pour la ville et Généralité de Caen, A l'appui des Soutiens dudit Sieur, Contre Gilles Le Roy, Libraire-Imprimeur à Caen. A Monsieur, Le Lieutenant Général de Police de cette Ville. [A la fin :] A Caen, de l'Imprimerie de J. C. Pyron, seul Imprimeur du Roi & de ses Fermes Générales, seul Imprimeur de l'Université, de la Ville, & de S. A. S. Mgr l'Amiral. (In-4. 15 p. ch., A.D.C., C. 2887.)

abandonné sa profession ; il alla même jusqu'à solliciter le roi de réunir en une seule charge, entre les mains de son ancien adversaire, les deux titres d'imprimeur de Sa Majesté à Caen. Mais j'ai déjà dit tout cela, et je n'ai plus, avant de mettre le point final à cette notice, qu'à rappeler que ce typographe a souvent fait usage, en guise de marque, genre passé de mode à cette époque, de fort jolies initiales, style Pompadour avant la lettre, entrelacées et formées d'un semis de fleurettes surmontées d'une couronne de même et soutenues par deux petits amours [1].

QUIJOUE (Gilles), imprimeur à Caen (1480).

Voy. Durandas (Jacques).

REGNAULT (Pierre), imprimeur (?) à Caen (1492-1519).

Célèbre libraire de l'Université de Caen, établi dans cette ville à l'*Image de Saint-Pierre*, dans la Froide rue, ayant succursale à Rouen, dans la rue Ganterie, à l'enseigne des *Trois fers à cheval*, et dépôt à Paris, dans la rue Saint-Jacques, à l'*Image Saint-Claude*, Pierre Regnault est généralement présenté par les spécialistes et les bibliographes, comme ayant été imprimeur, en même temps que libraire [2]. Or, les soixante-dix et quelques volumes qu'il a édités, durant le cours de sa carrière, sont tous signés du nom d'un typographe de Rouen ou de Paris, à l'exception de trois, qui sont expressément annoncés comme ayant été imprimés par lui, savoir :

A. / Le Chapelet de vertus, avec les dictz / des saiges, tres utille et profitable, nou / vellement imprimé à Caen. (In-8. 64 f. n. ch., sign. A-G et A. Gros car. goth. B. A., Sc. et A., n° 2006. On rencontre au bas du f. H. 8 cet explicit :) ¶ Cy finist le romant de Prudence, impri / mé à Caen par Pierre Regnauld.

(1) Voy. entre autres : A. / Lettres sur la sepulture dans les eglises. A. Monsieur de C... [Initiales décrites] A Caen, Chez Jean-Claude Pyron, seul Imprimeur Libraire du Roy, & de l'Université. M.DCC.XLV. (In-12, 48 p. ch. B.N., Tc[35] 1.) — B. / Publica supplicatio, Gratiæque Solemnes Deo Optimo Maximo A celeberrima Cadomensi academia actæ, ob augustissimas Serenissimi Delphini & Mariæ-Josephæ Saxonicæ Frederici III. Polonorum Regis filiæ Nuptias. [Initial.] Cadomi, Apud Joannem-Claudium Pyron, solum Regis & Universitatis Typographum. M.DCC.XLVII. (In-4. 30 p. ch. B.N., Lb[8] 563.) — (2) Voy. en particulier : N. F., liasse 141 ; Ph. Renouard, *Imprimeurs Parisiens*, p. 314.

B. / Les Croniques de France abrégés, / avec la generation de Adam et / de Eve et de Noë et de leurs generations, / et les villes et cités que fondèrent ceulx / qui yssirent d'eulx, novellement impri / mées à Caen, en Froyde rue, par Pierre Re / gnault, imprimeur et libraire de l'Uni / versité, demourant audit lieu. (In-8. 58 ff. Car. goth. B.N., Rés. L[35] 5 A. On lit à la fin ce colophon :) ¶ Cy finissent les Croniques de France abregées, im / primees nouvellement a Caen, le XIX iour de iuillet mil / V cens et X, pour Pierre Regnault, libraire de l'Université.

C. / Virgilii opera. (In-8. 232 f. n. ch. Sign. a-z et A-F. Car. romains. B.N., Rés. p. Yc. 414. Dont voici le colophon :) P. Vergilii Maronis Mantuani solertissima / poesis, improbissimis laboribus emendata, atque / argumentis et marginariis annotamentis illustrata, / impressa Cadomi, cura & vigiliis Petri Regnault, / universitatis ejusdem loci bibliopole, in Frigido vi / co moram agentis, Anno Domini millesimo CCCCCXI.

Il n'y a pas d'autre explication de ces anomalies que celle qu'en a donnée L. Delisle [1] ; je reproduis donc textuellement ses conclusions, parce qu'elles sont l'expression très exacte de mon propre sentiment. « Je ne crois pas, dit l'illustre savant, qu'il faille prendre à la lettre les mots : *imprimé par Pierre Regnault*, dans les deux premiers des titres qu'on vient de lire, ni même la qualification d'*imprimeur* attribuée dans le deuxième à Pierre Regnault. Il a été constaté plus d'une fois qu'au XV[e] et au commencement du XVI[e] siècle, on traitait d'*imprimeurs* les libraires qui faisaient imprimer, surtout quand ils possédaient un matériel d'imprimerie. Ici le doute est d'autant plus légitime que, dans le même livre, nous trouvons au commencement la formule : *imprimé* PAR *Pierre Regnault*, et à la fin : *imprimé* POUR *Pierre Regnault*. Quant aux mots : *cura et vigiliis*, du troisième titre, ils peuvent s'entendre de la direction et de la surveillance aussi bien que de l'exécution même du travail. Ce qui me confirme dans mes doutes, c'est la souscription de l'édition du livre de Marsile Ficin, *De Triplici vita*, que publia Pierre Regnault : « Impressum Rothomagi per Petrum Regnault, magistrum Petrum Violete et Natalem de Harsy [2]. » On a évidemment

(1) *Cat. des liv. imp. ou publiés à Caen*, t. II, p. XIX. — (2) Ibid., t. I, n° 180.

confondu dans un seul et même groupe les imprimeurs et les libraires qui avaient concouru, soit par leur travail, soit par une mise de fonds, à l'exécution du volume. Pour tous ces motifs je ne crois pas qu'à proprement parler Pierre Regnault puisse être considéré comme un imprimeur. »

THOMAS (Étienne) imprimeur à Caen (1563-1578).

Bien qu'il ait joui de son temps d'une assez grande notoriété pour que le roi lui ait octroyé la charge de son imprimeur à Caen, par des lettres patentes du 26 août 1563, enregistrées au bailliage de cette ville le 31 du même mois [1], Étienne Thomas n'est guère connu des bibliographes, parce que les livres sortis de son officine ne sont qu'en petit nombre et d'une excessive rareté. Le catalogue de Méritte-Longchamp n'en a relevé que 5 [2], auxquels il convient d'ajouter une plaquette que Thomas imprima en qualité de typographe de Sa Majesté [3]. On sait qu'il maria sa fille Françoise à Jacques Le Bas, qui succéda à son beau-père et donna à son établissement une vive impulsion.

TUVEEL (Guillaume), imprimeur à Caen (1521).

J'ai indiqué plus haut, en quelques lignes, que cet imprimeur avait exercé son art à Rouen, à une époque que seuls les documents permettent de fixer à l'année 1517 [4]; en 1521, Tuveel se trouvait à Caen et y imprimait une édition du *Floret commenté* [5], dont le colophon est conçu en ces termes : « Floreti glosa feliciter finit. / Completum est presens opusculum ac recen / tissime impressum Cadomi, opera Guillermi / Tuveel, sumptibus et expensis Raulini Gaul / tier, librarii, in vico nuncupato de Potart, / anno salutis vigesimo I, die

(1) A.N. V[6] 16, arrêt du Conseil d'État du 26 octobre 1609. Cf. Documenta, n° 568. — (2) Pp. 13, 14, 15, 16 et 17. — (3) Edit et or / donnance dv / Roy, donne a Movlins / au moys de Féurier mil cinq cens / soixante six. Contenant plusieurs / articles, sur le fait & administra- / tion de la iustice, / Auec l'arrest de / la Court de Parlement de Rouen : / Donné, les chambres assemblées, sur / la publication dudit édit. Le tout / publié en ladite court le trentieme / iour d'Aoust ensuyuant. // A Caen. / Imprimé par Estienne Thomas, Im- / primeur du Roy. / 1567. / Auec priuilege dudict Seigneur. (Pet. in 8, 46 f. n. ch. (?) Ce livret a été si outrageusement rogné qu'il est impossible de savoir s'il était paginé ou non.) Sign. A-M par deux. B. N., F. 46829, pièce 16.) — (4) Voy. suprà, p. 380. — (5) Floretus cum commento. (In 4. 44 ff. n. ch. Sign. A-I. Car. Goth. Bibl. de Caen.) Cf. aussi, L. Delisle, *op. cit.*, t. I, n° 188.

vero mensis / XXVI septembris. » Cet explicit ne paraît pas laisser de doute sur un séjour à Caen plus ou moins prolongé de Guillaume Tuveel, mais il est impossible de savoir quant à présent si ce typographe se fixa définitivement dans cette ville, bien que la chose semble probable. Il n'y a qu'à attendre, pour être édifié sur ce point, la révélation de quelque impression de Tuveel, de date postérieure, qui se retrouverait dans un coin inexploré d'une bibliothèque publique ou privée.

VAUVRECY (François), imprimeur à Caen (1676-1711).

Né à Caen vers 1652 [1], François Vauvrecy y avait fait 5 ans d'apprentissage chez Marin I Yvon [2]; il avait ensuite travaillé comme compagnon dans divers ateliers de la même ville, il s'était fait admettre à la maîtrise en 1676 [3], puis avait ouvert incontinent une officine dans la Froide rue [4], dont, en 1696, il donne plus exactement l'adresse : au carrefour Notre-Dame, à l'enseigne de l'*Imprimerie* [5]. L'enquête de 1701 nous le montre à la tête de trois presses, desservies par 3 compagnons, savoir : Tessé de Monstreuil, Raymond Guéroult et Étienne Fremont [6], et les registres de l'État civil nous apprennent qu'il avait épousé, en premières noces, Jeanne Godes, probablement sœur de l'imprimeur de ce nom, qu'il perdit le 15 août 1686, alors qu'elle venait de lui donner une fille [7]. François Vauvrecy convola peu de temps après avec Jacqueline Le Cordier [8], sœur d'un autre imprimeur, Marin Le Cordier, qu'il laissa veuve en 1711, étant décédé lui-même le 20 avril de cette

(1) D'après la supputation de l'âge (52 ans) déclaré par lui à l'enquête de 1701. (B. N., Ms. fr. n. a. 399, f° 193.) — (2) Enquête de 1701. — (3) Ibid. — (4) Oraison fvnebre de messire Charles du Four, Abbé d'Aulney. [A la fin :] A Caen, Chez François Vauvrecy Ruë Froide-ruë. 1680. (In-4. 67 p. ch. B. N., Ln[27] 6531.) — (5) La Vie de Fr. Elzear de Vire clerc capucin, Fondateur du Convent des Capucins de la ville de Vire. Et de la mere Elisabeth de S[te] Anne son epouse, et depuis religieuse de l'Ordre de Citeaux au Monastere de Villers Canivet lez Falaise...// A Caen, Chez François Vauvrecy, Imprimeur au Carfour Notre-Dame à l'Imprimerie. M.DC.XCVI. Avec Permission & Privilege (In-8. 421 p. ch. sll. et la ta. B. N., Ln[27] 10642.) — (6) Enquête de 1701. — (7) Arch. comm. de Caen, Paroisse Notre-Dame, reg. 12 : « Du 28[e] juillet 1686 a esté baptisé Madeleine-Françoise, fille de François Vauvrecy et de Jeanne Gode. Parrain, Marin Le Cordier. » — (8) Ibid : « Du 12[e] aout 1687, mariage de François de (sic) Vauvrecy, avec Jacqueline Le Cordier. Témoins : Marin Le Cordier, frere de ladite épouse... »

année [1]. Ce typographe a principalement fait travailler ses presses à des impressions d'utilité publique [2] et à des besognes de ville.

YVON (Les), imprimeurs à Caen (1609-1765).

Brillante à son aurore, bien terne à son déclin, telle est, ainsi qu'on va le voir, la caractéristique de cette famille d'imprimeurs caennais, qui a compté cinq maîtres successifs.

I. MICHEL (1609-1649). Cet imprimeur, le premier du nom, n'aurait débuté, d'après Frère [3], qu'en 1609 ; j'ai conservé cette date et pourtant elle ne doit pas être exacte, attendu que dans le courant de cette même année, Michel Yvon était poursuivi et condamné, à la requête de Jacques II Le Bas, pour avoir imprimé plusieurs édits et ordonnances, au mépris des privilèges de ce dernier [4]. Or cette condamnation était prononcée sur appel et la sentence entreprise remontait au mois de mars précédent, de telle sorte que, dès 1608 pour le moins, Yvon exerçait déjà son état. Le même bibliographe donne la date de 1648, comme étant le terme de la carrière de notre typographe ; celle-ci n'est qu'à peu près exacte aussi, puisque Michel Yvon décéda le 20 ou 21 janvier 1649 [5] ; il était alors âgé de 70 ans environ, de telle sorte qu'on peut déduire de cette indication qu'il avait vu le jour vers 1580,... non pas à Caen, ainsi qu'on serait tenté de le croire, mais sur la paroisse Saint-Sauveur de Bayeux [6]. Si l'on tient compte de tout ce qu'on connaît de la production de Michel Yvon, on peut dire qu'il fut l'un des impri-

(1) Arch. Com. de Caen, Par. Notre Dame, reg. 17 : « Ce Mardi 21 avril 1711... a été inhumé dans l'église le corps de François Vauvrecy, aagé d'environ 58 ans et décédé d'hyer... » — (2) Voy. notamment : A. / Extrait des registres du Conseil d'Etat. Tarif des droits que le Roy en son Conseil veut et ordonne être payez aux Greffiers des Insinuations créez par Edit du mois de Decembre 1703 pour l'Insinuation & Enregistrement des Titres mentionnez audit Edit. [A la fin :] A Caen, De l'Imprimerie de François Vauvrecy, à Froiderue 1704. (In-4. 4 p. ch. B. N., F, 23617, pièce 479). — B. / Edit du Roy Portant création en titre d'Offices hereditaires, de la moitié des Places d'Echevins, Consuls, Capitouls ou Jurats, dans toutes les villes & Communautez du Royaume. Et des Concierges et Gardes meubles des Hostels desdites Villes & Maisons communes : Donné à Versailles au mois de Ianvier 1704. Registré en Parlement [Ecu de France]. Sur l'Imprimé à Paris. A Caen, Chez François Vauvrecy, Imprimeur, à Froideruë. MDCCIV (In-4. 8 p. ch., B. N., F. 23617, pièce 534.) — (3) *Notes*, liasse 146. — (4) Cf. Documenta, n° 571. — (5) Arch. comm. de Caen. Par. Notre-Dame, reg. 5 : « Le 21e jour dudit mois et an (janvier 1649) a esté inhumé dans l'église le corps de Michel Yvon, aagé de 70 ans ou viron. » — (6) Dénombrement, Paroisse Notre-Dame, f° 167.

meurs les plus actifs et les plus féconds de son époque. Je ne sais pas positivement dans quel local il avait débuté, mais, comme on voit par l'une de ses souscriptions, datée de 1631 [1], qu'il demeurait dans la Froide rue, il est bien probable que c'est dans ce même domicile qu'il a toujours travaillé. Les ouvrages qu'il a publiés sont de genres très divers et je me borne à en citer deux [2], dont l'examen pourra permettre au lecteur de se rendre compte de l'habileté du typographe et des soins apportés par lui à l'exécution des travaux qui lui étaient confiés.

Michel Yvon avait épousé une Laurence Le Bon, dont il eut au moins deux fils, Claude et Marin, qui, successivement, le remplacèrent à la tête de son établissement.

II. Claude (1649-1650). Je ne suis guère renseigné sur le compte de ce fils de Michel Yvon, que tous les bibliographes ont passé sous silence et dont le *Catalogue* de Méritte-Longchamp n'a enregistré aucune impression. Je sais seulement qu'il succéda à son père et mourut prématurément, ce qui permit à son frère de le remplacer en 1651 [3].

III. Marin I (1651-1676). Frère du précédent, né à Caen le 2 mars 1622 [4], il reprit la maison paternelle en 1651, Claude ayant

(1) Response entiere Au livre intitulé, *Actes de la Conférence tenuë à Caen*, par Samuel Bochart Ministre lez cette ville, *imprimez à Saumur* ;... Par François Veron Predicateur du Roy pour les controuerses... / A Caen, chez Michel Yvon, à Froide ruë. M.DC.XXXI. Auec Priuilege du Roy. (In-12. 64 p. ch. B.N., Rés. D. 54358.) — (2) A. / Dessein des tableavx elevez svr les portes, à l'hevrevse entree de Madame la Dvchesse de Longveville en la ville de Caen le vingtsixième May 1648. Présenté à son Altesse. [Arm. de l'Univ. de Caen.] A Caen, Chez Michel Yvon Imprimeur. (In-4. 11 p. ch. B.N., Lk⁷ 1498.) — B. / Le Flambeav des sacrez levites. Diuisé en deux parties, dont la premiere faict voir combien saincte et inuiolable est cette Loy, qui les oblige de veiller auec toute fidélité dans leurs Eglises, pour la defense de la cause de Dieu, & des droicts de son diuin Sanctuaire. La seconde contient un iuste examen des raisons qui donnent à entendre quel est le droict des Prestres & Religieux sur le sacré patrimoine de leurs Abbayes, & quel celuy des Abbez Commendataires, ou il est aussi traicté du temps, auquel les commendes perpetuelles y ont commencé, et des subiects par le moyen desquels elles y ont esté introduites. Dedié au tres-Auguste Parlement de Normandie. Par Dom Math. de la Dangie de Renchy, Docteur en Theologie, & Cellerier en la grande Abbaye de Caen. // A Caen, De l'Imprimerie de Michel Yvon. M.DC.XLIX. (In-8. 83 p. ch. sll. B.N., E. 2082.) — (3) A. N., V⁶ 889, Arrêt du Conseil du 13 mars 1730, Req. prélim.— (4) Arch. comm. de Caen, Par. Notre Dame, reg. 2 : « Le traiziéme jour dudit mois et an (mars 1622) a esté baptizé un fils issu du mariage de Michel Yvon et de Laurence Le Bon, né le 2ᵉ jour de ce présent mois et an, lequel a esté nomé Marin par vénérable et discrepte personne Mʳᵉ Marin Yvon, prebtre, demeurant en la

assumé la direction de l'imprimerie pendant le laps de temps qui s'est écoulé entre cette date et celle du décès de Michel. Aussi actif que son père, à en juger par le nombre des volumes sortis de ses presses, et aussi habile que lui, Marin fut plus heureux en ce sens qu'il obtint l'une de ces charges si convoitées d'imprimeur du roi et qu'il la conserva jusqu'au moment de son décès, arrivé en 1676[1]. Comme il ne laissait pas d'enfant, son imprimerie passa aux mains de l'un de ses neveux, prénommé Marin comme lui. Je ne veux pas terminer les quelques notes fournies sur ce typographe, sans faire mention ici de l'un des ouvrages les plus curieux qu'il ait imprimés :

— Relation de l'establissement d'vne colonie francoise dans la Gardelovpe isle de l'Ameriqve, et des mœvrs des Savvages Dediee A tres-Illustre & tres-vertueuse Princesse Marie-Leonor de Rohan tres-digne Abbesse de l'Abbaye Royale de Caen. Composée par le F. Mathias du Puis Religieux de l'Ordre des FF. Prescheurs.//A Caen, Chez Marin Yvon demeurant à Froide ruë. M.DC.LII. (In 12. 248 p. ch. sll. B.N., Rés. Lk[12] 53.)

IV. Marin II (1676-1720). Fils de Claude Yvon, il avait vu le jour à Caen vers 1649[2] et fait son apprentissage chez Claude Le Blanc. Reçu maître en 1673[3], il entra sans doute dès ce moment dans l'atelier de son oncle, et, 3 ans plus tard, à la suite du décès de celui-ci, il hérita de son imprimerie et de tout son matériel[4]. Il conserva telle quelle l'adresse de son oncle[5]. Il semble que l'établissement des Yvon n'ait plus connu, sous sa direction, la prospérité dont il avait

paroisse de S. Saulveur, assisté de honneste femme Guillemette Fleury, veuve de Marin Viel, de la paroisse de S. Pierre. »

(1) *Arch. comm. de Caen, Par. Notre-Dame, reg. 7* « Le Mardy 14e dudit mois et an (janvier 1676) a esté inhumé dans l'église le corps de Marin Yvon, âgé environ de 50 ans, décédé d'hier, environ les 3 heures après midy, ainsi qu'il nous a esté attesté par Pierre Horasse Messeray et Pierre Fierville. » — (2) D'après la supputation de l'âge (52 ans) déclaré par lui à l'enquête de 1701. (B.N., Ms. fr. n. a. 399, f° 194.) — (3) Enquête de 1701. — (4) Etat de l'imprimerie à Caen en 1739 (A.D.C., C. 2887.) — (5) Voy. entre autres : — Moiens faciles et éprovvés, dont Monsieur de l'Orme premier medecin & ordinaire de trois de nos Rois, & Ambassadeur à Cleves pour le Duc de Nevers, s'est servi pour vivre près de cent ans. Par Michel de Saint-Martin, Escuyer, seigneur de la Mare du Desert, Pretre, Docteur de Theologie en l'Universite de Rome, & *Protonotaire du Saint Siege./A Caen, Chez Marin Yvon, Imprimeur, à Froide* Ruë. MDC.LXXXII Avec Privilege du Roi. (In 12. 435 p. ch. sll. B.N., Te[18] 120.)

longtemps joui. Marin II Yvon possédait bien encore deux presses en 1701, mais il n'occupait plus qu'un compagnon[1]; il en arriva bientôt au point de ne plus compter du tout dans l'imprimerie, si bien que l'arrêt du 4 septembre 1717 négligea même de le conserver au nombre des imprimeurs caennais autorisés à continuer l'exercice de leur art[2]. Notre typographe ne paraît pas s'en être ému, puisqu'il resta dans cette situation équivoque jusqu'au moment de son décès, survenu le 12 septembre 1720[3], laissant à d'autres le soin de parer aux difficultés qui en pouvaient découler. Catherine Vatier, sa veuve, en éprouva les effets et ne put se maintenir en place jusqu'en 1738, que grâce à la tolérance de l'intendant et de la Chancellerie. Deux de ses fils travaillaient avec elle, sans avoir été reçus maîtres; l'un d'eux seulement parvint à obtenir une place d'imprimeur, plusieurs années après la mort de sa mère.

V. Pierre-Jacques (1745-1764). Fils du précédent et de Catherine Vatier, né à Caen le 26 mars 1703[4], il avait fait toutes ses études et, aussitôt celles-ci terminées, il s'était mis au travail de l'impression, aidant son père, puis sa mère dans leurs modestes labeurs. A partir de 1730, il se mit sur les rangs pour obtenir une place d'imprimeur à Caen : il sollicita tout d'abord, sans succès, celle qu'avait laissé vacante le décès de Gabriel Briard[5]; il demanda quelques années plus tard (1744), sans un meilleur résultat, celle d'Antoine Cavelier[6]; enfin l'année suivante, s'étant présenté pour remplacer la veuve Godes-Rudeval[7], il fut préféré à deux autres candidats, Robert Letellier et Pierre Chalopin, et eut le bonheur d'être pourvu de cette place, par arrêt du 13 septembre 1745[8]. Pierre-Jacques s'installa dans la Froide rue[9], comme ses aïeux, dont peut-être il avait pu conserver l'atelier et le matériel; toujours est-il

(1) B.N., Ms. fr. n. a. 399, f° 194 — (2) Cf. Documenta, n° 763. — (3) Arch. comm. de Caen, Par. Notre-Dame, reg. 18: « Ce vendredi 13e septembre 1720,... avons inhumé le corps de Marin Yvon, aagé de 75 ans, décédé d'hier après-midy... présence de MM. Marin Le Cordier et Denis Pinçon, prestres. » — (4) Arch. comm. de Caen. Par. Notre-Dame, Reg. 15 : « Ce dimanche 1er jour d'avril 1703, a été baptisé un fils issu du mariage de Marin Yvon, et de Catherine Vatier, né de lundy dernier, lequel a été nommé Pierre-Jacques, par Pierre Fleury, assisté de Jacqueline Des Hayes, tous deux de cette paroisse. » — (5) Cf. Documenta, n° 835. — (6) Voy. Documenta, n° 873. — (7) Voy. Documenta n° 875 bis, aux Additions. — (8) Voy. Documenta, n° 877. — (9) Voy. notamment : — Lettres et autres écrits concernant l'incendie arrivée (sic) à l'Académie royale de Caen, Le 16 d'Août 1763 // A Caen, de l'Imprimerie de P. J. Yvon, à Froide-rue. In 4. 32 p. ch. B. N., Lk[7] 1508.)

qu'à leur exemple il n'avait que deux presses [1], mais il ne les utilisa guère qu'à des travaux courants, et l'enquête de 1764 (Rapport Sartine) mentionne qu'il n'imprimait que des mémoires d'avocat, des affiches et des thèses [2]. Il n'y a donc pas lieu de s'appesantir plus longuement sur la carrière, d'ailleurs assez brève de ce typographe ; il mourut en 1764, laissant une veuve, CATHERINE MOUSSARD, qui, contre une juste indemnité sans doute, démissionna l'année suivante en faveur de Gilles Le Roy.

(1) Enquête locale de 1738 (A. D. C., C. 2886.) — (2) B. N., M. fr. 22184, f° 89.

ADDENDA ET ERRATA

Page 38, ligne 8. *Au lieu de :* 1682-1697, *lire :* 1680-1697.

— 41, ligne 14. *Au lieu de :* Théodore Gelée, *lire :* Théophile Gelée.

— 79, ligne 2. *Au lieu de :* Jean-Baptiste II (1669-1702), *lire :* Jean-Baptiste II (1699-1702).

— 103, ligne 14. *Au lieu de :* il a toutefois fait souche, *lire :* il aurait toutefois fait souche.

— 114, ligne 28. *Au lieu de :* Julien III Courant, *lire :* Julien II Courant.

— 135, ligne 14. *Après :* ruines, *ajouter :* Nicolas Dubuc mourut en effet à Dieppe dans le cours de cette année; il fut inhumé le 13 février 1694, à l'âge de 73 ans. (Communication de M. Milet, bibliothécaire de la ville de Dieppe.) D'après ceci, il serait né vers 1621, c'est-à-dire quelques années plus tôt que je ne le supposais.

— 137, ligne 19. *Ajouter :* Son inhumation est du 2 mai 1728 et l'acte qui la constate porte qu'il était âgé de 70 ans. (Communication de M. Milet.)

— 138, ligne 33. *Au lieu de :* naquit à Dieppe en 1701, *lire :* naquit à Dieppe en 1700. Voici en effet son acte de baptême, tel que me l'a communiqué M. Milet : « Du 3 mai 1700, baptême de Jacques-Nicolas Dubuc, fils de Jean-Baptiste Dubuc et de Catherine de Guerraux, nomme par M. le Bailly de Dieppe, au nom et par ordre de Mgr l'Archevêque de Rouen, et de Mme Louise Estancelin. »

— 144, lignes 2 et 3. *Au lieu de :* par M. Deville, dans les comptes manuscrits du trésorier du cardinal d'Amboise II, *lire :* dans l'inventaire des archives départementales de la Seine-Inférieure, t. I, G. 112.

— 184, ligne 19. *Au lieu de :* imprimés de 1648 à 1665, *lire :* imprimés dès 1636. (Voy. Sommervogel, *Bibl. de la C. de Jésus*, t. I, V° Arnaya.)

— 232, ligne 19. *Après :* libraire, *ajouter :* devant le Palais, au Compas d'Or. (Voy. Sommervogel, *Bibl. de la C. de Jésus*, t. I, V° Arias.)

— 244, *avant la notice de Le Brun (Bonaventure), intercaler celle-ci :*

Le Brun (Pierre), imprimeur à Rouen (1629-1651).

C'est par erreur que, dans la notice de Bonaventure Le Brun, j'ai indiqué Pierre Le Brun, son père, comme n'ayant été que libraire, car il a certainement exercé l'art de l'imprimerie; il a travaillé notamment pour Louis I Dumesnil. (Voy. suprà, p. 145.)

— 245, ligne 8. *Au lieu de :* du libraire Pierre Le Brun, *lire :* de l'imprimeur Pierre Le Brun.

— 246, note 1. *Au lieu de :* pp. 211-512, *lire :* pp. 211-212.

— 332. Aux 78 ouvrages imprimés par Martin Morin, il faut ajouter les trois suivants :

(79.) M[1] Issale ad vsũ / insignis ecclesie / Atrebateñ q̃z op-/time ordinatum / ac diligenti cura / nouiter castiga-/tum. Cũ quibus-/dam votiuis mis/sis ibidem adiunctis in prefato vsu nũqz / impressis. Videlicet

Sancti christophori. / Barbare virginis. Anthonii. Sebastiani. / Adriani. Rochi. Quinqz vulnerũ Christi. / De pace. Pro ĩfirmis. Pro iter agentibus. / Pro seipso sacerdote. Pro euitanda mortalitate. Cũ aqua bñdicta feliciter ĩcipit. [Vign. représentant la Vierge avec l'Enfant Jésus. A gauche et se superposant les mots : Iesus Ioannes ; à droite, de même, ceux-ci : Maria Lagache.] Uenundãtur atrebati in/ vico sãdicis ppe puũ foꝝ. [Au v° du dernier feuillet :] Ad laudem dei omnipotentis eiusqz beatissime virginis / Marie, et omnium sanctorum et sanctarum. Ad vsum venerabilis / ecclesie Atrebatensis instar exemplaris emendatissimi ri-/tus dicte ecclesie q̃z optime continentz finit hoc insigne / sacri missalis opus. Anno a natali dñi Millesimo / quingentesimo octauo. Die vero xxviij. Mensis / septẽbris. Impensa et ere Johãnis lagache / librarii manẽtis domum familiamqz ha-/bẽtis atrebati Ad intersignium san-/cti Johannis euãgelista In vico / qui vulgo appellatur La rue / de la Waranche prope par-/uum forum. Ibidemqz / venale reperietur. (In-4. 8 ff. n. ch. pour le Calendrier, Cxxiiij ff. ch. pour le missel, plus lxi et xl ff. ch. pour le propre des saints et divers. Bibl. de Douai, Rés. C. 8° 338.)

(80) M [1] issale secũ-/dum vsum / Ambianẽ-/sis ecclesie, / peroptime / ordinatũ, / ac diligenti cura castigatum : / cum additione pluriũ missaꝝ / que quidẽ misse nunqz in eodẽ / vsu fuerant impresse, scilicet [suit une longue table de ces messes]. Impressũ Rothomagi per ma-/gistrũ Martinũ Morin. Ante / prioratũ diui laudi cõmorañ. [Au dernier f. r°, la marque de Morin, et au v° ce colophon :] Ad laudẽ dei omnipotentis et beate virginis marie Exaratũ / est hoc opus quod vulgariter Missale vocant, magno cũ labore / per quendam ingenio callentẽ correctũ ac *multis mendis tersum* / *Impensa industriaqz Magistri Martini Morin* ĩpressoris Ro-/thomagi iuxta valuas diui Laudi moram trahentis xxi die iulij/Anno dñi millesimo quingentesimo decimo quarto finit feliciter. (In-4. Feuillets n. ch. Impr. rouge et noire. Plain-chant noté. Bibl. de Douai.)

(81) Missale secundum ritum monastice congregationis casalis Benedicti. 1513 (In-f°. Bibl. d'Évreux, A. 20).

Page 424. *Au lieu de :* 1550-1569, Martin et Pierre Philippe, *lire :* 1553-1569.

— 425, ligne 26. *Au lieu de :* 1649-1662, Eléazar Mangeant, *lire :* 1649-1678.

— — ligne 31. *Au lieu de :* 1659-1685, Jean I Poisson, *lire ;* 1659-1690.

— — ligne 38, *Au lieu de :* 1673-1720, Marin II Yvon, *lire :* 1676-1720.

— 429, lignes 18 à 22 *à supprimer*. Voir la notice de F. B. Mistral, qui épousa non pas la veuve de Jacques Aunay du Ronceray, mais une nièce de celle-ci.

La *note 8* de la même page, est également fautive, car M. Louis Du Bois dit avec raison que Mistral avait épousé la nièce de la veuve du Ronceray.

— 465, ligne 9. *Au lieu de :* Clamorgan, fils d'un imprimeur, *lire :* Clamorgan, imprimeur de Valognes.

— 488, ligne 19. *Au lieu de :* revenu dans sa ville natale et y avait acheté..., *lire :* revenu dans sa province natale et avait acheté à Bayeux...

(1) Cet M. enjolivé est très remarquable en ce sens que les deux jambages verticaux sont réunis par des lignes semblables à une portée de musique, entre lesquelles on lit de cette façon le nom de l'imprimeur : Mo
ri
n

Il me serait pénible d'achever ce volume, sans donner un témoignage de ma reconnaissance aux quelques personnes qui ont bien voulu m'aider à compléter ma documentation pour les imprimeurs de Rouen, de Dieppe et de Caen.

Mes plus chaleureux remerciements doivent aller à M. P. Le Saulnier, aujourd'hui archiviste municipal de Rouen, qui perpétue, dans le dépôt dont la garde lui est confiée, les traditions d'urbanité de son vénérable prédécesseur. Je l'ai mis bien souvent à contribution pour rechercher les actes d'état civil échappés à mes premières investigations, non seulement son inlassable amabilité ne m'a jamais fait défaut, mais encore elle a été souvent au delà de désirs que j'osais à peine exprimer.

En dépit d'un deuil cruel, M. Milet, bibliothécaire de la ville de Dieppe, a bien voulu, lui aussi, se livrer, dans l'intérêt de mon travail, à de longues et pénibles investigations, tant dans ses notes personnelles que dans les registres de l'État civil de Dieppe. Bien que je n'aie pas tiré grand profit des renseignements qu'il m'a adressés, je ne lui en sais pas moins bon gré de son concours si dévoué.

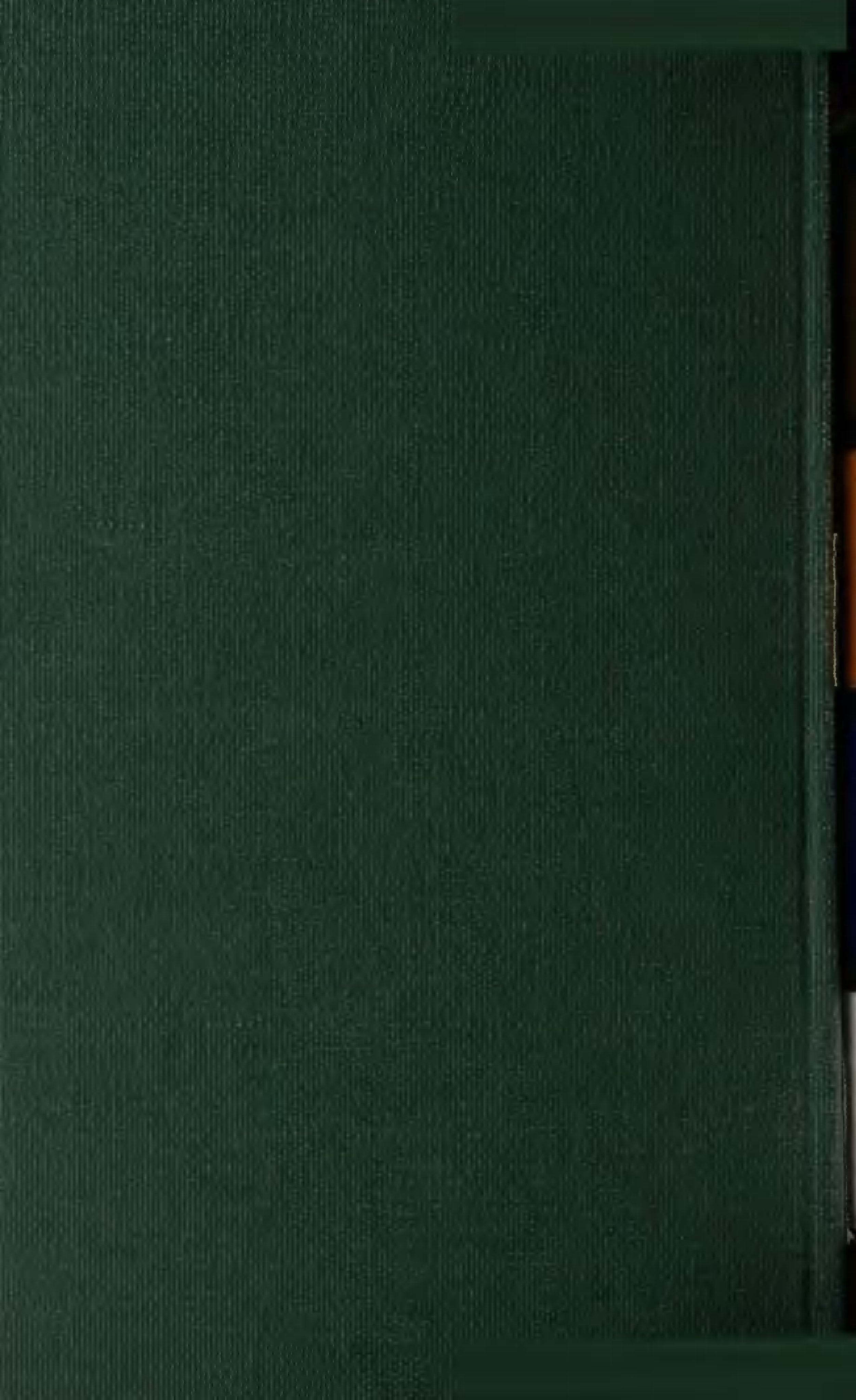
Enfin, toute ma gratitude est acquise à M. Sauvage, le sympathique adjoint du non moins sympathique et savant M. Besnier, archiviste départemental du Calvados, qui, tous deux, ont rivalisé d'ardeur, pour me mettre entre les mains les documents dans lesquels j'avais chance de glaner quelque renseignement. Que M. Sauvage veuille bien agréer en outre des remerciements plus particuliers pour l'obligeance avec laquelle, en sa qualité de prochain conservateur de la Bibliothèque de Caen, il a daigné me fournir diverses notes bibliographiques concernant des livres imprimés dans cette ville.

Si ce volume n'est pas trop incomplet, il le doit aux secours que m'ont prêtés tous ces érudits et la reconnaissance du lecteur voudra bien, avec la mienne, remonter jusqu'à eux.

TABLE DES MATIÈRES

GÉNÉALOGIES

DIJON. — IMP. DARANTIERE





4
5
GretagMacbeth™ ColorChecker Color Re